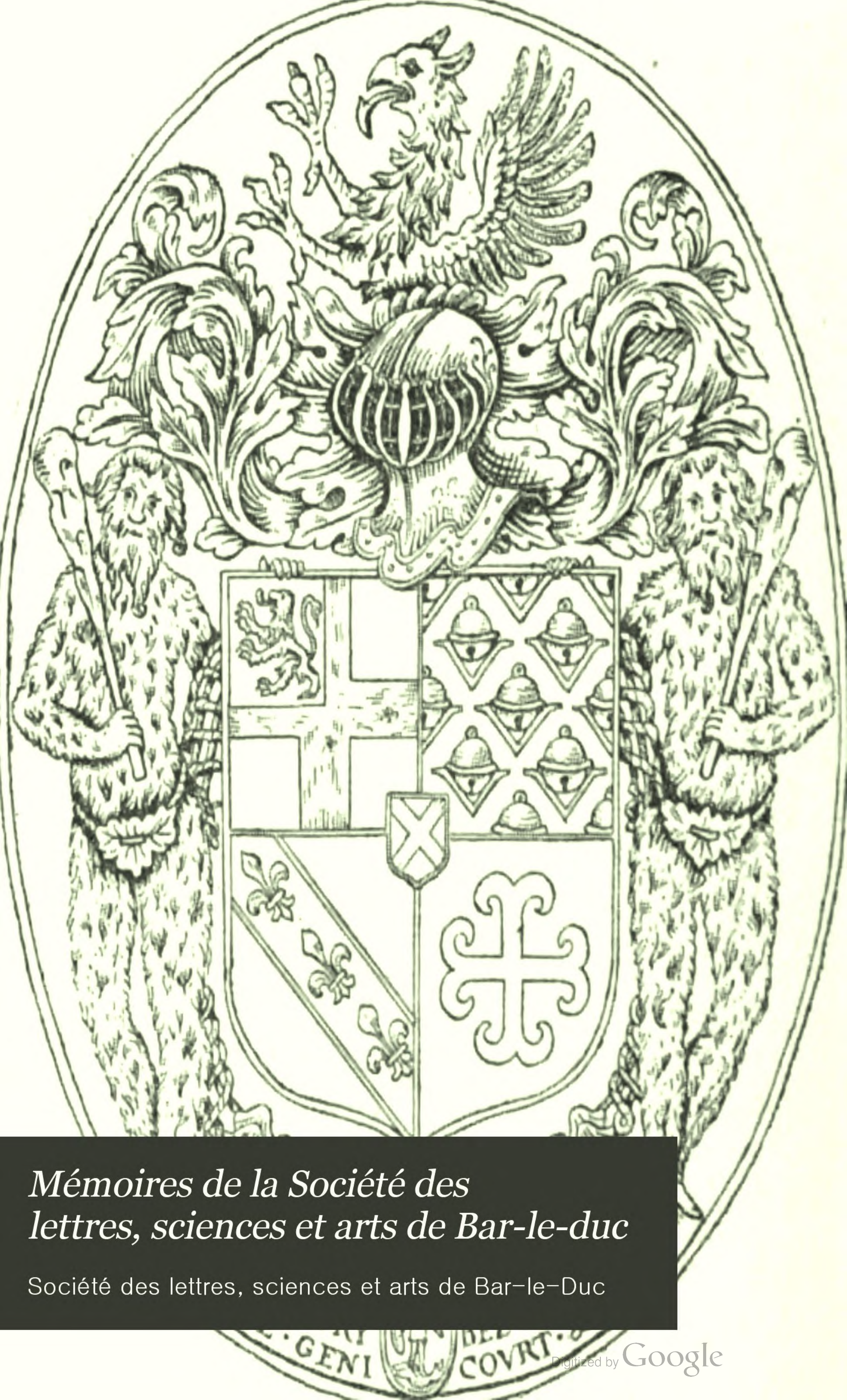
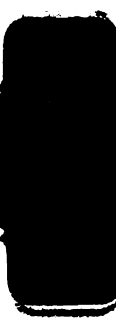

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-duc
Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc
GENI
COVRT
Digitized by Google




VET TES TAMEN TVM
NOV TAM EN TVM
Dei
Sub Numine
Viget



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE

VIII.


IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES,

SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME VIII.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1889.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1888.

Séance du 4 Janvier 1888.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, J. FORGET, JACOB, DE LA GABBE, l'abbé PLAUCHE.

Assistent également à la séance, MM. CHAUSSINAND et PIERROT, membres correspondants.

S'excusent par lettres, MM. KONARSKI et LALLEMAND.

M. le Président témoigne à la Société ses plus vifs remerciements pour l'honneur qu'elle lui a fait en lui conférant la présidence dans la séance du 7 décembre dernier. Il s'appliquera à justifier ce choix par son dévouement à nos intérêts et à notre œuvre. Il se fait aussi l'interprète de tous nos confrères en exprimant chaleureusement leur reconnaissance commune envers M. KONARSKI, président sortant, qui a apporté dans ces délicates fonctions une compétence et un zèle dont ils ne perdront assurément point le souvenir.

M. DEMOGET, remercie également la Société du titre de Vice-président qu'elle a bien voulu lui conférer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance et communications diverses :

M. le Président fait connaître qu'à l'occasion du nouvel an, deux de nos confrères, MM. Albert CIMOKOWSKI et Lucien WIENER, ont

été nommés, le premier officier de l'Instruction publique, le second officier d'Académie. La Société leur exprime à ce sujet ses plus vives félicitations et s'honore des distinctions ainsi accordées à deux de ses membres.

Nous venons de faire une grande perte dans la personne de M. Pierre-Charles ROBERT, intendant général inspecteur en retraite, membre de l'Institut, décédé le 15 décembre dernier à Paris, dans sa 75e année. M. ROBERT, que ses travaux hors de pair avaient fait regarder à juste titre comme un des numismates et des épigraphistes les plus autorisés de notre époque, était né à Bar-le-Duc et n'avait cessé, dans ses œuvres, comme dans les diverses circonstances de sa vie, de témoigner un affectueux intérêt aux choses du pays natal. La Société ne saurait l'oublier, et elle se sent profondément atteinte par la mort de notre éminent compatriote, que ses qualités de cœur et d'esprit ont rendu cher à tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Elle prie, en conséquence, M. le Secrétaire de vouloir bien adresser à la famille du défunt les marques de ses vives et respectueuses condoléances.

Ouvrages reçus (hommages des auteurs) :

1° *Une initiative vosgienne à Saint-Dié à la fin du XVIIIe siècle : Les cures par l'électricité* (1782-1787), par Arthur BENOÎT, petit in-8°, 13 pages.

2° *Funérailles de M. Ch. Robert.* Discours prononcé le 19 décembre 1887 par M. A. Héron de Villefosse, président de la Société nationale des antiquaires de France, petit in-8°, 4 pages.

Lectures :

M. J. FORGET donne lecture d'une poésie intitulée : *La Tour de l'Horloge*, qui sera insérée dans les Mémoires en cours d'impression.

Présentations et admission :

MM. l'abbé PLAUCHE et BERTEAUX présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. GEORGE-LEMAIRE, conseiller à la Cour de cassation, officier de la Légion d'honneur; MM. JACOB et J. FORGET présentent, en qualité de membre titulaire, M. Albert JACQUOT, officier d'Académie, membre de l'Académie de Stanislas et de la Société d'archéologie lorraine.

Une Commission est désignée pour faire à ce sujet le rapport d'usage.

La séance se termine par l'admission, comme membre titulaire, de M. Jules RAULIN.

Séance du 1er Février.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, J. FORGET, JACOB, KONARSKI, DE LA GABBE, l'abbé PLAUCHE, RAULIN.

S'excuse par lettre M. CHÉRY.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère, M. RAULIN, dont l'adhésion a été accueillie avec des sentiments tout particuliers de sympathie.

Correspondance :

Circulaire du Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, en date du 20 janvier 1888, projetant la création d'un cabinet d'estampages d'inscriptions romaines à la Bibliothèque Nationale, cabinet dont les papiers de M. L. RENIER formeraient le noyau, et invitant les érudits à participer à cette œuvre d'utilité générale en faisant don à l'Etat des estampages qu'ils peuvent posséder personnellement.

Ouvrages reçus (hommages des auteurs) :

1° *Les hommes illustres de la Lorraine et du Barrois : Levrechon, Vayringe et Cugnot,* par H. LABOURASSE (Extrait de l'Annuaire de la Meuse pour 1888), in-8°, 47 pages. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

2° *Iconographie meusienne : Les portraits des députés du Barrois et du Verdunois à l'Assemblée nationale de 1789,* par M. A. BENOIT (Extrait des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1887), in-8°, 36 pages. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Lectures :

M. KONARSKI poursuit la lecture de son étude sur *Bar-le-Duc au XVIIIe siècle.* Il retrace les développements successifs de la ville-basse, particulièrement en ce qui concerne le Bourg et la Neuve-ville et raconte, dans ses phases les plus caractérisées, la longue lutte soutenue par les nouveaux quartiers contre la ville-haute, dotée, de temps immémorial, de privilèges commerciaux dont la permanence entravait singulièrement le développement de la cité et dont l'abolition progressive ne fut pas sans causer de vives rancunes et d'amères récriminations.

M. Jacob lit, au nom de l'auteur, M. le marquis DE PIMODAN, cinq sonnets groupés sous le titre : *Entre Marne et Meuse* et destinés à figurer dans le volume des Mémoires de 1887.

M. DANNREUTHER présente à la Société la photographie d'une tête d'homme en pierre sculptée appartenant au docteur L. Michel, à Bar-le-Duc. Ce fragment, d'un beau travail, est de provenance inconnue, et on ne peut que hasarder des hypothèses à son égard. Des observations échangées entre MM. DANNREUTHER et DEMOGET, il semble résulter que cette tête, faite en pierre du pays, et détachée d'un corps en attitude d'adoration, provient d'un des tombeaux flamands qui abondaient autrefois à Ligny, ville de la maison des Luxembourg. Une méthode critique rigoureuse permettrait d'ailleurs d'arriver à des conclusions plus précises encore.

M. DEMOGET fait part de l'intention qu'il a de soumettre à la Société, dans sa prochaine réunion, un programme des recherches à effectuer pour déterminer l'identité et le passé des maisons historiques de Bar-le-Duc. Ces recherches devraient être entreprises en commun par les membres de la Société et résulter du concours de toutes les bonnes volontés.

La Société donne acte à M. KONARSKI du dépôt fait, par lui, au nom de l'auteur, M. MAXE-WERLY, d'un travail sur les *Sceaux romains en bronze du Musée de Bar-le Duc.*

Présentations et admissions :

MM. JACOB et LANGROGNET présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. MIGNIEN, notaire à Nubécourt; ils présentent également, au nom de M. le comte DE PANGE et de M. Honoré CHAMPION, et en qualité de membre titulaire, M. le marquis DE PANGE, chef d'escadron d'artillerie, attaché militaire à l'ambassade de France à Vienne. Deux commissions sont désignées pour faire à ce sujet le rapport d'usage.

Après lecture de rapports favorables sur les candidatures de MM. Albert JACQUOT et GEORGE-LEMAIRE, la Société les admet, le premier, comme membre titulaire, le second, comme membre correspondant.

Séance du 7 Mars.

Présidence de M. DEMOGET, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, FISTIÉ, J. FORGET, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, MERCERON, l'abbé PLAUCHE, RAULIN.

Assistent également à la séance, MM. CHAUSSINAND et LAGUERRE, membres correspondants; s'excuse par lettre M. BONNABELLE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

Lettres de remerciements de MM. Albert JACQUOT et GEORGE-LEMAIRE, récemment admis, le premier comme membre titulaire, et le second, comme membre correspondant.

Circulaire de l'Association française pour l'avancement des sciences informant qu'elle tiendra sa dix-septième session à Oran du 29 mars au 3 avril 1888, et mettant à la disposition de notre Société une carte d'admission aux séances.

Instructions du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, relatives aux sessions annuelles des délégués, à l'Inventaire général des Richesses d'art de la France et aux communications diverses.

Lettre du Comité de souscription publique pour ériger un buste à M. Henri LEPAGE au Musée Lorrain à Nancy. La Société désirant, dans la modeste limite de ses ressources, participer à la manifestation projetée en l'honneur d'un des érudits qui ont le plus aimé et le mieux fait connaître la Lorraine, vote à cet effet une somme de 30 fr. qui sera adressée au Comité par les soins du Trésorier.

Ouvrages reçus (hommages des auteurs) :

1° *Examen de la trouvaille de Thionville,* par L. MAXE-WERLY. — *Liste des travaux numismatiques publiés* par Charles ROBERT.

2° *Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel,* par L. GERMAIN. Nancy, 1887, in-8° de 20 pages.

3° *Excursions épigraphiques : Baslieux (canton de Longwy),* par L. GERMAIN, Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1887, in 8° de 64 pages.

4° *Excursions épigraphiques : Mont-devant-Sassey,* par L. GERMAIN. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1888, in-8° de 37 pages (Extrait des Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc, 1888).

5° *René II, duc de Lorraine et le comté de Guise,* par L. GERMAIN, Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1888, in-8° de 70 pages.

6° *Épitaphe de Marie-Catherine de Fléming, femme de René François, marquis du Châtelet et de Grandseille,* par Léon GERMAIN. Nancy, typ. Crépin-Leblond, 1888, in-8° de 12 p. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, janvier 1888).

7° *La musique en lorraine.* Étude rétrospective d'après les archives locales..., précédée d'une introduction par E. GALLOZ, et d'une lettre autogr. de GOUNOD. 3e édit., Paris, Fischbacher, 1886, in-8° de xv+197 p., illustré d'une chromol., d'un frontispice, et de 32 grav. dessinées par l'auteur, M. Albert JACQUOT.

8° *Dictionnaire des instruments de musique anciens et modernes*, 2e édit., Paris, Fischbacher, 1886, in-8° de XII+280 p., enrichi de 30 dessins dans le texte ; par le même.

Lectures et communications :

La Société donne acte à M. l'abbé Plauche de l'intention qu'il exprime de rédiger une notice spéciale consacrée à la vie et aux œuvres de feu M. Pierre-Auguste Lemaire, ancien professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand, membre correspondant de la Société des Lettres de Bar-le-Duc.

M. Konarski continue la lecture de son travail sur *Bar au XVIIIe siècle*. Il raconte, en restreignant son récit à ce qui concerne les abords mêmes de la ville, comment y furent exécutés les grands travaux de chaussées prescrits dans toute la Lorraine par le duc Léopold, en vertu de l'édit de 1724. C'est de cette époque que datent l'établissement définitif et l'entretien régulier des grandes voies qui traversent Bar-le-Duc sous le nom de rues de Saint-Mihiel, de Ligny, de la Rochelle, de la Banque, du Cygne et de Véel. Les travaux ont duré de 1724 à 1729 et les populations locales en ont seules fait les frais, soit par impositions pécuniaires, soit par corvées. M. Konarski entre à ce sujet dans des détails nombreux, précis et pittoresques qui donnent un curieux tableau de la corvée bourgeoise au vieux temps, la corvée « à merci, » insatiable et dure, qui a tant écrasé les habitants d'alors et leur a fait pousser des doléances dont l'écho se retrouve à chaque page des documents contemporains. « Les bourgeois de Bar, conclut en terminant M. Konarski, peuvent donc fouler avec assurance le sol de la Rochelle; il est à eux, bien à eux; ils l'ont assez chèrement payé. »

Présentations et admissions :

MM. Jacob et Konarski présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membres correspondants, M. Stiébel (René-Antoine), lieutenant-adjudant-major au 147e de ligne et M. l'abbé Arnould (Edmond), curé de Seigneulles. Deux commissions sont désignées pour faire, à ce sujet, le rapport d'usage.

Après lecture de rapports favorables sur les candidatures de M. Mignien et de M. le Mis de Pange, la Société les admet comme membres titulaires.

Séance du 11 Avril.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Chéry, Dannreuther, Demoget, Fistié, Forget, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Raulin.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

Lettres de remerciements de M. Mignien et de M. le Marquis de Pange, récemment admis comme membres titulaires.

Lettre de remerciements de la Société d'Archéologie lorraine au sujet de la souscription votée par notre Société, dans sa séance du 7 mars dernier, pour l'érection d'un buste à M. Henri Lepage au Musée Lorrain à Nancy.

Lettre de l'Académie delphinale à Grenoble, proposant l'échange de ses publications avec celles de notre Société. Ce désir est favorablement accueilli par les membres présents; ils souhaitent que pareille mesure soit prise à l'égard de toutes les Sociétés savantes des départements voisins de la Meuse, avec lesquelles l'échange régulier de nos publications n'a pas encore lieu.

Lettre du Comité d'Etudes de l'Hôtel des Sociétés savantes à Paris, invitant la Société des Lettres de Bar-le-Duc à donner son adhésion à cette œuvre, et à y participer moyennant une cotisation annuelle au prorata du nombre des membres qui la composent. La question présentant un intérêt tout particulier et paraissant offrir de réels avantages, son examen est confié à M. Demoget, qui veut bien se charger de prendre les renseignements nécessaires à cet égard.

M. le Président fait part à la Société de la mort prématurée de notre confrère M. Alfred Weil, président de l'Association française de bienfaisance de Madrid.

Ouvrages reçus (hommages des auteurs) :

1° *L'ancienne abbaye de Moyenmoutier,* par M. l'abbé Ch. Chapelier (Extrait du Bulletin de la Société philomathique vosgienne 1887-1888). Saint-Dié, typ. Humbert, in-8° de 36 pages.

2° *Annuaire administratif, commercial et historique de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse,* par M. Bonnabelle, 25e année, 1888; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-12 de 204, 120. 72 p.

3° *Sigillographie de Toul*, par Ch. ROBERT; Paris, Rollin et Feu-Ardent et Franck, éditeurs; typ. Nouvian, à Metz; 1868, in-4° de 288 pages et XLI planches.

Lectures et communications :

M. l'abbé PLAUCHE, se faisant l'interprète d'un vœu de M. FLORENTIN, signale à nouveau l'état de délabrement de l'église d'Avioth qui menace ruine et dont la destruction serait une perte réelle pour l'art architectural. La Société décide qu'il sera, pour cet objet, fait une fois encore appel à la sollicitude de M. le Préfet.

M. Camille FISTIÉ donne lecture de fragments de son *Journal*. Ce journal intime, les membres de la Société en ont déjà brièvement feuilleté quelques pages dans les *Mémoires* de l'année 1886. Ils en ont goûté le charme profond, la rare sincérité, la poésie pénétrante et originale. La même note tendre et rêveuse se retrouve dans les morceaux intitulés : *Bazeilles; le long de la Meuse; Inor; Pierrefitte; au bout de la Digue; Neige, pluie, brouillard.*

Admissions :

Après lecture de rapports favorables sur les candidatures de MM. STIÉBEL et l'abbé ARNOULD, la Société les admet comme membres correspondants.

Séance du 2 Mai.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BONNABELLE, DANNREUTHER, FISTIÉ, FORGET, JACOB, DE LA GABBE, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Correspondance :

Lettre de la Société des Antiquaires de Picardie faisant part de la mort de M. J. Garnier, son secrétaire perpétuel et de l'élection de M. Duhamel-Decéjean désigné pour lui succéder.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 19 avril 1888, émise en exécution de la loi du 30 mars 1887 (chap. 8, art. 8), relative au « classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt national. » Pour répondre au vœu du Ministre, la Société nomme une commission spéciale composée de MM. DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, JACOB et KONARSKI et chargée de dresser, dans le

plus bref délai, la liste des objets visés par la lettre ministérielle et susceptibles d'être classés comme monuments historiques. Afin de faciliter le travail de la commission, MM. les Sociétaires seront engagés, par la voie de la presse, à se livrer, chacun de leur côté, à la recherche des objets mobiliers présentant un intérêt historique ou artistique et à faire connaître au Président le résultat de leur découverte. « Par objets mobiliers, il convient d'entendre non-seulement « les meubles proprement dits, mais aussi les immeubles par destination. La liste de classement devra donc comprendre, outre les « pièces d'orfévrerie, de ferronnerie, de menuiserie, de tapisserie, etc., « les statues, bas-reliefs, bénitiers, fonts baptismaux, tombeaux, « stalles, vitraux, etc., dont la valeur exceptionnelle justifierait la protection de la loi. »

Ouvrages reçus (hommages d'auteurs ou autres) :

1° *Bulletin critique,* numéro du 15 mars 1888, contenant une étude critique sur l'*Éducation du caractère* par M. A. MARTIN (hommage de M. MAXE-WERLY).

2° *Pierre-Charles Robert.* Notice sur sa vie et ses œuvres, avec la liste de ses publications numismatiques, par Raymond SERRURE, gr. in-8° de 14 pages (hommage de M. MAXE-WERLY).

Lecture :

M. JACOB, lit au nom de l'auteur, M. Léon GERMAIN, une notice sur une *Taque de foyer du Musée archéologique d'Arlon aux armoiries de Léonard Watrin, protonotaire apostolique, natif de Senon (Meuse), 1573.* Le style de cette taque et ses motifs de décoration paraissent permettre de la classer parmi les produits des forges de Cousances (canton d'Ancerville, Meuse), dont le Musée lorrain, à Nancy, possède quelques échantillons de même genre. Léonard Watrin était né à Senon (Meuse), dans la première moitié du XVI[e] siècle et y fit bâtir une église dont il obtint l'érection en paroisse, église encore debout et sur laquelle M. Léon GERMAIN donne d'intéressants détails.

Présentations :

MM. JACOB et FORGET présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Maurice WEIL, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, frère de notre regretté confrère, M. Alfred WEIL.

MM. JACOB et DANNREUTHER présentent également, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Alfred VACANT, docteur en théologie, licencié ès-lettres, professeur au grand séminaire de Nancy, et,

en qualité de membre titulaire, M. Ernest BOULANGER, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, membre correspondant du 2 février 1876.

Les titres de M. BOULANGER ayant été déjà appréciés lors de son admission comme membre correspondant, la Société l'admet unanimement comme membre titulaire.

Deux commissions sont désignées pour faire le rapport d'usage sur les candidatures de MM. WEIL et VACANT.

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CHÉRY, DEMOGET. JACOB et LALLEMAND.

S'excusent par lettres : MM. Ch. COLLIN, l'abbé PLAUCHE et RENAULD ; se font excuser : MM. DANNREUTHER et FORGET.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de remerciements de M. STIEBEL, lieutenant au 147e, nouvellement élu.

Présentations :

Sont présentés par MM. JACOB et DEMOGET, en qualité de membre titulaire, M. MASSÉ, ingénieur en chef des ponts et chaussées, maire de la ville de Bar-le-Duc, et, en qualité de membre correspondant, M. VANSON, général de brigade en retraite. L'assemblée, heureuse de voir le premier magistrat de la cité suivre l'exemple de ses honorables prédécesseurs et donner à notre Société une marque évidente et effective de sa sympathie, se prononce à l'unanimité et par acclamation sur la première de ces candidatures ; après un rapport verbal de M. BONNABELLE est également votée, séance tenante, l'admission de M. le général VANSON, enfant de Lunéville, collectionneur délicat et émérite de toutes les gravures et estampes se rattachant à l'art militaire.

Ouvrages reçus :

1° *Louis XIV et Strasbourg,* par A. Legrelle ; 2e édit. — Paris, Hachette, 1884, in-8°. — Envoi d'office.

2° *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre,* par

L. Germain. — Ext. du *Bulletin monumental*, 1888. — Caen, Henri Delesques, 1888, in-8° de 25 pages. — Hommage de l'auteur.

Communications diverses :

Se faisant l'interprète de la Société, notre Président exprime les regrets que nous inspire à tous la mort de M. le docteur Thomas, ancien maire de Revigny, un de nos plus sympathiques correspondants de qui les qualités aimables étaient justement appréciées ; puis, il adresse nos plus chaleureuses félicitations à nos confrères nancéiens, MM. Albert Jacquot et Charles Guyot qui, tous deux, viennent d'être promus officiers de l'Instruction publique.

La lecture du travail de M. Bonnabelle sur Saint-Mihiel étant, à la demande de l'auteur, ajournée à la prochaine réunion, la séance se termine par la lecture des rapports sur les candidatures portées à l'ordre du jour. Le vote qui suit cette lecture confirme les conclusions favorables des rapporteurs, et, à l'unanimité des suffrages, MM. Weil et l'abbé Vacant sont élus, le premier, membre titulaire, et le second, membre correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 Juillet.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Bonnabelle, Chéry, Dannreuther, Demoget, Fistié, Forget, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Raulin.

Assiste à la séance, M. E. Royer, membre correspondant.

Se fait excuser, M. Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettres de remerciements de MM. Massé, Weil et l'abbé Vacant, nouvellement élus.

Ouvrages reçus :

1° *Note sur des objets antiques découverts à Gondrecourt* (Meuse) *et à Grand* (Vosges), par M. L. Maxe-Werly (Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XLVIII), in-8° de 26 pages. — Hommage de l'auteur.

2° *Courte étude sur Montfaucon-en-Argonne*, par M. Cl. Bonnabelle, in-8° de 50 pages. Montmédy, imp. Pierrot-Caumont. — Hommage de l'auteur.

3° *Annuaire administratif, commercial et historique de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse*, par M. BONNABELLE, 24e année. 1887. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre. — Hommage de l'auteur.

4° *Pouillé du diocèse de Verdun*, par l'abbé N. ROBINET, Tome premier; in-8° de XVIII-770 pages. Verdun, imp. Charles Laurent, 1888. — En raison de l'importance et de l'intérêt considérable de cet ouvrage, la Société prie son Secrétaire de vouloir bien adresser ses remerciements et ses félicitations à l'auteur. Elle exprime le désir qu'un de ses membres lui en fasse un compte rendu détaillé qui serait lu en séance et inséré dans le recueil de ses procès-verbaux ou dans ses mémoires.

Lecture :

M. BONNABELLE commence la lecture d'un *Précis historique sur la ville de Saint-Mihiel*, qui continue l'intéressante série des notices historiques meusiennes dues à la plume infatigable de notre confrère.

Séance du 1er Août.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DEMOGET, FORGET, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de remerciements de M. le général VANSON, nouvellement admis comme membre correspondant.

Ouvrages reçus :

1° *Commission météorologique de la Meuse; année 1887. Compte rendu des observations faites à Bar-le-Duc*, par M. SAILLIET, in-12 de 30 pages, avec tableaux graphiques. — Hommage de l'auteur.

2° *Ville d'Épinal; Société d'émulation des Vosges. Exposition des arts rétrospectifs et archéologiques, 1888.* — Épinal, imp. Frœreisen. — Hommage de l'auteur, M. MOREL.

3° *Le Trésor de Thionville*, par Léopold QUINTARD, in-8° de 12 pages, typ. Crépin-Leblond, Nancy, 1888. — Hommage de l'auteur.

4° *Monographie des Sceaux de Verdun avec les documents inédits qui s'y rapportent; cité et justice*, par Pierre DONY, in-4° de 79 pages, avec planches gravées, imp. Charles Laurent, Verdun, 1888. (Exemplaire n° 41 d'un tirage sur papier de Hollande à 50 exemplaires.

— Hommage de l'auteur.) La Société prie son Secrétaire de vouloir bien adresser ses remerciements et ses félicitations à l'auteur de ce dernier ouvrage.

Lectures et communications diverses :

A l'occasion de la publication récente du travail de notre regretté confrère, M. Alfred WEIL, sur le comte de Fontaine, M. Léon GERMAIN fait, par l'intermédiaire de M. JACOB, une communication touchant l'existence, au musée d'artillerie à Paris, du fauteuil dans lequel le général de l'infanterie espagnole était porté à la bataille de Rocroy. Insistant sur l'intérêt qu'offrent les armoiries des 16 quartiers du comte de Fontaine sculptées sur son monument funéraire dont M. WEIL a retrouvé et publié un dessin. M. GERMAIN fournit des renseignements complémentaires et rectificatifs relativement à plusieurs familles auxquelles se rapportent ces armoiries.

M. Charles REMY, membre correspondant, l'auteur bien connu de divers travaux d'érudition, adresse à la Société copie du manuscrit d'une étude sur Rembercourt-aux-Pots, due au chevalier de Lamorre; il y ajoute les notes qu'il a personnellement recueillies et qui, jointes au travail précité, permettront de faire un historique complet de ce village. La Société adresse ses remerciements à M. Remy, et exprime le désir que ces matériaux soient utilisés par un de ses membres.

M. BONNABELLE poursuit la lecture de son *Précis historique sur la ville de Saint-Mihiel.*

M. MAXE-WERLY soumet à la Société, avec quelques explications à l'appui, un album présentant la figuration complète de la trouvaille faite à Gondrecourt.

Ce travail, d'une exécution très soignée, est l'œuvre de notre confrère M. PIERRE de Houdelaincourt. Le groupement ingénieux et raisonné des objets, la précision scrupuleuse du dessin, les heureuses tonalités du coloris en font une réelle œuvre d'art qui témoigne d'un goût parfait chez son auteur.

Séance du 5 Septembre.

Présidence de M. LANGROGNET, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, DEMOGET, DANNREUTHER, FISTIÉ, FORGET, JACOB, LALLEMAND, MAXE-WERLY, l'abbé PLAUCHE, RAULIN.

Se fait excuser M. BONNABELLE.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne invitant notre Société à se faire représenter à la séance publique annuelle qu'elle doit tenir à Châlons le 23 août.

Lettres de la Société d'émulation de Belfort, de la Société archéologique de Nantes et de l'Académie de Reims acceptant ou proposant l'échange des publications.

Lettre de la Société archéologique de Constantine faisant don à notre Société de trois feuilles de chromolithographie reproduisant trois mosaïques découvertes en 1886 à Tébessa et une mosaïque des bains de l'Oued-Atménia, lesdites feuilles accompagnant le 24e volume de ses Mémoires.

Ouvrages reçus :

1o *M. Gérard Mandre, curé doyen de Damvillers*, par l'abbé Gillant, curé d'Auzéville. Verdun, imp. Ch. Laurent, 1888, in-8o de 19 pages. — Hommage de l'auteur.

2o *Recherches critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages*, par Ed. MEAUME. Nancy, imp. Crépin-Leblond, 1888, in-8o de 51 pages. — Hommage de M. L. GUYOT.

3o *Trouvaille de Troyes*, par J. HERMEREL (Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1887). Mâcon, imp. Protat frères, 1887. — Hommage de l'auteur.

4o *Numismatique lorraine*, par J. HERMEREL (Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1887). Mâcon, imp. Protat frères, 1887, in-8o de 42 pages. — Hommage de l'auteur.

Présentation :

MM. MAXE-WERLY et LANGROGNET présentent aux suffrages de la Société, en qualité de membre correspondant, M. Jules HERMEREL, membre de la Société française de numismatique.

Sur le rapport verbal fait, séance tenante, par M. MAXE-WERLY, l'admission de M. HERMEREL est prononcée à l'unanimité.

Lecture :

M. JACOB donne lecture de quelques notes sur le Clermontois présentées par M. A. BENOIT, membre correspondant. On y trouve d'intéressants extraits d'un travail manuscrit sur le Clermontois, composé au siècle dernier, par DUPRÉ DE GENESTE, receveur des Domaines à Metz, et secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. Cette notice,

qui figure au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Metz sous le n° 1002 est intitulée : *Tableau général du Clermontois où l'on voit les villes, bourgs, villages, hameaux et écarts qui composent cette province*, 1780. Les prévôtés de Stenay, Clermont et Dun y sont décrites sommairement ; il y manque toutefois les prévôtés de Varennes, Jametz et Montzéville qui ressortissaient également à cette petite province.

Séance du 3 Octobre.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Dannreuther, Demoget, Fistié, Forget, Jacob, Lallemand, Maxe-Werly.

Assiste à la séance M. Charaux, membre honoraire.

Se font excuser MM. Bonnabelle et Raulin.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Présentation :

Sont présentés, en qualité de membres titulaires, par MM. Jacob et le comte Maurice de Pange, M. le comte David de Riocour, à Vitry-la-Ville, auteur de plusieurs travaux historiques, et par MM. Jacob et Forget, M. Henri-Marie-Lucien de Saint-Hillier, sous-lieutenant au 18e régiment de chasseurs à Épinal. — M. Berteaux est désigné comme rapporteur.

Ouvrage reçu :

L'Instruction publique à Clermont-en-Argonne avant la Révolution ; pièces d'archives et documents inédits, par M. l'abbé Gillant. — (Extrait du tome X des Mémoires de la Société philomathique de Verdun.) — Verdun, imp. Ch. Laurent, in-8° de 57 pages. — Hommage de l'auteur.

Lectures et communications :

En nous entretenant dans une de ses récentes communications de la taque de Léonard Watrin, M. Léon Germain avait fait allusion à un curieux albâtre provenant de Saint-Maur de Verdun et possédé actuellement par le musée d'Arlon. Notre confrère nancéien communique à la Société la photographie de cet albâtre au sujet duquel il serait bien aise d'avoir l'avis des personnes compétentes.

Le sujet représente la Vierge bénie par la Sainte-Trinité ; mais deux personnages du groupe restent problématiques, celui qu'on voit

agenouillé à gauche et l'ange singulièrement costumé qui lui fait pendant.

M. L. Maxe-Werly annonce à la Société l'envoi qui vient de lui être fait par M. Emile Pierre, de Houdelaincourt, notre correspondant, d'un fragment de monument funéraire trouvé sur le territoire de Grand (Vosges) et portant l'inscription suivante : VIDVCVS · LITVGENI · FIL(ius) · SIBI · ET MATVRAE · VXSORI · TESTAMENTO · FIERI · IVS(sit) · MATVRA · VXSOR · H(eres) · P(osuit). — Viducus, fils de Litugenus, a ordonné par testament l'érection de ce monument pour lui et pour Matura sa femme; Matura, sa femme et héritière l'a érigé. — Cette inscription est aujourd'hui déposée au Musée de Bar, et sous peu, il sera rendu compte de cette découverte dans une notice que prépare M. l'abbé Thédenat.

M. Demoget donne d'intéressants détails sur les fouilles qui viennent d'être pratiquées à Bar-le-Duc dans les deux brasseries situées sur le chemin de Savonnières. Ces fouilles ont permis de déterminer d'une manière fort exacte le niveau d'affleurement des marnes kimméridiennes et du calcaire du Barrois dont la superposition forme les coteaux de la vallée de l'Ornain. La notion de ce niveau permet d'expliquer aisément le profil en travers si caractéristique de cette vallée, en même temps qu'elle offre un réel intérêt pour la détermination des nappes d'eau souterraines qui donnent naissance aux sources à la surface des couches imperméables de l'état kimméridien. — Dans une de ces fouilles, on a trouvé sur l'emplacement de l'ancien *diverticulum* que remplace aujourd'hui le chemin de Savonnières une vertèbre de grand saurien, un fer à cheval de petite dimension, un méreau du XVe siècle et un hoyau à vigne, un *chaverot*, d'une structure remarquablement élégante et solide.

Séance du 7 Novembre.

Présidence de M. Langrognet, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Chéry, Ch. Collin, Dannreuther, Forget, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Raulin.

S'excuse par lettre, M. Jacob.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de la Société académique de l'Aube acceptant l'échange de nos publications.

Lettre du Directeur de la *Revue d'art dramatique* sollicitant l'abonnement.

Lettre de M[lle] J. Grandpierre, sœur de notre feu confrère, M. l'abbé Grandpierre, curé à Euville, ladite lettre accompagnant l'envoi à la Société de deux monnaies romaines.

Présentations :

Sont présentés, en qualité de membre titulaire, par MM. Jacob et Forget, M. Alcide Bister, conseiller d'arrondissement, industriel à Revigny et, en qualité de membre correspondant, par MM. l'abbé Plauche et Edmond Develle, M. Lucien Poincaré, agrégé de l'Université, préparateur à la Faculté des Sciences de Paris.

Sur le rapport fait par M. Berteaux, rapporteur, MM. le comte David de Riocour et de Saint-Hillier sont admis à l'unanimité comme membres titulaires.

Lecture :

M. Konarski lit la suite de son travail : *Bar-le-Duc sous l'ancien régime.* Il passe sommairement en revue les transformations successives qu'a subies à Bar-le-Duc l'organisation municipale avant le XVIII[e] siècle.

Jusque vers le milieu du XVII[e] siècle, l'assemblée générale des habitants décide souverainement en matière d'intérêts communaux. Chaque *quartier* ou *carrefour* a son *gouverneur* élu qui l'administre sous la direction de l'assemblée du quartier. La réunion de ces gouverneurs présidée par un maire assisté d'un syndic et d'un receveur, tous trois également élus, constitue une sorte de conseil de ville chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale. L'autorité ducale, représentée par le bailli de Bar, se borne, le cas échéant, à une discrète intervention.

L'édit du 10 août 1629 institua un *Conseil de Ville* composé de membres élus par l'assemblée générale et pris dans les trois états suivant d'équitables proportions. Le recours direct aux habitants était toujours pratiqué dans les cas de quelque importance. Cette organisation demeurée intacte même pendant la lutte de Charles IV contre la France, fut abolie par Louis XIV qui appliqua au Barrois l'édit de 1692, déjà en vigueur dans tout son royaume. Cet édit décrétait la vénalité des offices municipaux, à la réserve de sept sièges pourvus par élection générale.

Mais aussitôt que le traité de Ryswick eut restitué la Lorraine à son souverain légitime, le peuple de Bar contraignit, dans une émeute, le Conseil de Ville institué par Louis XIV à se démettre de ses fonc-

tions et procéda séance tenante, le 9 janvier 1698, à de nouvelles élections conformément à l'édit de 1629.

Peu après des dissensions survinrent entre les ordres privilégiés et le tiers-état à l'occasion d'une réforme dans l'impôt du sel que le Conseil de Ville avait, sans succès d'ailleurs, prié le duc Léopold de rendre obligatoire pour les nobles et les ecclésiastiques eux-mêmes, afin de soulager la misère publique. Ces querelles habilement fomentées, dans un but de vengeance personnelle, par un ancien conseiller de Louis XIV convaincu de prévarication, faillirent provoquer l'exécution d'un véritable COUP D'ETAT, avec force armée, contre l'assemblée municipale et décidèrent Léopold à restreindre les libertés communales par l'édit du 13 septembre 1700. Le duc se réservait le choix des maire, syndic, receveur et conseillers sur des listes de candidats dressées par des délégués élus directement d'une part par le clergé et la noblesse, d'autre part par le tiers-état. Les assemblées générales d'habitants ne furent plus dès lors appelées à délibérer sur les intérêts de la communauté et les derniers vestiges du suffrage électoral devaient disparaître en 1707.

Séance du 5 Décembre.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Vice-Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, DEMOGET, FORGET, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, RAULIN.

Assiste à la séance, M. l'abbé GRÉGOIRE, membre correspondant.

S'excuse par lettre, M. LANGROGNET.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Correspondance :

Lettre de remerciements de M. DE SAINT-HILLIER, nouvellement admis comme membre titulaire.

Lettre du Directeur de la *Feuille des Jeunes naturalistes* demandant l'échange des publications.

M. le Président fait part à la Société de la mort de notre confrère Mgr DE BRIEY, évêque de Saint-Dié, et exprime en son nom les regrets que cause la perte de cette éminente personnalité.

Ouvrages reçus :

1° *La Crosse émaillée du Musée historique lorrain*, par M. Léon GERMAIN (Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,

1888); in-8° de 7 pages. Nancy, imp. Crépin-Leblond. Hommage de l'auteur.

2° *L'action érosive des cours d'eau et la rotation terrestre*, par M. Jules Péroche (Extrait des Annales de la Société géologique du Nord), in-8° de 12 pages. Hommage de l'auteur.

3° *Les variations séculaires de la température*, par M. Jules Péroche (Extrait de la Revue scientifique, 1888); in-8° de 29 pages. Hommage de l'auteur.

4° *Les derniers temps de la mainmorte en Lorraine*, par M. Ch. Guyot (Extrait du journal de la Société d'archéologie lorraine, août 1888); in-8° de 5 pages. Hommage de l'auteur.

5° *Numismatique lorraine : un mot encore sur les grands écus du duc Antoine, forgés au type du cavalier*, par M. J. Hermerel; grand in-8° de 8 pages. Hommage de l'auteur.

6° *Notices sur Rembercourt-aux-Pots* (in-8° de 53 pages); *Haudiomont* (in-8° de 8 pages); *Lacroix-sur-Meuse* (in-8° de 8 pages), par M. Bonnabelle. Hommage de l'auteur.

7° *Chili et Chiliens*, par Charles Wiener, grand in-8° de 381 pages avec gravures. Paris, librairie Léopold Cerf. 1888. Hommage de M. Freund-Deschamps, à qui des remerciements très vifs sont votés par la Société.

Présentations et admissions :

Sont présentés, en qualité de membres titulaires, par MM. Jacob et Konarski, M. Hubert Bornier, sous-préfet de Verdun, et par MM. Jacob et Forget, M. l'abbé Grégoire, déjà membre correspondant.

Sur les rapports faits tant au sujet de ces deux candidatures que de celles qui ont été précédemment posées, MM. Bister, Bornier, l'abbé Grégoire, L. Poincaré, sont admis les trois premiers comme membres titulaires, le dernier comme membre correspondant.

Communications diverses :

M. Bonnabelle, trésorier, résume comme il suit l'état des finances de la Société en fin d'année 1888 :

Recettes :

Reliquat de 1887.	586f 61c	
Cotisations perçues.	1,545 »	
Vente des Mémoires de la Société (4 vol.).	12 »	
Intérêts, en 1887, des fonds placés.	19 83	
Escompte sur divers paiements.	25 20	
		2,188f 64c



Report.........		2,188f 64c
Dépenses :		
Frais de correspondance du Secrétaire..	30f 10c	
Frais d'écriture......................	36 »	
Frais de recouvrements et correspondance	38 85	
Expédition des Mémoires..............	53 90	
Achat de l'ouvrage de M. Marcel Lallement..................................	8 »	
Reliure du Dictionnaire Cordier........	4 50	
Port du don Charles Robert...........	1 30	
Souscription au buste Henri Lepage....	30 »	
Facture de M. Comte-Jacquet : plan de M. Maxe-Werly......................	26 60	
Facture de M. Contant-Laguerre : Mémoires, etc............................	977 65	
Indemnité au concierge de la Mairie....	30 10	
Remboursement à M. Maxe-Werly (à déduire des 300 francs en caisse)...........	32 30	
Facture des clichés de M. Maxe-Werly.	10 »	
		1,279f 30c
Reste en caisse..........		909f 34c

Sur lesquels 267 fr. 70 sont à la disposition de M. Léon Maxe.
L'avoir de la Société est donc de **641 fr. 64.**

La Société vote des remerciements au Trésorier pour le zèle infatigable qu'il apporte à la gestion de nos finances et pour la bonne situation que ses soins sont parvenus à leur assurer.

Après lecture par M. Forget de sa poésie, *le Hêtre à la Vierge*, M. Jacob, secrétaire, présente son rapport sur les travaux soumis à la Commission de publication et destinés à figurer dans le tome VIII de nos prochains Mémoires

Scrutins de renouvellement :

La séance se termine par les scrutins destinés à assurer le renouvellement du Bureau et de la Commission de publication pour 1889.

Sont élus : *Président :* M. Langrognet.
Vice-présidents : MM. Dannreuther et Demoget.
Secrétaire-adjoint : M. J. Forget.
Trésorier : M. Bonnabelle.

Sont nommés *membres de la Commission de publication :*
MM. Berteaux, Fistié et Konarski.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE HÊTRE A LA VIERGE

POÉSIE

PAR

JULES FORGET



LE HÊTRE A LA VIERGE.

A ALBERT CIM.

Grandiose et muette, au seuil du Haut-Juré,
La hêtraie en massif semble une basilique
Et comme elle, abritant une sainte relique,
Elle expose au passant son arbre consacré.

Vers l'aïeul glorieux chaque sentier converge
Et d'eux-mêmes les pas s'y dirigent sous bois.
Quel rêveur à ton pied, se signant de la croix,
N'est venu s'incliner un jour, Hêtre à la Vierge!

Comme aux temps disparus où la foi, jeune encor,
Rafraîchissait le cœur humain de ses eaux vives,
Ces grands bois font fleurir les piétés naïves
Et le Hêtre à ses flancs porte leur livre d'or.

Son vieux tronc sous les mains dévotes s'enguirlande
Couronnes, ex-voto, bouquets de fleurs des champs,
Chacun vient à son tour, en symboles touchants,
Faire à la Vierge aimée une rustique offrande.

La niche suspendue où la Sainte apparaît
N'a, pour charmer les yeux, ni style ni dorure;
Mais autour d'elle, immense et royale parure,
Décor majestueux, s'étale la forêt.

Or, nul pompeux autel ne vaut la forêt verte,
Nul cantique les voix de ses oiseaux chanteurs,
L'encens même n'a point les suaves senteurs
Qu'exhalent les muguets de leur corolle ouverte.

Sous ces voûtes où plane un silence serein,
L'âme s'élance à Dieu d'un plus fervent coup d'aile,
Et palpitante, vient en vassale fidèle
Se prosterner et rendre hommage au Souverain.

O vieux Hêtre, vers qui l'espérance ramène
Ceux que dans ses combats la vie âpre a meurtris,
Sens-tu, dis-moi, sens-tu tes rameaux attendris
Par les échos vibrants de la douleur humaine?

Tant de prières, tant de larmes, tant de vœux!
Des mères tout en pleurs et le visage pâle
T'ont donné, pour sauver le cher enfant qui râle,
— Boucle légère et blonde, — un peu de ses cheveux.

Près de toi, vénérable aïeul, la jeune fille,
Lorsque la fleur d'amour en son cœur a germé,
Songe avec une tendre extase au bien-aimé,
Et dans son œil candide un plus chaud rayon brille.

C'est à ton ombre aussi que les adolescents,
Dont l'âme transparente a des fraîcheurs de source,
Enfiévrés par l'air pur des bois et par la course,
Laissent chanter l'essaim de leurs rêves naissants.

Parfois, devant ta Sainte Image, la pauvresse,
Hâve, les reins meurtris sous son faix de bois mort,
S'arrête pour reprendre haleine avec effort
Et mêle à sa prière un sanglot de détresse.

Car, pour venir à toi comme au plus saint autel,
Tous vont s'acheminant par les vertes allées
Et sous ton dôme obscur les douleurs exhalées
S'épanchent, longs versets d'un poème cruel.

Mais, hélas! tous ces cris impuissants de notre être,
Tu les entends monter au ciel sans t'émouvoir,
Et vivace toujours ainsi que notre espoir,
Ta cîme à chaque avril reverdit, ô vieux Hêtre!

Novembre 1888.

Gabriel DE PIMODAN

I. II. III.

Numero Deus impare gaudet.

POÉSIES

1888

I.

LE VENT TRISTE.

Sous la pluie éternelle et l'éternel orage,
« Le mauvais vent » du Sud bat les tilleuls géants,
Comme sur les écueils déchiquetés fait rage
Sans un repos la houle au bord des océans.

Mais comme nos soldats reprirent du courage
Quand on pensa, trois jours, délivrer Orléans,
Les tilleuls souffletés que la tempête outrage,
Se relèvent parfois vers les grands cieux béants.

Un rayon de soleil a percé les nuées,
Et le vent à travers les feuilles remuées
Semble un hymne montant à travers des linceuls.

Puis l'orage reprend, car, ô mes pauvres arbres,
Les cieux sont sourds aux morts qui dorment sous les marbres,
Sourds aux rêveurs, sourds aux guerriers, sourds aux tilleuls.

Echênay (Haute-Marne), fin novembre 1888.

II.

EN RENCONTRANT UN FANTASSIN DE MON PAYS.

Mon Dieu! tu n'es pas le grand cavalier
Dont l'enfant peureux s'étonne et s'effare,
Dont les éperons font une fanfare;
Ami, rien ne sonne à ton gros soulier.

Tu peinais hier, simple journalier,
Sur le chemin neuf qui mène à la gare
Où j'avais conquis avec un cigare
Un peu de ton cœur doux et familier.

Aujourd'hui, soldat arpentant la rue,
Tu gardes encore un air de recrue,
Tout seul, à travers l'immense Paris.

Mais, sur le trottoir où plus d'un s'énerve,
Tu m'as dit ces mots, sans savoir leur prix :
« Il faut bien, Monsieur, que tout chacun serve. »

Paris, décembre 1888.

III.

SOUVENIR DE NORVÈGE.

En adressant au loin par la fenêtre ouverte,
Un hymne à Séléné, nous valsions tous les deux.
Les bouleaux étaient blancs, les pins noirs, l'herbe verte,
Et je te regardais, voyageur hasardeux.

Tu semblais une ondine échappée aux rivages
Du lac voisin dormant sous le vol des oiseaux
Qui, délaissant l'écueil battu des mers sauvages,
Viennent aux mois d'été nicher dans les roseaux.

Un rayon de bonheur rosait ton front de neige;
Tu valsais, tu valsais... Je croyais lire espoir
Dans ton regard plus bleu qu'un bleu fjord de Norvège...
— Mais les accords montaient aux étoiles du soir.

La valse était finie et l'amour avec elle;
Et depuis j'ai perdu la trace de tes pas,
Je ne sais plus ton nom, mais je te trouvai belle
Et je sais un cœur tendre où tu ne mourras pas.

MÉMOIRES.

ÉTUDE

SUR LES

ARMOIRIES DE LIGNY-EN-BARROIS,

Par M. Léon GERMAIN,

Membre de l'Académie de Stanislas,
Bibliothécaire-Archiviste de la Société d'Archéologie lorraine,
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France,
Membre titulaire.

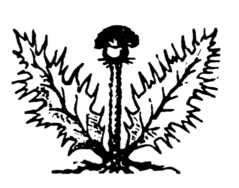
Parmi les armoiries communales lorraines dont la singularité fixe mon attention, figurent, à l'un des premiers rangs, celles de Ligny-en-Barrois (1). Tandis qu'il existe, entre les croissants que l'on y voit et la devise citée par Malte-Brun, un rapport évident, la présence de chardons y paraît tout à fait extraordinaire. A part la ville de Nancy, dont le blason s'est formé, comme je l'ai démontré ailleurs (2), de l'un des emblèmes du duc René II et de la nation lorraine, aucune localité de notre province ne porte des chardons dans ses armes; on se demande quelle pourrait être la signification de ceux de Ligny; en outre, la figure qu'en donne C. Lapaix, d'après le livre de Hérauderie, est loin de rappeler, soit le *Cardus marianus* (3) des ducs de Bourbon et des légendes du moyen âge, soit l'*Onopordon acanthium* du moderne écusson de Nancy : la tête seule ressemble à celle du chardon; mais

(1) Voir, dans l'Appendice, la description de ces armes, d'après différents auteurs.

(2) *Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine;* Nancy, 1885.

(3) Ou, plus exactement, le *Silybum marianum*, comme l'appellent les botanistes modernes.

la tige, grosse, courte, est nue, et les feuilles forment, au ras du sol, un tapis autour du pied. Pour moi, il n'existe aucun doute, ce chardon étrange provient de l'image altérée et dénaturée d'une autre plante, et cette plante devait composer, avec les croissants, le *corps* de la devise dont l'*âme* est aujourd'hui : EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT.



Chardon de Nancy.
d'après C. Lapaix.



Chardon de Nancy.
Type officiel (1880).

Si hardie que puisse paraître mon hypothèse, je n'hésite pas à proposer de voir dans le prétendu chardon un *Dipsacus fulonum* (1), vulgairement dit *Chardon à foulon*, *Peigne de loup* ou simplement *Peigne* (mot qui, comme je le dirai tout à l'heure, devait autrefois se prononcer *Pêne*); je pense, en outre, que ces trois *peignes* (on sait combien le blason affectionne le nombre 3) étaient non pas *rangés en pointe* de l'écu, mais *posés 2 et 1*, entourant, en quelque sorte, les trois croissants entrelacés; cela formait assez convenablement le *rébus* CROISSANTS EN PEIGNES (prononcez PÊNE), c'est-à-dire CROISSANT EN PEINE, d'où l'on aura fait plus tard : *En mes peines je vais croissant.*

En même temps que s'altérait l'*âme* de la devise, le *corps* devait se transformer aussi (2); les trois plantes furent rangées au bas de l'écu et prirent le nom de chardons (3); d'ailleurs,

(1) Ou a une variété, plus commune, de la même plante, le *Dipsacus sylvestris ;* la précision botanique n'est pas ce qui importe dans la question.

(2) Il est peut-être utile de rappeler qu'une devise complète se compose d'un *corps* ou image figurée, et d'une *âme* ou inscription jointe à cette image.

(3) Le *Dipsacus* porte ordinairement plusieurs *capitules*, et les tiges, plusieurs feuilles opposées; on a dû commencer par représenter, non la plante

le *peigne* s'appelle aussi, comme je l'ai marqué, CHARDON *à foulon:* à Méry, dans l'Aube, on le nomme, paraît-il, CHARDON *d'huilier*. La confusion est facile à comprendre par suite de l'oubli, dès le XVIIIe siècle, des vraies traditions de l'art héraldique, art cependant si plein d'intérêt et d'utilité.

Les questions de linguistique et de prononciation ont beaucoup d'importance, elles offrent un intérêt que bien des personnes sont loin de soupçonner; je ne craindrai donc point d'entrer dans quelques développements à propos de l'annulation de la lettre *g* dans le mot *peigne*.

J'ai dit que ce mot devait se prononçait *pène;* à Romont, dans les Vosges, m'affirme l'un de mes confrères, on nomme encore notre chardon à foulon *Pène de loup*. Il semble qu'autrefois le *g* précédant un *n* ne se prononçait pas, à moins qu'il ne fût lui-même précédé d'un autre *n;* ainsi l'on fait entendre le *g* dans *Bourgogne, Champagne, poignée*, etc., parce que l'on écrivait anciennement *Bourgoingne*, *Champaingne*, *poingnée;* pour forcer à prononcer le *g* de *agnus*, on a parfois écrit *angnus*.

Sans *n* par devant lui, le *g* devait être muet; j'en donnerai un exemple frappant, précisément emprunté à l'art héraldique: le poète Jean Racine avait pour armoiries un *cygne;* on aurait tort de s'imaginer que l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* avait placé par choix ce noble oiseau dans son écu; il en avait simplement enlevé un petit animal plus vulgaire, un *rat*, dont ses ancêtres ne songeaient pas plus à rougir que les Raguet ou les habitants d'Arras du même animal, que les Chabot du poisson portant leur nom, et les célèbres Porcelets du pachyderme qui symbolise les passions immondes. C'était

entière, mais un seul *capitule* avec son fragment de tige, muni de deux ou de quatre feuilles; dans la suite, on aura pris cette portion de plante, plus ou moins bien dessinée, pour un chardon complet. — Le nom de *peigne* a été appliqué à plusieurs plantes. M. G. Save, *Le costume rustique vosgien*, dans les *Mém. de la Soc. philom. vosgienne*, t. XIII, p. 327, dit : « Nous ne connaissons point l'ancien nom patois du peigne. Il y a bien des *peignes d'Adam*, mais ce sont des rosiers sauvages qui, le long des haies, vous arrachent souvent les cheveux au passage. »

également, en effet, leurs *armes parlantes :* RAT-CYGNE ou RACINE ; ce qui prouve bien que le *g* de *cygne* ne se prononçait nullement.

Voici, du même fait, une autre preuve analogue ; la devise de Jean, duc de Berri, frère du roi Charles V, est bien connue : *Ursine, le temps venra* (viendra) ; ce prince avait fait construire la sainte chapelle de Bourges, qui fut démolie en 1757 ; parlant des épaves de cette chapelle, d'après le procès-verbal de l'intendant de la généralité à cette époque, M. A. des Méloizes citait récemment ce passage : « Parmi les ornements..., on voit... cette devise : URSINE LE TEMPS VENRA, où le premier mot est exprimé par un *ours* et un *cygne*... (1). »

Qu'on me permette de citer encore un exemple, pris dans cette curieuse science des emblèmes. En publiant, assez récemment, un rare jeton anépigraphe de *Bethin Caucinel*, « maistre des monnoyes » du roi Philippe le Bel, dont la descendance, en France, a été très prospère, M. J. Rouyer s'est gardé d'y oublier Gérarde *Cassinel*, « élevée fille d'honneur de la reine Isabeau de Bavière, et si renommée pour sa beauté que le dauphin Louis, s'en allant avec le roi son père au siège de Compiègne, en 1414, fit broder sur son étendar un **K**, un *cygne* et un **L**, pour désigner le nom de cette belle personne (2) ». « On ne pouvait, dit spirituellement M. Rouyer, faire plus d'honneur à un semblable rébus, eût-il même été moins mauvais. C'était, du reste, dans les goûts du temps (3). »

J'avais écrit ce qui précède lorsque j'ai eu le loisir de consulter les *Variations du langage français* de F. Génin. L'ancien professeur de la Faculté des lettres de Strasbourg a consacré tout un paragraphe (p. 11-18) à établir « que *GN* sonnait simplement *N;* » il cite des exemples fort intéressants, en rappelant aussi les armoiries de Racine, et s'élève contre la déplorable habitude prise, depuis le XVIe et surtout le XVIIe

(1) *Bulletin archéol. du Comité*, 1887, p. 380.

(2) « Le P. Anselme, t. II, p. 42. C'est tiré de l'histoire *de Charles VI*, de Juvénal des Ursins. Voir aussi les *Mémoires des reines de France*, de Dreux du Radier, t. III, p. 298, de l'édition de 1776. »

(3) J. Rouyer, *Choix de jetons français du moyen âge*, dans la *Revue de numismatique*, 1884, p. 363-364.

siècle, de prononcer beaucoup de consonnes qui devraient rester muettes. La règle qu'il pose, à la page 5, est peut-être un peu trop absolue : « Règle. — *Dans aucun cas* l'on ne faisait sentir deux consonnes consécutives écrites... ; » mais à l'appui de cette thèse, il a raison de citer : o*b*stiné, impromptu, *p*tisane, de*b*te, Ba*p*tiste, Ma*g*deleine, vin*gt*, li*g*nage, etc.; La Fontaine faisait rimer *maline* (maligne) avec *machine* (1) et *assinée* (assignée) avec *hyménée* (2). La première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, dit F. Génin, autorise encore à prononcer un *agneau* ou un *anneau* (c'est-à-dire *âno*) (3).

Beaucoup de *g* latins ont disparu dans les mots français; ainsi parmi les nombreuses formes de noms propres romans auxquels *Reginaldus* a donné naissance, on trouve bien Regnaud et Regnard, mais aussi *Renaut* et *Renard* : le « Roman *du Renard* » est véritablement le « Roman *de Renard*, » car, s'il s'agit bien d'un rusé *goupil*, c'est son nom, un nom propre, que rappelle le titre. Par contre, le *g* s'est souvent introduit indûment dans plusieurs mots où l'étymologie ne l'explique pas, et notamment, *renard* (*vulpes*) a été, nombre de fois, écrit *regnart* (4).

D'ailleurs, il existe, entre certaines lettres, des sympathies, des affections particulières, dont la linguistique ne donne pas facilement la raison, mais que l'on est bien contraint de constater; l'une des plus curieuses se remarque entre les lettres *m* et *p* : *comte* (de *comes*) s'est souvent écrit *compte*, sans qu'on puisse arguer d'une confusion avec la traduction française de *computum*; *Dompcevrin*, *Dompmartin*, viennent de *Domnus Severinus*, *Domnus Martinus*, et la qualification des bénédictins, qui a la même origine, est fréquemment, au moyen-âge, non point *dom*, mais *domp* et *damp*. Eh bien! une sympathie analogue se fait voir entre les lettres *n* et *g* : au XVe siècle, *un* de

(1) *L'autour, l'alouette et l'oiseleur* (liv. VI, fab. 15).

(2) Livr. VI, fabl. 20. — Aujourd'hui encore, tous les dictionnaires nous disent que *signet* doit être prononcé *sinet*, c'est-à-dire *siné*.

(3) F. Génin, *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle;* Paris, 1845, p. 11-18; V. aussi p. 48.

(4) Génin, *loc. cit.; Mém. des Antiq. de France*, 1885, p. 241.

unum devient *ung;* en 1510, je trouve *pugnition* (1), au lieu de *punition* (de *punire*); je crois avoir vu le nom de *Dun* (de *Dunum*) écrit *Dung;* on peut citer encore *tesmoing* (2), pour témoin (de *testis*), etc. Je pense que, dans bien des cas, des influences de prononciation locales ou vicieuses ont amené l'introduction de ces *g* inutiles; ainsi, l'on me signale le nom *Waltriny* (de *Waltrinus*), très répandu à Étain et à Warcq, comme se prononçant *Valtrigny;* les enfants ont transformé *griffer* (gr. *grupos*) en *graffigner*. Ce sont ces prononciations locales qui, de la finale *iacum*, ont fait *ey* ou *y* dans l'est de la France, *é* vers le nord-ouest, *ay* dans l'ouest, *ac* dans le midi, *etc.*, d'où Nancy et Ligny, Briey et Ceintrey, Sévigné et Vitré, Partenay et Savenay, Polignac et Figeac, *etc.*

Au reste, et voici qui est tout à fait local, l'introduction définitive du *g* dans *Ligny* (nom qui désigne sans doute un lieu planté de lin) paraît fort moderne; le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, par M. F. Liénard, ne le donne qu'en 1749; et, dans la *Notice de la Lorraine,* Dom Calmet écrit encore, en titre : LIGNI OU LINI EN BARROIS. Par contre, la chose est assez bizarre, Liny-devant-Dun, où l'on trouve la forme *Ligny* en 1648, 1656 et 1700 et dont l'étymologie est la même, a rejeté le *g* (3).

Il me semble, pour conclure, qu'aux XVIe et XVIIe siècles, en bonne prononciation, le G de *peigne* devait être muet; il n'existe ni dans le latin, ni dans aucune langue du midi (4).

(1) N. van Werveke, *Notice sur le Conseil provincial de Luxembourg,* 1888, p. 87. — « On les pugnyra, les menteurs! » *Les langues esmoulues,* cité par Génin, *loc. cit.;* p. 505.

(2) Toutefois, ce *g* provient des mots *témoignage* et *témoigner,* dans lesquels il se prononçait puisque l'on écrivait *tesmoingnaige*.

(3) Plusieurs ouvrages géographiques ou guides de voyage indiquent que le nom de *Compiègne* doit se prononcer *Compiène;* mais il y a aujourd'hui beaucoup d'hommes instruits qui, en ne faisant pas sonner le *g,* craindraient de gêner les étrangers ou d'être traités de « provinciaux. » C'est par les mêmes raisons que se dénaturent, peu à peu, nombre de noms de nos localités lorraines, notamment ceux où le son des lettres *ch* est indiqué par un *x,* par exemple : *Lâchou* pour *Laxou; Machéville* pour *Maxéville,* etc.

Il vaudrait mieux, une bonne fois, réformer l'orthographe des noms selon la prononciation, car c'est encore celle-ci qui a le moins varié.

(4) Latin, *pecten,* de *pectere;* provençal, *penche;* catalan, *pinte;* espa-

Une chose cependant étonne dans les armoiries de Ligny, telles que je viens de les restituer : la présence de *trois* croissants, alors qu'un seul aurait suffi et eût même été préférable pour la devise, le participe *croissant* ne comportant pas d'*s* à la fin. On connaît l'affection des hérauts d'armes pour le nombre trois : symbole de la pluralité, et, au point de vue spiritualiste, de la Trinité ; nombre auquel les fleurs de lys de France, d'abord semées sans compter, furent réduites au XIVe siècle. Toutefois, cette affection ne peut, à elle seule, avoir déterminé le choix de ceux qui composèrent les armoiries de Ligny. Mon opinion, appuyée au plus haut degré par l'*entrelacement* de ces trois croissants, est que cet emblème fut imité de la *devise* d'Henri II, roi de France, devise célèbre, certainement connue à Ligny; et cette considération, si elle est juste, comme je vais tenter de le prouver, doit faire remonter l'origine des armes que nous étudions au XVIe siècle, tandis que la plupart des communes de la Lorraine n'ont eu les leurs que depuis le commencement du XVIIe.

Il ne saurait être contesté que les princes de la maison de Luxembourg aimaient les emblèmes, et que les habitants de Ligny ont dû, de bonne heure s'habituer à les voir et à les comprendre. Au XVe siècle, Mélusine fut presque aussi célèbre à Ligny qu'à Luxembourg, témoin la fameuse tour qui porte encore son nom (1). Tandis que les comtes et ducs de Luxem-

gnol, *peiñe;* portugais, *pinte.* (Littré.) — Notre confrère M. J. Colin, de Ligny, veut bien me rappeler ces exemples curieux d'annulation du *g* dans l'écriture ou dans la prononciation : « *signum,* dans la latinité du moyen-âge, voulait dire *cloche;* le *g* disparaît dans le composé si expressif *tocsin;* dans le mot *seing* (signature), le *g* s'écrit; mais il est rejeté après l'*n,* pour montrer qu'il ne se prononce pas. »

(1) On en voit une petite figure dans *la Lorraine*, p. 228; mais cette tour paraît n'avoir pris le nom de Mélusine qu'en succession de celle qui le portait auparavant. Dans ses *Notes sur Ligny-en-Barrois* (1881, p. 8, extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*), M. Cl. Bonnabelle rappelle la légende de « la fée Mélusine, dont une des tours du château *portait* le nom et où elle était représentée de chaque côté de la porte d'entrée. Lors de la démolition du vieux castel, ajoute-t-il, ces gracieux morceaux d'art de la Renaissance furent jetés pêle-mêle de côté et d'autre; par un heureux hasard, le docteur Champion, de Bar-le-Duc, put en recueillir plusieurs débris qui furent donnés par ses héritiers, en 1863, au Musée de cette ville. »

Le Catalogue sommaire de ce Musée, publié en 1880, mentionne, en effet

bourg ne paraissent pas avoir jamais fait un usage héraldique de l'image mythique dont tant de savants se sont préoccupés (1) ; au contraire, les comtes de notre petite ville lorraine adoptèrent cette image pour le cimier de leurs armes avec le cri *Le Zignem* (2), que l'on a rapproché du nom de *Lusignan.*

(p. 16, n° 3), au chapitre « Sculpture et Architecture » : « *Consoles* provenant de Ligny, et représentant *Mélusine*, considérée, d'après la tradition, comme une puissante protectrice de la maison de Luxembourg. H. 0m,62.

« Don de Mme Du Mesnil, fille de M. le docteur Champion; 1863. »

Dans le *Herault de Lorraine*, ouvrage composé, en 1654, par le sieur Fr. Perrin de Dommartin et dont il existe deux ou trois copies, je trouve à l'article *Ligny*, ce très curieux passage, qui me paraît donner des renseignements tout à fait inédits ; je ne puis d'ailleurs m'étendre ici sur les nombreuses observations auxquelles il donne matière :

« Il y a une tour, entre celles du chasteau de Ligny, sur la terrasse de laquelle on void une statue de pierre dont le haut a la figure de femme, les cuisses et le reste, figure de serpent; plusieurs anciens habitans du lieu disans qu'il y a cinquante ans qu'on entendoit des cris effroyables environ la minuit venans du haut de cette tour, lorsqu'un seigneur de Ligny estoit près de sa mort ; cette statue s'appellant encor à présent la Melusine, que le vulgaire dit par tradition avoir esté une dame dudit Ligny, qui se changeoit ainsy en serpent par un charme et fascination, et reprenoit la figure humaine dans un bain sur la terrasse de cette tour, par un contrecharme. La rue et l'hostel de la Melusine sont voisins du Palais Cardinal à Paris, ce qui fait connoistre que cette Melusine a esté une très grande dame; et sy ce qu'on en a dit est une fable, elle a esté inventée pour marquer à la postérité sa prudence extraordinaire, dont le serpent est le symbole. »

(1) V. l'importante bibliographie, bien augmentée ces dernières années, qu'a donnée M. Léo Desaivre dans son travail considérable intitulé : *Le mythe de la mère Lusine* (dans les *Mém. de la Soc. de statistique... des Deux-Sèvres*, 1882). Cf. les comptes rendus critiques qui ont été faits de cet ouvrage, notamment par M. de Puymaigre dans le *Polybiblion* (n° d'octobre 1883, p. 309), et par M. le comte de Marsy, dans le *Bulletin critique*, 1884, p. 86-91. — V. aussi F. Génin, *loc. cit.*, p. 29.

(2) Tout au moins, « dès 1450, le connétable de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, portait la Mélusine pour cimier de ses armes, et avait pour cri *Le Zignem* (*Armorial* du Héraut Berry). » Comte de Marsy *loc. cit.*, p. 89. — Le « casque de tournoi du comte de Ligny, en 1429 (d'après un manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal), » gravé dans *la Lorraine*, p. 228, a pour cimier un dragon ailé issant d'une sorte de cuve, qui rappelle celle où se baignait Mélusine. Il paraît certain que tous les membres de la maison de Luxembourg, de la branche dite de Ligny ou de Saint-Pol, portaient en cimier le dragon ailé issant d'une cuve. J.-B. Maurice (*Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, Lahaye et Bruxelles, 1667, in-f°) donne le cimier dont il s'agit à tous ceux de cette branche qui ont été chevaliers de la Toison d'or, à commencer par Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Conversan, Brienne, etc., châtelain de Lille, mort en 1433.

Mais il y a mieux; la salamandre si répandue du roi François Ier, père d'Henri II, était elle-même figurée, en plusieurs endroits autour de la ville : « On remarquait, dit M. Bonnabelle, sur les murs des remparts de Ligny, de distance en distance, la représentation en relief d'une salamandre au milieu des flammes... On pourrait conjecturer que, pour plaire à ce monarque (le roi François Ier), l'ingénieur chargé de la reconstruction des fortifications de la ville, aurait fait sculpter ces salamandres, dont un spécimen se voyait dans le mur du jardin d'une maison de la rue des Moulins (1). »

Il n'est donc pas extraordinaire qu'ayant constamment sous les yeux le corps de la devise du roi François Ier, les habitants de Ligny aient aussi été informés de celle de son fils et successeur, ni qu'ils en aient tiré profit pour la création de la leur propre.

En recherchant la vraie figure de l'emblème d'Henri II, nous pourrons, presque à coup sûr, restituer la physionomie primitive des armes de Ligny, car dans les représentations en usage de nos jours, les croissants ne s'entrecroisent pas mutuellement : leur agencement manque d'harmonie; on l'a altéré, disons mieux, dénaturé.

Le corps de la devise du roi Henri a ordinairement pour âme les mots : *Donec totum impleat orbem.* Voici ce qu'en dit M. A. Chassant :

« DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM. — Devise de Henri II, roi de France, accompagnée d'un et quelquefois de trois croissants entrelacés. « Signifiant à l'égard de la lune, jusqu'à ce « qu'elle remplisse tout son cercle de lumière, et, à l'égard « de Henri, jusqu'à ce qu'il remplisse tout le monde de la « gloire de son nom. » (*Le P. Bouhours.*) « D'autres ont escrit « qu'il prit cet emblème à raison de l'affection qu'il portoit à « Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. » (*Le P. Anselme.*)

(1) Bonnabelle, *Notice sur les seigneurs de Ligny*, 1880, p. 77, note 4, et p. 78; cf., la planche, p. 78. Je ne pense pas que l'ingénieur ait pu, de lui-même, faire sculpter ces salamandres; c'est à un ordre du comte de Ligny qu'il a dû obéir.

« *Sur plusieurs jetons* (1). »

Les trois croissants entrelacés se voient sur nombre d'édifices ou de monuments du temps d'Henri II; je citerai seulement le château de Villers-Cotterets, pour l'avoir visité récemment, lors du congrès tenu à Soissons et Laon par la Société française d'Archéologie. M. Arveuf, architecte, les a fait figurer au centre d'une belle plaque de foyer qu'il a composée pour le château de Von, près Châteauroux, et qu'ont publiée les *Matériaux, Documents* (2). On les retrouve sur des fers de reliure des livres de la bibliothèque d'Henri II et de Diane de Poitiers, au château d'Anet (3), et même sur ceux des livres de Diane seule, où ils accompagnent, au *canton sénestre*, les armes de la célèbre favorite, tandis qu'à l'angle opposé, existe le fameux monogramme formé d'un **H** et de deux **D** (4).

J'aime mieux encore les revoir sur des jetons inédits qui appartiennent à la collection, si nombreuse et choisie, de M. J. Rouyer et qu'a bien voulu me communiquer leur heureux possesseur.

Le premier représente, au droit, l'écu de France surmonté de la couronne, et entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, avec la légende : O · MATER · DEI MEMENTO · MEI. Au revers sont les trois croissants, entrelacés d'une façon particulière, mais toujours symétrique; ils sont surmontés de la couronne de France et accostés, en haut de deux **H** (*Henri*) en bas de deux **K** (Katherine), en l'honneur de Catherine de Médicis. La légende porte : AVE · MARIA · GRATIA · PLENA. Le droit du second offre un écu de France, ovale, avec échancrure au sommet, surmonté de la couronne et environné de deux branches de laurier, ledit écu supporté par un monogramme composé d'un **H** flanqué de deux **K**,

(1) A. Chassant et Henri Tausin, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, t. I, p. 80.

(2) Je ne possède que des planches séparées, sans date, de cette publication, à l'usage des architectes.

(3) J. Guigard, *Armorial du bibliophile*, p. 10.

(4) *Ibidem*, p. 11, fig.

l'un contourné; au bas, dans un petit cartouche, le millésime **1553**; autour : SOLVM · DEVM · ADORABIS · ET · ILLI. Au revers, figure un carquois, surmonté des trois croissants couronnés; légende : SOLI · DEO HONOR · ET · GLORIA. Au revers du troisième, un jeton du Conseil du Roi, de 1557, on voit trois fleurs de lys dans un encadrement, en manière d'écusson, formé des trois croissants et surmonté de la couronne; puis, les trois croissants entrelacés se retrouvent, en trois endroits, sur le contour, avec les mots : NIL · NISI · CONSILIO (1).

Il resterait à découvrir l'origine précise des armoiries de Ligny et la source où Malte-Brun en a puisé la devise. Si, comme il est permis de le penser d'après l'analogie des croissants, ces armoiries remontent à l'époque de Henri II, je présume qu'elles ont été créées après le terrible siège de 1544.

Pour ce qui concerne leurs modifications successives, j'aurais été fort embarrassé d'en parler si notre confrère, M. J. Colin, de Ligny, à qui j'avais communiqué la première rédaction de cet article (2) et qui a bien voulu s'y intéresser, n'était venu à mon aide en m'adressant des observations fort judicieuses qui formeront la meilleure conclusion de ce petit travail.

« En somme, il y a, pour les armes de Ligny, dont j'ignore l'origine, trois états : 1° le plus ancien, avec trois peignes entourant trois croissants (3) pour figurer la devise CROISSANT

(1) La même collection contient des jetons semblables pour toutes les années 1552-1558, sauf celles de 1554 et 1555. — M. A. Chassant signale encore d'autres jetons du roi Henri avec un ou trois croissants. Je me bornerai à cette dernière citation :

« POVR PARVENIR AV BVT (*Croissants entrelacés et un carquois*). — Henri II, roi de France.

« *Jeton.* »

Dans la *France métallique*, de Jacques de Bie (Paris, 1636, in-f°), on voit les figures de plusieurs médailles de Henri II, avec des croissants, mais il n'en existe qu'une avec les *trois croissants* entrelacés (pl. 57, fig. XII).

(2) Lu à la séance de la Société de Bar-le-Duc le 11 juillet 1887.

(3) « J'inclinerais à penser qu'au lieu de trois peignes entourant les croissants, l'écu primitif portait un semé de peignes avec les croissants au centre. Cela serait plus conforme aux habitudes héraldiques. Il y a une époque bien connue à laquelle des semés de ce genre ont été remplacés par les mêmes

EN PEINES; 2° les trois peignes placés sur une ligne au-dessous des croissants, avec la devise EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT; 3° les trois peignes réunis *en un seul chardon* au-dessous des croissants : c'est ce que donne Malte-Brun.

« J'ajoute quelques renseignements au sujet de ce troisième état, le dernier et le plus récent.

« Il n'existe sur les édifices de Ligny que trois figurations des armes de cette ville : 1° sur la boiserie des orgues de l'église; 2° au sommet du fronton de la porte qui termine la rue de Velaines et qui était jadis nommée PORTE DAUPHINE; 3° dans la chapelle du B. Pierre de Luxembourg, qui flanque le chœur de l'église paroissiale du côté de l'évangile; cette dernière, toute récente, est copiée sur l'*Armorial* de C. Lapaix.

« La porte Dauphine, en forme d'arc-de-triomphe, fut construite, *aux frais de l'État*, par ordre, daté de 1780, de l'Intendant de Lorraine. Son fronton est surmonté d'un ovale bombé, en tôle, à double face, aux armes de France, dont on voit encore les restes, malgré la substitution par la peinture, à quelque changement de régime postérieur, d'autres emblèmes, non moins effacés et indéchiffrables aujourd'hui. Ce médaillon est supporté par une sorte de manchon, découpé pour lui donner la forme d'un vase antique et sur lequel le serrurier qui a collaboré au monument a gravé au burin, à la façon des bas-reliefs, une tige épineuse, terminée à la jonction de l'ovale par les trois croissants enlacés des armes de Ligny. Il n'existe pas de chardons. Cette tige et ces croissants se reproduisent de l'autre côté de la porte.

« Le blason des orgues de l'église a été gravé sur bois en 1846 seulement; je ne sais exactement de quel document s'est inspiré le sculpteur. L'écu, au chardon unique, est surmonté d'une sorte de couronne murale (rehaussée de trois tours séparées par deux grosses perles), de laquelle deux guirlandes pendent sur les côtés.

emblèmes réduits à trois, ainsi qu'il arrive pour le second état. C'est la transformation qu'a subie l'écu de France, par exemple, au point de vue des lys. Si donc, plus tard, on retrouvait pour Ligny trace d'un semé de cette nature, on n'aurait pas de peine à préciser l'époque à laquelle s'est produite la première dégénérescence. »

« Je crois avoir lu jadis, dans je ne sais plus quel ouvrage, que Stanislas modifia à son passage les armes de Ligny (1) : s'il en est ainsi, ne serait-on pas amené à conclure que Malte-Brun a décrit ce dernier état; mais cette réminiscence aurait besoin d'être confirmée. »

De même que, pour reprendre leurs armoiries anciennes et véritables, Nancy et plusieurs autres grandes villes ont abandonné celles, altérées et mutilées, que le premier Empire ou la Restauration leur avaient attribuées sans examen suffisant de la question; de même, la ville de Ligny aurait tort, ce semble, de ne pas s'inspirer des grands souvenirs de son histoire, pour corriger son blason, actuellement dénaturé.

La restitution que je propose m'a paru naturelle et logique. Peut-être trouvera-t-on que j'ai traité trop longuement d'un sujet que plusieurs personnes estiment futile : qu'importe, dira-t-on, que Ligny ait, dans ses armes, des chardons vulgaires ou des chardons à foulon, et que ces plantes soient disposées d'une façon ou d'une autre? Mais je crois que, semblable à un nom de famille, un écusson héraldique doit être respecté et conservé intact, à cause des choses utiles qu'il atteste et rappelle. En outre, la science du blason se rattache à un grand nombre de questions d'archéologie, d'art, d'histoire, de linguistique, de symbolisme, comme à des traditions ou légendes locales, qui rendent son étude vraiment attrayante et profitable (2).

(1) Trouverait-on la confirmation de ce fait dans des ouvrages relatifs à Stanislas, ou dans des actes et ordonnances de son règne? J'en doute, et la recherche serait longue. M. H. Lepage en aurait, probablement, eu connaissance, lui qui a communiqué à C. Lapaix, pour la confection de l'*Armorial,* tous les renseignements qu'il a pu découvrir.

(2) Sur la planche destinée à cet article, — pour faire ressortir l'écusson restitué et se conformer à la mode du XVIe siècle, de placer les armoiries dans une couronne de feuillage, de fleurs et de fruits, — j'ai entouré l'écu central d'une couronne imitée de celle qui orne les armoiries de Verdun et de Nicolas Psaume, son évêque, dans la « Forme du serment » de 1574. (Voir les armoiries de l'évêque, lithographiées au frontispice de l'ouvrage de M. l'abbé Gabriel : *Etude sur Nicolas Psaulme...;* Verdun, 1867. — Voir les deux écussons photogravés sur la charte elle-même dans la *Petite bibliothèque verdunoise*, publiée par M. l'abbé N. Frizon, t. II, 1886, p. 151.)

APPENDICE.

Extrait de l'*Armorial des villes de Lorraine,* par C. Lapaix, 2e édit., 1877, p. 133.

« LIGNY-EN-BARROIS : *D'azur, à trois croissants d'argent entrelacés en chef, et trois chardons d'or en pointe feuillés et tigés de même* (1).

« Ces armoiries sont celles que l'on voit peintes et décrites dans le Livre de Hérauderie. Durival et Lionnois les décrivent de même. Un auteur moderne, Malte-Brun, dans la *France illustrée*, donne les armes suivantes à la ville de Ligny : *D'azur à un chardon montant feuillé de sinople, fleuri d'or, surmonté en chef de trois croissants d'argent entrelacés*, et pour devise : EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT.

« Les historiens lorrains qui se sont occupés des armoiries de notre pays, et dans lesquels nous avons puisé nos documents, ne mentionnent pas cette devise. »

Extrait de l'*Étude sur les seigneurs de Ligny,* par M. Cl. Bonnabelle ; 1880, p. 1-2 (2).

« Cette ville porte pour armoiries :

« *D'azur, à un chardon montant feuillé de sinople, fleuri d'or, surmonté en chef de trois croissants d'argent entrelacés*, sa vieille devise ne manque pas d'une certaine fierté : *En mes peines je vais croissant* (3).

« Durival (4) lui donne des armoiries un peu différentes : *D'azur à trois croissants d'argent entrelacés, en chef, et trois chardons d'or en pointe, feuillés et tigés de même.*

« Ranxin (5) lui donne, sans doute par erreur, et à cause des chardons, la devise de Nancy : *Qui s'y frotte s'y pique.* »

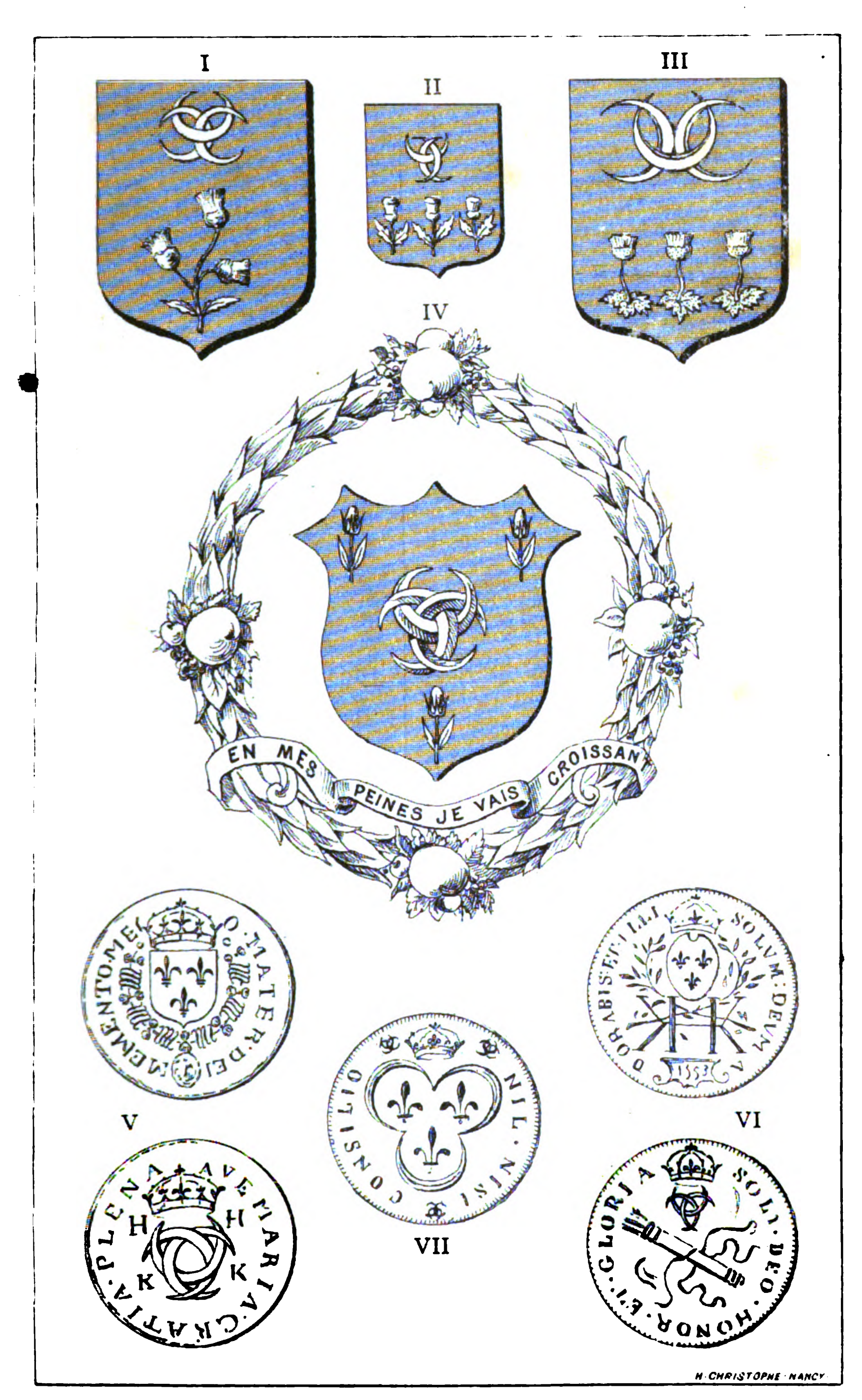
(1) La même description est donnée par M. de Maillet dans ses *Mémoires alphabétiques... du Barrois* (1re édit., 1749; 2e édit., 1773), vo *Ligny.*

(2) Tiré à part des *Mémoires de la Société des Lettres de Bar-le-Duc;* tome IX.

(3) « Loiseau et Pierson, *Géographie de la Meuse* (2e édition de Henriquet), in-8o, 1862, p. 95. »

(4) « *Description de la Lorraine et du Barrois,* 1779, in-4o, t. II, p. 350. »

(5) « *La vallée de l'Ornain*, in-18. »



I *Armoiries de Ligny, d'après l'écusson du buffet de l'orgue, 1846.*
II *Idem, d'après J. Cayon, 1853.* III *Idem, d'après C. Lapaix, 1868.*
IV *Restitution des mêmes armoiries.* V *et* VI *Jetons du roi Henri II offrant les trois croissants.* VII *Idem, du Conseil du Roi, 1552-1558.*

A LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Nous dédions cette courte Étude

SOURCES.

Almanach de Lorraine et Barrois pour 1784. In-32. Nancy, veuve Charlot.

Almanach du département de la Meuse pour l'année bissextile M. DCC. LXXXII, in-18.

Almanach royal de Lorraine et Barrois pour l'année M. DCC. LXV. In-32. Nancy, Jean-Baptiste-Hiacinthe Leclerc.

Annuaire de la Meuse pour l'année 1830, p. 92, 96, 118 ; — année 1840, p. 315, 317, 330.

Annuaire de la Meuse. — Ligier Richier : le Sépulcre de Saint-Mihiel, le Squelette de Bar-le-Duc, 1865, partie historique, p. xiij.

Annuaire statistique du département de la Meuse, in-8o, 1804.

BAILLOT (docteur). — Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, dans les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1re série, 1872, t. II et 1873, t. III.

BONNAIRE (Justin). — Respect au Sépulcre! Point de déplacement! ou Ligier Richier vengé dans son chef-d'œuvre. Nancy, 1863. In-8o de 64 pages.

CAJOT (dom). — Almanach historique pour 1775, p. 150.

CLOUET (l'abbé). — Histoire ecclésiastique de la province de Trèves et des pays limitrophes, comprenant les évêchés de Trèves, Metz, Toul, Verdun, Reims et Châlons, 1851, in-8°, t. II, p. 52 et s.

CLOUET (F.). — Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse, depuis l'époque celtique; ou histoire de la monnaie Verdunoise, et de celle de quelques autres lieux du département de la Meuse, dans les Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, 1850, in-8°, t. V, p. 254.

CALMET (dom Augustin). — Histoire civile et ecclésiastique de Lorraine. Nancy, 1728, in-folio.

COLLIGNON (J.), avocat. — Le testament de M. de Bousmard et la ville de Saint-Mihiel, 1861, in-8° de 32 pages.

COURNAULT (Charles). — Ligier Richier, sculpteur lorrain du XVIe siècle, 1887, in-8o de 56 pages, avec 22 gravures.

Dannreuther. — Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel; Mémoires de la Société des lettres... de Bar-le-Duc, 1883, 2e série, t. II.

Deblaye (l'abbé J.-F.). — La charité de saint Vincent de Paul en Lorraine, 1 vol. pet. in-8o. Nancy, 1886.

Denis (Cl.-Fr.). — L'illustration restituée à la montagne de Montsec, département de la Meuse, canton de Saint-Mihiel, 1844, in-8o, p. 151.

Dumont. — Histoire de Saint-Mihiel, t. IV, in-8o.

Dumont. — Nobiliaire de Saint-Mihiel, 2 vol. in-8o. Nancy, 1864-1865.

Durival. — Description de la Lorraine et du Barrois, 3 vol. in-4o, 1779-1783.

— Mémoire sur la Lorraine et le Barrois, 1752, in-4o, p. 288 et 289.

Durival l'aîné. — Description de la Lorraine et du Barrois, in-4o, 1770, p. 209.

Fistié (Camille). — A travers la Meuse : Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1887, in-8o, t. VI de la 2e série, p. 145.

Flach (Jacques). — Les origines de l'ancienne France : le régime seigneurial (xe et xie siècles), 1886, in -8o, p. 437 et s.

Germain (Léon). — Monuments funéraires de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel, dans les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 1886, 2e série, t. V.

Goureau. — Recherches sur quelques camps anciens dans la Lorraine : Mémoires de la Société Philomathique de Verdun, 1840, t. I, p. 88.

Henriquet. — Géographie historique, statistique et administrative du département de la Meuse, in-12, p. 185.

— La même, corrigée et rééditée par MM. Pierson et Loiseau, in-8o. Verdun, 1862, p. 217.

Jacob (Alfred), archiviste départemental de la Meuse. — Documents extraits des registres de l'ancienne chambre des comptes de Bar.

La Lance (G. de). — Le camp des Romains de Saint-Mihiel et quelques vestiges antiques, dans le journal *la Meuse* des 31 mai et 7 juin 1862.

Lallemend (Marcel). — L'école des Richier. 1 vol. in-8o de 241 pages. Bar-le-Duc, 1888.

Lapaix (Constant). — Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, 2e édition, in-4o. Nancy, 1877, p. 215.

Lepage (Henri). — Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine (avec la collaboration de M. de Bonneval), dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 2e série, t. XI, p. 118, 158, 170.

Liénard (Félix). — Dictionnaire topographique du département de la Meuse, comprenant les noms des lieux anciens et modernes, in-4o, p. 209 et s. Imprimerie nationale, 1872.

Luxer (A.). — Les principales institutions judiciaires du duché de Lorraine. Discours de rentrée de la cour d'appel de Nancy, 1879.

L'Isle (dom de). — Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel, 1757, in-4o.

Maillet (de). — Essai chronologique de l'histoire de Lorraine, 1757, in-12.

Marchal (Adolphe). — Inventaire sommaire des Archives de la Meuse, série B, in-4o, t. I.

Marchand. — Documents manuscrits sur la ville de Saint-Mihiel et des environs, écrits vers 1825.

Marchand. — Des juridictions anciennement établies en la ville de Saint-Mihiel, dans les Bulletins de la Société d'archéologie lorraine, 1855, t. V, p. 5-35.

Pelletier (dom). — Nobiliaire de la Lorraine.

Roussel (le chanoine). — Histoire ecclésiastique, civile et politique de Verdun, in-4o, 1729; 2e édition. Bar-le-Duc, 2 vol. gr. in-8°, 1863-1864.

Saint-Mauris (Victor de). — Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine, 2 vol. in-8°. Nancy, 1861.

Servais (Victor). — Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411, ou Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar, 2 vol. in-8o. Bar-le-Duc, 1865-1867.

Souhaut (l'abbé). — Les Richier et leurs œuvres, 1 vol. in-8o. Bar-le-Duc, 1883, p. 246 et s.

Thomas (abbé). — Notice sur la cathédrale de Verdun, dans l'Almanach de la ville de Bar-le-Duc, 1864, p. 245 et s.

Vaubourg (J.-B. de). — Mémoire concernant les États de Lorraine et Barrois dressés en 1697, nouv. édit., 1858, in-8°.

SAINT-MIHIEL,

SON ABBAYE, SES DÉPENDANCES,

ET APERÇU SUR LE CANTON.

En assemblant les quelques notes que nous possédons sur Saint-Mihiel, nous n'avons pas eu la prétention de donner une histoire complète de cette ville. Ce sujet a été amplement traité par M. Dumont dans quatre volumes et dans son *Nobiliaire,* ainsi que par Dom de l'Isle dans son *Histoire de l'antique abbaye,* qui fut le berceau de Saint-Mihiel. Le travail que nous avons l'honneur de vous soumettre est extrait d'une étude de longue haleine que nous préparons depuis plusieurs années sur le département de la Meuse, et pour laquelle nous souhaitons ardemment de trouver un successeur de bonne volonté qui la conduise à terme.

Les sources où nous avons puisé ces notes sont nombreuses; plus nous avançons dans notre travail, plus nous trouvons la tâche ardue et au-dessus de nos forces.

Cl. Bonnabelle.

6 juin 1888.

I.

ORIGINES DE SAINT-MIHIEL.

Saint-Mihiel, qui était encore, au commencement du XVIIIe siècle, la ville principale de l'ancien duché de Bar, est bâtie sur les bords de la Meuse, à 16 kilomètres de Commercy, 35 de Verdun et 36 de Bar-le-Duc, chef-lieu du département de la Meuse. Si l'on en juge par des fragments d'antiques constructions qu'on y a découverts et par le voisinage d'un camp romain, l'existence d'une ville en ce lieu remonterait à l'époque gallo-romaine. Quoi qu'il en soit, la ville actuelle doit son existence et son nom à l'abbaye bénédictine, de la congrégation de Saint-Vanne, fondée en 709 par Wulfoade, ou Wolfang (1), prince puissant du petit royaume d'Austrasie, et qu'il plaça sous l'invocation de saint Michel (2). L'histoire de cette ville se trouve tellement liée à celle de l'abbaye, que nous ne pouvons les séparer.

(1) L'abbé Clouet, *Hist. de la province de Trèves*, t. II, p. 53, note, dit qu'il ne faut pas confondre le fondateur de la ville de Saint-Mihiel, avec un autre Wolfang ou Wulfoade, maire du palais de Dagobert et assassiné à Stenay avec ce roi. — V. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. 1, col. 467.

(2) Saint-Mihiel se trouve ainsi désigné sur différents titres : *Sanctus Michaelis*, 674 (testament Wulfoade); 870 (partage de l'empire); 904 (diplôme du roi Louis); 921 (dipl. de Charles le Simple); 1030 (Chronicon monasterii); 1135 (Onera abbatum); 1180 (bulles du pape Alexandre III); 1191 (collection lorraine, t. 139, nº 30); 1738 (pouillé). — *Ad munte Sancto Micaëlo Archangelo super fluvio Marsupiæ*, 756 (charte de Pépin). — *Abbatia Sancti Michaelis quæ in pago Virdunensi consistit*, 840 (charte de l'empereur Lothaire). — *Sanctus Michelis*, 1106 (bulle de Pascal II); 1757 (de Hontheim). — *Sanctus Michaëlis vicum et castrum*, XIIe siècle (Laurent de Liège). — *L'abbei de Saint-Mihier*, 1243, 1251, 1256, 1257, 1303 (abbaye de Saint-Mihiel, P. 1.2. K. 7. — 5. D. 18); 1281, 1283 (cartulaire de la cathédrale). — *Monasterium Sancti Michaelis*, 1280 (*ibid.*). — *Moneta Sancti Michaelis*, XIIIe et XIVe siècles (monnaies des ducs de Bar); XVe siècle (monnaies des évêques de Verdun). — *Saint-Michiel*, XIIIe siècle (charte d'exemption, Mélinon, p. 133-135); XVIIe siècle (archives de la Meuse). — *Sainct-Mihiel*, 1324 (Lamy, échange de la seigneurie de Saint-Maurice); 1431 (*ibid.*, accord); 1450 (*ibid.*, sentence du bailliage de Saint-Mihiel). — *Moneta nova de Saint-Michael* ou *Michal*, XVe siècle (monnaies de René I, duc de Lorraine). — *Saint-Mihel*, 1549

Sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Mihiel, origine de la fondation de la ville qui a pris son nom, M. l'abbé Clouët rapporte (1), d'après une ancienne chronique, la légende suivante :

« Wolfang étant allé au mont Saint-Ange, y promit à Dieu de bâtir en Austrasie une église à saint Michel ; pour l'exécution de ce vœu, les prêtres lui donnèrent des reliques à placer sous l'autel du temple projeté. Afin que cette sainte résolution lui demeurât en mémoire, et que la bénédiction divine le suivît en tous lieux, Wolfang ordonna que les reliques seraient toujours portées à sa suite par un chapelain, qui prierait le Ciel de manifester par quelque signe l'endroit où il voulait qu'elles fussent déposées. Dieu exauça bientôt cette prière, et le signe demandé parut d'une manière aussi merveilleuse qu'inattendue. Un jour, la chasse ayant conduit le prince sur une montagne déserte, appelée *Castellio*, aujourd'hui Châtillon ou Vieux-Monstier, la nuit le surprit, et, dans la précipitation du départ, le prêtre, porteur du reliquaire, le laissa suspendu aux branches d'un noyer. Le lendemain, il fut impossible de le reprendre : la branche semblait fuir les mains qui cherchaient à l'atteindre ; en vain on monta sur le tronc, l'objet sacré s'éloignait à mesure qu'on s'approchait de lui. A l'aspect d'un tel prodige, tous s'écrièrent que saint Michel manifestait sa volonté, et qu'on avait enfin trouvé le lieu béni où il voulait recevoir le vœu des Austrasiens. On passa une nuit en vigiles sur cette hauteur, puis, dès l'aurore, le comte s'avança, la hache à la main, vers l'arbre merveilleux, afin de l'abattre et de poser sur son emplacement la première pierre de l'autel. En ce moment, le reliquaire descendit de lui-même jusqu'à la portée de la main. Encouragé par ce nouveau signe, le fondateur traça sur-le-champ l'enceinte de la basilique, et, à côté

Wassebourg); 1608 (Lamy, bailliage de Saint-Mihiel ; 1707 (carte du Toulois). — *Fanum Michaëlis*, 1580 (Stemmatum Lotharingiæ ac Barri-Ducum). — *Saint-Myé*, XVIe siècle (archives de Genève). — *Sainct-Miel*, 1601 (Lamy, acte du bailliage de Saint-Mihiel). — *Saint-Michel*, XVIIe siècle (archives de la Meuse). — *San Miellanius*, 1749 (pouillé). — D'après M. Félix Liénard, *Dictionnaire topographique de la Meuse*, 1872, in-4°, p. 209.

(1) *Histoire de la province de Trèves*, p. 54 et s.

du temple principal, il marqua le plan de deux autres, l'un dédié à saint Pierre, l'autre offert à Notre-Dame, au nom de la comtesse Adalsinde. Les racines du noyer miraculeux se conservèrent et bientôt de vigoureux rejetons en sortirent à travers les murs du saint édifice qui demeura tapissé en dehors de verdoyants rameaux. C'étaient les branches d'un nouvel arbre de vie, planté dans un autre paradis terrestre; elles fournirent, pendant des siècles, un fruit salutaire aux malades de toute la contrée, et les moines attestèrent dans leur chronique les heureux effets de ce remède divin... »

Il est à peu près certain, depuis les travaux publiés par MM. les abbés Clouët et Hippolyte Jeannin, que le premier titre où il est question de Saint-Mihiel, est un diplôme de Wolfang ou Wulfoade pour la fondation et la dotation de l'abbaye : il est daté de la quinzième année du roi Childebert II, qui monta sur le trône en 695 : il est nommé « testament de donation (1). » Le deuxième titre, daté de l'année précédente, est un échange de la terre de *Marsoupe*, cédée par l'évêque de Metz à Wulfoade, qui en fit don à la même abbaye en 709. Le troisième titre est de 724, la troisième année du règne de Thierry, surnommé de Chelles : c'est un acte de donation de la terre de Condé-en-Barrois en faveur des religieux de Saint-Mihiel (2).

Ces chartes renferment l'énumération des terres et des privilèges dont le généreux comte dota le monastère. « Environ vingt grands domaines, rapporte l'abbé Clouët (3), s'étendant de toutes parts à plusieurs lieues de distance autour de l'abbaye, en composèrent ce que l'on appelait autrefois le *fonds dotal,* c'est-à-dire les immeubles assignés à la maison par l'acte même de son établissement (4)..... » Pour couronner son œuvre, le généreux bienfaiteur y ajouta le privilège d'exemption, si

(1) M. Liénard donne à ce testament la date de 674. Voir la nomenclature, *suprà,* p. 30, note 2.

(2) Ces trois titres sont rapportés par Dom Calmet dans ses preuves de l'*Hist. de Lorraine.* V. Roussel, *Hist. ecclés. et civile de Verdun,* nouv. édit. t. I, p. 160, note de M. l'abbé Jeannin; Clouët, *op. cit.,* t. II, p. 53, 54.

(3) *Op. cit.,* p. 57 et s.

(4) La plupart des villages dont il est fait mention dans ces diplômes existent encore aujourd'hui. Les principaux, assis dans le pays Verdunois, sont :

convoité des anciens cénobites, aux yeux desquels il n'était pas d'église illustre *sans liberté ni immunité*, c'est-à-dire sans franchise des charges et juridiction de l'autorité ordinaire, soit ecclésiastique, soit laïque. Non seulement les magistrats séculiers du comté de Verdun, mais encore le prélat lui-même furent déclarés sans qualité pour donner aucun ordre sur le territoire monastique, y rien revendiquer et requérir ou même pour entrer dans son enceinte.

Après la prise de possession du monastère par les religieux, vers l'année 709, le comte Wulfoade s'y rendit avec la comtesse Adalsinde, son épouse, accompagnée de Garibade, évêque de Toul, son parent, et de plusieurs autres personnages de distinction, en présence desquels se tint une assemblée des hommes notables, assemblée dans laquelle on fit lecture de la charte de fondation dudit monastère; et, pour tout motif de la clause d'exemption, il fut dit que telle était la volonté du comte, et que personne n'avait à y contredire, attendu qu'il s'agissait d'un établissement créé de ses propres biens, à ses propres frais et par ses soins (1). Cette assemblée eut lieu sur la côte de Châtillon, lieudit le Vieux-Monstier, où les bâtiments du monastère avaient été élevés.

Quarante années s'étaient à peine écoulées depuis la solennité qui avait présidé à la confirmation des richesses dont le puissant Wulfoade avait doté les moines, quand cette abbaye passa dans le patrimoine des religieux de Saint-Denis.

Comment cette mutation s'opéra-t-elle?

Le duc Carloman venait de se retirer au monastère du Mont-Cassin, en Italie, et Pépin le Bref, après avoir détrôné Childéric III, s'était fait sacrer roi à Soissons, puis à Saint-Denis par le pape Etienne III, quand Wulfoade, au moment où avait lieu le sacre, se déclara en rébellion ouverte contre le

Woinville, Godoncourt (ou Godinécourt), Bislée, Menonville, Chauvoncourt, Creuë, Culey, Buxières, Heudicourt (autrefois Trognon), Kœurs; dans le Barrois, il y avait Cousances-aux-Bois (?) et Condé.

(1) Nous empruntons ce passage à M. l'abbé Clouët, que nous suivons presque textuellement. « On voit à ces paroles, dit le savant historien, combien, dès lors, le droit de propriété noble tendait à se confondre avec la souveraineté. »

prince qui avait détroné la race de Clovis. Plusieurs mécontents répondirent à son appel, et se fortifièrent sur le mont Saint-Michel, près de l'abbaye; mais le succès ne répondit point à l'attente des conjurés qui, n'ayant pu tenir contre les armes de Pépin, furent battus, et Wulfoade fait prisonnier. Le comte, traduit au plaid des Francs, fut déclaré traître et digne de mort. C'est alors que se présentèrent, en suppliants, Fulrade, abbé de Saint-Denis, et tous les religieux de cette maison, pour demander à Pépin la grâce du coupable et lui offrir, en son nom, l'abandon de la forteresse et du domaine où l'insurrection avait eu son foyer. L'offre fut acceptée, et Saint-Mihiel demeura confisqué au profit de Pépin le Bref, lequel en fit donation, peu après, aux moines de Saint-Denis, afin qu'ils y maintinssent les fondations religieuses de son fondateur (1). Ces faits sont relatés dans une charte, datée de Compiègne, le 4 des kalendes d'août 756, la quatrième année du règne de Pépin le Bref (2).

A partir de cette époque, l'abbaye privilégiée de Saint-Mihiel fut sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Denis, jusqu'à ce que Charlemagne, voulant favorablement traiter le premier de ces monastères, rétablit l'ancien ordre de choses à Saint-Mihiel, en l'an 772, au profit de l'abbé-évêque Ermengand, de ses religieux et de ses successeurs.

On rapporte qu'après avoir obtenu son pardon du roi, le comte Wulfoade se retira dans le monastère qu'il avait si libéralement doté; qu'il y mourut vers l'année 772, et qu'il y fut inhumé, ainsi qu'Adalsinde, sa femme, dans une chapelle, appelée dans la suite « Chapelle des Fondateurs, » au Vieux-Monstier, où leurs restes furent découverts en 1734.

Suivant M. Liénard (3), ce serait en l'année 802 que l'abbaye, alors construite sur le mont Châtelet, aurait été transférée sur les bords de la Meuse, en un hameau nommé Godinécourt, lequel changea son nom en celui de Saint-Mihiel.

(1) Clouët, *op. cit.*, t. II, p. 264, 265.
(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. I, col. 471 et *Preuves*, col. 274.
(3) *Dictionnaire topogr. de la Meuse*, p. 209.

L'invasion des Normands dans la France occidentale, vers 889, causa des dommages considérables dans les diocèses de Toul et de Verdun. Un diplôme de Zwentibold, de 895, fait mention des dévastations qu'ils firent sur le territoire de l'abbaye (1).

Sous l'abbatiat d'Etienne, évêque de Tongres, le Vieux-Monstier ayant été réduit en cendres par un incendie, les religieux obtinrent de Louis de Germanie le village de Fresnes pour en employer les revenus au rétablissement du monastère. On construisit dans la *Corvée-sous-Saint-Blaise :* la population augmenta dès lors sensiblement; on vit s'élever, à peu de distance de l'abbaye, un quartier qui porte encore aujourd'hui le nom du terrain sur lequel il a été construit. Frédéric Ier, duc de Bar, qui, sous prétexte de vouloir protéger le monastère, s'imposa comme voué après s'être emparé d'une portion de ses biens, y bâtit, vers 970, un palais dans lequel il fixa sa résidence et qui devint, par la suite, celle de quelques-uns de ses successeurs.

Le séjour du souverain contribua beaucoup à l'agrandissement de cette cité naissante; il fut sans doute la source de plusieurs établissements importants dont elle a joui pendant plusieurs siècles.

Après les grandes invasions, les puissants s'étaient substitués au roi comme protecteurs de la masse du peuple. Mais qui donc devait, à leur tour, tenir ces grands en échec?... Qui pouvait protéger les églises contre leurs redoutables défenseurs?... les avoués... Voici le jugement porté par M. Jacques Flach (2) sur ces derniers. « Les avoués ont joué, dit-il, un rôle si important dans l'histoire politique, que leurs rapports avec les corporations ecclésiastiques dont ils étaient chargés de défendre les immenses domaines appellent un coup d'œil d'ensemble. — Dans le principe, ils représentaient le roi auprès des églises, placées dans son *mundium*, ils étaient institués par lui ou choisis d'un commun accord. Une fois disparu le contrôle du roi et des *missi* qui les tenait en respect, empiète-

(1) Roussel, *op. cit.*, t. I, p. 193.
(2) *Les origines de l'ancienne France : le régime seigneurial* (xe et xie siècles), p. 435-444.

ments et exactions commencèrent... En dehors des avoués jadis établis par le roi et qui étaient parvenus de bonne heure à rendre leurs fonctions héréditaires, les corps religieux durent s'en choisir de nouveaux, pour contenir les premiers ou pour les assister, pour exercer une haute tutelle ou pour défendre spécialement tel de leurs domaines. Ou bien ils durent en subir : l'avouerie étant grande source de profits, les seigneurs puissants d'une région s'imposèrent, bon gré mal gré, comme avoués. Ils s'intitulèrent fièrement « avoués par la grâce de Dieu » *providentia Dei,* à l'exemple des comtes ou des vicomtes qui tenaient leur titre de la force. — Le danger augmenta en se multipliant. Les avoués pullulèrent : avoués supérieurs, inférieurs, sous-avoués, etc. Ils enveloppèrent comme d'un réseau les possessions ecclésiastiques. N'en vit-on pas jusqu'à sept pour un seul village? Chacun d'eux tira à soi au détriment du couvent, au détriment surtout de la population rurale dont ils épuisaient la subsistance. » Aussi « toutes les chartes retentissent-elles de récriminations amères contre les avoués. » L'abbaye de Saint-Mihiel ne fut pas exempte de ces maux. Dans une supplique désespérée adressée à l'archevêque de Trèves, elle se plaint, entre autres, que « le comte Raynaud « emprisonnait ses hommes pour leur extorquer leur avoir. « Son fils fait pis encore. Sa tyrannie est arrivée à un tel « excès, que les paysans préfèrent abandonner terres et mai- « sons : ils ne paient plus rien à l'abbaye, ils réservent tout « à l'avoué dont ils redoutent la violence. Les moines se sont « plaints au Saint-Siège, mais Raynaud n'en est devenu que « plus despotique, et si l'archevêque ne les secourt, ils pré- « voient le moment ou, faute de subsistances, ils devront, « eux aussi, quitter les lieux, laisser le couvent vide (1). »

(1) « Comes Raynaldus... pecuniarum rapinas quas vulgo talliatas vocat per terram nostram primus agere cepit, *homines incarcere vi et suppliciis sua eis extorquere,* ad firmanda ca(s)tella cum suis sumptibus eos cogere, nimis frequenter per terram nostram dietare, nec suis sed pauperum sumptibus vivere, postremo terra nostra plus quam sua omnibus modis abuti, et hanc tyrannidem filio suo Raynaldo qui nunc est dereliquit, contestatus tamen ei publice se hec omnia injuste egisse. At ille maliciam patris in tantum supergressus est ut homines nostri oppressionem ejus ferre non valentes villas

Louis de Montbéliard, époux de la comtesse Sophie, héritière du comté de Bar, mourut en 1067, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Mihiel. En 1078, Sophie, en qualité de vouée de l'abbaye, donna, selon la coutume, la crosse et l'investiture, à Sigefroy, religieux bénédictin de Verdun, qui avait été élu abbé; mais ce dernier, pensant avoir commis une faute en recevant la crosse abbatiale des mains de Sophie, alla à Rome pour se faire absoudre par le pape Grégoire VII, entre les mains desquelles il remit sa crosse. La comtesse, accusée du crime de simonie, se rendit à son tour près du Saint-Père, pour régler la question des investitures (1).

Pendant que la comtesse Sophie négociait, Thierry, évêque de Verdun, résolut de se venger sur les religieux, parce qu'ils avaient entrepris de se soustraire à sa juridiction pour se placer sous celle de l'évêque de Toul. En 1084, il fit saccager et incendier l'abbaye et la ville naissante de Saint-Mihiel (2). Afin de résister à une nouvelle attaque, Sophie, à son retour de Rome, fit construire un château-fort pour protéger l'abbaye et la ville. Le châtelain institué par elle devait promettre qu'il ne ferait de guerre que pour la défense du monastère, et donner des otages qui devaient se constituer prisonniers s'il dérobait aux moines la valeur de dix sols. L'abbaye devait pourvoir à la subsistance du châtelain et des *custodes castelli*. Ceci se passait en 1090; mais seize ans sont à peine écoulés que l'abbaye eut à subir des violences intolérables de la part du châtelain. L'abbé n'eut d'autre moyen d'y mettre bon ordre que de payer à ce dernier 200 marcs en échange de

nobis vacuas relinquant, reliquia nostra nobis solvere vel non possint vel contempnant, illum solum timentes, illi soli servientes. Cumque Sedis Apostolice justitiam superiore anno adversus eum expetissemus, super hoc ultra modum indignatus et apostolica nichil adhuc nobis proficiente immo officiente et malicia oppressoris cottidie ingravescente, jam pene *pro inopia rei familiaris domum vacuam deserturi*, hanc unam adhuc spem suscipimus ut quia Deo providente apostolicas vices suscipere meruistis, apostolice potestatis virga oppressorem nostrum coherceatis. » (*Cart. de Saint-Mihiel*, MS., f°s 98-99, publ. par M. Jacq. Flach, *op. cit.*, p. 442.)

(1) De Maillet, *Essai chronolog. de l'hist. de Lorraine*, 1757, in-12, p. 18-20.

(2) D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. II, *Preuves*, lxxvij.

l'abandon du château et la promesse qu'il n'en construirait pas d'autre sur le territoire de l'abbaye (1).

La comtesse Sophie, dont la vie fut si active, fit entourer la ville de Saint-Mihiel de fortes murailles, parce que le château, dans la situation où il avait été bâti, ne pouvait, seul, la garantir des incursions des pillards. L'église du Bourg fut alors renfermée dans son enceinte. En 1070, cette église se trouvait encore en dehors des murs lors de la dédicace qu'en firent l'archevêque de Trèves et les évêques de Verdun et de Toul.

En 1085, Sophie fit encore don à l'abbaye du prieuré d'Amance, et en 1088 elle compléta sa donation par celui qu'elle venait de faire bâtir à Bar-le-Duc et qu'elle avait placé sous le vocable de Notre-Dame (2). La donation de ce prieuré fut confirmée par l'évêque Pibon, qui y ajouta, le 1er septembre de la même année, le fonds et les revenus de la paroisse de Bar, qui, à cette époque, était entièrement séculière, à la condition que l'abbé ou les religieux présenteraient un sujet à l'évêque, pour être par lui institué curé et chargé du soin des âmes (3). Quel-

(1) Jacques Flach, *Les origines de l'ancienne France, le régime seigneurial* (xe et xie siècles), in-8o, t. I, p. 446 et s. — *De contructione castelli.* « Temporibus quidem nobilissime cujusdam comitisse nomine Sophye infestatione multorum pravorum hominum in ecclesias Dei circunquaque per nimium seviente hujus quoque cenobii videlicet Scti Michaelis bona perversi quique raptores pacisque violatores inrecuperabiliter diripiebant. Qua necessitate conpulsa prenominata comitissa licet diu multumque hesitaret timens peccatum sibi futurum... castellum imminens foro Scti Michaelis fundavit, *ea tamen sola intentione ut* que miserabiliter adnichilabatur *ecclesiam Dei Sctique Michaelis posset tueri.* Quod satis postea ostendit dum castellanum fide promittere coegit quod nunquam in vita sua per hoc castrum werram faceret alicui, *nisi pro defensione et pace ecclesiæ Dei...* Constituti sunt igitur hii custodes castelli Tiebaldus, Anscherus, insuper etiam castellanum nomine Ranaldus cui divisa est villa in beneficium quæ dicitur Ruith. Preterea tributum pontis super Mosam et transeuntium per villam quod erat de prebenda monachorum accepit comitissa cujus medietatem illi dedit et alteram sibi retinuit. Dedit adhuc ei unum bannalem furnum et nichil amplius castellanus in tota abbatia postmodum accipiet, sed nec placitaverit nec justiciam fecerit nisi rogatu abbatis... Insuper etiam castellanus obsides dedit R. de S. et B. de M. qui juraverunt si castellanus preter supradicta valens X solidos de abbatia surripuerit et infra XL dies post ammonitionem abbatis non persolverit, se ipsos apud Monciacum incarcerent et donec abbati redditum fuerit non exeant..... » (*Cartulaire de Saint-Mihiel*, MS., fos 84-86, 1090.)

(2) Voir l'appendice, no I.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, col. 1187 et 1221.

ques années après, en 1092, la comtesse Sophie mourut et fut inhumée dans l'abbaye, près de Louis de Montbéliard, qui l'avait précédé dans la tombe.

Vers le même temps mourut l'abbé Sigefroy. Son successeur fut Ornat ou Ornatus. Théodoric II, fils et successeur de Louis et de Sophie, qui venait d'être pourvu de la vouerie de Verdun par l'évêque Richer, prétendit que sa mère avait faibli en se rendant à Rome demander au Pape l'absolution pour avoir donné l'investiture aux abbés; il voulut, en conséquence, qu'Ornat, le nouveau titulaire, reçût de sa main la crosse et l'anneau pastoral. Après bien des contestations, on convint que les marques de la dignité abbatiale seraient déposées sur l'autel, et que le comte de Bar conduirait l'abbé élu pour en prendre possession (1093) (1).

Théodoric, qui avait hérité de la piété de sa mère, fit plusieurs fondations pieuses, entre autres, l'abbaye de Biblisheim, en Alsace, et, en 1102, le prieuré d'*Hasmengia*, qui était situé au village d'Insming, dans l'ancien arrondissement de Château-Salins (Meurthe), et qu'il donna à l'abbaye de Saint-Mihiel (2). Parmi les témoins qui figurent dans cette dernière donation, on remarque un Wirinus de Belsam, seigneur de Saint-Baussant, fief du comté d'Apremont (3).

Pour se venger de ce que Raynaud ou Regnault Ier, comte de Bar, successeur de son frère Thierry III (4) dans la vouerie de Saint-Mihiel, n'avait pas daigné lui prêter secours quand les Messins vinrent attaquer son château de Dieulouard, Ri-

(1) De Maillet, *Essai chronologique de l'histoire de Lorraine*, 1752, in-12, p. 18-20. Le comte est appelé indifféremment Théodoric ou Thierry.

(2) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1867, p. 154. — Henri de Lorraine, abbé de Saint-Mihiel, en était prieur en 1623 (*Ibid.*, p. 158). — En 1749, le titre de prieuré de l'abbaye d'Insming a été anéanti, et ses revenus ont été réunis à l'abbaye de Saint-Mihiel, par La Galaizière, intendant général de Lorraine, en faveur de son fils, Barthélemy-Louis-Martin Chaumont de La Galaizière (*Ibid.*, p. 162).

(3) Henri Lepage, *Le département de la Meurthe*, 1843, in-8°, t. III, p. 500. — Dom Calmet, *op. cit.*, t. I, col. 1248.

(4) Thierry III avait succédé à Thierry II en 1105; mais comme il s'était, par ses excès, rendu odieux aux Barisiens, il fut chassé de son comté. Il mourut dans le comté de Montbéliard, où il s'était retiré.

chard, évêque de Verdun, s'allia avec Guillaume de Luxembourg pour s'emparer de la forteresse de Saint-Mihiel. S'en étant rendus maîtres, ils la détruisirent complètement et portèrent leurs ravages sur plusieurs villages du comté de Bar, qu'ils saccagèrent et ruinèrent (1).

Trois chartes inédites des sires de Joinville, concernant l'abbaye de Saint-Mihiel, ont été publiées par M. Alfred Jacob, archiviste départemental de la Meuse, dans le *Journal* de la Société d'archéologie lorraine, numéro de septembre-octobre 1879; elles font partie du fond de l'abbaye et sont cotées S[1].

La première de ces chartes, en langue latine, est du 2 juin 1228. C'est un accord entre Simon, sire de Joinville, et l'abbaye de Saint-Mihiel, au sujet des villages de Ribeaucourt et de Bure (2).

La deuxième, écrite en langue vulgaire, est du mois de juillet 1258. Par cette charte, Robert de Joinville, sire de Sailly, échange, avec l'abbé de Saint-Mihiel, « Demoinget Boi de Laue, son homme de *Buires* » et « Prodemet le Feiure, » pour « Robert le fils de Ferrey de *Buires*, » et « Poiret le fils Boi de Laue, » et pour Boret la fille Warnier le Feiure.

La troisième, du mois de février 1303, le samedi après la Purification, est de Jean, sire de Joinville, le compagnon de saint Louis, en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel. Cette charte est la confirmation de celle donnée par Simon de Joinville, le 2 juin 1228, faisant abandon, à ladite abbaye, « pour amour de Dieu, et pour paix avoir, » des amendes des hommes et des femmes de Saint-Mihiel qui sont aux villages de Bures et de Ribeaucourt, dont la moitié lui appartenait.

De son côté, M. Léon Germain a publié, dans le même journal, une charte, aussi inédite, de Jean, sire de Joinville, écrite en langue vulgaire, relative à la vente, à l'abbaye de Saint-Mihiel, de vingt setiers de grain à prendre sur le village de Bure. Cette vente, du mois de mars 1275, a été consentie

(1) Roussel, *Hist. ecclésiast. et civile de Verdun*, 2e édit., t. I, p. 260.

(2) Tous deux font partie du canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

moyennant cent livres de provenisiens forts; elle fut confirmée par Thiébaut, comte de Bar, de qui le noble comte de Joinville les tenait (1).

Un traité d'accompagnement fut conclu, en 1251, entre l'abbé et Thiébaut, comte de Bar (2).

Le 24 juin 1265, le duc Ferry III de Lorraine fit un traité avec l'abbé de Saint-Mihiel, touchant les villes de Waihecourt (Blaincourt), Vilcey-sur-Trey et Viéville-en-Haye. Il en fit un un second, le 2 mai 1277, par lequel il promettait de payer à Henri, comte de Luxembourg, la somme de quatre cents livres tournois dont celui-ci s'était rendu pleige envers Ascelin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel (3).

Les documents sur Saint-Mihiel nous font défaut pendant la période qui sépare le règne de Henri III à l'avènement de Robert, premier duc de Bar (1351-1411). Sous cet homme qui « fut un des princes les plus grands, et en même temps les plus sages et les plus habiles de son siècle (4), » cette ville prit beaucoup de développement et devint la ville principale du Barrois, par les fréquents séjours que le souverain et sa cour y firent, soit pendant la session des Grands-Jours, soit par les fêtes splendides qui s'y donnèrent. Parmi ces fêtes, on signale celle qui fut donnée en 1389, en l'honneur de Henri, fils aîné de Robert, et qui se nommait « *la fête de l'ordre des Biches* » ou « *la fête des Biches,* » et dans laquelle le souverain prit une part active. D'après un compte du temps, le prévôt de Bouconville livra, le 5 mars de cette année, pour la cour du duc, 51 poules et 52 chapons, et celui d'Étain fit délivrer 5 muids d'avoine, mesure de Saint-Mihiel (5).

Les fêtes continuèrent l'année suivante. Le comptable dut payer, pour l'entretien et la nourriture des gens de Robert, qui

(1) Cette charte faisait partie de la collection de M. Dumont, de Saint-Mihiel. Après son décès, elle fut acquise par M. L. Germain.

(2) Archives de la Meuse, B. 286.

(3) Société d'archéologie lorraine. *Mémoires*, t. XXVI, p. 240 et 254.

(4) Victor Servais, *Annales hist. du Barrois,* 1865, in-8°, t. I, Avant-propos.

(5) V. Servais, *ibid.*, t. II, p. 153. Le boisseau ordinaire de Saint-Mihiel valait 1 décalitre 923, et le boisseau comble 2 décalitres 570.

passa la plus grande partie du mois de janvier à Saint-Mihiel, une somme assez forte. Parmi les objets fournis, on remarque : 45 aunes de draps de plusieurs couleurs, tant pour les braconniers (1) que pour deux valets de Henri de Bar ; 7 queues de vin, 10 muids de froment et 4 porcs ; 3 muids d'avoine, 41 poules, 41 chapons et 50 livres de cire consommées en vingt-quatre jours (2).

En 1393, les fêtes s'y renouvelèrent à l'occasion du mariage de Bonne de Bar, fille de Robert, avec Valéran de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul ; d'autres lui succédèrent l'année suivante à propos de l'entrevue de Robert avec le comte de Vaudémont (3).

Les comptes de Thierry Blampoys (4), pour les années 1398-1401, nous apprennent que le milliaire, c'est-à-dire le renouvellement de l'année, se changeait, à Saint-Mihiel, le 25 mars, jour de la Notre-Dame. C'est en 1580 que, par ordonnance du duc de Lorraine, l'année a commencé à compter du 1er janvier.

Sur la fin de son règne et pour résister à une attaque, le duc Robert entreprit de faire fortifier le château. A cet effet, plusieurs engins de guerre furent construits à Verdun, et transportés dans son enceinte (5).

René d'Anjou, qui tenait les deux duchés de la libéralité du cardinal Louis de Bar, se rendit à Saint-Mihiel avec Jean comte de Salm, gouverneur général du duché de Bar et une troupe de 2,700 chevaux, pour s'opposer aux entreprises de Robert de Sarrebruck (6).

Sous peine d'être emprisonnés, les voyageurs, à cette époque, devaient faire le change de la monnaie qui était en leur

(1) Valets qui soignaient une espèce de chiens nommés *braques*.

(2) V. Servais, *loc. cit.*, t. II, p. 172.

(3) V. Servais, *loc. cit.*, t. II, p. 201, 214.

(4) Archives de la Meuse, B. 1044 ; — *Id.*, B. 1075. Comptes de Henri Lebrun, 1521-1522 ; — *Id.*, B. 1101. Comptes d'Albéric de Rosières, écuyer, prévôt de Saint-Mihiel.

(5) *Id.*, B. 1240. Compte de Pierre Louvet, prévôt et receveur de Souilly, 1407-1409.

(6) *Id.*, B. 1047. Compte de Jean Triquet, prévôt et receveur de Saint-Mihiel, 1423-1424 ; — *Id.*, B. 1863. Compte de Guillaume de Neufville, prévôt et receveur de Longwy, 1425-1426.

possession, contre la monnaie légale du duché. Jean des Moines, maître de la monnaie de Saint-Mihiel, était chargé de l'exécution de cette mesure (1).

Au mois de février 1440, le roi Charles VII étant à Saint-Mihiel fit mettre en liberté messire Wauchelin, bailli de Vitry-en-Perthois, qui avait été fait prisonnier dans la guerre entreprise par la Lorraine contre le comte de Vaudémont, et retenu par ce dernier à Joinville-sur-Marne.

En 1452, sous le règne de Jean d'Anjou, une partie notable de la population fut enlevée par la peste (2). Cette épidémie sévit encore de 1518 à 1521. Jean de Blois, qui était détenu dans les prisons du château, en mourut (3). Saint-Mihiel fut encore affligé de ce fléau en 1631. Ces calamités, jointes à la guerre, empêchèrent les huissiers de se mettre en route pour opérer le recouvrement des amendes dues au Trésor. Plusieurs habitants de la ville furent condamnés à l'amende et au bannissement pour avoir contrevenu aux ordonnances sanitaires rendues pendant la contagion (4).

La reine d'Angleterre se trouvait à Saint-Mihiel, accompagnée du prince de Galles, son fils, quand elle tomba malade dans cette ville. Elle reçut alors les soins de Pierre Robin, médecin de René d'Anjou, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar. Après sa guérison, la reine se rendit en pèlerinage à Saint-Nicolas-du-Port. Le prévôt, Collignon le Prélat, fut chargé de payer les dépenses faites par le prince et sa suite, se rendant de Bar à Troyon (Heudicourt), pendant leur séjour à Saint-Mihiel (5).

Si nous en croyons les registres de l'ancienne chambre des

(1) Archives de la Meuse, B. 1051. Comptes d'Ancelet Menyant, prévôt et receveur de Saint-Mihiel, 1427-1428.

(2) Archives de la Meuse, B. 1053. Comptes de Perrenet Laguesse, receveur et gruyer de Saint-Mihiel.

(3) *Id.*, B. 1075 et 1076. Comptes de Jean Lebrun.

(4) *Id.*, B. 1108 et 1109. Comptes de Paul Hiérard, sieur de Beauval, receveur du domaine.

(5) *Id.*, B. 1057. Comptes de 1463-1464. Non seulement les comptables remplissaient les fonctions d'économes, mais ils étaient encore chargés de pourvoir au garde-manger du duc quand il était à Saint-Mihiel. C'est pour ce motif que Jacquemin de Norroy, receveur et gruyer de Sancy et terre de



comptes du Barrois, un mets digne de la table de nos princes et très recherché à la cour de nos anciens souverains, était le pâté fait avec les truites de l'Ornain. En 1548, le duc et sa cour se trouvant à Saint-Mihiel, Jean de Thonance, gruyer de Bar, dut faire pêcher une assez grande quantité de ces salmonoïdes pour en faire des pâtés qu'il envoya à Charles III (1).

Au xve siècle, les corporations de métiers se développèrent dans les deux duchés : à Saint-Mihiel, les cordonniers se réunirent en corps de métiers le 18 août 1463; la corporation des arbalétriers était confirmée le 24 juin 1482 (2).

C'est en 1523, sous le règne du duc Antoine, que la postérité a surnommé le *Bon*, qu'un moine Augustin, Jean Châtelain de Tournai, brûlé à Vic, le 12 janvier 1525, comme hérétique, jeta les premières semences de la Réforme dans les États du duc de Lorraine. Le prince, pour enrayer les nouvelles idées, publia, au mois de décembre de cette même année 1523, un édit qui défendait, sous les peines les plus sévères, de propager les erreurs de Martin Luther dans l'étendue des deux duchés. A cet effet, il institua un tribunal inquisitorial dans chacun des trois diocèses de Metz, Toul et Verdun. Pendant ce temps, les lansquenets, sous les ordres de M. de Vaudémont, envahissaient le Barrois, et ravageaient Saint-Mihiel et ses environs (3). « Dans le bailliage de Bar, rapporte M. Henri Dannreuther (4), les arrestations paraissent avoir été nombreuses vers 1539. » Plusieurs habitants de la ville étaient retenus prisonniers au château pour leurs opinions. Les vénérables de Toul et de Verdun, en présence du duc, prenaient des informations contre eux, accusés qu'ils étaient d'avoir mal parlé de la foi et des

Pierrepont, fit conduire au garde-manger du prince, 314 poules et 34 chapons provenant des rentes de ladite prévôté (Arch. de la Meuse, B. 1777. Comptes de 1516-1517.

(1) Archives de la Meuse, B. 689.

(2) *Id.*, B. 233, f°s 196 et 205.

(3) *Id.*, B. 1076. Comptes de Henri Lebrun, 1524-1525.

(4) *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, dans les Mémoires de la Société des lettres... de Bar-le-Duc, 1883, 2e série, t. II, p. 6 du tirage à part.

sacrements de l'Eglise (1); d'autres furent exilés et leurs biens confisqués (2).

Tandis que le pays avait à se protéger alors contre les Espagnols qui s'étaient répandus dans le Barrois après la levée du siège de Saint-Dizier (3), la persécution contre la liberté de conscience, déjà si vive sous le duc Antoine, sévissait avec plus de vigueur encore sous la régence de Nicolas et de Christine de Danemark, au nom du jeune duc Charles III. Un maître d'école de Saint-Mihiel, Jacques Chobard, fut brûlé vif en 1545, parce qu'il « soutenait que le sacrement, tant du baptesme que de la Cène, ne profitait qu'à celui qui le prend (4). »

En 1560, les réformés habitant Saint-Mihiel et les villages circonvoisins, adressèrent une supplique au duc de Lorraine pour lui demander l'autorisation de « vivre selon la règle et « réformation d'icelle,..... désirant en cela garder la doctrine et « ensuivre l'exemple de Nostre Seigneur Jésus-Christ, lequel « enseingne de payer, et en payant lui-mesme ce qui appartient « à César, ne laisse ny ne veult qu'on oublie ce qui premierement est deu à Dieu,..... vous supplient que à cest effet il « vous plaise leur donner temples bastis ou à bastir,..... pour « en iceulx temples et lieux avec vostre congé et vostre protection prescher, y faire prières publiques et s'assembler au « nom de Dieu. » Cette requête était signée par quelques nobles et des bourgeois de la ville, au nombre de 126, parmi lesquels figurent Ligier Richier (5) et son fils Gérard. Au nom-

(1) Archives de la Meuse, B. 1084. Comptes de Jean Laudinot, 1538-1539, f° 105 v°.

(2) *Id.*, B. 1103. Comptes d'Albéric de Rosières, 1588.

(3) *Id.*, B. 2155. Comptes de Philippe Boudet, écuyer, prévôt et gruyer de la terre et seigneurie de Conflans, 1543-1544.

(4) Henri Dannreuther, *op. cit.*, p. 7.

(5) Le compte de François de Rosières, écuyer, sieur de Chaudeney, pour 1609-1610, fait mention de l'exécution de Mengeotte Signeulle, femme de Jean Richier, et de plusieurs autres personnes brûlées comme sorcières (Arch. de la Meuse, B. 1106). — Nous ignorons ce qu'était cette fille Mengeotte, qualifiée femme de Jean Richier. A la vérité, Gérard, fils de Ligier Richier, avait un fils du nom de Jean; mais ce fils avait épousé, à Metz, où il s'était retiré, le 2 mars 1615, Judith, fille de Claude de La Cloche, orfèvre, de laquelle il eut trois enfants : Judith, Jean et Suzanne (Dannreuther, *op. cit.*, p. 21, 22). Nous pensons que cette victime des préjugés populaires était la

bre des signataires, il y en a 17 qui furent maires dans l'espace de 23 ans (1).

Le duc répondit à cette humble supplique de ses fidèles sujets par l'édit du 14 septembre 1572, lequel enjoignait aux réformés de vendre leurs biens dans le délai d'un an, sauf de ce faire, lesdits biens seraient confisqués (2). C'est alors que l'émigration fut grande à Saint-Mihiel, et que l'on vit s'expatrier ce que la population comptait de plus intelligent dans les sciences et dans les arts, pour aller trouver la tranquillité et la liberté de conscience sur une terre plus hospitalière.

Lors de la défense de Metz par le duc de Guise en 1552, contre les entreprises de l'empereur Charles-Quint, le roi de France Henri II vint établir son quartier général à Saint-Mihiel, ville où il pouvait communiquer facilement avec les places de Toul, Verdun et Pont-à-Mousson. Parmi les personnages de marque qui se trouvaient réunis dans cette ville ou dans ses environs, on cite le connétable de Montmorency, le duc de Nevers, le comte d'Enghien, le prince de Condé, le duc d'Aumale, le seigneur de Rohan, le maréchal de Saint-André, le seigneur de Châtillon, alors général de toute l'artillerie française, le maréchal de camp comte de Villars, etc., lesquels attendaient l'avis que prendrait l'armée de l'empereur, pour prendre leur position. L'armée française était composée de trente mille hommes de pied et de huit mille chevaux (3).

Il est à remarquer que jusqu'à la fin du XVIe siècle, les quartiers du Bourg et des Halles étaient distincts et séparés; il est certain que le Bourg, qui s'était accru du côté de l'église, ne s'étendait pas au delà de l'hôtel-de-ville, et qu'il y avait de ce côté une porte appelée *Grougnot*, que les rues Haute et Basse n'étaient qu'un terrain non occupé, à l'exception de quelques

femme de Jean Richier, notaire de Mescrin qui versa à Paul Hiérard, receveur du domaine, la somme de six écus pour la finance de son étude (Arch. de la Meuse, B. 1108).

(1) Dannreuther, *op. cit.*, p. 10.

(2) Dannreuther, *op. cit.*, p. 11. — Archives de la Meuse, B. 1103. Compte d'Albéric de Rosières, 1588, f° 140 v°.

(3) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, coll. 1316 et 1324.

maisons qui y furent bâties successivement. Il est constant du moins qu'en 1598, les habitants du Bourg, dans une requête au duc de Lorraine, pour obtenir l'établissement d'un marché dans cette partie de la ville, se plaignirent amèrement de leur éloignement de celui de la Halle, où il s'en tenait un, et des peines et incommodités qu'ils souffraient pour se pourvoir de vivres, à raison de la grande distance d'une partie de la ville à l'autre.

Avec l'avènement de Charles IV au trône ducal de Lorraine, commencent les innombrables malheurs qui vont s'abattre sur les deux duchés. Mauvais prince, doué cependant des qualités qui font les héros, il s'attira l'inimitié de Louis XIII et de Richelieu en se liguant avec les ennemis du cardinal, notamment avec Gaston, frère du roi, qu'il avait reçu à Nancy et à qui il avait facilité un mariage secret avec sa deuxième sœur, Marguerite de Vaudémont; la duchesse de Chevreuse et « Buckingham, qu'un dépit amoureux excitait à prendre les armes (1). » Bataillant quand il fallait faire la paix, ce prince brouillon prenait la plume quand la nécessité lui faisait un devoir de ceindre son épée; aussi attira-t-il sur sa patrie les plus grands malheurs : malheurs que l'on peut comparer à ceux arrivés à la nation juive lors du siège et de la ruine de Jérusalem par Titus. Rêvant la gloire, n'ayant aucune suite dans la politique, les tergiversations de ce prince aboutirent, le 6 janvier 1632, au funeste traité de Vic, époque la plus désastreuse dans les fastes de notre histoire, et, six mois après, au traité de Liverdun, plus honteux encore que le premier. Traître à ses engagements, Richelieu résolut d'en finir avec ce prince fougueux en se mettant en mesure de faire la conquête de la Lorraine pour l'annexer à la France dont elle formerait un des plus beaux joyaux de sa couronne.

Entré triomphalement à Nancy le 24 septembre 1633, Louis XIII entreprit le siège de la forteresse de La Mothe, et s'en rendit maître le 26 juillet 1634.

Après la reddition de cette place, les Suédois, alliés des Français, pénétrèrent dans le Barrois et se répandirent dans les

(1) Victor de Saint-Mauris, *Étude sur l'ancienne Lorraine*, t. II, p. 88 et 90.

campagnes, pillant les habitants et brûlant les villages qui se trouvaient sur leur passage. Tous ces désastres n'étaient que le prélude de plus grands malheurs qui allaient fondre sur ce duché et notamment sur la ville de Saint-Mihiel.

Les Français occupaient cette ville depuis 1633, quand, le 16 août 1635, un capitaine de partisans lorrains, fils d'un aubergiste de cette ville, surprit la garnison à la tête de quelques hommes, et s'empara du gouverneur français de Ligny-Beaucourt; mais, n'étant pas soutenu par les compagnies qui devaient le rejoindre, il relâcha le gouverneur et sortit de la ville. Le 29 août suivant, de Lenoncourt de Serre, lieutenant de Charles IV, à la tête de 1,200 hommes d'infanterie et de 400 chevaux, vint reprendre Saint-Mihiel, en répara les fortifications et s'y installa avec quelques régiments. A cette nouvelle, Louis XIII se mit en campagne à la tête de 1,500 hommes pour reprendre cette méchante place. Il espérait qu'elle se rendrait sans coup férir, dès qu'il se présenterait; mais il fallut commencer un siège, car le gouverneur se défendait avec courage. Le roi s'étant avancé trop près de la place, une boulet brisa une roue et l'impériale de son carrosse, blessa et tua des hommes de son escorte. Après plusieurs jours de bombardement commandé par du Hallier, la garnison manquant de munitions et n'étant pas soutenue par les bourgeois, il fut convenu par capitulation verbale qu'elle pourrait se retirer la vie sauve et que la bourgeoisie serait protégée : c'était le 3 octobre. Mais Louis XIII, irrité de la résistance qu'il avait rencontrée et du danger qu'avait couru sa personne, refusa de ratifier cette capitulation. S'étant fait amener le colonel de Salins, il lui reprocha vivement d'avoir osé résister dans une ville qui n'était pas tenable. — « Si Votre Majesté, lui répondit le captif, avait commandé « à un gentilhomme de défendre un moulin à vent, et qu'il ne « l'eût pas fait, Votre Majesté l'aurait fait décapiter. Son Al« tesse, mon maître, m'en eût fait autant si j'avais manqué à « lui obéir. » — MM. de Lenoncourt, Salins, Vigneul et Malebra furent immédiatement conduits à la Bastille, pour y expier leur énergique défense; 36 autres officiers de la garnison furent jetés dans les prisons de Bar-le-Duc, de Saint-Dizier et de

Châlons, et les soldats furent condamnés aux galères de Marseille. Ceci fut exécuté conformément aux instructions envoyées par le cardinal de Richelieu à de Chavigny : « Est à « noter qu'il faut avoir 2 à 3,000 de ces *rebelles* pour les ga- « lères, ce dont M. le Garde des Sceaux aura un soin tout par- « ticulier. Ma pensée est que les officiers de guerre méritent « un châtiment subit, corporel et particulièrement exemplaire : « les uns, qui seront lorrains, pour être *rebelles;* les autres, « pour avoir attendu un si grand roi dans une si mauvaise « place. »

« Les murailles de la ville et du château furent rasées. Le Parlement ou tribunal des Grands-Jours fut supprimé et sa juridiction attribuée au Conseil souverain de Nancy..... Quinze bourgeois, dont dix membres du Parlement, furent livrés pour être pendus, mais ne le furent, dit-on, qu'en effigie. Pour le reste, la ville se racheta du pillage, qui n'en fut pas moins toléré par les chefs, par une contribution de guerre de 50,000 pistoles d'or au soleil, à payer le 1er janvier 1636. Pour garantie de cette solde, treize des principaux bourgeois furent pris comme otages et enfermés dans les prisons du château de Bar. Quant à la contribution de guerre, évaluée à 447,312 francs barrois, elle fut répartie sur tous les habitants sans aucune exception..... Pour leur part, les treize otages y furent compris pour la somme de 72,000 francs. Mais pour trouver à bref délai cette somme énorme, il fallut emprunter à des conditions onéreuses, notamment sur les villes de Metz, Toul, Verdun et Bar. Cette somme fut doublée par les faux frais, indemnités et procès qu'elle entraîna; au commencement du XVIIIe siècle, toute cette affaire n'était pas encore terminée. Ce n'est pas tout encore; Saint-Mihiel et la contrée furent surchargés de garnison et de taxes de guerre. Aussi le désastre fut complet et général (1). » Les gentilshommes, officiers et mayeurs de la prévôté dudit Saint-Mihiel furent convoqués et réunis en cette ville pour prêter serment de fidélité au roi de France, et le

(1) J.-F. Deblaye, *La charité de saint Vincent de Paul en Lorraine*, p. 65-68. — V. de Saint-Mauris, *Etudes historiques sur la Lorraine*, t. II, p. 127.

sieur Hodeau, son commissaire, se fit remettre un état de situation de la recette du domaine (1).

De 1630 à 1637, à la famine et à la misère qui furent grandes par toute la Lorraine et le Barrois vinrent s'ajouter les horreurs de la guerre et de la peste. « Les paysans, dit Philippe « Lebas (2), après avoir dévoré leurs chevaux de labour, se « jetèrent dans les forêts et y commirent bientôt les actes du « plus horrible brigandage. Ces malheureux, qui furent nommés *schnapans* ou *loups des bois*, vivoient de chair humaine et « interceptoient toutes communications. »

La misère, déjà si grande, devint à son comble après la prise de Saint-Mihiel, et la plus grande partie de ses habitants et des environs serait morte de faim sans l'excessive charité de saint Vincent de Paul qui, en apprenant les calamités qui s'étaient abattues sur la Lorraine, résolut de venir à son secours. Comme il manquait des ressources nécessaires pour soulager de si grandes infortunes, il courut chez la reine et chez la duchesse d'Aiguillon, frappa à la porte des maisons les plus riches et les plus illustres de Paris, ainsi qu'à celle des plus simples artisans, exposa à tous le tableau le plus émouvant de leurs populations décimées par la guerre, la peste et la famine, et les supplia de concourir, par leurs dons, à l'œuvre qu'il allait entreprendre. Et c'est ainsi qu'après bien des démarches, souvent renouvelées, il est arrivé à disposer, en plusieurs fois, d'une somme de seize cent mille livres, au moins, et de plus de quatorze mille aunes de drap, qu'il fit distribuer ou qu'il distribua lui-même dans nos infortunés et malheureux duchés (3).

Pour se rendre bien compte de la misère du peuple, Vincent de Paul n'avait d'abord envoyé qu'un seul de ses prêtres missionnaires à Saint-Mihiel. Les nouvelles qu'il en reçut furent lamentables. Une lettre datée de février 1641 portait que ce prêtre « avait trouvé une si grande quantité de pauvres qu'il

(1) Archives de la Meuse, B. 1112. Compte de Jean Colas, commis à la recette du domaine.

(2) *Dictionnaire encyclopédique de la France*, t. VII, p. 679.

(3) Docteur Baillot, *Notice sur les établissements de bienfaisance de la Meuse*, dans Mém. de la Société des lettres..., de Bar-le-Duc, 1872, t. II, p. 59, 60.

« ne pouvait donner à tous; que de ces pauvres plus de trois « cents étaient dans une très grande nécessité, et plus de « trois cents autres à la dernière extrémité; qu'il y en avait « plus d'une centaine dont la peau était si retirée et si affreuse, « si desséchée, qu'on ne pouvait les regarder sans horreur : « qu'en général, c'était bien la chose la plus épouvantable « qu'on pût jamais voir : qu'ils ne vivaient que de certaines « racines qu'ils allaient chercher dans les champs; qu'ils y « avaient plusieurs jeunes demoiselles qui mouraient de faim; « et qu'il était à craindre que le désespoir ne les fît tomber « dans une plus grande misère que celle qui leur était com- « mune avec le reste de la population. »

Dans une seconde lettre du mois de mars suivant, le même missionnaire écrivait au saint prêtre, « qu'à la dernière distri- « bution de pain qu'il avait faite, il s'était trouvé onze cent « trente-deux pauvres, sans compter les malades qui étaient « en grand nombre, et à qui on donnait la nourriture et les « remèdes convenables à leurs maux... (1). »

Pour reconnaître la charité et le dévouement de saint Vincent de Paul, à l'époque la plus malheureuse de notre histoire nationale, les lieutenant, prévôt, conseil et gouverneur de Saint-Mihiel, adressèrent à l'ange gardien de leur cité une lettre commune dont voici les termes :

« Tous les corps et les membres en particulier de cette ville « vous rendent un million de grâces, des peines et des soins « que vous avez daigné prendre pour leur soulagement, tant « par la distribution des aumônes et assistance des pauvres « malades et nécessiteux, que par la décharge d'une partie du « fardeau de notre garnison; vous suppliant très humblement « de nous continuer votre protection et vos aumônes, des- « quelles cette pauvre et désolée ville a autant de besoin que « jamais, étant très véritable que par ce moyen une infinité de « personnes sont en vie aujourd'hui, qui n'y seraient pas res- « tées sans cela; et si on vient à les retrancher ou à les ôter « tout à fait, il faut de nécessité qu'une grande partie des habi-

(1) J.-F. Deblaye, *La charité de saint Vincent de Paul en Lorraine*, p. 68, 69.

« tants meurent de faim, ou qu'ils aillent chercher leur vie « ailleurs. Sans parler des distributions que vous avez fait faire « aux couvents, par le moyen desquelles ils ont en partie sub- « sisté, et de l'assistance que tant d'autres personnes honteuses, « même de qualité, ont reçu de vos prêtres, dans leurs mala- « dies et nécessités. Nous ne pouvons assez louer les grands « soins et le travail qu'ils y ont pris, ni vous demander assez « notamment la continuation des mêmes assistances, pour tant « de malades et nécessiteux. Outre la gloire et le mérite que « vous en aurez devant Dieu (1). »

La France occupa Saint-Mihiel jusqu'au traité de Paris, du 21 mars 1641, lequel rétablissait le duc Charles IV dans ses États, à l'exception du Clermontois et ses dépendances, ainsi que des forteresses de Stenay, Dun et Jametz, qui furent définitivement acquis à la France.

Après la signature de ce traité, dit de la *petite paix*, Charles IV rentra en Lorraine. Son premier soin fut de protester contre ledit traité, qui lui enlevait un des plus beaux fleurons de sa couronne ducale, et peu après, sortant de ses États avec une partie de ses troupes, il se retira entre la Sambre et la Meuse. Aussitôt que le roi fut informé de sa retraite, il ordonna de reprendre toutes les places fortes qu'il lui avait rendues. En 1642, les Français, commandés par le général Magalotti, vinrent de nouveau faire le siège de La Mothe, qui fut abandonné après plusieurs mois de tranchée, et repris ensuite, après la mort de Louis XIII et de Richelieu, par les ordres de Mazarin et de la reine régente, Anne d'Autriche, qui voulaient humilier la maison de Lorraine. Le maréchal de Villeroy se présenta devant la place, qui dut capituler, le 1er juillet 1645, après deux mois d'une héroïque défense; mais cette fois la fière forteresse ne put obtenir grâce : elle fut rasée et la ville détruite de fond en comble. Aussi, quand le voyageur ou le touriste, monté sur la patache faisant le service de Neufchâteau à Charmes, après avoir traversé le village de Seraucourt, demande à voir la silhouette de la ville de La Mothe, fameuse dans nos

(1) J.-F. Deblaye, *op. cit.*, p. 73, 74.

annales, pour la saluer, le conducteur ne peut lui montrer qu'un monticule de pierres amoncelées sur un coteau : le cœur se serre à cette vue; car, avec cette ville disparut l'indépendance de la Lorraine.

Après la destruction de La Mothe, et pendant longtemps encore, les horreurs de la guerre continuèrent. Les soldats débandés de Charles IV et ceux du roi de France commirent des excès sur leur passage. A Saint-Mihiel, plusieurs des maisons qui étaient bâties autour de la halle et qui se trouvaient grevées d'un cens, furent abandonnées et ruinées. Le 10 mai 1647, la maison de Gérard Martin, receveur du domaine, fut envahie par des soldats qui la mirent au pillage; ils s'emparèrent ensuite de la caisse, enlevèrent le mobilier, déclarèrent prisonnier le pauvre receveur, qui dut payer une rançon pour être remis en liberté (1).

En 1648, d'après le même receveur, les gens de guerre saccagèrent l'Auditoire et en brûlèrent les portes et les fenêtres. Le pays était tellement ruiné et malheureux, qu'il lui fut impossible de faire rentrer la plus grande partie des rentes qui étaient dues au domaine; les revenus de la halle ne purent s'adjuger, faute d'enchérisseurs : ce furent les Bénédictins établis dans la ville qui les prirent pour le préciput qu'ils avaient le droit de prélever sur cet établissement (2).

La guerre de Trente-Ans touchait à son terme. Les populations ruinées et abattues, souffraient en patience, quoiqu'écrasées sous le poids de l'occupation étrangère. Leurs maux étaient loin d'être apaisés. En 1652, les propriétaires des maisons construites autour de la halle, et qui étaient restées debout, furent contraints de les abandonner pour y loger des troupes (3). En 1658, la halle fut ruinée à son tour, et la garnison y installa un corps-de-garde (4). Trois ans après, en 1661, Charles François, receveur du domaine, déclarait que depuis la démolition

(1) Archives de la Meuse, B. 1113. Compte de Gérard Martin.
(2) *Id.*, B. 1114, *ibid.*
(3) *Id.*, B. 1115. Compte de Jean du Mois, receveur du domaine.
(4) *Id.*, B. 1117, *ibid.*

du château, après la prise de la ville, en 1635, les villages qui devaient le guet, refusaient de le payer (1).

Charles IV venait de subir une dure détention de cinq années, à Tolède, en Espagne, quand il fut élargi en 1659. En signe de réjouissance, un *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises de la Lorraine et du Barrois, et des feux de joie furent allumés dans les villes. Pendant l'hiver de ladite année, qui fut très rude, les populations espéraient être déchargées de l'entretien des gens de guerre; mais il n'en fut rien. Les troupes ducales vinrent s'établir dans le Barrois et occupèrent entièrement le bailliage de Saint-Mihiel, ruiné sous tous les rapports, tant par la cherté des vivres que par la rapine des soldats.

La paix dite des Pyrénées, signée peu après dans l'île des Faisans, fut publiée tant en France qu'en Lorraine, au mois de février 1660. Le duc, depuis son élargissement, au lieu de rentrer dans ses États, se rendit à la cour de Louis XIV, pour tâcher d'obtenir des conditions plus favorables que celles stipulées dans ce traité, qui lui enlevait le duché de Bar, les villes de Clermont, Stenay, Dun et Jametz; la destruction des fortifications de Nancy; le passage à travers la Lorraine des troupes françaises pour se rendre en Alsace et le licenciement des troupes ducales; de plus, l'hommage pour le Barrois mouvant. Après s'être acquitté de ce devoir, Charles revint dans ses duchés, et s'arrêta à Bar, où l'attendait la belle Béatrix de Cusance, et où elle avait été reçue en souveraine par le comte de Couvonge (2).

(1) Archives de la Meuse, B. 1119. Compte dudit Charles François. Dans le même, on trouve, f° 6 v°, la liste des habitants de Saint-Mihiel tenant hôtelleries ou cabarets. Les cabaretiers payaient chacun cinq francs; ce sont : Jean Mengin; Benoît Aubriel; la veuve Remy Husson ; Nicolas Blaise; Jean Maumaire; Jacques Pernot; la femme Desnaye; Jean Thomas; la veuve Toussaint; Simonin et Nicolas Bislée; quant aux hôteliers, ils payaient chacun dix francs, ce sont: Claude Robert; Simon Lavoethe; Jean Le Besgue; Christophe Michelin; la veuve Christophe Le Drapier; Gérard Gervaise; Jean Galette; Godfrin Baulny; le nommé La Fortune; Claude Anaric et Claude Michel (*Ibid.*, f° 7). Soit un total de dix cabaretiers et onze hôteliers, ce qui était raisonnable pour l'époque. (Communication de M. A. Jacob.)

(2) Victor de Saint-Mauris, *Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine,*

En 1662, pour satisfaire à la stipulation qui enjoignait au duc de Lorraine de raser les fortifications de Nancy, ses sujets déjà ruinés, foulés et opprimés par tant d'autres charges qu'ils soutenaient depuis longtemps, furent encore imposés d'un million de francs pour en payer les frais. D'après les comptes du receveur, personne ne se présenta pour prendre l'adjudication des amendes des tavernes et jurements de la prévôté de Saint-Mihiel (1). En mars, la quarte de blé se vendait 13 fr. 6 gros et jusqu'à 14 fr.; la quarte d'avoine, 6 fr. 6 gros; en mai, le blé se vendait 18 fr. la quarte, encore ne trouvait-on point à s'en procurer (2).

Si, pour se créer des ressources, le duc de Lorraine, après avoir fait appel aux magistrats de la cour pour lui prêter de l'argent, vendit les offices des maïeurs, échevins, greffiers (3) des villages de la prévôté de Saint-Mihiel, nous pouvons conjecturer qu'il vendit aussi les titres de noblesse. Nous trouvons dans le dernier compte du receveur Charles François, pour les années 1666-1668 (4), une liste de notables, parmi lesquels se trouve ledit Charles François, auquel le prince avait conféré des parchemins; ce sont : M. de May (5), conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois; Nicolas Bouton (6); Gérard

p. 186 et s.; *Journal de Pierre Vuarin, garde-notes à Etain*, dans les Documents sur l'histoire de Lorraine, in-8°, 1859, p. 104 et s.

(1) Archives de la Meuse, B. 1120. Compte de Charles François, receveur du domaine.

(2) Journal de Pierre Vuarin, *op. cit.*, p. 110, 111.

(3) En 1634, l'office de greffier de la cour de Saint-Mihiel fut vendu à Jean Rousselot, moyennant cent mille francs. Archives de la Meuse, B. 1111. Compte de Jean Colas, commis à la recette de Saint-Mihiel.

(4) Archives de la Meuse, B. 1121, f° 48 v°. Dans le même compte, il est rapporté que le duc recueillit, par droit de bâtardise, les successions délaissées par six des neuf enfants provenant de M. de Thillombois et de deux concubines.

(5) De May portait pour armoiries : *d'azur, à deux masses d'argent posées en sautoir, la poignée et le pommeau d'or.* Pour cimier : *un bras maillé issant et tirant une masse de l'écu* (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 141).

(6) Nicolas Bouton portait pour armoiries : *d'azur à la fasce d'argent, chargée d'un léopard de gueules, accompagné en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'un canon sur son affût de même.* Pour cimier : *un léopard naissant* (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. II, p. 142).

du Moulin (1); Jacques d'Achère (2); Jean de Rehaye (3); Gédéon des Reys (4); Charles Gobbert (5); Charles François (6), receveur et comptable; Jean de Convenance (7); Jean Petit Colin (8) et Jean Piard (9).

A l'époque où nous sommes arrivé, les événements vont se succéder avec une rapidité extraordinaire; aussi, pour comprendre les transformations successives qui ont fait des États des ducs de Lorraine des départements français, un peu d'histoire générale devient nécessaire.

Un des premiers soins de Charles IV, en reprenant possession de ses États, fut de réorganiser la Cour souveraine, qu'il partagea en deux chambres : la première, pour la Lorraine, siégea d'abord à Lunéville et ensuite à Nancy; la seconde, pour le Barrois non mouvant, continua de siéger à Saint-Mihiel

(1) Du Moulin : *d'azur, à un moulin d'or sur une terrasse de sinople* (Domin. Callot).

(2) Jacques d'Achère ou d'Acher, anobli le 27 août 1663, portait : *d'azur, à un dextrochère d'argent armée, tenant une masse d'armes d'or, mouvant du côté senestre de l'écu, au chef d'or, chargé d'un aigle naissant de gueules* (D. Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 2).

(3) Jean de Rehaye ou plutôt de Rehez, portait : *de gueules, au sautoir d'argent*, d'après une pièce communiquée par le comte Ignace de Sampigny; et *d'argent, au sautoir de gueules*, d'après le titre d'érection de Sampigny en comté par Louis-Ignace de Rehez (*Complément du Nobil. de Lorr.*, par Henri Lepage et Léon Germain, p. 352, nº 2101).

(4) Inconnu.

(5) Charles Gobbert ou Robert, anobli le 14 avril 1609, portait : *d'azur, à une fasce d'argent surmontée de trois grenades de même grainées de gueules, et accompagnées en pointe d'un croissant montant d'argent* (D. Pelletier, *op. cit.*, p. 697).

(6) Charles François, anobli le 17 août 1661, portait : *d'azur, au chevron d'argent accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un lion naissant de même* (Dumont, *op. cit.*, t. I, p. 360).

(7) Jean Convenance portait : *d'azur, à une* (quelquefois à deux) *étoile d'or en chef, en pointe, deux lions naissants d'argent affrontés* (Dumont, *op. cit.*, p. 357).

(8) Jean Petit Colin, anobli le 6 mai 1665, portait : *d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois larmes de gueules posées 1 et 2, et accompagnées de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable* (D. Pelletier, *op. cit.*, p. 633).

(9) Jean Piard ou Piart, avocat à Saint-Mihiel, fut anobli le 20 mai 1666. Ses armoiries étaient : *de sable au monde d'or*. Pour cimier : *une tête de reine mauresque couronnée d'or, issante d'un torti d'or et de sable* (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 365). — Communication de M. Alfred Jacob, archiviste de la Meuse.

où se tenaient jadis les Grands-Jours. La tranquillité ne fut pas de longue durée : par un subterfuge, Louis XIV fit signer à Charles, le 6 février 1662, un traité (dit de Montmartre), par lequel « le duc institue le roi héritier de tous ses États, en s'en réservant la jouissance sa vie durant. En retour, le roi déclare agréer à sa famille les princes lorrains, les reconnaître aptes à succéder à la couronne, leur concéder toutes les prérogatives de princes du sang (1), » etc.

Quand ce traité fut connu, grande fut l'irritation en Lorraine, où les princes de la famille ducale ne tardèrent pas à protester. Loin de s'adoucir, Louis XIV exigea la remise de la place de Marsal, dont il prit possession, le 31 août 1663, par le traité portant ce nom.

Rentré de nouveau à Nancy après la démolition de ses forts et de ses bastions, Charles IV chercha à reconstituer une armée que le traité de Montmartre ne lui permettait pas de posséder. Louis XIV le laissa faire, ayant ses vues particulières, et, quand le moment lui parut propice, il lui ordonna de joindre ses troupes à celles de la France (1667) en les entretenant à ses frais!... L'année suivante, les troupes lorraines devenant inutiles après la trêve signée entre le roi et l'électeur palatin, Louis XIV donna l'ordre à Charles IV de les licencier.

En 1670, les deux duchés furent de nouveau envahis par les Français, et, le 23 août, M. de Choisy, intendant de Metz, et le chevalier de Fourille, faisaient leur entrée dans le palais ducal, à Nancy, qu'ils laissèrent piller par leurs soldats pendant que le duc était en fuite.

Retiré à Cologne, Charles tenta de renouer des relations pour la restitution de la Lorraine. Ayant échoué, il se ligua avec les ennemis de la France et se rendit à l'armée des confédérés avec un corps de 1,500 chevaux. Après avoir fait preuve de valeur dans plusieurs combats, il mourut d'un mal violent, après cinq jours de maladie, comme il se rendait à l'armée de Montecuculli, le 18 septembre 1675 (2), à l'âge de 71 ans et un règne de 50 ans.

(1) Victor de Saint-Mauris, *op. cit.*, t. II, p. 197 et s., que nous résumons.
(2) V. de Saint-Mauris, *op. cit.*, p. 228.

Privés de leur souverain, les deux duchés durent subir, pendant longtemps encore, l'occupation étrangère. Charles V, héritier présomptif de son oncle, se trouvait alors à la cour d'Autriche, où il avait épousé Marie-Éléonore, fille de l'empereur Ferdinand III, ne devait pas s'asseoir sur le trône de ses pères. Après avoir étonné le monde par ses victoires, il mourut presque subitement, le 18 avril 1690, dans le petit village de Velz, près de Lintz, comme il s'en retournait à la cour de Vienne.

Il eut pour successeur son fils, le bon Léopold (1690-1729), qui reprit possession de la Lorraine et du Barrois après la conclusion des traités signés à Ryswick les 20 septembre et 30 octobre 1697. Rentré dans ses États en 1698, il s'arrêta à Lunéville, en attendant le départ des deux régiments français qui étaient restés à Nancy pour terminer la démolition des fortifications de la ville neuve, et, le 17 août, il entra en triomphateur dans sa capitale, entouré d'une brillante escorte et au milieu de l'allégresse générale.

Léopold n'avait pas attendu le jour de la prise de possession de ses duchés pour s'occuper de leur réorganisation et soulager ses peuples, ruinés par la guerre de Trente-Ans, la peste et la famine, les trois plus grands fléaux dont un peuple peut être frappé. En 1701, il promulgua un règlement judiciaire connu sous le nom de « Code Léopold » et fonda une Académie de peinture et de sculpture, encouragea les lettres et les sciences, entreprit de construire l'église primatiale de Nancy, le nouveau palais ducal, puis le château de la Malgrange, et après avoir été, par sa sagesse, l'arbitre des rois, mourut d'une fluxion de poitrine le 27 mars 1729.

Le lendemain de sa mort, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, sa veuve, fut déclarée régente des duchés en l'absence de son fils, François III, retenu à la cour de Vienne. Ce prince fit son entrée à Nancy le 3 janvier 1730; il se rendit à Paris le 27 février suivant, pour rendre au roi Louis XV l'hommage qu'il lui devait pour le Barrois mouvant. Établissant ensuite sa cour à Lunéville, où il s'occupa d'administration, il quitta enfin ses États pour voyager en Angleterre et dans le nord de l'Allemagne. Peu après, la guerre s'étant de nouveau rallumée entre

la France et l'Autriche, les Français s'emparèrent encore une fois de la Lorraine, et l'occupèrent jusqu'au traité de cession, du 13 février 1737, qui donnait à François III le grand duché de Toscane en échange des duchés de Lorraine et de Bar, dont allait prendre possession, à titre viager, Stanislas, roi déchu de Pologne, avec réversibilité à la couronne de France.

Revenons à Saint-Mihiel, dont les murs n'avaient pu trouver grâce devant les vainqueurs.

Nous savons que cette ville se trouvait entièrement fermée, sauf du côté de l'abbaye, qui avait une porte portant son nom. Comme les religieux prétendaient être les maîtres de cette porte et qu'ils auraient pu introduire l'ennemi dans la place, en temps de guerre, par la porte aux Champs, les gouverneurs de la ville faisaient clôturer cette dernière en temps opportun.

En plusieurs endroits les murs étaient garnis de remparts en terre entourés d'eau de toutes parts, à l'exception de la partie des Capucins et du Château où la profondeur des fossés y suppléait : d'après Dumont (1), ils étaient flanqués de tours rondes et carrées armées de 24 canons et serpentines, et dont voici les noms :

Pour le Bourg : 1° l'Anon, près de la porte à Woël ; — 2° Sainte-Marguerite, entre cette porte et Saint-Thiébaut ; — 3° la Françoise, que l'on conjecture être celle de la Monnaie ; — 4° la Hayville.

Pour la Halle : 1° la tour des Ecoliers, près l'hôtel-de-ville ; — 2° Saint-Blaise, contre la côte des Capucins ; — 3° Belregard, Berga ou Beauregard, sur le haut de Saint-Blaise ; elle renfermait la cloche qui sonnait la retraite ; — 4° de Rou vrois, près la porte à Verdun ; — 5° du Bourreau, à l'extrémité de la ruelle de ce nom ; — 6° la Pourrotte ou Porrot ; — 7° Tampont ou Tampoint ; — 8° de Morguesson, près du moulin.

Les fossés avaient été loués à cens, en 1624, au président de Rutant, pour une période de 70 ans. En 1724, Gaspard-

(1) *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 217.

Mathieu de Gondrecourt, de la branche de Senonville-Maizey (1), obtint, du duc Léopold, l'acensement des mêmes fossés depuis la porte Saint-Thiébaut jusqu'à la tour de la Monnaie.

Un arrêt de Stanislas, pris en son Conseil, en date du 10 mars 1762, déclare réunis au domaine de Saint-Mihiel certains terrains, murs, tours, barbacanes, pour être laissés à titre d'acensement perpétuel, et ordonne que les portes, fenêtres et autres ouvertures faites dans lesdits murs et tours seraient bouchées à la diligence du procureur général en la chambre du Conseil et des Comptes de Bar, et aux frais des détenteurs desdits terrains, et, si mieux ils n'aiment, dans la quinzaine, faire leurs soumissions de payer audit domaine les cens tels qu'ils sont réglés par ledit arrêt (2).

Les lieux désignés dans l'arrêt du 10 mars sont : 1° la porte à Verdun; 2° la porte à Meuse; 3° la porte Saint-Thiébaut, 4° la porte de l'Abbaye ou porte aux Champs; 5° la porte a Woël; 6° la porte à Metz.

Les jours, portes et appuis, qui avoisinaient ces lieuxdits, sont ainsi désignés dans l'ordre suivant : porte à Verdun, rue du Saulcy, rue de la porte à Meuse, rue Saint-Joseph, ruelle Montrée, rue de la Paroisse, rue des Chanoines réguliers, porte Saint-Thiébaut, rue du Puty, porte à Woël, ruelle du Château ou ancienne rue des Cloutiers, porte à Metz.

Ledit arrêt condamne les officiers de l'hôtel-de-ville de Saint-Mihiel, à payer à Robert, sous-fermier du domaine, la somme de 511 livres 2 sous 3 deniers, pour lui tenir lieu de restitution de ce qu'ils avaient perçu des cens des fossés de ladite ville depuis le 11 janvier 1748 jusqu'au 31 décembre 1750; de plus, lesdits officiers devaient encore rembourser à Herman Outt, aussi sous-fermier du domaine, douze cents livres pour semblable restitution, depuis le 31 décembre 1750 jusqu'au 31 décembre 1756; enfin, l'hôtel-de-ville devait en-

(1) Gondrecourt portait pour armoiries : *d'azur, à 3 annelets d'or, posés 2 et 1.*

(2) Archives de la Meuse, série D. 146.

core rembourser au fermier général la somme de mille livres, pour indemnité de ce qu'il avait injustement prélevé depuis le 31 décembre 1756 jusqu'au 31 décembre 1761 (1).

La porte de l'Atre ou l'Atrie, issue principale du Bourg, fut démolie en 1786.

En 1765, sur le déclin du règne de Stanislas et à la veille de l'annexion du Barrois à la France, Saint-Mihiel avait M. de Chaumont de Mareil pour gouverneur, et M. d'Hannoncelles pour commandant (2).

La maîtrise des eaux et forêts était composée de MM. Regnault de Raulecourt, maître particulier; Martin, lieutenant (3); Collin, procureur du roi; Lombard, garde-marteau; Me Martin, le jeune, greffier; Nicolas, arpenteur.

Un sous-ingénieur des ponts et chaussées était en résidence à Saint-Mihiel.

La maréchaussée des duchés de Lorraine et de Bar était divisée en quatre lieutenances et les lieutenances en brigades. La brigade de Saint-Mihiel, formée d'un brigadier et de quatre cavaliers, faisait partie de la lieutenance de Bar (4).

Après l'annexion des duchés, plusieurs franchises municipales furent enlevées aux habitants de Saint-Mihiel. En 1773, les bourgeois élevèrent la voix et demandèrent à être rétablis dans le droit qu'ils avaient eu précédemment de choisir six d'entre eux pour assister aux assemblées extraordinaires des officiers municipaux (5). L'administration de la ville de Saint-Mihiel était confiée au xve et xvie siècle, à des gouverneurs, dont les opérations étaient soumises aux habitants assemblés. A la fin du xviie siècle, le lieutenant général du bailliage, le procureur du roi, le prévôt de la ville et le receveur formaient le *magistrat*. Nous ne savons si leurs doléances furent prises en considération.

(1) Archives de la Meuse, B. 3082, liasse, lay. Saint-Mihiel.

(2) *Almanach royal* pour 1765.

(3) En 1784, le lieutenant Martin était remplacé par Collin.

(4) En mai 1774, la ville de Saint-Mihiel fit la demande d'être autorisée à acquérir une maison appartenant à un sieur Urbain, pour servir de caserne à la maréchaussée. Archives de la Meuse, C. 68.

(5) Archives de la Meuse, C. 68.

Le 5 septembre 1778, le conseil de ville s'opposa à ce qu'une indemnité de 3,520 livres accordée à Saint-Mihiel pour la non jouissance de ses droits d'octroi sur les grains pendant dix-huit mois, fût appliquée aux adjudicataires des casernes, parce qu'elle avait disposé de cette somme pour l'entretien des pavés de ses rues (1).

En 1781, une maladie épidémique se déclara dans la ville, laquelle fut suivie d'une grande mortalité l'année suivante (2).

L'administration de l'hôtel-de-ville, en 1784, était composée d'un maire (3), d'un lieutenant du maire, de deux échevins, d'un échevin trésorier, d'un procureur du roi, d'un secrétaire-greffier et d'un commis (4).

Ainsi que nous l'avons vu, avant 1789, Saint-Mihiel était le chef-lieu du Barrois non mouvant, chef-lieu d'un bailliage royal et de prévôté, siège des États généraux du Barrois, de la Cour souveraine dite des *Grands-Jours*, transférée ensuite à Nancy, d'une Chambre des comptes, hôtel des monnaies, maîtrise, gruerie, hôtel-de-ville, bureau de recette, etc., et ressortissait au présidial de Toul (5).

La loi du 29 décembre 1789 partagea la France en 86 départements, et ceux-ci en districts et en communes. Un décret de l'Assemblée nationale, du 13 janvier 1790, réunit la Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés, pour en former quatre départements. Le 30 du même mois, le « département du Barrois » est constitué et, le 26 février suivant, une nouvelle loi change son titre « du Barrois » en celui « de la Meuse, » du nom du principal cours d'eau qui arrose son territoire. Enfin, le 14 avril 1792, un nouveau décret le divise en huit districts subdivisés en soixante-dix-neuf cantons (6). Saint-Mihiel, centre du nou-

(1) Archives de la Meuse, C. 68.

(2) *Id.*, B. 484 et 485.

(3) Michel le Jeune était maire royal, chef de police.

(4) *Almanach de Lorraine et Barrois*, p. 112.

(5) Liénard, *Dict. topograph. de la Meuse*, p. 209.

(6) D'après l'*Almanach* de 1792, p. 158 et s., la ville de Saint-Mihiel avait conservé le tribunal du district, mais les appels de ses jugements se portaient aux tribunaux de Bar-le-Duc, Verdun, Etain, Commercy, Vaucouleurs, Nancy et Pont-à-Mousson.

veau département, fut désigné pour être le chef-lieu d'un district et d'un canton.

En 1792, le district de Saint-Mihiel était administré par un directoire composé d'un président (1), de quatre directeurs, de sept administrateurs, d'un procureur-syndic, d'un secrétaire, de quatre chefs de bureaux (1° administration, 2° contributions publiques, 3° domaines, 4° municipalités), d'un receveur.

A la même époque, la municipalité de la ville de Saint-Mihiel se composait du maire (2), de huit officiers municipaux, du procureur de la commune, du secrétaire, du receveur, de l'architecte, de dix-huit notables, du commissaire de police; le bureau municipal était composé de trois membres et du maire, président.

Le district de Saint-Mihiel était composé de neuf cantons formant un ensemble de quatre-vingt-quinze municipalités, lesquels comptaient 6,253 citoyens actifs ou électeurs primaires (3), savoir :

Canton de	Saint-Mihiel et faubourgs			772	citoyens.
—	Hattonchâtel	14	municipalités.	904	—
—	Bouconville	12	—	626	—
—	Dompsevrin (*sic*),	11	—	482	—
—	Hannonville	14	—	789	—
—	Heudicourt	12	—	628	—
—	Lacroix	11	—	725	—
—	Pierrefitte	9	—	656	—
—	Sampigny	12	—	671	—

En 1795, la division territoriale en districts fut supprimée et celle des cantons maintenue; mais le 17 février 1800, le département de la Meuse fut divisé en quatre arrondissements communaux et un arrêté du 19 octobre 1801, en réduisant le nombre des cantons à vingt-huit, adopta la division telle que nous la possédons aujourd'hui, sauf quelques modifications de peu d'importance effectuées en ces derniers temps.

(1) Joseph Fourguignon, notaire à Heudicourt (*Almanach* du département de la Meuse pour 1792, p. 148 et s).
(2) Jean-Antoine Rouillon.
(3) Pour être électeur primaire, il fallait payer 4 fr. 50 de contributions.

L'Assemblée nationale avait décrété, le 11 février 1791, que « le tribunal criminel du département de la Meuse sera établi « et fixé à Saint-Mihiel et l'administration du département de- « meurera fixée à Bar-le-Duc. »

***

La ville de Saint-Mihiel portait pour armoiries : *d'azur, à trois rochers d'argent, posés deux en chef et un en pointe*. Devise : DONEC MOVEANTUR. Supports : *deux aigles couronnés de la couronne ducale et portant à un collier la croix de Lorraine.*



II.

L'ABBAYE BÉNÉDICTINE.

Cette abbaye, qui fut le berceau de la ville de Saint-Mihiel, a été fondée, ainsi que nous l'avons vu, par le comte Wulfoade en 709. Construite primitivement sur le mont Castillon (aujourd'hui Saint-Christophe ou le Vieux-Monstier), à environ quatre kilomètres de la ville actuelle, elle fut transférée, au IXe siècle, par l'abbé Smaragde, près de l'embouchure du ruisseau de Marsoupe, en un lieu qui, depuis, fut nommé l'*île Pissonnière*. Ce fut là que cet abbé ouvrit une école pour laquelle il composa son commentaire sur Donat.

Elle fut consacrée en l'année 758, sous l'épiscopat de Maldavée, par le pape Etienne II (1).

Nous avons vu aussi que les religieux ne jouirent pas toujours en paix de la généreuse donation du noble comte, et qu'ils employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour rentrer en possession des biens qui faisaient alors partie de la manse abbatiale. En 1036, après la levée du siège de Toul par l'empereur Conrad, les terres de l'abbaye de Saint-Mihiel se trouvèrent ravagées et épuisées, et les ducs de la Haute-Lorraine étaient toujours en possession d'un tiers des biens de ladite abbaye. A la mort de Frédéric II, qui ne laissait que deux filles pour héritières, les princesses Sophie et Béatrix, l'abbé Nantaire crut le moment favorable pour adresser une réclamation à l'empereur. Pour mieux réussir dans son dessein, il se rendit lui-même à la cour; sa demande fut accueillie; mais le trésor impérial étant fort obéré, on lui donna, pour compensation, des terres situées dans le Saintois, pays qui devint, sur la fin du XIe siècle, le comté de Vaudémont. Afin de protéger ces terres, trop éloignées de Saint-Mihiel, l'abbé Nan-

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, col. 545.

taire y fonda, dans un lieu agréable, au delà de Neufchâteau, le prieuré de Saint-Calixte de Haréville (1).

Quoique soumis au régime d'une règle, les religieux ne furent pas toujours disciplinés. En 1252, ils se révoltèrent contre Vautier II, leur abbé (2). D'un autre côté, combien de fois n'a-t-on pas vu les puissants abbés lutter avec le pouvoir royal pour se rendre maîtres de droits régaliens qu'ils avaient usurpés sur la couronne? Nos archives nous ont laissé des traces de conflits que les abbés de Saint-Mihiel eurent avec le procureur général du Barrois pour la prérogative des droits seigneuriaux à Condé (3). Au XVIe siècle, nous trouvons encore une nouvelle discussion s'élever avec l'abbé au sujet de la prévôté de Tilly (4).

L'abbaye subsista avec éclat sous la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, dont elle avait embrassé la réforme en 1606. Son revenu, à cette époque, valait 30,000 livres.

Ce fut dans ce monastère que fut envoyé le célèbre cardinal de Retz, et où il commença la rédaction de ses Mémoires.

L'abbaye, rapporte M. Dumont (5), était séparée de la ville par des murs qui la plaçaient entièrement au dehors. On y entrait par la porte dite *de l'Abbaye;* elle était flanquée d'une grosse tour crénelée, fort élevée, « réduite à 39 pieds en 1638, à 27 en 1749 et démolie entièrement en 1798. » Par spéculation, deux maisons bourgeoises, ayant huit fenêtres de face, y furent construites par les religieux en 1750; elles étaient destinées à être louées, l'une à un marchand, l'autre à un « hon-

(1) V. Clouët, *Hist. de Verdun et du pays Verdunois*, t. II, p. 42-44. Une grande partie des biens du prieuré de Haréville a été cédée au chapitre de La Mothe, fondé par René II, duc de Lorraine, et transféré à Bourmont après la ruine de la fameuse forteresse. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, col. 1092. — Entre autres donations qui furent faites à l'abbaye de Saint-Mihiel, D. Calmet cite celle du prieuré de Vinstingen par les frères Cunon et Barnechon, seigneurs dudit lieu, à charge par l'abbaye d'y entretenir deux religieux prêtres (*Hist. de Lorraine*, t. II, col. 281).

(2) Archives de la Meuse, B. 3081. Saint-Mihiel; ville et prévôté, I.

(3) *Id., ibid.*

(4) *Id.*, B. 1254. Comptes de Nicolas de Rarécourt, écuyer, châtelain, prévôt et receveur de Souilly, 1512-1513.

(5) *Op. cit.*, p. 205 et s.

nête homme. » Près de ces bâtiments se trouvait la maison abbatiale; puis, à la suite, la salle des plaids annaux. L'abbaye avait une sortie sur la porte aux Champs, sortie qui était close pendant la guerre.

En 1716, un jeune homme de Rosières-devant-Bar, entré au monastère en qualité de frère convers, servait d'aide au jardinier. Celui-ci n'étant pas content de son ouvrage, lui avait attiré une admonestation. Pour s'en venger, le jeune homme mit le feu au grenier à foin, et en accusa le jardinier : ce dernier, mis à la question, déclara constamment son innocence. Enfin, le coupable ayant avoué son crime, fut condamné à être pendu. Sur son appel, la cour confirma la sentence, et ajouta que son corps serait ensuite brûlé et ses cendres jetées au vent (1).

En 1758, un incendie considérable éclata dans le bâtiment appelé « le quartier des Hôtes, » partie destinée aux écoles, le feu était si violent, que le monastère entier fut un moment menacé. Six mille planches de chêne, une tapisserie d'une grande valeur et d'autres objets précieux furent la proie des flammes. Outre l'incendie et pendant que le feu faisait son œuvre de destruction, la maison fut mise à sac par la populace et par une garde de cent hommes que l'on y avait placés pour la défendre. D'après le rapport des religieux, ils auraient perdu de ce désastre pour plus de 10,000 livres (2).

Les bâtiments détruits furent reconstruits et terminés en 1765 par les soins de M. de La Galaizière (3), aumônier en survivance du roi Stanislas, et, au lieu de vieux bâtiments, on vit s'élever un palais dont une partie est encore admirée de nos jours. Dom Calmet rapporte que la dépense s'éleva à plus de vingt mille écus, somme considérable pour l'époque. En somme, c'était un des plus beaux et des plus vastes édifices élevés dans le Barrois.

(1) Dumont, *op. cit.*, p. 210.

(2) Dumont, *op. cit.*, p. 209, 210.

(3) Il était aussi coadjuteur de l'abbaye de Saint-Avold. En 1784, il tenait encore ces deux abbayes (*Almanach royal de Lorraine et Barrois*, p. 143).

L'église abbatiale. — Cette église fut polluée par un meurtre qui y fut commis vers 1499. Elle fut réconciliée par Liébaut de Cousance, qui se rendit à Saint-Mihiel, pour cet effet, le 19 octobre de cette même année. Le meurtrier, un nommé Robin, que l'on conjecture avoir été un ancien serviteur de l'abbaye, fut mis à mort par Jean Cochay, exécuteur des hautes œuvres de Bar (1).

Dans cette église, on y comptait jusque dix-sept chapelles ou autels (2).

I. La chapelle, dite *des Abbés* (3), était destinée à recevoir la dépouille mortelle des dignitaires de l'abbaye; plus tard, elle reçut aussi celle de plusieurs bienfaiteurs.

II. La chapelle de Notre-Dame des Grottes, construite sous le chœur, était dédiée à la Sainte Vierge. Fondée par Colet Roland et Jeanne son épouse, elle fut supprimée et comblée par l'abbé de Maillet, lors du remaniement de l'église, et les sépultures qui y étaient déposées furent transférées dans la chapelle des abbés.

III. On ignore où était située la chapelle de l'Aumônie ou de l'Aumône, dédiée à l'Annonciation, qui avait été fondée par l'abbé Wuillaume en 1380.

IV. En 1334, le drapier Bertrand Brochet et Cifion, sa femme, fondèrent la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle ils furent inhumés.

V. La chapelle des Apôtres fut fondée en 1369, par le prévôt Huon de la Croix et Marie de Signeulles sa femme.

VI. La chapelle Sainte-Marguerite fut fondée par Richier Auberon et Jacomette sa femme, en 1403.

VII. La chapelle Notre-Dame, dédiée à la Sainte Vierge, était placée sous la tour du Nord, sur l'emplacement de celle établie aujourd'hui.

VIII. La chapelle Sainte-Marie-Madeleine, puis Saint-Nicolas

(1) Servais, *Annales du Barrois*, t. II, p. 301.

(2) Nous résumons l'historique de leur fondation, d'après Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 12 et s.

(3) Dom Louvent, prieur de l'abbaye, avait fondé une chapelle au devant de l'église. Archives de la Meuse, B. 23, années 1546-1549.

(avant 1399), ensuite de Saint-Nicolas des Méniants après le don de biens assez importants fait par Jean Méniant. Une seconde chapelle, dite *chapelle de Noire-Goule*, fut annexée à cette dernière par Jeannette, fille de Jean Méniant.

IX. La chapelle Sainte-Catherine, dans laquelle furent inhumés plusieurs personnages marquants.

X. Celle de Sainte-Elisabeth, où se trouvait la bibliothèque de l'église.

XI. Celle de Saint-Sixte.

XII. Celle de Sainte-Scholastique, réparée en 1713.

XIII. Celle de Husson Warnet, qui devint celle de Saint-Quirin, puis enfin de Saint-Cuni, dans laquelle furent inhumés son chapelain Cugnin de Denœuvre, et, en 1454, dame Poincette de Thiaucourt.

XIV. Celle de Saint-Claude, fondée par D. Laurent Mengin.

XV. Celle de Saint-Nicolas des Clercs, dont les administrateurs consentirent, en 1543, au rachat des prés du ban des Malades, engagés pour 200 francs.

XVI. Celle de Saint-Benoît, dans laquelle une messe avait été fondée par Charles Le Pougnant, ancien abbé de La Chalade.

XVII. Enfin, l'autel de Notre-Dame de Pitié, placé au fond du chœur, au lieu où se trouvait la châsse de saint Anatole (1).

La bibliothèque. — La bibliothèque des Bénédictins de Saint-Mihiel était composée de plus de trente mille volumes. Dom Henri Hennezon, le 50e abbé, l'avait enrichie des ouvrages appartenant à Paul de Gondy, cardinal de Retz, dont il avait été le confident et l'ami. D. Hennezon avait en outre consacré une partie de la manse abbatiale à l'achat de livres estimés et à réunir sous le toit de son monastère de nom-

(1) Ermengaud (ou Hermengaude), 3e abbé du monastère de Saint-Mihiel, qui, en sa qualité d'évêque, accompagnait Charlemagne à la guerre, trouva dans une vigne, près de Cahors, le corps de saint Anatole et le transporta dans son monastère du Vieux-Monstier. L'abbé Gautier (ou Vauthier), un de ses successeurs, le fit enfermer dans une châsse d'argent (Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, col. 639).

breuses richesses typographiques. Elle occupait une aile du bâtiment de l'abbaye.

Les livres y étaient classés méthodiquement dans une salle de près de 50 mètres de longueur, dont le plafond est décoré de guirlandes sculptées. Ils étaient distribués dans 58 armoires boisées et sculptées. Au devant de ce grand vaisseau existaient un vestibule et 7 armoires où se trouvaient déposées les archives domaniales.

En 1789, ce précieux établissement étant devenu propriété nationale, la garde en fut confiée à l'administration locale qui, malgré tous ses efforts, ne put empêcher que la bibliothèque n'essuyât quelque diminution. MM. Grandvoinet et Perrin en dressèrent le catalogue en l'an II. Ce dernier en fut bibliothécaire depuis l'an X jusqu'en 1813 (1).

Vers cette époque, une commission autorisée par le Gouvernement, a choisi et enlevé de la bibliothèque 13,450 volumes pour être transportés dans la bibliothèque du grand-aumônier de l'empereur Napoléon (2). Depuis, le Gouvernement avait offert cet établissement à la ville de Saint-Mihiel, mais le conseil municipal refusa de l'accepter, parce que la bibliothèque, presqu'entièrement réduite à d'anciens livres de droit et de théologie, parut peu susceptible d'être ouverte utilement pour le public (3).

Le tableau suivant présente le nombre des volumes dont la collection se composait au mois de février 1819 :

Livres Saints	528
Interprètes	431
Conciles	147
Liturgie	235
A reporter	1,341

(1) Ces renseignements ont été puisés dans la correspondance officielle de M. Perrin.

(2) 3,376 volumes concernant la théologie, les belles-lettres, la littérature, la philosophie, etc., furent détournés comme incomplets ou inutiles et vendus publiquement en décembre 1817.

(3) Aujourd'hui, la bibliothèque de Saint-Mihiel est ouverte au public, le dimanche et le jeudi, de « une heure à quatre heures du soir. »

Report..............	1,341
Pères grecs..............................	119
Théologie dogmatique........................	843
Morale..........	282
Hétérodoxe..............................	117
Mystique................................	466
Parénétique..............................	328
Droit canonique....	486
Droit civil...............................	636
Sciences et arts...........................	640
Belles-lettres.............................	576
Polygraphie..............................	210
Géographie..............................	110
Chronologie..............................	44
Histoire ecclésiastique......................	683
Histoire civile............................	759
Monuments historiques......................	51
Bibliographie et critique....................	207
Manuscrits...	85
Total...............	7,983

Sur ce nombre, le tribunal de première instance a encore enlevé environ 2,000 volumes, pour se former une bibliothèque.

Par une lettre du 23 septembre 1846, le ministre de l'Instruction publique informait le préfet de la Meuse, qu'il avait chargé M. Michelant, homme de lettres, du classement des manuscrits déposés dans la bibliothèque de Saint-Mihiel et de a rédaction d'un catalogue raisonné et méthodique. « Ce cata- « logue, disait le ministre, est destiné à faire partie du cata- « logue général des manuscrits de France dont le ministère de « l'Instruction publique prépare la publication et dont le 1er vo- « lume paraîtra prochainement. »

La mission de M. Michelant ne fut pas de longue durée. Le 23 janvier 1847, le maire de Saint-Mihiel faisait connaître au préfet que cet érudit s'était occupé, pendant dix jours environ, de la mission qui lui avait été confiée, et qu'il avait pris toutes les notes que ses investigations l'avaient mis à même de recueillir.

Cette bibliothèque est aujourd'hui administrée par une commission composée de sept membres et d'un bibliothécaire.

III.

LE CHATEAU.

Nous ne nous attarderons pas à décrire ce qu'était cette forteresse construite au XIe siècle par la comtesse Sophie, et que les comtes et les ducs de Bar ont entretenue pendant de longues années avec le plus grand soin, plusieurs pages de la première partie de ce travail lui ayant déjà été consacrées.

Nous trouvons, dans *les Origines de l'ancienne France,* par M. Jacques Flach, une intéressante charte latine qui nous donne une idée de son importance au temps de la féodalité; nous allons essayer de l'analyser.

L'abbaye de Saint-Mihiel était souvent l'objet de vexations de la part du châtelain et des gens de sa maison. L'abbé Dom Udalric adressa des remontrances à Raynold ou Renault, et le somma de rendre les biens que ses prédécesseurs avaient enlevés au monastère, sous le prétexte de faire payer la protection qu'ils lui avaient accordée. Raynold s'y étant refusé, l'abbé acheta, pour 200 marcs, le château avec toutes ses dépendances. C'est alors que Raynold s'engagea à ne jamais revendiquer ledit château; bien plus, il devait le défendre et n'en construire aucun autre sur le territoire du fonds de l'abbaye. En cas de guerre, s'il était appelé pour le protéger, il devait vivre et s'entretenir à ses frais et l'abandonner ensuite à la première sommation de l'abbé (1).

(1) *Redemptio vel redditio castelli.* « Que conventio acta fuerit inter dominum Udelricum abbatem et Raynoldum comitem de castro quod erat imminens villæ Sciti Michaelis... Cum igitur abbatia castellani ac familiæ ipsius violentia injuriis afficeretur, domni abbatis U. animus super hoc quid agere nesciens sepissime graviter anxiabatur. Diu hoc pertulit, sed ceptæ malitiæ nullum imponi finem conspitiens Raynoldum comitem adiit, suis multorumque fidelium precibus interpellavit ut quod antecessores sui ob castelli custodiam de monachorum prebenda sustulerant *quando quidem ipsum castellum rebus*

Nous avons relevé, dans l'*Inventaire sommaire* des Archives de la Meuse, série B, plusieurs articles extraits des registres de la Chambre des comptes de Bar, lesquels extraits ont une importance assez grande pour qu'il en soit fait mention ici.

Ce château, qui dominait la place du Bourg, était entouré d'un fossé : on y pénétrait après avoir franchi un pont-levis. Flanqué de trois tours et de quatre beffrois placés au bas, il possédait un puits dans son enceinte. Chaque nuit, deux hommes y faisaient le guet. En temps ordinaire, il était gardé par les habitants; les communautés de Chauvoncourt, Menonville, Fresnes, les Paroches, Dompcevrin, Ambly, Troyon et Lacroix, étaient tenues d'y faire le guet et de le garder en temps de guerre; mais, en 1565, toutes ces communautés s'en affranchirent en payant, chaque année, une redevance plus ou moins forte.

Beaucoup de registres de nos comptables font mention de sommes assez importantes employées à solder les frais d'entretien et de réparation du château, notamment en 1427 et 1457 (1).

La chapelle érigée dans son enceinte était placée sous le vocable de sainte Catherine. En 1513, Jean de Keures fit délivrer de la cire pour son luminaire; en 1516, les sieurs Maxe de Génicourt et Dupuis furent envoyés exprès à Saint-Mihiel pour en faire la visite (2). Cette chapelle fut dégradée par un

ecclesiæ ad tutelam non erat sed potius ad direptionem redderet..... huic peticioni ille nullius utilitatis assensum præbuit. Verum tamen ceptæ rei abbas vigilans insistens et *ducentis marchis idem castellum redimens* obtinuit ut illud cum omnibus appendiciis suis ex integro sicut ipsa die ab ipso tenebantur per consensum suorum nobilium ipsius etiam Raynaldi cui deputata erat castri custodia redderet... Fidem dedit et postea dextra juravit quod ex illa die nec castrum nec quicquam de appendiciis ejus requireret et si ab aliquo vellent diripi fideliter defenderet. Addidit etiam quod ulterius in tota abbatia castrum aliud nec munitionem aliquid extruxeret. Quod si wera superveniret et abbas eum in villam seu in castrum advocaret juramento fuit sub positum quod de abbatia non viveret et quam citius abbati bonum esset abscederet. » (Cartul. de Saint-Mihiel, MS., f°s 86-88, 1106, publié par M. J. Flach, *loc. cit.*, p. 447-448).

(1) Archives de la Meuse, B. 1050. Compte de Jean Triquet, prévôt et receveur; *Id.*, B. 1054. Compte de Perrenet Laguesse.

(2) *Id.*, B. 1070 et 1071. Comptes de Jean de Keures.

orage en 1518 et complètement ruinée en 1570, epoque où une des tours s'effondra (1). Le pont Dormant de la porte des Champs, au château, fut construit en 1516 (2).

Lors de la peste qui régna à Saint-Mihiel en 1530, le tourier du château et ses enfants furent victimes de ce fléau. Pour éviter la contagion on procéda tout aussitôt à l'assainissement des locaux occupés par cette malheureuse famille (3).

Comme tous les châteaux de la féodalité, celui de Saint-Mihiel avait des basses-fosses où on renfermait les prisonniers qui y étaient descendus par le moyen d'une échelle (4). Il y avait aussi une torture, instrument inventé par le despotisme, pour ravir à l'homme une de ses plus belles libertés, celle de se taire; et comme elle avait été détruite par le feu, le prévôt Laudinot en fit construire une nouvelle (5).

La grosse tour, celle du Baile et celle du Guet, qui avaient été réparées en 1634, furent détruites en 1636, avec les autres défenses par ordre de Louis XIII. Le terrain sur lequel le château était construit fut donné en 1776, moyennant 12 francs de cens, à Jacques Steinhoff, qui le céda peu après à François Josselin, chanoine semi-prébendé, après l'avoir fait niveler de fond en comble.

IV.

L'ATELIER MONÉTAIRE DE SAINT-MIHIEL.

Le droit de battre monnaie à Saint-Mihiel, d'après M. Clouët et le chanoine Roussel (6), aurait été concédé à perpétuité à l'abbé Ulric ou Uldaric, par Richer, évêque de Verdun, en

(1) Archives de la Meuse, B. 1092 et 1094. Comptes de Jean Laudinot.

(2) *Id.*, B. 1070. Compte de Jean de Keures, 1516-1517.

(3) *Id.*, B. 1078. Compte de Jean Laudinot, 1530-1531.

(4) *Id.*, B. 1085. *Ibid.*, 1539-1540.

(5) *Id.*, B. 1088. *Ibid.*, 1552-1553.

(6) Clouët, *Recherches sur les monnaies*, etc., dans Mémoires de la Société Philomat. de Verdun, t. V, p. 254; Roussel, *Histoire civile et ecclésiast. de Verdun*, 2e édit., t. I, p. 252.

1099. Ce droit aurait été confirmé en 1124 à l'abbé Lanzon, successeur d'Ulric, par l'évêque Henri de Winchester.

Le traité de 1099 stipulait que le monnayeur de Saint-Mihiel était obligé de se rendre à Verdun pour y jurer fidélité et probité dans l'exercice de ses fonctions, et recevoir du préposé à la monnaie épiscopale les coins nécessaires pour la fabrication des espèces. Il devait aussi s'engager à payer cinq sols chaque année, au jour de Noël, et à rendre les anciens coins quand un changement était apporté dans la monnaie.

Quoi qu'il en soit de l'existence de ce traité, on ne connaît cependant de monnaies frappées à Saint-Mihiel que celles des comtes et des ducs de Bar, et seulement depuis le règne de Henri II (1214) jusqu'à celui de René d'Anjou (1431), année où ce prince prend le titre de duc de Lorraine, après la réunion du Barrois à ce duché.

Le bâtiment, dit *la Monnaie*, avait été construit par les comtes de Bar lorsqu'ils fixèrent leur atelier monétaire à Saint-Mihiel. Il était situé au Bourg, non loin de leur hôtel, nommé alors *la Paliole*, et de la porte de l'Atre (1).

On ne peut assigner une date précise à l'époque de la fondation de l'atelier monétaire à Saint-Mihiel, par les princes souverains du Barrois. Edouard Ier, comte de Bar (1302-1337) semble le premier y avoir frappé monnaie. M. Dumont a publié (2) les figures de deux monnaies de ce comte.

La première porte :

ED. COMES BARRI. Châtel, bordure de lys des gros tournois, sauf que le fleuron inférieur contient l'écu de Bar et non une fleur de lys.

Revers : MONET. S. MICAE ; en légende extérieure : + BNDICTŪ : SIT : NOMEN : D̄OMINI.

Maille tierce d'argent, du poids de 23 grains, division du gros tournois, à l'imitation de ceux de France.

La seconde est ainsi décrite :

EDWAR CUENS DE BAR ; tête couronnée de face.

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 146 et s.
(2) *Idem*, p. 56 et s.

Revers : MONET. S. MICAEL; croix traversant la légende et cantonnée de 12 besants disposés 3 à 3.

Jusqu'à ce jour, nous ne connaissons guère que trois monnaies frappées sous le règne de son successeur, Henri IV (1337-1344). Les deux premières ont été publiées par M. de Saulcy et la troisième tirée du cabinet de médailles de M. Monnier, de Nancy.

I. H' COMES BARRI. Châtel surmonté d'une couronne. Bordure extérieure de fleurs de lys, sauf que le fleuron, occupant le bas de la bordure, contient l'écu de Bar.

Revers : MONETA S' MICH. Croix pattée recoupant la légende.

En légende extérieure : ✝ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ NRI ⁝ DEI.

Gros d'argent, poids : 44 grains.

II. HERIC. COMES• Châtel surmonté d'une couronne avec bordure de fleurs de lys.

Revers : MONETA S' MICH. Croix pattée recoupant la légende et ayant un anneau dans le grenetis, devant chacune de ses extrémités.

En légende extérieure : NOME · DNI.

Gros d'argent, poids : 25 grains, mais inexact, la pièce étant endommagée.

III. HE...RICUS. COMES. Large fleur de lys dans le champ avec une bordure de fleur de lys.

Revers : ✱ MONETA ⁝ S. MICH. Croix pattée avec une fleur de lys dans l'un des cantons.

En légende extérieure : ✱ BNDI... SIT. NOME... NI : NRI.

Un traité fut signé à Verdun, le 9 mars 1342, entre Henri, comte de Bar, et Jean l'Aveugle, roi de Bohême, pour ne fabriquer qu'une seule monnaie, qui aurait cours forcé dans leurs États. On conjecture que c'est l'atelier de Saint-Mihiel qui fut chargé de frapper cette monnaie commune; ce qui le fait présumer, est un spécimen trouvé par M. de Lafontaine, ancien gouverneur du duché de Luxembourg, et publié par M. Dumont. En voici la description (1) :

✱ JOH.NNES : REX ET HENRICVS COMES. Dans le champ, un écu écartelé de Luxembourg et de Bar, entouré d'un double contour formé de quatre demi-circonférences.

(1) *Hist. de Saint-Mihiel,* t. IV, p. 61.

Revers : ✱ MONETA ႘ S ႘ MICHAELIS. — *En légende extérieure :* ✱ BEN..TV ႘ SIT ႘ NOME..... I NRI ႘ DEI ႘ IENXPI. Croix cantonnée de quatre couronnes.

Après la mort d'Edouard Ier, son mari, Yolande de Flandre, régente du comté de Bar pendant la minorité de son fils Edouard II (1344-1351), fit frapper monnaie en son propre nom : les types connus, en argent ou en billon, ont été décrits par M. de Saulcy et reproduits par M. Dumont (1).

I. ✱ YOLANDIS. FLAD. COMITISSA BARANCIS; écu écartelé de Bar et de Flandre accosté de 3 couronnes et renfermé dans un contour à 4 lobes, dans les angles extérieurs duquel sont placés des trèfles.

Revers : MONETA. S. MICHAELIS; croix cantonnée de 4 couronnes.

En légende extérieure : ✱ BNDICTV · SIT · NOME · DNI · NRI · DEI · IHV · XPI.

II. Yolandis : F : co... : BA.; écu écartelé de Bar et de Flandre, renfermé dans un contour à 6 lobes.

Revers : MONETA : S.... HAELIS; croix cantonnée de 4 couronnes.

Nous ne connaissons qu'un seul type frappé au nom d'Edouard II. Elle a été décrite par les mêmes auteurs.

✱ EDWARDUS · COMIS · BARRANSIS; (Le reste est en tout semblable au type n° I frappé par Yolande.)

De la régence de la mère de Robert, qui succéda, encore mineur, à son frère Edouard II, on ne connaît qu'une seule pièce :

✱ IOLD : FLD : COISA : ET : ROB : DUX : BAR. (Le reste de l'*avers* comme ci-dessus.)

Revers : MON'TA S : MICHEL; croix coupant la légende et cantonnée de 4 couronnes.

En légende extérieure : ✱ BND... : SIT : NOM. DNI ✕ NRS : DEI : IH : XDI.

Vers 1354, parut un autre type, mais où le comte Robert est seul mentionné.

✱ ROBES.. : COMES : BARR.... Ecusson de Bar, accompagné et sur-

(1) Plaque de billon, publiée par MM. Dumont. t. II. n. 5, p. 63.

monté d'un bar et de 3 croisettes sur chaque côté, le tout renfermé dans un contour à 4 lobes, dont les angles extérieurs contiennent des trèfles.

Revers : ✱ MONETA ⋮ S ⋮ MICHAELIS; croix cantonnée de bars accompagnés de croisettes au pied fiché.

Plaque de billon, publiée par M. Dumont, pl. II, p. 63.

En légende extérieure : ✱ BNDICTV... DN... RIDHVXPI·

Le 4 mai 1354, Robert, à la veille de changer son titre de *comte* contre celui de *duc*, afferma, à Humbelet de Gondrecourt (1), le service de ses monnaies dans tout le comté de Bar, et spécialement dans la ville de Saint-Mihiel, dénommée dans la charte de concession. Humbelet paraît avoir conservé la direction des ateliers monétaires jusqu'en l'année 1372, époque où le duc en céda la fabrication à Willaume de Nancy, qui devait frapper des monnaies d'or.

Les monnaies connues de ce prince, sortant des ateliers de Saint-Mihiel, sont :

I. ROBERT · DUX · BARR'; écusson penché de Bar, surmonté d'un heaume orné d'un panache.

Revers : MONETA : S. MICHAELIS. Croix pattée dans le grenetis et cantonnée de 4 roses.

Maille tiercée; argent. Poids : 12 grains. — Publiée par Dom Calmet.

II. ✱ ROBERTUS : DUX : BARRENS' · ET : MA. Dans le champ, deux écussons de Bar, au-dessus et au-dessous une étoile de rayons curvilignes.

Revers : MONETA : S' MICHAEE' :. Croix très ornée, pattée dans le grenetis. Argent. — Publiée par M. de Saulcy.

III. ✱ ROBERTUS : DUX : BARRENS : Z : MA. Ecu de Bar dans un losange, la pointe au sommet.

Revers : ✱ MONETA : SANCTI : MICHAELIS. Croix pattée dans un contour double formé de quatre arcs.

Gros d'argent. — Publiée par M. Dumont, t. IV, p. 68.

(1) D'après Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* t. I, p. 61, cette famille importante s'établit dès l'année 1354 à Saint-Mihiel, qu'elle ne quitta qu'après la Révolution. Sa tige fut Humbelet, receveur général du Barrois. Anobli le 23 juillet 1363, il portait pour armoiries : *d'azur, à 3 annelets d'or, posés 2 et 1.*

IV. ✱ ROBT ∘ DUX · AR' ES' · ET · M'. Ecu de Bar dans un contour à 4 lobes.

Revers : MONET' · ' · MICHLIS. Croix pattée dans le grenetis et recoupant un contour quadrilobé qui cerne le champ.

Maille tierce d'argent. Poids 25 grains. — Publiée par Dom Calmet.

V. ROB' ∘ DUX ⸗ BAR.NSIS Z M. Le duc à cheval, tourné à droite, armé de l'écu et tenant de la main droite une épée.

Revers : MONETA ⸗ SANCTI ⸗ MICHAELIS. Croix fleuronnée dans un contour formé de 4 lobes, dont les angles extérieurs contiennent 4 bars accompagnés de 3 croisettes.

Gros d'argent. — Publiée pour la première fois par M. Léon Maxe-Werly, dans la *Revue numismatique*, année 1860, p. 132.

VI. ✱ ROBERTUS : DUX : BARR. Ecu en losange aux armes de Bar.

Revers : MONETA : S' ✝ MICHAEL. Croix.

Argent. Poids : 12 grains. — Publiée par M. de Saulcy.

VII. ✱ ROBT : DUX BARSI Z : MA. Ecu en losange aux armes de Bar.

Revers : MONETA : SACTI : MIC'. Croix pattée dans un contour à quatre lobes. — Publiée par M. Léon Maxe-Werly, *Revue numismatique*, 1860, p. 134.

VIII. ✱ ROBERTUS DUX. Dans le champ : BAR.

Revers : ✱ MONETA ⸗ MICHAEL. Croix.

Demi-gros de billon. — Publiée par M. de Saulcy.

IX. RO ✱ BERTUS' · DUX · BARENS. Buste d'un personnage barbu, tourné à droite, tenant une épée nue de la main droite et faisant avec la main gauche le geste du commandement ; autour un cercle orné de dentelures.

Revers : MONT · DE · SCO · ML. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de 3 besans à chaque canton.

En légende extérieure : SIT NOMEN DNI BNEDITUM.

Gros en billon. — Publiée par M. Fillon, *Etudes numismatiques*.

Dans un document daté de l'année 1380, Bernard de Lucques est qualifié « maître des monnaies de Saint-Mihiel. »

On ne connaît qu'un seul type du règne d'Edouard III, fils et successeur de Robert, tué à la bataille d'Azincourt. Sur cette monnaie d'argent, publiée par Dom Calmet et M. de Saulcy, et qu'ils n'hésitent, ni l'un ni l'autre, à attribuer à l'atelier de Saint-Mihiel, on lit :

MONETA : DUCIS : BARRENSI'. Croix recoupant le grenetis et la légende et cantonnée de 2 bars et de 2 croisettes pommetées au pied fiché.

Revers : SANCTUS : MIC' + ARCHANG' +. L'archange Michel debout, foulant aux pieds un dragon; de la main droite il tient une longue croix et il appuie la main gauche sur un écusson aux armes de Bar.

Deux pièces, en billon, de Louis, cardinal de Bar, frère du précédent, sont connues; la première, publiée par M. Dumont, p. 74, appartenait à M. Monnier, de Nancy, et la seconde a été publiée par M. de Saulcy.

I. ✠ LUDOVICUS ⊙ KAR'. Dans le champ : BAR.
Revers : MONETA + S + MICH'. Croix.
Billon noir.

II. LUDOVICUS · CARD'. Dans le champ : BAR.
Revers : MONETA ⋮ S ⋮ MICH'. Croix.
Billon noir. Poids : 16 grains.

Charles II, duc de Lorraine, gouverneur du duché de Bar (1419-1424) pour René d'Anjou, avait succédé au cardinal Louis, après la cession que ce dernier lui avait faite de ce duché, le 13 août 1419. De ce prince, on ne connaît que trois types, billon et argent, frappés à Saint-Mihiel; elles ont été publiées par M. de Saulcy.

I. KAROLUS. DU. Aiglon essorant sur un écusson de Lorraine debout.
Revers : MONETA DE + S + MICHAL. Epée entre un aiglon et un barbeau. — Billon.

II. KAROLUS DUX : LATHOR ∘ Z 8 M. Le duc debout, coiffé d'un chapel de roses, tient son épée à l'épaule, il a la main gauche appuyée sur la hanche; son écharpe porte les alérions de Lorraine.

Revers : MONETA : FCA' IN : S : MICHAL. Champ écartelé de Lorraine et de Bar. Au centre, brochant sur le tout, un écusson parti, au 1er de Jérusalem, au 2e de Naples (Anjou ancien) et d'Anjou moderne.

III. KAROLUS ₒ DUX · LOTHOR ₒ Z ₒ M. Epée la pointe en bas, recouverte par un écusson de Lorraine penché.
Revers : MONETA · FCA · IN ₒ Sₒ MICHAL. Croix cantonnée d'aiglons et de barbeaux.

Après la prise de possession du duché de Bar par René d'Anjou, le 4 août 1424, les pièces à l'effigie de ce prince de-

viennent moins rares..M. Dumont, d'après d'autres auteurs, donne la description de six de ces monnaies, frappées sous la direction de Jean des Moines (1).

I. RENAT' · ✝ DE BAR' ✝ M' · P CO'. Le duc armé, debout et coiffé d'un chapel de roses, tenant l'épée nue à l'épaule, s'appuie sur un écusson de Lorraine et de Bar. Lorraine brochant sur le tout.

Revers : MONETA S° MICHA. Croix pattée dans le grenetis.

En légende extérieure : ✱ SIT NOMEN : DOMINI : BENEDIC.

Argent. — Cette pièce, qui faisait partie de la collection de M. Gillet, a été publiée par M. de Saulcy.

II. ✱ RENATI DUX : BARR. Champ écartelé de Lorraine et de Bar, Lorraine brochant sur le tout.

Revers : MONETA :: DE :: S :: MICHAL. Croix.

Billon. — Publiée par M. de Saulcy, d'après le recueil de Mory d'Elvange.

III. ✱ RENATUS ✝ DUS BAR'. M. Champ écartelé comme la précédente.

Revers : MONETA S° MICHAEL. Epée la pointe en bas, entre un alérion et un barbeau.

Argent. — Cette pièce inédite se trouvait dans la collection Gillet.

IV. ✱ RENATUS DUX BA' M. Même type.

Revers : MONETA S° MICHA. Même type.

Argent. — Aussi inédite, même collection.

V. ✱ RENAT.. ₒ DUS BAR. Champ écartelé ainsi que les précédentes.

Revers : MONETA S : MIC.A. Croix pattée dans le grenetis, cantonnée au pied fiché d'une fleur de lys, d'un barbeau et d'une croisette.

Billon. — Aussi inédite, même collection.

VI. ✱ RENATI · DUC · BARREN. Dans le champ : RE.

Revers : MONE.. S°.. ICHAL. Epée surmontée d'une couronne, la pointe en bas accostée de deux roses.

Le monogramme R'E pourrait être RR (*Renatus Rex*), cependant la pièce présente bien un E, ainsi qu'un accent.

Billon. — Aussi inédite; même collection.

La direction de la monnaie de Saint-Mihiel ayant été donnée, en 1428, à Mᵉ Arnould, on connaît quelques types que

(1) *Hist. de Saint-Mihiel,* t. IV, p. 76 et 77.

ce monnayeur fit frapper sous le règne de René Ier, duc de Lorraine et de Bar.

I. ✠ Renati · dux · Barrensis · Loth'° M. Champ écartelé de Lorraine et de Bar. Lorraine brochant sur le tout.

Revers : Moneta · nova · de · S · Michale. Epée la pointe en bas, entre un barbeau et un aiglon.

Argent. — Publiée par M. de Saulcy.

II. ✠ Renati · Dux · Barren · z Lot. · M. Même type que la pièce précédente.

Revers : Moneta · facta · in · S · Mich'al ou Micha ou Michael.

Argent. — Tirée de la collection Christophe, lithographe.

III. ✠ Renati · Dux · Barren. Lotor. Mêmes types.

IV. ✠ Renatus Dux. l m t'. Champ écartelé comme les précédentes.

Revers : Moneta S Michal. Croix pattée dans le grenetis et cantonnée de trèfles.

Publiées par MM. de Saulcy et Dumont.

Sur la fin du règne de René Ier, l'atelier monétaire de Saint-Mihiel cessa de fonctionner pendant plusieurs années, et les bâtiments, alors inoccupés, furent loués à plusieurs particuliers. René II, prince de la maison de Lorraine-Vaudémont (1473-1508), à son avènement au trône ducal, y fit de nouveau frapper monnaie jusqu'en 1476, année où il acensa, à perpétuité, ladite maison, qui se trouvait située derrière la paroisse, joignant les murs de la ville. Cet acensement fut entériné par la Chambre des comptes en 1477, sous la réserve, pour les ducs de Bar, d'y faire de nouveau frapper monnaie quand ils le jugeraient à propos.

Voici les types connus frappés à Saint-Mihiel sous le règne de ce prince.

I. Renatus Dux · Lothor. Epée la pointe en bas entre deux RR.

Revers : ✠ Moneta · F · Sant Micha. Croix de Lorraine.

Billon. Poids : 6 grains. — Publiée par M. de Saulcy, d'après Mory d'Elvange.

II. Renatus. R. Si · Lot · Dux. Ecu parti de Lorraine et de Bar timbré d'une couronne.

Revers : Moneta · Facta · in · S° Michal.

Publiée par les mêmes auteurs.

En 1500, René II échangea sa maison de la monnaie à Jean de Sampigny, pour la part que celui-ci possédait dans la seigneurie de Rembercourt-aux-Pots (1). Un siècle plus tard, la maison de Sampigny (2) s'étant éteinte, cette propriété passa dans la famille Bourgeois. Un membre de cette famille en fit donation à la congrégation de Saint-Augustin, pour y établir des chanoines réguliers, qui serviraient à l'enseignement public (3).

V.

LA JUSTICE A SAINT-MIHIEL.

Aux origines de la féodalité, le territoire de la Lorraine était divisé en une foule de petites seigneuries. Le baron, empiétant sur les droits du souverain, rendait la justice sur ses terres sans appel et sans recours. Les signes extérieurs de cette multitude de juridictions hérissaient le sol, et tel petit seigneur, possesseur de deux pauvres villages, dressait fièrement, en face l'une de l'autre, les deux fourches patibulaires, symbole de son pouvoir absolu (4). L'autorité des ducs de Lorraine était alors fort restreinte; elle ne se faisait pas sentir au delà des lieux directement gouvernés par eux et leur pouvoir judiciaire n'était plus redoutable, ni plus étendu que celui des autres seigneurs du pays, moins élevés qu'eux en dignité, mais tout aussi jaloux de leurs prérogatives (5).

Trop faibles encore pour revendiquer, les armes à la main, un droit de contrôle et de surveillance du pouvoir judiciaire

(1) Archives de la Meuse, B. 3082. Lay. Saint-Mihiel, II.

(2) D'après Dom Calmet et Durival, cette famille portait pour armoiries : *d'or, à la fasce d'azur chargée en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent.* Liénard, *op. cit.*, p. 217.

(3) *Annuaire* statistique du département de la Meuse pour l'an XII, p. 30.

(4) Thilloy, subst. du proc. gén. : Discours de rentrée de la Cour de Metz, 1864 : *Les institutions judiciaires de la Lorraine allemande.*

(5) A. Luxer, subst. du proc. gén. : Discours de rentrée de la Cour d'appel de Nancy, 1879 : *Les principales institutions judiciaires du duché de Lorraine*, p. 11 et suiv.

qu'ils considéraient, à juste titre, comme un des plus importants attributs de leur souveraineté, les ducs de Lorraine souhaitaient ardemment un prétexte que l'indifférence, le mépris ou le dédain des seigneurs pour tout ce qui ne touchait pas à la guerre allait bientôt leur fournir. Ceux-ci, en effet, sans cesse détournés de leur devoir de justiciers, avaient pris peu à peu l'habitude de se faire remplacer par des officiers subalternes dont l'ignorance, la partialité ou la cupidité engendrèrent rapidement l'anarchie et le désordre.

Une réaction était inévitable. S'inspirant de l'exemple des rois de France, les ducs de Lorraine établirent des lieutenants munis de leurs pleins pouvoirs, chargés de rendre la justice dans le domaine ducal et de surveiller les officiers de leurs vassaux.

Cette mesure, qui fut accueillie par les populations comme un immense bienfait, ne tarda pas à produire les plus heureux résultats. Grâce à elle, les officiers du prince exercèrent une influence prépondérante, et désormais, à côté des juges, des seigneurs, des magistrats municipaux, nous voyons se développer l'institution des prévôts et des baillis avec une compétence et des pouvoirs judiciaires les plus étendus et les mieux déterminés.

Le prévôt, dont le rôle était des plus actifs, s'occupait spécialement des fonctions judiciaires. Au-dessus de lui se plaçait le bailli. Ce dernier était choisi par le duc, parmi les familles les plus titrées du duché : il réunissait en sa personne la plénitude de l'autorité administrative, judiciaire et militaire. Ainsi, le bailli, transplanté dans notre société moderne, représenterait tout à la fois un préfet, un général de division et un premier président. Dans le Barrois, il révisait en appel les sentences des prévôts (1).

I. *La Cour des Grands-Jours.* — La ville de Saint-Mihiel doit son illustration à la cour des *Grands-Jours*, dont quelques

(1) A. Luxer, *op. cit.*, p. 15 et 16.

auteurs attribuent la création à Frédéric Ier, duc de Bar (1), qui épousa, en 954, Béatrix, fille de Hugues le Grand et sœur de Hugues Capet; d'autres pensent que ce tribunal suprême ne fut créé que par Henri III, qui épousa, en 1294, Éléonore, fille aînée d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Le duc Antoine lui substitua, en 1532, une commission souveraine qu'il fixa en la même ville, où elle fut remplacée par une cour souveraine créée par Charles III, le 8 octobre 1571; elle fut réunie à la cour souveraine de Nancy le 8 août 1667 (2).

Le temps et la durée de ses sessions étaient à la volonté du souverain. Souvent, il y avait entre leur tenue des intervalles de plusieurs années. Lorsque le prince ne pouvait continuer les Grands-Jours en personne, il déléguait un haut dignitaire de sa cour pour le remplacer. Ainsi, le dimanche 18 juin 1383, le duc Robert vint en personne ouvrir les assises à Saint-Mihiel, après les avoir fait annoncer publiquement depuis le mois de mai (3). En 1394, elles furent présidées par Asselin du Pont, lieutenant du bailli, assisté du conseil du duc (4). Les assises de 1401 s'ouvrirent le 15 octobre (5). René d'Anjou rendit une ordonnance pour leur tenue en 1449. A cette occasion, Trusson Saubourel, cellerier de Bar, fit transporter à Saint-Mihiel deux queues (6) de vin vieux et autant de *claret nouvel* (7). Dans les dépenses du même comptable (1456-1466), on constate un envoi de trois cents carpes et de quarante brochets au sénéchal et à messieurs tenant les haut-jours de Saint-

(1) Marchand, *Des juridictions anciennement établies en la ville de Saint-Mihiel*, p. 12.

(2) *Annuaire de la Meuse* pour 1792, p. 27. — Victor Servais, *Annuaire* pour 1840, p. 317.

(3) Victor Servais, *Annales du Barrois*, t. II, p. 74.

(4) Cette année, l'hôtel du duc, à Saint-Mihiel, nommé *la Pailloille*, fut réparé. Archives de la Meuse, B. 1042. Comptes de Jean de Troyon, prévôt de Bar, 1395-1396. — Servais, *Annales*, t. II, p. 214.

(5) Archives de la Meuse, B. 680. Comptes de Jeannet Asselin, de Laheycourt, gruyer de Bar.

(6) Mesure de capacité, qui variait selon les pays. Ainsi, en Champagne, la queue contenait 366 litres; à Châlons, elle était de 448 litres.

(7) Archives de la Meuse, B. 804. Comptes dudit cellerier, 1449-1450.

Mihiel (1). En 1493, les assises furent présidées par le duc de Lorraine (2).

René II les présida en 1497; il prescrivit qu'elles se tiendraient tous les trois ans. Ce fut lui qui les présida encore en 1510.

Les vieux registres de la Chambre des comptes, déposés aux archives de la Meuse, contiennent de nombreuses mentions sur la tenue des Grands-Jours. Le 10 octobre 1532, le bon duc Antoine, en approuvant les anciennes ordonnances, y ajouta quelques dispositions nouvelles. Cette année, n'ayant pu continuer à présider la session, il se fit remplacer par le sieur de Norroy. L'année suivante, le 19 janvier, « la présidence de la « court de Parlement et haultz jours de Saint-Mihiel » fut conférée officiellement, en vertu de lettres patentes, à Guillaume Rose, licencié « en loix, » maître des requêtes ordinaires de l'hôtel. Cette nomination fut comme le premier pas vers une organisation régulière..... (3).

Le 8 octobre 1571, Charles III créa, constitua et établit, par forme de siège permanent et perpétuel, un « jugement souve- « rain, stable et reséant à Saint-Mihiel, pour connaître, déci- « der et mettre à exécution tous les procès et causes desquels « le cours et connaissance en pourraient venir aux Grands- « Jours, et en dernier ressort, sans aucun remède d'appel des « arrêts y donnés (4). » Cette cour souveraine était composée d'un président, de quatre conseillers, un procureur général, un greffier et deux huissiers. Henri II, son successeur, porta le nombre des conseillers à huit.

(1) Archives de la Meuse, B. 696.

(2) *Idem*, B. 2047. Comptes de Didier Thiébault, receveur et gruyer de Bar. — En 1449, René Ier choisit Jean Toignel, licencié ès-lois; en 1489, le président fut Wary de Laval, abbé de Saint-Mihiel; en 1492, Pierre de Goz, licencié ès-lois. V. H. Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar*; Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine, 1869, 2e série, t. XI, p. 171.

(3) Henri Lepage, *op. cit.*, p. 172.

(4) Henri Lepage, *op. cit.*, p. 172. C'est aussi sous le règne de Charles III que furent promulgués les règlements en forme de concordats sur les droits souverains, et à l'égard du ressort au Parlement de Paris dans le Barrois de deçà la Meuse.

Après la prise de la ville de Saint-Mihiel par Louis XIII, le tribunal des Grands-Jours fut supprimé, et sa juridiction attribuée au Conseil souverain de Nancy, par une déclaration royale en date du 19 octobre 1635, dont le préambule est un véritable réquisitoire contre les habitants de la ville de Saint-Mihiel, « dont la déloyauté a été si grande, et l'ingratitude si « extrême, que tournant nos bienfaits en injures, ils ont les « premiers autorisé par leurs actions la rébellion, ont appelé « et reçu dans leur ville nos ennemis, ont joint leurs armes « avec les leurs, et ont violé le respect qu'ils nous doivent, en « la personne du gouverneur que nous leur avions laissé pour « les commander sous notre autorité (1). »

Quoique supprimé par édit de Louis XIII, le Parlement resta fidèle à son prince et se retira sur les terres d'Espagne, où il continua de fonctionner comme s'il eût été au sein du pays. Sur cette terre étrangère, il donna un rare exemple de fidélité. Le Parlement de Paris, quoiqu'au milieu de la Ligue et exposé à la fureur des Seize, avait donné l'arrêt fameux qui, conservant dans sa pureté la loi fondamentale de la monarchie française, assurait les droits de Henri IV au trône; l'histoire, qui a loué cette fermeté, doit le même tribut de louanges à celle que déploya le Parlement de Saint-Mihiel siégeant à Luxembourg, qui appartenait alors à l'Espagne, lors de l'arrestation du duc Charles IV par cette puissance : il fit contre cet emprisonnement des protestations les plus énergiques. L'arrêt rendu à cette occasion le traite de « tyrannique, barbare, inhumain, » et l'archiduc Charles ayant essayé de le colorer par un manifeste qui fut alors publié, le Parlement le déclara « injurieux, scandaleux et rempli de fausseté. »

Charles IV, rentré dans ses États, rétablit le Parlement, le 16 mars 1661, mais en deux Chambres qu'il divisa. Louis XIV ayant reconquis la Lorraine, supprima cette cour, qui fut plus tard rétablie à Nancy par le duc Léopold (2).

(1) De Rogéville, t. I, p. 215. V. J.-F. Deblaye, *La charité de saint Vincent de Paul en Lorraine*, p. 67.

(2) De Maillet, *Hist. chronol. de Lorraine*, p. 129. — La première chambre, dite *Chambre de Nancy*, était composée d'un président, de douze conseillers, d'un

La Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel a eu à sa tête comme présidents régulièrement institués (1) :

Guillaume Rose, 19 janvier 1533.

Dominique Champenois de Neuflotte, écuyer, docteur ès-droits, 6 novembre 1561.

Jean II Le Pougnant, 8 octobre 1574 (2).

Jean Hennezon, conseiller d'État, par le décès du précédent, 15 septembre 1589.

Jacques Bournon, conseiller d'État, procureur général au bailliage de Clermont, 7 novembre 1591 (3).

Antoine de Rosières, conseiller d'État, 20 août 1611.

Jean III Le Pougnant, conseiller d'État, 5 octobre 1611.

Jacob Rutant, conseiller d'État, 16 août 1613.

Humbert de Gondrecourt, conseiller d'État, premier président, 7 mai 1641.

Antoine Richard, conseiller d'État, 2e président, 7 mai 1641.

Nicolas Gervaise, secrétaire d'État, président de la Cour de Parlement de Saint-Mihiel, 12 août 1660 (4).

procureur général, d'un greffier et de trois huissiers; la seconde, dite *Chambre de Saint-Mihiel,* avait un président, six conseillers, un substitut du procureur général, un greffier et deux huissiers. — V. Henri Lepage, *op. cit.*, p. 174.

(1) M. Bellot-Herment (*Histor. de la ville de Bar-le-Duc,* p. 459), donne les noms de : Pierre de Gye en 1492, Jehan Henriet en 1497, de Nourroy en 1532.

(2) En 1574, le duc Charles III réorganisa les Grands-Jours. La peste, qui régnait à Saint-Mihiel ne permit pas à ce tribunal de se réunir pendant la seconde partie de l'année. Cette même année, sur le produit des amendes, le receveur payait aux membres de la Cour pour leurs gages, savoir : au président, 800 fr.; à MM. Henri, gruyer, Antoine de Rosières, Jean Hennezon et Jacques Prignet, conseillers, chacun 400 fr.; Didier Gallyot, le greffier, recevait 100 fr. (Arch. de la Meuse, B. 1096. Compte de Jean Laudinot, écuyer, prévôt, receveur et gruyer de Saint-Mihiel; *Inventaire,* p. 134).

(3) Le produit du scel de la Cour des Grands-Jours avait été donné par le duc au président Bournon (Arch. de la Meuse, B. 1105. Compte d'Albéric de Rosières, 1598-1608). — Le registre suivant, B. 1106, de François de Rosières, écuyer, seigneur de Chaudeney, gruyer et receveur des amendes prononcées par la Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, rapporte que « le duc fit payer à Didière Gellée, veuve du président Bournon, et à Jeanne Laudinot, veuve d'Albéric de Rosières, » prédécesseur de François, « une somme de 800 fr. » Ces magistrats auraient-ils été accusés de concussion? Le même registre constate que noble François de Hatrice, receveur général du Barrois, à Briey, fut condamné en 8,000 fr. d'amende arbitraire pour concussion et malversation.

(4) V. Henri Lepage, *op. cit.*, p. 175, 176.

Outre la Cour des Grands-Jours, Saint-Mihiel était aussi le siège d'un bailliage et d'une prévôté.

II. *Bailliage de Saint-Mihiel.* — Le plus ancien bailliage du duché de Bar est celui de Saint-Mihiel (1). Il est certain que son établissement remonte au delà du règne de Henri III, à qui on a voulu en attribuer la création. L'organisation primitive des bailliages paraît avoir subsisté sans modifications notables jusqu'au règne de Léopold.

Avant 1751, ce bailliage s'étendait, d'une part, au delà de la Meuse, et de l'autre jusqu'aux frontières du Luxembourg. En 1751, il fut démembré pour en former les bailliages de Commercy, Thiaucourt, Briey, Etain, Villers-la-Montagne et Longuyon. Son siège se trouva depuis réduit à 62 villages; 37 de ces communautés ressortissaient en première instance au bailliage de Saint-Mihiel. La juridiction du bailliage s'étendait en outre sur 25 autres villages tenus en haute justice par différents seigneurs.

Il avait aussi quelque juridiction sur la ville de Saint-Mihiel; mais elle était presque nulle, parce que les officiers de la justice abbatiale avaient la connaissance des actions territoriales et, quatre fois par année, celle des actions personnelles.

Sa coutume, réformée sous Charles III, était des plus répandues. Elle régissait non seulement les bailliages de Saint-Mihiel et ceux qui en avaient été démembrés en 1751, mais encore le Clermontois, le bailliage de Pont-à-Mousson, et plusieurs villages réunis à cette époque au bailliage de Bar. Gervaise, Thevenin et Bousmard ont commenté cette coutume (2).

Les baillis remplissaient aussi les fonctions de conseillers d'État; leur pouvoir était très étendu : ils avaient mission de faire publier et exécuter, chacun dans son ressort, les ordonnances du souverain, et, comme ses représentants, ils recevaient les reprises des vassaux; ils convoquaient le ban et

(1) V. Henri Lepage, *op. cit.*, p. 99.

(2) Extr. d'un MS. écrit sur la fin du XVIII[e] siècle. — Les coutumes du bailliage de Bar furent réimprimées à Saint-Mihiel, chez Dubois, en 1613 (Arch. de la Meuse, B. 588. Comptes de Jean Maillet).

l'arrière-ban et commandaient les contingents levés dans leur circonscription ; ils avaient aussi la mission de veiller à ce que les places fortes fussent tenues en état de défense, et ordonnaient aux communautés de travailler à la réparation de leurs chemins (1).

M. Henri Lepage a publié la liste des baillis de Saint-Mihiel (2), d'après M. Dumont (3); ceux indiqués par cet auteur sont précédés d'une astérisque (*); nous les indiquons par la lettre *a;* ceux trouvés par M. Henri Lepage, par la lettre *b;* ceux relevés par nous sont sans indication. Nous les avons complétés, les uns et les autres, par des mentions extraites de l'*Inventaire sommaire des Archives de la Meuse*, publié par M. Adolphe Marchal.

A. — *Baillis.*

a. Pierson Braudier. 1250.

b. Asselin (ou Ascelin) de Bouconville. 1251-1281.

Galens est mentionné dans un manuscrit écrit sur la fin du XVIII[e] siècle. 1269.

a. Collignon de Kœur. 1329-1334.

a. Girard de Bar.

a. Thiébaut de Lambert de Bar. 1335.

Thiclemans (ou Thielemans). Il visite, dans la prévôté de Briey, les habitants en mesure de prêter de l'argent au duc (4).

b. Pierresson Crokier du Pont. 1336.

a. Thirion de Sancy. 1338.

a. Jean de Condé. 1340.

Jean de Naives. Il est envoyé à Metz avec Jacques, châtelain de Mouson, pour entretenir l'abbé de Saint-Vincent « d'aulcunes secrètes besoignes (5). »

(1) Henri Lepage, *op. cit.*, p. 88-91.

(2) *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar*, p. 118 et s.

(3) *Histoire de Saint-Mihiel.*

(4) Archives de la Meuse, B. 2030. Comptes de Jacques, prévôt de Briey, 1335-1336.

(5) *Idem*, B. 2144. Comptes de Jean de Naives, chevalier, châtelain de Conflans-en-Jarnisy. 1343-1345.

a Ancillon du Pont. 1345-1353.

Ferri de Baucey (1).

De Longeville. Le prévôt de Foug lui verse une somme 4 florins (2).

a Jean Rolland. 1361-1362. On voit, dans les comptes de 1357-1358, qu'il tient les assises à Longwy (3).

Georges de Serrières donne au prévôt de Longuyon l'ordre de s'entendre avec le prévôt d'Estable pour jeter ou lever une prière (impôt) (4).

a Joffroy ou Geoffroy Boucquin. 1366-1368.

b Guillaume d'Angy. 1368.

a Berthemin de Morey. Il est envoyé en mission vers le duc de Lorraine et l'évêque de Metz, pour les alliances (5).

a Georges de Serrières. 1380-1385.

b. Gérard de Serrières.

a Jean des Armoises (ou des Harmoises), écuyer, prélevait annuellement, sur le produit du four de Longuyon, 60 sous petits tournois vieux. 1402-1407 (6).

a Robert des Armoises. 1408.

a Georges de Serrières, écuyer. 1411.

a Franck (ou Franque) de Housse. 1416-1417.

a Vinchelin de La Tour. 1417-1421.

a Andrieux de Nancy, écuyer, seigneur de Gombervaux et de Malancourt. 1420.

a Jean d'Haraucourt, écuyer, conseiller du duc de Bar. 1421.

a Thiéry d'Autel. 1430.

a Colard de Sancy. 1431.

a Gérard d'Haraucourt, chevalier. 1432.

(1) Archives de la Meuse, B. 2524. Compte de Hourriot de la Mouthe, prévôt de Châtillon. 1349-1351.

(2) *Idem*, B. 2202. Compte de Henrion, prévôt de Foug. 1355-1356.

(3) *Idem*, B. 1856. Comptes de Jean de Sainte-Geneviève, prévôt de Longwy.

(4) *Idem*, B. 3047. Layette Longuyon. 1362-1364.

(5) *Idem*, B. 1631. Comptes d'Alardin, prévôt de La Chaussée, 1371-1374. — Berthemin de Morey s'est aussi rendu à Briey pour assister à un duel entre le prévôt et Jean de la Folie. Arch. de la Meuse, B. 2034. Comptes de Laurencin de Montoy, prévôt de Briey. 1381-1389.

(6) *Idem*, B. 1961. Comptes de Henri de Thonneletil, prévôt de Longuyon.

a Colard des Armoises, sieur de Fléville. 1435.

a Jean de Malberg, sieur de Sainte-Marie (1), est remboursé d'une somme de 100 florins qu'il avait prêtée au duc. Il était encore en fonctions en 1439 (2).

a François d'Orne, écuyer. 1441.

a Guillaume d'Angy (ou Dangy). Il se rendit à Foug pour s'entendre avec les amis de Claude Musset, qui était emprisonné en cette ville (3).

a Colart des Armoises. 1464.

a Guillaume d'Angy. 1468-1473.

b Philippe de Fresnel, conseiller du duc, par le décès de Guillaume d'Angy. 3 janvier 1475.

b Didier de Landres, chevalier. 1er mai 1475.

a Claude d'Angy. 1478.

a Simon des Armoises, chevalier, seigneur de Fléville, 1482-1488.

a Gérard d'Avillers, seigneur de Mars-la-Tour, grand écuyer du roi, duc de Lorraine et de Bar (4), par le décès de Simon des Armoises. 31 mars 1495 : confirmé le 20 mars 1509.

a Bernardin de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Serres, conseiller, chambellan du duc et maître de son artillerie. 5 avril 1526 (5).

a Jacques du Châtelet, chevalier, seigneur de Sorcy, conseiller et chambellan. 31 décembre 1533 (6).

a René de Beauvau, seigneur de Rorthey. 1er juin 1541.

(1) Archives de la Meuse, B. 1865. Comptes de Pierre Petit, receveur et gruyer de Longwy. 1433-1436.

(2) *Idem*, B. 1963. Comptes de Jacquemin de Failley. 1439-1441. — M. Dumont le nomme de Molberg. 1438.

(3) *Idem*, B. 2224. Comptes d'Aubertin de Marchéville, prévôt, receveur et gruyer de la châtellenie de Foug. 1459-1461.

(4) *Idem*, B. 2049. Comptes de Christophe Liétard, receveur et gruyer de Briey. 1494-1495.

(5) *Idem*, B. 2647. Les comptes de Nicolas-Jacques, dit Huttin, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de la seigneurie d'Amermont, mentionnent qu'en 1530, la veuve du bailli de Saint-Mihiel prenait, chaque année, sur le terrage de Bouligny, 16 gros 8 deniers parisis et un rez de froment

(6) *Idem*, B. 2075. Comptes d'Etienne Périn, receveur et gruyer de Briey. 1535-1536. Jacques du Châtelet tient les assises de Briey, et passe en revue les gentilshommes, gens affranchis de la prévôté de Briey.

a Louis de Lenoncourt, chevalier, seigneur dudit lieu, de Serre et de Gondrecourt, conseiller, chambellan et gouverneur de Blâmont. 3 septembre 1543 (1).

a Claude de Rivière, chevalier, seigneur de Vitrimont et d'Essey. 1545-1550.

a Perrin de Watronville, Maizey et Ranzières. 1557 (2).

b Jean de Lenoncourt, seigneur de Serre, conseiller d'État, grand-maître de l'hôtel du duc, par le décès de Perrin de Watronville. 14 octobre 1571.

a Jean-Louis de Lenoncourt, sieur de Serre, conseiller d'État (3).

a Théodore de Lenoncourt, sieur de Gondrecourt, conseiller d'État et gouverneur de Marsal, par le décès du précédent. 27 avril 1594 (4).

a Charles de Lenoncourt, marquis de Blainville, par la démission de Théodore de Lenoncourt, son père. 10 mai 1621 (5).

(1) Archives de la Meuse, B. 2155. Comptes de Philippe Boudet, écuyer, prévôt, gruyer et receveur de la terre de Conflans-en-Jarnizy. 1543-1544. Ce comptable lui versa une somme de 2,000 francs pour les gages d'une année. — M. de Lenoncourt reçut en don 120 résaulx de blé et autant d'avoine pris sur la recette de Conflans. Arch., B. 2196. Comptes de Charles de Billard, s[r] de Salin, capitaine, prévôt, receveur et gruyer de Conflans.

(2) Il fit convoquer les membres du clergé, les gentilshommes et marchands pour savoir s'ils consentiraient à prêter de l'argent au duc de Lorraine. Arch., B. 2099. Comptes de Simon François, receveur et gruyer de Briey. 1568-1569.

(3) Ce bailli ne serait-il pas le même que le bailli de Serre, qui touchait, en 1593, une somme de 400 francs, pour ses gages, sur la recette de Briey. Arch., B. 2118. Comptes de Jean-François, seigneur de Clouanges en partie, gruyer et receveur de Briey.

(4) En 1605, il prenait, à titre de pension, sur la recette de Briey, une somme de 2,000 francs. Arch., B. 2126. Comptes de Jean François, receveur de Briey. — En 1606, il succéda à Jean de Haraucourt, seigneur de Joudeville, dans certains fiefs de la terre d'Amermont, Arch. B. 2686. Comptes de Jean de la Saulx, receveur de Norroy-le-Sec. — En 1609, il jouissait d'une pension de 300 francs, qui lui était assignée sur la recette d'Arrancy. Arch., B. 2903. Comptes de Waltrin Thomassin, 1[er] commis, gruyer et receveur d'Arrancy. — En 1616, le duc de Lorraine lui donnait la jouissance du bailliage de Burnaumont. Arch., B. 2690. Comptes de Jean le Soyeur, prévôt, gruyer et receveur de Norroy-le-Sec.

(5) En 1626, il tenait en fief la seigneurie de Joudreville, dépendant de la terre d'Amermont. Arch., B. 2696. Comptes de Jean Pottier, receveur de Norroy-le-Sec.

a V. de Lenoncourt de Serre, conseiller d'État, colonel d'un régiment de chevau-légers. 18 octobre 1630.

a Henri de Gournay, comte de Marchéville, 1er chambellan du duc de Lorraine. 1621 (?).

Dourche (ou d'Ourches) (1).

a Erard du Châtelet, marquis de Trichâteau, capitaine d'une compagnie des gardes du duc de Lorraine. 6 février 1664.

a Maximilien de Choiseul, marquis de Meuse, conseiller d'État. 19 juin 1698.

a Louis, marquis de Beauvau, conseiller d'État, capitaine des gardes du duc de Lorraine. 1701 (2).

a Charles, comte de Raigecourt, conseiller d'État, maréchal de Lorraine et Barrois. 5 mai 1703.

a Jean-Philippe, comte de Cardon de Vidampierre, conseiller d'État, 1er gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine. 12 mai 1733.

Le comte de Mareuil. 1765 (3).

Le comte du Hautoy. 1781 (4).

B. — *Procureurs généraux de Barrois.*

Après les baillis, venaient les procureurs généraux de Lorraine et Barrois, d'après la classification adoptée, pour ces magistrats, par M. Henri Lepage (5), puis les lieutenants généraux et les procureurs généraux de bailliages; enfin, les présidents des Grands-Jours de Saint-Mihiel.

(1) Archives de la Meuse, B. 1120. Comptes de Charles François, receveur du domaine.

(2) Capitaine des gardes le 4 juillet 1698. V. Henri Lepage, *op. cit.*, p. 409.

(3) M. Henri Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar,* dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1869, 2e série, t. X, p. 123, donne la date de 1767. En 1765, le bailliage royal de Saint-Mihiel était composé ainsi qu'il suit : le comte de Mareuil, bailli; Lartillier, lieutenant général; Marchal, lieutenant particulier; Michel, assesseur; Bazoche, procureur du roi; Me Raulet, greffier (*Almanach de Lorraine*).

(4) En 1784, le comte du Hautoy avait remplacé le comte de Mareuil; les autres magistrats étaient encore en fonctions (*Almanach de Lorraine et Barrois*, p. 75).

(5) Henri Lepage, *op. cit.*, p. 128 et s.

Le procureur général de Barrois prenait la parole aux Grands-Jours et à la Chambre du conseil et des comptes de Bar-le-Duc. Ses fonctions s'étendaient également aux tribunaux subalternes de Bar et de Saint-Mihiel (1).

Les plus anciens procureurs du Barrois connus sont :

Perceval de Bazoilles. 1391.

Edouard de La Mothe. 1444.

Jean Lamyer, par la démission du précédent. 1462-1471.

Jean de Villiers (ou de Villers). 21 mars 1485-1495.

Jacques Vincent, 1488, d'après Bellot-Herment; 1495, d'après les archives; 1497, d'après M. H. Lepage.

Maxe Cousin, conseiller, licencié ès-lois, par le décès de Jacques Vincent (juillet 1504); confirmé le 24 mars 1509.

Nicolas Gervaise, licencié ès-lois. 29 janvier 1533.

Jean Le Pougnant, licencié ès-lois. 7 juillet 1552.

Jacques Bournon, conseiller, procureur général au bailliage de Clermont. 18 octobre 1571-1611.

Jean-Baptiste Bournon, docteur ès-droits. 7 octobre 1587.

Jean Bourgeois, lieutenant général au bailliage d'Hattonchâtel. 28 décembre 1598-1602.

Jean Bourgeois, avocat à la Cour souveraine de Saint-Mihiel. 5 novembre 1601 (2).

Hennezon remplit les fonctions de procureur du roi. 1652 (3).

Pierre Gervaise. 20 avril 1662.

Charles Taillefumier, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bar. 6 février 1665; conseiller à la Cour souveraine en 1667.

Jean-Baptiste Duplessis, avocat à la Cour. 18 octobre 1667.

A partir du mois d'août 1698, la charge de procureur général du Barrois fut réunie à celle de Lorraine : ceux qui en furent

(1) Henri Lepage, *op. cit.*, p. 142.

(2) Ce Jean Bourgeois est le fils du précédent. Il fut interdit le 3 octobre 1634, par le commissaire de Louis XIII, Sr Barillon de Morangis, pour avoir refusé de lui prêter serment de fidélité.

(3) Archives de la Meuse, B. 1115. Comptes de Jean du Mois, receveur du domaine. — Henri Lepage, d'après Dumont, dit que Henri Hennezon fut pourvu en titre par l'édit du 7 mai 1641, avec pouvoir de suppléer le procureur général de Lorraine, et réciproquement (*Op. cit.*, p. 147, en note).

pourvus s'intitulèrent alors : procureurs généraux *aux duchés de Lorraine et de Bar*. Le premier qui prit cette qualité fut :

Jean-Louis Bourcier. 14 août 1698.

Jean-Léonard Bourcier, son fils. 5 janvier 1712, mais ne lui succéda pas.

Dominique-Mathieu de Moulon remplace Jean Léonard Bourcier. 28 septembre 1721.

Jean-Louis Bourcier, baron de Monthureux. 24 mai 1725.

Claude François de Toustain de Viray. 14 juin 1751.

Pascal-Joseph de Marcol. 17 novembre 1737 (1).

Au bailliage de Saint-Mihiel ressortissaient encore, en 1752, les prévôtés ou communautés de : *Sous la coutume de Saint-Mihiel :* La ville de Saint-Mihiel, ses faubourgs et autres dépendances; Ailly, Ambly, Apremont, Bislée, Boncourt et Mandre-la-Petite, Bouconville, Brasseitte, Broussey, Buxerulles, Buxières, Chaillon, Dommartin-la-Montagne, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Lahayville, Hannonville-sous-les-Côtes, Heudicourt (ci-devant Trognon), Lacroix-sur-Meuse, Liouville, Loupmont, Marbotte et la commanderie, Marvoisin et Xivray, Mécrin, Montsec, Pont-sur-Meuse, Rambucourt et Ressoncourt, Ranzières et la cense de Vassecourt, Raulecourt, Richecourt, Saint-Agnant, Saint-Julien, Savonnières-en-Perthois, Sommedieue, Thillot et Saint-Maurice, Troyon, Varnéville, Vaux-les-Palameix et la cense de Palameix, Woinville.

Sous la coutume de Sainte-Croix de Verdun : Avillers, Bassaucourt, Billy, Creuë, Deuxnouds et l'abbaye de l'Étanche, Hattonchâtel, Hattonville, Herbeuville, Lamorville, Lavignéville, Maizey, Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Saint-Remy, Saulx-en-Woëvre, Senonville, Seuzey, Spada (ci-devant Gerbeuville), Varvinay, Viéville-aux-Côtes et la cense de Fontaine, Vigneulles, Woël et Broville (2).

(1) Henri Lepage, *op. cit.*, p. 147.

(2) Durival, *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois;* 1752, in-4°, p. 288 et 289.

C. — *Lieutenants généraux.*

Les lieutenants généraux de bailliage suppléaient les procureurs généraux.

Pour les lieutenants généraux au bailliage de Saint-Mihiel, nous les indiquerons, ainsi que nous l'avons fait pour les baillis et les procureurs généraux.

Les premiers connus sont :

a. François de Gondrecourt, 1415.

a. Jean de La Réaulté, 1416.

a. Henri Saulnier, 1425.

a. Jean de la Réaulté, 1443.

a. Etienne de Saint-Hillier, 1449.

a. Jacques Meniant, 1462-1487.

b. André de Saint-Hillier, 8 juillet 1489.

a. Etienne de Saint-Hillier, 1498 ; confirmé dans ses fonctions le 26 mars 1509 (1).

b. Jean Warin, licencié « en lois et en décrets, » garde du scel du tabellionnage, 4 juin 1528.

a. François Warin, 1559 (2).

b. Blaise Lécuyer (ou Lescuyer), licencié ès-lois, garde du scel, par le décès du précédent, 27 novembre 1570.

b. Perrin Lécuyer, *idem*, 8 juillet 1591. Il est nommé dans une donation faite à la maison-Dieu en 1614.

b. Jean Rutant, docteur ès-lois et avocat à la cour de Saint-Mihiel, 17 décembre 1595 (3).

b. Jacques Rutant, lieutenant particulier au bailliage, 15 février 1621.

a. Pierre Rutant, 1641.

a. Charles Thiéry, seigneur de Domremy, Saint-Baussant, etc., 1650.

(1) Archives de la Meuse, B. 2063. Comptes d'Etienne Perrin, receveur et gruyer de Briey. 1514-1515.

(2) *Idem*, B. 1091. Les comptes de Jean Laudinot, prévôt, receveur et gruyer, 1569-1570, mentionnent son décès.

(3) *Idem*, B. 1116. Les comptes de Jean du Mois, receveur du domaine, pour 1655-1657, le citent comme étant, à cette époque, lieutenant général au bailliage de Saint-Mihiel.

b. Charles Oryot, écuyer, seigneur de Jubainville, par le décès du précédent, 28 décembre 1665 (1).

b. François-Charles Oryot de Jubainville (2), seigneur d'Houdelaincourt, etc., 16 décembre 1698.

b. Charles-François, comte de la Tour-en-Woëvre, avocat à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, 5 mai 1730.

b. Georges de Mercy, écuyer, seigneur du fief de Rocheville-sur-Meuse (3), avocat à la Cour souveraine, etc., 26 août 1734.

b. Charles-Nicolas Thiéry, baron de Saint-Baussant, etc., 28 janvier 1748.

b. François-Charles de Lartillier, écuyer, avocat à la Cour, 29 octobre 1751 (4).

III. *La prévôté de Saint-Mihiel.* — Les prévôts, ainsi que les sénéchaux et les baillis, étaient à la fois des juges et des agents chargés de veiller à la perception des impôts et des produits du domaine (5).

La prévôté de Saint-Mihiel, dont le sceau est un des plus anciens connus, s'étendait sur les localités suivantes : Ailly, Ambly, Bannoncourt (partie avec Hattonchâtel), Bislée, Brasseitte, Chauvoncourt, Courcelles-aux-Bois, Courouvre (pour partie), Dompcevrin, Dompierre-aux-Bois, Frémeréville, Fresnes-au-Mont (terre de baronnie avec juridiction), Girauvoisin, Han-sur-Meuse, Kœur-la-Grande, Kœur-la-Petite, Lacroix-sur-Meuse, Saint-Louvent (6) et Lahaymeix (baronnie de

(1) Archives de la Meuse, B. 2317. Les comptes de Bernard Plutot, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Foug, pour 1665-1666, citent Maurice Thierry, comme lieutenant général au bailliage de Saint-Mihiel.

(2) En 1722, la tour de Menaucourt fut acensé à M. de Jubainville moyennant 6 francs par an. Arch. de la Meuse, B. 2743. Contrôle du domaine de Ligny.

(3) Ce fief était situé au faubourg de Saint-Mihiel.

(4) V. Henri Lepage, *op. cit.*, p. 159-161.

(5) Alfred Gautier, *Précis de l'histoire du droit français*, 1re édit., 1882, p. 323.

(6) Saint-Louvent formait, avec Fresnes-au-Mont et Laheymeix, une baronnie érigée en 1723 en faveur de M. d'Armur; l'abbé de Saint-Mihiel était seigneur foncier à Fresnes-au-Mont et l'abbé de Saint-Benoît seigneur foncier

Fresnes-au-Mont), Longchamp, Mécrin, Menonville (1), Montsec, Palameix, les Paroches, Pichaumeix (2), Saint-Mihiel, Savonnières-en-Woëvre (partie avec Hattonchâtel), Sommedieue, Troyon et Wascourt.

Nous avons dressé une liste des prévôts d'après celle laissée par M. Bellot-Herment, l'*Inventaire des Archives de la Meuse*, le *Bulletin* de la Société d'archéologie lorraine (3) et dom Calmet.

Etienne, en l'an 1051.
Albric, ou Albéric, 1064.
Ardouin, 1090.
Varmand, 1092.
Arnould, 1106.
Rohard (Rohardus præpositus comitis), 1149.
Albéric, 1216.
Eudes, 1224.
Aubry de Clermont, 1260.
Collin de la Croix, 1301.
Huon de la Croix, 1302.
Joffroy Demandre, 1310.
Jean dit Renard, 1315.
Thierry Thomassin, 1316.
Collignon de Kœurs, 1325.
Coles de Kœurs, 1331.
Jean de Condé, 1332.
Thiébaut Thomassin, 1341.
Henrion dit « li genre Deu, » 1346.
Jean dit Rolland, 1347.
Thiébaut Thomassin, 1357.
Henrion de Crois, 1362.
Huon de Lacroix (de la Creux, de Creux), 1354; il l'était encore en 1373.

à Labaymeix; aujourd'hui, Saint-Louvent n'est plus qu'une ferme située sur le territoire de Fresnes-au-Mont (Liénard, *loc. cit.*, p. 207).

(1) Hameau et moulin dépendant de la commune de Chauvoncourt.

(2) Aujourd'hui ferme située sur le territoire de Saint-Mihiel.

(3) Marchand, *Des juridictions anciennement établies en la ville de Saint-Mihiel*, 1855, in-8°.

Coles Henrion, 1373; 1376.
Jacomin de Thiaulcourt, 1383.
Thiébaut Thomassin, 1385.
Jean de Troyon, 1389; 1394.
Jean Vincent, héritier de Deu, secrétaire du duc et prévôt, 1397.
Thierry Blampoix, 1397; 1401.
Henri de Lattre, 1406; 1408.
Jean Guillaume, 1411.
Jean Trugnon ou Truguet, 1416.
Jean Triquet, 1423; 1435.
Collignon Lagrange, 1424.
Ancelet Menyant, 1427.
Jehan de Walme, 1429.
Jacquet Dainville, 1436.
Perrenet Laguesse, 1451; 1456, qui pourrait bien être le même que le suivant (1).
Pierrot Lagouasse, mort avant 1469.
Collignon le Prélat, 1457; 1470.
Trusson Xaubourel, 1476.
Jean de Kœurs, prévôt et receveur, 1485; 1495.
Jean de Troyon, 1505.
Rosières de Chaudeney, 15.. (?).
Henri Lebrun, prévôt, receveur et gruyer, 1517; 1530.
Jean Laudinot, prévôt (2), receveur et gruyer, 1530. En 1538, il ne prend plus que le titre de prévôt; 1579; 1601.
Regnault....., prévôt, 1544.
Philippe de Gondrecourt, capitaine, prévôt et gruyer, 15.. (?).
Albéric de Rosières, écuyer, receveur et gruyer, 1578-1588.
François de Rosières, obtient l'entérinement de lettres d'un acensement de 66 arpents 60 verges de haies (3), 1613.

(1) Archives de la Meuse, B. 2892. Les comptes d'Arnould d'Aulnoy, prévôt et receveur de Sampigny, pour 1457-1458, mentionnent un paiement qui lui aurait été fait d'une rente que le roi de Sicile, duc de Bar, prenait chaque année sur les revenus de la grande tour de Sampigny.

(2) C'est sous ce comptable que les fonctions de prévôt furent séparées de celles de receveur. Archives de la Meuse, B. 1078.

(3) Archives de la Meuse, cart. 212, folio 171.

André Raulet est nommé châtelain du château, 1620.

Gérard d'Armur, capitaine, prévôt et gruyer, 1641.

Roger Hannequin, capitaine, prévôt et gruyer, 1656.

François de Rosières, seigneur de Chancenay, capitaine, prévôt et gruyer, 1657.

Jacques d'Ourches, ci-devant lieutenant-colonel de cavalerie, nommé par Charles IV, gouverneur et prévôt, 1661.

Philippe de Gondrecourt (1), écuyer, capitaine et prévôt, gruyer et chef de police de la ville et prévôté de Saint-Mihiel, 1713.

Renaut, prévôt, 1756.

* * *

Les garde-notes furent établis en 1659 (2).

* * *

La maîtrise des eaux et forêts de Saint-Mihiel, organisée par édit du mois de décembre 1747, avait dans son ressort les grueries d'Apremont, Bouconville, Commercy, Foug, Hattonchâtel, Mandres (3), Rembercourt-aux-Pots, Ruppes, Saint-Mihiel et Thiaucourt (4).



Parmi les nombreux arrêts rendus par les cours de justice siégeant à Saint-Mihiel, dont les registres des comptables du

(1) D'après M. Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 85 (Ordre généalogique), Philippe serait fils de Mathieu. Cependant Gaspard-Mathieu, né vers 1679 (p. 73), décédé le 28 mars 1757, âgé de 76 ans (p. 75), était prévôt en 1708, année où il cherchait à se substituer un avocat nommé Marion; l'arrangement fait entre eux n'ayant sans doute pas été approuvé, deux ans plus tard, il céda son office à M. de Bousmard moyennant la somme de 9,500 livres.

(2) Archives de la Meuse, B. 1118. Comptes de noble homme Charles François, receveur du domaine.

(3) Foug, Mandres et Thiaucourt font aujourd'hui partie du département de Meurthe-et-Moselle.

(4) Félix Liénard, *Dict. topographique de la Meuse*, p. 209; Durival, *Description de la Lorraine*, etc., t. II, p. 307.

Barrois nous ont conservé le souvenir, nous en avons extrait quelques-uns qui méritent une mention spéciale.

D'un autre côté, M. V. Servais (1) rapporte que « le 23 juin 1376, un nommé Jean, de Clermont, fut arrêté à Issoncourt, pour avoir dévalisé plusieurs marchands forains. Transféré à Saint-Mihiel, il y fut exécuté, peu de jours après, par le *mistre* (bourreau) de Ligny. » Dans ces temps de trouble, la justice devait être expéditive.

Notons, en passant, deux arrêts assez singuliers. Un porc avait dévoré un enfant qui, sans doute, était livré à lui-même dans une écurie au village de Dompcevrin. Pour ce fait, ce porc fut condamné à être exécuté en la haute justice de Saint-Mihiel (2). Maintenant c'est une truie qui, pour avoir mangé la face à un enfant au village de Marvoisin, fut exécutée par M° Pierre, de Saint-Mihiel, qui se rendit sur les lieux pour exécuter le jugement (3).

Voici deux autres arrêts qui devaient faire méditer bien des maris. Collignon le Prélat rapporte dans son compte des années 1457-1459, que « Colard de Perronne et Isabel sa concubine « *coquins coquinants*, furent condamnés à être battus de verges « et à avoir chacun une oreille coupée. » Si, aujourd'hui, des magistrats rendaient encore des arrêts semblables pour de pareils délits, combien d'oreilles manqueraient au genre humain (4)!.....

Les comptes de 1627-1632 relatent la condamnation de Nicolas Vairiot en cent francs d'amende pour avoir, « au préjudice « de l'honneur de son mariage et de la foi conjugale qu'il doit « à sa femme, conversé impudiquement et scandaleusement » avec une jeune fille (5).

(1) *Annales du Barrois*, t. II, p 315, 316.

(2) Archives de la Meuse, B. 1046. Comptes de Henri de Lattre, prévôt, 1406-1408.

(3) *Idem*, B. 2816. Comptes de Bernard de Saint-Vincent, grand fauconnier de Lorraine et Barrois, receveur et gruyer de Mandres-aux-quatre-Tours, 1541-1542.

(4) *Idem*, B. 1055.

(5) *Idem.*, B. 1108. Comptes de Paul Hiérard, seigneur de Beauval, receveur du domaine.

Les registres provenant de la Chambre des comptes relatent de nombreuses condamnations capitales. Sans de bien grandes formalités on pendait les voleurs, on écartelait les assassins et on brûlait les prétendus sorciers. Au XVI[e] siècle, la justice était si sévère, qu'un nommé Jean Mangin, pour avoir été trouvé porteur de fausse monnaie, eut ses biens confisqués. Dans un moment de désespoir, cet homme se pendit, ce qu'il possédait fut alors saisi et vendu au profit du domaine. A la même époque, un nommé Mangin Wayllame, convaincu de vol, fut fustigé et eut une oreille coupée (1).

Au XVII[e] siècle, en exécution d'une sentence du prévôt des maréchaux, un nommé Remy Wadel fut pendu (2).

Nous pourrions multiplier ces citations, mais passons aux sorciers. Ce fut surtout dans les États du duc de Lorraine, qu'ils furent poursuivis à outrance (3). Les juges, du reste, étaient d'autant plus enclins à les condamner au dernier supplice, que les biens ainsi confisqués leur étaient attribués. Voici quelques-unes des condamnations prononcées par la cour de Saint-Mihiel, relevées dans l'*Inventaire sommaire des Archives*. D'abord, en 1583, nous relevons une consultation de sept avocats survenue à propos du procès de Cathin la Soldon, accusée de sortilège (4). Quelques années plus tard, il y eut appel de la femme Florentin Cordier, demeurant à Foug, emprisonnée pour le même motif (5). Au même temps, Mengeotte Signeulle, femme de Jean Richier (6), et plusieurs autres personnes, furent brûlées comme sorcières (7). En 1631,

(1) Archives de la Meuse, B. 1072. Comptes de Henri Lebrun, prévôt, etc., 1517-1518.

(2) *Idem*, B. 1106. Comptes de François de Rosières, écuyer, seigneur de Chaudeney, 1609-1619.

(3) C'est après la guerre de Cent-Ans qui déchaîna sur notre malheureux pays tous les fléaux qui peuvent accabler l'humanité... que surgit la sorcière..... Un procès de Toulouse, en 1353, dénonce, pour la première fois, les mystères du Sabbat. V. G. Thomas, *Les procès de sorcellerie et la suggestion hypnotique* : Discours de rentrée de la cour d'appel de Nancy, 1885, in-8°.

(4) Archives de la Meuse, B. 1102. Compte d'Albéric de Rosières.

(5) *Idem*, B. 1105. *Ibid.*, 1598-1608.

(6) *Idem*, B. 1106. Compte de François de Rosières, 1609-1619.

(7) Jean Richier, demeurant à Mescrin, paya la somme de six écus pour

Maurice Robert, fut aussi condamné comme sorcier et mis à mort (1). Un mandement émanant des Grands-Jours de Saint-Mihiel ordonna d'instruire le procès de Vincent Mutte, cordonnier à Stenay, accusé d'hérésie. Comme on voyait des sorciers en tout et partout, Pierre Fourier, fut, à son tour, sous le même prétexte, condamné à être brûlé (2).

A cette époque de foi, on considérait comme des crimes et on poursuivait comme tels, les transgressions aux commandements de Dieu écrits par Moïse sur les Tables de la loi, ainsi que ceux faits et ordonnés par l'Église. Sur ce sujet, nous lisons dans l'*Inventaire sommaire des Archives de la Meuse* que « le tiers d'une amende de 30 francs, à laquelle avait été condamné un sieur Jeannet, pour avoir blasphémé le nom de Dieu, fut versé à Antoine Arnould, dénonciateur et instigateur public en la prévôté de Briey (3); » qu'un nommé Henri Berthélemy fut arrêté et emprisonné sous l'accusation « d'avoir mangé chair ès jours défendus (4), » et qu'un cabaretier de Saint-Mihiel fut condamné à 10 francs d'amende pour avoir servi du gras un jour de samedi (5).

la finance de son état de notaire. Archives de la Meuse, B. 1108. C. de Paul Hiérard, receveur du domaine.

(1) Archives de la Meuse, B. 1109. Compte de Paul Hiérard.

(2) *Idem*, B. 2123. Compte de Jean François, licencié en droit, gruyer et receveur de Briey. Les accusations de sorcellerie, si communes à cette époque, dit Victor de Saint-Mauris (*Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine*), fournissaient aux mauvaises passions une arme toujours certaine. Un ancien aumônier de feu le duc Henri II de Lorraine, « Melchior de La Vallée, vieillard longtemps honoré de l'affection de son maître, périt par le bûcher sous cette odieuse accusation. Son véritable crime était d'avoir baptisé la princesse Nicole, » fille de Henri, qui avait épousé Charles IV, son cousin, et que celui-ci voulait répudier, après s'être emparé de la couronne ducale. — M. Save, dit M. Edgard Gazin (*Mœurs, traditions, légendes*, extrait du « Département des Vosges »), « a relevé 230 condamnations pour la région qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Dié, mais il estime que cette liste ne représente guère que le tiers du total véritable et que le nombre des sorciers brûlés s'élève à 600 et le nombre de ceux qui échappèrent au supplice à 400. » — M. Dumont (*Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, t. II, p. 69) donne la liste d'un millier d'exécutions pour sorcellerie depuis 1358 jusqu'en 1661 inclusivement.

(3) *Idem*, B. 1106. Compte de François de Rosières, 1609-1619.

(4) *Idem*, B. 1088. Compte de Jean Laudinot, 1552-1553.

(5) *Idem*, B. 1111. Compte de Jean Colas, commis à la recette du domaine 1634.

*
* *

La Lorraine ayant été réunie à la France en 1766, la Révolution de 1789 vint mettre fin à cet état de choses.

En 1790, lors de l'organisation du département de la Meuse, Saint-Mihiel, qui avait perdu sa plus grande illustration, devint siège de tribunal et chef-lieu de district et de canton. Le district de Saint-Mihiel renfermait dans son étendue quatre-vingt-dix-sept municipalités réparties en onze cantons, savoir : Apremont, Bannoncourt, Bouconville, Hannonville-sous-les-Côtes, Hattonchâtel, Heudicourt, Lacroix-sur-Meuse, Pierrefitte, Saint-Mihiel, Sampigny et Woël.

Le canton de Saint-Mihiel ne comprenait que la ville et les faubourgs. La juridiction du tribunal de paix ne s'étendait pas au delà de ces limites.

Le tribunal criminel du département de la Meuse fut établi et fixé à Saint-Mihiel par la loi du 11 février 1791 (1).

Ce tribunal était composé d'un président (2), de quatre juges, de trois juges suppléants, d'un commissaire du roi (3) et d'un greffier. — Onze hommes de lois et avoués exerçaient près de lui. — Seize notaires, dont sept à Saint-Mihiel, un à Hattonchâtel, un à Herbeuville, deux à Hannonville et quatre à Heudicourt, exerçaient dans son ressort. — Les huissiers ordinaires, au nombre de dix, en résidence à Saint-Mihiel, faisaient le service d'huissiers audienciers à tour de rôle. — Le chancelier garde des sceaux était le président du tribunal (4).

Saint-Mihiel est aujourd'hui le siège de la cour d'assises du département de la Meuse.

Cette cour tient ses séances dans les bâtiments de l'ancienne abbaye des Bénédictins, dont la propriété appartient au département en vertu d'un décret du 9 avril 1811. Elle se compose d'un conseiller à la cour d'appel de Nancy, désigné, chaque

(1) Liénard, *op. cit.*, p. 210.
(2) Claude-Hubert Bazoche, membre de l'Assemblée nationale constituante.
(3) Dominique-Christophe Bazoche.
(4) *Almanach de la Meuse* pour 1792, p. 153 et s.

trimestre, par ordonnance du ministre de la justice; il en est le président, assisté de deux juges pris parmi ceux du tribunal de première instance de l'arrondissement de Commercy. Le greffier de ce tribunal remplit les fonctions de greffier de la cour d'assises.

Le tribunal de première instance de l'arrondissement a été transféré dans le même bâtiment en 1813. Il tenait auparavant ses séances à l'hôtel-de-ville.

VI.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES AU XVIIe SIÈCLE.

En 1697 (1), il y avait dans la ville de Saint-Mihiel, 6 monastères d'hommes et 3 monastères de filles.

A. — *Monastères d'hommes.*

Le plus important de ces monastères était l'*abbaye* qui fut l'origine de la ville de Saint-Mihiel. A la fin du XVIIe siècle, cette maison habitée par vingt-quatre religieux avait à sa tête un abbé commendataire et valait 20,000 livres.

Les *Capucins* s'établirent à Saint-Mihiel en 1586, dans le prieuré de Saint-Blaise que leur avait donné le cardinal de Vaudémont pour y fonder un noviciat. Une partie des anciens fossés de la ville leur avait été accordé, pour agrandir leur jardin, par le duc Léopold, le 18 novembre 1712.

En 1697, cette maison renfermait vingt et un religieux.

Les *Minimes*. — Le cardinal de Vaudémont leur donna l'ancien prieuré de Saint-Thiébaut, où ils entrèrent le 25 octobre 1598.

Un compte de Jean du Mois (1655-1657), receveur du do-

(1) *Mémoire concernant les Etats de Lorraine et Barrois*, dressé par M. J.-B. de Vaubourg des Marêts, intendant de Lorraine et des Évêchés en 1697, nouv. édit., in-8°, 1858.

maine, porte en dépense une somme de cent livres qu'il leur a délivrée sur l'ordre de l'intendant de Lorraine (1).

En 1697, cette maison renfermait dix religieux.

Les *Carmes déchaussés* s'établirent en 1645 à Saint-Mihiel, où ils furent reçus sous la condition qu'ils ne feraient point de quêtes (2). En 1697, leur couvent renfermait onze religieux.

Le chapitre de Saint-Léopold. — A cette collégiale, qui était établie dans l'église paroissiale de Saint-Etienne de Saint-Mihiel, messire Hippolyte de Béthune, évêque et comte de Verdun, réunit, en 1707, les deux chapitres d'Hattonchâtel et d'Apremont (3), qu'il plaça ensuite sous l'invocation des SS. Léopold, Maur et Nicolas. Ledit chapitre devait se composer d'un prévôt, qui était l'archidiacre de la Rivière; d'un doyen, qui était le curé de la paroisse; d'un chantre, d'un écolâtre et de sept chanoines, dont six à la collation du duc de Lorraine et le septième à celle du prieur, des officiers claustraux et religieux de l'abbaye (4).

Les *Chanoines réguliers de Saint-Augustin*, qui furent fondés le 8 octobre 1643, sous le nom de Notre-Dame de la Paix, par Michel Bourgeois, chanoine de la cathédrale de Verdun, pour enseigner aux enfants les éléments de la langue latine et la langue française. Leur établissement fut approuvé par Louis XIV, occupant le Barrois, le 14 décembre 1644, et par Charles IV, quand il fut rentré dans ses États, le 19 novembre 1663.

Il est à présumer que les chanoines n'étaient pas bien vus d'une partie de la population de Saint-Mihiel : car, dans une requête adressée à la Cour, ces religieux demandent que les fossés situés au derrière de leur maison leur soient abandonnés

(1) Archives de la Meuse, B. 1116.

(2) Durival l'aîné, *Description de la Lorraine et du Barrois*, 1779, t. II, p. 306.

(3) Il reste peu de documents sur l'existence de ces deux chapitres, leurs archives ayant été détruites : celles d'Apremont par les Bourguignons, et celles d'Hattonchâtel par les Suédois en 1633.

(4) Roussel, *Hist. de Verdun*, 1865, t. II, p. xcviij, *preuves*.

pour « s'y mettre à couvert de certaines insultes qu'ils reçoi-« vent de la populace de la ville (1). »

B. — *Monastères de filles.*

Les *Carmélites*, suivant dom Calmet, furent reçues à Saint-Mihiel en 1628. On ne trouve aucun titre ni lettres patentes rappelant leur fondatien. Durival (2) dit qu'elles furent amenées de Nancy par la duchesse douairière Marguerite de Gonzague, le 11 octobre 1628.

En 1697, elles étaient au nombre de vingt et une.

La *Congrégation de Notre-Dame* commença avec quatre religieuses qui s'établirent, en 1601, pour donner l'instruction aux jeunes filles: Le pape Paul V les érigea en congrégation par une bulle délivrée en 1615. Elles furent cloîtrées en 1618 : elles étaient établies, au nombre de douze, dans une maison qu'elles tenaient de la libéralité de Judith d'Apremont.

Les *Annonciades célestes* furent appelées de la Comté à Saint-Mihiel; après avoir changé deux fois de domicile, elles prirent la clôture en 1626 (3). Elles étaient au nombre de vingt-neuf.

VII.

LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES.

La charité, à Saint-Mihiel, a toujours été en honneur. Nous allons, d'après M. Dumont (4) résumer, en quelques lignes, l'historique des établissements anciens tant de ceux disparus que de ceux survivants aux cataclysmes qui se sont succédé depuis un siècle.

I. La *Maladrerie*. — Dans la contrée dite l'*Aroncôte*, près du

(1) Archives de la Meuse, B. 3084, lay. Saint-Mihiel, IV.
(2) Durival, *Description de la Lorraine*, etc., t. II, p. 306.
(3) Durival, *op. cit.*, p. 306.
(4) *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 83-144.

grand pont construit sur la Meuse, se trouvait une maladrerie ou léproserie, qui se composait de plusieurs petites maisons, n'ayant que le rez-de-chaussée, groupées autour d'une chapelle placée sous le vocable de Dieu, de la Vierge Marie, de sainte Madeleine et de sainte Agathe.

On présume, dit le docteur Baillot (1), « que les Bénédictins de Saint-Mihiel avaient la surveillance de cette maison, et que les habitants ne pouvaient prendre aucune mesure conservatrice, sans, au préalable, les avoir consultés : car ces derniers, quoique devenus propriétaires de la maladrerie, par suite de la cession que le duc Robert leur en avait faite, en 1380, sous la réserve de continuer à y recevoir les lépreux, d'y faire célébrer le service divin et de consacrer une partie de leurs revenus aux dépenses que nécessitait la fermeture de la ville, ont eu à se défendre un jour contre eux, parce qu'ils avaient poursuivi, sans leur autorisation, un de leurs fermiers, qui, de sa propre autorité, s'était permis de faire l'échange d'un des immeubles de ladite maladrerie dont il avait également l'exploitation. »

D'après certains documents, on conjecture que la léproserie avait été fondée par la ville, qui était encore propriétaire de ses environs, composés de Chàtipré, la côte plantée en vignes, des terres de Chauvoncourt et d'une étendue de terrain assez vaste en cette contrée désignée sous le nom de *Ban des malades*, parce que son revenu était destiné à leur soulagement. La ville, comme seigneur de ce ban, avait la jouissance de la moyenne et de la basse justice (2), et, en cette qualité, chaque année elle nommait un maire, un échevin, un greffier et un doyen pour administrer la justice et réglementer les lépreux; de plus elle nommait et payait le chapelain qui desservait la chapelle et distribuait les secours spirituels aux malades. Les

(1) Baillot, *Notice sur les établissements de bienfaisance de la Meuse*, dans Mém. de la Société des lettres,... de Bar-le-Duc, 1873, t. III, p. 142.

(2) Cette justice était d'une institution très ancienne, puisqu'en 1497, elle était réputée exister de si longtemps qu'il n'était mémoire d'hommes (Marchand, avocat à Saint-Mihiel, *Des juridictions établies en la ville de Saint-Mihiel*, dans les Bulletins de la Société d'arch. lorraine, 1855, t. V, p. 261).

derniers lépreux qui semblent avoir habité Sainte-Agathe, sont Guillaume Obriot et N. Beaudesson : ce dernier fut enlevé par la peste en 1552.

La cense de Froideau (1) et celle de Baillon (2), d'un revenu assez élevé, faisaient partie de ce « Ban des Malades. » On suppose que ces censes étaient d'anciennes maladreries qui, à leur suppression, auraient été réunies à la léproserie de Saint-Mihiel.

II. *L'Aumônerie de l'abbaye* (3). — On ne peut préciser si cette aumônerie a précédé ou suivi l'établissement de la Maladrerie. Quoi qu'il en soit, le monastère ayant acquis une grande importance, il ne pouvait exister sans chercher à répandre autour de lui quelques bienfaits; aussi « les moines de Saint-Mihiel, dit M. Dumont (4), eurent le bon esprit de ne pas oublier une *Aumône* ou *Aumônerie*, dont le titulaire était chargé de distribuer les charités jugées indispensables envers les pauvres, soit de la ville, soit du dehors.... » Outre sa pitance, l'aumônier recevait de l'abbaye les denrées et les deniers nécessaires pour les besoins des indigents. Une femme était chargée, sous sa surveillance, de donner ses soins aux femmes pauvres. Elle recevait chaque jour, tant pour elle que pour les personnes qu'elle secourait, six pains noirs et trois chopines de vin : ce qui donnerait à penser que l'expansion de la charité laissait beaucoup à désirer.

III. *La maison-Dieu.* — En l'année 1256, le comte Thiébault de Bar réunit l'Aumônerie à la maison-Dieu qui était située près du pont-levis de la porte Groinet. Cette maison fut alors placée sous la direction de l'Aumônerie. Les bouchers de la ville, pour lui venir en aide, prirent la résolution de lui en-

(1) Cette cense n'est pas mentionnée par M. Félix Liénard, dans son *Dict. topogr. de la Meuse.*

(2) Bois comm. de Saint-Mihiel, sur le territoire de Lacroix-sur-Meuse (Félix Liénard, *loc. cit.*, p. 13). — Ce « gagnage » était loué 630 livres en 1774 (Compte des revenus de la ville de Saint-Mihiel. Archives de la Meuse, *idem*, C. 68).

(3) Cette maison, aujourd'hui l'Hôpital, était située près de l'abbaye.

(4) *Op. cit.*, t. IV, p. 90.

voyer les langues de toutes les grosses bêtes qu'ils abattraient; en retour, ils se réservèrent le droit de placer dans cet asile un membre de leur corporation qui viendrait à tomber dans l'indigence. La maison-Dieu possédait à cette époque, outre ses bâtiments, 25 à 26 fauchées de prés, 65 jours de terre et 6 jours de vignes situées à la Roche.

En 1308, l'abbé Guillaume fonda à la maison-Dieu une chapelle, il y plaça un chapelain pour administrer les secours spirituels aux malades et aux pauvres, et pour y chanter les offices auxquels ces derniers étaient tenus d'assister. Les honoraires de ce chapelain consistaient en un boisseau de froment par semaine, une pinte de vin par jour et dix livres de petits tournois par an; il prélevait de plus un muid de froment et deux muids de seigle sur les droits de vente du marché de Saint-Mihiel; enfin il était logé dans la maison de « la Cour le sire Thomais. » Les jours de grande fête, quand il assistait aux offices de l'abbaye, il y prenait sa nourriture comme les religieux, mais dans l'intérieur du monastère.

Il reste peu de souvenirs des noms des bienfaiteurs de cette maison. On cite cependant : Simonin Le Clerc et sa femme Jeannette, de Rupt, qui lui firent don, en 1349, d'une maison dans la partie de la Halle; Pierre, de Pichaumeix, qui lui donna, en 1397, le quart d'une maison près le moulin de Morguesson; Jeanne de Maizey lui donna, en 1510, le gagnage de Froideau (1), avec maison et dépendances. A la même époque, elle possédait des dîmes ou portions de dîmes à Ailly, Bislée, Buxières, Creuë, Han, Kœurs, Lacroix, Loupmont, Mécrin, Refroicourt (2), Rembercourt-aux-Pots, Rupt, Saint-Maurice, Trougnon (Heudicourt) et Woinville; enfin, elle possédait encore de nombreux cens sur plusieurs maisons de la ville, des terres et des prés dans plusieurs villages, notamment à Gerbeuville (3), Mécrin, Rouvrois, Maizey, au Vasseux

(1) Ce gagnage, qui comprenait 18 jours de terre, était loué un muid et demi de seigle et autant d'avoine.

(2) Village ruiné dans lequel la maison-Dieu de Saint-Mihiel prélevait un bichet de chènevis.

(3) A changé son nom en celui de *Spada*, en 1716, après l'érection de cette

Saint-Thiébaut (dix jours de terre), près des Fourches, le moulin de Morguesson, etc.

D'un autre côté, l'Aumône devait plusieurs redevances à l'abbaye en reconnaissance des biens qu'elle lui avait abandonnés, entre autres, fournir trois chars de bois au prieur de Saint-Blaise; payer trente écus d'or au soleil au prieur de Salonne; nourrir les religieux le jour de la Sainte-Élisabeth et payer le banquet solennel du jour des Petits-Rois, lequel banquet fut plus tard converti en une rente de 34 francs payée au pitancier.

Cette maison hospitalière était administrée sans aucun contrôle, aussi de graves abus ne tardèrent-ils pas à être reconnus. Après des plaintes amères, une enquête fut ouverte, mais elle n'aboutit pas. Quand le cardinal Charles de Lorraine fut promu à l'abbatiat, en 1585, les plaintes se renouvelèrent, et dom Didier de Metz, alors aumônier, fut accusé, par les gouverneurs de la ville, de détourner les revenus des pauvres au profit de ses proches. Après nouvelle enquête, le cardinal-abbé promulgua, le 25 mai 1588, une ordonnance par laquelle il se réservait de nommer, chaque année, deux administrateurs choisis dans six noms que lui présenteraient les habitants de Saint-Mihiel. Malgré cette réforme, le mal n'en continua pas moins quelque temps encore, et il fallut un ordre formel du prince-abbé, du 19 juillet 1589, pour faire sortir de la maison, dans les quatre jours, l'aumônier prévaricateur.

Après la réorganisation de la maison-Dieu par Charles de Lorraine, on vit revenir vers elle des personnes charitables qui s'empressèrent de lui faire des libéralités assez considérables. On cite, parmi ces dernières, en 1696 et 1699, madame d'Issoncourt (1), née Nicole de Villers le Prud'homme (2), qui fit don de cens s'élevant à 21 livres 2 gros 5 deniers; — en 1597, Georges Le Clerc (3), curé de Belrain, fit un don

terre en marquisat, par le duc Léopold, au profit du marquis de Spada, gentilhomme italien (Liénard, *op. cit.*, p. 228).

(1) D'Issoncourt : *de gueules, à la croix d'argent* (V. Husson-l'Ecossois).

(2) De Villers le Prud'homme : *d'azur, au sautoir d'or* (*Idem*).

(3) Le Clerc : *de gueules, à deux fasces d'or, accompagnées de sept besants d'argent, posés 3, 3 et 1.* D. Pelletier (Il existe plusieurs familles du même nom, mais qui paraissent étrangères au Barrois).

de 1,500 francs; — en 1603, la veuve du prévôt Laudinot (1) donna une pareille somme; — la même année, madame Argonde de Naix (2), fit don d'une ferme qu'elle possédait à Dompcevrin; — madame Jeanne d'Urre de Thessière (3) donna 2,500 francs en 1616; — Claude de Xonot (4), sieur de Maizeray, fit aussi un don de 3,000 francs. — En 1621, M. Charles Le Pougnant (5), abbé de La Chalade, avait fait un don, à cette maison, pour faire apprendre un métier à un enfant pauvre, pourvu qu'il soit issu de gens de bien vivant catholiquement, etc., etc...

La guerre de Trente-Ans (1618-1648) fut fatale à la maison-Dieu, les dons cessèrent tout à coup : la misère ayant frappé les familles les plus opulentes, le temps ne se prêtait guère pour venir au secours des malheureux, et sans un saint envoyé du ciel, Vincent de Paul, les duchés de Lorraine et de Bar auraient été anéantis.

Aussitôt le calme rétabli, des âmes charitables vinrent au secours de la maison-Dieu. Dès 1650, les dons se succédèrent jusqu'en 1711; mais la mauvaise administration de cette maison ayant inspiré de la méfiance aux habitants de la cité, il se forma alors une nouvelle association sous le nom de *la Charité*, laquelle avait pour unique but le soulagement des pauvres et des indigents.

Encouragé par l'exemple du bien que faisaient les sœurs de Saint-Charles de Nancy à la Charité, le prieur dom Henri Chastel, en 1712, fit venir deux sœurs du même ordre pour desservir l'hôpital. Cependant un coup funeste avait été porté

(1) Laudinot : *d'azur, à trois trèfles d'or, posés 2 et 1* (D. Pelletier et Dumont).

(2) De Naix, sans doute DE NAY (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, 141) : *d'azur, à deux masses d'argent, posées en sautoir, la poignée et le pommeau d'or.*

(3) D'Urre de Thessière : *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois étoiles d'argent* (Husson et J. Cayon).

(4) De Xonot : *d'argent, à trois mouchelures d'hermine, posées 2 et 1* (Husson-l'Ecossois et J. Cayon). — Communication de M. Léon Germain.

(5) Il était fils de Jean Le Pougnant, avocat à Saint-Mihiel, anobli le 16 juin 1555, lequel portait pour armoiries : *d'or, à la bande d'azur, chargée d'une licorne d'argent, entre deux aiglettes de même* (Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 148).

à cet établissement. Par ses édits de 1723 et de 1724, le duc de Lorraine avait prescrit, que pour être valable, tout testament devait contenir un legs en faveur des hôpitaux, sous peine de voir confisquer, à leur profit, le dixième des valeurs mobilières de la succession. Malgré cette libéralité forcée, qui, cependant, apportait de nouvelles ressources à l'Aumônerie, les pauvres ne recevaient rien d'elle. Des remontrances ayant été faites au prince à ce sujet, François II, par une déclaration du 7 septembre 1782, ordonna que la faveur édictée dans les édits de son père Léopold serait exclusivement appliquée à la *Charité-Providence*. Enfin, en 1792, après une enquête sérieuse faite par la municipalité, il fut constaté que les malades ne recevaient aucun soin et que la malpropreté régnait en souveraine dans cette maison. Peu après, la Révolution lui enleva, soit en droits et redevances, soit en immeubles, pour une valeur de 114,199 francs.

IV. *La Charité* (1) *et la Providence.* — C'est sous l'inspiration de Jean de La Pierre, curé de Saint-Mihiel, que *la Charité* fut fondée. La première assemblée de cette association eut lieu, le 23 avril 1666, dans la maison de la présidente de Gondrecourt : son but était l'assistance des malades et des pauvres. Elle fut approuvée par le duc de Lorraine et l'évêque de Toul; le pape, de son côté, lui accorda des indulgences.

Ce fut Barbe Mageron, veuve de Didier Barrois, de Manonville, qui ayant fait don, cette même année 1666, d'une somme de 1,441 francs, accepta, la première, la charge de faire la cuisine pour les pauvres, et s'en acquitta jusqu'au jour de son décès. Cette honorable dame fut remplacée par Lucile Thierry, et par madame Vincent, sa sœur, fille et épouse de conseillers aux Grands-Jours. Quand ces dames quittèrent leurs honorables fonctions, aucune associée ne s'étant présentée pour les remplacer, on fit venir deux sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-Charles de Nancy, qui eurent chacune un traitement

(1) La Charité était située dans la rue Bourbeham, ancien hôtel du conseiller Tailfumyr (ou Tailfumier).

de 350 francs par an et le logement. Elles furent installées dans la maison de la veuve Barrois, près la place du Bourg, à l'entrée de la rue des Tanneurs.

Jusqu'en 1725, les dons furent assez abondants; parmi les principaux, nous citerons : 3,000 francs donnés par Mlle Renée-Gabrielle Hallot; 2,000 francs par Mlle de Mageron; 6,232 francs par l'abbé Chipotel; 2,080 francs par le curé Bourcier; 1,285 livres par messire Charles Laudinot; un grand jardin situé entre les portes Saint-Thiébaut et de Woël, par Henri de Faillonnet; un jour de vignes, par Mme de Micault; une ferme à Heudicourt, par le chevalier de Rosières, etc., etc... De plus, les directeurs de l'association, qui avaient sollicité du duc Léopold trois arpents de bois des forêts du domaine, en obtinrent deux, mais à prendre sur les bois communaux.

V. *La Providence.* — Cependant, l'Hôpital ou maison-Dieu était toujours administré par les moines Bénédictins, qui ne prétendaient nullement voir l'hôtel-de-ville intervenir dans l'examen de sa gestion, quand, en 1702, les magistrats de la cité s'adressèrent directement au duc Léopold, et lui exposèrent que cette maison, fondée pour secourir les malades, « n'é- « toit plus qu'une infirmerie pour la retraite des vieux domes- « tiques de l'abbaye, qui n'y admettoit que ses favoris. » Ils lui demandaient que « les biens de l'ancienne maison-Dieu « leur fussent rendus pour établir un hôpital nouveau à joindre « à la Charité, ou qu'ils fussent admis à l'examen des comptes. » Au lieu de prendre une décision souveraine, Léopold communiqua les plaintes de la ville à l'abbaye : celle-ci cria à la calomnie, et les affaires en restèrent-là.

C'est en cette occasion que l'on vit ce que peut faire la charité bien entendue. Dans les secours distribués par la maison-Dieu et l'Aumônerie, les orphelines étaient en quelque sorte délaissées et leur avenir bien misérable. Deux nobles cœurs s'émurent de cet état de choses et s'associèrent pour y porter remède. En conséquence, Mme Gerbillon, alors veuve de messire Jacques Beaudouin, chevalier, et Mlle Marie-Jeanne de Sarrazin, mirent en commun leurs ressources personnelles et fondèrent,

en 1716, la maison de la *Providence*, pour y loger, entretenir et instruire les orphelines abandonnées.

Ces saintes femmes ne tardèrent pas à être encouragées et secondées dans leur charitable entreprise, entre autres, par Mme veuve Jacquemot, qui leur apporta une somme de 900 livres, ce qui leur permit d'acheter une maison dans la rue Basse. Le curé Emond, qui avait pris la direction de cette maison, ainsi que celle de la Charité, eut la bonne pensée de les réunir toutes deux pour n'en faire qu'une qui renfermerait tous les services. A cet effet, il fit la proposition de vendre les deux bâtiments et d'acquérir une maison plus vaste qui réunirait les conditions désirables pour un semblable établissement. L'hôtel-de-ville fit encore ses efforts pour être autorisé à mettre son *veto* sur ces fondations, mais il échoua, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour l'hôpital. Une maison fut acquise dans la Grande-Rue, pour la somme de 12,000 livres, et la réunion de la Charité et de la Providence fut autorisée le 18 janvier 1731.

A partir de 1730 des dons importants furent faits à *la Charité-Providence*, et la régente du duché pour le duc François, après avoir autorisé la confrérie à faire des quêtes dans les églises, lui accorda quatre arpents de bois et dix vaxels de sel à prendre dans ses salines. Un gagnage situé à Marbotte et 800 francs lui furent donnés par noble dame Françoise de Sarrazin, épouse de Jules-Ignace de Gondrecourt; 2,000 francs par François Berthelet, maître des comptes, et 4,470 francs par Marie François, sa veuve, etc..... En peu de temps, par les dons qui lui furent faits, cette maison avait réuni un revenu de 4,000 livres, sans compter les dons éventuels et les quêtes qu'elle faisait faire dans les églises. Elle était dirigée par cinq sœurs de la congrégation de Saint-Charles de Nancy et renfermait 70 personnes, tant orphelines que pauvres.

Un édit de François II appliqua exclusivement à cette maison la clause qui enjoignait aux testateurs de faire un legs aux hôpitaux en faveur de leurs pauvres. En 1783, l'intendant y établit une ambulance militaire, où les soldats étaient déposés en attendant leur transfert sur un grand hôpital, et huit lits à leur usage y furent placés.

Pendant la Révolution de 1789, la Charité perdit une ferme qu'elle possédait à Seichepré, laquelle était évaluée 19,850 francs, et 2,344 francs en capitaux.

VI. *Hospice.* — Après avoir perdu la plus grande partie de ses biens pendant la tourmente révolutionnaire, *la Charité-Providence* fut réunie à l'hospice en l'an VI par un décret du Directoire. Un autre décret du 9 septembre 1807 lui rendit en biens ou en capitaux pour une valeur d'environ 81,000 francs.

La plus grande partie de cet établissement a été construite depuis 1830. Cette même année fut élevé le bâtiment destiné aux militaires, lequel a coûté 50,000 francs; en 1857, on a construit, pour le service civil, le bâtiment principal situé sur la route et celui sur la cour du côté de la rue Morguesson : leur dépense a été de 67,000 francs. M. Dumont (1) avance que, pour arriver à sa situation actuelle, l'hospice a dû vendre pour 237,767 fr. 51 cent. d'immeubles; mais qu'il lui restait encore, tant en immeubles qu'en capitaux, une valeur de 383,400 francs; la recette annuelle moyenne de cet hospice est de 35 à 40,000 francs.

Depuis 1836, cet hospice est soumis au régime de l'économat laïque. Il est administré par une commission composée de six membres, et desservie par des sœurs de l'ordre de Saint-Charles de Nancy; il peut recevoir 24 malades civils et 70 malades militaires, non compris 40 lits de vieillards et 10 lits d'orphelines. Il reçoit aussi des enfants assistés de l'arrondissement de Commercy (2e division).

VII. *Bureau de bienfaisance.* — Ce bureau, qui a pour mission de secourir les pauvres à domicile, est administré par une commission composée de six membres. Il était à peu près dépourvu de ressources, quand, en 1839, il reçut un legs de 4,000 francs fait par M. Estivant, ancien président du tribunal civil de Saint-Mihiel, et, en 1852, deux autres legs, un de 1,000 francs fait par Melle de Faillonnet, et un de 3,000 francs

(1) *Op. cit.*, t. IV, p. 116, 117.

fait par Mme veuve Hautcolas. Diverses libéralités sont venues s'ajouter à ces dons, et aujourd'hui le bureau de bienfaisance possède un revenu annuel d'environ 4,000 francs (1).

VIII. *Autres fondations de bienfaisance.* — 1° La *société de secours mutuels et de prévoyance* de Saint-Mihiel a été fondée le 7 septembre 1855; elle a pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir à leurs frais funéraires. Elle se compose d'associés participants et de membres honoraires. Ces derniers paient la cotisation fixée et font des dons à l'association sans participer aux bénéfices des statuts.

2° La *Caisse d'épargne* (succursale de la caisse d'épargne de Commercy) reçoit de toutes personnes des fonds auxquels elle accorde un intérêt qui est capitalisé, à la fin de chaque année, et produit des intérêts pour l'année suivante. Elle tient les fonds à la disposition des déposants, qui sont remboursés dans la huitaine de leur demande.

3° La *société de Saint-Vincent de Paul* a pour but de visiter les pauvres, de les encourager à remplir leurs devoirs religieux et de donner à leurs enfants les fournitures nécessaires pour suivre les leçons de l'école.

VIII.

LE DOYENNÉ ET LES PAROISSES DE SAINT-MIHIEL.

I. *Le doyenné.* — Le doyenné de Saint-Mihiel (*decanatus de Sancto Michaele*) était composé des paroisses et annexes suivantes : Ailly, Ambly, Bannoncourt, Bislée, Bouquemont, Buxerulles, Buxières, Chauvoncourt, Dompcevrin, Fresnes-au-Mont, Génicourt-sur-Meuse, Heudicourt, Jossecourt (2), Kœur-la-

(1) V. *Situation financière des communes*, 1888, in-4°, p. 6.

(2) Hameau ruiné situé entre Troyon et Lacroix-sur-Meuse; il était, suivant le pouillé de Mâchon, annexe de la paroisse de Woimbey, diocèse de Verdun, archidiaconé de la Rivière (Liénard, *loc. cit.*, p. 117).

Grande, Kœur-la-Petite, Lacroix-sur-Meuse, Lahaymeix, Maizey, Ménil-aux-Bois, les Paroches, Pontheville (1), Ranzières, Refroicourt (2), Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Mihiel, Sampigny, Thillombois, Tilly, Troyon, Vaux-les-Palameix, Villers-sur-Meuse, Woimbey et Woinville.

Aujourd'hui ce doyenné, dont le chef-lieu est Saint-Mihiel, comprend vingt-sept paroisses (3), savoir :

Ailly (annexe de Saint-Etienne de Saint-Mihiel), Apremont, Bislée (annexe de Saint-Michel de Saint-Mihiel), Bouconville, Brasseitte (chapelle vicariale, annexe de Mécrin), Broussey-en-Woëvre, Chauvoncourt (annexe de Saint-Michel de Saint-Mihiel), Han-sur-Meuse, Lacroix-sur-Meuse, Lahayville (annexe de Richecourt), Loupmont, Maizey, Marbotte (annexe de Saint-Agnant), Montsec, les Paroches, Rambucourt, Ranzières, Raulecourt, Richecourt, Rouvrois-sur-Meuse, Saint-Agnant, Saint-Mihiel, Spada, Troyon, Varnéville, Woinville, Xivray-et-Marvoisin.

II. *Les paroisses de la ville de Saint-Mihiel.* — L'article 28 du décret du 1er juin 1791, relatif à diverses circonscriptions de paroisses dans les départements..., et sanctionné le 12, sur l'avis donné le 2 mai précédent, par Jean-Baptiste Aubry, évêque du département de la Meuse, porte ce qui suit :

« La ville de Saint-Mihiel aura deux paroisses desservies à « l'avenir : l'une dans l'église du ci-devant monastère des Bé- « nédictins, pour la partie de cette ville appelée la *Halle*, ses

(1) Pontheville était une chapelle isolée, sous le titre de Saint-Nicolas; anciennement mère-église de Rouvrois-sur-Meuse et léproserie dépendant de cette paroisse. Aujourd'hui, paroisse de Maizey; il n'y a plus qu'un moulin, dit de Saint-Nicolas.

(2) Refroicourt est un village ruiné, où il n'existe plus qu'une chapelle isolée, dépendante de la paroisse des Paroches. L'église de Refroicourt était mère-église, sous le titre de Notre-Dame, qui avait pour annexes les Paroches et Dompcevrin; ces deux annexes devinrent elles-mêmes paroisses après la ruine de Refroicourt, laquelle eut lieu sur la fin du XVe siècle. Richard de Wassebourg, auteur des *Antiquités de la Gaule Belgique*, était curé des Paroches en 1520 ou 1521 (Liénard, *op. cit.*, p. 189).

(3) La paroisse de Liouville, qui fait partie du canton de Saint-Mihiel, est annexe de la paroisse de Saint-Julien, du doyenné de Commercy.

« faubourgs et ses hameaux de Chauvoncourt (1) et Menon-« ville (2); et l'autre dans l'église de Saint-Etienne, pour la « partie de Saint-Mihiel, appelée le *Bourg*, et pour les fau-« bourgs contigus (3). »

A. *L'église Saint-Michel.* — Le chapitre de la collégiale de Saint-Mihiel était formé des chapitres réunis d'Hattonchâtel et d'Apremont, que le duc Léopold transféra à Saint-Mihiel par édit du 20 juillet 1707. Ce chapitre était composé d'un doyen, qui était curé de la ville, d'un chantre, d'un écolâtre et de sept chanoines (4).

D'après M. Maxe, longtemps architecte diocésain, « l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel, autrefois abbatiale des Bénédictins, est certainement une des plus remarquables de la Meuse, tant par sa grandeur que par sa valeur architecturale. Elle occupe à elle seule tout le côté septentrional du quadrilatère formé par la partie principale des bâtiments de l'ancienne communauté bénédictine, l'autre partie étant située au delà de la route reliée par une aile que cette route traverse sous une majestueuse arcade voûtée (5). »

« Avec sa tour romaine, dit à son tour M. Léon Germain, ses fenêtres en tiers-point ou en cintre surhaussé, son chœur profond et ses deux tours inachevées des transepts, l'église présente à l'extérieur un aspect très singulier, non dépourvu de grandeur. A l'intérieur, ses vastes proportions ne laissent pas de produire une forte impression : au nombre des monuments religieux bâtis ou considérablement remaniés par le

(1) Situé sur la rive gauche de la Meuse, à un kilomètre nord-ouest de Saint-Mihiel. Pour le spirituel, ce village, après avoir été annexe de la paroisse de Bislée, est aujourd'hui annexe de la paroisse Saint-Michel. Avant la Révolution, le roi en était seigneur haut et moyen justicier; l'abbé de Saint-Mihiel en était seigneur foncier.

(2) Le texte du décret porte *Menoville*. Avant la Révolution, mêmes juridictions que Chauvoncourt.

(3) *Collection des décrets de l'Assemblée nationale constituante*, 1792, t. VI.

(4) En 1784, le doyen était le curé Tocquot. — *Almanach de Lorraine et Barrois*, p. 132; D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, col. 503.

(5) *Etudes d'archéologie religieuse dans la Meuse*, dans les Mémoires de la Société des lettres,... de Bar, 1872, p. 216.

XVIII[e] siècle, cet édifice est sans conteste l'un des plus curieux et des plus imposants. Plusieurs parties de la décoration, la voûte du chœur, les stalles, la chaire, le buffet de l'orgue sont fort dignes d'attention; nous n'avons pas besoin de rappeler le groupe de la Vierge et de saint Jean, sculpté par Ligier Richier, qui se dresse sur un autel tout au fond du chœur. Le mobilier ajouté ou renouvelé depuis le commencement de ce siècle est loin de mériter les mêmes éloges (1). »

« Ce qui surprend particulièrement tout visiteur instruit de cette église, c'est l'absence presque complète de témoins iconographiques de son histoire. A part le plan général de sa construction, qui se ressent des constructions bénédictines, les armes de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe sculptées sur le devant du maître-autel, enfin un tableau représentant saint Michel, patron de plusieurs antiques monastères lorrains, tableau placé » aujourd'hui — « dans le transept de l'épître, au-dessus de la porte de la sacristie; » — « nous ne voyons rien qui renseigne sur l'origine et le vocable de l'église (2), » qui fut la dernière demeure de plusieurs comtes de Bar, de quelques titulaires de l'abbaye, d'ecclésiastiques et de personnes remarquables par les charges qu'elles avaient exercées dans l'État.

Cependant quelques monuments funéraires ont été sauvés de l'oubli, et leurs inscriptions iconographiques relevées tout récemment par M. Léon Germain et publiées par lui dans son excellent travail sur les « *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel.* » Nous allons, d'après ce savant aussi modeste qu'érudit, donner la liste, par ordre chronologique, des pierres tombales exposées dans cette église.

1. Noble Nicolas Humbert et Magdeleine Preudhomme, sa femme. 1610-1615. Humbert portait pour armoiries : *d'azur, à 3 étoiles d'or posées 2 et 1; au chef d'argent chargé d'une croix pattée de gueules.* Pour cimier : *un dextrochère revêtu d'azur, bordé d'or, tenant la*

(1) *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, dans les Mémoires de la Société des lettres,... de Bar, 1886, t. V de la 2e série, p. 2 du tiré à part.

(2) M. Léon Germain, *Id.*, *ibid.*, et la note 2 de la page 2 du même tiré.

croix de l'écu, environné de 2 pennes, la 1re d'argent, l'autre d'azur, à 3 étoiles d'or; le tout *issant d'un tortil de même, porté d'un armet morné, couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs dudit écu.*

2. Jean Bousmard, écuyer, et Agnès Raulet, sa femme. 1615-1622. La famille Bousmard portait : *d'azur, au pélican d'argent, ensanglanté de gueules, nourrissant ses petits sur une terrasse d'argent;* — et la famille Raulet : *d'azur, à la coupe d'or.*

3. Jean Gondrecourt, le jeune, écuyer. 1625. Il portait : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux éperviers d'or, et en pointe d'une étoile de même.*

4. Famille Rutant. 1635. Pierre Rutant portait : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 têtes de lions arrachées de gueules, lampassées de même, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe de 3 besans de même, posés 2 et 1.* Pour cimier : *un lion naissant de gueules tenant de ses pattes une étoile d'or* (Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 214). — La famille de Anne Courcier, sa femme, portait : *d'azur, au chevron d'or, surmonté de deux étoiles de même.*

5. Noble Gérard Rogier. 1664. Il portait : *d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une rose de même.*

6. Marc Boulenger, architecte du grand corps de logis de l'abbaye. 1687.

7. Dom Hennezon, abbé de Saint-Mihiel. 1689. Les armoiries de cette famille étaient : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 panthères passantes d'or, accompagnées de 3 escarboucles pommetées de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.* Pour cimier : *une tête de panthère issante de 2 pennes d'argent chargée d'une escarboucle de gueules,* le tout *porté d'un armé morné couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs de l'écu* (Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 153).

8. Dom Maillet, abbé de Saint-Mihiel. 1727. Cette famille portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un flocon d'argent, au chef de gueules émanché d'or* (Dumont, *id.*, t. II, p. 67).

9. Henri-François Bonnet, chevalier, et Barbe-Claude Humbert, sa femme. 1725-1730. Cette famille, qui s'éteignit vers 1750, portait : *d'azur, à un lévrier séant d'argent, colleté de gueules, bordé, cloué et bouclé d'or, accompagné de 3 molettes de même, mises en chef.*

10. Marie-Thérèse de Mangot, femme de noble Jean-François d'Armur. 1740. Cette famille portait : *d'or, à 2 têtes de Maur affrontées au naturel, liées d'azur et oreillées de perles mises en chef, et*




Passant, de Jésus Christ admire ce Tombeau,
Il en fut un plus Saint, mais jamais un plus beau
B. f.

d'une tête de Maur mise en fasce au naturel, liée aussi d'azur et oreillée de perle mise en pointe. Pour cimier : *un buste de Maure de l'écu* (Dumont, *op. cit.*, t. II, p. 150).

11. Famille de Charbonnier et Mangin. 1742. La famille Charbonnier portait : *d'azur, à la bande d'argent chargée d'une Foi au naturel, vêtue de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un chardon de sable flamboyant et ardent, étincelant d'or* (Dumont, *op. cit.*, t. I, p. 200).

12. Famille de Bousmard. 1660.

13. Dom Joseph de l'Isle, historien de l'abbaye. 1766. Cette famille portait : *d'azur, au chevron d'or, chargé de 3 croix pommetées ou tréflées de gueules et accompagnées de 3 têtes de licornes d'argent.* Pour cimier : *une croix de l'écu entre 2 pennes; la 1re d'or, la 2e palée et contrepalée de 6 pièces d'argent et d'azur, issantes d'un tortil d'or, d'azur, d'argent et de gueules* (Dumont, *op. cit.*, t. II, p. 158).

« Le dallage de l'église, dit M. Maxe dans l'étude que nous avons citée (1), a été renouvelé il y a quelques années, suivant des combinaisons linéaires bien étudiées sans contredit; il renfermait plusieurs dalles tombales en marbre révélant le nom d'anciens bienfaiteurs, et aussi un grand nombre de dalles ordinaires portant simplement le nom *en religion*, et la date de la mort d'humbles religieux qui avaient été inhumés dans l'église. Ces dalles animaient cependant le sol, pourrait-on dire, et portaient à des réflexions salutaires ceux qui les parcouraient... »

Nous associons nos regrets à ceux de l'honorable architecte diocésain. Il est malheureusement trop vrai, qu'aujourd'hui le dédain est porté à son comble pour ce qui touche aux généalogies des ancêtres, et qu'avant peu il serait bien difficile de reconstituer l'histoire par les monuments, si quelques hommes dévoués ne s'empressaient de sauver de l'oubli les restes épars que l'on rencontre çà et là.

Ainsi, parmi les monuments dont les historiens déplorent la perte dans la vieille église abbatiale qui nous occupe, M. Léon Germain relève les suivants :

(1) *Études d'archéologie religieuse*, p. 218. Ce passage a aussi été reproduit dans le travail de M. Léon Germain, *op. cit.*, p. 50 du tiré à part.

a) Tombes de la maison de Bar :

1. Les comtes de Bar, ducs de Haute-Lorraine.
2. Louis, comte de Mousson, et Sophie, comtesse de Bar.
3. Gisla, femme du comte Renault Ier.
4. Le comte Hugues.
5. Le comte Renault II.
6. Le comte Thiébaut Ier.

b) Tombes des abbés :

1. Smaragde. † 823.
2. Albert II. † 1076.
3. Ornatus. † 1094.
4. Drogon. † 1237.
5. Vauthier. † 1279.
6. Willaume. † 1309.
7. Jean de Cheminot. † 1333.
8. Geoffroi de Nicey. † 1433.
9. Jean de Fresneau II. † 1544.
10. René Merlin. † 1586.
11. Henri de Lorraine. † 1626.

c) Tombes remarquables :

1. Jean de Fresneau, abbé de Pierrefort (fin du XVIe siècle).
2. Jean III Le Pougnant, président des Grands-Jours, et Jeanne Peltier, sa femme. † 1613 et 1605.
3. Le R. P. de Menna. † 1614.
4. Charles d'Urre de Tessières, seigneur en partie de Commercy, et Marie de Marcossey, sa femme. † 1629 et 1633.
5. Le cœur de Claude de Fresneau, femme de Louis-Jean de Lenoncourt. † 1632.
6. Charles Le Pougnant, abbé de La Chalade. † 1635.
7. Le R. P. Jean Fourier, de la Société de Jésus. † 1636.
8. Gérard d'Armur, seigneur de Maizey. † 1647.
9. Dom Charles de Gondrecourt. † 1678.
10. Dominique de Malclerc. † 1691.
11. Frère Hilarion Boulanger. † 1731.

Nous n'avons pas à revenir sur la nomenclature des nombreuses chapelles ou autels renfermés dans cette magnifique église, et qui ont servi de lieu de sépulture à leurs fondateurs; seulement il est à jamais regrettable que « le XVIIIe siècle, qui avait assisté à la reconstruction de l'église Saint-Michel, la vit dépouiller de toutes ses richesses par la Révolution... (1). »

(1) Léon Germain, *op. cit.*, p. 46 du tiré à part.

La saisie du magnifique trésor de l'abbaye, le plus riche de toute la Lorraine, et que tous les étrangers venaient visiter, et « la vente des immeubles n'avaient servi qu'à exciter les passions mauvaises des émeutiers : en 1791, se voyant maîtres de la situation par la terreur qu'ils inspiraient, ils tournèrent leur fureur contre les objets mobiliers du culte, » et bientôt la torche incendiaire consuma, sur la place publique, non seulement les ornements sacerdotaux et les tableaux, mais encore les chefs-d'œuvre dus au ciseau de l'école de Ligier Richier.

B. *L'église Saint-Étienne.* — Primitivement, la ville de Saint-Mihiel ne formait qu'une paroisse, dont l'église avait été placée sous le vocable de Saint-Étienne, pape et martyr.

C'est à cette église que Ligier Richier, le célèbre statuaire Sanmihiellois, l'élève de Michel-Ange, légua son chef-d'œuvre : Nommer le Sépulcre, dit le vénérable abbé Souhaut (1), c'est rappeler le monument incomparable qui a consacré la gloire de son auteur. « C'est désigner à l'attention des artistes un des chefs-d'œuvre hors ligne, qui s'offre à leurs études et à leurs méditations ; je n'ose dire à leur imitation, car on admire le génie, mais sans pouvoir lui ravir son idéal, sans jamais atteindre à son art surhumain. »

Dirigeons donc nos pas vers cette église et pénétrons dans son enceinte. « Une large grille de fer ouvragé frappe le visiteur à son entrée dans le lieu saint ; il devine qu'elle a pour but de protéger l'œuvre de Richier ; et, sans hésiter, il dirige ses pas vers cette nef latérale, où il s'arrête bientôt, silencieux, ému jusque dans les profondeurs de son âme, car ce qu'il voit le saisit, l'étonne, le captive, le ravit. »

Si l'exiguïté de notre cadre ne nous permet pas de faire une longue description de ce chef-d'œuvre, nous ne pouvons cependant pas résister au désir de reproduire les lignes suivantes, tracées par M. Justin Bonnaire, avocat du barreau de Nancy et enfant de Saint-Mihiel, lors de la polémique entreprise, en 1863, quand des esprits mal inspirés ont entrepris

(1) *Les Richier et leurs œuvres*, 1 vol. in-8°, 1883, p. 246 et suiv.

une campagne dans le but de le faire enlever du lieu où l'avait placé le « grand Imagier. »

« ... A genoux tous devant cet angoisseux drame de la dernière heure, où, plus éloquente que le marbre à la mort de César, la pierre inerte palpite et gémit, pense et pleure, invoque, ricane et soupire devant le trépas d'un Dieu! A genoux! car cet incomparable morceau, dès longtemps privé de sa perspective naturelle par le fait du surexhaussement progressif du sol, veut être vu, examiné, contemplé, de bas en haut; et si cette pose vous fatigue..., eh bien! asseyez-vous à la façon des Arabes, et vous ne jouirez qu'avec plus d'avantage encore de son véritable aspect, autrement insaisissable et faux de tout point pour un œil tant soit peu exercé.

« Précédé ou suivi du surveillant et des gardiens envoyés par Ponce-Pilate, à la demande des bourreaux du Christ, le funèbre cortège a pénétré, avec le divin cadavre détaché de la croix, dans la grotte nouvellement creusée : à la marche pénible et silencieuse a succédé là une halte générale; halte d'épuisement et de mutuelle affliction; halte du suprême adieu sur le seuil de la tombe entr'ouverte et prête à se refermer.

« Au premier plan, l'auguste Victime, dont le doux et calme sommeil fait pressentir, à travers les voiles du trépas, la prochaine résurrection, repose, la tête inclinée, entre les bras de deux vieillards émus : un genou à terre, Joseph d'Arimathie, l'homme riche et craignant Dieu, soutient, de l'autre, les jambes étendues et croisées, en interrogeant du regard Nicodème recueilli, qui, debout, supporte, avec un effort tempéré de précautions, tout le poids de ce suave et beau torse du plus beau des enfants des hommes. Près de lui, une de ces pieuses Galiléennes qui suivaient Jésus, Véronique, contemple, attendrie jusqu'aux larmes, le sanglant diadème d'épines qui vient d'être confié à la garde de ses mains fidèles, et qu'elle soulève délicatement, comme une couronne triomphante, sur le voile même où la veille s'imprima la Face trois fois sainte, et dont le nom symbolique devint le sien propre.

« A la gauche du spectateur, droite du groupe central, la belle Madeleine, la pécheresse convertie, oubliant ceinture,

bracelets, perles et colliers, se prosterne, éplorée et sanglante, sous sa riche parure où se perdent les ondes soyeuses de ses longs cheveux, — comme pour coller un dernier baiser à ces pieds adorés qu'elle arrosait naguère de pleurs et de parfums, et qu'en cet amer instant elle ose à peine effleurer de ses gracieuses mains, toutes tremblantes d'émotion et de saint respect. Non loin d'elle, un peu en arrière, occupée aux menus soins de l'ensevelissement, — Marie Salomé étend pieusement le suaire sur la pierre sépulcrale, en tournant vers les deux nobles Christophores un regard plein d'anxieuse tristesse, et qui semble leur dire : « Tout est prêt; hâtez le pas, Frères! de « peur que le corps de notre Maître ne se meurtrisse aux as« pérités de la roche; et ne prolongeons pas l'agonie de sa « Mère, qui se pâme à nos côtés! » — A l'opposite, le Centurion romain, gravement assis sur son bouclier rond, le glaive au repos, dans une attitude méditative, paraît contenir avec peine, en sa poitrine oppressée, l'explosion nouvelle de son sublime cri d'hier sur les pentes du Golgotha : « Celui-ci était vraiment le Fils de Dieu! »

« Au milieu du second plan, — accablée, brisée, à l'aspect livide et navrant du corps inanimé de son Fils, la Mère inconsolable, — qui dut être introduite ici la première, — chancelle, fléchit et s'affaisse, à demi morte, entre Marie, femme de Cléophas, sa sœur, et Jean, le disciple bien-aimé, désormais son enfant d'adoption; lesquels, partageant l'un et l'autre ses angoisses, s'empressent autour d'elle et la soutiennent, en s'efforçant d'arrêter sa chute. Derrière Madeleine, à droite et un peu en avant de ce beau groupe, apparaît, enlaçant l'instrument du supplice et les fouets de la flagellation, un Ange, aux traits bouleversés, qui, tout frissonnant d'émoi, se penche à la fois, avec une indicible expression, et vers la pauvre Mère évanouie, et vers son cher *Immolé*; tandis qu'à l'extrémité opposée, par un contraste habilement dissimulé, — ombre sinistre au fond d'un touchant tableau, — deux ignobles soldats accroupis, continuant jusqu'en face du tombeau dont ils bravent la sainteté, l'insultante ironie du Calvaire, jouant cyniquement aux dés, sur un tambour, non plus la tunique

sans couture, *déjà vendue!* mais l'argent, oui, l'argent qui en fut le honteux salaire, et que l'avide *gagnant*, vrai type du joueur débauché, — *râfle* d'une main informe et crispée, qui s'y soude en quelque sorte, comme si la monnaie accumulée entrait en fusion sous sa compression fébrile (1). »

Éclairé par trois petites fenêtres gothiques donnant sur la rue, ce groupe, loin d'être « *un pêle-mêle malheureux* dans un *abominable trou*, » ainsi que l'ont écrit deux hommes de mérite (2), qui avaient eu la mauvaise pensée de batailler pour le faire déplacer, est un chef-d'œuvre rare, ainsi que le consacre le jugement qu'en a porté M. Alphonse de Saint-Beaussant, artiste, lui aussi, d'une grande valeur, dont les expositions et les salons se disputaient les pastels. « J'ai beaucoup « voyagé, disait-il, et voyagé en artiste, j'ai visité deux fois « l'Italie, et séjourné assez longtemps à Gênes, à Milan, à « Venise, à Parme, à Florence et surtout à Rome; j'y ai ad- « miré de magnifiques statues, mais je vous puis affirmer que, « jamais et nulle part, je n'ai rencontré de *composition*, de « *groupe*, d'une harmonie plus heureuse et d'une expression « aussi saisissante, aussi sentimentale, aussi vraie que le « *Sépulcre* de votre cher Ligier; aucun monument de sculp- « ture, et j'en ai vu de bien beaux, ne m'a causé de pareilles

(1) Justin Bonnaire, *Respect au Sépulcre! Point de déplacement!* p. 11 et s. — Outre cette brochure, M. J. Collignon, avocat à Saint-Mihiel, avec une verve pleine d'humour, a aussi publié : *Projet de restauration du Sépulcre; Le Passé, le Présent et l'Avenir de l'Église abbatiale de Saint-Mihiel; Un mot à M. Dumont*, broch. in-8° de 59 p., février 1863, et *Réponse à la Lettre de M. le Maire de Saint-Mihiel au sujet du Sépulcre*, in-8° de 15 p., mars 1863. — Une complainte en deux parties, sur l'air du *Juif-Errant*, parut aussi à la même époque : *Controverse d'un Garde national de 1830 sur la question du Sépulcre.* Nous en détachons ces quelques vers, qui constatent que la plupart de la population était d'avis de ne pas toucher à ce chef-d'œuvre :

« . . . .
« Laissez mon monument
« Dans son emplacement.
« C'est là que mes aïeux
« L'ont vu toute leur vie
« Je le trouve *pieux*,
« Mon âme en est ravie,
« Et je veux rester sourd
« A tous vos beaux discours. »

(2) MM. Dauban et Dumont.

« sensations (1). » Aussi, peut-on lire au-dessus de ce monument ce vieux distique :

« Illud, qvisqvis ades, Christi mirare Sepvlcrvm ;
« Sanctivs, at nvllvm pvlcrivs orbis habet. »

que Reboucher fils a traduit par :

« Passant, de Jésus-Christ, admire ce tombeau,
« Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau. »

Outre le chef-d'œuvre de Ligier Richier, on remarque encore, dans l'église Saint-Étienne, plusieurs marbres funéraires qui rappellent le souvenir de quelques familles notables de Saint-Mihiel. Nous en devons la communication à M. Léon Maxe-Werly, qui les a relevées et qui a bien voulu nous les communiquer.

N° 1. Cette inscription est placée à l'extrémité, à droite et en avant du rétable du maître-autel. Avant la restauration de l'église, cette tombe était devant l'autel de la Vierge : c'était là que la famille de Montauban avait sa sépulture. Ses armoiries étaient : *de gueules, au lion d'or armé et lampassé d'argent.*

D. O. M.

A la mé[moire de Réné] (2) Nicolas [de Montavban], seignevr de Maltrador, [colonel] des régiments de cavalerie [dans les trovpes] de S. A. [le Dvc Charles IV], Govverneur des villes de Bitche et dv Lixheim, lequel après avoir mérité l'estime et la bienveillance de son sovverain par la distinction de ses services, mourvt dans son govvernement de Lixheim le 23 Ivin 1631.

Henry Ferdinand de Montavban son fils, écvyer, seignevr à Sampigny, du fief de Chonville et capitaine de dragons dans le régiment de Gramont, fvst tvé commandant vn escadron de ce régiment, à la bataille de Marsaille en Piémont, le (3) novembre 1698.

Cy-devant est inhvmé Messire Nicolas baron de Montavban, fils et petit-fils des devx précédents, brigadier des armées dv Roy et seignevr des fiefs de Han et de Loxéville, qvi, après avoir révny en sa

(1) Justin Bonnaire, *op. cit.*, p. 37.
(2) Ce qui se trouve entre crochets est caché par les stalles du chœur.
(3) La date ne s'y trouve pas. — Il était né le 12 juin 1680, d'après Dumont, *Nobiliaire,* t. II, p. 258.

personne dans vn degré éminent les vertvs militaires et chrétiennes et s'être jvstement acqvis l'estime vniverselle, est mort le 28 mars 1748 (?), âgé de 71 ans.

Lesqvels, désirant laisser à la postérité vn monvment qvi éternise levrs regrets et levrs respects povr sa mémoire, ont fondé en cette Église pour le repos de son âme et povr celvy de NICOLE DE GAVLMYN, son épovse et levr mère et les dénommés cy-dessvs vn anniversaire annvel d'vne messe havte précédée des Vigiles et svivie du Libera, qvi se célébrera à perpétvité le 28 may de chaque année.

N° 2. En se rapprochant du centre, on lit dans un cartouche en losange cette courte inscription : .

Cy (1) gist messire Sébastien baron DE HAULT (2), seigneur de Rodange, leqvel est mort âgé de qvarante cinq ans le 27 octobre 1741. Priez Dieu pour son âme.

N° 3. Toujours en se rapprochant du centre, reposaient plusieurs membres de la famille Bourgeois.

Vt sciant lvgeant qz fvtvra sæcvla
Hic iacet IOANNE BOVRGEOIS, ex IOANNES
BOVRGEOIS et IOANNĀ BOVVER (3), de illstri
Tavrinorv̄ prosapia, vterqz virtutib⁹
Et scientiis fvlgens, vtēqz dvcvm
Serenissimorv̄ generalis procvratoʳ
Ille svb Carolo 3° et Henrico 2° iste
Svb eodem Henrico et Carolo 4°, ille
Florente, iste prostratā patriā, vrbe
Dirvta, Marte impio fvrente, sorte
Non fide mvtatā, solo raptvs anno
1635.
Relicta pissima fidelissimaqz uxore
Elizabeta Maimbovrg

(1) Cartouche avec armes *d'azur, à trois pattes de lion d'or posées l'une sur l'autre en fasce.*

(2) Il avait épousé, le 20 mai 1723, Barbe-Catherine Bonnet, fille de Henri-François Bonnet, écuyer, seigneur de Lanzecourt, ancien président de la Cour souveraine de Commercy (Dumont, *Nobiliaire*, t. II, p. 317.

(3) M. Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 191, dit Jeanne BONNET, et non à tort *Bouvet*, de laquelle il eut six enfants : Jean; Christienne; Michel, qui fut chanoine et fondateur de la maison des chanoines réguliers de Saint-Mihiel; Anne; Nicolas et Jeanne.

Talis patris matrisqz digna filia, hæres
Vnica FRANCISCA BOVRGEIOS, dignor viri
Nobilissimi NICOLAI MAILLET in camera coputorū
Barrensium auditoris ac secretarii conjux
Dignissima quatvor liberorvm mater erepta
Est adolescenti familiæ non sine commvni
Insolitoqve lvctv vt insolitæ in commem
Familiam pietati debebatvr anno (*illisible*).

Les Bourgeois portaient pour armoiries : *d'azur, à une jumelle vivrée d'argent, qui séparait trois têtes de lion, deux en chef, une en pointe, arrachée d'or, lampassée de gueules.*

N° **4**. Famille Viénot.

Cy gissent D[lles] JEANNE VICTOIRE et ANGÉLIQUE CATHERINE, filles de Noble JACQUES FRANÇOIS VIÉNOT, seig[r] de Lisle lez Troyon, Avocat en la Cour souveraine, et de dame MARIE BARBE RENÉE DOROTHÉE ADAM son épouse, décédez la première le 19 février 1756, âgée de 27 ans, et la seconde le 18[e] avril 1759, âgée de 30 ans.

Cy gist aussi dame MARIE ELIZABETH FRANÇOISE VIÉNOT, leur sœur, lorsqu'elle vivoit, épouse de M[r] JEAN GEORGES DE ROUYN, chev[r] seig[r] en partie de Rombas, morte le 28[e] mars 1762, âgée de 36 ans.

Cy gist encore ladite dame MARIE BARBE DOROTHÉE ADAM, décédée le 11[e] juin 1765, âgée de 65 ans. Toutes se sont distinguées par une piété solide et une application singulière au soulagement des pau[u] ainsi que messire Jacque François Viénot (1), décédé le 30 novembre 1775, âgé de 73 ans.

Prie Dieu pour leurs âmes.

N° **5**. S'écartant du centre vers la gauche, se voit l'épitaphe de Jacques Bournon, né à Servon, dans le bailliage de Clermont, qui fut président des Grands-Jours à Saint-Mihiel; il fut anobli le 15 octobre 1560. De son mariage avec Didière Gelée il eut onze enfants.

(2) Jacques-François Viénot, avocat à Saint-Mihiel, avait épousé Dorothée Adam, de laquelle il eut dix enfants. Anobli par le duc Léopold, le 4 novembre 1724, il portait pour armoiries : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'un croissant, montant de même*. Pour cimier : *Un lion d'or issant d'un armet morné, orné de son bourrelet et d'un lambrequin aux métaux et couleurs de l'écu* (Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 412).

D. O. M.

Jacobo Bornonio (1) clariss° viro in Deum religione et Patriam pietate spectatiss° Juris æqviqz consultiss° omnibvs inopiæ et doctrinæ nvmeris absolutiss° mvneribvs dignitatibvsqz qvas non censu incitatore sed sensv svffragatore assecvtvs est cognitoris publici primvm in præfectvrâ Clar. Montanâ annos X, deinde in provincia Barrensis XIII, tvm serenissimi Caroli III consiliarii, jvxtaque libellorum pvblicvm magistri XV, ad extremvm in svpremo senatv Samiellano prœsidis XX integerrime defvncto plvrimis interea et per honorificis cvm Francia, tvm Belgis et Germania non minore affectv qvam effectv feliciore pro patriâ legationibvs lavdatissime operato, tandem anno Domini MDCXI°, X Augusti, ætatis LXXXIII vitâ fvncto uxor liberique M P

Membra elata solo, mens cœlo illata suprema
Fungentur rursum spes ea certa die.

N° 6. Avant-dernier à gauche, on lit une épitaphe, ornée des armoiries de Henri Lebrun, qui fut prévôt de Saint-Mihiel.

Icy gis le corps (2) de defeunct honorable homme Crespin le Brun marchand à St-Mihiel, qui décéda le 2 aoust 1706 aagé de 63 ans, après avoir vescu en bonne union avec Anne Martin, sa femme, 37 années.

Priez Dieu pour son âme.

N° 7. Dernier à gauche.

D. O. M.

[Cy-dev]ant (3) [gist dame] Anne [Catherine de] Montigni, née marquise de Gongis (4), épouse de Nicolas F. comte de Gondrecourt (5), chevallier, seigneur de Boncourt, Mandres et Fourbeau-

(1) Il portait pour armoiries : *de sinople, avec un livre d'argent fermé d'azur et garni d'or*. Pour cimier : *le livre de l'écu entre deux pennes*.

(2) Entre les 2e et 3e lignes du cartouche, se trouvent les armoiries ci-après : *Fascé d'argent et de gueules, chef d'or chargé de 2 ours affrontés de sable, entre lesquels un gland d'argent tigé et feuillé de sinople*. — M. Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 108, dit que Jacob Lebrun, prévôt de Saint-Mihiel en 1518, ne paraît pas avoir laissé de postérité à cette ville. Cependant les armoiries gravées sur ce cartouche, dont l'existence n'a pu échapper à cet historien, sont bien celles décrites par lui et attribuées à Jacob Lebrun.

(3) Ce qui est entre crochet est suppléé.

(4) De Congis, d'après M. Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 77.

(5) Les Gondrecourt portaient pour armoiries : *d'azur, à fasce d'argent, deux éperviers d'or posés en chef, avec une étoile de même en pointe*.

voisin, laquelle décédée à la fleure de son âge (1), aussi illustre par ses vertus que par sa naissance, a fondé en cette Eglise un service avec vigile la veille, qui se doit célébrer par chacun année le jour de son décès, le 16 aoust 1746, suivant les clausses du contrat passé par devant Toussaints nottaires-le.....

Son mary pour donner à la postérité des marques de sa douleur et de ses regrets a fait poser ce marbre.

Cum adhuc ordirer succidit me [Isā].

Cimar ***fecit.***

Il y a dans le mur du sanctuaire, du côté de l'Évangile, un cercueil en plomb renfermant les ossements d'un jeune Tyrolien, portant cette inscription :

Joannes Baro Wolkenskein et Rodeneck
Germanus Tyrolensis
Qui obiit die XV Decembris
Anno salutis M. D. LXXXVI.

***

A la dernière heure, notre confrère et ami, M. Léon Maxe-Werly, veut bien nous communiquer deux nouvelles inscriptions qu'il a relevées et que nous reproduisons en langue vulgaire, faute de posséder les types nécessaires pour les donner textuellement :

I.

Soubz la tombe, estant au long de ceste sépulture, gist noble femme demoiselle Garderete de Necelhost, fille de feux de bonne mémoire Bronne de Necelhost, escuyer, et de Margueron Dalier, et jadis femme de noble homme Estienne de Saint-Hillier, conseiller de très hault et très puissant prince le Roy de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou et de Bar, lieutenant général du bailli de Saint-Mihiel et capitaine dudit Saint-Mihiel, laquelle trespassa de ce monde le lundy xviie jour de mars l'an mil cccc liiii. Priez Dieu qu'il ait pitié de son âme.

(1) A la suite de ses couches, à l'âge de 32 ans.

II.

Ci gist Iacomis avocat, bourgeois de Saint-Mihiel, fils de Boboucat, qui trespassa l'an de grâce M : III : C : XDIX, le jour de la Saint-Remy. Priez Dieu pour lui.

IX.

LA COMMUNE ACTUELLE.

L'arrêté du 18 octobre 1801 a fait de la ville de Saint-Mihiel un des chefs-lieux du canton de l'arrondissement de Commercy et le chef-lieu de la cour d'assises du département de la Meuse.

Placée au centre du département, cette ville est bâtie dans une vallée étroite, sur le bord de la Meuse (1), environnée de coteaux, à une altitude moyenne de 217 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 23° 15′ 9″ de longitude orientale et à 48° 54′ 12″ de latitude boréale; elle a pour limites les territoires des communes de : Maizey au nord, Bislée au sud, Woinville et Aprement à l'est et Chauvoncourt à l'ouest. D'une population de 6,003 habitants (2) pour une agglomération de 937 maisons. Sa distance de Paris est de 303 kilomètres; de Bar-le-Duc, chef-lieu du département, de 36 kilomètres; de Commercy, chef-lieu de l'arrondissement, de 18 kilomètres.

Siège de la cour d'assises du département et du tribunal de première instance de l'arrondissement de Commercy, il y a en-

(1) Cette rivière, qui a donné son nom au département, prend sa source au village de Meuse (Haute-Marne); elle entre dans le département à Brixey-aux-Chanoines, le coupe et le traverse du sud au nord dans toute sa longueur, sur un développement d'environ 226 kilomètres; elle en sort à Pouilly, après avoir arrosé les territoires de 98 communes, pour entrer dans les Ardennes, puis en Belgique et aller se diviser en plusieurs bras qui vont se perdre dans la mer du Nord.

(2) Dénombrement de 1886. — En 1697, il y avait 391 chefs de famille et 164 veuves. D'après Durival, en 1780, il y avait environ 750 maisons occupées par 1,000 feux. — En 1804, on comptait 5,144 habitants, dont 2,428 du sexe masculin et 2,716 du sexe féminin; — en 1824, il y en avait 5,473; — 1830 : 5,567; — 1835 : 5,822; — 1840 : 5,707; — 1845 : 6,462; — 1856 : 5,245; — 1872 : 4,283; — 1881 : 5,915.

core un tribunal cantonal de paix, trois études de notaires, cinq études d'avoué; Saint-Mihiel est la résidence d'un inspecteur des forêts, d'un receveur des domaines, d'un conservateur des hypothèques, d'un receveur des postes et des contributions indirectes, d'un percepteur (1), de cinq huissiers, d'un commissaire-priseur, d'un agent-voyer, d'un conducteur des ponts et chaussées; gare du chemin de fer de Lérouville à Sedan. — Hospice, bureau de bienfaisance, société de secours mutuels, succursale de la caisse d'épargne de Commercy, société de Saint-Vincent de Paul; société de musique; collège communal; une école primaire laïque de garçons, deux congréganistes; deux écoles de filles, deux écoles maternelles. — Une brigade de gendarmerie à pied; un régiment de cavalerie et un bataillon de chasseurs à pied.

La superficie totale du territoire de Saint-Mihiel est de 3,255 hectares, que nous pouvons décomposer ainsi qu'il suit, d'après la *statistique agricole* de l'année 1887, dressée le 12 janvier 1888 : 730 hect. semés en froment, seigle, orge et avoine; 55 hect. plantés en pommes de terre; 16 en betteraves; 95 en prairies artificielles; 260 en prairies naturelles; 5 en plantes oléagineuses; 4 hect. 50 en vignes (2); 38 hect. 50 en légumes de toutes sortes; 2 hect. en oseraies (3); les bois domaniaux, communaux et de particuliers, comptent pour 1,755 hect.; les friches et terres incultes, 23 hect. (4); routes, chemins et sentiers, 84 hect.; canaux et cours d'eau, 38 hect.; chemins de fer, 15 hect.; les terrains bâtis entrent en compte pour 82 hect. et les rues, places publiques, aisances et cimetières pour 52 hect.

La ville de Saint-Mihiel fut dotée de son octroi le 1er décembre 1815. Pendant plusieurs années, un employé supérieur remplissait les fonctions de préposé en chef; mais quelque temps après l'établissement de cet octroi, l'administration su-

(1) Les communes composant la réunion de la perception de Saint-Mihiel sont : Ailly, Bislée, Brasseitte, Chauvoncourt, Han-sur-Meuse, les Paroches, Saint-Mihiel, Varnéville et Woinville.

(2) Il y en avait encore 18 hectares en 1886.

(3) Il y en avait 10 en 1887.

(4) Les friches et les terres incultes comptaient pour 181 hectares en 1886.

périeure, remarquant que le revenu de cet impôt produisait moins de 20,000 francs, on donna à l'employé supérieur le titre et la qualité de préposé principal (1).

Son budget, pour l'exercice 1887, s'élève :

Recettes ordinaires..........	85,126 fr. 42	134,501 fr. 57
— extraordinaires.....	49,375 fr. 15	
Dépenses ordinaires.........	121,010 fr. »	133,332 fr. »
— extraordinaires.....	12,322 fr. »	
D'où un excédent de recettes de........		1,169 fr. 57

Si nous nous reportons à 1853, nous voyons que les recettes ordinaires se sont élevées à 37,544 fr. 82 et celles extraordinaires à 9,750 fr.; ce qui donne un total de 47,114 fr. 82; — les dépenses ordinaires s'élevaient à 38,109 fr. 52 et celles extraordinaires à 2,382 fr. 50; soit 40,992 fr. 02. — D'où un excédent de recettes de 7,122 fr. 80.

Heureuse ville! qui sait faire des économies, quand le plus grand nombre de ses voisines s'endettent et courent à leur ruine (2)!

***

Comme souvenirs contemporains, nous citerons les faits suivants :

Dans la nuit du 1er avril 1809, un violent incendie détruisit la partie des Halles où se trouvaient les écuries : 45 chevaux périrent dans ce sinistre.

Le 4 novembre 1818, passage du duc d'Angoulême à Saint-Mihiel. Son Altesse Royale, rapporte le vieux *Narrateur*, daigna s'entretenir avec plusieurs personnes qui s'étaient approchées de sa voiture, et des cris de Vive le Roi! Vive le duc d'Angoulême! Vive la Famille Royale! se prolongèrent jusqu'au départ du prince.

(1) Extrait d'un rapport du maire de Saint-Mihiel demandant, pour le sieur Larzillière, la qualité de préposé en chef de l'octroi de Saint-Mihiel, pour surveiller la gestion du fermier.

(2) En 1774, les recettes étaient de 15,014 liv. 17 s. 4 den., et les dépenses de 12,291 liv. 17 s. 5 den. Voir, pour le détail, l'Appendice n° II.

Le 17 septembre 1828, la Dauphine traversa à son tour la ville : malgré les frais faits par les habitants pour orner les rues et élever des arcs-de-triomphe dans toutes les directions, elle n'y resta que le temps nécessaire pour changer les chevaux de poste, devant l'église Saint-Etienne, où elle est entrée et où elle a entendu le chant du *Domine salvum* et admiré le sépulcre de Ligier Richier.

X.

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

D'après M. Dumont (1), l'enseignement public, à Saint-Mihiel, ne remonterait qu'au IXe siècle. Organisé par l'abbé Smaragde (2), on trouve au Xe siècle, parmi ses maîtres, le grammairien Hildebolde, qui en fut le directeur et qui eut pour disciple le célèbre Jean de Vandières (3). Malheureusement, les progrès des élèves ne répondirent guère à l'attente du fondateur. Au XIe siècle, l'abbé Nanterre (4) le releva un peu; mais les guerres incessantes qui désolaient nos pays contribuèrent beaucoup à sa décadence.

La première maison d'école devant servir à abriter l'enseignement donné aux laïcs fut acquise par la ville en 1543 : elle était située à la montée Saint-Blaise. Pierre Planté en était recteur en 1554. Désirant encourager et rendre stable un établissement destiné à répandre les bienfaits de l'enseignement parmi la population de Saint-Mihiel, Perrin Lécuyer, conseiller d'État, le dota d'une rente de 180 francs en 1581 ; plus tard, en 1619, Charles Le Pougnant, ancien abbé de La Chalade, lui fit don d'une somme de 4,000 francs, pour la rente être employée à l'instruction de deux enfants pauvres.

En 1650, une somme de 3,000 francs fut aussi donnée par madame Françoise de Bettainviller, veuve de Jacques de Ru-

(1) *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 259.
(2) Inscrit le 4e au catalogue des abbés, † 823.
(3) Né à Vandières, près de Pont-à-Mousson, il fut abbé de Gorze vers l'an 960, † 973, dans la 40e année de sa profession monastique,
(4) 16e abbé de Saint-Mihiel, † 1044.

tant, pour faire instruire un enfant qui montrerait des dispositions à l'étude.

En 1654, une somme de 12,000 francs fut encore donnée par Albéric Viardin, domicilié à Nancy, pour quatre bourses destinées à des jeunes gens de sa famille ou autres, suivant les intentions de son frère l'écolâtre; dans le cas où il n'y en aurait pas, cette somme était léguée à la maison-Dieu (1).

* * *

En 1707, le chanoine Alexandre Huguin, qui avait déjà fait un don, l'augmenta de vingt mille livres pour la fondation d'un *collège*; mais ce n'est qu'à la Révolution que l'instruction publique prit son essor. En 1792, le personnel enseignant dans ledit collège se composait d'un principal et de quatre professeurs. Le traitement du principal était de 800 livres (2).

Le collège de Saint-Mihiel, aujourd'hui collège communal, a su, depuis, maintenir sa vieille réputation et répondre ainsi à la générosité de ses insignes bienfaiteurs. En 1843, il renfermait 42 pensionnaires et 10 demi-pensionnaires. Le nombre total des élèves internes et externes était de 112, dont 72 suivaient les classes latines et grecques et 42 la classe de français; l'étude de l'allemand était facultative pour ces derniers.

Aujourd'hui, sous la direction d'un principal, huit professeurs contribuent à donner l'enseignement secondaire; ils secondent, en outre, les professeurs destinés à l'enseignement spécial et à l'enseignement primaire.



Pendant assez longtemps, l'enseignement primaire avait été donné à Saint-Mihiel par les congrégations religieuses. M.

(1) Dumont, *op. cit.*, p. 99.

(2) Voici les noms des titulaires, d'après l'*Almanach* de 1792 : Claude Denis, principal; — Thonin : physique et mathématiques; — Cerier : logique, rhétorique et humanités; — Galmiche : troisième et quatrième; — Thouvenin : cinquième et sixième.

François-Henri de Bousmard (1), voulant sans doute continuer cette tradition, a, par son testament en date du 28 octobre 1852, légué à cette ville une somme d'environ 200,000 francs, à charge par elle d'y établir deux écoles de Frères de la doctrine chrétienne composées chacune d'au moins quatre frères (2), afin d'y donner l'enseignement à *tous* les enfants de Saint-Mihiel.

Mais, par une délibération en date du 21 septembre 1861, le conseil municipal, s'inspirant d'une circulaire ministérielle du 27 mai précédent, relative à la gratuité de l'enseignement, et pensant qu'il pourrait rendre ces écoles payantes pour une certaine classe de la population, avait passé outre, et n'avait admis la gratuité que pour les élèves indigents.

Cependant, malgré le rapport favorable d'une commission, composée de jurisconsultes éminents, chargée d'interpréter la clause formelle du testament de M. de Bousmard, rapport qui faisait un éloge bien mérité de l'enseignement donné par les Frères, et par un « retour inattendu des choses d'ici-bas, » il fut décidé que l'on créerait une nouvelle école au quartier des Halles, et que ladite école serait confiée à un laïc. Saint-Mihiel possède donc aujourd'hui trois écoles primaires de garçons : deux dirigées par les Frères et la troisième par un instituteur laïc. Quant aux deux écoles publiques de filles, elles sont laïcisées, ainsi qu'une des deux écoles maternelles.

XI.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Quoique de nos jours, l'imprimerie, primitivement du domaine des arts, soit tombée, avec certains industriels, dans le

(1) Né à Saint-Mihiel le 28 août 1786, fut chef de bataillon dans la garde royale; il est décédé le 29 octobre 1852. En lui s'est éteinte la famille de Bousmard, qui portait pour armoiries : *d'azur, au pélican d'argent, ensanglanté de gueules, nourrissant ses petits sur une terrasse d'argent.* Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 159 et 171.

(2) J. Collignon, *Le testament de M. de Bousmard et la ville de Saint-Mihiel.*

laboratoire du teinturier, nous ne lui en donnerons pas moins la première place.

Invention sublime, l'imprimerie n'a-t-elle pas fait avancer l'œuvre de la civilisation, en rapprochant les peuples, et fait pénétrer la lumière jusque dans les plus pauvres chaumières !... Introduite à Paris vers 1569, ce n'est guère qu'au commencement du XVIIe siècle qu'elle fonctionna à Saint-Mihiel. Le premier imprimeur qui exerça en cette ville serait un nommé Symon Thiébauld. M. Dumont rapporte (1) qu'en 1624, à la suite d'un procès qui le réduisit presqu'à la misère, il fut obligé de mettre en gage sa presse à relier et de vendre son mobilier.

Il aurait eu pour successeur François Du Bois. Après avoir travaillé à Pont-à-Mousson et à Toul, où il publia plusieurs petits ouvrages signalés par M. Beaupré dans sa *Bibliographie lorraine*, on a de lui, imprimé à Saint-Mihiel en 1613, un « Traité de la tutelle et de la curatelle, » in-8°, puis un « Novum Testamentum. » Il publia, en 1614, les « Coutumes du bailliage de Bar, » in-4°, et, la même année, le « Quintessentia magistralis, » in-24; en 1615, il fit paraître le « De ratione libros cum profectu legendi libellus, » in-12 de 187 pages, et une nouvelle édition des « Coutumes du bailliage de Saint-Mihiel, » petit in-4°. C'est aussi en 1614 que, moyennant 18 gros (2), il fut acensé à François Du Bois, dans l'Auditoire, une place pour lui servir de boutique et y vendre des livres, place qu'il ne devait céder à autre qu'à un libraire.

On possède encore de ce maître, trois petits volumes sortis de ses presses en 1619; ce sont : « Les roses de l'amour céleste, » in-8°; « Rituale monasticum, » in-12, et « l'Epiplométrie, ou art de mesurer toutes les superficies, » petit in-f°; et, en 1620, « la Tarentule, ou Guenon de Genève. »

C'est vers cette époque que Jean Du Bois, un de ses parents, vint s'établir près de lui et où ils travaillèrent en commun pendant plusieurs années. On connaît les ouvrages suivants

(1) *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 286 et suiv.

(2) Archives de la Meuse, B. 1118. Compte de noble homme Charles François, receveur.

sortis de leurs presses : — 1621 : « Epithalames sur les heureux mariages de Mgr le Prince et Mme la Princesse, » etc.; — 1623 : « Coutumes du bailliage de Bar, » et « Ordonnances faites par S. Altesse en sa ville de Bar, » etc.; — 1625 : « La sainteté de l'Eglise Romaine. »

Resté seul à Saint-Mihiel, Jean Du Bois y fit paraître : 1627 : « Coutumes du bailliage de Saint-Mihiel, » — 1629 : « De Montisferati Ducatu, » etc.; — 1634 (1) : « Poème sur la vie de Jésus-Christ, » 2e édit., petit in-8° ; — 1635 : « Différents arrêtés et ordonnances par commandement de M. de Morangis, » etc.

Les malheurs de l'époque le forcèrent à se retirer à Verdun, où il continua son art; mais dès lors Saint-Mihiel se vit privé d'imprimeur jusque vers l'an 1745, où un nommé Charles Jolicœur, dit Duval, vint s'établir dans la ville. On ne connaît guère, pour être sortis de ses presses, que des Almanachs et quelques livres sans importance. Un de ses élèves, César Bonnet, après avoir gagné les épaulettes d'adjudant-major à l'armée, revint près de lui et lui succéda. Le beau-fils de ce dernier, François Casner (2), y créa, en 1835, une feuille hebdomadaire sous le titre de *Petites affiches de l'arrondissement de Commercy*, et, deux ans après, *les Affiches, journal de Saint-Mihiel*. Casner succéda à Bonnet en 1840.

Aujourd'hui Saint-Mihiel possède deux imprimeries et deux journaux : *le Narrateur* et *la Meuse*.



Revenons au commerce et à l'industrie.

Thiébaut Ier, comte de Bar, désirant donner de l'impulsion

(1) En 1634, Jean Du Bois prenait le titre d' « Imprimeur de la Cour. » Archives de la Meuse, B. 1111. Compte de Jean Colas, commis de la recette du domaine.

(2) Casner (François-Sébastien), imprimeur à Saint-Mihiel, gérant du Journal les *Affiches de la Meuse*, est décédé à Saint-Mihiel le 21 février 1860. La dame Marguerite Quenette, sa veuve, et le sieur Quenette (Joseph), propriétaire à Saint-Mihiel, ont, par acte passé le 9 décembre 1860, formé une société en nom collectif pour l'exploitation de l'imprimerie et du journal publié alors à Saint-Mihiel, sous le titre « *la Meuse*. » Cette société, commencée le 9 décembre 1860 devait se dissoudre le 16 octobre 1869.

et de la vie à Saint-Mihiel, y avait attiré, dès l'année 1203, des étrangers qui exerçaient le métier de drapiers. Pour les engager à se fixer en cette ville, il leur avait accordé des privilèges et des exemptions. En 1487, les drapiers, assez nombreux pour l'époque, s'érigeaient en corporation, et par lettres patentes le duc René II approuvait leurs statuts (1).

L'établissement de la corporation des cordonniers et des tailleurs date de 1428.

Avant la Révolution de 1789 on comptait encore à Saint-Mihiel une douzaine de métiers qui fabriquaient annuellement plus de douze mille aunes (2) de drap ou serge (3). « La suppression des maisons religieuses et l'accroissement du luxe, dit M. Martin, alors maire de Saint-Mihiel, répondant à un questionnaire qui lui avait été adressé par l'administration départementale, paraissent être les causes qui ont singulièrement affaibli ce genre d'industrie ; il n'en est pas de même des dentelles, qui, depuis bien des années, sont pour la ville une branche assez importante de commerce : on n'en faisait autrefois que de très communes, mais aujourd'hui, on s'attache à atteindre une perfection que l'on avait négligée jusqu'alors. »

La réglementation du pain date du règne de Charles III. Elle fut établie à cause de difficultés qui s'élevèrent entre le prévôt du duc et l'abbé, à propos du droit que chacun prétendait avoir d'imposer le poids et le prix du pain, la connaissance et la judicature du fait de boulangerie et de pâtisserie (4).

La plantation des vignes sur la côte du Petit-Château date de 1569 (5).

Le duc Léopold avait essayé d'introduire la culture du mûrier dans ses États, pour l'élevage des vers à soie. La ville de Saint-Mihiel fut désignée pour tenter cet essai. A cet effet, mille mûriers furent plantés dans la contrée des *Awiaux* ou

(1) Archives de la Meuse, B. 3. Reg., 1486-1489.

(2) L'aune (de Paris) valait un mètre 188.

(3) Etoffe légère, qui se fabriquait sur un métier à quatre marches, qui servait à confectionner les vêtements des religieuses et des femmes du peuple.

(4) Archives de la Meuse, B. 916.

(5) *Id.*, B. 1091. Compte de Jean Laudinot.

des *Terres humides* (aussi nommée *en Enfer*, et par corruption à *Nanfer*); il paraîtrait qu'ils ne réussirent point et que l'idée en fut abandonnée (1).

En 1792, quatre foires se tenaient régulièrement à Saint-Mihiel, savoir : les 3 février, 1er juillet, 10 août et 30 septembre (2); aujourd'hui elles se tiennent les 10 février, 4 mai, 18 juillet et 10 décembre (3).

L'agriculture est en progrès à Saint-Mihiel, ainsi que dans le canton, grâce aux efforts persévérants de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Commercy et du Comité fondé, il y a quelques années, à Saint-Mihiel même.

Tous les ans, il est dressé une statistique des animaux existant dans chaque commune. Celle dressée pour Saint-Mihiel, le 12 janvier 1888, donnait les nombres ci-après : 312 chevaux et juments, 1 tête de l'espèce mulassière, 5 de l'espèce asine, 318 de l'espèce bovine, 643 de l'espèce ovine, 150 de l'espèce porcine et 8 de l'espèce caprine.

Les produits dominants sont les grains. Les prairies naturelles ont produit 23,400 quintaux (à 6 fr. le quint.), pour une valeur moyenne de 140,400 fr.; les pommes de terre, 7,150 quintaux (à 6 fr. le quint.) d'une valeur de 42,900 fr.; le lait, 2,409 hectolitres, à 20 fr. l'hect. = 48,180 fr.

***

En 1601, l'arpent de la gruerie de Saint-Mihiel contenait 80 verges de longueur et 80 verges de largeur; la verge conte-

(1) Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 256.

(2) Nous lisons dans le rapport du préfet de la Meuse au conseil général, session de 1860, que « trois foires se tenaient à Saint-Mihiel les 10 février, 18 juillet et 30 septembre de chaque année. Le commerce de bestiaux devenant plus important et ces foires étant reconnues insuffisantes, le conseil municipal de la ville fit la demande, le 11 février 1860, d'établir deux nouveaux marchés qui se tiendraient les 15 avril et 10 décembre. »

(3) Par une délibération du conseil municipal de Saint-Mihiel, en date du 25 février 1887, les foires, qui, jusqu'à cette époque, s'étaient tenues sur la place des Moines et dans la rue du Palais de Justice, ont été transférées, à partir du 4 mai suivant, sur la place du Marché et sur la place des Halles, avec adjonction, en cas de nécessité, des rues Notre-Dame, Fruitière et du Saulcy.

nait 11 pieds et semelle à la mesure de Beaumont (1). Une ordonnance de l'année 1622 modifie cette mesure et porte l'arpent à 100 verges (2).

***

L'ancienne *mesure* en usage dans le bailliage de Saint-Mihiel était le bichet; le froment se mesurait ras au grenier, mais au marché on y ajoutait un huitième comble : le bichet de froment ainsi mesuré pesait trente-deux livres et demie (16 kilos 250); dix et demi de ces bichets comble d'avoine faisaient les vingt-quatre boisseaux de Paris (3).

XII.

CIMETIÈRES, PONTS ET CASERNES.

I. *Cimetières.* — Le premier en date est celui qui entourait alors l'église paroissiale, et que M. Dumont nomme *Godonécourt* (4). Ce cimetière existait encore au xve siècle; il en est fait mention dans un acte d'échange de l'année 1470, entre la confrérie de Saint-Nicolas-des-Clercs et Jacques Méniant, lieutenant général au bailliage de Bar, propriétaire d'une maison au Bourg, devant le cimetière.

Le deuxième est celui de l'abbaye, que l'on suppose avoir été établi vers 1098 (5), parce qu'avant cette époque les reli-

(1) Archives de la Meuse. B. 1104. Reg. du contrôle de la prévôté de Saint-Mihiel.

(2) *Id.*, B. 1107. Compte de François de Rosières, écuyer, etc., 1620-1627. D'après Denis, *Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes usitées... du département de la Meuse*, la perche avait 17 pieds 7 pouces 3 lignes, ce qui faisait 26 ares 14 centiares pour l'arpent. — Pour les grains, le boisseau de Saint-Mihiel contenait 1 décalitre 928; le boisseau comble, 2 décal. 570; pour les liquides, la pinte valait 1 litre 3320; la pièce : 72 pots de Bar, soit 166 litres 8.

(3) Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, 1779, t. II, p. 304.

(4) *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 43.

(5) D'après dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. I, col. 1247-1248, l'autorisation d'établir un cimetière près de l'abbaye aurait été accordée par

gieux bénédictins ne pouvaient être inhumés qu'au Vieux-Monstier. Les abbés étaient placés dans le chœur du cloître, plus tard, les princes obtinrent la faveur d'être inhumés près des abbés; ensuite et moyennant finances, les personnes notables eurent une place dans la nef, ce qui fut pour le monastère un revenu assez lucratif; quant aux serviteurs du couvent, ce cimetière leur était commun.

L'hôpital eut aussi son cimetière; il était situé à l'angle de la rue Morguesson et servait à inhumer les pauvres décédés dans cette maison.

La léproserie, sous le vocable de sainte Agathe, avait son cimetière où les suppliciés qui n'étaient pas portés au gibet trouvaient place près des lépreux.

Puis, celui de la ville, proprement dite, établi vers l'année 1530, était situé hors les murs, sur l'emplacement du cimetière actuel. Dans ce lieu, Richard de Wassebourg, archidiacre de Verdun, né à Saint-Mihiel, avait fait édifier une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, pour « donner aux « habitants l'occasion de prier pour les âmes des ducs, les « ancêtres et amis du fondateur et de lui (1). »

Enfin, en 1847, les juifs, ne voulant pas être confondus, après leur mort, avec les autres cultes, demandèrent et obtinrent l'autorisation d'ouvrir un cimetière, pour y inhumer leurs coreligionnaires, en haut de l'ancien chemin de Bar, au-dessus de l'ancienne léproserie Sainte-Agathe.

II. *Établissement du grand pont et de la route de Saint-Mihiel à Commercy.* — Selon M. Dumont (2), la construction du grand pont serait antérieure à la fondation de la ville de Saint-Mihiel. Au XIIe siècle, il appartenait à l'abbaye, qui l'entretenait à ses frais. Vers le milieu du XIIIe siècle, Thiébault,

le pape Urbain II à l'abbé Odalric, par bulle datée de Rome le 26 mars de l'an 1098, et, selon la supputation de Denis le Petit, l'an 1121.

(1) Dumont, *op. cit.*, p. 47. — Un gagnage situé à Han-sur-Meuse, provenant de la chapelle du cimetière de Saint-Mihiel, fut vendu, le 23 février 1791, pour la somme 9,350 livres, par les administrateurs de ladite ville (Extr. du registre du bureau d'enregistrement de Saint-Mihiel).

(2) *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 252 et suiv.

comte de Bar, donna son consentement à la vente du passage et du pontenage de ce pont, faite par Renaud, châtelain de Mousson, à Anchérin le Clerc, de Saint-Mihiel (1).

Le grand pont s'effondra en l'année 1500. Quatre maîtres maçons furent commis pour le visiter et donner leur avis. L'année suivante, le conseil fit remise aux fermiers du tonlieu de Saint-Mihiel d'une partie de leur redevance, à cause des pertes par eux éprouvées à la suite de cet événement (2). Sa reconstruction ne fut terminée qu'en 1532 : la dernière arche coûta la somme de 477 livres 1 gros 11 deniers (3).

Le droit de péage pour le passage sur le pont fut réglementé le 17 octobre 1593. En 1635, chaque char qui y passait devait payer 1 gros, et une charrette était taxée à 8 deniers (4).

Vers 1786, sur un rapport de M. Lecreulx, ingénieur en chef des ponts et chaussées, on construisit la route allant de Commercy à Saint-Mihiel, en passant par Sampigny (5).

III. *Les casernes.* — L'établissement des casernes, à Saint-Mihiel, date de la fin du XVIIIe siècle. Le 19 juin 1762, le conseil de ville prit une délibération par laquelle il serait construit une caserne propre à loger deux escadrons de cavalerie. Un projet fut dressé, mais pour y établir quatre escadrons, et le corps municipal s'offrit pour concourir à la dépense. M. de Montluisant, inspecteur général des bâtiments et usines de Lorraine et Barrois, fut délégué pour visiter l'emplacement désigné par les officiers municipaux, et établir le plan desdites casernes à la date du 26 mars 1763 (6).

Il paraîtrait que ce projet ne fut pas exécuté, car, en 1776, il en fut présenté un nouveau assez grandiose pour contenir cinq escadrons, et, de plus, il devait y être adjoint deux pavillons pour le logement des officiers. Dès que ce dernier

(1) Archives de la Meuse, cart. Saint-Mihiel, B. 390.
(2) *Idem,* B. 1062. Compte de Jean de Keures, 1500-1501.
(3) *Idem,* B. 1079. Compte de Jean Laudinot, 1531-1532.
(4) *Idem,* B. 1112. Compte de Jean Colas, commis à la recette de Saint-Mihiel.
(5) *Idem,* C. 9.
(6) *Idem,* C. 22.

projet fut adopté, les travaux commencèrent; mais il advint que le 22 octobre 1778, une partie des bâtiments déjà élevés s'effondra, et l'année suivante, dans la nuit du 25 au 26 novembre 1779, une grande partie de la toiture fut rompue et emportée par le vent (1).

Les travaux furent alors interrompus. Le 22 juin 1780, M. Lecreulx, ingénieur en chef, déjà nommé, fit des propositions pour achever le corps des bâtiments et assurer la solidité des travaux déjà exécutés.

En 1782, des contestations s'élevèrent entre le sieur Armand, adjudicataire de la construction des casernes, et le sieur Dardare, sa caution, d'une part, et les divers propriétaires des terrains dans lesquels il avait été extrait de la pierre pour ladite construction, notamment avec un sieur Boudet, qui réclamait une indemnité à l'occasion des dommages occasionnés à sa vigne par l'extraction et le transport des matériaux destinés à ces bâtiments. Au 31 décembre 1789 (2), ces casernes n'étaient pas encore terminées, bien qu'il ait déjà été dépensé, à cette date, une

somme de.	216,422 livres 14 sols 7 deniers,
sur laquelle l'entrepreneur n'ayant reçu que	174,718 livres 18 sols »
il demeurait en avance de.	41,703 livres 16 sols 7 deniers.

Il est à supposer que cette entreprise était ruineuse pour l'entrepreneur, car on le voit, dès le mois de janvier 1789, solliciter une augmentation sur le prix de la main-d'œuvre et des matériaux (3).

Sur ces entrefaites, le 19 mars 1788, le bureau intermédiaire du district de Saint-Mihiel avait émis un avis sur les moyens à prendre pour améliorer le corps de ces casernes et si l'on ne pouvait pas y créer un hôpital militaire (4). A ce sujet, un

(1) Archives de la Meuse, C. 24.
(2) *Idem*, C. 25.
(3) *Idem*, C. 332.
(4) *Idem*, C. 386, f° 10.

rapport fut encore fait et présenté par l'ingénieur Lecreulx. On ne sait la suite donnée à ce projet.

Tout nouvellement, en 1887, les casernes ont été débaptisées, et de nouveaux noms leur ont été donnés : 1° celle de cavalerie s'appellera désormais *Colson* et 2° celle d'infanterie *Blaise*, du nom de deux de nos vaillants généraux meusiens qui succombèrent dans la guerre désastreuse de 1870.

Les forts qui entourent Saint-Mihiel s'appellent aujourd'hui : celui du Camp des Romains : *fort Bellune* (1); celui de Troyon : *fort d'Essling* (2); celui des Paroches : *fort Calaud.*

XIII.

LES DÉPENDANCES DE SAINT-MIHIEL.

Le camp des Romains. — Ce camp, qui était établi au sud-ouest et à 1,500 mètres environ de Saint-Mihiel, sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui un des nouveaux forts construits pour la défense du territoire français, était parfaitement dessiné et avait la forme d'une poire. L'ancien rempart occupait une surface de un hectare 87 ares, et le terrain compris entre cette enceinte 9 hectares 11 ares. Sa longueur totale était de 655 mètres. Dans plusieurs parties, le retranchement en terre pouvait avoir de 3 à 4 mètres de hauteur perpendiculairement à l'intérieur; dans d'autres, $1^m,50$ à $2^m,50$; à l'intérieur, quelquefois, il se trouvait au niveau du sol cultivé, et parfois aussi il avait de $1^m,50$ à $2^m,50$ d'élévation. La largeur de base de ce retranchement variait de 2, 3 et 4 mètres. De toute part, la colline, sur le plateau de laquelle ce camp était situé, offre une pente rapide, mais au sud le terrain est presque à pic. A l'est, le plateau se prolonge un peu en arrière en conservant son niveau, mais pour s'abais-

(1) Claude-Victor Perrin, dit Victor, duc de Bellune, maréchal de France, contribua aux victoires de Montebello, Marengo, Iéna, Friedland, etc.; mort en 1841.

(2) Essling, nom de la bataille gagnée sur les Autrichiens, et dans laquelle le marechal Lannes fut tué le 22 mai 1809, et où Masséna conquit le titre de prince.

ser ensuite. La Meuse baigne le pied de la colline dans les trois cinquièmes de son pourtour environ. Les fossés étaient donc peu nécessaires, et, s'il y en a eu, ils n'ont pu exister qu'au nord et à l'est du camp.

On a trouvé souvent des médailles, quelquefois des statuettes en bronze, entre autres, un Mercure d'environ un décimètre de hauteur. Une voie romaine passait à quelque distance du camp (1).

Quant à l'origine de ce camp, dit M. Gouraud (2), on ne peut qu'émettre une conjecture. Lorsque l'empire Romain eut été pacifié sous Auguste, cet empereur donna la commission à Drusus de faire le dénombrement des Gaules pour y asseoir le tribut. Une telle nouveauté excita une grande rumeur parmi un peuple fier et nouvellement assujetti. Pour contenir la province et éviter les révoltes, Drusus fit établir des camps sur la Meuse, sur le Rhin, sur le Weser et l'Elbe. Je présume que celui de Saint-Mihiel lui doit son origine.

Sur cette côte, au lieu dit le *Four des Pestiférés*, se trouvait une ancienne carrière abandonnée, connue sous le nom de *Four Saint-Patrice*. Après la destruction du camp, il fut converti en garenne pour la conservation des lapins. En 1494, il était acensé pour une partie à Pierre Husson, moyennant une redevance de 9 blancs. En 1573, Blaise Rutant et Mengin en avaient 18 jours, et payaient chacun 14 blancs par chaque jour. En 1586, Albéric de Rosières, prévôt de Saint-Mihiel, en avait 78 jours, à raison de 2 carolus par jour ; en 1650, son fils François en avait 130 jours, à 6 blancs par jour (3).

Godinécourt. — M. Félix Liénard, dans son *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. 95, mentionne ainsi ce lieu : « *Godinécourt* ou *Godoncourt*, ancien hameau dans lequel fut transférée, en 812, l'abbaye dédiée à saint Michel, précédemment située sur le mont Châtelet ; le hameau prit d'abord le nom de l'abbaye, puis devint une ville qu'on nomma ensuite Saint-Mihiel. Godinécourt possédait origi-

(1) Nous devons cette communication à notre excellent confrère et ami, M. Maxe-Werly. — Un chaînon attaché à deux médaillons de cuivre sur l'un desquels se voyait un empereur portant une longue barbe et couronné de son diadème fermé, y a été trouvé en 1803. Ce médaillon, assez grossièrement travaillé, ferait conjecturer que ce coteau a servi de cantonnement pendant les guerres d'Austrasie : autour de ce camp, il y avait un bois qui a été défriché il y a environ 50 ans.

(2) *Recherches sur quelques camps romains*, dans les *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. I, p. 88 et suiv.

(3) M. Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 247. — Voir, sur le *Camp des Romains de Saint-Mihiel et quelques vestiges antiques*, par M. G. de Lalance, dans le journal *la Meuse*, des 31 mai et 7 juin 1862.

nairement une chapelle qui avait pour patrons saint Cyr et sainte Juliette. » — Godinécourt est ainsi indiqué sur divers titres : « *Godone-curtis*, 709 (testament Vulfoadi) ; 1756 (Notice de D. Calmet). — *Godelinica-villa*, 921 (diplôme de Charles le Simple). — *Godynecourt*, 1534 (Soc. philomat., lay. Hattonchâtel). — *Godincourt*, *Godoncourt*, 1745 (*Hist. de Verdun*, par le chanoine Roussel). »

Mont-Meuse, ferme non mentionnée par M. Liénard, avait été construite, par François de Rosières, à l'extrémité du camp des Romains. Elle fut vendue, en 1734, 14,600 livres à Jean-Hyacinthe Platel, seigneur de Liouville, par la veuve du baron de Plotho, qui avait besoin d'argent pour payer ses dettes. En 1777, cette ferme était cédée à Nicolas Drouot de La Cour, pour la somme de 28,000 livres ; puis enfin, ayant encore passé par les mains de plusieurs propriétaires, elle fut, en 1818, vendue 60,000 francs à Jacques-Charles-Joseph Déliard, qui morcella cette propriété pour en tirer plus de profit.

Non loin de cette ferme se trouvaient deux fiefs :

1° Florimont ou Fleurimont, uni à la côte et s'étendant au-dessus ;

2° Procheville, qui fut érigé en fief en 1725 en faveur de M. de Merci, substitut au bailliage. En ce lieu, il y avait jadis une maison-forte, accompagnée d'un colombier monté sur six piliers, quand elle appartenait au président de Rutant. M. de Merci fit démolir cette maison.

Pichaumeix ou **Péchaumeix.** — Cette ferme est mentionnée sous le nom de *Piochunmes*, dans une bulle de Pascal II de l'an 1106 ; — de *Pichonmeix*, en 1313, arch. de la Meuse ; — de *Pichommeix*, procès-verbal des coutumes en 1571 ; — de *Pichaumé*, sur la carte de l'évêché publiée en 1656 ; — de *Pichaumer*, sur celle des Etats en 1700 ; — de *Pichaumey*, par le chan. Roussel en 1745 ; — de *Pichaumai*, dans le pouillé de 1749 ; — de *Piachumnes*, dans la *Notice de Lorraine*, par D. Calmet, en 1756 ; — Durival la nomme *Pilomière* en 1778 (1).

Pichaumeix était un ancien fief composé d'une ferme, d'une papeterie, d'un moulin et d'une maison jadis seigneuriale. Un tiers en fut donné à l'abbaye, en 1100, par Humbert de Buxières, pour la dot de son fils entrant en religion. Il en est fait mention dans l'acte d'échange de Bouconville avec le comte de Bar passé en 1279. Jacques de Pichaumeix, valet de chambre du cardinal de Lorraine, le détenait en 1550.

(1) Liénard, *Dictionnaire topographique*, p. 179.

Le moulin, qui fit pendant longtemps partie de la dotation des prieurs de Saint-Thiébaut et de Vieux-Monstier qui s'en partageaient les revenus, fut loué, en 1572, à Robert de Nay, marchand; mais il fut détruit pendant les guerres du XVIe siècle. Rétabli par Bertrand Lhoste, mayeur de Kœurs, il fut rétrocédé au monastère par Louis Lhoste, en 1621, moyennant la somme de 7,500 francs.

La famille Descamus, alliée aux Lhoste, occupa assez longtemps le fief qui fut vendu, en 1750, à un M. de Thouvenin; il passa ensuite dans la famille des Vaux (1).

Saint-Thiébaut-les-Saint-Mihiel (2) appartenait, dès 1303, à l'abbaye, qui avait pour son usage le moulin dit de LA PORTE, ou *Clément.* Ce faubourg, divisé en trois rues : haute, basse et du milieu, possédait l'hôtellerie de *la Couronne,* appelé ensuite *l'Écu de France,* qui abritait les étrangers après la fermeture des portes de la ville. Placé sous la juridiction de l'abbaye, cette dernière avait placé à sa tête, en 1704, M[e] Brady, avocat, qui se qualifiait de « grand-juge du ban de Saint-Thiébaut. » Il fut détruit en 1635, à l'approche du duc d'Angoulême, pour empêcher ses troupes de s'y abriter.

Les Falaises. — « Auprès de Saint-Mihiel, sept rochers calcaires élevés de plus de 60 pieds et adossés contre des collines, hérissent un des bords de la Meuse. On les désigne dans le pays sous le nom de *Flaises* (falaises) de Saint-Mihiel, et on aurait pu les appeler les *Sept Sœurs,* comme les sept roches groupées dans un canton de la Norwège. Placées sur une ligne, les flaises sont séparées par des intervalles irréguliers. Les formes varient comme leurs distances, les unes ressemblent à des cônes entiers, d'autres à des cônes tronqués; quelques-unes semblent avoir des chapiteaux et des moulures. Mais ce qu'elles ont de commun, ce sont des sillons horizontaux qui s'étendent le long de ces rochers du côté de la rivière, et qui paraissent avoir été creusés par les eaux lorsqu'elles s'élevaient encore à cette hauteur.....

« Une montagne près de Saint-Mihiel, celle de Sainte-Marie, est remarquable par ses curiosités fossiles. La plupart des coquillages et autres pétrifications disséminés dans diverses contrées, les dendrites, les gryphées, les belemnites, crabes, sabots, oursins, limaçons, moules, tellines, peignes, buccins, cœurs de bœufs, etc., y sont rassemblés dans une carrière comme dans un cabinet d'histoire naturelle. On peut y voir des pierres de toutes sortes de formes, les unes imitant le

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* t. IV, p. 245.
(2) Liénard, *op. cit.,* p. 213; Dumont, *op. cit.,* p. 243-244.

corail ou les raisins rouges, les autres en forme de grappes, de dragées, d'étoiles ; les unes brillantes, les autres bigarrées (1). »

Vieux-Moutier ou **Vieux-Monstier.** — Nous savons que c'est en ce lieu que prit naissance le monastère bénédictin de Saint-Mihiel. Primitivement bâti sur le Châtelet, il fut transféré en 812 sur les bords de la Meuse, au lieu où existait alors le hameau de Godinécourt. Après cette translation, le Vieux-Moutier ne fut plus qu'un prieuré dépendant de la nouvelle abbaye. Sur la demande de l'abbé Merlin, Grégoire VIII, par sa bulle du 1er août 1578, autorisa l'union du prieuré et de ses dépendances à ladite abbaye : le prieuré fut alors supprimé. Son église, sous le vocable de saint Christophe, fut maintenue. Jusque sur la fin du siècle dernier, l'un des religieux du monastère s'y rendait encore pour y célébrer la messe chaque dimanche.

En 1734, on découvrit, dans la chapelle de cette église, le tombeau des riches et illustres fondateurs de l'abbaye : le comte *Wulfoade* et son épouse *Adalsinde*. Le comte était couché sur son côté droit, la tête appuyée sur sa main. Un anneau d'or, des agrafes de même métal pour attacher le manteau sur la poitrine, un peigne d'ivoire, des ciseaux, un coutelas, furent trouvés dans ce tombeau. Les objets précieux ont été enlevés, mais on avait replacé les ossements dans le caveau. Depuis la Révolution, cette sépulture a été violée, et ces restes vénérables allaient se confondre avec les ruines qui les entouraient, quand ils ont été recueillis dans un petit cercueil par les soins d'un ecclésiastique, et transférés le 14 octobre 1808 en l'église paroissiale de Saint-Mihiel, ainsi que les débris de l'ancien tombeau (2).

Du Vieux-Monstier, il ne reste plus aujourd'hui que quelques bâtiments servant à l'exploitation de la ferme dite de *Saint-Christophe*, du nom de l'oratoire, ou petite chapelle, qui a été conservé, et dans lequel M. Camille Fistié, dans une visite qu'il y fit en 1880 (3), a relevé cette inscription :

« La dedicace de ceste eglise de Vieil Mostier se celebre le 24 de Ivil. recomendable en ce qu'en pareil iovr de l'an 754. elle fut dediee par le tres St P. Estienne Pape 3e du nom assisté de 24. tat Archev

(1) *Narrateur de la Meuse*, 18 octobre 1816. — Depping, *Merveilles et beautés de la nature en France*, 1816. — *Almanach de la Meuse*, 1792, p. 29.

(2) Liénard, *Dictionn. topogr. de la Meuse*, p. 252; Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 230; Denis, *Narrateur de la Meuse*.

(3) Mémoires de la Soc. des Lettres...., de Bar-le-Duc : *A travers la Meuse*, 2e série, t. VI, p. 145.

qu'Evesqx, de Pepin Roy de Frace Pere de Charlemagne, et de grande multitude d'avtres Plats, princes, Seig[rs] et Gentilhomes, accordant sept ans de pardos a to ceux et celles qx durat l'octav de la solenité començant aux pmieres vesps sestas confessez et comuniez visiteront ceste eglise et de plus les Archev. et Evesq. psents octroieet. de lauthorite du d[t]. S. P. chascun sept autres anees d'indulgences ainsi que dess[9], Ermegaud[9] estant pour [lors] abbé de ce lieu on l'an. 707. avoit este erige le mon[ere] de S. Michel par Volfangv Maire du Palais Qx fut de puis trasfere a S. Mihiel par Smaragd[9] abbé l'an 812. la ville tirant so nom du Mon[ere]. »

Bel-Air, maison isolée située assez près de la ville. Selon M. Dumont (1), le nom de celui qui la fit élever est inconnu. Cependant, elle semble avoir eu une certaine importance, car elle fut vendue, en 1748, par Antoine de Gondrecourt, seigneur d'Autigny-la-Tour, pour le prix de 5,000 livres, à Nicolas de Gondrecourt, seigneur de Fontenelle, sur lequel elle a été saisie en 1770, et adjugée à François la Roche-Girault, chevalier, qui la céda, en 1774, à Louis-Maurice de Thomassin, marquis de Bienville, seigneur de Palmeunier et de Longeville, pour 10,500 livres, avec quatre petites maisons situées sur le chemin. Elle passa à un irlandais, sir Thomas Dillon, en 1777, puis à M. Ardouin, ancien officier, en 1817; ensuite au commandant Berger et à M. Pierrard, apothicaire. Dans cette maison, il y avait une chapelle castrale, où, en 1749, le marquis de Gondrecourt avait obtenu l'autorisation de faire célébrer la messe, excepté les jours de grande fête.

Froide-Eau ou **Froideau.** — Cette cense était située non loin des Falaises. Détruite pendant la guerre de Trente-Ans, dom Loupvent y avait fait ériger une croix en 1548, afin de « semondre les cœurs des viateurs à dévotion. » Cette croix, supportée par quatre piliers, avait été exécutée par Florentin Laveufve, qui avait touché cent francs pour son salaire (2).

Bulgnévaux, ferme et moulin. — Sur le ruisseau de Marsoupe, se trouvait le moulin de Bulgnévaux, duquel on ne connaît pas l'origine. On a tout lieu de penser que l'abbaye l'avait fait établir pour l'usage du faubourg Saint-Thiébaut. En 1645, il était acensé à Didier dit le Parcheminier, pour un cens annuel de cinq francs. En 1611, il appartenait à la veuve de Jean Bourgeois. En 1619, madame Christo-

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 242.
(2) *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 258.

phe Lhoste en donnait le quinzième aux Annonciades pour la dot de sa fille, qui allait prendre le voile. M. de Sarrazin le possédait en fief en 1757, année où il le vendit aux Bénédictins, pour en reprendre possession (1).

La ferme de **Verzelle,** anciennement cense-fief, appartenait à l'abbaye de Saint-Mihiel. La carte de Cassini, publiée en 1760, l'écrit *Verzele;* Durival, en 1778, *Verzel,* et *Versel,* en 1780, document des archives de la Meuse (2).

Ce domaine, appelé *Varizelle* par M. Dumont (3), fut donné, avec son étang, par Thiébault, comte de Bar, à l'abbé Pierre, en 1249. Érigé plus tard en fief, il appartenait à François de Naix en 1562. Les héritiers Sarrazin s'en rendirent acquéreurs en 1757. Confisqué à la Révolution, il fut acheté à cette époque par un nommé Thierry.

Marsoupe, ferme et moulin sur le ruisseau de ce nom (4), déjà mentionné sous la désignation de *Marsupia,* en 708, dans le testament de Wulfoade; en 755, dans une donation du roi Pépin; en 921, dans un diplôme de Charles le Simple, et en 1106, dans une bulle du pape Pascal II; de *Marsupium,* en 815, dans un diplôme de Louis le Débonnaire; — de *Marsupe,* par Wassebourg, en 1549; — de *Marsouppe,* sur la carte des États, en 1700; — de *Marsou-lès-Saint-Mihiel,* en 1707, lors de l'union des chapitres (5).

En 1495, la terre de Marsoupe appartenait à Jacques Vincent, procureur général du Barrois. En 1565, Marguerite de Saint-Loup en était propriétaire par héritage. Quand éclata la Révolution, M. de Bousmard, qui la possédait du chef de sa femme, fille de Jean Laudinot, qui, lui-même, la détenait en payant un cens de cinq œufs et le tiers de dix poules, s'en vit déposséder par le domaine.

Près de Marsoupe, se trouvait la ferme de *Runcé* (*Raincé* ou *Rainsecq*), créée par les religieux de l'abbaye. Acensée à la famille Bousmard, elle fut confisquée à la Révolution. Sa contenance, y compris Marsoupe, était de 96 jours.

Près de là se voyait l'ancien *Ermitage de Sainte-Marguerite,* lequel était composé d'une chapelle entourée de quelques terres et des prés appartenant à la ville, qui en tirait un loyer. Dès 1564, Jean Planté,

(1) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* t. IV, p. 238.
(2) Liénard, *op. cit.,* p. 251.
(3) *Op. cit.,* p. 241.
(4) Ce ruisseau prend sa source dans le bois des Moutots, passe à Marsoupe et se jette dans la Meuse à Saint-Mihiel, après un cours de 6 kilomètres.
(5) Liénard, *loc. cit.,* p. 142.



RICHARD DE WASSEBOURG,

d'après le monument élevé dans la Chapelle de l'Assomption à la Cathédrale de Verdun.

boucher, l'exploitait, ainsi que huit fauchées de prés situés près du pâquis de *Repasse-Malade*.

L'emplacement de cette chapelle est aujourd'hui inconnu (1).

Nous trouvons encore, indiqué par M. Liénard, sous le nom d'*écarts*, ainsi que sur la statistique agricole officielle dressée en janvier 1888, les propriétés ci-après :

La Goutotte, maison isolée.
Malborough, maison isolée.
Le Perupt, ferme.
Le Pâquis, ferme.
Surpierre, maison isolée.
Les Vieux-Étangs, ferme.
Le moulin de *Morvaux*, ou *Morveault* (2).

XIV.

PERSONNAGES MARQUANTS.

Saint-Mihiel a vu naître un grand nombre d'hommes marquants dans les lettres, les sciences et les arts : limité dans notre cadre, nous ne citerons que les principaux.

Richard DE WASSEBOURG, né sur la fin du XV[e] siècle, fit des études au collège de La Marche, fondé à Paris par Guillaume de La Marche en 1402. Il débuta comme professeur audit collège, fut ensuite doyen de Saint-Gratien de Tours, puis curé au diocèse d'Amiens, chanoine de Chartres, enfin doyen et archidiacre en l'église cathédrale de Verdun. On a de lui les *Antiquités de la Gaule Belgique*, qu'il publia à Paris en 1549 (3).

Dans la chapelle de l'Assomption, à la cathédrale de Verdun, construite en 1525, on peut encore voir l'effigie de Richard de Wassebourg, représenté à genoux devant la Vierge, avec ses armoiries et sa devise : SVSTINE ET ABSTINE. Ce monument a été dégradé par les terroristes de 1793 (4).

(1) V. Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 235 et s.
(2) Liénard, *loc. cit.*, p. 160 ; — Dom de l'Isle, *Histoire de la célèbre abbaye de Saint-Mihiel*, 1757, in-4°, p. 165.
(3) V. dom Cajot, *Almanach historique de Verdun*, 1775, p. 150 ; Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 427 et s.
(4) Abbé Thomas, *Almanach de la ville de Bar-le-Duc*, pour 1864, p. 245.

Jean Bourgeois, avocat général en la cour des Grands-Jours, puis lieutenant-général au bailliage d'Hattonchâtel ; remplaça Jean Le Pougnant comme avocat fiscal du Barrois en 1589, puis fut nommé procureur général du Barrois le 28 décembre 1598. Il avait été anobli le 1er février 1575. Il mourut en 1602. De son mariage avec Jeanne Bonnet il avait eu huit enfants (1).

Ligier Richier, né à Saint-Mihiel vers 1500 (2), célèbre sculpteur, auteur du *Sépulcre* qui se voit dans l'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel ; de la Vierge et saint Jean, groupe de l'église Saint-Michel de la même ville ; du rétable de l'église d'Hattonchâtel ; du Squelette de l'église Saint-Étienne de Bar-le-Duc, et d'une foule d'autres monuments qu'il a laissés à la postérité. Il est mort à Genève, où il s'était retiré avec son fils Gérard, vers 1567, après avoir embrassé la Réforme.

Nicolas Maréchal (ou Marchal), né en 1564, a passé pour un des plus habiles ingénieurs de son temps. Le duc de Lorraine, par son diplôme du 12 décembre 1597, l'éleva au grade d'ingénieur. Il fit marché, le 21 décembre 1603, pour la construction des fortifications de la ville neuve de Nancy, suivant le plan de J.-B. Destabli, mathématicien de Charles III, et moyennant la somme de 1,400,000 fr. de Lorraine (3).

Nicolas Gervaise, d'abord avocat à Saint-Mihiel, est entré au Conseil du duc de Lorraine en qualité de maître des requêtes ordinaires en 1528, et procureur général du Barrois en 1533. Il fut anobli le 8 août 1551. Il portait : *d'azur, à un bras au naturel, revêtu d'argent et tenant une croix de calvaire d'or, posée en pal.*

Nicolas-Honoré Cordier, né à Saint-Mihiel, vers 1567, est mort à Rome en 1612 ; sculpteur de mérite, il exécuta à Rome quelques ouvrages dont on trouve la description dans *Rome*, par F. Wey ; voir aussi P. Lacroix, *La Lorraine chrétienne à Rome*, 1 vol. in-folio, Hachette (p. 252, 440, 516) : 1° à Sainte-Marie sopra Minerva, le tombeau du

(1) V. Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 190-192.

(2) Charles Cournault, *Ligier Richier, sculpteur lorrain au XVIe siècle*, gr. in-8°, p. 4 ; Léon Germain, *La famille des Richier*, dans les Mémoires de la Société des lettres..., de Bar-le-Duc, t. IV, 2e série ; Dannreuther, *Ligier Richier, ou la Réforme à Saint-Mihiel*, t. II, 2e série.

(3) Servais, *Annuaire* pour 1840, p. 320 ; M. Dumont, *op. cit.*, t. IV, p. 389, dit que ce fut le 10 décembre 1602, qu'il s'était engagé à les terminer dans l'espace de sept années, moyennant 1,400,000 fr. D'après Duplessis, *Hist. de Lorraine*, liv. IV, ch. 2, ces fortifications auraient coûté trois ou quatre millions d'or, aussi passaient-elles pour être les plus belles de l'Europe.

pape Clément VIII ; 2° à Saint-Jean de Latran, la statue de Henri IV; 3° à Sainte-Marie-Majeure, le pape Pie V.

Humbert DE GONDRECOURT (fils aîné de Nicolas, chef de la branche Gondrecourt-Parois), seigneur de Hatrize, Avillers et Billy, après avoir été avocat et conseiller des Grands-Jours, ceignit l'épée, leva un régiment à ses frais, fut surintendant des armées de Lorraine et gouverneur de Hambourg. Après la paix, il fut nommé premier président du Parlement de Lorraine et Barrois. Magistrat respectable et juge intègre, il mourut le 25 mars 1664, laissant dix-huit enfants, dont onze de sa première femme, Catherine de la Reaulté, et sept de sa seconde, Catherine de Cassel (1).

Jean BÉRAIN, né à Saint-Mihiel, le 26 octobre 1637, devint le premier dessinateur de la chambre et du cabinet du roi Louis XIV, survécut à sa femme Louise Bauhaut, et termina sa brillante carrière le samedi 24 janvier 1711, dans les galeries du Louvre, asile des hommes célèbres de cette grande époque. Son fils Jean lui succéda dans la place de dessinateur de la chambre et du cabinet du roi, et épousa Madeleine Hérault.

Charles-Hyacinthe HUGO, né à Saint-Mihiel le 2 août 1639 (2), fut évêque de Ptolémaïde *in partibus*, abbé d'Étival et l'un de nos plus célèbres écrivains. Rival de dom Calmet, on a de lui, entre autres ouvrages, un *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la Maison de Lorraine*, imprimé à Strasbourg en 1711.

Jean-Joseph MARQUIS, député aux Etats généraux, grand-juge à la cour d'Orléans, membre de la Convention nationale, puis du Conseil des Cinq-Cents ; il organisa les quatre nouveaux départements du Rhin ; fut appelé à la préfecture de la Meurthe en 1800. Après sa mise à la retraite en 1811, les électeurs de la Meurthe l'élurent pour le représenter au Corps législatif. Né le 14 août 1747, il est décédé à Saint-Mihiel le 7 juin 1822.

Pierre-Joseph VALLÉE, né le 18 décembre 1758, avocat à Saint-Mihiel, siéga ensuite au tribunal de district de cette ville, puis devint accusateur public au tribunal criminel de la Meuse ; fut nommé membre du Corps législatif sous le régime de l'an III ; entra en l'an VIII à la Cour suprême comme conseiller et à la Chambre des députés en 1817. Il est décédé à Bourbonne-les-Bains en 1829.

(1) Victor Servais, *Annuaire de la Meuse*, année 1840, p. 306 ; M. Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 370, le fait naître le 20 septembre 1667, et dans son *Nobiliaire*, t. II, p. 77, le 20 octobre.

(2) Dumont, *Nobiliaire*, t. I, p. 78-81.



XV.

Appendice n° 1.

Dom de l'Isle, dans son *Histoire de la célèbre et antique abbaye de Saint-Mihiel* (p. 186-189), nous donne l'historique du prieuré de Bar-le-Duc à propos de la réunion de ce prieuré à ladite abbaye.

« C'est ici, dit-il, le lieu de parler (1) de l'union du prieuré de Notre-Dame de Bar à l'abbaye de Saint-Mihiel, qui se fit en 1480. Ce bénéfice ayant été mis en titre, il n'étoit pas recherché avec moins d'avidité que les autres de la même espèce. Le souverain et les grands seigneurs sollicitèrent pour quelques religieux qui leur étoient recommandés ou qu'ils connoissoient. Afin de prévenir tout à la fois les sollicitations et pour le mieux être du monastère, l'abbé et les religieux formèrent la résolution de le faire réunir à leur manse réciproquement à frais communs. Avant que d'entrer dans le détail de ce qu'on fit pour parvenir à l'exécution de cette entreprise, il convient de reprendre les choses de plus haut. Le prieuré de Bar fut fondé au mois de septembre 1088 par Sophie, comtesse de Bar, en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel, dont on députeroit des religieux pour faire dans ce prieuré l'office divin jour et nuit. Pibon, à la prière de cette comtesse, y unit la cure de Bar, et son successeur Riquin de Commercy confirma cette union.....

« Le prieuré de Notre-Dame de Bar n'étoit, dans son origine, qu'une simple administration de la part des religieux qui y étoient envoyés toujours au nombre de trois et toujours amovibles, selon que l'abbé et le couvent le jugeoient à propos; il étoit toujours possédé par un religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel. Il resta dans cet état jusqu'en 1480. Au mois de septembre de la même année, sur la démission que frère Louis Potier fit de ce prieuré entre les mains du pape, Sixte IV donna une bulle par laquelle il l'unit aux manses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Saint-Mihiel, avec pou-

(1) Sur un exemplaire provenant du fond Servais, on lit la note suivante, écrite sans aucun doute par un religieux quand parut cet ouvrage : « C'étoit « au contraire le lieu de se taire, ou de parler avec plus de discrétion et plus « de connoissance de l'état du prieuré de Bar. D. Delisle le montre comme « benefice, et il a donné lieu de le croire tel. Ce n'est pas icy le seul en- « droit où son indiscretion ait jetté des semences de procez. Ses confreres « allarmés sont dans l'attente de ce qui arrivera. »

voir aux religieux d'en percevoir les fruits et revenus, de l'administrer par eux-mêmes, ou de le faire par un ou plusieurs religieux de l'abbaye amovibles, du commun consentement de l'abbé et des religieux. La bulle de Sixte IV fut confirmée par des lettres patentes de Louis XI.

« En conséquence de l'union, l'abbé et les religieux ont donné conjointement l'administration à des religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel. Par les actes de nomination, le religieux administrateur étoit chargé de nourrir au prieuré deux religieux de l'abbaye, et de leur donner annuellement douze francs pour leur vestiaire; de faire toutes les réparations, d'acquitter toutes les charges, de payer tous les ans au trésorier de l'abbaye six francs trois gros barrois, et chacun an 300 francs barrois, moitié à l'abbé et moitié aux religieux. Toutes ces charges sont détaillées en différens actes, l'un du 9 octobre 1535, l'autre du 13 novembre 1587 et le troisième du 10 mai 1606.

« Telle fut la situation du prieuré de Notre-Dame de Bar, jusqu'à ce que la réforme s'introduisit dans l'abbaye de Saint-Mihiel..... Le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz et abbé commandataire de notre abbaye, fut fait légat *à latere* dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, par un bref que Paul V lui adressa le 27 septembre 1605, dans lequel il l'autorisoit à réformer les monastères de l'Ordre de Saint-Benoît situés dans l'étendue de sa légation, et de faire ce qu'il jugeroit le plus convenable pour réussir dans cette entreprise. En conséquence ce cardinal déclare par un décret du 3 mars 1607, que le cas arrivant, que dom Philippe Maillet alors pourvu du prieuré de Notre-Dame de Bar et les anciens religieux vinssent à décéder, que le prieur en faveur de la réforme introduite, ne pourra être régi, dirigé et administré, tant au spirituel qu'au temporel, que « par un, ou plusieurs religieux de ladite abbaye, ou « de la Congrégation de Saint-Vanne, à laquelle il étoit uni depuis « la réforme; lesquels religieux, quoiqu'on jugea à propos d'y en « envoyer plusieurs, joüiront pleinement pour supplément, augmen- « tation et plus grande commodité de leur manse et de celle des re- « ligieux de Saint-Mihiel, du droit de patronage dans ledit prieuré, « de même que dans tous les revenus, profits et émolumens qui en « dépendent, qu'ils joüiront en outre de tous les honneurs, préroga- « tives et prééminences, qui lui seroient déférés, s'il étoit présent, « à condition néanmoins, qu'ils lui payeront et à ses successeurs « abbés, comme d'ancienneté, une somme de 150 francs barrois; « lesquelles choses il déclare tant que besoin, décide, confirme et « ordonne de son autorité apostolique, » etc. Ce décret fut confirmé par un autre du même cardinal du 5 octobre 1607.

« Ensuite du décret du cardinal Charles de Lorraine, les religieux réformés de l'abbaye de Saint-Mihiel se mirent en possession de tous les droits à eux légitimement cédés sur le prieuré de Notre-Dame de Bar. Au mois de juin 1611, la cure de Bar ayant vaqué, les religieux réformés nommèrent à cette cure. Mr. de Porcelet alors évêque de Toul ne fit aucune difficulté de donner des institutions sur cette nomination. Depuis ce tems les mêmes religieux ont joüi sans interruption de ce droit et des autres annexés au prieuré. Le cardinal de Bichi étant devenu commandataire de l'abbaye, prétendit que c'étoit à lui de nommer et à l'administration du prieuré et à la cure; il y nomma en effet; mais les pourvus furent déboutés; le premier par un arrêt du conseil d'État de France du 10 septembre 1647; le second par une sentence de l'official de Bar de 1639.

« Enfin Mr. de Lenoncourt notre avant dernier abbé commandataire tâcha de faire revivre les prétentions, dont le cardinal Bichi un de ses prédécesseurs avoit été débouté au sujet du prieuré de Notre-Dame de Bar..... Il donna à cet effet une requête le 23 juin 1736 au bailliage de Bar; il en obtint une sentence favorable. Les religieux de Saint-Mihiel en appelèrent au Parlement de Paris, qui cassa la sentence de Bar par un arrêt rendu en 1741; maintint les religieux dans tous leurs droits sur le prieuré de Notre-Dame, et condamna l'abbé dans tous les dépens. Il ne manquoit plus que cette démarche de la part du commandataire, pour mettre le sceau à toutes les pièces qui établissent le droit des religieux de Saint-Mihiel touchant le prieuré en question. »

Appendice N° II.

État des Revenus de la ville de Saint-Mihiel en 1774, *tiré sur les dernières adjudications* (1).

Deniers patrimoniaux.

Les preys.

Ceux des bans de Saint-Mihiel, Menonville et Kœurs sont laissés deux mille cent soixante-onze livres, dix sols, cy. 2,171# 10s 0d

(1) Archives de la Meuse, C. 68.

Report...........	2,171# 10s 0d	
Le prey aux Anes laissé cent quatre livres, cy........................	104 » »	
L'ille de Faureauprey laissé cinquante-trois livres, dix sols, cy............	53 10 »	
Les quinze places de la ville de Chatiprey laissées deux cent cinquante-trois livres, six sols, cy.................	253 6 »	
Les preys de Bannoncourt, Dompsevrin et Maizé laissés cent quatre-vingt-quatre livres, cy.....................	184 » »	
Les francs vins desdits preys se portent à une somme de quatre cent soixante une livre, un sol, cy...............	461 1 »	
Le total du produit des preys se porte à une somme de trois mille deux cent vingt-sept livres, sept sols, cy..................		3,227# 7s 0d

Gagnages de la ville.

Un petit gagnage à Saint-Mihiel laissé soixante-quatre livres, trois sols, huit deniers, cy.......................	64 3 8	
Le gagnage de Baillon (1) laissé six cent trente livres, cy..................	630 » »	
Total du produit desdits gagnages : six cent nonante quatre livres, trois sols, huit deniers, cy..............................		694 3 8

Cens dûs à la ville.

Ceux dus par le village de Varnéville consistent en seize bichets d'avoine estimés bon an mal an seize livres, cy...	16 » »	
Ceux dus sur différents héritages de Saint-Mihiel se portent à trente-six livres, six sols, huit deniers.........	36 6 8	
Total....................		52 6 8
A reporter............		3,973# 17s 4d

(1) Cette maison avait été brûlée, en 1659, par les soldats tenant garnison à Verdun (Arch. de la Meuse, 1118. Compte de noble homme Charles-François).

Report.	3,973#	17s	4d
Le droit de visite sur les porcs laisse trente une livre, cy.	31	»	»
Total des deniers patrimoniaux.	4,004	17	4

Gabelles.

Les deniers d'octroy ou gabelles sur les vins, grains et viandes produisent la somme de dix mille huit cent soixante livres, cy.	10,860	»	»
La location de la maison de cure, cent cinquante livres, cy.	150	»	»
Total des deniers patrimoniaux et des octrois.	15,014#	17s	4d

Dépenses ordinaires de la ville.

La station pour l'Avent et le Carême.	331#	0s	0d
Flambeaux de la Fête-Dieu.	76	»	»
Organiste de la paroisse.	300	»	»
Les sergens de ville.	385	14	3
Chasses-pauvres.	171	8	»
Au boueur.	249	10	»
Aux deux portiers.	120	»	»
Pour papier timbré.	50	»	»
A M. le Maire pour gages.	775	»	»
A M. Urbain, lieutenant de maire et de police.	517	10	»
A M. Dardare, échevin.	387	10	»
A M. Connard, échevin.	387	10	»
A M. Brion, procureur du roy.	387	10	»
A M. Steinhoff, receveur.	775	»	»
Au sieur Raillard, secrétaire.	387	10	»
Aux deux commissaires de police.	258	10	»
Aux sonneurs de la paroisse.	57	14	»
Au geolier.	100	»	»
Au porteur de lettres.	12	»	»
Au médecin.	200	»	»
Au chirurgien.	150	»	»
Pour les collations du prédicateur.	18	»	»

Pour port d'ordres	12	»	»
Au maître d'écriture	150	»	»
Au fortier de Baillon	10	14	»
Au fermier du domaine pour cens	50	»	»
A Colliaux, horloger, pour remonter les horloges	60	»	»
Aux R. P. Bénédictins, pour cens	50	»	»
Aux Pères Minimes, pour messes à Sainte-Agathe	50	»	»
Au maître de poste	350	»	»
A M. le Curé, pour son logement	200	»	»
Aux Pères Minimes de Sthenay, pour rentes	25	»	»
Aux Dames Carmélites, pour rentes	17	3	»
A l'étapier, pour logement	64	12	»
Port de lettres de M. le Subdélégué et de la ville	40	»	»
Pour entretien des pompes	15	10	»
Pour vingtièmes des remises qui appartiennent à la ville	24	»	»
Aux cavaliers de maréchaussée pour logement	350	»	»
Au sieur Receveur, pour son droit de bureau	258	6	8
Pour la location du greffe	100	»	»
Pour l'audition des comptes	105	»	»
Pour M. Basoche fils, pour façon des états	62	»	»
Au greffier de la maîtrise, pour les affouages des mandians	22	12	»
Pour vingtièmes des biens patrimoniaux	562	»	»
Pour l'entretien de la fabrique	300	»	»
Total	9,176#	3s	11d
Non compris l'entretien des pavés.			
A déduire, pour dixièmes des gages et rentes	426	10	»
	8,749#	13s	11d
Rentes Aug^e Viard, ving^es	66	15	»
	8,816	8	11
Pour contribution annuelle et établissement de la maison des enfants trouvés de Nancy : 150# de France, font	193	15	»
Total	9,010#	3s	11d

Dépenses extraordinaires tirées sur l'année 1774.

A M. Alliot, pour frais d'obtention des lettres patentes pour l'acquisition des casernes de la maréchaussée.	160#	3s	0d
A Dardare, de Marsoupe, pour frais de voiture de bois pour l'usage de l'hôtel-de-ville et du corps de garde.	45	»	»
A Martin Richard, charpentier, pour réparation aux écuries de la ville..........................	174	14	»
Au même, pour réparations aux haras..............	13	10	»
A Joseph-François Taillandier, pour 17 chevalets pour les écuries..................................	22	2	»
Au sr Belhome, pour logement du lieutenant-colonel du régiment de Lanou..........................	594	3	»
A Louis Thiébaut, pour location d'écuries pour les troupes..	112	5	»
Au sieur Marchand, procureur, pour frais d'enregistrement des lettres patentes portant permission d'acquérir une maison pour caserner les cavaliers de maréchaussée..................................	42	2	»
Aux trois manœuvres qui ont nettoyé les écuries à l'arrivée du régiment d'Esterhazy..................	10	10	»
Au sieur Enard, hôtel des Trois-Rois, pour prix de mangeoires....................................	220	»	»
A Charles Colliau, charron, pour un râtelier........	8	»	»
A Tiresson et Rouyer, pour écurement d'un ruisseau voûté près les Minimes..........................	50	»	»
A Fillard, pour réparations aux casernes des cavaliers de la maréchaussée............................	55	»	»
A Liégeois, pour location de son écurie...........	33	»	»
A Mengin, pour expédition des rôles de la subvention de 1774...	67	14	»
A Grobert, maçon, pour avoir fait des réparations aux écuries des Halles............................	9	»	»
A Pierre Charles, voiturier, pour avoir amené des terres et pierres pour réparation d'idem...........	5	»	»
Au sieur Brion, procureur du roy de la ville, pour différents voyages faits dans l'intérêt de lad. ville, entr'autres un à Nancy où il a été obligé de rester six jours, et pour frais d'instance contre les avocats et expédition de pièces.........................	185	16	»

A Venel, chandelier, pour la fourniture des chandelles pour la ville et le corps de garde	99#	0s	0d
A Baudot, pour marchandises pour la ville	38	15	»
A Claude Deronis, paveur, à compte des réparations.	495	7	6
Aux sonneurs de la paroisse, pour avoir sonné au sujet de la mort du roy	50	»	»
A Hallot, tailleur d'habits, pour façon des 3 habits des sergens de ville	21	»	»
Au sr Mirbeck, avocat au Conseil, pour frais et avances des affaires de la ville	310	»	»
A Hyacinthe Larcher, boucher, pour location d'écuries.	62	»	»
Pour prix des trois habits des sergents de ville faits il y a huit mois	357	17	6
A Mme Rouvrois, pour frais d'instance au sujet du greffe et pour différens mémoires	39	14	6
Total	3,281#	13s	6d

Il est à observer que l'on a épargné autant que possible.

La dépense, pendant le cours de l'année dernière, parce que la ville étoit en arrière vis-à-vis son receveur d'une somme de 5,190# 6s 4d; pourquoi la dépense extraordinaire des autres années auroit excédé celle qui a été faite en 1774, surtout à raison des réparations des pavés qui ont été négligés et dont la dépense se porteroit au moins à une somme de 2,000# année commune.

Dettes passives et mandemens délivrés, non payés, jusqu'au 1er mars 1775.

Au sieur Viard, marchand en cette ville, pour prix d'une remise	1,550#	0s	0d
Pour arrérages de rentes au même	206	»	»
Aux Dames Carmélites, pour principal à raison de l'acquisition de la maison de la veuve Housselot, pour une écurie	340	»	»
Aux Pères Minimes de Stenay, pour *idem* en capital.	500	»	»
A la dlle Steinhoff, épouse du sr Marein, pour l'acquisition des casernes de la maréchaussée, un capital de sept mille livres, cy	7,000	»	»

Reliquat du compte du receveur de la ville, présenté en révision par devant la Chambre des comptes...	5,190	16	4
A Rouyer, chamoiseur, pour raccommodages de tambourgs..................................	»	8	4
Au sieur Viard, cirier, pour location d'écuries pour la troupe..................................	95	»	»
A Petit, cloutier, pour fournitures de tole, clous et ouvrages de sa profession faits depuis plusieurs années..................................	300	»	»
Au sieur Rouvrois, maître de poste, pour location du haras..................................	54	»	»
Au sieur Perrot, pour currement du ruisseau.......	55	13	4
A du Quesnois, pour racommodage des vitres du palais..................................	4	»	»
A Deronis, pour 16 toises de pavés aux pont de la porte à Meuze..................................	95	»	»
Aux Richards, pour l'entretien des pompes........	62	»	»
Au s^r Raillard, pour expédition des roles de 1773...	81	17	»
A Deronis, pour pavés faits aux casernes des cavaliers de maréchaussée..................................	93	»	»
A Enard, aubergiste, pour location d'écuries.......	160	»	»
A Thiébaut dit La Croix, pour thuiles employées à couvrir les magazins et écuries..................	120	»	»
A François Petit, cloutier, pour fournitures et ouvrages de sa profession..................................	166	»	»
A Jean Vincent, clinquaillier, pour avoir fait des cors pendants pour les casernes des cavaliers de maréchaussée..................................	53	16	»
A Mess. Michel et Urbain, pour avoir fait un voyage à Bar et séjournés trois jours pour obtenir de la Chambre des comptes une diminution aux impositions et se faire authoriser à faire un rôle plus considérable des pauvres insolvables, soixante livres, cy..................................	60	»	»
A Pierre Diné, charpentier, pour ouvrages de sa profession aux écuries de la ville................	280	»	»
A François Machier, pour location de son écurie, trente-cinq livres, cy..................................	35	»	»

A Jean le Lorrain, pour planches fournies pour la ville	54$^{\#}$	8^{s}	0^{d}
A M. Basoche, subdélégué, pour frais de la levée des trois soldats provinciaux	148	5	»
A s^{r} Dufour, médecin, pour remise des vingtièmes de sa pension de l'ordonnance de la Chambre des comptes	198	»	»
A Nicolas et Martin les Richard, pour réparation faite aux corps de garde et aux écuries des Housselot appartenantes à la ville, cy	83	10	6
Aux cavaliers de maréchaussée pour leur loyer pendant neuf mois avant leur entrée dans les casernes.	225	»	»
A Rouyer, charpentier, pour réparation et rétablissement de la croix de mission	38	15	»
Total	17,258$^{\#}$	4^{s}	2^{d}

On observera que la ville est obligée de suppléer aux dépenses de la fabrique lorsque les revenus d'icelle sont insuffisans et qu'il en coûtera à la ville au moins trois mille livres pour la remettre en état quant aux linge et ornemens. De plus, l'orgue se trouve en très mauvais état.

Appendice n° III.

CATALOGUE DES ABBÉS DE SAINT-MIHIEL

selon l'ordre chronologique,

d'après le chanoine Roussel, dom Calmet, Henri Lepage, etc.

Agerius, premier abbé.
Sicco ou Sigo, 740 (1).
Ermengauld, † 772 (abbé Clouët).
Smaragde, évêque, † 823.
Hildoin ou Hilduin, 825.
Hadegaud, 884. L'abbaye vaquait en 848 (Roussel).
Radulphe, 860, 862.
Hilduin, 878.
Heinard, 884-895.

(1) Ces deux premiers abbés n'ont laissé aucun souvenir à l'histoire (abbé Clouët, *op. cit.*, p. 63).

Étienne, évêque de Tongres, 901-916.
Rodolphe ou Rodulphe II, 916.
Halevin, 922, † vers 945.
Odon I, 952, † 960.
Sarovard, vers 963.
Odon II, † vers 968.
Adalbert ou Albert (1), vers 1006, † vers 1020.
Nantaire, 1021, † 1044.
Adalbert ou Albert II, 1051, 1063, † 1076 ou 1078.
Sifride ou Sigefroi, 1078-1092. D'après Roussel, il vivait encore en 1094.
Ornatus, 1095, † 1098.
Odalric ou Udalric, 1099-1122 environ.
Lanzon, évêque, vers 1125-1145.
Kalo, 1149.
Manegaude, 1150-1175.
Lanzo, 1179.
Nicolas (2), 1197-1198.
Robert, 1199. Ces trois derniers abbés, d'après le chanoine Roussel.
Henri I, † 1203.
Vautier I ou Gautier, vers 1206.
Robert I, 1209.
Drogon, 1212, † 1237.
Henri II, † 1249.
Pierre I, 1249-1251.
Vautier II, 1251, † 1279.
Pierre II, 1279-1288.
Willaume, Willerme ou Guillaume, 1294, † 1309.
Robert II, 1312-1321.
Jean de Cheminon, 1323, † 1333.
Anchier, 1331-1347.
Henri III de Tronville, 1347.
Amé, 1348, d'après le chanoine Roussel.
Hugues de Tillis (Thelie), 1351-1385, d'après le même auteur.
Willaume, 1380 (il n'est pas mentionné par Roussel).

(1) En 1074, selon Roussel, *Hist. de Verdun*, 2e édit., t. I, p. 243.

(2) D'après D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. II, p. 144. Cet abbé aurait signé, en 1192, avec Roger, abbé de Trois-Fontaines et plusieurs autres prélats, la charte de fondation de la collégiale de Ligny, par Agnès, comtesse de Bar, et son fils Thiébaut, comte de Monson.

Henri IV de la Rappe, 1389, † 1407.
Jean de la Rappe, 1398.
Wary I, 1407.
Geoffroy de Nicey, 1408, † 1434, d'après Roussel.
Nicolas de Brixey, 1433.
Wary II de la Vallée (1) ou de Laval, 1457.
Gérard de Fresnel, 1501.
Raphaël de Voltaire, 1502.
Pierre du Châtelet (2), 1510.
Louis de Lorraine (3), évêque de Verdun, 1512.
René de Marie, 1524, † 1531.
Jean de Fresneau I, 1532-1537.
Jean de Fresneau II, 1537-1571.
René Merlin, abbé régulier, 1571, † 1586.
Antoine de Vaudémont, † 1587.
Charles de Lorraine, cardinal (4).
Henri de Lorraine, 1607, † 1626.
Paul Cachet, 1633.
Nicolas-François de Lorraine, 1634.
Alexandre Bichi, cardinal, évêque de Carpentras. Il était encore abbé en 1654.

(1) Roussel le mentionne comme mort en 1488. Cependant un savant lotharingiste dit qu'en 1489 il fut choisi par René I, pour présider les assises des Grands-Jours de Saint-Mihiel. V. Henri Lepage, *op. cit.*, p. 171.

(2) Roussel, *Hist. de Verdun*, édit. de 1863-64, t. II, p. 251, donne rang, après « Pierre du Châtelet, vers 1507, 1510 et 1512, » à : « Louis de Lorraine, évêque de Verdun, depuis 1513; » puis à : « René de Marie, depuis 1524 jusqu'en 1531, année de sa mort. » — Selon Dom de l'Isle et M. Dumont, on devrait placer, à l'année 1515, « *Raphaël Valtier,* cardinal. » S'il en était ainsi, ces dignitaires combleraient déjà une lacune dans la liste que nous avons relevée, d'après les documents ayant appartenu à M. Marchand. — Voir aussi M. Léon Germain, *Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel*, in-8°, 1887, p. 11.

(3) Il y a ici contradiction entre Roussel (édit. de 1865, p. 251) et D. Calmet. Ce dernier dit que Louis de Lorraine obtint l'abbaye de Saint-Mihiel, par la démission du cardinal de Voltère, qui avait succédé à Pierre du Châtelet.

(4) D'après le chanoine Roussel et M. de Saint-Mauris (*Études historiques sur l'ancienne Lorraine,* t. I, p. 348), Charles de Lorraine serait mort en 1607. Cependant le premier de ces historiens nous dit que Charles, voulant introduire la réforme dans son monastère de Saint-Mihiel en 1598, les religieux prirent les armes pour s'y opposer; mais que contraints, treize religieux réformés en prirent possession le 10 février 1606, et que le cardinal en était encore abbé en 1611 (V. Roussel, 1re édit., 1745, p. lxxxix de la seconde partie, et t. II de la 2e édit., 1865, p. 251).

Piccolomini, cardinal, 1666.
Henri Hennezon, 1666, † 1689.
De Montmorency de Luxembourg.
Gabriel Maillet, élu en 1689.
Antoine de Lenoncourt, 1711.
Benoit Bellefoy, 1723.
Chaumont de la Galaizière, jusqu'en 1789.

XVI.

APERÇU SUR LE CANTON DE SAINT-MIHIEL.

Le canton de Saint-Mihiel, composé aujourd'hui de vingt-huit communes, en exécution de l'arrêté consulaire du 19 octobre 1801, est un des plus avantagés de l'arrondissement de Commercy, sous le rapport de la production du sol. Sa contenance est de 25,161 hectares 32 ares, d'après la statistique agricole dressée en janvier 1888; sur ce nombre d'hectares, on en compte 9,041.50 semés en céréales, 1,596 plantés en pommes de terre; 139 en betteraves; 889 en prairies artificielles; 120 en fourrages annuels; 3,076.12 en prairies naturelles (1); 350.33 en herbages; 5.60 en plantes oléagineuses; 503.31 plantés en vignes. Les rues, places publiques, aisances et cimetières occupent un espace de 7,914 hect. 74 ares.

Sa population est de 14,351 habitants (dénombrement de 1886).

Placé au nord-est, il longe la Meuse qui l'arrose, s'étend jusque dans la Woëvre et se trouve être l'un des plus riches cantons du département tant pour les fourrages que pour le bétail. Dans la statistique ci-dessus rappelée, figurent 2,400 vaches; 2,667 chevaux; 3,667 têtes de l'espèce bovine; 5,610 têtes de l'espèce ovine; 5,367 de l'espèce porcine; 278 de l'espèce caprine; 1 mulet et 8 ânes.

Les communes composant ce canton sont :

1. AILLY, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la rive droite de la Meuse, à 39 kilom. de Bar-le-Duc et à 4 de Saint-Mihiel, existait déjà en 922, époque où fut construite son église (style roman). Depuis 970, cette paroisse, qui a pour patron saint Martin,

(1) Les prairies naturelles ont rapporté 743,429 fr.; — la vigne a produit 20,803 hect. 50, estimés 629,540 fr.

est annexe de l'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel. — Ravagé plusieurs fois par la peste, ce petit village le fut encore au XVIIe siècle sous le règne du duc Charles IV par les Suédois, qui en chassèrent les habitants, lesquels n'y rentrèrent qu'en l'année 1660, date où ils réparèrent leur antique église. — Population, 145 habitants et 43 maisons. — Il a pour écart le moulin de *Belle-Meuse*.

2. APREMONT-LA-FORÊT ou ASPREMONT, village de l'ancien Barrois non mouvant, entre la Meuse et le rupt de Mad, à 38 kilom. de Bar et à 9 de Saint-Mihiel, a porté le nom de *Tigeville* jusqu'au XIVe siècle. — Construit partie en amphithéâtre sur le versant d'une montagne défendue jadis par un château-fort, dont la date de construction est incertaine, et partie dans la vallée qui débouche dans les plaines de la Woëvre, Apremont était connu dès le XIe siècle, et devint le chef-lieu d'une seigneurie considérable composée de deux cent quatre-vingts localités, tant villes, que bourgs et villages. Il avait aussi donné son nom à une famille qui devint l'une des plus puissantes du pays. Ses armoiries étaient : parti de Lorraine, qui est *d'or à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent*, et d'Apremont, qui est *de gueules à la croix d'argent*. — Vers 1050, les seigneurs d'Apremont fondèrent un monastère de l'ordre de Saint-Benoît au pied de la montagne, et sur la crête ils édifièrent, en 1319, une collégiale sous le vocable de saint Nicolas. Messire Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, réunit, en 1708, cette collégiale à celle de Saint-Léopold de Saint-Mihiel. — Apremont fut érigé en fief masculin et baronnie souveraine sujette immédiatement de l'Empire, par l'empereur Charles IV, en 1354. Trois ans après, ce même prince accordait à la maison d'Apremont le droit d'anoblir, celui de frapper monnaie et de légitimer les bâtards. En outre, cette seigneurie, dont les possesseurs prenaient parfois les titres de *sires* ou *seigneurs*, *barons*, *comtes* ou *princes*, ne pouvait être démembrée ni partagée. En 1387, la noble maison d'Apremont passa dans celle d'Autel, et peu après dans celle de Linange. Apremont était aussi chef-lieu de gruerie, de prévôté et d'office. En 1790, lors de l'organisation départementale, il devint chef-lieu de l'un des cantons du district de Saint-Mihiel. — Aujourd'hui, il est chef-lieu de perception, recette des postes et bureau télégraphique. Sa population est de 601 habitants pour 183 maisons; il est la résidence d'un notaire et possède un bureau de bienfaisance et une succursale de la caisse d'épargne de Commercy. — La paroisse a pour patronne la Sainte Vierge dans sa Nativité. — Une tuilerie est établie à *Brichaussart*, dépendance d'Apremont.

3. BISLÉE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la rive

droite de la Meuse, à 39 kilom. de Bar et à 4 de Saint-Mihiel, possédait un petit château au hameau de Mont-Meuse, aujourd'hui détruit. — La paroisse, annexe de Saint-Étienne de Saint-Mihiel, a pour patron saint Privat. — Population, 157 habit.; 51 maisons. — Il a pour dépendances la ferme de Mont-Meuse et les maisons isolées de Magenta et du Pont-Neuf. — Il est fait mention de Bislée dans l'acte de donation de Wulfoade à l'abbaye de Saint-Mihiel en 709.

4. BOUCONVILLE, village de l'ancien Barrois non mouvant; sur la route départementale n° 1, de Bar-le-Duc à Metz, à 45 kilom. de Bar et à 15 de Saint-Mihiel, existait, au IXe siècle, sous Charles le Chauve. Sa célèbre forteresse, dont il ne reste plus aujourd'hui que des traces, appartenait, au XIVe siècle, à la maison de Bar-Pierrefort. En 1417, en déblayant près de ses murs, on découvrit l'emplacement d'une ancienne chapelle. Vers 1473, cette forteresse fut assiégée par les Bourguignons, qui dévastèrent le pays. Un homme de bien, Didier Mengeot, fonda à Bouconville, en 1489, un hôpital dans lequel le duc René autorisa à faire construire un four pour son usage. La chapelle du château, sous le vocable de saint Pierre, fut ornée de verrières vers 1532. Au XVIIe siècle, le maréchal de La Ferté prit et rasa la forteresse. Bouconville était le siège d'une gruerie et d'une prévôté dans laquelle le premier jour de l'année commençait le jour de de la Notre-Dame de mars. — En 1790, lors de l'organisation départementale, il devint l'un des chefs-lieux de canton du district de Saint-Mihiel. — Sa population est de 253 habit. pour 93 maisons. Il possède un bureau de bienfaisance et des étangs considérables. — La paroisse a pour patron saint Maurice.

5. BRASSEITTE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la rive droite de la Meuse, à 34 kilom. de Bar et à 7 de Saint-Mihiel, est mentionné dans un diplôme de Charlemagne de l'an 812, ainsi que dans la charte du prieuré d'Apremont de l'an 1060. Jean de Briey, abbé de Gorze, vendit ce fief à un citain de Verdun en 1288. Au siècle suivant, il était entre les mains des seigneurs d'Apremont. — La paroisse de Brasseitte, dotée d'une chapelle vicariale, est annexe de la paroisse de Mécrin et a pour patron saint Léonard; sa population est de 151 habitants pour 82 maisons.

6. BROUSSEY-EN-WOËVRE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur le rupt de Mad, à 52 kilom. de Bar et à 16 de Saint-Mihiel, dont le nom apparaît pour la première fois dans une charte de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, de l'an 1158, était partagé en deux parties pour la juridiction : le roi était haut, moyen et bas justicier pour l'une, et l'autre se divisait entre plusieurs seigneurs. La

nomination à la cure appartenait à l'abbé de Sainte-Vanne de Verdun. — La paroisse a pour patron saint Gengoult. — La population du village est de 307 habitants pour 116 maisons.

7. CHAUVONCOURT, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la rive gauche de la Meuse, à 33 kilom. de Bar et à 2 de Saint-Mihiel, ne formant qu'une seule commune avec le hameau de Menonville, est aussi mentionné dans la donation de Wulfoade de 709. Si le roi en était seigneur haut et moyen justicier, l'abbé de Saint-Mihiel en était seigneur foncier. La paroisse, qui a pour patron saint Christophe, après avoir été annexe de Bislée, est aujourd'hui annexe de Saint-Michel de Saint-Mihiel.

Menonville, hameau et moulin réunis à Chauvoncourt, est cité dans le même acte de Wulfoade. C'est proche de ce hameau, au bas de la côte dite le *Blanc-Loup,* que le prévôt-moine de l'abbaye tenait ses assises. — Avant la Révolution, Menonville était sous la même juridiction que Chauvoncourt. — La population réunie du village et du hameau est de 217 habitants pour 66 maisons. — Prairies et fourrages estimés.

8. HAN-SUR-MEUSE, village de l'ancien Barrois mouvant, sur la rive gauche de la Meuse, à 34 kilom. de Bar et à 6 de Saint-Mihiel, se trouve mentionné dans une bulle du pape Pascal II de l'an 1106. Le roi était seul seigneur de son ban. La paroisse, qui a pour patronne sainte Marie-Magdeleine, autrefois annexe de la paroisse d'Ailly, a été érigée en cure en 1717. — La population de Han est de 174 hab. pour 65 maisons. — Au presbytère on admire une cheminée en pierre blanche dont le manteau imite une étoffe damassée, dû au ciseau de Ligier Richier, auteur du beau Sépulcre de Saint-Mihiel. — Le château qui existait dans ce village a été ruiné. — Han a pour écart le moulin de *Blussot.*

9. LACROIX-SUR-MEUSE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur le ru du *Moulin* ou de *Dompierre* (1), à 44 kilom. de Bar et à 10 de Saint-Mihiel, se trouve indiqué dans le cartulaire de Saint-Paul de Verdun sous l'an 940. Il était placé sous la juridiction du juge-mage des seigneurs. En 1790, lors de l'organisation départementale, il devint l'un des chefs-lieux de canton du district de Saint-Mihiel. Aujourd'hui il est chef-lieu de perception; recette des postes, bureau télégraphique, étude d'un notaire, bureau de bienfai-

(1) Ce ruisseau, qui alimente les usines établies sur son cours, prend sa source au village de Dompierre-aux-Bois, arrose les territoires de Seuzey et de Lacroix, et se jette dans la Meuse après un parcours de 9 kilomètres.

sance, succursale de la caisse d'épargne de Commercy. La mairie et le presbytère sont installés dans l'ancien château seigneurial. La magnifique église, de style ogival, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, a été construite de 1858 à 1862. — On y remarque des fontaines dont les sources sont très abondantes. — La population de Lacroix réunie à celle de ses dépendances est de 847 habitants pour 277 maisons; il y a une recette des postes et un bureau télégraphique. — Cette commune a pour dépendances et écarts : *Baillon*, ancien hameau qui fut ruiné dans les guerres qui désolèrent le Barrois, et dont il ne reste plus qu'une papeterie; — les papeteries de *Domremy* et du *Point-du-jour*; — *la Boule*, maison isolée; — le moulin du *Chêne*; — l'usine de *la Vaux*; — *la Papeterie*, ferme et moulin. — La broderie occupe une partie de la population; le commerce de navette y est très développé.

10. LAHAYVILLE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur le rupt de Mad, à 52 kilom. de Bar et à 22 de Saint-Mihiel, n'apparaît pour la première fois qu'en 1338, dans le registre d'un comptable. La paroisse, qui a pour patron la Sainte Vierge dans son Assomption, est annexe de celle de Richecourt. La population de ce village est de 58 habitants pour 27 maisons.

11. LIOUVILLE, village de l'ancien Barrois mouvant, près de la fontaine de *la Valotte*, à 39 kilom. de Bar et à 13 de Saint-Mihiel, est cité pour la première fois en 1642 dans le pouillé de Mâchon sous le nom de *Liauville*. Le roi était seul seigneur de son ban. Cette paroisse, qui a pour patron saint Julien, est annexe de la paroisse de Saint-Julien, du doyenné de Commercy. Sa population est de 410 habitants pour 52 maisons. — Culture de la vigne. Vins assez renommés.

12. LOUPMONT, village de l'ancien Barrois non mouvant, situé entre la Madine (1) et l'étang de Vargevaux, au pied de la chaîne des montagnes du versant oriental, à 42 kilom. de Bar et à 13 de Saint-Mihiel, est déjà cité dans un diplôme de Charles le Simple de l'an 921. Fief de l'ancien marquisat d'Heudicourt, la paroisse a saint Pierre pour patron. Sa population est de 485 habitants pour 125 maisons. — Ce village a pour dépendance la ferme de *Récichanois*. — Vins renommés.

13. MAIZEY, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la rive

(1) Rivière qui a sa source à Varnéville, traverse le territoire de Buxerulles, sort du département après un parcours de 8 kilomètres et va se jeter dans le rupt de Mad, à Bouillonville.

droite de la Meuse, à 40 kilom. de Bar et à 6 de Saint-Mihiel, est mentionné dans une charte de l'évêque Wilfride de 973 et confirmée par l'empereur Othon la même année. Il était fief de l'ancien marquisat d'Hattonchâtel, et sa juridiction était celle du juge-mage des seigneurs. Au XIVe siècle, il était le centre d'un ban de ce nom, comprenant Lavignéville, Maizey, Rouvrois-sur-Meuse, Relaincourt (village ruiné sur l'emplacement duquel il ne reste plus aujourd'hu qu'une papeterie, écart de Spada), Savonnières-en-Woëvre, Senonville et Varvinay. — Après avoir été le siège d'une cure, sa paroisse devint annexe de Rouvrois-sur-Meuse, puis fut de nouveau érigée en cure; elle a pour patron saint Nicolas. — La population de Maizey est de 332 habitants pour 110 maisons. — Il existait sur son territoire une chapelle placée sous le vocable de saint Nicolas, laquelle était l'église-mère de Rouvrois-sur-Meuse, et une léproserie. Les revenus de la chapelle, qui se voit encore, furent unis en 1707 par messire Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, aux revenus des chapelles Notre-Dame et Saint-Nicolas de Saint-Mihiel. — Ce village a pour écart le moulin de *Saint-Nicolas*, établi sur le ru de Creuë (1).

14. MARBOTTE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur le ruisseau de Marbotte (2), à 35 kilom. de Bar et à 8 de Saint-Mihiel, existait au Xe siècle. Fief du comté d'Apremont, il était sous la juridiction du juge-mage du seigneur. La paroisse, qui a pour patron saint Gérard, après avoir été succursale de l'église d'Apremont, en a été détachée pour être annexe de la paroisse de Saint-Agnant sous le titre de chapelle vicariale. — Marbotte a possédé une maison de l'ordre de Malte sous le nom de « Commanderie, » pour laquelle, en 1285, Gobert sire d'Apremont promet la garantie du don qu'il lui avait fait de concert avec Morsire, sa femme. Un des titulaires de cette commanderie, Jean Ponsignon, assistait au siège de Rhodes, en 1480. De cette commanderie, il ne reste plus aujourd'hui qu'une maison de ferme. — Sur le territoire de Marbotte, d'une population de 141 habitants pour 43 maisons, se trouvent l'étang et le moulin de *Rouville*, déjà mentionné dans une bulle du pape Alexandre III, de l'an 1180. — Terrains contenant du minerai de fer.

15. MONTSEC, village de l'ancien Barrois non mouvant, entre la Madine et le rupt de Mad, au pied d'une côte dont les flancs sont

(1) Ruisseau qui a sa source au-dessus de Creuë et se jètte dans la Meuse à Maizey, après un parcours de 6 kilomètres.

(2) Ruisseau qui prend sa source au-dessus de Saint-Agnant, traverse l'étang de *Querolles*, les territoires de Marbotte et de Mécrin, où il se jette dans la Meuse après un parcours de 6 kilomètres.

couverts de vignes donnant un vin renommé, à 46 kilom. de Bar et à 14 de Saint-Mihiel, était connu dès le IXe siècle. La paroisse est placée sous le patronage de sainte Lucie. Sa population est de 280 habitants pour 101 maisons. — Sur la côte de *Montclin*, qui domine le village, plusieurs auteurs modernes placent le *Castrum Vabrense* mentionné par Grégoire de Tours dans sa *Chronique*. Plusieurs médailles romaines ont été trouvées sur cette côte. — La tuilerie de *Lalieu* se trouve sur son territoire.

16. LES PAROCHES, village de l'ancien Barrois mouvant, construit dans une belle plaine sur le Réhaut (1), à 34 kilom. de Bar et à 4 de Saint-Mihiel. Il se compose de deux hameaux réunis : la *Grande-Paroche*, autrefois *Rigniville* ou *Gnéville*, et la *Petite-Paroche* ou *Hametelle*. Avant la Révolution, le roi en était seigneur haut et moyen justicier; la justice foncière appartenait à l'abbé de Saint-Mihiel. Sa population est de 423 habitants pour 106 maisons. La paroisse a pour patronne la Sainte Vierge dans son Assomption. — Les Paroches ont pour dépendance *Refroicourt*, antique village ruiné pendant les guerres de la fin du XVe siècle. Son église, placée sous le vocable de Notre-Dame, était l'église-mère des Paroches et de Dompcevrin, qui étaient ses annexes, lesquelles devinrent plus tard des paroisses. Refroicourt, dont il ne reste plus qu'une chapelle, a eu pour curé l'historien Richard de Wassebourg vers 1520.

17. RAMBUCOURT, village de l'ancien Barrois non mouvant, bâti sur une petite éminence sur la rive gauche du rupt de Mad, à 48 kilom. de Bar et à 18 de Saint-Mihiel, figure dans l'acte de confirmation du prieuré d'Apremont en l'an 1060. Avant la Révolution, le roi en était seigneur haut justicier. Deux fiefs y avaient été érigés, le premier, en 1720, en faveur d'un nommé Pelluet, et le second, pour Nicolas-François Georges, alors avocat à Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin. D'une population de 399 habitants pour 128 maisons, cette commune a pour dépendance la ferme de *Ressoncourt*, rappelée dans le cartulaire d'Apremont en 1301.

18. RANZIÈRES, village de l'ancien Barrois mouvant, bâti sur le ruisseau de Ranzières (2), à l'extrémité nord du canton, à 51 kilom. de Bar et à 19 de Saint-Mihiel, est mentionné dans une charte de

(1) Ruisseau qui prend sa source au sud de Rupt-devant-Saint-Mihiel, arrose les territoires de Fresnes-au-Mont et des Paroches, et se jette dans la Meuse après un parcours de 10 kilomètres.

(2) Ce ruisseau a sa source dans les bois au nord de Ranzières, qu'il arrose, et va se jeter dans le ruisseau de Wascourt, après un parcours de 3 kilomètres.

l'évêque Thierry donnée en 1047; il a donné son nom à une maison seigneuriale qui portait pour armoiries : *de gueules, à 3 têtes de béliers d'argent, posés 2 et 1*. Il était sous la juridiction du juge-mage du seigneur. — Ranzières fut en partie détruit par les Verdunois sous le règne du duc Robert. Il y avait un château, aujourd'hui démoli, qui appartenait à M. de Calonne, seigneur de Ranzières et ministre sous Louis XVI. — La population du village est de 323 habitants pour 102 maisons; la paroisse a pour patron saint Étienne.

19. RAULECOURT, village de l'ancien Barrois mouvant, sur la rive droite du rupt de Mad, à 52 kilom. de Bar et à 18 de Saint-Mihiel, figure dans une bulle de Pascal II de l'an 1106. Avant la Révolution, le roi en était seul seigneur. Il y avait un château, dont le propriétaire avait le sixième dans la seigneurie. — La population est de 306 habitants pour 103 maisons. La paroisse a pour patron saint Clément.

20. RICHECOURT, village de l'ancien Barrois non mouvant, bâti dans une petite vallée, sur le rupt de Mad, à 50 kilom. de Bar et à 20 de Saint-Mihiel, existait déjà au IXe siècle; il était sous la juridiction du seigneur, et a porté les titres de *comté* et de *prévôté*. Cette prévôté, qui ne comprenait que Richecourt, fut érigée en 1722, avec le titre de *baronnie*, en faveur de Charles-Ignace de Nay. — La population est de 130 habitants pour 47 maisons. La paroisse a pour patron saint Georges.

21. ROUVROIS-SUR-MEUSE, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la Prêle (1), à 41 kilom. de Bar et à 7 de Saint-Mihiel, fut vendu par H. Du Châtelet à l'évêque de Verdun en 1329. Avant la Révolution le roi en était seul seigneur. On y fabriquait autrefois des draps croisés renommés. — La population est de 479 habitants pour 175 maisons. — La paroisse a pour patron saint Laurent. — Possède un bureau de bienfaisance.

22. SAINT-AGNANT, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur un affluent du Pinceron (2), à 38 kilom. de Bar et à 11 de Saint-Mihiel, était anciennement annexe de la paroisse d'Apremont; il figure dans le pouillé de Mâchon de 1642. Aujourd'hui paroisse, elle a pour patron saint Agnant et une population de 312 habitants pour 80 mai-

(1) Ruisseau formé de sources qui prennent naissance sur les territoires de Rouvrois et de Lacroix, et va se jeter dans le ru du moulin de cette dernière commune après un parcours de 3 kilomètres.

(2) Ce ruisseau prend sa source sur le territoire de Girauvoisin et se jette dans le rupt de Mad en amont de Bouconville, après un parcours de 8 kilomètr es.

sons. — Sur la colline, se voyait une église qui avait été construite au XIe ou au XIIe siècle et qui avait dû servir de refuge pendant les guerres qui ont désolé le Barrois. L'église actuelle n'a été construite qu'en 1857. — Sur le territoire de Saint-Agnant se trouve la tuilerie de *Bricourt*, ancienne cense-fief.

23. SAINT-MIHIEL, chef-lieu du canton et de la cour d'assises du département de la Meuse.

24. SPADA, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur le ru de Creuë, à 42 kilom. de Bar et à 8 de Saint-Mihiel, se nommait primitivement *Gerbeuville*. Il a pris le nom de *Spada* le 2 mai 1716, lors de son érection en marquisat, par le duc Léopold Ier, en faveur de l'italien marquis de Spada. D'après Durival, les armoiries de ce marquisat étaient : *de sable, à deux fasces d'argent chargées de deux lions léopardés de gueules, au chef d'or, à la bande d'azur chargée de trois monts d'argent, côtoyée de deux couronnes de lauriers au naturel.* — *Gerbeuville* remontait à une haute antiquité, puisqu'on le voit cité dans une charte donnée par l'évêque Wilgfrid en 973, charte qui fut confirmée la même année par l'empereur Othon. — La population est de 203 habitants pour 60 maisons. La paroisse, qui a saint Pierre pour patron, faisait jadis partie de celle de Maizey : elle fut érigée en cure en 1679. — Cette commune a pour dépendances les papeteries de *Bel-Air*, de *Bellevue* et de *Belaincourt*. Cette usine est tout ce qui reste du village de ce nom, qui fut détruit, comme tant d'autres, pendant les guerres de Lorraine. Il avait été échangé par Ferry Du Châtelet et l'évêque de Verdun en 1325, et vendu par H. Du Châtelet au même prélat en 1329.

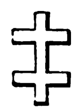
25. TROYON, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur la rive droite de la Meuse, à 49 kilom. de Bar et à 16 de Saint-Mihiel, possède une recette des postes et un bureau télégraphique. Il est mentionné dans un diplôme de Zwendebold de l'an 895. Avant la Révolution, le roi en était seul seigneur. La population est de 742 habitants pour 155 maisons. La paroisse a pour patron saint Michel. — Résidence d'une brigade de gendarmerie. — Sur son territoire se trouve la ferme de *Palameix*, citée en 1049 dans une bulle du pape Léon IX. Cette ferme est une ancienne cense, avec un ermitage placé sous le vocable de Notre-Dame de Palameix. Le roi en était seul seigneur. D'après Mâchon, réédité par M. Félix Liénard, entre Troyon et Lacroix, il y avait autrefois le village de *Jossecourt*, dont le cartulaire de la cathédrale de Verdun fait mention sous l'an 1252. Il aurait disparu lors des guerres qui ruinèrent les deux duchés de Lorraine et de Bar.

26. VARNÉVILLE, village de l'ancien Barrois non mouvant, et du marquisat d'Heudicourt, sur la Madine, à 42 kilom. de Bar et à 12 de Saint-Mihiel, est cité dans une bulle de Pascal II, de l'an 1106. Il formait, avant 1789, avec *Buxerulles* et *Woinville*, la mairie dite des *Trois-Villes-en-Woëvre*. D'une population de 325 habitants pour 98 maisons, la paroisse a pour patron saint Laurent. — Sur son territoire se trouve le moulin de *Chicotel*. — Excellent vignoble.

27. WOINVILLE, village de l'ancien Barrois non mouvant, et du marquisat d'Heudicourt, sur l'une des sources de la Madine, à 45 kilom. de Bar et à 9 de Saint-Mihiel, remonte à une haute antiquité, puisque M. Félix Liénard (1) attribue à cette localité des médailles de l'époque gauloise. Woinville était l'un des trois villages qui, avec Buxerulles et Varnéville, formaient la mairie dite des *Trois-Villes-en-Woëvre*. D'une population de 288 habitants pour 100 maisons, la paroisse a pour patron saint Pierre. — Sur son territoire se trouvent le hameau de *Voinville* et la ferme du *Vieux-Montier* ou *Vieux-Moustier*, berceau de l'abbaye et de la ville de Saint-Mihiel. — Vignoble renommé par la qualité de ses vins.

28. XIVRAY-MARVOISIN, village de l'ancien Barrois non mouvant, sur le rupt de Mad, sont deux localités situées assez près l'une de l'autre, pour ne former qu'une seule commune. *Xivray* se rencontre pour la première fois dans le cartulaire de l'abbaye de Rangéval sous l'an 1234. Le hameau de *Marvoisin* serait plus ancien, car il se trouve mentionné dans la bulle de Pascal II de l'an 1106. Leur population réunie est de 356 habitants pour 140 maisons. La paroisse a pour patron saint Remy. — Il y avait sur leur territoire l'étang de la *Grande-Croix*, converti depuis en culture.

(1) *Dictionnaire topographique de la Meuse*, p. 266.



COUP D'ŒIL

SUR

LE CLERMONTOIS

D'APRÈS

UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE METZ

Annotations par M. A. BENOIT,

Membre correspondant.

Grâce aux ouvrages si estimés de Durival et de Stemer, on peut se rendre compte à l'instant si une localité faisait partie du duché de Lorraine ou de la province des Trois-Évêchés. Il n'existe aucun ouvrage de ce genre pour la minuscule province du Clermontois, située sur la frontière de la Champagne, du Barrois, des Évêchés et de la Lorraine. Ce petit pays comprenait avec quelques petites villes 74 villages, non compris les hameaux, fermes et écarts.

En feuilletant le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Metz, j'ai pu trouver enfin une notice plus ou moins écourtée sur le Clermontois avec la liste des communes qui en dépendaient. Ce manuscrit qui porte le n° 1,002 contient 310 feuillets grand in-4° écrits au siècle dernier et de diverses mains. Mais le travail sur le Clermontois est l'œuvre du savant Dupré de Geneste, receveur des Domaines à Metz et secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville.

Enfant du Clermontois (il était de Vilosnes), il réunit le plus de pièces qu'il put rencontrer sur son pays et il enrichit son recueil d'une notice complète sur cette contrée, prévôté par prévôté et précédée de la liste des communes. Son travail est

malheureusement incomplet. Il n'a décrit que les prévôtés de Stenay, Clermont et Dun, et il n'a pas traité les prévôtés de Varennes, Jametz et Montzéville.

Nous avons copié l'avant-propos et la prévôté de Stenay; nous avons ensuite complété le travail de M. de Geneste en donnant un court résumé sur les villages du canton actuel (1). On verra, en lisant l'œuvre du savant financier messin, comme son travail est bien traité et comme on doit regretter que l'œuvre ait été interrompue. Il y a en outre ici des notices sur Clermont et sur les Islettes, notices intéressantes auxquelles nous avons ajouté quelques notes.

TABLEAU GÉNÉRAL DU CLERMONTOIS

Où l'on voit les villes, bourgs, villages, hameaux et écarts qui composent cette province.

1780.

La province du Clermontois compte six prévôtés dont les appels se portent quant aux affaires ordinaires au bailliage du Clermontois séant à Varennes en Argonne, relevant du parlement de Paris en ce qui concerne les affaires domaniales, de police, criminelles et consulaires et à la première chambre des enquêtes de la cour des aides de Paris quant à celle des fermes unies. Pour savoir de quelles affaires des fermes unies, le Clermontois est divisé en cinq départements relevant de la direction générale établie à Stenay qui est la seule qui existe dans la province.

Il faut généralement observer que le Clermontois est un démembrement des duchés de Lorraine et de Bar, conquis en 1632

(1) Sept villages forment en outre le canton actuel : Autréville, Beauclair, Beaufort, Cesse, Halles, Lamouilly et Olizy; ces deux derniers du diocèse de Trèves, les autres de Reims. Autréville et Cesse du bailliage de Mouzon; Lamouilly du duché-pairie de Carignan; Olizy de la prévôté de Chauvency (Evêchés); Beauclair, Beaufort et Halles de la province de Champagne. Nous en parlerons.

par le roi Louis XIII et que, par le traité de Paris de 1641, il fut réuni à la couronne de France.

Les rois Louis XIII et Louis XIV en jouirent successivement jusqu'au mois de décembre 1648, époque de la donation qui en fut faite à Son A. S. Mgr Louis de Bourbon, prince de Condé, par S. M. Louis XIV, pour le récompenser des services qu'il avait rendus tant à sa personne qu'à l'État même à la fameuse bataille de Rocroy.

Le Clermontois était composé, lors de cette donation, de trois bailliages, le premier à Stenay, le deuxième à Clermont, le troisième à Jametz.

Il dépendait du premier les prévôtés et châtellenies de Stenay et Dun qui étaient ci-devant du ressort de Saint-Mihiel.

Du second, les prévôtés et châtellenies de Clermont, Varennes, les Montignon et Vienne-le-Château.

Du troisième dépendaient Jametz et Romagne-sous-les-Côtes.

En 1677, ces trois bailliages furent supprimés et il en fut recréé un seul, pour ainsi dire au centre de la province et sous la dénomination de bailliage du Clermontois séant à Varennes, auquel ressortissent aujourd'hui toutes les prévôtés et châtellenies ci-dessus pour les affaires ordinaires.

Dans ce même temps, le Clermontois fut pourvu d'une grande maîtrise des eaux et forêts et toutes les prévôtés reçurent également le titre de maîtrise particulière dont les officiers nommés par Son A. S. eurent leurs fonctions à l'instar des officiers royaux des eaux et forêts.

La donation de 1648 fait connaître très amplement que Son A. S. a reçu du Roy tous les droits utiles et régaliens de second ordre, *Regalia minora*, en sorte que tous les impôts et subsides qui ont lieu dans le Clermontois ont toujours été perçus au profit de Son A. S., Sa Majesté ne s'en étant réservé aucun.

L'on ajoutera que le Clermontois, relativement aux fermes du roi, est simplement réputée province étrangère et quoique Son A. S. perçoive les droits de traites foraines, des impôts Fredeau sur quelques espèces de marchandises à l'entrée du Clermontois et à la sortie sur toutes sortes de marchandises quelconques, il en est et doit en être de même à l'égard des

duchés de Lorraine et de Bar qui, depuis cette donation, ont été réunis à la couronne et ont passé sous la domination de nos rois.

Par la réunion des deux duchés à la France, le Clermontois se trouve enclavé de toutes parts par la Champagne, les Trois-Évêchés et la Lorraine.

Il subsistait dès avant le démembrement du Clermontois des concordats faits entre les souverains pour le libre commerce par emprunt de territoire de partie du Clermontois avec partie de Champagne sans l'acquit d'aucun droit et sous la simple condition de l'acquit-à-caution, comme ces concordats ont encore lieu de Champagne en Champagne.

Il y a même quelques paroisses, tant du Verdunois que de la dépendance de Mouzon, qui ont des titres particuliers pour sortir du Clermontois les objets nécessaires au défrai de leurs maisons sous la même et seule formalité de l'acquit-à-caution.

Mais avant d'entrer dans d'autres détails, on va présenter le tableau général des prévôtés avec le nom de chaque paroisse qui y ressortit et qui, dans l'ensemble, présente sinon l'étendue physique, au moins la capacité morale du Clermontois.

Tableau des prévôtés et paroisses y ressortissant.

PRÉVÔTÉS DE :					
STENAY.	CLERMONT.	DUN.	VARENNES.	JAMETZ.	MONTZÉVILLE.
Baâlon.	Aubréville.	Cunel.	Charpentry.	Romagne-s.-l.-Côtes.	Bethincourt.
Brouennes.	Autrécourt.	Doulcon.	Cheppy.		Bethelainville.
Inor.	Auzéville.	Esnes.	Montblainville.		Cumières.
Iré-le-Sec.	Blercourt.	Grand-Cléry.	Nantillois.		Forges.
Juvigny.	Brabant.	Lion.	Romagne-les-Montfaucon.		Fromeréville.
La Neuveville.	Brocourt.	Milly.	Vauquois.		
Louppy.	Bulainville.	Mont.	Véry.		
Luzy.	Froidos.	Montigny.			
Martincourt.	Futeau.	Murvaux.			
Moulins.	Julvécourt.	Petit-Cléry.			
Mouzay.	Ippécourt.	Sassey.			
Nepvant.	Jubécourt.	Vilosnes.			
Pouilly.	La Chalade.				
Quincy.	Le Neufour.				
Remoiville.	Les Grandes Islettes et Vallée.				
Wiseppe.	Neuvilly.				
Ham.	Nixéville.				
	Nubécourt.				
	Parois.				
	Récicourt.				
	Waly.				
	Ville-sur-Cousances.				
	Vraincourt.				
	Vienne-le-Château.				
	Saint-Thomas.				
	Servon.				

Tous ces villages nommés dans ce tableau sont du département de la Meuse, 5 de l'arrondissement de Bar-le-Duc (canton de Triaucourt), 35 de l'arrondissement de Montmédy et 21 de l'arrondissement de Verdun. Les trois derniers villages de la prévôté de Clermont; Saint-Thomas, Servon et Vienne-le-Château furent cédés en 1790 au département de la Marne, arrondissement de Sainte-Ménehould.

NOMS DES PRÉVÔTÉS.	COMMUNES.	FEUX.	DEMI-FEUX.	HABITANTS.
Stenay	18	1,949	376	8,556
Clermont	27	1,519	284	6,762
Dun	13	1,125	226	4,209
Varennes	8			
Jametz	2			
Montzéville	6			
TOTAL	74	»	»	»

1° On voit que ces prévôtés et leurs dépendances réunissent un total de 74 paroisses, non compris les châteaux, fermes isolées, écarts et hameaux.

2° Chacune de ces 6 prévôtés a ses officiers de justice qui sont un prévôt, un lieutenant prévôt, un procureur fiscal, des avocats, procureurs et huissiers (1).

3° Le bailliage a pour officiers de judicature, un lieutenant général, un lieutenant particulier, 4 conseillers assesseurs, un procureur fiscal, des avocats, procureurs et huissiers de la prévôté à Varennes.

4° Les maîtrises sont composées du même nombre d'officiers, avocats, procureurs et huissiers qui sont les mêmes que ceux de la prévôté (2), mais les procureurs et huissiers ont chacun des provisions particulières pour cet objet.

D'après le tableau général on va savoir l'ordre qui est établi, entrer dans le détail de chacune de ces prévôtés, en suivant leur local.

(L'état est malheureusement incomplet, il n'y a de décrit que les prévôtés de Stenay, Clermont et Dun. Il manque donc les prévôtés de Varennes, Jametz et Montzéville.)

Le 11 mars 1784, le prince de Condé céda au roi, par acte

(1) Suivant lettres patentes du 8 janvier 1785, les officiers de prévôté sont aussi officiers royaux.

(2) Un maître particulier, un lieutenant particulier, un procureur du roi, un garde-marteau, un receveur des domaines et bois, et un greffier.

authentique, tous les droits de fermes comme vente exclusive des sels et tabacs, traites foraines, timbre des papiers et parchemins, contrôle des actes et autres droits non réservés, moyennant une somme de 600,000 livres de rente annuelle, au principal de 12,000,000. Par cet acte, le roi confirme au prince et à ses descendants la propriété des terres, seigneuries et comté du Clermontois, ensemble le droit de nommer et de présenter au roi les officiers civils et militaires de la province, conformément à la donation de 1648.

Par cet acte, le Clermontois fit partie de la généralité et intendance de Metz quant aux finances, et en conséquence les villes de Clermont, Varennes, Stenay, Dun et Jametz figurent depuis cette époque dans l'*Almanach des Trois-Évêchés*.

Sous la restauration, le prince de Condé avait un intendant (1) et un inspecteur des forêts qui demeuraient à Varennes.

Sous le rapport spirituel, le Clermontois avait 15 paroisses ou annexes de l'archevêché de Trèves, 38 de son suffragant l'évêque de Verdun et 21 de l'archevêché de Reims.

Le Clermontois possédait deux abbayes; une d'hommes en commande, les cisterciens de la Chalade dont l'abbé, M. de Lupcourt, touchait annuellement 5,500 livres en 1790.

L'abbaye de Juvigny rapportait à l'abbesse 10,000 livres.

En 1790, Clermont fut un chef-lieu de district avec Autrécourt, Les Islettes, Montzéville, Récicourt et Varennes, de l'ancien Clermontois et Montfaucon, Rarécourt et Triaucourt pour chefs-lieux de canton. Le tribunal était à Varennes. Dun, Inor, Jametz, Stenay et Wiseppe furent chefs-lieux de canton du district de Montmédy, le tribunal fut fixé à Stenay. Romagne-sous-les-Côtes devint chef-lieu de canton du district d'Étain.

Lors de la suppression des districts en l'an VIII, Clermont devint chef-lieu de canton avec Varennes de l'arrondissement de Verdun; Dun et Stenay le furent de l'arrondissement de Montmédy.

(1) A. Bigault de Préfontaine, d'une ancienne famille attachée aux Condé.

STENAY, VILLE ET PRÉVÔTÉ.

La ville de **Stenay,** en y comprenant Cervisy son faubourg, est composée de 448 feux et de 80 demi-feux, formant un total de 1,810 personnes.

Il y a dans cette ville un couvent de Minimes, un autre de religieuses appelées Annonciades Célestes, un hôpital tenu par des sœurs hospitalières de Saint-Charles de Nancy.

Il y a hors de la ville une forge considérable.

Cette ville est située sur la rive droite de la Meuse, ainsi que la citadelle où réside un commandant pour le roi.

Il y a beaucoup de marchands de toute espèce.

Le territoire en est bon. La prairie est si considérable qu'elle passe pour contenir près de 2,000 arpents tant en prés fauchables qu'en pâturages.

Tout annonce l'aisance dans cette ville qui est la principale du Clermontois. Elle augmente tous les jours.

Indépendamment des officiers de la prévôté (1) et de la maîtrise; c'est à Stenay (2) que réside le directeur général des fermes de la province du Clermontois, le receveur général et quantité d'autres employés. C'est aussi en cette ville que réside le receveur général des domaines, bois, taillis et capitations appartenant à S. A. S. le prince de Condé seigneur.

La navigation de la Meuse par rapport à un port fort aisé y favorise le transport de toutes marchandises et denrées que l'on peut importer et exporter de la Lorraine et du Verdunois dans les Pays-Bas. Cette navigation contribue beaucoup à l'amélioration de son commerce et de son aisance. Elle y attire des étrangers qui y répandent de l'argent.

Il faut ajouter à ces avantages celui d'avoir constamment un régiment de cavalerie ou de dragons qui y est toujours en gar-

(1) De Clèves, prévôt.

(2) On ferait un très intéressant travail en dressant l'inventaire des nombreux plans et vues de cette ville qui eut un certain renom lors des guerres du XVe et du XVIIe siècle. « Séjour charmant par sa position et les mœurs affables des habitans, » dit Audenelle.

nison (1) et qui y est une autre source de numéraire et de bénéfice sur les consommations. Celle entre autres sur les vins, les eaux-de-vie et liqueurs est telle que près de 50 personnes en débitent et s'en occupent avantageusement.

Stenay est entouré de villages qui suivent et composent le ressort de la prévôté. Le détail qu'on va en faire en présentera en même temps le dénombrement des feux et demi-feux et de combien d'habitants chaque village est composé,

SAVOIR :

1. **Stenay** et Cervisy son faubourg, comme on vient de le dire, ensemble 441 feux, 80 demi-feux, faisant ensemble 1,810 personnes.

2. **Baâlon**. L'aisance ne règne point dans ce village. Le terroir est ingrat et a peu de rapport et n'ayant pas de prairies, il faut faire sa provision à Mouzay, ce qui ne permet pas de faire des nourris. Son dénombrement est de 115 feux, 14 demi-feux, 448 habitans.

3. **Brouennes,** à 3 lieues de Stenay. Ce village est sur la rivière de Chiers et à la gauche de Stenay à Montmédy, il possède d'excellents pâturages et ses terres labourables sont de très bonne qualité. Le dénombrement de ce village auquel il faut joindre Donquenay et Ginvry (2) qui en dépendent est de 75 feux, 13 demi-feux et 370 habitans.

4. **Inor,** à une lieue de Stenay. Ce qui produit l'aisance dont jouit ce village, c'est le vin et ses pâturages. On y compte 160 arpents de vignes; ses vins y sont bons et recherchés, surtout des Ardennais et des Liégeois et autres pays voisins qui en manquent. La position d'Inor entre Stenay, Mouzon et Carignan et la principauté de Sedan rend toutes ses autres denrées d'un débit avantageux, sûr et facile. Aussi a-t-il dans ce village des

(1) En 1790, le régiment Royal Allemand y tint quelque temps garnison.

(2) Nicolas-Albert, baron de Pouilly et sa sœur Jeanne-Françoise, seigneurs de Ginvry avec leur mère Luce-Louise d'Hézèques, veuve de Louis-Joseph baron de Pouilly et en secondes noces du comte de Gevigny, dame en partie de Nepvant (1789).



habitans aisés. Son dénombrement devrait être plus considérable, il ne se porte qu'à 110 feux, 20 demi-feux, 445 habitans.

5. **Iré-le-Sec,** à 3 lieues de Stenay. Le terrain de ce village est mauvais et ses productions de médiocre qualité : ce qui fait que ses habitans n'y sont pas aisés; c'est par un travail opiniâtre et par les ressources de l'industrie que les laboureurs et les manœuvres suppléent à l'ingratitude du sol. Le dénombrement est de 72 feux, 8 demi-feux, 285 habitans.

6. **Juvigny-les-Dames** (1), à 2 lieues de Stenay. Ce village est aisé. On y voit une abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît et cette maison se compose de plus de 100 personnes avec les domestiques de dehors compris. Il y a sur le territoire un petit vignoble. Les terres et les prés y sont assez fertiles. Le dénombrement est de 122 feux, 13 demi-feux et 562 habitans.

7. **Laneuveville** (2), à une demi-lieue de Stenay. Boulain et Lacoux sont deux écarts de ce village, qui en font conséquemment partie. Laneuveville est sur la route de Stenay à Verdun et sur les bords de la Meuse. Les terres et les prés y sont excellens, et les prés et pâturages considérables. Aussi on y fait des nourris de gros et menu bétail. On y élève beaucoup d'oies dont les plumes sont d'un débit avantageux. On y cultive le chanvre et le lin dont la préparation et la filature occupent les femmes toute l'année, au moyen de quoi l'habitant jouit d'une modeste aisance. Le dénombrement est de 117 feux, 14 demi-feux et 562 habitans.

8. **Louppy** (3) (sur Loison), à 2 lieues de Stenay. Le ter-

(1) Marie-Victoire-Louise de Wassinhac-Imécourt, abbesse des dames bénédictines, dame de Juvigny.

Le revenu se montait annuellement à 46,867 francs. L'abbaye avait des fermes, des terres ou les dîmes à Baâlon, Han, Iré, Juvigny, Louppy, Remoiville, etc. Les vignes de Juvigny furent vendues au médecin Paté de Stenay. Plusieurs habitants de cette ville achetèrent des terres de l'abbaye. Les religieuses tenaient un pensionnat renommé. Juvigny était le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Trèves.

(2) Jean-Charles de Failly, chevalier, seigneur en partie du fief de Laneuveville, etc., chevalier de Saint-Louis.

(3) François-Augustin-Joseph de Wassinhac, comte de Louppy et Brandeville, vicomte d'Imécourt, mestre de camp de cavalerie; sa femme était Charlotte-Ferdinande de Chauvelin.

rain de ce village n'est pas bon, il ne produit que des grains qui ne sont ni en abondance ni d'excellente qualité; aussi ses habitans n'y sont pas aisés. Le dénombrement est de 75 feux, 6 demi-feux et 326 habitans.

9. **Luzy** (1), à 2 lieues de Stenay, et sur la gauche de la Meuse qui baigne ce village. Indépendamment des terres et des prés, dont les terres produisent d'excellents grains et les prés de bons nourris, indépendamment des carrières qui donnent d'excellentes pierres de taille, on y compte encore 50 arpens de vignes dont le produit, année commune, procure l'espèce d'aisance dont ce village jouit. Son dénombrement est de 65 feux, 5 demi-feux et 247 habitans.

10. **Martincourt,** à une lieue de Stenay. Ce qui vient d'être dit touchant Luzy, est à peu près la même chose à l'égard de Martincourt, même quantité de vignes dont le produit procure l'aisance à ce village dont le dénombrement est de 32 feux, 3 demi-feux et 153 habitans.

11. **Moulins,** à 2 lieues de Stenay. Ce village ainsi qu'Inor et Pouilly sont particulièrement terre de vignobles et le vin qui s'exporte fait la richesse principale. Moulins cultive à lui seul plus de 100 arpens de vignes; il y a aussi d'excellens pâturages et ses terres labourables y sont d'excellent rapport. Ce sont les Ardennais et les Liégeois qui viennent acheter les vins ainsi que ceux d'Inor et de Pouilly. Le dénombrement est de 89 feux, 19 demi-feux et 396 habitans.

12. **Mouzay** (2), à 3/4 de lieue de Stenay, est sans contredit le plus grand et le plus considérable village du Clermontois, auquel il faut cependant joindre le hameau de Charmois qui en dépend. Mouzay et Laneuveville, dont il vient d'être parlé, sont assis sur les bords de la Meuse et sur la grande route de Stenay à Verdun. Ce qu'on vient de lire concernant Laneuveville est exactement la même chose par rapport à Mouzay. On y ajoutera seulement que l'éducation des oies y est si

(1) Louis de Waleing, chevalier, seigneur en partie de Luzy, à Vilosnes.

(2) J. B. de Gentil, chevalier, seigneur du fief de Nœud à Mouzay. Henry d'Herbemont, chevalier, seigneur de Charmois, etc. — Sous la Restauration, le comte d'Herbemont était membre du Conseil général, à Mouzay.



avantageuse et si considérable, que la seule vente des plumes ne va pas moins à 4,000 livres; aussi on y voit beaucoup de paysans aisés. Son dénombrement (Charmois compris) est de 230 feux, 80 demi-feux et 1,111 habitans.

13. **Nepvant** (1), à une lieue de Stenay. Ce village ne le cède en bonté à aucun des autres. Son territoire est un des meilleurs du canton. Son dénombrement est de 38 feux, 4 demi-feux et 187 habitans.

14. **Pouilly** (2), à 2 lieues de Stenay, et à la droite de la rivière de Meuse, qui baigne les murs et terrasse du château. Ce qui a été dit précédemment touchant Inor et Moulins est la même chose à l'égard de Pouilly. C'est également un vignoble au moins de 160 arpens sur un long côteau de la plus heureuse exposition. Ses terres sont bonnes et ses prés et pâturages encore meilleurs. Aussi son dénombrement est de 109 feux, 22 demi-feux et 452 habitans.

Autréville et Moulins annexes de la paroisse.

15. **Quincy,** à une lieue et demie de Stenay. Ce village est peu aisé, parce que son territoire est ingrat, son dénombrement est de 59 feux, 10 demi-feux, 252 habitans.

16. **Remoiville,** à 2 lieues et demie de Stenay. Ce qu'on a dit précédemment d'Iré-le-Sec et autres villages voisins de celui-ci, lui convient également, aussi son dénombrement est de 77 feux, 40 demi-feux et 326 habitans.

17. **Wiseppe,** à une lieue de Stenay. Ce village est, ainsi que Mouzay et Laneuville, sur la route de Stenay à Verdun, et ce qu'on a déjà dit de ces deux villages doit s'entendre également de Wiseppe, grâce à l'heureuse situation, la bonté du terrain et l'aisance des habitans. Son dénombrement est de 72 feux, 14 demi-feux et 534 habitans.

18. **Ham,** à l'extrémité du diocèse de Trèves, à 2 lieues de

(1) J. A. D. de Maret, chevalier, seigneur de Baâlon, Brouennes et Nepvant en partie, ancien mousquetaire du roi.

(2) Albert-Louis, baron de Pouilly, seigneur de Pouilly, Chaufour, Quincy, Luzy, Moulins et Vilosnes en partie, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, membre de l'Assemblée provinciale, président du district du Clermontois, député aux États généraux de 1789.

Stenay vers l'orient, à 7 ou 8 lieues de Verdun, Han plutôt que Ham (Han-les-Juvigny). Ce village est assis sur un terrain qui ne produit que des grains et de médiocre qualité. Aussi ses habitans ne sont pas aisés. Son dénombrement est de 16 feux, 7 demi-feux et 190 habitans.

Total des feux, demi-feux, et habitans des villages de la dépendance de la prévôté de Stenay, compris Stenay lui-même et Cervisy, son faubourg : 1,949 feux, 376 demi-feux et 8,556 habitans.

***

Toutes ces localités sont du canton actuel de Stenay, sauf Brouenne, Han, Iré-le-Sec, Juvigny, Louppy, Quincy et Remoiville qui sont du canton de Montmédy.

On doit remarquer que toutes les localités baignées par la Meuse ont un territoire fertile, Stenay, Inor, Laneuveville, Luzy, Martincourt, Moulins, Mouzay, Pouilly et Wiseppe. Les deux villages arrosés par la *Chiers*, Brouennes et Nepvant ont un territoire excellent; il n'en est pas de même de Baâlon et d'Iré-le-Sec, situés sur des ruisseaux affluents de la Chiers. De tous les villages du bassin de Loison qui verse ses eaux dans la Chiers, Han, Louppy, Remoiville, Quincy et Juvigny, il n'y a que ce dernier qui est représenté comme aisé. Cela tient aussi peut-être à l'abbaye qui y était.

La vigne n'est signalée que dans le bassin de la Meuse et à Juvigny-les-Dames.

Sous le rapport ecclésiastique, la prévôté de Stenay dépendait de deux archevêchés : de celui de Trèves, archidiaconé de Longuyon, doyenné de Juvigny (1), les cures de Han, Juvigny, Iré, Louppy, Remoiville, Laneuveville et Quincy; doyenné d'Yvois, Brouennes et son annexe, Nepvant, Inor, Mouzay, Stenay et ses annexes, Baâlon et Martincourt; de l'archevêché de Reims, archidiaconé de Tiérache, doyenné de Mouzon, Pouilly et son annexe Moulins, Luzy était annexe de Cesse; archidiaconé de

(1) Lambert Baudot, doyen de Juvigny, curé de Quincy, député du district de Clermont, 1788.

Champagne, doyenné de Dun, Wiseppe, annexe de Montigny-devant-Sassey.

La cure de Stenay était très importante, elle était sous l'invocation de saint Dagobert. L'évêque de Nancy, aux droits du prieuré bénédictin de Saint-Dagobert (dépendant de l'abbaye de Gorze), nommait depuis 1776 le curé qui était assisté de quatre chapelains.

Les revenus du prieuré étaient estimés à 15,000 livres. Le patron de la ville est actuellement saint Grégoire.

On suivait dans la prévôté la coutune de Saint-Mihiel ainsi que dans la prévôté de Dun.

Il y avait à Stenay, 5 notaires et 4 procureurs dont un avocat, un huissier priseur et quatre sergents qui exerçaient aussi près du siège de la maîtrise. Dans la maîtrise, les nombreux sergents gardes de bois faisaient les fonctions de cavaliers de la maréchaussée (1).

L'hôpital avait été fondé en 1355 par Jean Ancel, bourgeois de Stenay (2). Il est tenu par les sœurs de Saint-Charles entre les mains desquelles il a prospéré de jour en jour.

Le collège fut installé au couvent des Minimes, il y a maintenant l'école publique avec pensionnat.

L'hôtel-de-ville avait ceci de remarquable, que tous les ans, le jour de la Pentecôte, on élisait les officiers municipaux, le maire, son lieutenant, 8 échevins et 8 notables jurés.

Il y avait une imprimerie et une librairie.

Le carrosse de Sedan à Nancy passait tous les mercredis à Stenay et repassait les samedis. La poste aux chevaux correspondait avec Dun, Montmédy et Mouzon (3).

Le capitaine du génie de Montmédy allait à Stenay et le commissaire était pour ces deux villes et pour Carignan. Le commerce du Clermontois consistait en bois, charbon, bouteilles, papiers, cartons, toiles et poteries.

(1) La maréchaussée du Clermontois était à la solde et livrée du prince de Condé. Les brigades étaient à Varennes, Clermont et Dun.

(2) *Géographie de la Meuse*. Stenay, 1838. — Il peut recevoir 45 militaires et 40 vieillards et orphelins, il y a un pensionnat.

(3) *Almanach des Trois-Évêchés*. Metz, 1790.

La forge près de Stenay était composée d'une fonderie, d'une affinerie, chaufferie, banquerie. La mesure du vin était celle de Bar. La pièce contenait 84 pots du pays formant à peu près la pinte de Paris. L'arpent pour les bois est de 100 perches de 20 pieds Barrois chacune. Pour les terres, prés et vignes, l'arpent n'est que de 80 pieds Barrois qui s'appellent verge.

La mesure pour les bois a 80 pouces de longueur, 40 de haut et la buche 42. L'aune de Paris était en usage. Les tisserands seuls se servaient de celle de la province.

« Le Clermontois a toujours été assujéti aux usages du Barrois pour la vente et la délivrance du sel, et les magasiniers et préposés à cette distribution ne peuvent la faire qu'avec les mesures établies et ajustées sur celles mères qui sont en la chambre des comptes du Barrois. »

Stenay et Dun avaient des relais de poste, Clermont un bureau de poste.

En 1788, le baron de Pouilly fut le président du district du Clermontois dont faisaient partie, Becker, ancien garde du corps du roi Stanislas à Mouzay; Vassé, procureur fiscal à Stenay, ainsi que le lieutenant général au bailliage, Rouyer, et le négociant Lambert de la même ville.

M. de Maret, baron de Brouennes (Jean-Augustin-Dieudonné), chevalier, seigneur de Baâlon, Brouennes, Nepvant et Brouelle, ancien mousquetaire du roi, était membre de l'assemblée provinciale; Tripied, official du Clermontois, curé d'Autrécourt; le curé Cordier de Clermont, l'avocat procureur et notaire Mannehand de la même ville et Dupré de Ballay, procureur fiscal : celui-ci fut élu député en 1789 à l'Assemblée nationale (1).

En 1790 Stenay était le siège du tribunal du district de Montmédy (2). Son canton se composait de Baâlon, Cesse, Laneuve-

(1) A la première réunion du conseil général à Bar-le-Duc, le district de Clermont demanda : 1° l'autorisation d'acheter une maison pour y tenir ses séances; 2° l'achèvement de la route de Bar; 3° à être autorisé à louer un local convenable pour placer les livres de l'abbaye de Beaulieu, le lieu actuel de leur emplacement étant contraire à leur conservation.

(2) Au 30 octobre 1791, le district avait vendu pour 2,188,663 francs de biens nationaux.



ville, Luzy et Mouzay. Inor et Wiseppe étaient chefs-lieux de canton.

Le canton actuel de Stenay contient sept villages (1) qui ne faisaient pas partie de la prévôté.

Il y a d'abord :

1. **Autréville,** dans une petite vallée près la Meuse, annexe de Pouilly.

2. **Cesse,** cure du doyenné de Mouzon (Reims). Sur la Meuse, il y avait un prieuré de Sainte-Marguerite.

3. **Lamouilly,** sur la Chiers, au pied de la montagne Saint-Valfroy (Belgique), cure du doyenné de Juvigny (Trèves).

4. **Olizy,** près de la Chiers, cure du doyenné d'Yvois (Trèves). Haut-fourneau. Écart : le Maulin.

Les *Mémoires de l'Académie de Reims* pour 1882-1883 (Reims, 1884, p. 273) contiennent une communication de M. E. de Barthélemy sur la « statistique des élections de Reims, Rethel et Sainte- « Ménehould dressée en 1657 par le sieur Terruel, colonel, en « vue d'un projet de cadastre général de la généralité de Châlons « dressé par ordre du maréchal Fabert (2). »

Nous y trouvons trois villages faisant partie actuellement du canton de Stenay, savoir : Beauclair, Beaufort et Halles.

Province de Champagne.

5. **Beauclair** (3), terres labourables, 258 arpens, dont 36 aux habitans et 95 aux gentilshommes; prés, 68 fauchées, 26 aux habitans et 20 aux gentilshommes; charrues, 3 1/2 et 2 aux gentilshommes qui les tiennent par leurs mains.

12 ménages, demi-ménages, 3.

Servant le roi, 2.

(1) Ces sept villages, sauf Beaufort, Halles et Olizy, sont presque des hameaux.

(2) Ce dernier travail, considérable, base du cadastre moderne, fait le plus grand honneur au maréchal Fabert. Il ne servit à rien, car on ne voulut pas l'utiliser.

(3) Léonard, marquis de Moriolles, chevalier, major à Penthièvre infanterie, seigneur de Beauclair.

A Luxembourg 352 livres, à Rocroy 44. Taille de 1657, 298, 300. Deux Forges.

Annexe de Tailly, doyenné de Dun (Reims).

6. **Beaufort** à M. de Mellon en partie. Terroir médiocre, 268 arpens. Prés 196. Usage dans les bois de Dieulet. Charrues 8, ménages 24, demi-ménages 8, servant le roi 9 ne contribuant pas aux charges de la communauté. Payent à Luxembourg, 462 livres; à Rocroy, 30 l. Taille de 1657, 240, 505.

Doyenné d'Yvois (Trèves).

Près le bois de Belval. Forge de Maucourt, les Forgettes, château de Paille.

7. **Halles,** à M. de Halles. Terres labourables médiocres 142 et 38 aux habitans. Prés 55 dont 35 au seigneur. Vignes 24 dont 19 travaillés aux habitans. Bois usagers 160. Charrues 3 1/2 et une 1/2 aux propriétaires. Pleins ménages 22 et 3 demi entre lesquels 12 soldats; payent à Luxembourg 440 l., à Rocroy 250. Taille, 209, 340.

Annexe de Montigny-devant-Sassey, doyenné de Dun (Reims), Ecart : Choisi.

(Les savetiers et les vanniers abondent dans ce village.) Ces trois villages sont à la limite du département et sur un petit ruisseau affluent de la Meuse, dans une plaine.



Voici ce que l'auteur du Tableau général du Clermontois dit de

CLERMONT-EN-ARGONNE.

Clermont est une petite ville de France avec titre de comté, capitale du Clermontois, sur la grand'route de Verdun à Paris, à 5 lieues de cette première et à 51 N.-E. de Paris. C'est le lieu du siège des prévôté et maîtrise de son district et celui des cas royaux de la province (1). Son territoire ingrat est de

(1) Le lieutenant général et le procureur général fiscal du bailliage sont ordinairement les officiers de ce siège et y vont tenir avec le greffier leurs

peu de rapport en grains. Il a peu de prairies, mais beaucoup d'arbres fruitiers et d'un bon rapport. Ils s'exportent dans toute la province et jusqu'à Paris. Il y a dans cette ville beaucoup de praticiens, la plupart aisés, mais le manouvrier et le journalier qui comprennent le plus grand nombre des habitants, sont pour ainsi dire dans la misère. On compte aussi dans cette ville beaucoup de marchands dont les uns font le commerce en grains, les autres s'occupent des objets de draperie, de mercerie et d'épicerie.

Le dénombrement de cette ville se porte à 270 feux, 41 demi-feux et 1,280 habitans.



Ajoutons qu'il y a beaucoup de vues datant du XVIIe siècle. Le château dominant la montagne sur laquelle la ville est bâtie, fut rasé en 1654, après avoir été pris par capitulation.

La paroisse, dédiée à saint Didier, est du diocèse de Verdun. Le chapitre de cette ville nomme le curé. Un des chapelains tenait un pensionnat et enseignait la langue latine. Il y avait en outre une chapelle titrée (1790). Le couvent des Annonciades fut supprimé en 1784.

L'hôtel-de-ville comprenait un maire, deux échevins et 8 conseillers.

Le canton actuel de Clermont contient 16 communes : Clermont, Aubréville, Auzéville, Brabant, Froidos, Futeau, Jubécourt, le Neufour et le Claon, les Islettes, Neuvilly, Parois, Récicourt de l'ancienne prévôté. Dombasle avec une poste aux chevaux était de l'évêché temporel de Verdun, ainsi que Jouy-devant-Dombasle, hameau. Rarécourt, d'après Dom Calmet, n'est ni du duché de Bar, ni du duché de Lorraine, mais sous la protection des ducs, protection confirmée par les rois de France. Ce village d'aucune province ne se trouve ni dans Durival, ni dans Stemer. Dom Calmet en parle dans sa *Notice de Lorraine*.

séances, pour les cas royaux majeurs. Le bailliage royal a été rétabli en 1748, il ressort du parlement de Paris et on y suit la coutume du Clermontois.

La prévôté de Clermont était toute entière du diocèse de Verdun, archidiaconé et doyenné de Clermont, sauf Bulainville, Ippécourt, Julvécourt, Nixéville et Nubécourt du doyenné de Souilly.

***

Les Grandes-Islettes et les Petites, les Sénades, la Noue Saint-Vanne et Bois-Bachin, à une lieue environ de Clermont. Ce village et les hameaux qui en dépendent et l'entourent sont assis sur un terrain fangeux, très ingrat, et entouré de toutes parts de la forêt d'Argonne. L'habitant n'y subsiste que des ressources et du produit de son industrie. Les Grandes-Islettes étant sur la route de Metz à Paris, il s'y trouve des rouliers, des voituriers, des marchands, des charrons, des selliers et varcolliers. C'est un agrément pour le voyageur qui se trouve avoir besoin d'eux, mais il lui faut chèrement payer. Il y a dans les hameaux beaucoup de bûcherons, de sabotiers, de faiseurs de moules à bouton. Il y a une verrerie au hameau des Sénades qui en occupe les habitants. Le dénombrement, en y comprenant les hameaux, est de 165 feux, 25 demi-feux et 785 habitans.

Le patron du village est la Nativité de la Vierge.

***

En 1791, l'Assemblée nationale voulant punir le prince de Condé d'avoir un des premiers émigré dès la prise de la Bastille, avec son fils, le duc de Bourbon et sa fille l'abbesse de Remiremont, réunit le Clermontois purement et simplement à la couronne de France, en déclarant nulle la cession faite par Louis XIV. Lors du retour des Bourbons, le prince de Condé réclama les forêts du Clermontois, et un procès fut commencé avec l'administration des Domaines. Ce procès dura longtemps, car on en parlait encore dans les brochures qui surgirent à l'occasion de la mort mystérieuse du dernier prince de Condé.

APPENDICE.

Liste alphabétique des communes de la province du Clermontois, avec les noms des cantons dont ils font partie et des diocèses dont ils dépendaient.

COMMUNES.	CANTONS.	ANCIENS DIOCÈSES.
Aubréville.	Clermont.	Verdun.
Autrécourt.	Triaucourt.	*Id.*
Auzéville.	Clermont.	*Id.*
Baâlon.	Stenay.	Trèves.
Béthelainville.	Charny.	Verdun.
Béthincourt.	*Id.*	*Id.*
Blercourt.	Souilly.	*Id.*
Brabant.	Clermont.	*Id.*
Brocourt.	*Id.*	*Id.*
Brouennes.	Montmédy.	Trèves.
Bulainville.	Triaucourt.	Verdun.
Charpentry.	Varennes.	Reims.
Cheppy.	*Id.*	*Id.*
Clermont.	Clermont.	Verdun.
Cumières.	Charny.	*Id.*
Cunel.	Montfaucon.	Reims.
Doulcon.	Dun.	*Id.*
Dun.	*Id.*	*Id.*
Esnes.	Varennes.	Verdun.
Forges.	Montfaucon.	*Id.*
Froidos.	Clermont.	*Id.*
Fromeréville.	Charny.	*Id.*
Futeau.	Clermont.	*Id.*
Grand-Cléry.	Dun.	Reims.
Han.	Montmédy.	Trèves.
Inor.	Stenay.	*Id.*
Ippécourt.	Triaucourt.	Verdun.
Iré-le-Sec.	Montmédy.	Trèves.

COMMUNES.	CANTONS.	ANCIENS DIOCÈSES.
Jametz.	Montmédy.	Trèves.
Jubécourt.	Clermont.	Verdun.
Julvécourt.	Souilly.	*Id.*
Juvigny-les-Dames.	Montmédy.	Trèves.
La Chalade.	Varennes.	Verdun.
La Neuveville.	Stenay.	Trèves.
Le Neufour et le Claon	Clermont.	Verdun.
Les Grandes-Islettes.	*Id.*	*Id.*
Lion.	Dun.	Reims.
Louppy.	Montmédy.	Trèves.
Luzy.	Stenay.	Reims.
Martincourt.	*Id.*	Trèves.
Milly.	Dun.	Verdun.
Mont-devant-Sassey.	*Id.*	Reims.
Montblainville.	Varennes.	*Id.*
Montigny.	Dun.	*Id.*
Montzéville.	Charny.	Verdun.
Moulins.	Stenay.	Reims.
Mouzay.	*Id.*	Trèves.
Murvaux.	Dun.	Reims.
Nantillois.	Montfaucon.	*Id.*
Nepvant.	Stenay.	Trèves.
Neuvilly.	Clermont.	Verdun.
Nixéville.	Souilly.	*Id.*
Nubécourt.	Triaucourt.	*Id.*
Parois.	Clermont.	*Id.*
Petit-Cléry.	Dun.	Reims.
Pouilly.	Stenay.	*Id.*
Quincy.	Montmédy.	Trèves.
Récicourt.	Clermont.	Verdun.
Remoiville.	Montmédy.	Trèves.
Romagne-s.-l.-Côtes.	Damvillers.	Verdun.
Romagne-l.-Monfon.	Montfaucon.	Reims.

COMMUNES.	CANTONS.	ANCIENS DIOCÈSES.
Saint-Thomas.	Ville-s.-Tourbe (Marne).	Verdun.
Sassey.	Dun.	Reims.
Servon.	Ville-s.-Tourbe (Marne).	Verdun.
Stenay.	Stenay.	Trèves.
Varennes.	Varennes.	Reims.
Vauquois.	*Id.*	Verdun.
Véry.	*Id.*	Reims.
Vienne-le-Château.	Ville-s.-Tourbe (Marne).	Verdun.
Ville-sur-Cousances.	Souilly.	*Id.*
Vilosnes.	Dun.	*Id.*
(Vraincourt).	Clermont.	*Id.*
Waly.	Triaucourt.	*Id.*
Wiseppe.	Stenay.	Reims.



NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ALFRED WEIL,

Membre titulaire de la Société des Lettres de Bar-le-Duc,
Président de la Société française de Bienfaisance de Madrid,
Chevalier de la Légion d'honneur, Grand'Croix de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique,
Etc., etc.

1847-1888.

....

Ils ont passé la vie à souffrir en silence,
Puisant dans leur douleur une vague espérance,
Et leur unique amour n'est mort qu'avec leurs jours.

Sublimes amoureux, ils n'auraient pas dû naître.
Ils vivent incompris; et ce sont là peut-être
Ceux qui savent aimer le plus, — le mieux, — toujours (1).

A. Weil.

Né le 4 septembre 1847, notre confrère, M. WEIL (Alfred-Jacques), est mort à Madrid, le 20 mars 1888, inopinément et prématurément enlevé par une maladie dont, en l'année terrible, il avait contracté les germes, aux avant-postes, sous Paris investi; et c'est son existence si courte et néanmoins si bien remplie que nous allons nous efforcer de retracer ici simplement, brièvement, laissant la parole tantôt à celui qui n'est plus mais qui revit tout entier dans

(1) *Une douzaine de sonnets.* — Sunt lacrymæ; p. 10.

sa correspondance et dans ses œuvres, tantôt aux personnes qui ont eu l'avantage de le connaître et de l'apprécier, tantôt enfin aux faits et aux dates qui, dans leur apparente sécheresse, ont parfois une singulière et touchante éloquence.

A peine sorti de Sainte-Barbe et de Louis-le-Grand après d'excellentes études constatées par plusieurs mentions aux Concours généraux et couronnées par le diplôme de bachelier ès-lettres, M. Alfred Weil s'éloigne de Paris, sa ville natale, pour se rendre à Madrid où l'appelle, en 1867, son oncle, M. Ignace Bauer, désireux de l'initier et de le préparer lui-même à la direction de l'importante maison de banque dont, quelques années plus tard, il devient l'associé.

Soudain la guerre éclate, — guerre néfaste et fatale! — La France n'a pas trop de tous ses enfants pressés autour d'elle pour résister à l'invasion qui l'étreint, l'étouffe et l'écrase; notre jeune confrère abandonne aussitôt l'Espagne dont son patriotisme lui rend le séjour insupportable, et accourt, en toute hâte, comme mobile, rejoindre au camp de Châlons, son frère aîné, M. Maurice Weil, alors attaché comme officier d'ordonnance à la personne du général Berthaut; puis, rentré à Paris, il remplit son devoir de soldat « jusqu'au jour où on le rapporte tout sanglant à sa mère, » atteint de l'impardonnable et irrémédiable affection « qui, après de longues et douloureuses alternatives, devait finir par vaincre sa fougueuse nature (1). »

Enfin la paix est signée. Quelle paix! et à quel prix! A peine convalescent, notre confrère regagne Madrid où le réclament, avec les affectueuses instances des siens, des intérêts de toute sorte et, surtout, un climat plus favorable au rétablissement d'une santé, hélas! à tout jamais compromise; mais il emporte avec lui l'espoir dans le relèvement de la patrie qui, « victorieuse ou vaincue, reste ce que nul mot

(1) Discours prononcé le 23 mars 1886, à la gare du Nord, à Madrid, devant une assistance d'élite aussi nombreuse que douloureusement émue, par notre ambassadeur auprès de la Cour d'Espagne, M. Cambon, après qui, prirent ensuite la parole MM. Emilio Castelar et Albareda, ministre du gouvernement, tous deux amis et intimes du défunt.

humain ne peut traduire — l'âme de notre âme et la vie de notre vie (1), » espoir qu'il proclame hautement dans ces deux dernières strophes d'une épître à son ami le comte de Las-Cases :

. . . .

« Et n'allez pas penser que la France périsse.
Vous êtes impuissants à lui donner la mort.
Elle glisse, elle roule aux bords du précipice...
Elle va le franchir d'un gigantesque effort.

Ainsi l'aigle blessé par un chasseur perfide
Semble un instant crouler du haut du ciel vermeil,
Mais soudain, redressant son cou de sang humide,
Reprend sa course immense en fixant le soleil (2). »

Cette espérance ne lui suffit pas et ne le satisfait pas, du reste; il veut, il entend qu'elle soit avivée toujours et sans cesse par l'aiguillon cuisant et douloureux du souvenir, et, s'adressant « à son frère, » il s'écrie :

« Quand la vestale osait oublier son serment,
Alors le feu sacré s'éteignant, chose impie,
On condamnait l'impure au dernier châtiment,
Et vivante — elle était sous terre ensevelie.

Eh bien, si nous osions oublier — si jamais
Dans nos cœurs s'éteignait le feu qui désormais
Doit y brûler — le feu de la haine brutale...
Nous nous enterrerions vifs comme la vestale (3). »

(1) Discours prononcé le 12 avril 1886, à la distribution des prix de l'École d'enseignement primaire, par M. Alfred Weil, président du conseil d'administration de la Société française de bienfaisance, d'assistance mutuelle et d'enseignement de Madrid. — Madrid, L. Peant é hijos, 1886; in-8° de 13 p.; p. 13.

(2) *Banalités :* Merci; pp. 112-113.

(3) *Ibid..... :* A mon frère; p. 115.

Aussi reconnaîtra-t-on sans peine avec nous que notre jeune mobile était doublé d'un poète, d'un poète aux aspirations mâles et généreuses, et ne s'étonnera-t-on nullement de l'entendre s'exprimer ainsi :

« Oh non, je n'ai pas dit, mère, qu'elle était morte
La sainte ambition dont mon cœur fut épris;
Elle vit en mon âme, elle y brûle et m'emporte
Vers un vague horizon de rêves infinis... (1). »

Au surplus, c'est tout qu'il faudrait citer de ce volume introuvable aujourd'hui et que conservent précieusement, comme un legs pieux, les quelques parents et amis pour qui il fit tirer, à très petit nombre, ces pages modestement intitulées « *Banalités*, *1867-1873*, » et dans lesquelles l'auteur se reflète et se révèle, en la pleine ardeur et la pleine foi de sa prime jeunesse, amoureux du beau et du bien, ne connaissant d'autre haine que celle trop légitime et trop naturelle d'un vainqueur sans pitié :

« ... Maudit sois-tu jusque dans ton cercueil...
. . . .

Toi qui semas la mort où Dieu sema la vie,
Toi qui fondas ta gloire en le sang répandu;
Avec ces conquérants qui te faisaient envie
Tu passeras alors, mais sanglant... éperdu...

Fuyant comme un voleur un regard invisible,
Tremblant sous le remords, de crimes revêtu,
Et le Seigneur du doigt t'arrêtera, terrible,
Imprimant le stigmate à ton front abattu (2). »

Le poète, vous le connaissez maintenant; nous nous bornerons donc à appeler votre attention, si quelque hasard heu-

(1) *Banalités* : Ambition; p. 177.
(2) *Ibid*..... : Maudis sois-tu; p. 177.

reux vous la fait jamais rencontrer, sur une élégante et minuscule plaquette de sonnets éditée chez Jouaust, en 1878 (1), dont ne renieraient certainement pas la paternité les maîtres actuels de notre Parnasse contemporain. Et, comme preuve à l'appui de notre assertion, qu'il nous soit permis de vous offrir ici ce petit chef-d'œuvre imité de Lope de Véga (2) :

« *Un soneto me manda hacer Violante...* »

. . . .

« Un sonnet, dites-vous, est chose difficile.
N'en croyez rien vraiment; ce n'est qu'un jeu charmant :
On prend une pensée élégante ou subtile,
Et sitôt quatre vers s'alignent aisément.

Les quatre vers suivants offrent assurément
Un peu plus de labeur au poëte inhabile;
La rime ou la pensée est parfois indocile...
Mais on franchit l'obstacle au galop et gaiement.

Les deux derniers tercets, c'est là fort grosse affaire :
Le poëte souvent ne sait trop comment faire
Pour serrer sa pensée en cet étroit corset.

Aussi, plus d'une fois, le mot, au lieu de rire,
Grimace affreusement; mais qu'importe? on respire,
Car l'on vient justement d'achever le sonnet. »

Mais la Muse n'est pour lui qu'une sorte de récréation noble et élevée au milieu de l'existence laborieuse et active qu'il s'est tracée et dont il n'entend pas s'écarter; et, quoique l'emploi de ses journées soit partagé entre les devoirs les plus divers, ceux de sa profession, ceux de sa famille, ceux que

(1) Weil : *Une douzaine de sonnets.*

(2) *Une douzaine de sonnets :* Imité de Lope de Véga; pp. 4-5.

lui imposent, outre les obligations mondaines de la haute société à laquelle il appartient, un esprit curieux de tout et une imagination constamment en éveil, il trouve encore le moyen de réserver quelques instants à l'étude de questions qui vont le présenter sous un nouvel aspect, pour beaucoup probablement fort inattendu. Ce sera M. Edouard Laboulaye (1) qui, si vous y consentez, se chargera de ce soin.

« J'ai lu, » dit l'éminent professeur au Collège de France, dans sa lettre en date du 25 août 1872 (2), qui sert d'introduction au *Programme de l'enseignement secondaire* (3), publié alors par notre regretté confrère, « j'ai lu, dit-il, avec intérêt cette « étude très-remarquable surtout « quand on songe à l'âge de « l'auteur. Ordinairement dans la jeunesse on épouse les idées « d'un maître; le mémoire de M. Weil contient au contraire « des vues très-originales et très-neuves en France. Je dis en « France, parce qu'en Amérique notamment, on s'est beau- « coup occupé de la classification des études et des meilleures « méthodes d'enseignement. Chez nous, au contraire, on en « est resté aux méthodes des Jésuites (4), et depuis deux siè- « cles, rien n'a changé.

« La critique que M. Weil fait de notre enseignement secon- « daire, est fondée; il a raison quand il demande un seul pro- « gramme d'études; il a raison encore, peut-être moins qu'il « ne croit, quand il veut qu'en général on fasse aller l'esprit « des enfants de la nature à l'homme, de la science aux lettres. « Je l'approuve également quand il veut que l'étude du grec « passe avant celle du latin; j'irai même plus loin que lui : je

(1) Laboulaye (Édouard-René Lefebvre de), né à Paris le 18 janvier 1811, et mort en cette ville, le 25 mai 1883.

(2) *Notice sur la vie et les travaux de M. Edouard Laboulaye*, par Henri Wallon, suivie de la bibliographie de ses Œuvres, par Eug. de Rozière; p. 69, nº 303.

(3) A. Weil : *Du programme de l'enseignement secondaire.*

(4) Peut-être vraie et fondée encore en 1872, cette assertion a fort heureusement perdu depuis lors, selon nous, beaucoup de sa valeur.

« donnerai au grec la plus grande part des études classi-
« ques. »

A cette appréciation d'un juge dont bien peu pourraient, à notre avis, récuser la compétence, que pourrions-nous ajouter? rien, sinon les conclusions suivantes auxquelles nous nous associons de toutes nos forces et dans lesquelles l'auteur résume en ces termes un travail qui, nous le répétons avec M. Édouard Laboulaye, « lui fait le plus grand honneur (1). »

« Le meilleur capital de l'homme, et par conséquent le meil-
« leur capital d'une nation, est celui de l'intelligence et du
« travail; il ne s'acquiert que par l'instruction. Il faut donc
« nous instruire.

« Il faut nous instruire encore, afin que le jour où la France
« aurait à reprendre son épée pour reconquérir cette Alsace
« qu'unissent à nous tant de gloires communes et cette Lor-
« raine à jamais française, bien plus que par les armes, par le
« souvenir de pieuse reconnaissance que ses nobles et coura-
« geux enfants gardent d'âge en âge aux humbles et héroïques
« soldats de notre saint Vincent de Paule, nous puissions faire
« éprouver à nos ennemis, qui nous ont montré ce que peut
« l'intelligence de la force, combien est plus puissante la force
« de l'intelligence (2).

L'auteur n'a pas épuisé là, du reste, tant s'en faut, cette question de l'enseignement qui le préoccupe sous toutes ses formes et à tous ses degrés et que nous le verrons poursuivre jusqu'aux derniers instants de sa trop courte carrière, comme en témoigne éloquemment cette école d'enseignement primaire de Madrid du développement de laquelle il se préoccupait encore le jour même (3) où, l'arrachant à l'affection éplorée

(1) A. Weil: *Du programme de l'enseignement secondaire*, p. 3.

(2) *Ibid.....*, pp. 51-52.

(3) Pobres hijos mios!... Infelices ninos de mi escuela! » Telles furent, en effet, les paroles qui sortirent les dernières de ses lèvres généreuses, et qui, comme le dit si bien le chroniqueur espagnol, ami du défunt à qui nous empruntons ce touchant détail, mériteraient d'être gravées au bas de son portrait.

des siens, Dieu le rappelait si soudainement à Lui; et, l'année suivante, en 1873, il fait paraître chez Charpentier une brochure non moins solide et non moins intéressante que la précédente sur l'*Enseignement des langues vivantes* (1). »

Voilà la part du lettré, du penseur, du philosophe que préoccupe et qu'inspire dans tous ses écrits, comme le guide dans tous les actes de sa vie, un seul et même sentiment, l'amour ardent et passionné de la patrie. Son objectif constant c'est la France qui, reconnaissante de tant de dévouement et acquittant une dette sacrée, lui décerne enfin, en janvier 1888, — juste récompense des nombreux services qu'il lui a rendus et qu'il ne cesse de lui rendre, — le ruban si envié de la Légion d'honneur.

Mais si Alfred Weil porte avant tout dans son cœur le culte du pays natal, si, dans ses entretiens intimes, il revient sans cesse, et encore, et toujours, sur ses gloires, sur sa grandeur, sur son avenir, il aime aussi ardemment l'Espagne devenue pour lui comme une seconde patrie; et, séduit par la générosité d'une Nation véritablement faite pour être comprise par la Nation française, il étudie son histoire, sa littérature, et il écrit sa langue.

De là cette belle et bonne traduction de l'ouvrage de Gaspar Muro sur « *La Princesse d'Éboli*, » (2) à laquelle M. Canovas del Castillo, alors président du Conseil des ministres, voulut bien, malgré ses graves occupations, consacrer une lettre-préface aussi honorable pour celui de qui elle émane que pour celui à qui elle est adressée.

Est-ce tout? Non. En janvier, février et mai 1884, la *Revista de España* (3) — l'équivalent de notre *Revue des Deux-Mondes* — publie, sous la signature de notre confrère, un solide et remarquable travail de près de cent trente pages : « Un soldado de España, » dédié à son vieil ami le général Eduardo Fernandez de San Roman qui de quelques mois seulement l'a

(1) A. Weil : *De l'enseignement des langues vivantes.*

(2) Gaspar Muro : *La princesse d'Éboli.*

(3) *Revista de España,* año XVII; janvier-mai 1884.

précédé dans a tombe. Fruit de longues et sérieuses recherches dans toutes les bibliothèques, dans toutes les archives, dans tous les dépôts publics et privés, cette étude fit d'autant plus sensation que son auteur, un Français, y rectifiait les erreurs de ses prédécesseurs espagnols, les Canovas et les Gayangos jusque-là considérés comme des maîtres infaillibles en tout ce qui touchait à l'histoire nationale; mais nous oubliions le nom de son héros, de ce Paul-Bernard, comte de Fontaine, qui, avant de succomber à Rocroy, avait eu, lui aussi, en 1638, son heure de gloire par la victoire de Caloo.

Puis, en 1886, toujours dans cette même Revue où il sut si rapidement conquérir ses lettres de naturalité, il publie une curieuse et originale révélation historique : « *Les volontaires espagnols au siège de Buda-Pesth, dom Antoine Gonzalez et le duc de Bejar* (1) »; et ce nouveau travail, d'après Rodriguez Correa (2), ne laisse, comme le précédent, absolument rien à désirer tant sous le point de vue de la clarté, de la pureté et de la correction du style généralement si difficiles à acquérir pour un étranger, que sous le rapport de la science, de la méthode et de la critique par lui apportées dans ses recherches non moins patientes que consciencieuses. D'où parfois d'heureuses découvertes comme celle qu'il eut, un jour, la bonne fortune de faire aux Archives de Turin, et qu'il s'empressa de porter à la connaissance de M. Jules Valfrey, alors à la veille de publier son savant et intéressant ouvrage sur Hugues de Lionne (3). D'où encore cette réputation bien méritée de chercheur infatigable qui, à un moment donné, le met en relations avec l'auteur de l'*Histoire des Princes de Condé;* bon juge en pareille matière, Mgr le duc d'Aumale ne tarde pas à apprécier Alfred Weil à toute sa valeur, et n'hésite pas à recourir plus d'une fois au trésor d'érudition et de notes que notre confrère tenait toujours généreusement ouvert à la disposition de quiconque y faisait appel. D'où enfin, dans nos

(1) *Revista de España*, n° du 25 août 1886.

(2) *La Illustration espanola,* anno XXXII, num°. XIII, 8 de abril 1888, p. 234, col. 2.

(3) J. Valfrey : *Hugues de Lionne,* tome II, p. 212, et *ibid.*, p. 221, note 1.

Mémoires de 1887, cet excellent et curieux travail dont, si l'impression en eût subi le moindre retard, il n'aurait même pu revoir les épreuves. Aussi quel étonnement joyeux est le sien quand, n'en espérant pas si tôt l'arrivée, « contaminé qu'il est peut-être déjà par la noble lenteur du peuple espagnol, » il reçoit les premières feuilles de son *Paul-Bernard de Fontaine* (1) de qui il entend bien avant peu, établir preuves en main, l'origine française, l'origine lorraine. Un mois plus tard, jour pour jour, après cette innocente plaisanterie sur la majestueuse lenteur de nos voisins d'outremonts, il nous retourne, le 7 mars, ayant consacré toute la soirée de la veille à les vérifier, les dernières pages de son travail enfin terminé, se promettant déjà de nous « envoyer quelque autre chose pour l'année prochaine; y réussirai-je? » Par ces mots se clôt notre correspondance! Le « *quelque chose* » annoncé n'attendait pas une année, pas même un mois. C'était, — trois semaines plus tard, — une feuille bordée de noir et nous apportant la triste, la douloureuse nouvelle, à laquelle nous nous attendions d'autant moins que jamais il n'avait, quoique condamné, laissé échapper une plainte sur

(1) *Le comte Paul-Bernard de Fontaine. — Son tombeau. Sa fondation existant encore aujourd'hui à Bruges; ses campagnes.* — Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, in-8° de 68 pp., enrichi de 2 pl. Tirage à part des Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, II° série, tome VII, pp. 143-204.

Comme son étude : *Un soldado de España*, dont le travail ci-dessus est la continuation, M. A. Weil a tenu à ce que son tirage à part fût tout spécialement dédié à la mémoire du lieutenant général, marquis de San Roman, et cela pour un motif tellement en sa faveur, que nous ne croyons pouvoir le passer sous silence. « C'est, » nous écrivait-il le 21 janvier 1888, « c'est au général San « Roman que mes articles espagnols étaient adressés sous forme de lettres; « c'est pour lui que j'ai continué mes recherches, et c'est à lui que doit aller « ce souvenir de celui qu'il aima paternellement et à qui il a accordé l'in- « signe honneur de le nommer un de ses exécuteurs testamentaires, avec « mission de remettre à l'Académie de l'Histoire sa magnifique bibliothèque « historique et militaire, riche de plus de douze mille volumes et de grande « valeur. Pardon de vous raconter ce fait tout intime, mais vous croirez « mieux à ma gratitude pour vous en voyant la reconnaissance que je garde « à un autre ami. »

l'état de sa santé. L'arrêt fatal il le connaissait, « mais sur ses traits amaigris, il ne laissait paraître aucune anxiété, et quelles que fussent ses appréhensions, son ardeur ne se lassait pas, et son sourire était le même (1). »

A ce qui précède nous n'ajouterons plus que quelques lignes empruntées, comme les précédentes, à l'éloquent discours de notre ambassadeur : « Il avait des qualités vraiment françaises, la grâce et la précision de l'esprit, le goût des nobles occupations, l'âpreté au travail et la gaîté. Il possédait aussi la flamme intérieure, le don inappréciable d'aimer et d'être aimé, et l'on peut dire de lui que dans son cœur : Dieu mit premièrement la bonté — non pas cette bienveillance impuissante qui suffit à tant de gens, mais la bonté active et féconde, l'ardeur à se dépenser pour ses semblables, et à poursuivre incessamment le bien. »

Ce portrait est trop fidèle et trop vrai pour que nous voulions en retrancher ou y ajouter quoi que ce soit; aussi sera-ce sous son impression, qu'interprète des regrets de notre Société où il ne fit, hélas! que passer, nous enverrons notre suprême adieu au poète, à l'érudit, à l'artiste, au patriote, au bienfaiteur de l'humanité, et, pour tout résumer, au parfait honnête homme en la personne de qui deux nations sœurs, la France et l'Espagne, ont perdu un enfant que chacune d'elles peut justement être fière de revendiquer pour sien.

(1) Cambon, discours prononcé à la gare du Nord, à Madrid.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES DE M. ALFRED WEIL.

Ouvrages et travaux imprimés en langue française.

1. — Du programme de l'enseignement secondaire, précédé d'une lettre de M. Édouard Laboulaye. — Paris, Charpentier, 1872; in-8° de 52 pages.

2. — De l'enseignement des langues vivantes. — Paris, Charpentier, 1873.

3. — Banalités, 1867-1873. — Poésies. — Madrid, M. Rivadeneyra, 1873; in-8° de 211 pages.

4. — Gaspar Muro. — La princesse d'Éboli, précédée d'une lettre-préface de M. Canovas del Castillo; traduit de l'espagnol par Alfred Weil. — Paris, G. Charpentier, 1878; in-8° de L + 296 pages, enrichi d'un portrait et de 2 pl. d'autogr.

5. — Une douzaine de sonnets. — Paris, librairie des bibliophiles, 1878; in-12 de 30 pages.

6. — Société de bienfaisance et d'assistance mutuelle et d'enseignement de Madrid. — École d'enseignement primaire. Distribution des prix du 11 juillet 1886. — Discours de M. Alfred Weil, président du conseil d'administration de la Société française. — Madrid, L. Peant é hijos, 1886; in-8° de 13 pages.

7. — Le comte Paul-Bernard de Fontaine. — Son tombeau. Sa fondation existant encore aujourd'hui à Bruges. Ses campagnes. — Bar, Contant-Laguerre, 1888; in-8° de 68 p., avec 2 pl. — Extrait du tome VII, 2e série, année 1887, des Mémoires de la Société des Lettres, Siences et Arts de Bar-le-Duc, pages 143-204.

Travaux imprimés en langue espagnole.

8. — Un soldado de España. — Extrait de la « Revista de España, » año XVII, n^{os} des 10-25 janvier, 10-25 février et 10 mai 1884; tomes XCVI et XCVII, pages 80-98; 240-267; 392-419; 510-540 et 49-72, formant un ensemble de 130 pages.

9. — Los voluntarios españoles en el sitio de Buda. Don Antonio de Gonzalez y el Duque de Bejar. — Revista de España, anno XIX, n° du 25 août 1886.

10. — Enfin dans le journal de sport « El campo » divers articles sur le cheval pur-sang qui y parurent sous ce titre : « El caballo de pura raza. »

Manuscrits :

A quoi nous ajouterons, pour être aussi complet que possible, les précieuses indications suivantes que nous fournit, dans son numéro du 8 avril 1888, sous la signature autorisée de Ramon Rodriguez Correa, un fin lettré et un intime de notre confrère, la *Illustracion española y americana* (1).

En langue française.

Diverses études et notices sur Pimentel, Alberoni, comme aussi sur Alfred de Musset, sur Octave Feuillet, sur Emile Augier et nombre d'autres auteurs modernes de notre pays.

(1) A voir et à consulter également parmi les articles, qu'unanime dans l'expression de ses regrets, s'empressa, au lendemain de la mort de M. Alfred Weil, de lui consacrer — sans distinction de partis, ni d'opinions, toute la presse madrilène, ceux publiés par « el Correo, » les 20 et 21, « el Epoca, » le 21, « el Dia, » le 20, « el Globo, » les 21 et 24, « el Imparcial, » le 21, et « el Resumen, » enfin, les 20, 21 et 23 du mois de mars 1886.

En langue espagnole.

Un dictionnaire espagnol-français du XVII[e] siècle (1), œuvre de longue haleine et de haute érudition que la mort ne permit pas à son auteur de terminer et qui lui eût assurément assigné une place marquante dans la littérature espagnole moderne.

Puis maintes et merveilleuses traductions en tous genres et de toutes les époques. Citons notamment diverses compositions d'Henri Heine (2); l'Amour et la Mort (3), du comte Giacomo Leopardi (4); le fameux sonnet du Dante :

« Tanto gentil et tant' onesta! »

le moineau de Lesbie, de Catulle; et enfin, et surtout ce joyau, cette perle, les *Imitations* de Becquer (5), dont — écrit de sa main pour une auguste dame (6), grande admiratrice du poète, existe un seul et unique exemplaire.

A Bar-le-Duc, le 20 mars 1889.

A. JACOB.

(1) Diccionario español francès del siglo XVII.

(2) Né à Dusseldorf le 12 décembre 1799, mort à Paris le 17 février 1856.

(3) De Amore e Morte.

(4) Né à Rocanati (marche d'Ancône) en 1798; mort à Naples en 1837.

(5) Né à Séville le 17 janvier 1836, mort à Madrid le 22 décembre 1870.

(6) Son Altesse Impériale et Royale, l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche, mère de la reine régente d'Espagne.

SA GRANDEUR

Mgr MARIE-CAMILLE-ALBERT DE BRIEY,

ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ,

Membre titulaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc

10 NOVEMBRE 1826 — 10 NOVEMBRE 1888.

DÉCÉDÉ le 10 novembre dernier dans son palais épiscopal de Saint-Dié, après une longue et douloureuse maladie, notre confrère était né, jour pour jour (1), soixante-deux ans auparavant, au château de La Roche (2), en Poitou.

Second fils (3) de Charles Herbrand, comte de Briey (4) et de Louise-Sophie-Zélanie de Busancy-Pavant, Marie-Camille-Albert de Briey descendait d'une noble et antique maison (5), branche cadette de nos premiers comtes de Bar, ducs bénéficiaires de la Haute-Lorraine. Aussi

(1) 10 novembre 1826.

(2) Commune de Magné; canton de Gençais; département de la Vienne.

(3) Ses quatre frères qui tous lui survivent sont : l'aîné, Marc-Louis-Anatole, comte de Briey, veuf de Berthe de La Fare, habitant le château paternel de La Roche; et les trois plus jeunes : — S. G. Mgr Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux; — le comte Théodore de Briey, colonel du 9e dragons, nommé au commandement par intérim de la brigade de cavalerie du 12e corps d'armée, à Limoges, à dater du 1er mai 1889, marié à Amélie, comtesse de Ludres; — le comte Edouard de Briey, marié à Marie, baronne de Montreuil, et résidant en Normandie, dans sa propriété de Tierceville.

(4) Ancien capitaine aux chasseurs de la garde royale.

(5) Portant « d'or à trois pals alaisés et fichés de gueules, » cette vieille famille barroise dont un des ancêtres, Renaud de Briey, succomba glorieusement à la première croisade, a fourni plusieurs évêques, de nombreuses chanoinesses aux chapitres nobles de Remiremont, d'Epinal, de Bouxières; des

recherchait-il avec une véritable ardeur, pour les collectionner, tous les documents relatifs à l'histoire de notre province si intimement liée, aux XIIIe et XIVe siècles surtout, avec celle de sa propre famille; et c'est ce genre même tout spécial de recherches qui nous procura et nous valut l'avantage de le compter, trop peu de temps, hélas! au nombre de nos membres titulaires (1).

N'ayant nullement l'intention ni la prétention de vous retracer — reflet de sa noble devise : « Diex me conduie » —, l'existence de l'éminent confrère de qui nous déplorons la perte, nous nous contenterons de vous en indiquer sommairement les principales étapes.

Nous sommes en 1844; Albert de Briey vient de terminer avec succès de brillantes études au collège Stanislas, et, dès cette époque, comme le dira plus tard un de ses compatriotes (2) qui, lui aussi, a su se faire un nom, il est facile de prévoir que le jeune lauréat « sera un des esprits les plus distingués de son temps. » Ce jugement, qui n'a rien d'exagéré, ne tarda pas à être confirmé et ratifié hautement quelques années plus tard par le premier roi des Belges. Désireux de donner une instruction solide et une éducation brillante à ses enfants, Léopold I chargea, malgré sa jeunesse, Albert de Briey, de vouloir bien surveiller, diriger et instruire ses deux fils, le duc de Brabant (3), aujourd'hui régnant, et le comte

officiers généraux, des colonels de régiments à leur nom; des chambellans; des conseillers d'État; des ambassadeurs des ducs de Lorraine, des rois de France et de Sicile, ainsi que des empereurs d'Allemagne, etc. — Il en existe aujourd'hui encore deux autres branches : l'une établie en Belgique où elle est actuellement représentée par les enfants et petits-enfants de feu le comte Camille de Briey, (ancien ministre des finances et des affaires étrangères de Léopold I, né en 1799, et décédé en son château de Claireau, le 9 juin 1877), et de Laurence de Beauffort; l'autre habitant la France, et représentée par les enfants du comte Edouard de Briey et de Françoise-Marie de Namur. *Bulletin héraldique,* tome VII (1888); col. 670 et 671.

(1) Admis en cette qualité le 6 avril 1887.

(2) M. Caro (Elme-Marie), né en 1826, à Poitiers, et membre de l'Académie française.

(3) Léopold II, Louis-Philippe-Marie-Victor, né à Bruxelles, le 9 avril 1835.

de Flandre (1), qui, tous deux, après avoir mis à profit l'inépuisable savoir et la rare distinction de leur gouverneur, lui conservèrent tous deux, jusqu'à sa mort la plus tendre et la plus respectueuse affection, affection que pouvaient encore, du reste, rendre plus étroite des liens de famille (2).

Mais ni l'amitié du souverain, ni la haute situation à laquelle il lui était permis de prétendre, ne devaient détourner Albert de Briey du but autrement élevé qu'il s'était fixé; et aussitôt après le mariage du prince héritier, en 1859, nous le voyons au séminaire français de Rome venir, sous la direction du R. P. Stumpf, aujourd'hui évêque de Strasbourg, se préparer, par de hautes et sérieuses études, à la vie nouvelle vers laquelle il se sent irrésistiblement appelé.

Ordonné prêtre en 1862, docteur en théologie quelques mois plus tard, l'abbé de Briey — après un séjour d'environ une année à Constantinople où l'avait attiré le besoin de se dépenser aux plus généreuses entreprises — revient en France, et s'y fixe, à Poitiers, auprès de son frère (3), alors chanoine de la cathédrale et directeur général des œuvres charitables du diocèse. Là, Mgr Pie ne tarde pas à remarquer et à apprécier la nouvelle recrue qui lui arrive; et, faisant appel à son dévouement, il l'attache à sa personne en qualité de vicaire général honoraire. C'est dans l'exercice de ces fonctions auxquelles il se donnait et se dévouait tout entier que, onze ans plus tard, en 1876, le Gouvernement le désigne pour l'évêché de Saint-Dié, vacant par la translation de Mgr Caverot sur le siège primatial de Lyon. Cédant alors à de pressantes instances, il accepte la mitre épiscopale qui, par deux fois déjà, lui avait été offerte (4); et les regrets unanimes de son diocèse

(1) Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudoin-Léopold-Georges, né à Lacken, le 24 mars 1837.

(2) La grand'mère de leur jeune gouverneur, née de Pouilly, était sœur du feld-maréchal prince Alexandre Mensdorff-Pouilly, qui épousa, le 2 février 1804, Sophie-Frédérique-Caroline-Louise, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née le 19 août 1778, morte en 1835, sœur de Léopold Ier, roi des Belges.

(3) Marie-Ange-Emmanuel, aujourd'hui évêque de Meaux.

(4) Précédemment, en 1874, l'abbé de Briey avait décliné l'évêché de Luçon, puis, en 1876, celui de Soissons.

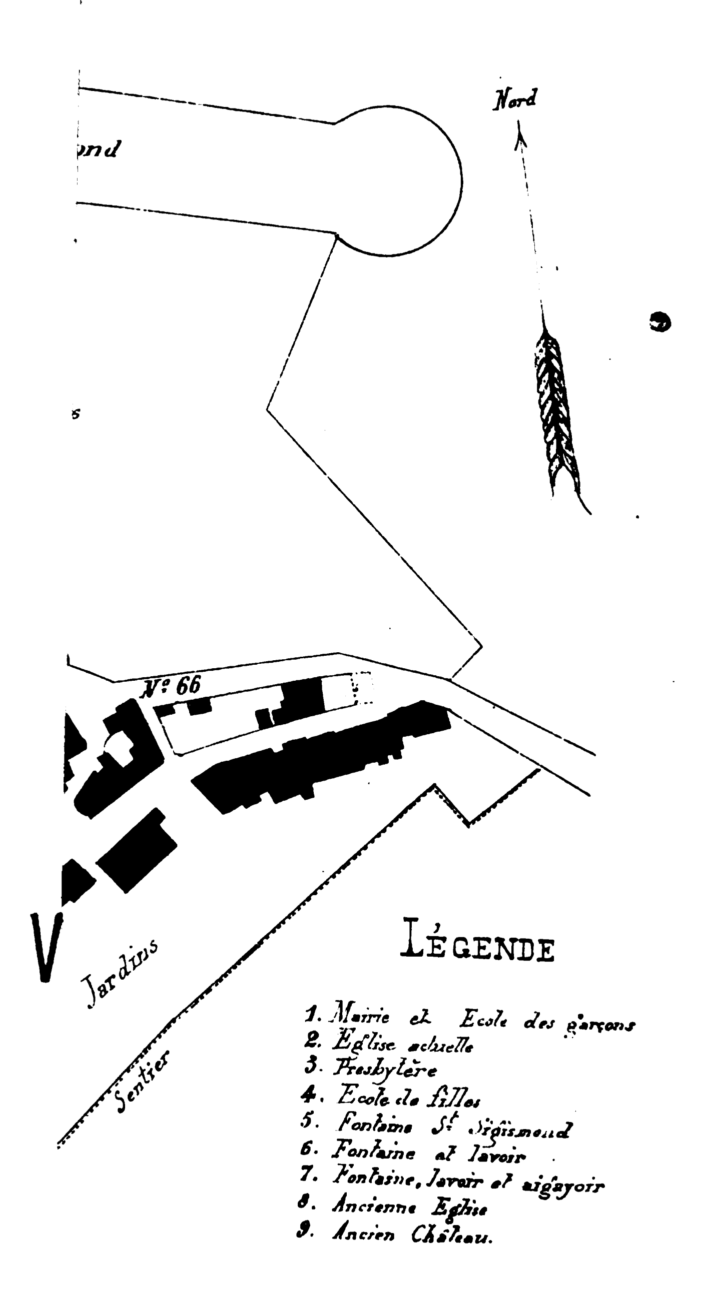
auxquels, sans distinction d'opinions ni de partis, s'associèrent tous les organes de la presse locale et de notre région de l'Est, témoignent, autrement que ne le pourrait faire notre parole, de la haute valeur et des admirables vertus du prélat qui en fut l'objet. Aussi, au nom de la Société des Lettres de Bar-le-Duc (1), nous bornerons-nous à adresser ici, comme un bien faible témoignage de notre respectueuse gratitude et de nos regrets, ces quelques lignes d'adieu à la mémoire du vénéré confrère qui, « Lorrain par l'origine, la mission et le cœur (2), » avait bien voulu, en cette triple considération sans doute, accepter d'être des nôtres.

Bar-le-Duc, 3 avril 1889.

A. JACOB.

(1) Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui désireraient plus de détails sur notre éminent et regretté confrère aux différents articles publiés dans les n[os] 46, 47, 48 (16, 23 et 30 novembre 1888) de la *Semaine religieuse de Saint-Dié*, et surtout au remarquable et éloquent discours prononcé le 13 décembre dernier par M[gr] d'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris, et publié dans la même Revue, (n° 50, 14 décembre 1888).

(2) Léon Germain, *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, déc. 1888, p. 227.


Nord
N° 66
Jardins
Sentier
LÉGENDE
1. Mairie et Ecole des garçons
2. Église actuelle
3. Presbytère
4. Ecole de filles
5. Fontaine St Sigismond
6. Fontaine et lavoir
7. Fontaine, lavoir et aigayoir
8. Ancienne Eglise
9. Ancien Château.

VOUTHON-HAUT

ET SES SEIGNEURS,

PAR

H. LABOURASSE.

I.

PARTIE STATISTIQUE.

Orographie. — Dans toute la longueur de notre département, le bassin secondaire de la Meuse, assez étroit, est limité par deux chaînes de collines courant du S.-E. au N.-O., et forme une belle et riche vallée de deux à trois kilomètres de largeur. La chaîne occidentale, qui sépare ce bassin de celui de la Seine (1), n'est que le prolongement du plateau de Langres; son altitude maximum, à l'ancien moulin à vent de Chermisey (Vosges), n'est que de 438 m. (2). Dans la Meuse, elle atteint 423 m. seulement au *Buisson d'Amanty*, le point le plus élevé du département. C'est entre ces deux altitudes, peu distantes l'une de l'autre, que s'étend le territoire de Vouthon-

(1) La ligne de partage entre dans le département par le territoire de Vaudeville, à l'O. de ce village. Elle passe aux cotes 423 à Amanty, 395 et 386 à Delouze, 401 à Rosières-en-Blois, 395 et 411 à Méligny-le-Grand (A. Buvignier, *Géologie de la Meuse*).

(2) *Patria*, I, col. 84. — Le tirage de la carte de l'État-major, 1885, relève de 4 m. toutes les cotes ci-dessus.



haut, avec les cotes 420 à la *Frière*, 417 au signal de *Bellevue*, et 406 à la *Haute-Borne*. Toute sa portion livrée à la culture dépend du bassin de la Meuse; une faible étendue de sa partie boisée à l'O. porte ses eaux à la Seine, par l'Ornain, affluent de la Saulx, qui elle-même grossit la Marne à Étrepy.

Couvert de forêts à l'O. et au N.-O., ce territoire est très accidenté : cinq vallons ou *combes* le sillonnent dans la direction générale de l'O. à l'E., mais la forme arrondie et abaissée des contreforts qui les séparent les unes des autres permet à peu près partout le facile accès de la charrue. Toutes ces combes sont tributaires de la Meuse. La plus septentrionale, dans laquelle est bâti Vouthon-bas, reçoit les trois suivantes et débouche dans la vallée de la Meuse, en face de Taillancourt et de Montbras; la dernière au S., qui se confond en aval avec celle des Roises, porte ses eaux dans la Meuse proche du village de Maxey-sur-Meuse (Vosges).

Très irrégulier, le territoire de Vouthon-haut offre au N.-E. une vaste échancrure qui contient une bonne partie du finage de Vouthon-bas. Aussi son périmètre (23 kilomètres environ) n'est-il pas en rapport avec sa superficie (1,332 hect. 98 ares) (1). Sa plus grande longueur, du S.-O. au N.-E., c'est-à-dire de la borne des *Quatre-Fins*, point de rencontre des finages de Vouthon-haut, Vaudeville, Dainville et Gondrecourt, jusqu'à la jonction des trois finages de Vouthon-haut, Goussaincourt et Vouthon-bas (fond de la *Combrisson*), est de 6,140 mètres; et sa plus grande largeur, sensiblement perpendiculaire à la dimension précédente, du S.-E. au N.-O., du point de rencontre des finages de Vouthon-haut, Vaudeville et les Roises (sur la *Grande-faute*), jusqu'à la réunion des finages d'Amanty, Gondrecourt et Vouthon-haut (*le Pâtis du Trait*), de 5,250 mètres.

Il est borné au N. par celui d'Amanty sur une longueur de 360 mètres, et de Gondrecourt sur une longueur de 1,800 mètres; — vers l'E. par celui de Vouthon-bas sur 8,060 mètres, et de Goussaincourt sur 1,470 mètres; — au S. par ceux de Greux sur 300 mètres, des Roises sur 2,780 mètres et de Vau-

(1) Un carré de même superficie n'aurait que 14 kil. 550 de périmètre.

deville sur 4,270 mètres; — enfin, à l'O., par celui de Gondrecourt sur 3,880 mètres. Au S.-O. il confine par un point (Borne des *Quatre-Fins*) au territoire de Dainville-Bertheléville.

Géologie. — Au point de vue géologique, le territoire de Vouthon-haut appartient, partie au terrain jurassique moyen (coral-rag), et partie au terrain jurassique supérieur (terrain portlandien, assise des calcaires à astartes). Les fossiles y sont peu variés et sans grand intérêt : térébratules, natices, isocardes (plateau de la *Montjoie*), débris de polypiers, quelques bancs de gryphées-virgules, etc. On ramasse sur le sol des nodules ferrugineux ayant l'aspect de pyrites et nommés dans le pays *pierres de tonnerre*, par allusion aux météorites. On a découvert en 1888 et 1889, lieudits l'*Enrouillé* et la *Terre-Claude*, nos 111 et 112 du plan, deux vertèbres fossiles de plésiosaure (1); elles appartiennent actuellement au musée scolaire de Vouthon-haut.

Plusieurs carrières ont été ouvertes sur le territoire de Vouthon-haut.

Celle du *Sorez* ou de *Bellevue*, aujourd'hui nivelée et convertie en terre labourable, fournissait une oolithe grise très gélive, formée par une agglomération de sphéricules de la grosseur d'un grain de navette. On en faisait, pour l'intérieur, des dalles ou pavés dont la surface se durcissait rapidement au contact de l'air et qui fournissaient un long usage à condition de ne pas être déplacées. Quoique calcaire, cette pierre s'émiettait sous l'action du feu, et le four à chaux voisin était obligé de s'approvisionner ailleurs.

Une autre carrière, située à 500 mètres du village, entre l'ancien chemin de Domremy et la route nationale, fournit, outre du moëllon, une pierre de taille grise assez dure dont plusieurs bancs sont gélifs. Cette pierre, qui alimentait un four

(1) Le plésiosaure, dont le nom signifie *voisin du lézard*, est un animal antédiluvien, remarquable par la longueur de son cou, composé de trente-cinq vertèbres. Quelques-uns de ces sauriens avaient jusqu'à 9 mètres de longueur. On trouve les débris fossiles du plésiosaure dans les terrains oolithiques appartenant à la formation jurassique.

à chaux voisin, abandonné en 1871, n'est guère employée que dans la localité; encore lui préfère-t-on la pierre de Vaudeville.

En 1841, on ouvrit momentanément une carrière au haut de la combe *Montpaul*. Cette carrière fournit d'excellent moëllon, coupé de veines bleuâtres et très dur, qui servit au pavage de l'*aiguayoir* communal construit à cette époque. Cette carrière, qui appartenait à l'entrepreneur, a été depuis abandonnée.

Enfin et plus récemment, une quatrième carrière a été ouverte à la *Combrisson*. La pierre extraite était blanche et de mauvaise qualité. Cette exploitation a cessé presque aussitôt.

Nous avons vu deux fours à chaux en exploitation : l'un près de l'ancien signal de Bellevue, l'autre dans la carrière située entre les deux routes. Tous deux fournissaient une chaux grasse d'assez bonne qualité.

On rencontre au S. du territoire, à une faible profondeur, des calcaires en feuillets de 2 à 3 centimètres d'épaisseur, appelés *laves* ou *lèves*, fournis par les bancs suboolithiques fissiles et employés autrefois à couvrir les maisons; mais ces laves sont moins régulières et moins estimées que celles de Pompierre (Vosges), que fournit également l'étage jurassique supérieur.

Une sorte d'argile réfractaire, qui se trouve au sud-est du village, a été employée avantageusement à la fabrication de briques à four, dites *marats*, du nom d'une commune de la Meuse qui en fournit d'excellentes.

Hydrographie. — A raison de son altitude, de son éloignement de montagnes qui le dominent et de sa constitution géologique, le territoire de Vouthon-haut est obligé de créer, au moyen des eaux pluviales, le peu de sources qu'il possède. Il est vrai que ce territoire reçoit par année une quantité d'eau capable de le couvrir de plus d'un mètre d'épaisseur (1). A part les sources qui alimentent les fontaines du village et dont nous parlons plus loin, nous ne connaissons que celles de *Bon-*

(1) En 1888, il y est tombé 10 litres 60 cent. d'eau par décimètre carré, soit plus de quatorze millions de mètres cubes sur toute l'étendue du territoire.

court, qui ne tarit jamais, celle de la *Fontaine-le-Clos* et la *Goulotte de Gervallotte*. Les deux premières forment chacune un ruisseau qui disparaît bientôt, et seules les pluies diluviennes et la fonte des neiges donnent là naissance à des torrents éphémères que le sol finit par absorber tout entiers.

Les orages y sont assez rares. Leur direction est presque toujours du S.-O. au N.-E., parce que là, vers Chermisey, est la seule trouée qui leur soit ouverte. Le plus souvent ils se séparent en deux parties : l'une descend par la vallée de Vaudeville vers les Roises et la Meuse, tandis que l'autre se dirige vers l'Ornain, pour de là regagner également la Meuse en aval de la première; de la sorte, Vouthon-haut est protégé par sa ceinture de forêts. Ces deux parties se réunissent et continuent leur route vers l'est.

Un orage épouvantable, qui a sévi sur une grande étendue de pays, et dont le souvenir se perpétue parmi les populations qui en furent victimes, fondit sur le territoire de Vouthon-haut le 5 août 1816. Nous en reparlerons ailleurs.

Sans les forêts qui enserrent presque de toutes parts le cercle irrégulier formé par la partie découverte des finages de Vouthon-haut et de Vouthon-bas, on aurait, du *signal de Bellevue* (1), un magnifique panorama. A l'est, passant au-dessus des bois qui bordent la vallée de la Meuse, la vue s'étend jusqu'à trente kilomètres sur les collines arrondies du Toulois; sur la gauche, l'œil se repose agréablement sur un coin de cette riante vallée, et la *Côte de Julien*, au delà de la Meuse et du Vair, son affluent, ferme de ce côté un horizon qui éveille d'antiques et glorieux souvenirs.

Nous parlons plus loin du climat.

Flore et faune. — La flore du pays n'offre rien de particulier : c'est celle des terrains jurassiques à base calcaire et de faible altitude. Le nom de la plupart des plantes est dénaturé par le patois. L'anémone pulsatille se nomme *coucheriot;* la bugrane,

(1) Ce signal, bâti quadrangulaire élevé de 3 mètres sur un poteau, le tout en chêne, a dû servir aux opérations trigonométriques faites pour la carte de Cassini. Il est tombé de vétusté.

rébeu; la bardane, *rempâ;* la cardère, *peignot;* les mauves, *froumageot;* le pouliot, *pouiû;* l'agrostème, *noïelle;* le cucubale ou silène, *poterelle;* la cuscute, *gale;* la gesse tubéreuse, *maquijon;* l'ivraie, *warge;* le liseron, *lignue;* la mélampyre, *rougeole;* la mercuriale, *fouilrawce;* le tussilage ou pas-d'âne, *tacon;* le trèfle rampant, *trouillotte*, le salsifis sauvage, *bouquin*, etc.

Les essences forestières sont surtout le chêne, le hêtre ou *fawê*, le charme ou *charmeille*, l'érable commun ou *euiljrâie*. Le tilleul, le sorbier, l'orme, le plane, l'alisier, *olieil*, et les fruitiers y sont plus rares. Le coudrier ou *cawreil* et le saule ou *sauce* se mêlent dans les taillis aux essences précédentes. Les sous-bois se composent de bourdaine, d'aubépine, de troëne ou *frezillon*, de mancièn, de viorne-obier ou boule-de-neige. Parmi les arbustes nous citerons le daphné ou *joliboue*, le clématite des haies ou *vîyieil*, le chèvre-feuille, l'épine-vinette ou *barbelin*, le fambroisier ou *ambreil*, le genêt à balais ou *genette*, le lierre ou *traitieu*, etc. Le sureau ou *saîgnon* ne se trouve guère qu'à proximité des habitations.

La faune de cette région n'a rien non plus de remarquable. Parmi les grands quadrupèdes, le loup, le renard, le chevreuil et le sanglier tiennent la première place; puis viennent le lièvre, le blaireau, la fouine, le putois ou *vichaw*, la belette ou *bâcoulotte*, le chat sauvage, et toute la tribu des rongeurs : le rat ou *lau*, le loir ou *lau-dormant*, la souris ou *rate*, la musaraigne ou *meurgeotte*, etc., auxquels il faut ajouter la chauve-souris ou *rate-voulate*. — L'orvet ou *envaw*, la vipère et la couleuvre sont les seuls reptiles : la dernière y est très rare. On y trouve aussi le lézard gris ou *laujatte*, le lézard vert ou *vert-de-ri*, la grenouille et le crapaud ou *bo*, dont le têtard se nomme *bocouê* (crapaud coué ou à queue). — Les oiseaux sont très nombreux : le corbeau ou *courbê*, le geai ou *jâque*, la pie, le pivert ou *épéque*, le merle, la grive, la tourterelle, le bouvreuil ou gros-bec, le tarin, la perdrix, la huppe ou *cod'boue*, la mésange, le grimpereau ou *grimpette*, le bruant ou *vodeilre*, l'alouette, le troglodyte ou *founelot*, le roitelet ou *meussot*, — les nocturnes : chouette, effraie et grand-duc; — plusieurs

rapaces : l'émérillon ou *tiercelet*, la buse ou *bûjon*, sont les principaux ; — puis vient l'innombrable légion des petits oiseaux : le moineau, le pinson, le chardonneret, la linotte, la fauvette, les bergeronnettes, hoche-queue et traquets, le rossignol, le loriot ou *oriô* (d'*aureolus*), et bien d'autres dont le chant harmonieux et varié charme nos oreilles pendant la belle saison. — Parmi les oiseaux de passage, nous citerons le pigeon-ramier, la caille, l'hirondelle et la bécasse, le seul de nos échassiers. L'absence de cours d'eau dit assez que les poissons y sont inconnus.

LA COMMUNE.

Vouthon-haut n'a rien qui le distingue des petites agglomérations rurales. Assis à l'origine de *la Vallotte*, le moins étendu des cinq vallons qui accidentent le territoire, il est traversé dans toute sa longueur, du S.-E. au N.-O., par la route nationale N° 66, de Bar-le-Duc à Bâle, et affecte une forme triangulaire. Une partie du village est bâtie en amphithéâtre contre le versant S. du vallon, tandis que l'autre partie est sensiblement horizontale.

Vouthon-haut a quatre rues principales : *la Route*, la rue de l'ancienne église, la *rue Haute*, qui relie les deux premières et complète un triangle, et *la Cour*, qui comprend les fermes et dépendances de l'ancien château. Ce qui reste de celui-ci et de ses communs forme un groupe d'habitations détachées, mais trop proches de l'agglomération communale pour qu'il en soit fait une section distincte. Les rues sont généralement propres ; la plupart sont bordées de *caniveaux*, mais la coutume séculaire de placer devant chaque habitation les fumiers d'étables et les instruments aratoires offense à la fois l'œil et l'odorat.

Le style de l'ancienne église paroissiale démolie en 1861, ainsi que d'anciens titres dont nous parlerons, témoignent de la haute antiquité de Vouthon-haut, qui existait certainement au XIIe siècle. Le nom de ce village a beaucoup varié : nous l'avons trouvé écrit : *Voton*, *Vothon*, *Volton*, *Voulton*, *Vouton*,

Voulthon, etc. M. Liénard, dans son *Dictionnaire topographique de la Meuse*, signale aussi plusieurs variantes: *Voulthon-en-haut* 1327 (Chambre des comptes, compte de Gondrecourt); *Voutonnum, Votonnum*, 1402 (regestr. Tull.); *Vothon-hault*, 1580 (procès-verbal des coutumes); *Vouton-haut*, 1700 (carte des États); *Vouthon-le-haut*, et *Vothonium-superius*, 1711 (Pouillé de Toul), et 1749 (Pouillé de Bar) (1).

Quelle est l'origine de ce nom? Nous avouons l'ignorer. Sa forme la plus simple, *Voton*, se rapproche beaucoup du mot latin *votum*, vœu; mais aucun fait, à notre connaissance, n'autorise cette étymologie.

Vouthon-haut n'a pas d'écart. Autrefois, au lieu dit *Bellevue*, près du bois de la Quemine, à 1,300 m. au S.-O. du signal de Bellevue, les seigneurs avaient fait bâtir une maison de garde (2). Celui-ci, de son observatoire, veillait au loin sur les propriétés placées sous sa surveillance. Depuis la vente des biens seigneuriaux, cette maison fut démolie, et ses matériaux servirent, dit-on, à construire des maisons aux Roises.

Il y avait aussi, au siècle dernier, un moulin à vent situé en haut de *Marotte*, sur un petit plateau gazonné qui confinait la *Justice*. Nous avons encore vu la pierre qui retenait la queue de ce moulin. Pendant l'été, il suppléait celui de Vouthon-bas, mu par l'eau du ruisseau qui arrose ce village, et qui chômait en moyenne six mois de l'année, de mai en novembre (3).

Vouthon-haut est situé par 3°,17′ de longitude orientale et

(1) Il existe en France, outre Vouthon-bas, deux autres villages de ce nom : *Voulton*, Seine-et-Marne, arrond. de Provins, c[on] de Villiers-Saint-Georges; où l'*l* de Voulton se prononce; — et *Vouthon*, Charente, arrond. d'Angoulême, c[on] de Montbron. Les étymologistes de ce pays pensent que Vouthon signifie *Vallée d'Othon*.

(2) Un des derniers gardes fut le malheureux *Bonneau*, homme intègre, qui périt, victime de son devoir, tué d'un coup de fusil dans le bois de la *Combe-Millot*. L'auteur de ce guet-apens ne fut pas inquiété, mais la famille de Bonneau, d'accord avec la rumeur publique, en désigna l'instigateur ou l'auteur. Ce crime fut commis le 24 juillet 1783.

(3) Ce moulin, appartenant en dernier lieu au sieur Boudinot, de Vouthon-haut, a été démoli vers 1856.

par 48°',29' de latitude septentrionale. Son altitude moyenne est de 400 m. environ (1). Il est traversé, avons-nous dit, par la route nationale n° 66, de Bar-le-Duc à Bâle, construite vers 1776 (2). Sa distance légale de Gondrecourt, chef-lieu du canton auquel il appartient (3), est de 10 kilom.; celle de Commercy, son chef-lieu d'arrondissement, de 40 kil.; celle de Bar-le-Duc, chef-lieu du département, de 54 kil.; et celle de Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire de l'arrondissement et siège de la cour d'assises, de 51 kilomètres. Il est situé à 48 kilom. de Nancy, chef-lieu de l'académie et de la cour d'appel auxquels il ressortit, et à 300 kil. de Paris : ces deux dernières distances sont estimées à vol d'oiseau (4).

Vouthon-haut est desservi par le bureau de poste de Gondrecourt, et fait partie de la perception de Dainville-Bertheléville (5).

Les stations de chemins de fer les plus rapprochées sont celles de Gondrecourt, à 12 kilom., ligne de Nançois-le-Petit à Neufchâteau, et de Domremy-Maxey, à 7 kil. et demi, ligne de Chaumont à Pagny-sur-Meuse.

Climat. — L'altitude de Vouthon-haut, son orientation et sa proximité des forêts indiquent tout d'abord que l'air y est

(1) D'après la carte topographique au $\frac{1}{50.000}$, publiée en 1885 par le dépôt de la Guerre, la courbe de niveau 390 m. coupe le village vers le centre.

(2) Suivant M. l'abbé Jacquot, auteur d'une intéressante notice sur l'abbaye d'Évaux, la route de Ligny aurait été construite en 1750. Mais des souvenirs de famille nous donnent la certitude que le tronçon de cette route, compris entre les Vouthons et Greux, n'a été achevée qu'à l'époque que nous indiquons.

(3) Lors de la première division de la France en départements, le canton de Gondrecourt se composait seulement de *Gondrecourt*, *Abainville*, *Amanty*, *Dainville-aux-Forges*, *Bonnet*, *Chassey*, *Luméville*, *Horville*, *Bertheléville*, *Tourailles*, *Vouthon-haut* et *Vouthon-bas*.

(4) Quand il est midi à Paris, il est midi 12' 13" à Vouthon-haut, heure astronomique.

(5) Les autres communes de cette perception sont : *Dainville-Bertheléville*, *Bonnet*, *Chassey*, *Horville*, *Luméville*, *les Roises*, *Tourailles*, *Vaudeville* et *Vouthon-bas*. — Le percepteur habite ordinairement Gondrecourt.



vif, le climat sain et la température froide (1). La neige y tombe en abondance et disparaît lentement. Néanmoins l'air y est salubre et les épidémies graves très rares. Cependant la peste de 1625 et le choléra de 1854 y ont laissé de douloureux souvenirs. Les victimes de la première, qu'on chassait hors du village, furent inhumées entre le chemin de la Vieille-Côte et la partie supérieure de la Combrisson, où nous avons vu une croix modeste, enterrée jusqu'aux croisillons et ayant l'aspect d'une simple borne; elle devait porter une date que nous n'avons pas relevée. Nous n'avons point d'autres documents locaux sur ce fléau qui désola Vouthon comme la plus grande partie de la Lorraine. Il n'en est pas de même du choléra, qui fit dans cette commune de nombreuses victimes. Sur 378 habitants, 83 furent atteints, dont 39 succombèrent, 18 hommes et 21 femmes. Quatre autres personnes, qui avaient fui devant le fléau, subirent le même sort. Le premier décès constaté eut lieu le 24 juin et le dernier le 27 août; du 7 au

(1) Notre dernier comte, François-Louis des Salles, se livra à des observations météorologiques tant à Nancy qu'à Vouthon-haut, qu'il habita peu. Son journal commence le 1er janvier 1775 et finit le 25 juin 1787, date à laquelle des occupations plus sérieuses prirent son temps. L'auteur indique ainsi le but qu'il se proposait. « Ce journal, écrit-il, est destiné à des observations météorologiques pour connaître l'influence de l'air sur les plantes de mon jardin. J'y marquerai aussi les phases de la lune, pour observer si elle peut contribuer en quelque chose aux changements qui arrivent dans l'atmosphère à la suite desquels nous avons de grandes pluies, de fortes gelées, des vents violents, des tempêtes, ou enfin le beau temps. Je marquerai aussi les jours de semailles faites en différentes phases de la lune, afin de voir si elle préside à toutes les opérations du jardinage, comme les adeptes jardiniers le prétendent. » Ce registre ne contient que peu d'observations faites à Vouthon-haut, où le comte des Salles ne vint que trois fois de 1775 à 1787. — Le 27 mars 1775, il note 2° de froid et le 4 juin suivant 17° de chaleur au thermomètre Réaumur.

La moyenne pour Vouthon-haut peut être établie à 2° au-dessous de celle qui a été relevée de 1883 à 1888 par l'administration des ponts et chaussées, c'est-à-dire à 8°,30 environ. Minimum : 2°,7; maximum, 17°,4. — Les moyennes pour la région sont : Bar-le-Duc, 10°,2; — Mirecourt, 9°,5; — Épinal, 9°,52; — Saint-Dié, 9°,56; — Syndicat, 7°,25; — Barançon (Plainfaing), 7°,76; — Gérardmer (649m), 7°,38; — la Schlucht, 4°,44. (Gensse et Mouton, conducteurs.)

27 juillet, période critique, il y eut 35 victimes. Des prêtres, des sœurs, des médecins, furent appelés par la municipalité aux frais de la commune pour soigner et réconforter les malades. M. l'abbé Defrance, curé des Vouthons, périt victime de son dévouement. Un cimetière spécial fut créé pour les cholériques décédés; une croix de belle apparence y fut érigée, et la reconnaissance publique éleva aussi, au jeune pasteur, qui avait donné sa vie pour ses brebis, un modeste monument dans le cimetière de la paroisse, au moyen d'une souscription (1).

Territoire. — Facile à cultiver dans toutes ses parties, le territoire de Vouthon-haut est essentiellement calcaire, et presque partout le sol pierreux est propre à la culture des céréales, quoique les moissons y soient tardives.

Dressé en 1835, par MM. Desplanques, géomètre en chef, et Trembloy, le cadastre répartit comme il suit la nature des 1,332 hectares 98 ares du territoire.

Terres labourables.	649^ha	84^a.	Pâtis.	34^ha	41^a.
Prés.	3	29	Accrues	0	09
Vignes.	3	38	Bois	579	68
Jardins.	1	57	Broussailles	0	47
Vergers..	1	85	Carrières.	1	36
Chènevières	1	75	Bâtiments	2	67
Bois plantés	37	74	Église, cimetière. .	0	23
Friches	0	25	Chemins et places .	13	60
Pierriers.	0	13	Ruisseaux, ravins .	0	67

Le territoire de Vouthon-haut, très morcelé, comprend trois sections cadastrales :

Section A, le Village	873 parcelles.	197^ha	67^a.
Section B, Boncourt	888 parcelles.	307	48
Section C, Jupévaux. . . .	707 parcelles.	762	93
Total	2,468 parcelles.	1,268	08

(1) Cette souscription a produit 101 fr. 50, dont 79 fr. 90 pour Vouthon-haut, et 21 fr. 60 pour Vouthon-bas.

Et dans ces 2,468 parcelles, en sont comptées cinq qui comprennent le massif des bois, ce qui ferait pour la partie cultivée, déduction faite aussi des friches, 2,461 parcelles d'une contenance de 629 hectares 72 ares, soit 25 ares 58 cent. en moyenne par chaque parcelle. Les plus étendues ont une superficie de 1 à 2 hectares; on en trouve une de 2 h. 11.

Au point de vue cadastral, le territoire de Vouthon-haut comprend les trois sections plus haut désignées; chacune d'elles se subdivise en lieudits dont nous donnons la nomenclature. Altérés dans la suite des temps par les modifications qu'a subies l'idiome local, dénaturés aussi par les agents cadastraux qui ont cru devoir les franciser, les noms de ces lieudits eurent évidemment leur raison d'être; mais il est difficile aujourd'hui, pour ne pas dire impossible, d'en déterminer l'exacte signification primitive. Nous l'essayerons cependant, mais sans prétendre imposer notre opinion, discutable dans bien des cas.

Section A : Le Village.

Le Village.

1. La Corvée des Noyers (1).
2. Les Corvées.
3. Sous la Route.
4. Sous les Corvées.
5. La Chèvre.
6. La Vallotte.
7. Sous la Vieille-Côte.
8. La Coudre.
9. La Mitonnière (2).
10. Au bout des Noyers.
11. Au bout des Corvées.
12. Au Chapelot (chapelet).
13. A Lignières (3).
14. Au grand Cerisier (*cirgeil*).
15. La Vieille-Côte.
16. Sous le gros Hêtre.
17. Le fond de la Combrisson.
18. La Combrisson (4).

(1) Ainsi désignée à cause de deux énormes noyers, abattus vers 1854. — *Corvée* se dit en patois local *croueil*, du v. mot *crowée*.

(2) En patois, *lai Mitrougnire*. Ce mot signifie *taupinière*.

(3) Ou *Linières*, en patois *Lineilre*. Y semait-on autrefois du lin, ou existait-il là quelque bosquet? Dans ce dernier cas, le mot Lignières viendrait de *lignum*, bois.

(4) En patois *Combrechon*. A Vouthon-haut, la plupart des vallons sont appelés *combes*, avec le nom probable du premier possesseur. Il est naturel

mune d' Amanty

P

DU TE

VOUT

95

Rte Nle No 66

due.
Réserve)

mmune d' Amanty

P

95

Rte Ale No 66

DU TE

VOUT

dre. Réserve)

19. Le gros Hêtre.
20. La blanche Prairie.
21. Sous la voie de Pagny.
22. La Fosse du Tonnerre.
23. Les Corvées.
24. Les Forgeottes (1).
25. La Couserosse (2).
26. Sous la voie de Brixey.
27. En Thomas.
28. La combe Wâtrin (3).
29. La haie des Grosseilles.
30. Au coteau Masson.
31. Les Sijamais (4).
32. Au coin de la Bogerosse (5).
33. La Couleuvre.
34. Chôchy sous la route (6).

Section B : BONCOURT.

35. Chôchy au-dessus de la route.
36. Entre les deux Routes (7).
37. Les Corvées.

que ces vallons, plus fertiles que les coteaux, aient été cultivés d'abord. Un sieur *Rechon* ou *Brechon* aurait donné son nom à la *combe* qu'il s'était appropriée. *Combrisson* est le nom primitif francisé.

(1) Y a-t-il eu là de petits fourneaux à main, comme on en rencontre dans quelques localités possédant du minerai de fer? Cela n'est pas probable. Ce nom vient peut-être de celui d'un sieur Forgeot ou de ses filles, qui auraient possédé tout ou partie de ce lieudit. On trouvera plus loin, dans un dénombrement de mai 1576, une rente dite de la Forge.

(2) Ce mot patois signifie *couseuse*. Nous ne voyons pas quel rapport peut exister entre ce lieudit et sa désignation. Ce peut être une altération de *couverosse*, couveuse; alors le nom indiquerait que le lieudit était jadis soumis à la redevance d'une couvée de poulets.

(3) Voir plus haut *Combrisson*, n° 18.

(4) Ce mot vient de *séyer*, couper les céréales à la faucille, marque le peu de fertilité de la contrée et signifie *scie-jamais*. C'est d'ailleurs ainsi qu'il devrait s'écrire. Un lieudit voisin, que nous ne voyons plus figurer dans le cadastre de 1835, avait nom *Veuilde-Grainche*, Vide-Grange, également très significatif.

(5) Encore un mot dont le sens nous échappe. A la rigueur, on peut le faire dériver de *bauge*, la Bogerosse étant un bois où les sangliers se retirent; le nom français serait alors *Baugeresse*.

(6) Mieux *chauchy*, de *saulx*, altération de *saulcy*, qui signifie saulaie, lieu planté de saules. L'ancienne contrée du Chôchy a été coupée en deux, à la fin du siècle dernier, par la route nationale n° 66.

(7) La route nationale et l'ancien chemin de Domremy. Cette désignation, ainsi que les deux précédentes, est postérieure à 1780.

38. Au Chaufour (1).
39. La Haute-Borne (2).
40. Bout-de-Vache (3).
41. Le fond de Vaillantrée (4).
42. La Voie des Chairs.
43. La Croix la Plante.
44. Pisse-Chien.
45. Vaillantrée.
46. La Prêle.
47. Aux Aoislots (5).
48. Au Cul-de-hotte (6).
49. Sur Thiervaux (7).
50. Au Gendarme (8).
51. A Gervalotte (9).
52. La Combe-Montpaul (10).
53. La Grande-Faute (11).
54. Sur la Grande-Faute.
55. La Petite-Déloriez (12).
56. La Grande-Déloriez.
57. La Grande-Fatigue.
58. A la Vache-à-Lait.
59. La Vignette (13).
60. Sur la Vignette.
61. Le Pointu (14).
62. Saint-Maurice (15).
63. L'entrée de Boncourt (16).

(1) *Chaufour*, four à chaux, d'où *chaufournier*, qui exploite un four à chaux. Il y avait là un four à chaux.

(2) La ligne séparative du Barrois et de la Champagne passait par ce lieudit, qui doit sans doute son nom à une borne élevée, marquant la limite des deux provinces.

(3) Mieux *Boute-Vache*, *boute* signifiant mettre. Cette contrée offrait aux vaches un pâturage excellent.

(4) Le mot *trait* signifie terrain plat. Vaillantrée devrait s'écrire *Vaillants-Traits*, soit pour marquer la valeur du sol, soit pour rappeler quelque combat.

La Voie des Chairs ou des *Chars*, au Gendarme, ou mieux aux *Gens d'armes*, et Gervallotte ou *Vallotte*, *vallon de la guerre*, tous lieudits voisins, autorisent cette dernière étymologie.

(5) Cette dénomination, ainsi que les deux qui suivent, indique une contrée humide. *Aoislots* se prononce *Awislots, d'âw*, eau. Awislots peut aussi venir du mot *aouis*, d'*avis*, oiseau, et signifierait oisillons.

(6) Nous ignorons l'origine, même probable, de cette dénomination.

(7) *Vau* ou *Val de Thierry*, Thierry-Vaux.

(8-9) Voir plus haut, le fond de Vaillantrée, nº 41.

(10) *Montpaul*, sans doute mons Paul, seigneur Paul. — Voir nº 18.

(11) *Qui faut*, qui manque; de *faillir*, à cause de la pente rapide du terrain.

(12) *Déloriez* nous semble un nom propre.

(13) *Vignette*, en patois *Vignotte*, marque l'emplacement d'anciennes vignes. On y en a replanté depuis une trentaine d'années.

(14) Lieudit de forme triangulaire.

(15) Autrefois *Clos Saint-Maurice*. Greux, commune voisine, a ce saint pour patron.

(16) *Boncourt*, ancien couvent détruit.

64. Le Poulet (1).
65. La Justice (2).
66. Le Pointu (3).
67. Le Fond de Boncourt.
68. Le Petit-Lambêt (4).
69. Le Grand-Lambêt.
70. La Grande-Haie.
71. A Belle-Vue (5).
72. La Cumine (6).
73. Le Parc des Arbres (7).
74. A travers le sentier de Vaudeville.
75. La Tournière du Pouge (8).
76. Au Pouge.
77. Le Grand-Parc (7).
78. Le Petit-Parc (7).
79. Sous le Petit-Bois.
80. Les Longues-Portions.
81. Les petits Montants de Halmida (8).
82. La Fontaine-le-Clos.
83. Creusotte (10).
84. Les Montants de Halmida (9).
85. Bouquena (11).
86. La Combe-Humbert (12).
87. Le fond de Bouquena.
88. La Tournière de la Religieuse (13).
89. La Charmille.

(1) Payait peut-être autrefois une redevance d'un poulet.

(2) Là existaient, dominant le territoire et le village, les fourches patibulaires.

(3) Voir *suprà*, n° 61.

(4) *Lambêt* nous paraît une altération du nom propre *Lambert*.

(5) Lieu d'où l'on jouit d'un horizon étendu.

(6) *Quemine*, et non *Cumine*. Ce mot nous révèle sur ce point la présence d'une ancienne voie, et désigne un lieudit dans différents territoires meusiens.

(7) Il existait là une sorte de parc assez mal entretenu où les seigneurs chassaient en se promenant.

(8) Nous ignorons la signification de ce mot, qui nous semble très ancien.

(9) Même observation.

(10) De *creuser*, petit creux : ravine à proximité.

(11) Ce mot nous semble une altération de *bouchenots*, petits *bouchons* ou buissons, en faisant le *ch* dur. Il existait là en effet, avant 1558, des broussailles qui furent accencées par l'abbé de Mureaux aux habitants de Vouthonhaut, comme nous le verrons plus loin.

(12) Voyez *Combrisson*, n° 18.

(13) Il existait tout près de là, sur le finage de Vaudeville, un convent de religieuses, appelé Rignécourt, dont nous parlons ailleurs.

Section C : JUPÉVAUX.

90. Le Petit-Bois (1).
91. Le Jardinet (2).
92. Jupévaux (3).
93. Plaine des Grands-Chiens (4).
94. La Vendue.
95. Le Pâtis du Trait.
96. Devant la Frière (5).
97. Le fond du Siège (6).
98. Hardéchien (7).
99. Le plat (plateau) de Hardéchien.
100. Le coin Boulanger.
101. Devant Jupévaux.
102. A Marguitte (8).
103. Haie Magnier.
104. Sous Hardéchien.
105. Le fond de Fremonvaux (9).
106. Les montants de Fremonvaux.
107. En Draumerot (10) ou Fremonvaux.
108. Sur la combe Jean Dinon (11).
109. La combe Jean Dinon.
110. Les Ronds-Chênes.
111. L'Enrouillé (12).
112. La Terre-Claude.
113. La Voie des Vaches.
114. Au-dessus des grandes. Friches.

(1) Bois communal de peu d'étendue. Une pointe qui s'avance à l'est a dû être plantée : d'où ce nom.

(2) En patois *jaidinêt,* diminutif de *jaidin*, jardin. Ce bois a pu être autrefois un parc.

(3) *Vau* ou *Val de Jupé,* de *Jupin* (Jupiter)? — Une partie de Jupévaux, qui aboutit sur Grands-Chiens, à l'O. de la *Tranchée des Vaches,* porte le nom de *Corne-Vacher*.

(4) En patois *cheu Grand-Chin*. Altération de Grand-Chêne (?).

(5) Nous ignorons l'origine de ce nom.

(6) En patois *combe Laictge,* que *du Siège* ne rend nullement. Par analogie avec les autres *combes,* nous pensons que *Laictge* est le nom altéré d'un des premiers possesseurs. V. n° 16.

(7) En patois *Hâdeilchin*. Origine inconnue.

(8) *Marguitte* nous paraît une altération de Marguerite; alors *à Marguitte* signifierait à *Marguerite* ou *aux Marguerites*.

(9) Nommé aussi *combe Fremonvaux*, *combe de Fremont* ou *combe au froment*. La finale *vaux,* val, vallon, forme un pléonasme avec les mots *fond* et *combe*.

(10) Le sens, même probable de ce mot, nous échappe.

(11) V. *Combrisson,* n° 16.

(12) En patois *Orûillé,* à cause de la teinte ocreuse du sol.

115. Les grandes Friches (1).
116. La Montjoie (2).
117. La pointe des Ronds-Chênes.
118. Aux Andes (3).
119. La Quérotte (4).
120. Sur la Gravine (5).
121. Au-dessus de la Montjoie.
122. Aux Gravines.
123. Les montants de Marotte (6).
124. La Louvière.
125. Au bout de la Ville (7).
126. Au Noyer.
127. La Voie ferrée (8).
128. Les montants de la Chevrotte (9).
129. A Colas.
130. Au-dessus de la Route.

Nous avons tenté d'indiquer, pour la plupart des noms de lieudits, leur origine possible ou probable, sans prétendre les imposer à personne. Des études de ce genre sont trop sujettes à erreur pour que nous ne fassions pas cette prudente réserve.

Sur un plan de 1760, le territoire de Vouthon-haut est indiqué comme appartenant, partie à la Lorraine, partie à la Champagne. Cette dernière partie s'étendait au S. d'une ligne à peu près droite tracée sur notre plan de la commune. Sur ce plan, les numéros correspondent à ceux qui précèdent plus haut les noms des lieudits.

Avant le cadastre de 1835, il en existait un autre qui a disparu des archives communales. Les sections étaient plus nombreuses, et les noms de plusieurs sections et lieudits différaient de ceux d'aujourd'hui.

Dans de vieux titres, nous trouvons la section de *Coulard*,

(1) Friche est masc. en patois local; on dit à Vouthon : *los grands Freiltis*.

(2) En patois *Montjôïe*. Plateau dominant les alentours. *Mons Jovi* (?).

(3) En patois *On'tes*. Doit-on lire aux Entes? Y aurait-il eu là quelque pépinière? La nature du terrain n'autorise guère cette supposition.

(4) En patois *Coueilrotte*, mot fort altéré par les agents du cadastre. Ce mot doit signifier *coudrette*, dont le patois *cawrotte* s'est modifié dans la suite des temps.

(5) En patois *cheu l'Graivineil*, mot également très altéré. Cette contrée est graveleuse, sableuse. *Graivineil*, francisé, donnerait *Gravinier* et non *Gravine*.

(6) *Marotte* signifierait-il petite mare?

(7) Contrée proche du village.

(8) Tire son nom d'un chemin avec chaussée solidement construite.

(9) *Chevrotte*, petite chèvre, en patois *biquotte*.

celle d'*Anlevale* (1), et les lieudits *Grelotté*, la *plat de Bouquenat*, la *Goulotte*, la *Rochelle*, la *Voie Bocasse*, la *Simonnette*, la *Combe-Chantreu*, à *Poupa*, *Heillery*, *au Chaudronnier*, etc.

Composition et fertilité du sol. — On trouve les terres dites *herbues* en Belle-Vue, à la Vache-à-lait, en Lignières, à la Terre-Claude et dans une partie de Vaillantrée; les terres argileuses en Marotte, en Colas, à la Chevrotte; et les sols sablonneux à l'entrée de Boncourt, à la Gravine, aux Andes, sous la Vieille-Côte et au fond de la Combrisson.

Les terrains les plus fertiles existent, en les plaçant suivant l'ordre de leur valeur, dans le fond de Boncourt, à Vaillantrée, à la Fosse du Tonnerre, entre les deux Villages de chaque côté de la route, les Corvées au sud et à l'est, et les terres herbues citées plus haut.

Les plus mauvaises terres sont aux Sijamais, à la Vieille-Côte, au coteau de la Combrisson, et sur le plat de Hardéchien. Depuis 1860, on a planté en saules, sapins et autres essences forestières, environ soixante hectares des trois premières de ces contrées, qui seront entièrement boisées dans un quart de siècle. Le plat de Hardéchien semble rebelle à cette intelligente opération.

Forêts. — La partie du territoire de Vouthon-haut couverte d'anciennes forêts a une superficie totale de 580 hectares 67 ares ares qui se décompose ainsi :

Bois communaux :	
Au profit des habitants	272.40
Quart en réserve	90.60
Bois particuliers :	
Le Jardinet (2).	194.44
La Combrisson (3)	23.23
Total	580.67

(1) Déclaration des biens de Claude Noisette, 1er mars 1791.

(2) Appartenant : 1° Le Jardinet proprement dit, à Mme de Montaut, veuve Paillot; 2° la Combe-Millot, au sud, à Mme Gaillard, de Boucq (Meurthe-et-Moselle).

(3) Appartenant à M. le baron d'Huart, à Brouthières (Haute-Marne). Ce

Un plateau situé au centre des forêts, d'une contenance de 29 hectares 54 ares, confinant aux bois de Gondrecourt et connu sous le nom de *Plaine des Grands-Chiens*, est laissée en friche improductive, et malgré les instances réitérées de l'administration forestière, le conseil municipal de Vouthon-haut s'est toujours opposé au reboisement de cette plaine, sous le spécieux prétexte qu'elle sert de pâturage aux moutons de la commune et les préserve du piétain (Voir p. 6, à la *Faune*, les principales essences forestières).

Les bois d'affouage sont aménagés à trente ans, ce qui donne une moyenne de 9 hectares par coupe annuelle. Le quart en réserve (la Vendue) s'exploitera tous les 36 ans à partir de 1922 (aménagement du 6 octobre 1866). Chaque coupe affouagère se partage tous les ans entre tous les chefs de ménages, qui payent chacun une redevance de ce fait, tant pour solder les frais d'exploitation que pour couvrir les dépenses courantes de la commune. Il y a quarante ans, cette cotisation était relativement minime, et les ménages simulés y trouvaient leur compte aux dépens des ménages sérieux; aussi l'administration municipale d'alors, pour couper court aux abus, éleva le taux de la redevance de manière à ne laisser à chaque affouager qu'un léger bénéfice, insuffisant pour allécher la cupidité, et tout rentra dans l'ordre. En certaines années, l'écart entre la cotisation et la valeur réelle de l'affouage variait entre 80 et 100 francs : c'était une prime offerte à la mauvaise foi, mais aussi un allègement notable pour les ménages nécessiteux qui, pendant la bonne saison, faisaient provision de bois sec dans la forêt pour se chauffer en hiver.

Voies de communication. — La route nationale n° 66, de

dernier bois appartenait aux des Salles, seigneurs du lieu. Lors de la Révolution, les habitants de Vouthon-haut s'en emparèrent, mais Aurore-Monique des Salles, cousine et légataire du dernier comte des Vouthons, le revendiqua comme lui appartenant. La communauté résista à ces prétentions. Le premier jugement et l'appel, favorables à Vouthon-haut, furent cassés, et la commune dut abandonner ses prétentions. — Le 22 pluviôse an II, vente fut faite par la nation au citoyen Joly, de Bertheléville, de la quantité de 110 arpents de bois à la Combe-Millot, à raison de 75 livres l'arpent.

Bar-le-Duc à Bâle, qui se confond à Greux avec la route nationale n° 64, de Neufchâteau à Mézières, après un parcours de 59 kilom. 586, est la seule voie importante qui traverse le territoire de Vouthon-haut. Les autres sont des chemins vicinaux ordinaires et des chemins ruraux. Les premiers sont : le chemin de Vaudeville à Gondrecourt, qui traverse la forêt à l'ouest; ceux de Vouthon-haut à Vaudeville, à Goussaincourt et à Taillancourt, tous assez bien entretenus, notamment le premier. Parmi les chemins ruraux, nous citerons ceux des Roises, de Gervallotte, de Boncourt, de Dainville, de Chermisey, de la Frière, de la Vieille-Côte, etc., dont, à défaut de classement, l'entretien laisse à désirer, quoique la pierre abonde (1).

La commune a fait quelque sacrifice pour la vicinalité. Elle a participé pour une somme de 6,812, fr. 05 dans la construction du chemin de Gondrecourt à Vaudeville, qui est sans utilité pour elle et qui lui enlève au contraire la plupart des voyageurs. Le chemin dit de *la Vallotte*, qui se dirige sur Taillancourt, lui a coûté, sans compter l'acquisition des terrains, une somme de 5,925 fr., payée à l'entrepreneur.

Habitations. — Le recensement de 1886 accuse 71 maisons ayant un rez-de-chaussée seulement, et 11 à un élage.

Il y a cinquante ans, une simple aire de terre battue formait le sol de nombreuses habitations. Depuis et peu à peu, une amélioration notable s'est produite à cet égard : une seule est aujourd'hui dans ce cas; 10 sont dallées et 65 planchéiées.

Les maisons sont toutes construites en pierre de taille et moëllons de Vouthon; depuis quelque temps on tire la première des carrières moins gélives de Goussaincourt et de Vaudeville. Autrefois, elles étaient couvertes de laves, excellente couverture qui fermait tout accès, quand elle était bien faite, à la pluie et à la neige, mais qui était lourde et exigeait une forte charpente. Peu à peu la tuile creuse et la tuile plate, pro-

(1) Les chemins ruraux vont être reconnus, comme le veut la loi de 1881, et pourront être plus facilement et plus régulièrement entretenus.

venant de Maxey-sur-Meuse, ont remplacé la lave; néanmoins celle-ci, à raison de sa durée, encadre volontiers la tuile et se place sur les portions de toitures correspondant aux murs extérieurs et à ceux de refend. Dix-neuf maisons sont encore couvertes, soit en laves, soit en laves et tuiles mélangées. L'église seule est couverte en ardoises.

La valeur moyenne d'une maison composée de deux pièces, d'une écurie, d'une grange, de greniers et d'un petit jardin, est actuellement de 2,000 francs.

Au point de vue du confortable et de l'hygiène, les habitations ont beaucoup gagné depuis 1840. Presque toutes ont un jardin, qui fournit des légumes et des fruits savoureux et variés.

Fontaines publiques. — L'eau potable est de première nécessité au point de vue de l'hygiène et de l'alimentation des hommes et des animaux. Vouthon n'en manque jamais absolument, quoiqu'elle y soit rare dans les années de grande sécheresse, comme en 1865.

Avant 1833, Vouthon-haut possédait, outre quelques puits, d'une profondeur moyenne de 10 à 12 mètres, y compris 2 mètres d'eau, une fontaine et un lavoir publics au-dessous de l'église actuelle; la fontaine Saint-Sigismond, sorte de puisard couvert où l'on descendait par douze marches, située à l'est du cimetière et qu'on a déplacée depuis; — un second puisard également couvert entre la Ruelle et la route nationale, — enfin, la fontaine du Château, appelée la *Goulotte*, le seul abreuvoir public, formé d'auges et de tuyaux en bois fortement endommagés. L'eau de cette dernière fontaine, captée dans les jardins situés au-dessus, jaillissait, au moyen d'une rigole en pierre, à travers le mur faisant face à la rue qui longe à l'est l'aiguayoir actuel; les auges, arbres creusés dans leur longueur en sorte de pirogues, étaient rangés le long de ce mur.

Sur la place, à l'est de la route, à 30 mètres en amont du lavoir actuel, existait avant cette époque une sorte de mare nommée le *Sauveuil* (Sauvoy ou Sauveur), alimentée par les eaux pluviales et par un aqueduc y amenant le trop plein de

l'ancien lavoir. Cette mare fort ancienne servait d'aiguayoir; séparée de la route nationale par un mur de soutènement arrasé à fleur du sol et sans barrière, elle offrait un danger permanent, et il y a lieu d'être surpris que l'administration des ponts et chaussées ait toléré longtemps cet état de choses.

Le 1er juin 1789, la municipalité de Vouthon-haut délibère sur l'urgente nécessité de réparer les fontaines, qui se trouvent souvent sans eau. Un devis estimatif, montant à 1,019 fr. 12, fut alors dressé pour construction de fontaines, abreuvoir et lavoir en pierre de taille; ce devis, très modeste, fut mis à exécution l'année suivante par le sieur Martin Liétard de Vouthon-bas. L'adjudication eut lieu à Neufchâteau, chef-lieu du district, le 30 juillet 1789. Le procès-verbal de réception, du 5 septembre 1790, monte à 1,193 livres 2 sous. Cette somme fut appliquée à la captation de sources, à la construction de l'ancien lavoir, et à la réfection des auges et des tuyaux de la Goulotte.

Le 8 mai 1827, en présence de l'insuffisance et de l'état de vétusté des fontaines publiques, le conseil municipal songea aux moyens d'y remédier. Le 10 janvier 1832, il vota les fonds nécessaires pour la suppression du *Sauveuil*, et pour la construction de fontaines jaillissantes, d'abreuvoirs et d'un lavoir à l'angle de la place, tout près de la rue qui conduit à l'ancien château. L'architecte fut M. Thiébault, de Void, et l'entrepreneur, M. Vivenot, de Ligny, qui se mit à l'œuvre en 1833. Le tout a coûté 18,119 fr. 87 c., non compris l'acquisition du terrain.

Cette fontaine, qui n'a rien de monumental, est alimentée par des sources réunies, provenant du bas de la rue qui monte vers le cimetière, et qui se rassemblent dans un réceptacle voisin. Un réservoir circulaire et des auges en pierre d'Euville recueillent les eaux jaillissantes et servent d'abreuvoir. Le lavoir, clos et couvert, dont un bassin occupe le centre, est entouré de bancs en pierre adossés aux murs intérieurs. Les eaux surabondantes s'écoulent par un canal qui les conduit vers les dépendances de l'ancien château.

En 1835, deux pompes-fontaines furent établies et coûtèrent

1,884 fr. 11. — M. Thiébault, architecte; M. Roussel, de Gondrecourt, entrepreneur.

Restait à utiliser les excellentes eaux de la Goulotte, et à remplacer l'ancien aiguayoir comblé en 1833.

Un devis fut dressé en 1840 par le même M. Thiébault, et l'année suivante, fut construite la fontaine dite *du Château*, avec eau jaillissante, abreuvoir, lavoir public et aiguayoir, dans une propriété du sieur Noisette; y compris un aqueduc livrant passage aux eaux descendant de la Ruelle, de la route nationale et du lavoir en amont, et les conduisant le long du chemin qui mène à l'ancien château, la dépense s'éleva à 21,275 fr. 50 c. payés à l'entrepreneur Germain Jacquemin, de Badonvilliers; plus 890 fr. 75 c. d'honoraires à l'architecte. Total : 22,166 fr. 25 c. Parfaitement approprié à sa destination, l'aiguayoir a une contenance de 16 à 1,800 mètres cubes (1). Les réparations faites à l'aiguayoir et aux lavoirs ont coûté depuis 5,142 fr. 17 c.

Depuis lors, comme nous l'avons dit, la fontaine Saint-Sigismond, qui gênait la voie publique, a été reportée plus bas. L'eau de cette fontaine, qui ne tarit jamais, est d'une limpidité parfaite. Le bassin, formé d'un seul bloc de pierre, a 1^{m},50 de long, 0^{m},80 de large et 0^{m},75 de profondeur.

Outre ces fontaines, Vouthon-haut possède trois puits publics et de nombreux puits particuliers, et jouit, même durant l'été, d'une eau saine et à peu près pure de toute substance étrangère (2).

Établissements scolaires. — Avant 1836, l'école mixte, la seule que possédât la commune, se tenait dans une salle exi-

(1) Nous disons, sans vanité ni fausse honte, avoir taillé la plupart des blocs qui servent de parapets à cet aiguayoir le long du chemin de la Vallotte.

(2) Pendant l'été de 1865 cependant, les habitants de Vouthon-haut furent forcés de demander à la municipalité de Vouthon-bas l'autorisation de laver le linge et d'abreuver le bétail aux sources de ce village. Loin de faire des difficultés, la commune de Vouthon-bas alla au-devant de ce désir. En récompense de cet accueil, le conseil municipal de Vouthon-haut lui fit remise, pour 1866, d'une somme de 131 fr. 75 c., qui lui est payée annuellement depuis la construction du presbytère actuel (Voir *Presbytère*).

guë, en face de l'ancienne église, faisant partie de l'école actuelle des filles. Enseignement, méthode, mobilier, tout y était absolument primitif et les progrès à l'avenant.

Après le vote de la loi du 28 juin 1833, on comprit enfin l'urgence de faire cesser cet état de choses, et le 4 mai 1834, le conseil municipal fit les fonds nécessaires pour la construction d'une maison d'école avec mairie et logement pour l'instituteur. Bien orientée, saine, suffisamment éclairée, proche de la place, parfaitement appropriée à sa destination, mais n'ayant rien de remarquable, cette maison a été construite en 1835 par M. Mourot, entrepreneur à Liffol-le-Grand (Vosges), sur les plans de M. Thiébault, architecte. Elle a coûté, non compris les honoraires de ce dernier, la somme de 12,715 fr. 21 cent.

L'instituteur fut longtemps sans jardin. Aidé de ses élèves, M. Érard créa un potager sur l'emplacement d'anciens routoirs situés proche de *la Goulotte*. Cette création fait son éloge.

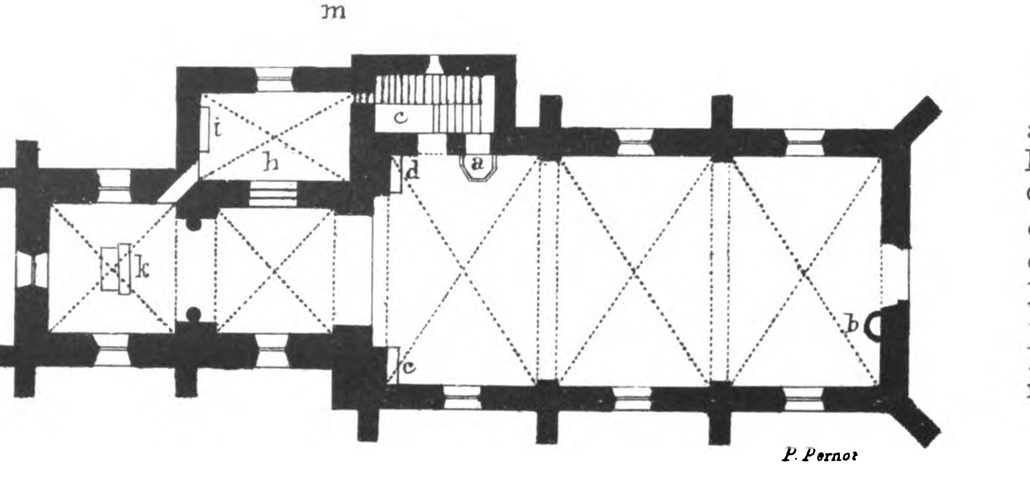
La nouvelle école fut d'abord pour les deux sexes.

Dès le 10 mai 1830, une demande avait été faite pour obtenir la création d'une école de filles commune aux deux Vouthons. La classe se faisait le matin pour les garçons et le soir pour les filles. Cette tentative n'aboutit pas. On comptait alors, à Vouthon-haut seulement, de 50 à 60 élèves.

Le 10 août 1838, une somme de 743 fr. fut votée pour le traitement et le mobilier d'une institutrice congréganiste, installée pour la rentrée des classes dans l'ancienne maison d'école des garçons. Cette somme fut complétée par une autre de 377 fr. affectée aux réparations intérieures. Mais l'entente n'ayant pu s'établir entre le prêtre et la sœur, le conseil municipal remercia celle-ci et la remplaça, un peu plus tard, par une institutrice laïque. Pour améliorer son logement, la commune acheta en 1845, de M. Leclaire, ancien curé, qui l'avait fait bâtir, une petite maison joignant l'école, et qui coûta, tous frais compris, 2,547 fr. 25. Enfin, le 6 septembre 1866, eut lieu une adjudication pour la construction d'une salle de classe. Cette salle, y compris le mobilier et les honoraires de l'architecte, a coûté environ 3,500 fr. — Laurent Pierre, de Seraumont, entrepreneur.

Ancienne Eglise,

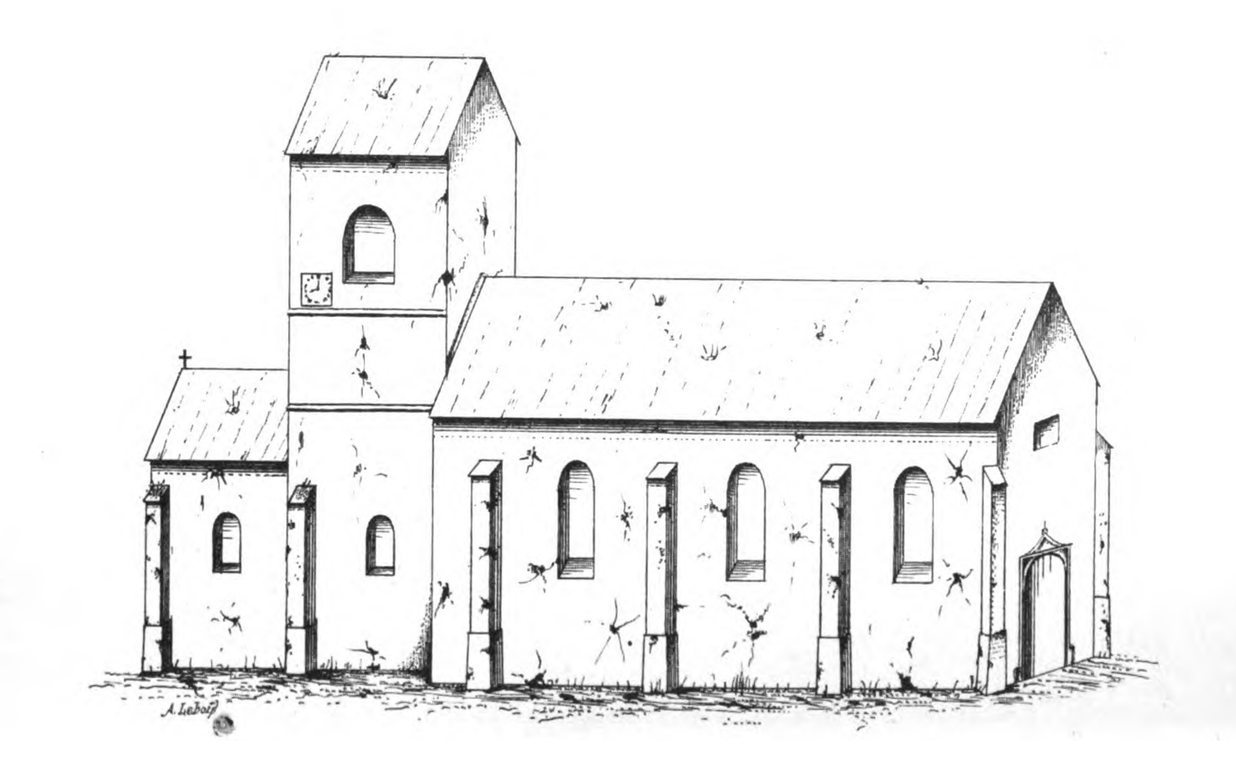
démolie en 1861.



Légende.

a Chaire
b Bénitier
c Montée du clocher.
d Autel de la Vierge
e Autel St. Nicolas
h Sacristie
i Sorte de tombeau
k Autel principal.
m Cimetière.

Echelle de 0.004 pour mètre.



Malgré les éléments disparates dont il est composé, le bâtiment scolaire des filles est suffisant et convenable.

Presbytère. — Situé au nord-ouest et près de l'ancienne église, le presbytère comprenait, outre la maison d'habitation, située sur l'emplacement du presbytère actuel, un bâtiment en retour à l'ouest, plus un autre à l'est servant d'écurie. Le tout ouvrait sur une cour fermée d'un mur séparé de celui du cimetière par une rue étroite. Ce mur était percé de deux portes, l'une à pied, l'autre donnant accès aux voitures. Comme le terrain est en pente et que la cour était nivelée, il s'ensuivait que vers l'ouest elle était, ainsi que les bâtiments, en contre-bas de 70 à 80 centimètres du sol de la rue, ce qui les rendait humides et malsains. Un beau jardin régnait à l'ouest et au nord, tel qu'il existe actuellement.

Le 5 mai 1839, le conseil municipal, jugeant inutile de tenter la restauration du vieux presbytère, vota des fonds pour en construire un autre. Il a coûté 15,357 fr. 21, dont 14,718 fr. 49 payés à M. Roussel, de Gondrecourt, entrepreneur, et 638 fr. 72 à l'architecte M. Thiébault. De même que la mairie, ce presbytère, commode et sain, n'a rien de monumental (1).

Église. — L'ancienne église, démolie en 1861, se composait d'une seule nef voûtée et d'un chœur également voûté. Le clocher, de forme carrée, était situé sur celui-ci, ce qui semble prouver que la construction de cette église a précédé l'affranchissement de la commune (2). Le sommet de la tour, à peine élevé d'une quinzaine de mètres, offrait deux pignons portant un toit à double pente. Cette forme de couverture est désignée sous le nom de *bâtière*. Quoique le style de ces sortes d'édifices

(1) Annexe de Vouthon-haut, Vouthon-bas refusa énergiquement de participer à la reconstruction du presbytère. Mais malgré sa résistance, cette commune fut condamnée à payer annuellement à Vouthon-haut, comme indemnité, une somme de 131 fr. 57 c. C'est cette somme dont nous avons parlé, page 243.

(2) La raison de la position de certains clochers en avant de la nef, est que ces clochers appartenaient à la communauté des habitants, aux frais desquels ils étaient construits et entretenus. (L. Germain.)

soit généralement peu caractérisé dans les campagnes, celui de cette tour l'était suffisamment pour qu'on la qualifiât de romane et qu'on en fît remonter la construction au XII[e] siècle, ainsi que celle du sanctuaire. Quant à la nef, soutenue par des contreforts extérieurs, elle était moins ancienne. Aucune sculpture, aucune ornementation, sinon les moulures les plus élémentaires, n'embellissait les piliers du chœur, ni l'extérieur de ses fenêtres en meurtrières. Un seul meneau, placé dans une baie orientale du clocher, accusait une réparation postérieure à l'érection du monument. Cette église n'offrait donc rien de remarquable que son antiquité bien constatée. Comme toutes les églises rurales de cette époque, elle ne posséda pas d'abord de sacristie.

Mais, et nul n'y a songé peut-être, ce temple modeste a vu bien des fois la petite Jeannette, la pieuse fille d'Isabelle Romée, la future libératrice de la France, agenouillée et priant avec ardeur sur ses dalles humides pour la délivrance de sa patrie. Dans le trajet de Domremy à Vouthon, qu'habitaient son frère Jacquemin et sans doute d'autres parents de sa mère, Jeanne cueillait des gerbes de fleurs champêtres qu'elle déposait pieusement sur l'autel de Marie. Nous ne dirons pas, puisque rien ne nous y autorise, que ses *voix* mystérieuses se soient jamais fait entendre à elle dans ce temple rustique; mais la certitude que Jeanne d'Arc l'a ennobli (1) par sa présence, n'eût-elle pas dû faire choisir, pour y placer la nouvelle église, l'emplacement de l'ancien sanctuaire? Ne crierait-on pas au sacrilège si, l'église de Domremy tombant en ruines, on s'avisait de la reconstruire ailleurs?

Les dimensions de l'ancienne église étaient celles-ci : nef, longueur 16^{m}, largeur 7^{m},50; — chœur et sanctuaire, longueur 9^{m},50, largeur 3^{m}. La sacristie, construite au S.-E. du chœur et surélevée de plusieurs marches à cause de la pente du terrain était l'ancienne chapelle des seigneurs, qui avaient vue sur l'autel principal par une ouverture grossièrement pratiquée après coup dans l'encognure orientale. Cette chapelle,

(1) La fête de la Pucelle ne sera-t-elle pas bientôt celle de la France? Si ce n'est pas encore une loi, c'est déjà un vœu national.

construite longtemps après l'église, avait 5^{m} sur 3^{m}. Les armoiries des des Salles, gravées sur une clé de la voûte, ont été mutilées en 1792.

A l'intérieur de cette chapelle, contre le mur à l'orient, était adossée une pierre en forme d'autel ou de tombeau sans ornements ni moulures. En nivelant le sol, on a découvert en ce lieu un caveau avec ouverture fermée d'une dalle rectangulaire de 95 cent. sur 75 cent. Ce caveau carré mesure 2^{m},10 sur 1^{m},80 de profondeur. Plusieurs corps y ont été déposés à différentes époques; le dernier paraît être celui de Louis II des Salles, décédé à Vouthon-haut le 20 février 1721. Son squelette, intact d'un côté, ne laisse voir de l'autre que quelques ossements. Un second squelette, dont nous ignorons l'origine, est également encore visible. Quoi qu'il en soit, ces ossements appartiennent tous à des personnages de haute stature; le squelette du comte mesure 1^{m},82; l'autre, qui semble appartenir à une femme, ne lui est guère inférieur. Serait-ce celui de son épouse, Denise-Agathe de Louviers? Les corps ont été déposés dans des cercueils en bois et entourés de chaux, dans laquelle ils semblent en quelque sorte moulés.

Vers 1857, lors d'une première ouverture de ce caveau, qui existe toujours dans le cimetière, mais recouvert d'une couche épaisse de terre, on y trouva une plaque de métal portant une inscription d'une écriture antique et à peu près indéchiffrable. Envoyée sans doute à quelque savant pour être lue, elle a disparu à jamais.

Revenons à l'ancienne église. Un examen sérieux, fait en 1854 par un homme compétent qui dressa procès-verbal de sa visite (1), prouva que la vieille tour, profondément lézardée du haut en bas, n'offrait plus la sécurité désirable; que l'ensemble des murs de l'édifice entier, humides et corrodés à l'intérieur, étaient moins solides qu'ils ne le semblaient. D'autre part, il faut le reconnaître, cette église ne répondait plus aux besoins actuels du culte. Ajoutons qu'elle était d'une étonnante pauvreté. L'autel principal avait tout juste la dignité que réclame le saint

(1) M. P. Pernot, architecte à Gondrecourt.

sacrifice. Les autels collatéraux en bois peint étaient *ornés*, celui de droite d'une Assomption toute primitive, celui de gauche d'un Saint-Nicolas sans valeur. A part ces deux tableaux assez peu propres à édifier, la nef et le chœur présentaient des murs d'une nudité absolue. Une chaire également en bois peint, de la dernière simplicité, et à laquelle on accédait par l'escalier même du clocher, et le plus humble des bénitiers, complétaient ce chétif mobilier. Seule une vieille lampe d'argent, *donnée* par un plaideur malheureux qui, depuis, ne mit plus les pieds à l'église, était suspendue à l'entrée du chœur. On a lieu d'être surpris que les derniers seigneurs de Vouthon n'aient pas fait quelque largesse à cette église, sépulture de plusieurs d'entre eux, et que la communauté elle-même, relativement à l'aise, ait tant tardé à pourvoir à la décence du culte.

En 1861, sous l'habile direction de M. Pernot, architecte à Gondrecourt, cette église fut reconstruite et rapportée au N.-O. du presbytère, près de la place centrale du village. Nous regrettons ce déplacement. Rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne, riche de souvenirs, elle eût produit un bel effet. Érigée dans le style du XIIIe siècle, elle comprend un porche avec escalier pour monter au clocher. De chaque côté de ce porche sont deux chapelles : à droite, celle des fonts, à gauche celle du confessionnal. Une nef principale, deux nefs collatérales, un chœur et une sacristie complètent l'édifice que domine une tour assise sur le porche, ornée d'une rosace et terminée par une flèche élancée.

Le porche carré, élevé sur plusieurs marches, a 3^{m} de côté sur 5^{m} de hauteur sous voûte. Chaque chapelle a, dans œuvre, $3^{m},70$ sur $2^{m},95$.

Le vaisseau a 16^{m} de long sur $11^{m},20$ de large. La grande nef a $5^{m},80$ de largeur et chacune des petites $2^{m},70$. La hauteur de la voûte, pour la première, est de $8^{m},60$, et pour les autres, $7^{m},60$.

Le chœur a 8^{m} de long sur $5^{m},80$ de large. La hauteur de la voûte est de 8^{m}.

Toutes ces dimensions sont prises dans œuvre.

La hauteur du clocher, à partir du dallage du porche, est de

20^{m},85; celle de la flèche jusqu'à la sphère supportant la croix, de 12^{m}. Total : 32^{m},85.

Cette église, non compris l'acquisition des terrains sur lesquels elle est construite, a coûté 49,897 fr. 87 c. Il a été payé en outre, pour terrains, 10,400 fr. Total : 60,297 fr. 87 c.

Entrepreneur : M. Carré, de Villeroy. Date de la réception : 1864.

L'église de Vouthon-haut est placée, comme l'ancienne, sous le vocable de saint Sigismond, roi de Bourgogne et martyr (516-524).

Fils et successeur de Gondebaud, Sigismond abandonna l'arianisme pour revenir à la foi catholique, promulgua de nouveau la *loi gombette*, fit périr son fils Sigéric sur une accusation dont il reconnut l'injustice, et alla faire pénitence de son crime dans l'abbaye d'Agaune, depuis Saint-Maurice en Valais, qu'il avait fondée et dotée des salines environnantes, qui donnèrent naissance à la ville de Salins (Jura). Il en sortit pour repousser une invasion des Francs occidentaux, mais il fut battu, pris et livré à Clodomir, roi d'Orléans, qui le condamna à perdre la vie. Le bienheureux Avitus, abbé de Mici, dans l'Orléanais, tenta d'apaiser Clodomir, en lui annonçant pour lui et pour les siens, un sort semblable à celui qu'il destinait à son captif. Clodomir ne l'écouta pas. « C'est un sot conseil, répliqua-t-il, que de dire à l'homme qui marche contre un ennemi d'en laisser un autre derrière lui. » Il fit tuer Sigismond, sa femme et ses enfants, et fit jeter leurs cadavres au fond d'un puits dans la bourgade de *Columna* (Columelle), dépendance de la cité d'Orléans (*Vitæ sancti Sigismundi*, dans l'histoire des Gaules et de la France).

La prédiction d'Avitus se réalisa bientôt. La même année (524), Clodomir fut tué dans une bataille livrée à Gondemar, successeur de Sigismond, et ses fils, excepté Clodoald, furent mis à mort en 533 par leurs oncles Clotaire et Childebert.

Saint Sigismond est honoré par l'Église le 1er mai; la fête patronale de Vouthon-haut est reportée au jour où l'on célèbre la dédicace des Églises, second dimanche après la Toussaint.

Cloches. — Les comptes de François Poulet, agent national, pour l'an II, portent qu'il a été payé pour les cloches, au sieur Warinot, fondeur, la somme de 3,900 fr., qui nous paraît exorbitante.

D'une délibération du 27 juillet 1808, il résulte qu'avant 1807, Vouthon-haut ne possédait que deux cloches, dont l'une était fêlée. On songea d'abord à refondre celle-ci seulement, puis on s'arrêta à l'idée de répartir le métal des deux entre trois, ce qui augmentait peu la dépense. Les trois cloches furent fondues sur place, dans le cimetière même, par François Royer, de Saint-Mihiel qui, en 1822, réclamait encore à la municipalité une somme de 225 fr. pour métal fourni lors de cette refonte.

Ces trois cloches forment une petite sonnerie très agréable, malgré le peu de poids de chacune d'elles. La grosse pèse 600 kilos; la moyenne 400 kilos; et la petite 300 kilos. Elles portent respectivement les inscriptions suivantes :

1° La grosse :

L'an 1852, cette cloche a été refondue sous la gestion de MM. Claude, maire, Géotin, adjoint, N. Labourasse, J.-B. Labourasse, A. Coquard, L. Colombé, Jean Mourot, C. Guiot, Jh. Voideville, tous membres du conseil municipal de Vouthon-haut (1).

Farnier, fondeur, à Mont-(devant-Sassey).

2° La moyenne :

J'ai eu pour parrain le sieur Joseph Royer, fils du sieur Royer le jeune, propriétaire, et pour marraine de Anne Norguin, fille du sieur P. Norguin, tous de Vouthon-haut.

Le sieur Bigeon, maire, 1807.

3° La petite :

J'ai eu pour parrain le sieur Xavier Colombé, fils de Joseph Colombé, et pour marraine de Louise Parmentier, fille de feu Sigismond Parmentier, tous de Vouthon-haut.

Le sieur Bigeon, maire, 1807.

(1) Elle a eu deux parrains : Désiré Royer et Théodore Noisette, et deux marraines : Adeline Royer et Céline Noisette, tous de Vouthon-haut.

Horloge. — L'horloge paroissiale est placée dans la tour de l'église avec cadrans extérieurs. Les heures sont frappées sur la petite cloche. Le 8 novembre 1790, l'ancienne horloge fut échangée moyennant une soulte de 336 fr.

Cimetière. — On continue d'inhumer dans le cimetière qui entourait l'ancienne église. Dominant au S. la partie basse du village, il est placé dans d'assez mauvaises conditions hygiéniques. Aucun monument funéraire n'est à signaler. Nous y avons remarqué, dans notre enfance, plusieurs croix, dont le sommet était creusé de manière à contenir de l'eau bénite.

Un second cimetière, situé à 1,200 mètres du village, a été affecté aux victimes du choléra de 1854. Une croix monumentale, qui a coûté 660 fr., y a été érigée en 1857.

Pompe à incendie. — Le 10 mars 1836, une pompe à incendie et ses accessoires, remisée dans une dépendance de la mairie, a été achetée et payée 1,200 fr. à M. Royer, fondeur à Saint-Mihiel. En 1879, une compagnie régulière de sapeurs-pompiers, destinée à la servir, fut organisée et habillée aux frais de la commune.

Ancien château. — L'ancien château de la famille des Salles, seigneurs du lieu, était situé au N.-E. du village, dans l'axe même de la Vallotte, sur une terrasse soutenue par un mur coupant le vallon dans toute sa largeur. Dominé de toutes parts, sauf d'un seul côté, par les collines avoisinantes, dépourvu de tout appareil de défense, il était peu propre à soutenir un siège en règle. Des fossés l'entouraient, alimentés par l'eau des pluies et du trop plein des fontaines publiques; ils étaient souvent à sec, et communiquaient avec les prés en aval par un aqueduc souterrain qui existe encore.

La terrasse a exigé des mouvements de terre importants. Ces terres ont été prises, comme il est facile de le constater, partie dans les fossés d'abord, et partie entre la route nationale actuelle et le château. Cela explique le talus du parc Noisette, et les murs de soutènement des jardins Voideville et Royer. On a

pu y ajouter quelques terres provenant du nivellement des *Ronds*, qui, à droite et à gauche du château, servaient d'avenues et de jardins, comme l'indique un plan incomplet dressé vers 1760. Suivant ce plan, deux pièces d'eau existaient entre le château et le grand mur de la Vallotte.

Ce château, dont il reste une faible partie transformée en maison d'habitation, occupait, parallèlement à la rue principale du village, toute la largeur de l'espace dégagé par les terrassements faits en amont. Il comprenait un corps de bâtiment percé au centre, en face de l'*Allée* qui y conduisait, d'une porte monumentale surmontée de la devise des des Salles, et d'une petite aile en retour à chacune de ses extrémités. Il paraît avoir été construit vers la fin du xviie siècle. Son style, simple et sans ornements, est celui du remarquable château de Montbras, édifié par Louise des Salles, épouse de Charles de Verrières, chevalier, seigneur d'Amanty; la mort prématurée de cette femme remarquable, en 1612, suspendit l'achèvement de cette luxueuse demeure.

Il paraît certain qu'avant la construction du château de Vouthon, il existait là une maison-forte; que celle-ci fut assiégée et brûlée en 1635 comme nous le dirons plus loin; et que Louis des Salles, deuxième comte de la branche des Vouthons, voulut avoir, au siège de sa seigneurie, une maison plus en rapport avec son titre et sa fortune que la vieille forteresse ruinée par l'ennemi. C'est à lui qu'on devrait les terrassements intelligents dont nous parlons plus haut, et qui témoignent à la fois de son bon goût et de son opulence.

Habitants. — « Éloigné de villes et de villages, dit M. F. Génin, entouré d'épaisses forêts, Vouthon-haut, qui est la solitude dans ce qu'elle a de plus sauvage, n'offre d'autres distractions que l'étude et la chasse. » On nous permettra de juger un peu sévère cette appréciation d'un étranger.

Cet isolement de la population, plus complet encore depuis la création des chemins de fer qui enlèvent tout transit à la route nationale n° 66, si accidentée entre la vallée de l'Ornain et celle de la Meuse, a tenu nos compatriotes un peu en arrière

de ce qu'on est convenu d'appeler *le progrès*, mais leur a laissé en revanche quelque chose de cette franchise, de cette simplicité, de cette aménité naturelle qu'on perd volontiers au contact prolongé de la civilisation moderne. Nous les savons religieux au fond, moraux, économes, sobres et laborieux; ils ont une politesse de bon aloi sous une rudesse apparente, que tempère chez les jeunes gens une éducation plus soignée.

S'il est bon de crier selon les gens et les temps « Vive le Roi! Vive la Ligue! » comme le dit La Fontaine, nos compatriotes sont des sages. Toujours ils se prêtèrent volontiers aux démonstrations *obligatoires* qu'exige tout gouvernement nouveau. En 1790, ils achètent des cocardes pour 10 livres 6 sous, et envoient trois délégués, François Labourasse, Élophe Labourasse et Étienne Colombé à Gondrecourt, pour prendre part à l'élection de députés pour la fête de la *Confédération* (1). Ils plantent un arbre de la Liberté qui meurt et qu'on vend 9 livres. Ils chantent des *Te Deum* pour l'Empire, saluent le double retour des Bourbons, dépensent 90 fr. pour faire un feu de joie en réjouissance de l'*heureux* avènement au trône de S. M. Louis-Philippe, et célèbrent encore, en 1832, la fête de S. M., *leur digne monarque*. En 1848, ils arborent quatre drapeaux, — coût 20 fr., — et dépensent 102 fr. pour une fête patriotique, fête qui se renouvelle à l'avènement du prince-président. La municipalité vote de nouveaux fonds lors de la naissance et du baptême du prince impérial, et une fête nationale, en 1880, coûte 137 fr. 35 c.

Que celui qui est sans péché, en ces temps de fluctuations politiques, ose leur jeter la première pierre!

Langage. — Il y a soixante ans, le patois était le langage courant des Vouthons; à peine on pardonnait au prêtre l'usage exclusif du français. L'instituteur lui-même, on s'en souvient encore, parlait patois à ses élèves. A dater de 1835, nous avons eu des maîtres n'employant que le français; mais en 1840, un instituteur, vraiment digne de ce nom, entreprit de réformer le

(1) De la Fédération, 14 juillet 1790.

langage local. Ses successeurs l'ont imité, et le patois tend à disparaître, au moins dans ce qu'il avait de pittoresque, non sans nous laisser quelque regret.

Tout en conservant des airs de famille, les patois de la Meuse, fils ou frères du wallon, sont très variés. Celui des Vouthons est l'un des moins harmonieux; les articulations fortes y priment les autres, et les intonations y sont rudes; mais nous pouvons dire, après l'avoir étudié longtemps et comparé à ses congénères, qu'il contient plus que tout autre, sans altération notable, un grand nombre de mots du vieux français, tandis que ses finales se rapprochent beaucoup du français moderne. Ce que nous n'essaierons pas d'expliquer ici, c'est que ce patois ressemble davantage à celui d'Étain ou de Montmédy qu'à ceux de localités plus rapprochées.

Aux Vouthons comme ailleurs, il existe un langage courant qui est loin d'être académique, et qui conserve un grand nombre d'expressions précises, plus ou moins francisées, qu'il a empruntées au patois. G. Sand, dans ses ouvrages, n'a pas craint d'employer celles de sa province, et Littré, dans son grand Dictionnaire, a tenté d'en réhabiliter quelques-unes. Quoi qu'on fasse et qu'on dise, on emploiera longtemps aux Vouthons les mots *ahoter*, *apoche* (cenelle), *babeure*, *bassin*, *bassiner* (charivariser), *bouchot*, *bogis* (haran), *bouchâtre*, *bouille* (cloche, ampoule), *bouquin* (salsifis sauvage), *braquer*, *brider* (des sabots), *bronder*, *broque* (de chien), *bruïant* (crécelle) et *bruïander*, *carne* (charogne), *chabosse*, *chabousson*, *chanvre-nu*, *chanote*, *chamboûler* (chanceler), *charpagne*, *chaud-brûlé*, *coquotte*, *croûtotte*, *démârer*, *essignon*, *ételle* (1), et plusieurs centaines d'autres, dont un bon nombre n'ont pas d'équivalents en français.

Puisque le patois des Vouthons est condamné à disparaître, au moins dans ses parties principales, on nous pardonnera d'en donner sous forme de conte, un court échantillon.

(1) Pour la signification de ces mots, voir notre *Glossaire abrégé du patois de la Meuse, notamment de celui des Vouthons*, in-octavo de près de 600 pages; Nancy, Crépin-Leblond, 1887.

« L'Cadet Malchau s'o n'allô brâmo ton'dre cheu Grand-chin, avo s'n'habresac et sa sarpe dérie s'doue. Coume î dévalô l'son'teil de Fremonvaux et qu'l'allô hater l'piot reu, î voïé ine pîrotte que dansô dvant sos pîes. Lai pîrotte s'artai et lî dit : « Ousque t'va, Cadet? — J'va, quî dîe, cawper au boue d'la Combrechon. — C'nost m'vrai, Cadet, lî dit l'ai pîrotte, te tounes le doue à la Combrechon.

« In paw pue lon, cheu Hâdeilchin, l'Cadet Malchau rocontrai in yîvre, qu'atôt aichiti cheu s'cû. « Ousque t'va? qu'lî die l'yîvre? — J'm'o vas faucher à'la Grand-Valleil, qu'lî répondai brâmo Cadet Malchau. — Ç'n'ost m'vrai, Cadet; on n'fauche mi avo ine sarpe. Pro wate à ti!

« Au fond d'la compe Laicîche, Cadet Malchau trouvai in rnâ, avo ine grand caw que treilnô do la fatte. « Ousque t'va? qu'lî die le rnâ. — J'va sêyer o Bouquenat. — Ni-ant, t'aî ben mon'ti, qu'lî die le rnâ; Bouquenat ost ben lon de t'touci.

« Quant î fue dvant lai Frieilre, l'Cadet Malchau vie in groue law qu'l'artô cheu l'foussé daw boue, et qn'lî montrô sos broques. Î s'arrétai tout d'grand, opougnai sa sarpe et lî die : « Qu'ost-c'que t'fâ toula? — J't'arréte! — Pouquoïe? — Pou t'mainger. — Avance! qu'lî die l'Cadet Malchau; j'n'as m'paw d'ti. Et î li montrai sa sarpe. Mâ l'law heurlé, do z'autes laws airivérent, et l'poure Cadet fue croqué. Sa foume ne rtrouvai pu qu'so z'oûsses do la taille.

V'là c'que c'ost que d'montie.

Traduction littérale.

« Cadet Maréchal s'en allait tranquillement tendre sur Grand-Chien, avec son havresac et sa serpe derrière son dos. Comme il descendait le sentier de Fremonvaux et qu'il allait enjamber le petit ruisseau, il vit une petite pierre qui dansait devant ses pieds. La petite pierre s'arrêta et lui dit : « Où vas-tu? Cadet. — Je vais, dit-il, couper au bois à la Combrisson. — Ce n'est pas vrai, Cadet, lui dit la petite pierre; tu tournes le dos à la Combrisson.

« Un peu plus loin, sur Hardéchien, Cadet Maréchal rencon-

tra un lièvre qui était assis sur son derrière. « Où vas-tu? lui dit le lièvre. — Je vais faucher à la Grand-Vallée, lui répondit bonnement Cadet Maréchal. — Ce n'est pas vrai, Cadet; on ne fauche pas avec une serpe. Prends garde à toi!

« Au fond de la combe Lasiège, Cadet Maréchal trouva un renard dont la queue traînait dans la boue. « Où vas-tu? lui dit ce renard. — Je vais moissonner en Bouquenat. — Nenni, tu as bien menti, lui dit le renard; Bouquenat est bien loin d'ici.

« Quant il fut devant la Frière, Cadet Maréchal vit un gros loup qui l'attendait sur le fossé du bois et qui lui montrait ses longues dents. Il s'arrêta tout à coup, empoigna sa serpe et lui dit : « Que fais-tu là? — Je t'attends. — Pourquoi? — Pour te manger. — Viens, lui dit Cadet Maréchal, je n'ai pas peur de toi; et il lui montra sa serpe. Mais le loup hurla, d'autres loups arrivèrent et le pauvre Cadet fut croqué. Sa femme ne trouva plus que ses os dans le taillis.

Voilà ce que c'est que de mentir.

Usages et coutumes. — Un fait singulier, mais incontestable, c'est qu'on s'applique très sérieusement à étudier et à décrire les usages et les mœurs des peuplades les plus lointaines, tandis qu'on dédaigne les coutumes souvent étranges et très intéressantes de la province qu'on habite. Ces coutumes, qui faisaient partie de l'existence de nos ancêtres, et dont les derniers vestiges subsistent encore dans quelques localités *arriérées*, disparaîtront bientôt sans laisser de traces, même dans le langage populaire. Celles dont nous allons parler ne sont pas spéciales à Vouthon-haut; la plupart même existent encore quelque part; néanmoins, nous en dirons quelques mots avant qu'elles disparaissent tout à fait.

Autrefois, lorsque l'intérêt, les luttes électorales et la politique n'avaient pas semé la discorde dans nos populations rurales, les familles et les amis se réunissaient volontiers à la Toussaint pour prier pour les morts, à Noël pour fêter la naissance de l'Enfant-Jésus par un joyeux réveillon, aux Rois pour tirer la fève qui conférait une royauté pacifique et éphémère, et au Mardi-Gras pour se prémunir contre un carême sévère que nous

ne connaissons plus. C'était autant d'occasions de modestes agapes où présidait la bonne humeur; chacun y apportait son tribut, et l'on se séparait content de soi et des autres. Un vent d'égoïsme a soufflé sur ces traditions patriarcales, et les liens sociaux se sont relâchés.

Il était d'usage, à la naissance d'un enfant, de planter un cerisier, en un point indiqué par les agents des ponts et chaussées, au bord de la route nationale. Ces arbres ont disparu, mais nous avons longtemps vu le nôtre, qui était l'un des plus beaux, à l'ouest de cette route, au Pâtis du Trait.

Au baptême d'un enfant naturel, on ne sonne pas les cloches; ce blâme public est très propre à maintenir les jeunes filles dans le devoir. Le pauvre enfant, qui n'en peut mais, n'en reçoit pas moins l'épithète de *sansonnet* (sans sonné).

Dans les trois derniers jours de la semaine sainte, alors que les cloches se taisent en signe de deuil, les jeunes garçons annoncent l'heure des offices au son de la crécelle. Le samedi-saint, ils quêtent les œufs dont on paye leur peine.

Nous avons vu, avant 1835, faire une quête de gerbes pour le curé et le maître d'école, et celui-ci, le jour de Pâques, distribuer des hosties bénites dans tous les ménages. Il recevait des œufs en échange.

Lorsqu'une jeune fille est fiancée, elle convoque ses compagnes devant l'autel de la sainte Vierge le dimanche qui précède son mariage; là elle donne à chacune un *quarteron* d'épingles et toutes chantent un *Veni Creator* à son intention.

Nous entrerons dans quelques détails à propos du *dônage*, des *dailleries* et des *poiles* ou veillées d'hiver.

Le *dônage* avait ordinairement lieu le premier dimanche de carême. C'était à la fois un ballon d'essai, une sorte de publication anticipée des mariages prévus, désirés ou même arrêtés, et dans certaines occasions un jugement sévère et public porté sur les jeunes filles d'une conduite plus que légère.

Pendant la semaine précédente se tenaient des conciliabules de jeunes gens que présidaient les *coqs* du village. Dans ces secrètes assemblées dont étaient bannis les profanes, on arrêtait en commun la liste des garçons à *dôner*, et en regard du

nom de chacun d'eux, on inscrivait celui de la *dôneuse* qui lui était attribuée. Cela ne se faisait pas, on le comprend, sans protestation ou secret dépit : telle jeune fille, dont plusieurs convoitaient la fortune, le cœur ou la main, ne pouvant être *dônée* qu'à un seul. De concession en concession, la liste était enfin arrêtée, mais comme partout, les plus audacieux s'attribuaient la part du lion.

Enfin le dimanche suivant, à la nuit tombante, on se préparait au *dônage* public, dont l'attente faisait battre bien des cœurs. Certains tentaient alors un suprême effort et faisaient jouer tous les ressorts de la plus subtile diplomatie pour obtenir à leur profit une modification à la liste déjà tant discutée. Flatteries, promesses, menaces même, ils mettaient tout en œuvre pour arriver à leurs fins. Jusqu'au galantin de douze ans, qui voulait figurer sur la fameuse liste, et se recommander ainsi tout haut à la *dame de ses pensées!*

Les pourparlers sont enfin clos d'une manière irrévocable. L'heure solennelle est arrivée. Le cortège des jeunes gens se met en marche, muni de chandelles de suif, de bougies, de lanternes s'il fait du vent, et se dirige vers l'extrémité du village. Là un vaste cercle s'est déjà formé : ce sont des badauds, des mères et surtout les jeunes filles, autour desquels tourbillonne le bruyant *essaim de l'avenir*, embarras gracieux et inévitable de toutes les réunions champêtres.

Ajoutons que pour cette solennité, les *dôneurs* ont réuni toutes les armes à feu de l'endroit. C'était, dans les temps dont je me souviens, le fusil à piston, le classique fusil à pierre, ou certain pistolet d'arçon dérobé à quelque Cosaque. Toutes ces armes sont chargées, amorcées, et les boîtes à poudre sont assez bien garnies pour faire face à toutes les éventualités.

Les jeunes gens arrivent, pénètrent dans le cercle qui s'ouvre pour les recevoir, et se partagent en deux camps à peu près égaux, se faisant face l'un à l'autre. Les flambeaux sont allumés; les cœurs féminins battent de plus belle; et l'on croit en entendre les indiscrets *tic-tac* au milieu du profond silence qui s'établit.

Alors le coryphée de la troupe s'apprête à satisfaire enfin la

curiosité de l'auditoire. Il débute volontiers, pour se faire la main, en *dônant* quelque couple inoffensif, que l'âge et les infirmités devraient mettre à l'abri de cette avanie. Et la foule néanmoins d'applaudir à cette raillerie déplacée, en attendant les proclamations *officielles*.

Le silence se rétablit bientôt, et le coryphée, la liste sous les yeux, s'écrie de sa plus forte voix :

Je *dône!* Je *dône!*

Et l'autre camp, d'interroger sur le même ton :

A qui tu *dônes!* A qui tu *dônes!*

Ce à quoi le coryphée répond :

Louis Parentin avec *Eugénie Duval!*

Et tout aussitôt, si Eugénie Duval ne déplaît pas à Louis Parentin, celui-ci tire un ou plusieurs coups de feu sonores en l'honneur de sa *dôneuse*, à moins que le fusil ne rate, ce qui fait rougir Eugénie en égayant l'assemblée. Mais si quelque *dôné*, dédaignant sa *dôneuse*, ne donne pas signe de vie, ce qui est pour la jeune fille un grave affront, les jeunes gens s'écrient en chœur :

C'est bon! C'est bon!

Sont ainsi proclamés, chacun à son tour, tous les couples compris dans la liste, et chaque fois les mêmes formules se renouvellent. Quelquefois, comme intermède et pour flétrir l'inconduite notoire, on *dône* quelque débauché avec son amante attitrée, qui sont rarement là pour protester contre l'arrêt moral qui les frappe.

La liste épuisée, la foule s'écoule lentement, applaudissant ou critiquant. Plus d'une maman peste en secret, tandis que d'autres s'en vont toutes fières. Quant aux jeunes gens, ils reconduisent bras dessus bras dessous leurs *dôneuses* acceptées jusqu'à chez elles, vont ensuite *souper*, et viennent les reprendre un peu plus tard pour les conduire *aux danses* qui terminent gaiement cette première partie de la fête.

Le dimanche suivant le *dôneur*, si peu qu'il plaise et s'il a été poli, est invité à manger dans la soirée, les *gaufres* chez sa dôneuse. Il est d'autant mieux reçu, vu et choyé, que l'on tient davantage à cultiver sa connaissance. Et si déjà un mariage

est arrêté entre les jeunes gens, alors on invite toute la famille, sans pour cela bannir du festin la pâtisserie traditionnelle.

Passons à un sujet moins édifiant.

La Toussaint passée, les filles et les femmes d'une rue, d'un quartier, faisaient choix d'un local pour y passer en commun les soirées d'hiver. C'était une cuisine, le plus souvent un poile (1), mais jamais chez nous une cave ou une écurie, comme dans d'autres provinces de France. Chaque *veilleuse* fournissait à tour de rôle le bois et l'huile; la propriétaire seule de ce local était dispensée de ce tribut, à titre de location. Parfois aussi, chacun apportait sa chaise.

C'est là qu'autour du *pi-ouri* fumeux (2) se groupaient chaque soir, de sept à onze heures, le dimanche excepté, douze à quinze commères apportant rouets ou tricots. « Je laisse à penser quel caquet, » eût dit à bon droit La Fontaine. Chacune avait sa place attitrée, les plus jeunes vers la porte et les autres à la suite, de telle sorte que les matrones confinaient au poêle qui ronflait bruyamment à l'autre bout de la pièce.

La réunion, déjà nombreuse, s'augmente bientôt de quelque galant qui vient faire *la cour* à sa belle, en tout bien et tout honneur. Plus il l'aime, plus il la taquine. Si elle tricote, il lui fait galamment *lâcher des mailles* en lui tirant ses aiguilles; si elle file, non moins galamment il imite Atropos sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. La belle se fâche pour rire, vous lui allonge un coup de quenouille ou un soufflet aux applaudissements de la galerie, et reçoit en échange, sur chacune des joues, un baiser retentissant. Notons que les

(1) *Poile, pôle* en patois local, chambre à coucher faisant suite à la cuisine, dont la sépare le mur contre lequel est adossée la cheminée principale. La plaque du foyer (taque), derrière laquelle est ménagé un vide fermé ou non d'un placard, permet au feu de la cuisine d'échauffer un peu cette seconde pièce. On disait *aller en pôle*, pour aller à la veillée, aux écraignes.

(2) Le *pi-ouri* se composait d'un morceau de bois long de 0m,80 cent. à peu près, un peu plus gros que le bras, planté verticalement dans une pierre qui le lestait sur le sol. Il était évidé à la partie supérieure, de manière à recevoir un godet en verre où l'on mettait l'huile et la mèche pour l'éclairage. C'était donc une *lampe à pied* absolument primitive.

soufflets jouaient jadis un rôle considérable dans les amourettes villageoises; mais depuis le progrès, qu'on a bien changé tout cela!

Puis venaient la chronique scandaleuse, les cancans, auxquels succédaient sans transition les contes de fées cent fois répétés. Une vieille racontait ensuite des histoires à mourir de peur, après quoi l'on chantait *Geneviève de Brabant*, *Pyrame et Thisbé*, *Damon et Henriette*, dont une image d'Épinal, collée au mur, retraçait la dramatique et non moins véridique histoire. La légende rimée d'Ashavérus était toujours accueillie comme article de foi. Puis c'étaient des cantiques, des noëls, des chansons patriotiques ou semi-grivoises, et de naïfs refrains qui sont tombés dans le plus complet oubli.

Mais il est neuf heures; l'atmosphère de la pièce s'épaissit, les yeux se fatiguent, les rouets s'arrêtent, les tricots tombent sur les genoux, le poêle lui-même semble avoir mis une sourdine à ses ronflements sonores. Le travail est suspendu pour quelques instants; on va faire son *grand* ou son *petit tour*. C'est alors que la *dâyeuse* en titre (car chacun ne sait pas *dâyer*), quitte la chambrée avec plusieurs de ses compagnes, et va provoquer à la fenêtre un autre *veilloir*, en contrefaisant sa voix, par la formule consacrée.

V'lé-v'*dâyer?* (Voulez-vous *dâyer?*)

Une voix de l'intérieur : « Oui. — De quoi? — D'amour.

Et alors s'engage en patois un long dialogue à peu près rimé, dont nous traduisons quelques passages suffisants pour donner une idée de l'ensemble.

« Quand vous parlez d'amour, savez-vous bien ce que c'est qu'aimer? — Une fille qui n'a point d'amant au monde, comment voulez-vous qu'elle réponde?

— Je vous vends mon tour, mon joli tour,
Que mon galant est à l'entour.
R. Je vous vends ma quenouillette,
Qui fait virviron, virvirette,
Et le ruban qui est à l'entour,
Pour vous retenir tous les jours.

— Je vous vends mon citron
Qui est dans mon giron;
Mon giron est percé,
Mon citron s'en est allé.
R. Je vous vends mon orange
Qui est dans ma manche;
Ma manche est percée,
Mon orange s'en est allée.
. . . .

— Si ton amant était sur un poirier, comment ferais-tu pour lui porter à boire dans un panier?

R. J'attendrais l'heure et la saison, et je lui porterais un glaçon.

— Si tu étais d'un côté de la rivière et lui de l'autre, comment ferais-tu pour te laver les mains dans le même bassin, et pour les essuyer avec le même essuie-mains?

R. Je prendrais la rivière pour bassin, et le soleil pour essuie-mains (1).

Et ainsi de suite pendant dix minutes. A mesure que s'allonge le dialogue, toujours le même ou à peu près, on se dit des choses moins innocentes; puis la kyrielle terminée, la malignité a souvent son tour. Tandis que ses compagnes tiennent la porte du *veilloir* attaqué, la *dâyeuse* épuise son répertoire de mots pimentés, de personnalités blessantes, au risque de recevoir sur la tête, par la gerbière (2), quelque douche glacée. Puis l'essaim s'enfuit en riant, rentre et reprend où il l'a laissée la besogne interrompue.

Ces plaisanteries de haut goût étaient parfaitement accueillies par nos ancêtres, et un *veilloir* sans *dâyeuse* leur eût semblé un corps sans âme. Les rivalités d'intérêts, les querelles de famille et de voisinage, l'égoïsme surtout, ont soufflé depuis longtemps sur le *pi-ouri* des écraignes. Chacun veille chez soi, et les *dâyeuses* s'en sont allées avec les neiges d'antan.

(1) Voir notre *Glossaire abrégé*, I, page 92 et suivantes, et notre opuscule intitulé : *A propos de trois mots patois*, Arcis-sur-Aube, Frémont, 1883.

(2) Lucarne du grenier par où l'on y introduit les gerbes.

Les veilloirs, qui finissaient chaque soir par une prière en commun, s'ouvraient à la Saint-Martin et se fermaient vers la Sainte-Agathe, patronne des ménagères (5 février).

Sobriquets et surnoms. — Les sobriquets sont rares à Vouthon-haut et aucun d'eux n'est blessant. Par contre, les surnoms y sont assez nombreux. Les uns ont trait à la taille : le *grand* Joseph, le *petit* Toinon, la *grand* Marianne, la *petite* Louise ; d'autres, à la parenté : la Louise *Babotte* (fille de Barbe), le Joseph *Jacquot* (fils de Jacques), le Francisse *Jeannot* (fils de Jean); d'autres encore à la profession : la Clairette *Garde*, le Louis *Malchau* (maréchal), etc. Pris en masse, les habitants des Vouthons sont nommés *loups*, non pas à cause de leur caractère, mais à raison de leur situation au milieu des forêts, et des professions de bûcherons, de charbonniers, etc., que beaucoup d'entre eux exerçaient.

Une coutume bizarre, mais qui n'était pas propre à notre province (1), consistait à dénaturer les noms propres de manière à les rendre méconnaissables. Le mot Jeanne devenait *Tonton*, par la répétition de la dernière syllabe de Jeanneton; Marie faisait *Manon;* Marguerite *Goton*, de Margoton, et quelquefois *Marguinchon;* et le mot Françoise, en passant par Françonnette, devenait *Fanchonnette*, puis *Chonchon*, altération de Fanchon. Les *Anne* se nommaient *Nânon*, et plus souvent *Nanette*, d'Annette.

Les noms d'hommes, soumis à la même loi, subissaient également de profondes modifications : *Lolot*, Laurent ou Charles, de Charlot; *Toinon*, Antoine; — *Coliche*, Nicolas; — *Didiche*, Claude, de *Diaudiche* ou *Claudiche*, etc. Quelques surnoms avaient une origine affectueuse : *Doudoux*, de doux; *Fanfan*, d'enfant; *Sœurette*, de sœur, etc. Cette coutume bizarre a disparu, et les enfants portent aujourd'hui, sans grande altération, les noms qu'ils ont reçus au baptême.

(1) Témoin *Ninon* de l'Enclos, *Manon* Lescaut, *Marion* Delorme, etc. Une fille de J. Racine se nommait *Fanchon*.

Mouvement de la population.

ANNÉES.	POPULATION	MAISOS	FEUX.
5 nivôse an II (20 févr. 1794).	339	»	»
1820, recensement.	340	»	»
1846, *id.*	351	103	124
1851, *id.*	378	104	119
1861, *id.*	297	93	103
1866, *id.*	305	94	108
1872, *id.*	265	96	102
1876, *id.*	285	96	110
1881, *id.*	252	88	95
1886, *id.*	258	86	93

En 1768, suivant le pouillé Chatrian, Vouthon-haut avait 67 feux et 130 communiants.

En 1791, il y avait 22 laboureurs, 42 manœuvres, 10 veufs et garçons majeurs, 18 veuves et filles majeures.

Du tableau ci-dessus, il résulte que depuis le 20 février 1794, la population de Vouthon-haut a augmenté jusqu'en 1851 ; alors se manifesta une diminution notable.

En 1846, la moyenne des individus par ménage est de moins de trois, tandis qu'elle est de plus de trois en 1851. Le recensement de 1851 indique de nombreuses familles de cinq et même sept individus. La principale cause de décroissance à partir de cette époque est le choléra de 1854. Une seconde cause est la fâcheuse tendance qu'ont quelques individus à quitter le village pour la ville ou pour les professions dites *libérales*. Nous en ajouterons une troisième, c'est la crise industrielle qui a privé beaucoup d'habitants des travaux qui les aidaient à vivre.

Il y a cent ans, la moyenne des naissances était de quatorze six dixièmes pour cent habitants; celle des mariages de deux trois dixièmes; celle des décès de treize six dixièmes par année.

Actuellement la moyenne des naissances est de cinq trois dixièmes pour cent; celle des mariages, d'un et demi; celle des décès de six. Toutes ces moyennes sont calculées sur dix années consécutives.

Il y a cent ans, la durée moyenne de la vie était à Vouthon-haut de vingt-deux ans (1); il y a trente ans, elle était de quarante-quatre ans; et dans les dix dernières années elle est de quarante-six ans neuf dixièmes.

Familles. — A côté du mouvement de la population, il serait bien intéressant de connaître celui des familles. Les unes s'y sont fixées depuis des siècles, tandis que d'autres semblent s'y être rapidement éteintes.

Nous trouvons dans nos archives locales plusieurs rôles des sommes à lever sur les habitants à raison de leur situation de fortune.

Nous copions le plus ancien (1724), pour donner une idée des impôts de cette époque et le nom des chefs de famille, ce qui peut intéresser nos compatriotes. Ce rôle, établi par Claude Labourasse, Jean Collin et Dominique Arnoul, *asseyeurs* choisis des trois classes, monte à la somme totale de 1,225 livres qui est payable, moitié au premier janvier et l'autre moitié au premier juillet de cette année.

Voici les noms des assujettis :

Laurent Grand Jean, labourant d'une charrue, à quatre livres par cent, font en total quarante neuf livres, cy. 49 l.

Claude Royer l'aîné, labourant d'une demi-charrue, moitié à ferme, à deux livres dix-neuf sols par cent, font trente-six livres deux sols six deniers, cy. . . . . 36 l. 2 s. 6 d.

Jean Petit Jean, labourant d'une demi-charrue, à ferme, à deux livres onze sols par cent, font trente et une livres quatre sols neuf deniers, cy. . . . . 31 l. 4 s. 9 d.

Claude Labourasse, labourant d'une demi-charrue, moitié à ferme, à deux livres dix-sept sols par cent, font trente-cinq livres quatre sols quatre deniers, cy. . . . . 35 l. 4 s. 4 d.

(1) De 1778 à 1787 inclusivement. Voir les archives locales.

Anthoine Viard, labourant d'une demi-charrue, moitié à ferme, à deux livres un sol par cent, font vingt-cinq livres deux sols trois deniers, cy. . . . . 25 l. 2 s. 3 d.

Claude Pierre, labourant d'une demi-charrue, moitié à ferme, à deux livres seize sols par cent, font trente-quatre livres six sols, cy . . . . 34 l. 6 s. 0 d.

Anthoine Michel, labourant d'une demi-charrue, moitié à ferme, à deux livres par cent, font vingt-quatre livres dix sols, cy . . . . 24 l. 10 s.

François Jamais, labourant d'une demi-charrue, à ferme, à une livre quinze sols par cent, font vingt et une livres huit sols neuf deniers, cy. . . . . 21 l. 8 s. 9 d.

Pierre Humbert, labourant d'un tiers de charrue, moitié à ferme, à deux livres un sol par cent, font vingt-cinq livres deux sols trois deniers, cy. . . . . 25 l. 2 s. 3 d.

Didier Royer, labourant d'un tiers de charrue, moitié à ferme, à une livre seize sols par cent, font vingt-deux livres un sol, cy. 22 l. 1 s.

Nicolas Labourasse, labourant d'une demi-charrue, moitié à ferme, à deux livres cinq sols par cent, font vingt-sept livres onze sols trois deniers, cy. . . . . 27 l. 11 s. 3 d.

Élophe Grand Jean, labourant d'un tiers de charrue, moitié à ferme, à deux livres par cent, font vingt-quatre livres dix sols, cy. 24 l. 10 s.

Martin Louis, labourant d'un quart de charrue, à ferme, à une livre neuf sols par cent, font dix-sept livres quinze sols trois deniers, cy . . . . 17 l. 15 s. 3 d.

Nicolas Grandjean, labourant d'un tiers de charrue, moitié à ferme, à deux livres par cent, font vingt-quatre livres dix sols, cy. 24 l. 10 s.

Jean Pierre, labourant d'un tiers de charrue, moitié à ferme, à deux livres sept sols six deniers par cent, font vingt-neuf livres un sol onze deniers, cy. . . . . 29 l. 1 s. 11 d.

Claude Royer le jeune, labourant d'un quart de charrue, moitié à ferme, à une livre dix-huit sols par cent, font vingt-trois livres cinq sols six deniers, cy. . . . . 23 l. 5 s. 6 d.

Jean Caboret, labourant d'un quart de charrue, moitié à erme, à une livre neuf sols par cent, font dix-sept livres quinze sols trois deniers, cy. . . . . 17 l. 15 s. 3 d.

Lupin Bouton, labourant d'un tiers de charrue, moitié à ferme, à une livre dix-huit sols par cent, font vingt-trois livres cinq sols six deniers, cy . . . . 23 l. 5 s. 6 d.

Le sieur *Joseph Pelgrin*, commis au bureau de S. A. R. à Vouthon, labourant d'une demi-charrue, à trois livres dix sols par cent, font quarante-deux livres dix-sept sols, cy. 42 l. 17 s.

Le sieur *Anthoine Poiresson*, avocat, labourant d'une demi-charrue, à deux livres un sol par cent, font vingt-cinq livres deux sols trois deniers, cy. . . . . 25 l. 2 s. 3 d.

Joseph Michel, commis au magasin à sel, à une livre dix sols par cent, font dix-huit livres sept sols six deniers, cy. . . . . 18 l. 7 s. 6 d.

Sébastien Godel, garçon recouvreur, à une livre cinq sols par cent, font quinze livres six sols trois deniers, cy. 15 l. 6 s. 3 d.

Jean Gérard veuve, labourant d'une charrue, le quart à ferme, à trois livres trois sols par cent, font trente-huit livres onze sols neuf deniers, cy. . . . . 38 l. 11 s. 9 d.

Anthoine Brion veuve, labourant d'un tiers de charrue, les trois-quarts à ferme, à une livre quatorze sols six deniers par cent, font vingt et une livres deux sols huit deniers, cy . . . . 21 l. 2 s. 8 d.

Remy Buclin veuve, labourant d'une demi-charrue, à ferme, à deux livres quatre sols par cent, font vingt-six livres dix-neuf sols, cy . . . . 26 l. 19 s.

Jeanne Fringant veuve, manouvrière, à dix-huit sols par cent, font onze livres six deniers, cy. . . . . 11 l. s. 6 d.

Bernard Demoisson, manouvrier, à une livre par cent, font douze livres cinq sols, cy . . . . 12 l. 5 s.

Claude Royer, dit *Masson*, tissier de toile, à une livre par cent, font douze livres cinq sols, cy. . . . . 12 l. 5 s.

Charles Bonnefond, savetier, à quinze sols par cent, font neuf livres trois sols neuf deniers, cy. . . . 9 l. 3 s. 9 d.

Marie Grandjean veuve, manouvrière, à quinze sols par cent, font neuf livres trois sols neuf deniers, cy. . 9 l. 3 s. 9 d.

Estienne Bouton veuve, manouvrière, à huit sols par cent, font sept livres sept sols, cy . . . . 7 l. 7 s.

Jean Royer veuve, manouvrière, à huit sols quatre deniers par cent, font cinq livres deux sols cinq deniers, cy . . . . 5 l. 2 s. 5 d.

Jean Morel, savetier, à une livre huit sols par cent, font dix-sept livres trois sols, cy. . . . . 17 l. 3 s.

Gaspard Colombé, cabaretier, à une livre douze sols par cent, font dix-neuf livres douze sols, cy . . . . . 19 l. 12 s.

Nicolas Louis, chirurgien, à une livre par cent, font douze livres cinq sols, cy . . . . 12 l. 5 s.

Nicolas Morel, labourant d'un quart de charrue, moitié à ferme, à une livre dix-huit sols par cent, font dix-huit livres sept sols six deniers, cy. . . . . 18 l. 7 s. 6 d.

Nicolas Pierre, maréchal-ferrant, labourant d'un quart de charrue, moitié à ferme, à deux livres huit deniers par cent, font vingt-quatre livres dix-huit sols deux deniers, cy . . . . 24 l. 18 s. 2 d.

Nicolas Estienne, recteur d'école, à dix-neuf sols par cent, font onze livres douze sols neuf deniers, cy. 11 l. 12 s. 9 d.

Jean Richelot, labourant d'un tiers de charrue, à ferme, à une livre cinq sols par cent, font quinze livres six sols trois deniers, cy. . . . . 15 l. 6 s. 3 d.

Philippe Simon, tissier de toile, à une livre deux sols six deniers par cent, font treize livres quinze sols huit deniers, cy. . . . . 13 l. 15 s. 8 d.

Edme Morel veuve, manouvrière, à une livre cinq sols par cent, font quinze livres six sols trois deniers, cy . . . . 15 l. 6 s. 3 d.

Sébastien Jublin, coupeur au bois, à dix-neuf sols par cent, font onze livres douze sols neuf deniers, cy. 11 l. 12 s. 9 d.

Anthoine Richelot, manouvrier, à une livre deux sols six deniers par cent, font treize livres quinze sols huit deniers, cy. . . . . 13 l. 15 s. 6 d.

Libaire Richelot veuve, manouvrière, à huit sols par cent, font quatre livres dix-huit sols, cy . . . . . 4 l. 18 s.

Anthoine Bernard, manouvrier, à une livre par cent, font douze livres cinq sols, cy . . . . 12 l. 5 s.

François Collin, cordonnier, à une livre cinq sols par cent, font quinze livres six sols trois deniers, cy . 15 l. 6 s. 3 d.

Joseph Michel, cloutier, à une livre neuf sols par cent, font dix-sept livres quinze sols trois deniers, cy . 17 l. 15 s. 3 d.

François Jacob, pastre du troupeau armail (1), à dix sols par cent, font six livres deux sols six deniers, cy. 6 l. 2 s. 6 d.

Claude Louis, droguiste, à une livre cinq sols six deniers par cent, font quinze livres douze sols trois deniers, cy. . . . . 15 l. 12 s. 3 d.

Jean Bonnefond, maçon, à une livre cinq sols par cent, font quinze livres six sols trois deniers, cy . . . 15 l. 6 s. 3 d.

Jean Aymerot, tailleur, à quinze sols par cent, font neuf livres trois sols neuf deniers, cy. . . . . . . 9 l. 3 s. 9 d.

Pierre Parmentier, tissier de toile, à quatorze sols par cent, font huit livres onze sols six deniers, cy. . . 8 l. 11 s. 6 d.

Nicolas Leduc, savetier, à une livre dix sols par cent, font dix-huit livres sept sols six deniers, cy . . . 18 l. 7 s. 6 d.

Edme Parmentier, tissier de toile, à une livre cinq sols six deniers par cent, font quinze livres douze sols cinq deniers, cy. . . . . 15 l. 12 s. 5 d.

Jean Collin, manouvrier, à une livre dix sols par cent, font dix-huit livres sept sols six deniers, cy. . . 18 l. 7 s. 6 d.

Nicolas Labbé, cloutier, à une livre trois sols par cent, font quatorze livres un sol neuf deniers, cy . . . 14 l. 1 s. 9 d.

Claude Gahon, maréchal-ferrant, à une livre cinq sols par cent, font quinze livres six sols trois deniers, cy. . 15 l. 6 s. 3 d.

Dominique Arnoul, charron, à une livre deux sols six deniers par cent, font treize livres quinze sols huit deniers, cy. . . . . 13 l. 15 s. 8 d.

Jean Courtois, manouvrier, à neuf sols par cent, font cinq livres dix sols trois deniers, cy . . . . 5 l. 10 s. 3 d.

Nicolas Huguenin, chapelier, à treize sols deux deniers par cent, font huit livres un sol, cy . . . . 8 l. 1 s.

(1) Bêtes à cornes.

Jean Poulet, manouvrier, à quatorze sols par cent, font huit livres onze sols six deniers, cy . . . . 8 l. 11 s. 6 d.

Claude Collot, manouvrier, à quinze sols par cent, font neuf livres trois sols neuf deniers, cy. . . . . . . 9 l. 3 s. 9 d.

Barbe Jobert, fille, manouvrière, à neuf sols par cent, font cinq livres dix sols trois deniers, cy. . . . . 5 l. 10 s. 3 d.

Jean Pouard, *paistre* du troupeau des bestes blanches (1), à quinze sols par cent, font neuf livres trois sols neuf deniers, cy. . . . . 9 l. 3 s. 9 d.

Elizabeth Seron, veuve, mendiante, à six sols par cent, font trois livres treize sols six deniers, cy . . . . 3 l. 13 s. 6 d.

Anthoinette Louis, veuve, mendiante, à neuf sols six deniers par cent, font cinq livres seize sols cinq deniers, cy. . . . . 5 l. 16 s. 5 d.

Catherine Oudot, veuve, mendiante, à huit sols par cent, font quatre livres dix-huit sols, cy. . . . . 4 l. 18 s.

Crépine Legros, fille, mendiante, à cinq sols par cent, font trois livres un sol trois deniers, cy . . . . . 3 l. 1 s. 3 d.

Barbe Bardot, veuve, mendiante, à cinq sols par cent, font trois livres un sol trois deniers, cy . . . . . 3 l. 1 s. 3 d.

Nicolas Regnaux, mendiant, quatorze sols par cent, font huit livres onze sols six deniers, cy . . . . 8 l. 11 s. 6 d.

Anne George, veuve, mendiante, à quinze sols par cent, font neuf livres trois sols neuf deniers, cy . . . . 9 l. 3 s. 9 d.

Nicolas Larché, manouvrier, à dix sols par cent, font six livres deux sols six deniers, cy. . . . . 6 l. 2 s. 6 d.

François Simonin, cordonnier, à dix sols par cent, font six livres deux sols six deniers, cy . . . . 6 l. 2 s. 6 d.

Jean Grand Jean, garçon, manouvrier, à huit sols par cent, font quatre livres dix-huit sols, cy . . . . . 4 l. 18 s.

Nicolas Bonnet, menuisier, est allé demeurer à Dommartin (Lorraine), à quatre sols six deniers par cent, font deux livres quinze sols deux deniers, cy . . . . 2 l. 15 s. 2 d.

Total monte à 1,225 livres 1 sol 8 deniers.

(1) Moutons et brebis.

Claude Vaconnet, manouvrier, faisant labourer six à sept jours de terre de son propre, à une livre quinze sols par cent, faisant vingt et une livres huit sols neuf deniers.

Mortuaire.

Melchior Legros, mort à la fin d'octobre dernier.

Marie Robert, femme à Jean Royer, morte au mois de novembre dernier.

Les exempts par la feuille.

Le jardinier, le berger et le chasseur de M. le comte Dessalles, demeurant à la basse-cour.

Nous soussignés asseyeurs au présent rôle, y avons vaqué suivant notre âme, science et conscience, et l'avons laissé sans aucune rature entre les mains de Nicolas Labbé, greffier, et l'attestons véritable. En foi de quoi nous nous sommes soussignés, à la réserve de Jean Collin qui a déclaré ne savoir signer pour n'en avoir l'usage.

Cejourd'hui trentième jour du mois de décembre mil sept cent vingt-trois.

Signé D. ARNOUL, C. LABOURASSE.

On remarquera, dans ce rôle, le nombre des laboureurs et des mendiants, tandis qu'il n'y figure qu'un *coupeur au bois*.

Trois seulement des familles citées dans ce rôle existent encore à Vouthon-haut : les Rouyer ou Royer (1), les Labourasse et les Colombé.

La première nous est connue depuis 1669 ; ses membres ont souvent rempli d'importantes fonctions dans la commune.

La famille Labourasse, dont nous n'avons trouvé en France aucun membre qui ne descende de celle de Vouthon (2), semble remonter au siège de 1635. Un des hommes d'armes du colonel

(1) On prononce le *r* final. Ces mots signifient charron, fabricant de roues. Verdun-sur-Meuse a une rue *des Rouyers*.

(2) François Labourasse, décédé en 1836, ancien militaire, disait avoir trouvé des Labourasse en Bretagne.

de Gassion, grièvement blessé, put être soigné dans une maison du village et s'y marier. Ce qui est certain, c'est qu'en 1647 naquit à Vouthon-haut *Antoine Labourasse*, qui épousa *Marie Richelot* en 1670. Il eut de ce mariage, en 1686, *Claude Labourasse*, marié en 1707 à *Marie-Anne Pelgrin* (1). De ce dernier, que nous trouvons en 1730 lieutenant de la haute justice des Vouthons, naquirent plusieurs fils dont descendent les différentes branches de la famille.

On trouve des Colombé, fermiers du seigneur, dès le commencement du XVIIe siècle.

La famille Géotin, qui n'est pas citée dans le rôle de 1724, figure dans celui de 1729.

Celle des Grandjean, représentée aujourd'hui par un membre, n'est pas celle qu'offre le rôle ; elle est originaire de Coussey (Vosges) et ne remonte pas au commencement de ce siècle.

AGRICULTURE.

Voici quelles sont, en moyenne, les superficies affectées à chacune des cultures suivantes :

Céréales et autres farineux alimentaires.	371 hect.
Culture industrielle (oléagineux).	3 h.
Culture potagère et maraîchère.	2 h.
Prairies naturelles	5 h. 14
Prairies artificielles.	57 h.
Vignes.	10 h.
Vergers.	1 h. 85

En général, le propriétaire cultive seul ses champs ; nul fermier n'exploite exclusivement sa ferme ; cependant quelques

(1) La famille *Pellegrain*, *Pellegrin* ou *Pelgrin* (de *peregrinus*, pèlerin), qui s'est éteinte à Vouthon-haut dans la personne de Catherine Pelgrin, en 1863, était une des plus considérées. Un Pelgrin fut condamné par le tribunal révolutionnaire, et ses biens, situés à Vouthon-bas, furent confisqués et vendus au profit de la nation.

cultivateurs prennent à bail, pour trois, six ou neuf années, des terres pour compléter leur exploitation. Ce mode de location est basé sur l'assolement triennal.

Les céréales cultivées sont le blé ou froment, l'orge, l'avoine et le seigle. Cette dernière culture se borne à un ou deux hectares au plus.

Les légumineuses semées comme fourrages sont le trèfle, la luzerne et le sainfoin. Ces plantes réussissent toujours, à condition de ne revenir sur le même sol qu'après un intervalle d'au moins neuf années.

La seule plante oléagineuse cultivée est le colza d'hiver. Le colza d'été, la navette et la caméline n'y réussissent plus comme autrefois.

Le blé et le seigle rapportent, en moyenne, 10 hectolitres par hectare; l'orge, 15; l'avoine, 20; le colza d'hiver, 8; le trèfle, 30 quintaux métriques; le sainfoin, 20; la luzerne, 30; et les prairies naturelles, 25.

Les racines fourragères cultivées à Vouthon-haut sont la pomme de terre et la betterave. La première occupe 45 hectares et produit 75 quintaux à l'hectare; la seconde, 5 hectares, et donne 90 quintaux également à l'hectare. Le chou et le navet fourragers ne sont pas cultivés, mais la carotte prend faveur. Toutes ces racines sont consommées sur place.

Depuis une vingtaine d'années, la culture du chanvre est totalement abandonnée. La mise de fonds de la chènevière, les frais de culture, d'engrais, de manutention et de tissage dépassent de beaucoup le prix des belles et bonnes toiles que fournit le commerce.

L'assolement est toujours triennal; il laisse chaque année 180 hectares de jachères, dont une bonne partie sont ensemencées en légumineuses ou plantées en racines fourragères. On laboure partout facilement avec deux ou trois chevaux, même dans les sols argilo-calcaires.

La charrue eu usage est la Dombasle perfectionnée; il y a aussi deux charrues fixes. Les herses brisées sont en fer. Les coupe-racines, les buttoirs sont employés. Il n'y a qu'une moissonneuse et une faucheuse mécaniques : le morcellement des

terres et un sol pierreux et accidenté sont les principaux obstacles à la vulgarisation de ces ingénieux appareils. Vouthon ne possède ni hache-paille, ni extirpateur, ni scarificateur. Tous les instruments employés pour l'ameublissement du sol sont fabriqués à Vrécourt (Vosges) par une maison de confiance.

Le nitrate de soude est le seul engrais commercial essayé à Vouthon-haut. Les résultats de ce sel sont appréciables. On use du plâtre avec discrétion : un hectolitre à l'hectare pour la luzerne et le sainfoin, et un peu plus pour le trèfle. Ses bons effets sont constants.

On élève à Vouthon-haut peu de chevaux et de bœufs, — des veaux autant que le permet la quantité variable des fourrages, 25 en moyenne, — et des moutons en nombre très variable, de 250 à 500; pour atteindre ce dernier chiffre, y compris les agneaux, il faut une année exceptionnellement favorable.

L'engraissement des porcs est une des ressources du pays; on en livre annuellement une centaine au commerce, outre ceux qui sont destinés à l'usage des habitants. Il n'existe à Vouthon que trois truies qui sont loin de suffire; le reste des jeunes porcs vient des Vosges et de la vallée de la Meuse.

En hiver, le lait des vaches, au nombre de 70, peut être vendu pour la fromagerie de Maxey-sur-Vaise, qui vient le prendre sur place au prix de 12 cent. le litre. En été, les ménagères font du beurre pour leur usage ou pour le marché; le caillé sert à la fabrication de fromages communs ou est donné aux porcs. D'après un relevé statistique de 1887, la production du lait a été cette année de 740 hectolitres, ce qui donne par vache une moyenne de 1,060 litres.

Le produit de la laine, pour cette même année, a été de 4 quintaux valant 8,000 fr.

Le prix moyen d'un veau âgé de cinq à six semaines est de 40 fr. les 50 kilos, soit 60 à 70 fr. par bête en moyenne; celui d'un mouton de quatre ans, de 25 fr.; le bœuf gras se vend sur pied 1 fr. le kilo; et le porc vivant, 45 à 50 fr. les 50 kilos.

A part la production des engrais, l'élève du bétail serait peu rémunérateur, sauf peut-être pour les porcs, dont la vente, à

l'entrée de l'hiver, permet au propriétaire de battre et de vendre ses grains à loisir.

La crise industrielle et la crise agricole pèsent lourdement sur les Vouthons, et y ont fait baisser de plus de moitié la valeur vénale des biens-fonds. Le petit roulage, qui rapportait année moyenne de 25 à 30,000 fr. est tombé sans retour; il avait ses inconvénients, mais aussi ses avantages. Le blé qui, il y a vingt ans, s'écoulait à un prix rémunérateur, a diminué de 7 à 8 fr. par quintal, et coûte plus qu'il ne se vend. A la même époque, le bois était recherché, tant le bois d'œuvre que la charbonnette; l'affouage donnait tous les ans à chaque ménage 50 à 60 fr. net; tandis qu'aujourd'hui plusieurs l'abandonnent à la commune, trouvant onéreuse la cotisation qu'elle exige en retour, et qui est restée à peu près la même qu'autrefois. Le décistère de chêne, qui se vendait de 8 à 10 fr., est tombé à 5 et même à 4 fr. Si l'on songe que toutes ces pertes atteignent le bénéfice net, sans que les frais généraux diminuent, on comprendra la gêne de la population et l'émigration qui en est la conséquence.

Il résulte d'une comparaison sérieuse, faite par les vétérans de l'agriculture locale, qu'il y a quarante ans on récoltait à Vouthon-haut plus de blé et d'avoine qu'aujourd'hui; les tiges étaient moins élevées, mais le tallage était supérieur. Ils attribuent cette diminution à trois causes principales : 1° la grande quantité de légumes que l'on plante, qui épuise le sol et retarde la semaille des blés; 2° l'emploi général de la faux pour la moisson des céréales, qui laisse moins d'éteules sur le sol et partant moins d'engrais; et 3° l'emploi constant des mêmes semences. Ils ajoutent aussi celui des instruments perfectionnés, ce qui est contraire à l'expérience, La cause principale, la seule peut-être à notre avis, est l'appauvrissement du sol en azote, auquel on peut remédier au moyen des engrais industriels.

Si l'on a un peu perdu de ce côté, on a gagné d'un autre. De l'avis de tous, on récolte actuellement à Vouthon deux fois plus de fourrages et trois fois plus de plantes-racines qu'alors, et l'on s'est à peu près affranchi du lourd tribut que l'on payait à

la vallée de la Meuse pour s'approvisionner de foins naturels.

D'un rapport de Pierre Guérin (5 ventôse an II, 20 février 1794), commissaire chargé de faire le recensement général des farines, on comptait alors à Vouthon-haut 61 chevaux de labour, 51 bœufs, 51 vaches, 15 veaux, 20 porcs, 350 moutons et 18 charrues roulantes.

270 jours de terre appartenaient en propre aux cultivateurs; 450 jours étaient affermés et 80 en petite propriété. Le jour est de 250 verges ou 21 ares 35 cent.

Ce rapport fut fait en présence de tous les citoïens (*sic*) et signé de *Poulet*, agent national.

Les vignes, situées en Gervallotte, sont sujettes à être gelées, et donnent un vin de médiocre qualité.

Trois propriétaires seulement s'occupent de l'éducation des abeilles. Le nombre total des ruches est de 21.

Nous donnons ci-dessous, comme terme de comparaison, un tableau des différents produits agricoles à diverses époques.

Les chiffres, exprimant les quintaux pour les céréales, les pommes de terre et les prairies, et les hectolitres pour les autres, sont puisés dans les statistiques officielles.

ANNÉES.	CÉRÉALES.	POMMES de terre.	OLÉAGINEUX.	PRAIRIES naturelles.	PRAIRIES artificielles.	VINS.
1853	4,836	1.050	12	325 »	2,532	60
1860	4,883	716	48	123 75	3,135	84 (1)
1871	3,561	3,500	»	»	»	»
1880	7,077	4,200	»	257 »	2,450	50
1887	5,470	2,330	22	257 »	880	60

Salaires. — Voici quels sont actuellement, à Vouthon-haut, les prix des différents travaux agricoles :

(1) La vendange se fit, en 1860, le 24 octobre.

Culture. — Un labour seul, homme et chevaux non nourris, 30 fr. l'hectare.

Semailles de blé comprenant 3 labours, un hersage et un roulage, 60 fr. l'hectare.

Semailles d'avoine ou d'orge, 2 labours, un hersage et roulage, 50 fr.

Moissons. — Blé, faucher seulement. . .	15 fr. »	l'hectare.
Orge et avoine, faucher seulement. . . .	12 fr. 50	—
Prés naturels, faucher seulement. . . .	15 fr. »	—
Prairies artificielles, faucher seulement.	10 fr. »	—

Transports. — Charrois ordinaires, pour transport de fumiers ou de récoltes, homme et deux chevaux, 1 fr. 50; avec 3 chevaux, 2 fr.

Autres charrois non agricoles, par jour, hommes et chevaux non nourris, 5 fr. par collier.

Domestiques à gages.

Maître-valet, nourri	350 fr.
Laboureur, *id.*	350 fr.
Domestique ordinaire, *id.*	350 fr.
Servante, 200 fr.	200 fr.

Journaliers : pendant la moisson :

Nourris :	hommes.	3 fr. »
—	femmes.	1 fr. 50
—	enfants.	1 fr. »
Non nourris :	hommes.	5 fr. »
—	femmes.	3 fr. »
—	enfants	2 fr. »

Hors le temps des moissons :

Nourris :	hommes.	2 fr. 50
—	femmes.	1 fr. »

Garde des animaux. — Prix de garde d'une vache par mois : 0,75 cent.; d'une bête à laine, 12 cent. 1/2.

Industrie et commerce. — La majeure partie des habitants se livrent à l'agriculture et à l'exploitation des bois ; cependant il existe à Vouthon-haut un boulanger, un charron, un cordonnier, deux couvreurs, un maréchal-ferrant, un mécanicien, un menuisier, trois maçons et tailleurs de pierre et deux scieurs de long.

Les femmes et les jeunes filles s'occupent à la couture des gilets de flanelle pour des entrepreneurs des environs. Elles peuvent en produire par année 3,000 douzaines à 2 fr. 50 l'une en moyenne. Cette unique branche d'industrie y existe depuis 1877 seulement.

Les archives nous révèlent, en 1729, l'existence d'un cloutier, Joseph Michel; de Jean Courtoix, *retindeux* de chapeaux (1732); de François Bouton, tissier (1793), et de François Poulet, salinier (1794). Cette dernière profession a été ensuite exercée par Claude Recouvreur, son gendre, puis par Joseph Recouvreur, fils de ce dernier. Les produits de cette industrie (carbonate de potasse) étaient destinés à la verrerie de Vanne-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle), et les cendres lessivées vendues à des cultivateurs vosgiens. — Nous ne pouvons passer sous silence le nom de Jean Étienne, maréchal intelligent, qui a forgé et *gravé* dans ce siècle des fers à gaufres assez curieux, portant les noms de leurs propriétaires.

Le commerce est peu actif à Vouthon-haut. Il y a deux épiciers, deux aubergistes, un marchand de petits porcs et un de fromages dits de Void. Il y a aussi un débitant de tabac. Les cultivateurs vendent leur excédent de blé, soit au marché de Neufchâteau, soit aux meuniers des environs. Le prix du quintal varie : en 1851, il était de 20 fr.; en 1860 de 26 fr. 50 ; en 1880, de 26 fr. 50 ; et en 1887, de 22 fr. seulement.

Une autre branche de commerce est celle des animaux gras, surtout des porcs; nous en avons parlé ci-dessus.

ADMINISTRATION.

Vouthon-haut ressortissait autrefois, quant à l'administration civile et judiciaire, à la prévôté de Gondrecourt (1), au bailliage de Saint-Thiébaut, au présidial de Châlons, au parlement de Paris, et suivait la coutume du Bassigny. Après son affranchissement qui lui accorda, sans doute, la plupart des libertés inscrites dans la *loi de Beaumont*, mais dont la date est ignorée, la communauté s'administra elle-même par son maire et ses échevins choisis par elle. Dans les circonstances graves, les habitants étaient convoqués au son de la cloche sur la place de l'église, pour délibérer avec leurs élus sur les mesures qu'il était opportun de prendre.

A côté de cette sorte de conseil municipal, étaient les officiers des seigneurs et des ducs : procureurs, lieutenants de la haute justice, receveurs des tailles, dîmes, censives, etc., ce

(1) Au siècle dernier, cette prévôté comprenait Abainville; Amanty; Badonvilliers; mi-partie de Baudignécourt; Broussey-en-Blois, partie de la souveraineté de Champagne et partie du comté de Ligny; Burey-en-Vaux, partie Champagne; Clérey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle); Dainville-aux-Forges, partie Champagne; Demange-aux-Eaux; Domremy-la-Pucelle, partie Champagne; Épiez; Gérauvilliers; Gondrecourt; Goussaincourt, mi-partie Champagne, prévôté de Vaucouleurs; Horville; Houdelaincourt; Lezéville, mi-partie prévôté de Grand (Champagne); Maxey-sur-Vaise; Mauvages et Naives-en-Blois, l'un et l'autre partie du comté de Ligny; Pagny-la-Blanche-Côte, mi-partie de la prévôté de Vaucouleurs; Rosières-en-Blois; Uruffe; Vouthon-bas et Vouthon-haut.

A son avènement au trône ducal, Léopold supprima les anciens offices des bailliages, prévôtés, grueries, etc., et, par son édit du 31 août 1698, en créa de nouveaux. Il établit notamment un bailliage à Gondrecourt, dépendant du bailliage du Bassigny, séant à Bourmont. Le 3 juillet 1711, ce prince rétablit l'ancien état de choses, suivant lequel la prévôté de Gondrecourt faisait partie du bailliage du Bassigny, au siège de Saint-Thiébaut. Un nouveau changement eut lieu sous Stanislas, au mois de juin 1751; la prévôté de Gondrecourt fut supprimée et incorporée au bailliage de La Marche. Quatre ans auparavant, Gondrecourt avait perdu sa gruerie, qui fut attribuée à la maîtrise des eaux et forêts de Bourmont (*Depautaine*). Vouthon-haut fit partie de ces juridictions successives.

qui compliquait l'administration. Depuis 1790, chaque commune est administrée par un maire, assisté d'un ou de plusieurs adjoints et d'un conseil municipal, dont le mode d'élection a varié plusieurs fois.

Voici la liste des maires dont nous avons pu recueillir les noms :

1767. Jean *Rouyer*, 20 janvier.
1780. Nicolas *Royer*.
1781. Dominique *Labourasse*, 8 février.
1786. Joseph *Thomas* (1).
1789. Nicolas *Royer*, maire et syndic pour la seconde fois.
1790. Jean *Caussin*.
1792. Claude *Serrier*.
1793. Jean *Caussin*, pour la seconde fois.
1804. François *Bigeon*.
1809. François *Labourasse*, démissionne en 1813.
1813. Claude *Colombé* (2).
1816. Pierre *Norguin*, décédé le 4 septembre 1818.
1818. Nicolas *Royer* (3).
1835. *Claude*, ancien instituteur, du 18 avril.
1871. *Royer*, Jules-Isidore.
1882. *Labourasse*, Eugène (4).
1885. *Henry*, Laurent, maire actuel.

Nous complétons cette liste par celle des principales personnalités locales qui ont joué un rôle dans la commune, soit à titre public, soit comme officiers des ducs et des seigneurs. L'année indiquée est celle où nous les avons trouvés en fonctions.

1567. Étienne *Bernardin*, mayeur pour S. A. R. le duc de Lorraine et consorts (5). — *Buon*, son greffier.

(1) Qualifié de « bas officier invalide. » Il fut, pendant vingt ans, receveur des hauts conduits à Vouthon-haut.

(2) *Claude*, instituteur, était en même temps adjoint.

(3) Ne savait que signer. Dernière signature : 2 janvier 1835.

(4) Décoré de la médaille commémorative de la campagne d'Italie, 1859.

(5) Rend une sentence relative aux dîmes de Vouthon-haut, le 11 août 1567.

1589. *Viart*, procureur fiscal (1).

1669. Lorent *Rouyer*, lieutenant de la haute justice de Vouthon-haut (2). — *Soyez*, greffier de cette même haute justice.

1676. *Michel*, Dominique, syndic de la communauté.

1676. *Viart*, procureur fiscal (3).

1676. *Pellegrain*, Antoine, lieutenant de la haute justice de Vouthon-haut. — *Royer*, Florentin, son greffier.

1723. *Pelgrin*, Joseph, commis aux bureaux de S. A. Royale; décédé en octobre 1724.

1724. *Michel*, Joseph, commis au magasin à sel.

1724. *Poiresson*, Antoine, avocat (?), laboureur d'une charrue.

1729. *Grandjean*, Nicolas, maire pour Son Altesse Royale.

1729. *Caboret*, Jean, sergent.

1729. Alexandre *François*, receveur des finances de Son Altesse Royale.

1730-1738. *Labourasse*, Claude, lieutenant de la haute justice de Vouthon-haut, décédé le 30 avril 1738 (4).

1732. *Pelgrin*, Jean-François, commis au bureau et contrôle; notaire seigneurial en 1741.

1736. *Labbé*, notaire seigneurial.

1764. *Michel*, Joseph, brigadier des chasses du roi.

1770. *Royer*, Nicolas, syndic.

1781. *Charpentier*, Sigismond, magasinier à sel.

1783. *Michel*, Joseph, lieutenant de la haute justice de Vouthon-haut, décédé le 1er mars 1783.

1784. *Labourasse*, Dominique, maire de cette haute justice.

1784. *Géotin*, syndic.

1784. *J. Thomas*, greffier ordinaire de la haute justice de Vouthon-haut.

1788. *Colombé*, Laurent, syndic.

(1) Figure dans une pièce du 4 août 1589.

(2) Rend une sentence dans un litige entre Demenge Saron, *chastellier* de l'église de Vouthon-haut et un sieur André Michel. Le chastellier, de *catellum* (V. du Cange), était une sorte de président ou de trésorier de fabrique.

(3) Signe une pièce du 8 avril 1676.

(4) A épousé Marie-Anne *Pelgrin*.

1788. *Royer*, Nicolas, syndic pour la seconde fois.
1789. *Géotin*, Louis, greffier.
1791. *Poulet*, François, agent municipal.
1791. *Royer*, Nicolas, procureur syndic.
1791. *Estienne*, Jean, greffier.
1792. *Caussin*, Jean, officier public pour l'état civil.
1797. *Royer*, Nicolas, procureur de la commune.
1799. *Labourasse*, François, mêmes fonctions.
1806. *Barroy*, Joseph, secrétaire de mairie, faisant fonctions d'officier de l'état civil (V. *Instituteurs*.).

CULTE.

Vouthon-haut appartenait au diocèse de Toul, à l'archidiaconé de Rinel et au doyenné de Gondrecourt. — Collateur de la cure : l'abbé de Saint-Mansuy de Toul.

Le doyenné de Gondrecourt comprenait 27 paroisses et annexes : *Gondrecourt; Abainville; Amanty*, ancienne annexe d'Épiez; *Badonvilliers; Bonnet; Bure; Burey-la-Côte; Chassey; Delouze; Demange-aux-Eaux; Épiez; Gérauvilliers*, annexe de Badonvilliers; *Goussaincourt; Horville*, d'abord annexe de Bonnet; *Houdelaincourt; Luméville; Mandres; Maxey-sur-Vaise; Ribeaucourt*, ancienne annexe de Saint-Joire; *les Roises; Rosières-en-Blois; Saint-Joire; Taillancourt; Tourailles; Vouthon-bas* et *Vouthon-haut* (1).

« Avant 1790, dit M. l'abbé Robinet dans son *Pouillé du diocèse de Verdun*, le revenu curial se composait : 1° de la *dîme*, dont un tiers à peine arrivait au curé; quelquefois la coutume lui accordait un *préciput* ou prélèvement qui, d'ordinaire, était insignifiant; 2° du *bouvrot*, dont nous avons déjà parlé; 3° du *casuel*, se composant des offrandes de toute sorte, des droits d'autel, etc.; 4° des novales presque partout;

(1) *Berthelévill*e, *Dainville-aux-Forges* et *Vaudeville* étaient du même archidiaconé, mais du doyenné de Rinel. — *Mauvages* était aussi du même archidiaconé, mais du doyenné de Vaucouleurs. Le diocèse de Toul s'étendait fort au-delà de Bar-le-Duc, jusqu'à Rembercourt-aux-Pots y compris.

5° dans quelques paroisses, de la *boîte aux trépassés*, sorte de tronc où l'on déposait des offrandes destinées au curé : celui-ci était alors tenu à réciter le *De profundis* au prône avec recommandise, d'offrir à Dieu des prières spéciales à l'intention des donateurs, et d'en faire mémoire à la messe aux deux *Memento*.

« Lorsqu'on érigeait une nouvelle cure, ou bien quand les décimateurs percevaient la dîme en totalité, le curé était à la *portion congrue*, minimum de la pension que les décimateurs ou les fondateurs de la cure étaient obligés rigoureusement de donner au curé desservant la paroisse. Fixée d'abord à 400 livres, elle fut élevée, en Lorraine, à 500 livres, par Léopold, puis à 600 livres, par Louis XVI, toujours, il faut le dire, au grand mécontentement des décimateurs. »

Le curé de Vouthon-haut n'a jamais été restreint à la *portion congrue*. Le *Registrum Tullense* indique ainsi son revenu : 1402 : 35 lib.; — taxe : xxxv sols nantoix.

Le 2 novembre 1789, la Révolution française décréta la spoliation des biens du clergé, et le 13 février suivant, elle supprima tous les ordres religieux et confisqua leurs immenses richesses au profit de la nation.

Les lois des 22 décembre 1789 et 26 février 1790 ayant fixé les limites du département de la Meuse, celui-ci fut divisé en 8 districts et subdivisé en 79 cantons. Les chefs-lieux de districts étaient Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Commercy, Verdun, Clermont, Étain, Gondrecourt et Stenay. Par ordonnance du 9 février 1792, l'évêque constitutionnel Aubry, ancien curé de Véel (Meuse), adopta la même division pour le diocèse de Verdun.

Lorsque Pie VII, par sa bulle du 29 novembre 1801, réorganisa les évêchés de France, celui de Verdun, comme beaucoup d'autres, fut supprimé. Les trois départements de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges formèrent le nouveau diocèse de Nancy. C'est en 1817 que l'ancien siège de saint Saintin a été rétabli par la bulle *Commissa divinitus*, donnée à Rome le 27 juillet de la même année; cet acte important a été sanctionné par ordonnance royale du 31 octobre 1822, et le 30 juillet 1823, Mgr d'Arbou prit possession du siège épiscopal de Verdun. On

assigna au nouveau diocèse la délimitation exacte du département de la Meuse, comprenant presque tout l'ancien diocèse de Verdun (1), avec des fractions plus ou moins considérables des anciens diocèses de Trèves (45 paroisses), de Toul (199), de Châlons (17) et de Metz (12).

Depuis lors, Vouthon-haut appartient à l'archiprêtré de Commercy et au doyenné de Gondrecourt. Il a pour annexe Vouthon-bas.

Voici la liste des curés de Vouthon-haut dont nous avons pu nous procurer les noms :

1650. *Simon Contant* (2).

1669. *Baudin* (3).

1676. Jacques *Périn* (4).

1700. N. *Soyer*, curé des Roises, desservant.

1700. Jean *Moüillet*, décédé le 3 août 1729, à l'âge de 60 ans, « très digne prestre et curé. » L'inhumation fut faite par M. Soyer, nommé ci-dessus.

1729. *Dordelu*, François, du 5 août, a résigné en cour de Rome le 28 août 1778, en faveur de Jean-François Barrois, prêtre, chanoine honoraire, déjà vicaire de Vouthon-bas et chapelain du château, qui a pris possession le 4 septembre suivant. L'acte de résignation notarié (5) existe tout au long dans les registres de l'officialité de Bar-le-Duc. M. Dordelu fut enterré dans le cimetière de Vouthon-haut.

(1) Moins 15 paroisses et 6 annexes attribuées à l'évêché de Metz.

(2) A signé dans un testament du 29 avril 1650 (*Arch. de la fabrique de Vouthon-bas*).

(3) A signé le 4 août de cette année un procès-verbal de reconnaissance du tombeau de Catherine de Rivière, épouse de Claude Ier des Salles, inhumée dans l'église de Vouthon-haut.

(4) A signé un arrêt d'Anthoine Pelgrain, lieutenant de la haute justice de Vouthon-haut, relatif à la maison curiale de cette paroisse, « joindant la place Mazure, où estoit la maison curiale bastie. » Des habitants désignés dans l'arrêt se portent fort pour le corps entier de la communauté et ont dit avoir déboursé 600 francs barrois (*Arch. de Vouthon-haut*).

(5) La *résignation* avait lieu quand le titulaire d'une cure offrait sa démission, de son plein gré et en bonne forme. S'il y avait résignation absolue,

1778. Jean-François *Barrois*, qui plus tard prêta le serment constitutionnel, administra la paroisse jusqu'au rétablissement du culte, et mourut le 1er février 1805, après avoir sollicité un emploi de l'évêché. Également inhumé à Vouthon-haut.

1802. 21 janvier. *Henry*, Claude-Dominique.

1817. *Marchal*, Christophe, décédé le 14 février 1836 (1).

1836. *François*, curé de Vaudeville, administre la paroisse pendant cinq mois et demi.

1836. *Leclaire*, Georges-Nicolas.

1840. *Barbier*, Pierre-François.

1850. *Marchal*, Pierre-François.

1852. *Defrance*, Louis, victime de son dévouement pendant l'épidémie cholérique de 1854.

1854. *Rapnaux*, Pierre, décédé le 31 décembre 1861.

1862. *Rasquin*, Joseph, curé actuel (2).

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous n'avons trouvé aucune trace d'instituteur public ou libre, à Vouthon-haut, antérieurement à 1650. Ce n'est point une raison pour penser qu'avant cette époque, il n'y avait pas d'école à Vouthon-haut. Les papes, les évêques, ceux de Toul en particulier, avaient enjoint aux curés, sous des peines sévères, d'en établir de gratuites partout où il n'en existait pas.

Louis XIV, devançant de deux siècles nos législateurs modernes, avait voulu que l'enseignement primaire fût obligatoire, et quant à l'enseignement supérieur, le grand siècle laisse

le patron (ou collateur) rentrait pleinement dans son droit de pourvoir à la cure devenue vacante. Si cette résignation n'était que conditionnelle, elle devait, d'après le droit canon, se faire entre les mains du pape, par l'entremise d'un notaire apostolique, au moins vingt jours avant le décès du bénéficier. Celui-ci avait le droit de désigner son successeur, et de réserver de celui-ci une allocation ou une pension à prendre sur le revenu du bénéfice ou de la cure, — ce qui eut lieu dans ce cas (N. Robinet, *Pouillé de Verdun*, 1888).

(1) Pour éviter à la fois le serment civique et la déportation, Christophe Marchal endossa l'uniforme des soldats républicains.

(2) Voir ci-après l'Appendice.

loin derrière lui, par ses universités et ses illustrations, tout ce que nous possédons de nos jours en ce genre.

En l'année 1700, sur quinze actes de baptême, 8 parrains et 4 marraines ont signé; — sur un acte de mariage, l'époux seul a signé.

L'année suivante, 11 baptêmes : 5 parrains et 1 marraine signent; — 1 mariage : l'époux seul appose sa signature sur l'acte.

En 1750, 11 baptêmes : 11 parrains et 5 marraines signent; — 4 mariages : 4 époux signent et une épouse.

En 1800, 3 mariages : 2 époux et une épouse signent.

En 1850, 4 mariages : 3 époux et 4 épouses ont signé.

Il résulte de ces chiffres comparatifs que jusqu'au commencement de ce siècle, les femmes étaient moins instruites que les hommes.

D'après M. le docteur Baillot (1), il existait un fonds de secours pour l'instruction gratuite de trois enfants pauvres en faveur de Vouthon-haut. Les fonds destinés à faire face à cette dépense ont disparu lors de la Révolution.

Avant cette époque, les instituteurs, appelés recteurs ou maîtres d'école, étaient *loués* pour une ou plusieurs années, par les pères de famille réunis, moyennant certaines conditions stipulées au contrat de louage, et une modique rétribution. Les classes se tenaient, à la campagne, de la Toussaint à Pâques. La plupart des maîtres étaient obligés, pour vivre, d'exercer quelque métier manuel; pendant la belle saison, ils travaillaient pour le public ou cultivaient leurs propres biens. Après le rétablissement du culte, le clergé eut la haute main sur l'enseignement primaire, nomma et déplaça les instituteurs. La loi de 1833 accorda aux instituteurs un traitement fixe minimum de 200 francs, auquel venaient s'ajouter la rétribution scolaire et les allocations attachées à certaines fonctions accessoires : chantre, sonneur, secrétaire de mairie, quelquefois même tam-

(1) *Notice sur les établissements de bienfaisance de la Meuse*, dans les Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 1873, p. 173.

bour et fossoyeur. D'après cette loi, le conseil municipal fut investi du droit de choisir l'instituteur, sauf approbation du conseil académique. Aujourd'hui, les instituteurs sont nommés par le préfet, sur la présentation de l'inspecteur d'Académie, ce qui les soustrait à la juridiction directe de leurs supérieurs hiérarchiques et nuit à leur indépendance.

Voici la liste des instituteurs connus :

1700. *Estienne*, Nicolas, recteur d'école.

1727. *Lyostard*, Charles; quitte Vouthon pour Coussey (Vosges), en 1728.

1728. *Grandjean*, Nicolas, recteur.

1729. *Pierresson*, Antoine (1).

1740. *Étienne*, François, maître d'école (2).

1778. *Moyaux*, Jean-Claude.

1780. *Gillot*, François.

1782. *Louis*, Louis.

1783. *Étienne*, François, pour la seconde fois.

1783. *Louis*, Louis, pour la seconde fois.

1791. *Gentil*, Maurice, instituteur de l'*arrondissement* de Vouthon (3).

1792. *Etienne*, François, pour la troisième fois.

1793. *Louis*, Louis, pour la troisième fois.

1793. *Serrier*, Nicolas, du 20 mai.

1795. *Gentil*, Maurice, pour la seconde fois.

(1) Figure sur un rôle de cette année sous la dénomination d'*avocat*.

(2) Laboureur à trois chevaux tirants; possesseur de dix-huit jours de terre; fermier, en 1772, du quart et demi des dîmes, — probablement de celles du prieuré de Gondrecourt.

(3) Il expose au district de Gondrecourt que *s'ayant* présenté pour recevoir un logement conformément à la loi (le presbytère) pour tenir son école, il a paru à Vouthon-haut; il se trouve que la maison est louée à plusieurs individus; qu'il est vrai qu'il peut s'y *logé*, mais que l'institutrice (sa femme?) n'a pas de logement. Il demande à être logé conformément à la loi « et ferez justice. »

Reçue à Gondrecourt le 7 pluviôse an III, cette demande fut renvoyée avec cette mention : « Le pétitionnaire devrait apprendre à parler et aussi l'*ortographe*. »

1798. *Gillet*, François, pour la seconde fois.

1800. *Serrier*, Nicolas, pour la seconde fois.

1802. *Barroy*, Jean.

1809. *Claude*, Vital-Claude.

1835. *Bay*, Pierre-Denis, du 30 avril 1835 au 10 juillet 1839.

1839. *Érard*, Claude (1), du 1er décembre 1839 au 26 septembre 1872.

1872. *Sirantoine*, Eugène, du 26 septembre 1872 au 14 avril 1879.

1879. *Henriot*, Marc-Justin, du 14 avril 1879 au 12 septembre 1882.

1882. *Gaussot*, Charles-Joseph, instituteur actuel.

Douze certificats d'études ont été obtenus par les garçons depuis la création de ce modeste diplôme.

Jusqu'en 1836, l'école dirigée par l'instituteur fut commune aux deux sexes. Ce fut alors qu'on ouvrit une école spéciale de filles, qui fut confiée à une sœur de la *Sainte-Enfance* de Dommartin-les-Toul, manquant à la fois du tact et de l'instruction nécessaires. De l'avis du curé lui-même, on appela pour la remplacer une institutrice laïque.

Voici la liste complète des institutrices :

1836. Mlle *Masson*, en religion *sœur Gertrude*.

1842. *Lallemand*, Marie-Victorine, du 23 septembre 1842 au 1er février 1845 (2).

1846. *Raux*, Charlotte, femme Pinel, du 25 mars 1846 au 20 novembre 1849;

1849. *Bourguignon*, Marie-Anne-Josèphe, du 20 novembre 1849 au 19 juin 1855;

1855. *Varlet*, Elvire (3), du 19 juin 1855 au 11 novembre 1869;

(1) Le premier instituteur sérieux, instruit, et soucieux du progrès de ses élèves qu'ait eu Vouthon-haut. Nous lui devons une reconnaissance toute particulière. C'est lui qui a créé le jardin dont nous avons parlé, page 24.

(2) L'école resta sans titulaire du 1er février 1845 au 25 mars 1846. Les filles durent retourner à l'école des garçons.

(3) Actuellement institutrice à Bar-le-Duc, officier d'académie.

1869. *Magnier*, Joséphine, du 11 novembre 1869 au 2 mars 1877;

1877. *Jacquemot*, Louise-Désirée, du 2 mars 1877 au 25 juillet suivant;

1877. *Médard*, Marie-Victorine, du 25 juillet 1877 au 8 janvier 1881;

1881. *Meyer*, Françoise-Augustine, du 8 janvier 1881 au 12 septembre 1881;

1881. *Gobert*, Palmyre, du 12 septembre 1881 au 14 septembre 1884;

1884. *Claude*, Félicie-Marie, actuellement en fonctions.

Certificats d'études : 6.

FINANCES.

Le budget communal est alimenté par la vente périodique du quart en réserve, par les cotisations annuelles imposées aux affouagers, et par des rentes inscrites au grand-livre de la dette publique.

Malgré les dépenses considérables que nous avons signalées et qui montent à près de 200,000 fr. depuis 1827, la situation financière de la commune est assez prospère.

En 1830, les recettes sont de 27,853 fr., et les dépenses de 6,372 fr. 62.

En 1831, recettes : 29,330 fr. 85; dépenses : 15,251 fr. 55;
En 1834, recettes : 38,555 fr. 03; dépenses : 5,044 fr. 75;
En 1836, recettes : 63,068 fr. 58; dépenses : 10,751 fr. 55;
En 1837, recettes : 75,511 fr. 23; dépenses : 45,091 fr. 10.

Le 10 mai 1838, le conseil municipal de Vouthon-haut sollicite l'autorisation, qui lui est accordée, d'acheter des rentes sur l'État, avec une partie des fonds disponibles. Depuis lors, la commune jouit d'une rente annuelle de 1,406 fr., représentant un capital de 38,000 fr. environ. Les pertes occasionnées par l'invasion de 1870 et quelques dépenses extraordinaires ont

obligé la commune à contracter divers emprunts s'élevant encore à 13,411 fr.

Le budget ordinaire, arrêté pour 1889, prévoit des recettes pour 10,188 fr. 70, et des dépenses pour 10,985 fr. 64. Le budget supplémentaire pour l'année courante présente les chiffres suivants : recettes, 4,380 fr. 33; dépenses, 401 fr. 01.

L'avilissement du prix des bois, s'il persistait, diminuerait notablement les ressources communales.

Impôts. Foncier : propriétés non bâties. . .	3,173 fr. 15 c.
— — bâties. . .	358 fr. 69 c.
Personnelle et mobilière.	690 fr. 30 c.
Portes et fenêtres.	315 fr. 37 c.
Patentes.	237 fr. 04 c.
Total	4,774 fr. 55 c.

Centimes additionnels pour 1889 :

Ordinaires, pour divers.	5
— chemins vicinaux	5
— instruction.	4
— garde-champêtre.	6
Extraordinaires pour travaux	7
Total	27

Le centime produit, cette même année, 24 fr. 80.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

A diverses époques, la municipalité vint en aide aux habitants dans la détresse.

Le 12 mai 1810, une délibération constate que les rigueurs de l'hiver ont mis un grand nombre de ménages manquant de bois dans un état pitoyable et attribue des secours aux plus nécessiteux.

L'invasion de 1815 lui offrit une nouvelle occasion de distribuer des secours.

Le 5 août 1816, un orage épouvantable que nous avons mentionné (V. page 5), s'abattit sur le territoire de Vouthon-haut. La grêle détruisit toutes les espérances du cultivateur, et le gibier fut trouvé mort dans les champs. La misère qui s'en suivit fut extrême dans les trois quarts des ménages. Le blé se vendit jusqu'à 100 et 120 fr. le quintal et les autres céréales à proportion; le vin valait vingt-quatre sous le litre. Plusieurs personnes moururent faute de nourriture suffisante. Par une délibération du 18 janvier 1817, le conseil municipal pourvut, dans la mesure du possible, aux besoins les plus urgents. Cette année, que suivit une autre également désastreuse par son inclémence, est restée tristement célèbre dans le souvenir des habitants sous le nom de *chère année*.

Le 1er mai 1832, nouvelle délibération constatant que le cinquième des habitants sont sans ressources. Vu la situation de la caisse municipale, le conseil vote une somme de 1,500 fr. pour être distribuée en secours, et au cas où l'épidémie régnante (le choléra) sévirait sur le village, une partie de cette somme serait affectée à procurer de la viande aux individus contaminés.

Le même conseil demande, le 20 décembre 1870, à ne pas faire payer de cotisation affouagère à raison des événements et du mauvais état des récoltes.

Ces sacrifices judicieux font honneur aux administrateurs de la communauté.

Le choléra de 1854 exigea de la commune des dépenses considérables. Il fut payé sur la caisse municipale :

Visites de médecins.	998 fr. 32 c.
Médicaments	398 fr. 40
Nourriture de cinq prêtres	250 fr. »
Voitures pour sœurs et médecins.	96 fr. 05
Total	1,742 fr. 77

Avant le commencement du siècle, Vouthon-haut n'était pas absolument dépourvu de secours médicaux. Nous y trouvons en effet.

En 1725, Nicolas *Louis*, l'aîné, chirurgien;
Claude *Louis*, droguiste.

En 1727, Martin *Louis*, chirurgien;
Nicolas *Louis*, l'aîné, droguiste;
Nicolas *Louis*, le jeune, vendeur d'onguent et arracheur de dents.
Catherine *Noël*, veuve, matrone.

En 1728, Nicolas *Louis*, l'aîné, opérateur.

En 1775, Jean *Brion*, la veuve, matrone.

En 1781, une matrone est régulièrement élue, ainsi que le constate ce qui suit :

« Aujourd'hui 22 avril 1781, Anne Brion, femme de Jean Bourguignon, de cette paroisse, âgée de trente-cinq ans, a été élue, dans l'assemblée des femmes, à la pluralité des suffrages pour faire l'office de sage-femme, et a prêté le serment ordinaire entre mes mains, conformément au rituel du diocèse.

« Signé Barrois, curé. »

ARCHIVES MUNICIPALES.

Il serait à désirer, tant pour la facilité des recherches que pour la bonne conservation des archives municipales, que dans chaque commune elles fussent classées méthodiquement, que chaque pièce fût numérotée et résumée par ordre de matières, dans un registre à cet effet. La faible dépense qu'exigerait ce classement serait largement compensée par les avantages qu'on en retirerait. Si cette précaution eût été prise il y a cent ans, les archives de Vouthon-haut posséderaient nombre d'anciens titres disparus, notamment, les documents cadastraux qui ont précédé ceux de 1835, et le registre fort intéressant des délibérations du 13 nivôse an III (2 janvier 1795) au 1er janvier 1810, qui a dû être détourné.

Les registres de l'état civil, déposés au greffe du tribunal de Saint-Mihiel, ne remontent pas au delà de 1768. Les archives de Vouthon-haut possèdent un registre des baptêmes, mariages et décès de 1692 à 1699. Le timbre porte au centre : *Gén. de Champagne* (1).

Les archives de Vouthon-haut n'offrent aucune pièce particulièrement intéressantes. Nous nous bornerons à mentionner les principales qui n'ont pu entrer dans le cadre de notre travail, et qui néanmoins intéressent l'histoire locale.

Voici d'abord une pièce authentique qui fait remonter beaucoup plus haut que Parmentier, la culture en grand de la pomme de terre en Lorraine (2).

Le curé Barrois avait prétendu lever la dîme des pommes de terre à Vouthon-haut. Sur le refus des habitants et pour y assujettir la communauté tout entière, il assigna par devant le bailliage de La Marche les sieurs Labourasse et Royer, pour le mardi 8 mars 1785, à l'effet de les faire condamner à lui payer cette redevance.

La communauté s'émut, pris fait et cause pour ceux-ci, et adressa, par l'intermédiaire de son maire et de son syndic, une requête à Mgr l'Intendant de Lorraine et Barrois dans laquelle on lit ce qui suit :

« Disant qu'ils ont déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Grandeur que leur curé actuel, résignataire depuis peu d'années, vient de s'aviser de vouloir établir dans sa paroisse dudit Vouthon un droit nouveau, qui consiste à demander la dîme des pommes de terre qui se trouvent plantées sur le ban et finage de la paroisse, quoique ni ses prédécesseurs et devanciers curés ni les autres décimateurs n'en eussent jamais perçu ni prétendu pouvoir en exiger.

« En Lorraine, sous le ressort du parlement de Nancy, la

(1) Vouthon-haut était Lorraine, mais à raison de la mouvance de la partie du Barrois à laquelle il appartenait, il ressortissait à cette généralité.

(2) Parmentier (1737-1813), agronome, né à Montdidier (Somme), passe pour avoir vulgarisé la culture de la pomme de terre en France, sous le règne de Louis XVI.



dîme de cette espèce de fruits est due en vertu de l'ordonnance du duc Léopold du *4 mars 1719*, lorsque ces mêmes fruits sont plantés dans des terres sujettes d'ancienneté à la grosse ou menue dîme seulement; mais elle n'est pas due pour les terres non sujettes d'ancienneté à la dîme, etc. »

Puis la communauté, pour appuyer sa résistance à d'injustes prétentions, s'adressa au sieur Bertrand, de Rosières, avocat au parlement, qui rédigea la consultation qui suit :

« La communauté de Vouthon-haut, *depuis plus de quarante ans*, plante sur son territoire des pommes de terre sans jamais en avoir payé la dîme. Le décimateur actuel prétend que cette dîme lui est due; en conséquence, il a fait assigner les habitants aux fins de la lui servir. Sa prétention est-elle fondée? sa demande est-elle juste? Non : cette négative va s'établir en peu de mots par les principes de la matière.

« La dîme des pommes de terre à Vouthon doit être regardée comme insolite, et elle l'est, en effet, puisque *bien avant 1740* cette communauté en cultive sur son territoire. *Une dîme insolite*, disent les meilleurs auteurs, *est quand une espèce de fruits est ensemencée dans un territoire pendant plus de quarante ans sans que la dîme en ait été payée :* de cette définition il résulte évidemment que la dîme des pommes de terre est insolite. Cela établi, nous dirons que le sieur curé de Vouthon est mal fondé dans sa demande. La preuve d'icelle vérité suit.

« L'ordonnance de Philippe-le-Bel de 1303, appelée *la Philippine*, rendue à l'occasion des dîmes insolites, veut et ordonne que toutes les demandes formées pour la prestation de dîmes insolites soient rejetées par les juges; elle met même au nombre des exactions les demandes de cette nature. *Deffendant,* dit-elle en s'adressant aux juges royaux à qui la connaissance de cette loi est attribuée, *deffendant a nova decimarum exactione.* Depuis la promulgation de cette loi, elle a constamment été suivie dans tous les tribunaux, et surtout au parlement de Paris où ressortit le bailliage de La Marche, et elle y est même actuellement plus en vigueur que jamais. C'est de cette sorte que le célèbre Dumoulin en parle dans sa note sur

le chapitre *Discretioni de decimis eufesto hanc servantur in regno Francicæ vigore constitutionis Philippinæ.* Duperay dans son *Traité des dîmes*, dit :

« Quand il ne s'agit point de grains qui est la dîme ordi-
« naire, et que la prestation n'en a pas été faite *pendant qua-*
« *rante ans* et qu'on la soutient insolite, il y a lieu d'en recevoir
« la preuve, la Cour ne se départ jamais de l'ordonnance de
« Philippe-le-Bel de 1303 ; » — décision précieuse pour les habitants de Vouthon.

« Cette ordonnance a encore été confirmée par deux édits de Charles-Quint de 1520 et 1525 ; il y a sur ces deux édits de savantes dissertations par M. Merlin, où la communauté de Vouthon trouvera de grandes ressources pour la défense de sa cause.

« En matière de dîmes, c'est l'usage qui doit décider. Ce principe est si vrai et si constamment suivi par tous les tribunaux , qu'il n'a pas besoin d'être établi par des autorités. L'usage des habitants de Vouthon-haut est uniforme : jamais ils n'ont payé la dîme des pommes de terre. Tous les auteurs qui ont traité des dîmes ont toujours réclamé l'usage, et ce même usage a fait et la base de leurs décisions et celle des arrêts qui sont intervenus en conséquence.

« D'Héricourt, le meilleur des auteurs qui ait traité cette matière dit : « La règle générale pour décider les questions de
« dîmes est de suivre l'usage de chaque paroisse. » Duperay et de Joui établissent partout ce principe.

« En vain le sieur curé de Vouthon dirait-il : « Mais tous mes voisins jouissent de cette dîme. » Nous lui répondrions avec d'Héricourt que c'est l'usage de chaque paroisse qu'il faut consulter, et que l'usage établi à Vouthon depuis plus de quarante ans étant contraire, il ne peut argumenter de l'usage des lieux voisins ; ce n'est certainement pas là le cas ; on convient que s'il s'agissait de la quotité de la dîme et qu'elle fût incertaine, on pourrait consulter l'usage des lieux voisins, mais ce n'est pas là notre espèce.

« Si l'on opposait encore à la communauté de Vouthon que tous les fruits doivent la dîme, nous répondrions à cette objec-

tion avec M. de Joui, qui nous fournit une excellente observation dans son *Traité des dîmes*. Voici comme il s'explique :

« On a admis cependant un principe qui modifie cette règle « et en est une exception. Ce principe est que si dans une pa- « roisse ou dans un canton on est dans l'usage de ne point « payer la dîme d'une espèce de fruits, cette dîme comme inso- « lite n'est pas due. »

« En matière de dîmes, revenons toujours à l'usage, le seul guide sûr qu'il y ait à suivre dans cette matière, *l'usage, la possession est le tyran des dîmes*, maxime consacrée par plusieurs siècles et adoptée par une jurisprudence constante et uniforme. Il faut donc pour parvenir à son but que le sieur curé de Vouthon détruise l'usage, la possession de plus de quarante ans des habitants de Vouthon de ne point payer de dîmes de pommes de terre, quoique *depuis cette époque ils en aient toujours planté sans discontinuer*, si ce qui vient d'être dit n'était pas suffisant pour déterminer Monseigneur l'Intendant à accorder aux habitants de Vouthon son autorisation pour plaider.

« On observera encore que la communauté de Rosières-en-Blois a essuyé au bailliage de La Marche la même difficulté de la part du sieur curé dudit lieu; cette communauté fut assignée par ce dernier le 23 novembre 1769; elle se pourvut pour être autorisée, et elle le fut le 4 février 1770. Elle employa pour y parvenir les mêmes moyens que ceux contenus dans la présente consultation. Monseigneur l'Intendant, pour instruire sa religion, renvoya avant faire droit pardevant MM. les avocats de la Chambre des consultations, et sur un mémoire que l'avocat soussigné fit, cette Chambre donna un avis favorable sans avoir égard aux lois promulguées par les ducs de Lorraine concernant la dîme des pommes de terre, en Lorraine et notamment pour le Val-Saint-Dié; il fut décidé que ces lois n'avaient de force que pour la Lorraine proprement dite, et non pour les parties ressortissantes au parlement de Paris, où ces mêmes lois n'avaient jamais reçu la sanction publique. Tel fut en peu de mots l'avis de MM. les consultants de la Chambre de Nancy, avis, comme nous l'avons dit, qui fut adopté par Monseigneur l'Intendant.

« Délibéré à Rosières-en-Blois, le 9 avril 1785, par l'avocat au parlement soussigné.

« Signé Bertrand. »

Le curé fut débouté de sa demande.

En 1790, le sieur Pierre Norguin, dit Lapierre, laboureur et concierge du château, se plaint, dans une pétition aux officiers du district, de ce que les officiers municipaux de Vouthon-haut aient fait monter sa cote de 46 livres 2 sous 1 denier à 121 livres, et dit que pour le vexer, ils ont diminué la leur de plus d'un tiers.

Dans leur réponse du 9 septembre 1790, ces officiers et leurs assesseurs disent : « Nous n'avons été nullement étonnés d'entendre les plaintes, murmures et menaces du sieur Norguin au sujet de la taxe pour les impôts de 1790. Sans avoir été privilégié de naissance, jusqu'alors il a eu le talent de s'en procurer les avantages. Agent du seigneur, chaque habitant avait un intérêt particulier, sinon de le craindre, au moins de le ménager : tel a été le premier titre de son ancienne franchise. Un second est non moins important c'est qu'une fortune rapide l'a mis à même de s'asservir un grand nombre d'habitants par des avances ou des crédits plus ou moins lucratifs. Il n'est donc pas étonnant que jusqu'en 1789 sa cote aux impositions ait été inférieure à ses facultés... »

La pétition du sieur Norguin, *agent du seigneur*, n'avait aucune chance d'aboutir; les explications des officiers municipaux furent trouvées excellentes, et sa cote ne fut point réduite.

En 1792, quelques habitants de Vouthon-haut, dont nous ignorons les noms, entravèrent, au mépris de la loi, la libre circulation des grains. Le maire lui-même, si l'on en croit une première lettre des agents du district de Gondrecourt, aurait tourné en dérision la réquisition du procureur-syndic (1). Les

(1) « Pierre Norguin (dit Lapierre), dit cette lettre, a offert de conserver pour les deux communautés (Vouthon-haut et Vouthon-bas), cent cinquante



magistrats désapprouvent cette conduite et menacent la communauté de la punir « à la première résistance qui se fera contre les lois » (5 mars 1792).

Les habitants ne s'empressèrent sans doute pas assez à déférer aux ordres du district, car le 9 mars suivant, ils reçurent la missive qui suit, adressée aux administrateurs de la commune.

« Messieurs,

« Le Directoire du district de Gondrecourt vous prévient qu'en conséquence des ordres du Département, il va à l'instant arriver dans votre municipalité un détachement de cavalerie du régiment de Vaucouleurs pour favoriser l'exportation des grains. Vous aurez attention sur-le-champ de faire préparer les logements commodes pour les recevoir et leur faire préparer les vivres nécessaires tant pour les hommes qu'à leurs chevaux jusqu'à nouvel ordre, et de faire fournir particulièrement ceux qui se sont opposés aux passages des voitures de grains que vous connaîtrez; dans le cas contraire, faire fournir chacun également, de façon qu'il n'y ait aucune plainte par le détachement.

« Nous sommes fâchés que vous vous soyez mis dans le cas de réclamer la force pour arrêter l'insubordination. Rappelez à vos concitoyens que chacun d'eux doit se soumettre à la loi, et qu'alors on travaillera à vous éviter un désagrément semblable et à faire retirer ce détachement, en leur observant qu'en cas de récidive, ils seraient punis plus sévèrement; et vous ne pouvez mieux montrer vos bonnes volontés de vous conformer à la loi qu'en satisfaisant exactement à la présente lettre, qui forme un ordre pour vous qu'il vous est enjoint d'exécuter ponctuellement.

« *Les administrateurs au Directoire du district de Gondrecourt*,

« Signé : Antoine, Roussel, Notta, Grellot, secrétaire. »

bichets, tant blé qu'orge. Certainement *cette marque d'attachement pour ses concitoyens* est très louable; il faut accepter ses offres, l'en remercier au nom des deux communautés, et l'engager à n'en vendre que sur vos billets. »

Les habitants n'avaient qu'à se soumettre; c'est ce qu'ils firent, et le détachement quitta Vouthon quelques jours après son arrivée.

Une dernière pièce nous a paru assez intéressante pour être rapportée ici. C'est une demande adressée, en 1792, par les maires, syndic et notables des communautés de Vouthon-haut et de Vouthon-bas pour qu'elles puissent rentrer dans l'entière possession de leurs bois. Voici cette pièce :

« A Messieurs,

« Messieurs les administrateurs du Directoire du département de la Meuse.

« Représentent conjointement les officiers des municipalités de Vouthon-haut et de Vouthon-bas qu'en 1768, M. François-Louis Dessalles, ci-devant seigneur de ces deux municipalités, ayant obtenu une sentence entre la maîtrise des eaux et forêts de Bourmont, laquelle portant qu'il serait distrait à son profit le sixième de la totalité des bois communaux dudit Vouthon-haut, sous prétexte que ce sixième lui appartenait. M. Dessalles craignant que les habitants ne se rendissent opposants de cette sentence, trouva le moyen de gagner quelques-uns des principaux habitants; par cette façon, ceux-ci engagèrent les autres habitants à lui faire une transaction du sixième de ces bois, et c'est ce qui fut fait à l'instant en faveur dudit sieur Dessalles. Les habitants de Vouthon-bas, voyant qu'ils allaient être aussi de la part de M. Dessalles poursuivis, lui abandonnèrent de gré à gré 120 arpents de leurs bois communaux.

« Ces deux municipalités voulant rentrer dans la jouissance de leurs bois, dont elles sont privées par le moyen de ces transactions depuis vingt-deux ou vingt-trois ans, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, notamment celui du 15 mars 1790, articles 31, 32 et 33, et ne pouvant intenter aucune action ni poursuite que, préalablement, elles ne fussent nécessairement autorisées; c'est pourquoi elles sont conseillées d'avoir l'honneur de vous présenter leur requête.

« A ce qu'il vous plaise, Messieurs, vu l'exposé d'autre part,

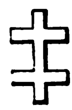
leur permettre de faire intimer M. Dessalles par devant qui il appartiendra, leur donner pleine autorisation de ce faire, et c'est ce que les représentants attendent de votre justice; et ont l'honneur d'être,

« Messieurs,

« Vos très humbles et obéissants serviteurs, les officiers municipaux des deux Vouthons.

« Signé *N. Royer*, procureur de la commune de Vouthon-haut: *Caussin*, maire de Vouthon-haut; *Jean-François Labourasse*, notable; *François Bonnefond*, notable; *C. Serrier*, notable; *J. Liétard*, élu; *L. Étienne*, notable; *C. Brion*, notable; *J.-Fr. Brion*; *L. Louis*, greffier; *J. Lannois*, maire de Vouthon-bas; *N. Estienne*, élu; *Martin Liétard; Noisette; F. Clément*, greffier. »

Les archives sont muettes sur le sort de cette demande; nous savons seulement qu'une transaction eut lieu entre l'héritière de Fr.-Louis Dessalles et la municipalité de Vouthon-haut. Comme le mot *transaction* emporte avec lui l'idée de concessions réciproques, nous pensons que Vouthon-haut rentra en possession de ses bois, mais qu'il dut abandonner la Combrisson dont la communauté s'était emparée sans y avoir aucun droit.



II.

HISTOIRE.

Époque romaine. — Notre laborieux confrère, feu M. le comte Hippolyte de Widranges, a cru découvrir une voie antique traversant le finage de Vouthon-haut.

« On remarque, dit-il, sur le territoire de Maxey-sur-Vaise (*Marceium*), partant du point du territoire nommé *Maizières* (1), le chemin antique dit *des Armées*, qui traverse le bois des *Blusses* (2) (et la contrée d'Amanty appelée *Château de Sarrazins*), se dirigeant vers *Andemantunno* (3) (Langres) ou *Granum* (Grand), ainsi que deux autres voies, l'une dite *des Francs*, et l'autre des *Gens d'armes ;* celle-ci se dirigeait vers *Bodonis villare* (Badonvilliers), en passant au-dessus d'*Epieium* (Épiez). »

« Je suis allé, dit-il encore, en 1852, en faire la reconnaissance dans le bois des Blusses, et je me suis assuré que, sous une couche végétale de vingt à trente centimètres, elle avait été empierrée. En quittant le bois, elle paraît prendre sa direction sur *Granum*, en passant près des villages des Vouthons. (*Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, ann. 1873.) »

D'après la carte que M. de Widranges a dressée à l'appui de ses découvertes, cette voie passait à 1,000 mètres environ à l'E. d'Amanty, à 1,100 mètres au N. de Vouthon-bas et à plus de 3,000 mètres au N.-O. de Vouthon-haut, par conséquent dans la forêt qui offre encore dans cette direction une profondeur de

(1) De *maize* ou *maise,* maison ; d'où *meix,* jardin, terrain attenant à l'habitation.

(2) Blusse, ramille, en patois *bleusse* ou *bieusse*.

(3) Ou *Andomalunum*. (Bouillet.)

neuf à dix kilomètres, ce qui est peu vraisemblable. Dans les forêts, mieux que dans terres cultivées, comme on peut s'en assurer près d'Apremont, de Woinville, de Mandres, etc., on suit à la trace les voies romaines, tandis que nul indice n'en révèle l'existence ni dans les bois de Vouthon-bas ni dans ceux de Vouthon-haut.

La trouvaille faite, vers 1834, par François Labourasse, d'un cercueil en pierre assez bien conservé, renfermant quelques ossements, dans la contrée dite *la Caurée* (de *caure* ou *coudre*), à 800 mètres au N. de Vouthon-bas, n'est point suffisante pour affirmer l'opinion du savant investigateur. Si le chemin de l'Armée ou des Armées est vraiment le tronçon d'une voie romaine se dirigeant sur Grand, elle a dû être beaucoup plus rapprochée des Vouthons, peut-être même passait-elle à la *Voie ferrée* (Voir le plan), et se dirigeait vers l'antique cité leuquoise à travers une plaine découverte. Cette opinion n'est que problématique.

Moyen-âge. — De cette époque, Vouthon-haut possédait naguère encore sa vieille église, que nous avons précédemment décrite, et le monastère de *Boncourt*, ruiné depuis plus de dix siècles.

Ce monastère, bâti dans le *fond de Boncourt* (n°s 516, 517, 518 et 519 du plan cadastral) et contre la pente du coteau, lieudit le *Grand-Lambet*, à proximité de la meilleure source du territoire, occupait un espace assez considérable, et un merger où l'on trouve encore des moëllons ébauchés, paraît marquer la place d'un des principaux bâtiments. Un autre merger de même nature, mais moins important, existait près du chemin de la Quemine; il a été enfoui sur place, vers 1835, par le propriétaire du champ où il se trouvait. Le sol présente aussi de nombreux fragments de tuiles plates à rebords, des tuiles à crochets simples ou ouvragés (1), des ferrements, etc., et la charrue y heurte encore, mais beaucoup moins qu'autrefois, des restes de fondations.

(1) Quelques-unes de ces tuiles portent à l'une de leurs extrémités une tête de guerrier dont le casque sert de crochet. (M. Gaudé.)

De l'examen des ruines, il résulte que les bâtiments ont été détruits par le feu. La probabilité d'un vaste incendie est corroborée par ce fait, qu'en enfouissant le second des mergers dont nous avons parlé plus haut, on a trouvé, à plus de deux mètres de profondeur, une couche épaisse de cendres et de charbons, que les eaux avaient entraînées et accumulées contre la chaussée du chemin.

La tradition rapporte que ce monastère d'hommes ou de femmes (1) existait sous la seconde race de nos rois, et que les Normands le détruisirent vers la fin du IXe siècle. Entouré de forêts, bâti dans une contrée fertile, éloigné des bruits du monde, cette sainte retraite était très propre au recueillement et à la méditation.

(1) « Les personnes superstitieuses assurent que, chaque nuit, à l'heure de minuit, l'un des anciens moines immolés par les farouches guerriers du Nord revient tristement visiter ces ruines, qu'il se promène lentement au milieu d'elles, et qu'après avoir récité une prière, il disparaît subitement. Autrefois on menaçait les enfants du *moine de Boncourt,* et les voyageurs attardés ne passaient pas sans effroi près de ce lieu à l'heure des revenants. » (J.-F. GAUDÉ.)

On nous disait, dans notre enfance, qu'à certaine heure de la nuit, une procession de nonnes faisait, en chantant des psaumes, le tour du merger qui existe encore et disparaissait ensuite. C'est une variante de ce qui précède ; elle prouve que la croyance populaire, il y a soixante ans, était que des religieuses et non des moines, habitaient Boncourt. Cependant l'opinion émise par M. Gaudé, notre regretté confrère, nous semble plausible. Jadis, un couvent d'hommes était-il fondé dans quelque désert? Presque aussitôt un monastère de femmes s'élevait dans le voisinage. « Dieu a voulu, dit à ce sujet M. Ozanam, qu'il y eût des femmes auprès de tous les berceaux. »

Or, à 1,200 mètres environ du monastère de Boncourt, vers le sud et sur le territoire de Vaudeville, au lieudit *les Convas* (de *conventus*, convent ou couvent), existait à la même époque une maison religieuse, désignée dans les actes du XVe et du XVIIe siècle sous le nom de *Nonnerie de Rignécourt*. L'existence de constructions en ce lieu ne saurait être mise en doute, et le plan cadastral de Vaudeville donne encore le nom de Rignécourt à un lieudit joignant les Convas, à l'est, et à 200 mètres environ, sur le territoire de Vouthon-haut, est une contrée nommée la *Tournière de la Religieuse*. Il est probable que la Nonnerie de Rignécourt fut détruite en même temps que le monastère de Boncourt.

« Après ce désastre, Boncourt devint la propriété de plusieurs seigneurs des environs. L'un d'eux, Sigebert, chevalier (*miles*), vendit à l'évêque de Toul, Drogon (907-922), avec une petite métairie qu'il possédait sur le territoire de Vouthon-haut, toutes les dîmes de Boncourt (*Buntcourt*).

« Quelques années plus tard, un des successeurs de Drogon, saint Gérard, acquit d'autres parties de ce même domaine.

« L'histoire est muette sur Boncourt pendant le XIe siècle, et il n'en est plus question que dans le milieu du siècle suivant. A cette époque, ce petit domaine avait échappé aux mains des évêques de Toul et était tombé, on ne sait comment, dans celle de plusieurs seigneurs des environs. Boncourt était alors une grange (1) appartenant aux seigneurs de Gondrecourt, de Domremy et de Brixey, ainsi que l'apprend la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Mureau (2). Nous lisons dans cette charte, de l'an 1157, que Milon de Gondrecourt avait donné à ladite abbaye le droit de couper, dans sa forêt du Vaux, le bois nécessaire au chauffage et à la construction de la grange de Boncourt près Vouthon (*Boncort juxtà Vultonem*); que Hellewinde, femme de Vardrette de Domremy, chevalier, ses fils Vaultier et Gérard, et ses filles Marie et Béatrix, avaient donné à la même abbaye toute la terre chargée de cens ou non qu'ils possédaient dans les limites du territoire de la grange de Boncourt, près Vouthon; qu'enfin Pierre de Brixey, son frère, et Havide, leur sœur, avaient aussi donné à l'abbaye de Mureau les quelques arpents de terre qu'ils possédaient sur le territoire de Boncourt. Henry, évêque de Toul, confirmait par une charte les donations ci-dessus et d'autres encore à ladite abbaye (3). »

Par la charte suivante, dont nous donnons la traduction (4),

(1) On nommait alors grange, *grangia*, une sorte d'hôtellerie tenue par des religieux, où les pèlerins et autres voyageurs étaient accueillis. » (M. Gaudé.)

(2) Ancienne abbaye de Prémontrés, finage de Pargny-sous-Mureaux, canton de Neufchâteau (Vosges.)

(3) J. F. Gaudé, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, novembre 1866.

(4) Cette charte latine a été traduite par le P. Adnot, religieux de la congrégation de Notre-Sauveur à Épinal, ce dont nous lui sommes très reconnaissant.

le roi Philippe-le-Bel et Jeanne de Navarre, son épouse, ratifient l'acquisition de plusieurs biens faite par les religieux de Mureau en divers lieux.

« Philippe, par la grâce de Dieu, Roi de France. Nous faisons savoir à tous, tant présents que futurs, que nous avons vu et reçu la lettre ci-dessous insérée, dont la forme et teneur suit :

« Nous Jacques, dit de Saint-Aubert, chanoine de Tournai et Guiard de la Porte, bailli de Chaumont, députés par l'Illustrissime prince Philippe, roi de France par la grâce de Dieu, pour recevoir les finances, pour et au nom dudit seigneur roi, sur les fiefs, arrière-fiefs, cens et alleux, acquis depuis environ quarante-sept ans dans le bailliage de Chaumont, par les personnes ecclésiastiques, les maisons religieuses, les Universités et les *roturiers* (?). Faisons savoir à tous que nous avons reçu des religieux hommes l'abbé et couvent de Mureau, de l'ordre de Prémontré, diocèse de Toul, l'an de N.-S. mil deux cent nonante-deux, le vendredi devant la fête de sainte Lucie, vierge, vingt-sept livres de petits tournois, pour certaines choses soit données en aumônes, soit acquises, et devant demeurer à perpétuité aux mêmes religieux et à leurs successeurs, sans qu'on puisse aucunement les contraindre à s'en dessaisir; savoir :.....

« Item, nous avons reçu des mêmes religieux l'an de N.-S. mil deux cent nonante-trois, le mercredi d'avant la fête des bienheureux saint Philippe et saint Jacques, neuf livres de petits tournois pour certaines choses, savoir : pour douze resaux de blé assignés sur les dîmes de Vouthon par un don du seigneur de la Fauche, chevalier (1).

. . . .

(1) « *Pro decem resallis bladi assignatis in decimis de Voton ex domini de Fesca militis.* »

Cette charte enregistre des biens appartenant aux religieux de Mureau à Grand, Pargny (sous-Mureaux), Bourlémont, Trampot et Morionvilliers.

Ces dix resaux de blé donné à l'abbaye dé Mureau et assignés sur les dîmes de Vouthon, expliquent sans doute ce que le P. Benoît Picart, dans son *Pouillé de Toul* dit, tome II, p. 282, que l'abbaye de Mureau avait un sixième des *grosses* et menues dîmes de Vouthon. (*Note du traducteur*.)

« Or nous (Philippe), ratifiant et ayant pour agréable toutes les choses susdites, nous les voulons, louons et approuvons par la teneur des présentes, accordons auxdits religieux de pouvoir tenir et posséder à perpétuité toutes les choses ci-dessus exprimées, sans que personne puisse les contraindre à les vendre ou à s'en dessaisir, sauf pour le reste notre droit et le droit d'autrui. Et pour que ce soit chose qui s'ensuive ferme et stable dans l'avenir, Nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres.

« Et Nous, Jeanne, par la grâce de Dieu Reine de France et de Navarre, Comtesse palatine de Brie et de Champagne, de l'héritage de qui il est notoire que les biens ci-dessus désignés sont mouvants, Nous voulons, autant qu'il est en Nous, louons et approuvons toutes et chacune des choses ci-dessus exprimées. Et pour plus grande sûreté des choses ci-dessus marquées, Nous avons fait apposer notre sceau aux présentes lettres avec celui de notre cher Seigneur le Roi de France susdit.

« Fait à Paris, l'an du Seigneur mil deux cent nonante-huit, au mois de juin (1). »

« Collationné à l'original par moi notaire Royal héréditaire après que lecture a esté faite à l'original, présence des témoings soubsignés au default d'autre notaire royal. »

« Signé J. Robert, avec paraphe. — Aimes Thiery, avec paraphe. »

Le 2 décembre 1558, un bail est fait aux habitants de *Vothon-le-haut*, pour les terres des Essarts nouveaux *on* ban de Boncourt. Malgré son étendue, nous donnons cet acte tout entier comme intéressant directement la communauté.

(1) Extrait du cartulaire (1er volume) du monastère de N.-D. de Mureau, contenant les titres et documents des biens, grâces et privilèges octroyés au même monastère depuis sa fondation (vers 1150) jusques à présent (1652), escript par J. Herman Helz, religieux de la communauté ou congrégation de l'ancienne rigueur de saint Norbert, de l'ordre de Prémontré, audit monastère. — Voir *aux Arch. départementales des Vosges*, 6. *H.*, *pages* 4 *verso à* 6 *recto*.

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, Claude de Rynel (Reynel), garde du seel de la prevotté d'Andello (Andelot) depar le Roy nostre sire, salut. Sçavoir faisons que par devant Nicolas de Rinel et Nicolas Mongny clercs notaires royaux jurés à ce faire ordonnez et establis en ladicte Prevosté, furent presens en leurs personnes noble et scientifique persone maistre Christofle de Chousieul (Choiseul) abbé commendataire et administrateur perpetuelle de l'abbaye de Nostre-Dame de Mureaux, ordre de Prémonstré, au diocèse de Toul, frere Nicolle Guerie, vicaire dudit sieur abbé, curé de Frebecourt, frere Claude Bax, prieur, frere Jehan Raulot, frere Nicolle Gruot, frere Florentin Vouillet, frere Jehan Prevot, frere Claude Feury et frere Didier Berne, tous religieux, prebtres profez et claustriers d'icelle abbaye, faisans et representans le couvent d'illec, assemblés en leurs chapitres pour traicter des négoces et affaires communs de ladicte abbaye, le congé et license a eulx donné par ledit sieur abbé, lesquelz ont dit que entre aultres droictz et domaines anciens de ladicte abbaye de Mureaux et à cause de la fondation d'icelle leur appartient et compete ung gaignaige et territoire dit *Boncourt*, situés entre les finaiges et villaiges de Vouthon-le-hault, Seraulmont, Waudeville et Charmoisy (Chermisey), lequel gaignaige ils ont de pieça delaissé à tiltre de cense et rente arrestée à quatre-vingt-dix neuf ans a Pierre Chevril et Jacques Grattepuille (?), desquelles années restant à eschoir soixante-dix-sept ans, soubz les conditions declairées en leurs baille. Par lequel lesdis sieur abbé et couvent recognoissant ont reservé à eulx et à leurs proffit, la contrée de boys, buisson et brosailles dependans dudit territoire et gaignaige, et à leur disposition pour leurs proffit d'eulx et de leurs successeurs. Et est ainsi que depuis la confection dudit bail et par avant ladicte contrée de boys et buisson a esté totallement infructueuse et de nulz proffit à iceulx sieur abbé et couvent et serat à tousjours sy aultrement n'est menaigée ou delaissée à tiltre de cense perpetuelle, lesquelz à ceste cause et pour le proffit et augmentation d'eulx et de ladicte eglise et abbaye de Mureaux ont baillé et delaissé, baillent et delaissent par ces presentes à tiltre de cense et rente fonciere pour lesdis soixante-

dix-sept années prochaines venans et fluans après la datte de ces dites presentes aux manans et habitans dudit village de Vothon-le-hault, leurs hoirs ou ayans cause et stipulans par Estienne Bernardin, Jacob Ferry, Humbert Henry, Claudin Wiart, Demenge Louret et Vincent Gomelet, pour ce comparans en personne, ladicte contrée de boys, buisson et brousailles dudit gaignaige de Boncourt dessus declairée entisrement et pour le tout comme elle se consiste et comporte, pour par lesdis habitans de Vothon-le-hault tenir ladite contrée de boys, buisson et brousailles en telle nature qu'ilz voudront et en joyr en tous droitz et profitz quelconques ou bien l'essarter et le mettre en nature de labeur le temps susdit et en joyr ainsy et en tel droictz et previllesges que lesdis sieur abbé et couvent et leurs fermiers et censiers dudit gaignaige feroient et faire pourroient suyvans leurs tiltres, jouissance et possession, reservant neanlmoins par lesdis sieur abbé et couvent à eulx la quantité de dix arpens d'icelle contrée, l'arpent pourtant la mesure accoustumée ou bailliage de Chaulmont à prendre au long et à l'attenans du finaige de Waudeville, reservans aussy tous leurs droicts de haulte justice, moyenne et basse qu'ilz ont audit territoire et gaignaige de Boncourt et contrée de boys dessus dis, et sans innovation d'icelle justice, à charge et moyennant que lesdis habitans de Vothon-le-hault stipulans comme dessus sont tenuz et ont promis et promettent payer ausdis sieur abbé et couvent ou leur Receveur en icelle abbaye la somme de cinquante trois solz quatre deniers tournois de cense et rente foncière par chascun an durant les années susdictes payable au jour de feste saint Martin d'yver prochainement venant et ainsy à continuer lesdictes années. Et sy ont lesdis habitans baillé et payé audit sieur abbé et couvent la somme de trente escus au soleil d'or pour une foys pour employer aux affaires urgens d'icelle abbaye, et dont de ladite somme se sont lesdis sieur abbé et couvent tenus pour contens. Aussy, par ce present arrentissement est traicté que lesdis habitans ou leurs successeurs auront et joyront cy après du droit de champoyaige et vain pasturage pour toutes leurs bestes esdis dix arpens de boys cy dessus reservez par lesdis sieur abbé et

couvent, lesquelz sieur abbé et couvent ont aussy retenu et réservé pareil droit de pasturage et vain champoyaige sur le restede ladicte contrée de boys et buissons cy dessus accencié et delaissée à iceulx habitans. Et à ceste est traicte que l'une ny l'autre des parties ne pourront respectivement pretendre ne prendre amendes ou confiscation de leurs bestes qui seroient ou soient prinse pasturans en icelle contrée cy prinse s'en fait, ny semblablement tenir ou faire tenir forme de coppe de boys en icelle contrée pour y faire reserve de tailles . . . . que par l'une ou l'autre desdictes parties s'en faire coppe de boys durant les années susdictes. Et pour raison d'icelles coppes pretendre confiscation du bestial que y seroit trouvé pasturant et ce nonobstant la coustume du bailliage de Chaumont, esdicts et ordonnances royaulx à ce contraires auxquelz icelles parties ont derogé et renoncé, derogent et renoncent par ces presentes eulx departans de tous lesdictz droictz d'amendes et confiscations que cy après y pourroient survenir et pretendre. En oultre lesdis sieur abbé et couvent recognoissans ont promis et se sont obligez de faire cesser tous troubles, empeschemens et procès que lesdis habitans de Vothon-le-hault auront ou pourront avoir cy après pour la jouissance du present tiltre et arrentissement par le moyen desdis Chevril et Grattepuille (?), receveurs dudit gaignaige de Boncourt, et prendre pour iceulx habitans le fait et cause après qui seront ou pourront estre intentez contre eulx par lesdis Chevril et Grattepuille, promettans lesdites parties par leurs foys prestées corporellement ès mains desdis jurez, assavoir lesdis sieur abbé et convent de Mureaux tenir, entretenir ferme et estable ce present traité et contenu cy dessus, et en faire joyr iceulx habitans, leurs hoirs et ayant cause le temps susdit. Et lesdis habitans payer la dicte somme de cinquante-trois solz quatre deniers tournois par chacun an au terme que dessus et tout sous peine de tous despens, dommage et interest. Et à ce faire y ont obligé et soubmiz, sçavoir est lesdis sieur abbé et couvent tous les biens et revenus temporels de la dicte abbaye presens et advenir et lesdis habitans de ladicte communauté aussi leurs biens presens et advenir tant meubles que immeubles, pour les prendre pour chose

adjugée en droit, renonceantz icelles parties à toutes choses generallement quelconques à ces lettres contraires et au droit disant general renunciation non valloir. En tesmoing de ce nous garde dessus dit, à la relation et seings manuelles desdis jurez mis à ces presentes lettres, les avons scellées du scel de ladicte Prevosté. Ce fust fait et passé audict Mureaux le deuxiesme jour de decembre de l'an mil cinq cens cinquante et huict et seront appenduz les seaulx de ladicte abbaye et couvent à ces presentes, le requerant lesdis habitans. (*Arch. départ. des Vosges*, *Cartul. de Mureau*, fº 84, pièce L. 1.)

Par son testament de l'année 1604, Humbert Blondelle, de Vaudeville, « gisant au lict malade, » donne à l'église de Vaudeville, entre plusieurs biens :

« Finage de Voulthon-le-haut, saison de Boncor, un demitiers (d'arpent?) à la *Vache à Laict*, joindant le couvent de Boncor à Monseigneur de Vouthon d'une part et Laurent Rouyer de Voulthon-le-haut, d'autre. »

Un acte de 1649 donne à entendre que le territoire de Boncourt avait été vendu, dans le cours du siècle précédent, par un abbé de Mureau aux seigneurs de Vouthon. On pense que cette vente fut consentie, de la part de l'abbaye, moyennant une nouvelle part dans la dîme des communautés de Vouthon-haut et de Vouthon-bas; cette supposition est admissible.

« Les terres arrables du gaignaige de Boncourt en Ornois, non compris les nouveaux exarts (essarts) que ceux de Vouthon-le-hault tiennent avec les gaigneurs dudit Boncourt, sont estés arpentés par Jehan Cugny, maieur de Vauldeville, arpenteur juré, et en sont trouvé au trois saisons cinq cents quatre vingtz huictz jours, non compris le clou (clos) de la maison, qui porte douze jours, le jour portant cinq verges de large sur cinquante de longueur, la verge de dix pieds mesure du bailliage de Chaumont (1). Et pour témoignaige de ce que dessus, ledit ar-

(1) Le jour de Lorraine avait 250 verges carrées, la verge de dix pieds, et représentait 20 ares 44 centiares. (M. Chapellier.)

penteur a signé de son seing manuel. Ainsi signé *Cugny*, avec paraffe : dix arpens de boys en taillis (1). » (*Pièce sans date*, *Cartul. de Mureau. Arch. des Vosges*, t. Ier, f° 71.)

« Quoi qu'il en soit, il est certain que, dès les premières années du XVIIe siècle, le domaine de Boncourt appartenait aux des Salles, seigneurs des Vouthons haut et bas, Boncourt, Berthéléville, Chermisey et autres lieux. Il y avait une métairie (2) affermée à Pierre et Joseph les Colombé, moyennant 463 livres 5 sous 4 deniers barrois, payables en trois termes, savoir, à Pâques, à la Saint-Martin et à Noël. Ces fermiers ne jouissaient que d'une partie des terres de l'ancien territoire de Boncourt, plus de quatre fauchées de pré situées dans la vallée de Vouthon-bas, au-dessous du moulin (3), avec le droit d'affouage dans les bois communaux, et celui de paisson et de glandée dans les 500 arpents seigneuriaux. Les terres affectées à la métairie étaient alors entourés de murs ou de haies; le reste du territoire de Boncourt, au sud du vallon, parsemé de broussailles ou planté d'arbres alignés était décoré du nom de parc. Les seigneurs aimaient à s'y promener et à s'y livrer au plaisir de la chasse.

« Après avoir pillé la métairie de Boncourt au milieu du XVIIe siècle, les Suédois y mirent le feu; ses habitants, aussi bien que ceux des villages voisins, ayant été obligés de chercher un refuge dans les bois environnants, laissèrent incultes les terres de la métairie, et les seigneurs propriétaires ne songèrent point à réparer les bâtiments, dont il ne resta bientôt plus de traces. Au commencement du siècle suivant, M. le comte des Salles réunit les terrains de Boncourt à ceux qu'il possédait aux deux Vouthons, en fit deux parts et mit un fermier à la tête de chacune d'elles. Un bail sous seings-privés, du 15 décembre 1787, nous fait connaître que Joseph Colombé, Louis et Pierre les Norguin, laboureurs à Vouthon-haut, te-

(1) Sans doute les dix arpents réservés par l'abbaye de Mureau, dans l'accensement cité plus haut.

(2) Le *Pouillé de Toul* du P. Benoît Picart (1711) la nomme par erreur métairie de *Biencourt*. Alors il n'en restait plus que quelques ruines.

(3) Ce moulin, sans importance, a été démoli vers 1836.

naient du comte des Salles, avec deux maisons de ferme et leurs dépendances, jardins et vergers, 1,050 jours de terre, petite mesure, compris la ferme de Boncourt, 38 fauchées de prés, moyennant 2,361 livres 5 sous 9 deniers, payables à Pâques et à la Saint-Martin.

« A la Révolution, le comte des Salles ayant émigré, ses biens furent confisqués, et Boncourt, divisé par lots, fut vendu au profit de la nation par devant le district de Gondrecourt. » (J.-F. Gaudé.)

DÉCIMATEURS ET CENSIERS.

Il nous paraît intéressant de faire connaître à qui revenaient les dîmes et autres redevances sur la communauté de Vouthon-haut du XIIIe au XIXe siècle. Ce sera d'ailleurs une transition naturelle entre le moyen âge et l'époque moderne.

« Il semble bien singulier, dit M. l'abbé Mathieu (1), que la dîme n'appartînt pas en totalité aux églises et aux pasteurs pour lesquels elle avait été établie, et qu'elle ne fût pas employée exclusivement au profit de ceux qui la payaient. Rien cependant n'est plus vrai. Les églises de campagnes et les curés n'en percevaient guère que le tiers, et la principale explication de ce fait regrettable doit être cherchée dans les obstacles que la féodalité avait mis à la pratique des règles ecclésiastiques. »

Les dîmes se divisaient en *grosses* et *menues* dîmes. La grosse dîme était perçue en blé, orge, méteil et avoine; la menue, en chanvre, lin, légumes, laine, foin, raisin et *charnage*, c'est-à-dire revenu sur le croît des animaux.

« La quotité et le mode de perception, dit encore l'abbé Mathieu, variaient tellement pour la même dîme, qu'il n'y avait pas deux villages en Lorraine où les choses se passassent de la même manière. »

(1) *L'Ancien régime en Lorraine.*

On donnait le nom de *novales* à la dîme qu'on tirait de la première récolte d'un bois nouvellement défriché, ou d'un champ qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais été cultivé, ou même de nouvelles cultures introduites dans le pays. C'est ainsi que M. Barrois, curé des Vouthons, prétendait à la dîme des pommes de terre, comme nous le disons plus haut; mais il fut débouté de sa demande.

Enfin le *bouvrot* ou *bouverot* était un lot de terres et de prés, plus ou moins considérable, qui avait été primitivement mis en réserve pour le revenu être affecté à l'achat et à l'entretien des reproducteurs en espèce bovine, ovine et porcine. C'était quelquefois une véritable ferme. Le revenu appartenait au curé, qui en avait aussi la charge, mais le concile de Trente réforma ce singulier usage, et depuis le curé paya, pour le bouvrot, une redevance annuelle aux habitants.

Suivant le *Pouillé de Toul*, le bouvrot de Vouthon-haut comprenait deux jours de terre et deux fauchées de pré. C'est tout ce que nous en savons. Celui de Vouthon-bas fut vendu comme bien national le 7 avril 1791, au sieur Cottenot, Etienne, de Grand, pour la somme de 4,250 francs.

« Les obligations imposées par l'usage à ceux qui prélevaient la dîme étaient les suivantes :

« En général, la construction, la réparation des églises paroissiales, l'entretien de l'édifice, le pavé du chœur, étaient à la charge du curé, même *à portion congrue*. Les murailles et toitures de la nef étaient à la charge des autres décimateurs ecclésiastiques. La tour du clocher, les cloches, les vitres et le pavé de la nef étaient à la charge des paroissiens. Cela explique la diversité de style si choquante dans les églises de campagne. » (N. Robinet, *Pouillé* (1).

(1) « L'évêque de Toul, Bertrand de la Tour, fit publier, le 24 octobre 1359, des *statuts synodaux* qui donnent une idée de certains usages de son temps. Le patron ou collateur d'une église paroissiale était obligé alors de couvrir et de rétablir la toiture de la nef, et les paroissiens, d'amener sur place les tuiles, bois et lambris; le curé était chargé de la couverture du sanctuaire, mais les paroissiens devaient amener les matériaux sur place. Ceux-

Voici dans quelle forme, le cas échéant, les communautés rappelaient aux décimateurs ecclésiastiques leurs obligations envers l'église :

« Remonstre le procureur en la terre et seigneurie de Vouthon-bas ensemble la communauté dudit lieu, que l'église dudit Vouthon-bas vient à (ruine?) par deffaut de recouvrir la nef d'icelle de couverture, et les messieurs les venerables Religieux de Mureau estant attenu à la refection d'icelle à cause d'une portion de disme qui leur appartient audit Vouthon, ilz requierent nostre commission au pied de ceste rendue affin de faire saisie de leur dite part et portion jusque à ce qu'ilz auroient contribué à leur dicte partie. Ce faisant ferez justice. Faict audit Vouthon ce septieme octobre mil six cent vingt huict. Signé : P. THOUENIN.

« Soit faicte la dite saisie cy dessus. Faict par le soubsigné mayeur audit Vouthon bas, les an et jour susdit. Signé enfin : G. BOURGEOIS. »

« Thierry Thierry sergent en la justice de Vouthon bas rapporte à vous Monsieur le Mayeur dudit lieu ou vostre lieutenant que en suite de la requeste subscrit et decret joinct au pied d'icelle et a requeste dudit sieur Procureur en communauté aujourd'hui vingtiesme jour du mois d'octobre mil six cent vingt huict, je me suis exprès transporté à domicile de honorable personne Charle de la Cour demeurant audit lieu ou estant et en parlant à luy, je luy ay déclairé que je saisois (saisissais) soub la main de mon dit seigneur et justice, tous et un chacun la somme de deniers qu'il peult debvoir au messieurs venerables religieux de Mureau jusque à ce qu'ils auroient satisfait au contenu d'icelle, auquel je donne assignation à comparoir par devant vous mondit sieur le mayeur ou vostre lieutenant,

ci devaient aussi construire la tour et si elle était bâtie sur le chœur la moitié de son entretien était à la charge du curé. Le patron fournissait un missel noté, mais les paroissiens donnaient les autres livres et les ornements. Le curé, en mourant, devait laisser à son successeur un lit garni, un pot de cuivre, un *crémail,* quelques petits meubles de bois et une poêle à frire. » (VICTOR SERVAIS, *Ann. du Barrois,* I, p. 90.)

à mercredy prochain suivant la datte du present exploit, l'heure de la tenue de causes en vostre hostel et domicile pour en comparant dire et declairer quel somme de deniers qu'il peult debvoir ausdis Religieux et faire et ordonner ce que de raison, auquel je laisse la présente pour coppie, presens les tesmoings portés en son original les an et jour susdis. Signé : THIERRY. » (*Arch. des Vosges, Cartul. de Mureau*, pièce collationnée.)

A Vouthon-haut, les décimateurs étaient, au siècle dernier : le curé, pour le tiers de la grosse dîme, la moitié de la menue et toutes les novales ; — l'abbaye de Mureau avait un sixième des grosses et menues dîmes ; — le prieur de Gondrecourt avait un tiers et un sixième de la grosse dîme et le reste de la menue dîme, le comte des Salles prenait un huitième sur la part du prieur. (*Pouillé du diocèse de Toul*, 1711.)

Les droits de l'abbaye de Mureau sur les dîmes de Vouthon-haut sont fort anciens. Voici un acte qui en fait foi.

« J. Jofroiz de Borleinmont (Bourlémont), faz conneissant à tous cealz qui verront et orront ces presentes lettres que mes sires Jehan, sire de la Fesche (1) a donné en aumosne perpetuel à l'église Nostre-Dame de Mireaut, dix reseaus de blé à panre chascun an perpetuement en ses araiges de Vouthon la nueve (neuve) (2), dou meillor et dou premier blei qui vient en sa partie pour faire son anniversaire chascun an perpetuement en ladite eglise. Et cette aumosne loa et creanta bonnement li sires Pierres ses freres tantost qu'il vint à la seignerie en cele chose que li testamenz doudit seignor Jehan son frere fut recitez et leuz en sa presence. Et promit à tenir à touz jors sans reclamer de lui ne d'aulcun de ses hoirs. Et est aussi à scavoir que

(1) La *Fauche*, ancienne famille dont le château dominait Prez-sous-la Fauche.

(2) Cette dénomination prouve que Vouthon-bas existait avant Vouthon-haut.

C'est cette donation de dix resaux de blé qu'approuve et confirme la charte latine de Philippe-le-Bel et de Jeanne son épouse, laquelle charte nous citons, page 305, à propos de Boncourt.

ceste mesme aumosne par mon lou et par mon creante de cui fie le muet. Et por que ce soit ferme chose et estable ai je mis mon sael en ces presentes lettres en tesmoignaige de verité par le consentement et la volontei dou seignor Perron (Pierre), seignor de la Fesche desus nommei. Et il meismes par ce que il n'avoit encores point de sael a il fait mettre ces meismes lou sael frere Guerri prioul des Prescheors de Toul qui estoit presenz quant li testamenz fut leuz et recitez. Ce fut fait en l'an que li milliaires corroit par mil et dou cenz et sexante ans, on mois de Julet. »

« Collationné à l'original. Signé : ROBERT, RENIES, PERRIN, LORRAINE. (*Arch. des Vosges, cartul. de Mureau*, vol. II, f° 836, pièce cotée 764).

Le 24 juin 1494, Jehan Sageot (?) de Voton-le-hault, déclare en la cour de monseigneur le Duc de Lorraine en son tabellionnage de Châtenoy et du Neufchâteau, tenir à rentes et cens annuel et perpétuel pour lui, ses hoirs et ayant-cause, des abbé et couvent de Mureau, une pièce de terre contenant cinq jours ou plus, située au ban de Voton, lieudit Vaillentrez, entre Jehan Masson et Hemmenin dudit lieu, moyennant deux sols tournois payables chaque année au jour de la Purification. Et comme garantie ledit Jehan Sageot remet aux bailleurs un demi-jour de terre environ audit ban, lieudit à Lignières, entre lui et Jehan Masson susnommé.

Signé WIRIOT, avec paraphe. (Même origine, pièce 262, collationnée comme la précédente.)

Le 24 février 1512, par devant Nicolas Calheux et Guillaume Richart, tabellions à Gondrecourt, Claude, de Vothon-hault, prend à cens annuel et perpétuel des vénérables religieux abbé et couvent de Muriaulx une pièce de terre assise au ban dudit Vothon, lieudit en Waillantrez, contenant environ cinq jours de terre, joignant Demongeot Tros, d'une part, et Jehan Thiebault et Mengin le Saullier d'autre part, moyennant six blancs de cens par chaque année..... Et pour plus grande sûreté, ledit preneur à bail oblige et hypothèque aux dits abbé et religieux

deux pièces de terre, sises à la Prèle, d'une contenance totale d'un jour et demi l'une, entre Jacob Thévenin et plusieurs tourniers, l'autre entre les héritiers Didier Lambert d'une part et Grilly d'autre part.

Signé Richart, Calheux, avec paraphe. (Même origine, pièce cotée 765, collationnée comme les précédentes.)

Le 4 avril 1515, par devant Philippe Verdun et Guillaume Richart, tabellions jurés à Gondrecourt, en la châtellenie de Mgr le duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, Demengeot Fronel, de Vothon-hault, prend à cens annuel et perpétuel cinq jours de terre ou environ, au ban dudit Vothon, lieudit Valetrey (Vaillantrée), entre Mongeot Fronel d'une part, Jehan Thiebault et Mongin Lescullier d'autre, moyennant deux gros barrois par an payables à la Saint-Martin d'hiver. Pour garantie de paiement, il hypothèque aux abbé et couvent de Mureau environ un jour de terre assis au ban de Vothon-hault, lieudit la Vieille-Côte, Claude Leyart d'une part, Didier fils et Jehan le Clerc d'autre.

Signé P. Verdun, G. Richart. (Même origine, pièce 133.)

Le 20 avril suivant, Nicole Moriset, abbé de Mureau, ratifie l'acte précédent. Suit la mention : « Collationné le cy-dessus par moi notaire royal héréditaire de mot à aultre, présence des tesmoings soubz.

« Signé J. Robert, Thomas Thiéry, Renies, Lorraine, avec paraphe. »

Comme on le voit, il s'agit dans les quatre actes qui précèdent de la même pièce de terre.

Le 11 août 1567, une sentence dont suit la teneur est rendue en ce qui concerne certaines dîmes de Vouthon-haut :

« Donné par nous Estienne Bernardin, maire du lieu de Vothon-haut, pour hault et puissant Prince Monseigneur le duc de Lorraine, Bar, etc., etc., et consors, seigneurs dudit lieu, estant en jugement audit lieu, le lundi onzième jour du mois d'aoust mil cinq cens soixante-sept. Entre honoré seigneur

Regné de Choyseul, seigneur de Beauprey, Mensuy, Chappes(?) et gouverneur pour le Roy notre Sire à Coiffy, et comme procureur de Monsieur l'abbé de Mureaux, demandeur comparant par François Guedoffe (?) demeurant à Sauvigny, à l'encontre de Claude Girart deffendeur demeurant audit Vothon-hault, comparant en sa personne, partie ouï, avons ledit Girart condempné et condempnons paier et delivrer par chacun an, deux ans durant, au jour de feste Saint-Martin d'hyver, la quantité de sept resaulx et demy bledz et aultant avoine, quatre resaulx d'orges, le tout mesure de Gondrecourt, le bledz et orges raclez, et l'aveine reysellée, le tout provenant de l'abbaye de Mureaux, de gros et menuz diesmes, le tout rendu à Mureaux, Neufchasteau ou Beauprey, au choix dudit laisseur et aux frais du preneur, avec douze chappons, deux livres de cire, le tout provenant dudit Vothon-haut. Si donnons en mandement au premier sergent de nostre mairie ce requis de mettre ces presentes en exécution deheu, selon sa forme et teneur, en certifiant de vostre exploict. Donné soubs nostre sein manuel les an et jour que dessus. Ainsi signé Buon, greffier juré audit lieu, avec *parafe*. » (Même origine, pièce cotée L. 6, collationnée comme les précédentes.)

Une autre sentence du même jour, rendue par le même mayeur, condamne les sieurs Maistresse et Humbellot, de Vouthon-haut, à délivrer au jour de la Saint-Martin d'hiver, huit resaux de blé, huit d'avoine et deux resaux d'orge, mesure de Gondrecourt, pour dîmes de finage de Boncourt-en-Ornois, et à conduire le tout à Mureau ou à Neufchâteau.

Une pièce de 1729, tirée des Archives nationales et présentant le rôle des menues dîmes de Vouthon-haut, énumère certaines redevances, autres que les grosses dîmes, dues par les habitants dudit lieu, tant à S. A. R. le duc de Lorraine qu'à Monseigneur le comte des Salles, haut justicier.

« Chaque ménage entier donne une poule et sept liards en argent (1).

(1) Nous rétablissons l'orthographe, un peu fantaisiste pour l'époque, du rédacteur de cette pièce.

« Chaque laboureur doit, par chaque bestes tirantes, dix deniers au jour Saint-Remy.

« Les bourgeois difforains (étrangers à la communauté), qui ont bien dans le lieu, doivent une poule et cinq liards en argent.

« Il y a encore plusieurs autres petites rentes sur maison et finage.

« Droits de los et de vente à raison de vingt gros par franc, faisant la douzième partie du prix principal sur les biens qui se vendent audit lieu.

« Il appartient aussi moitié dans toutes les amendes, épaves, confiscations qui se commettent dans ledit lieu de Vouthon-haut, et dans les autres droits concernant la justice.

« Le greffier aussi par indivis, par moitié avec mon dit sieur le comte des Salles, et Nicolas Labbé; il en rend dix livres.

« Tous lesquels droits énoncés ci-dessus appartiennent par moitié à S. A. Royale, et l'autre moitié à mon dit le comte des Salles, sur la quantité desquelles poules reviennent à S. A. Royale, il en appartient quatorze audit sieur comte des Salles.

« Il y a, au surplus, une rançon d'estoges qui paye et fait partie du domaine de S. A. R., laissée au sieur Laguerre, montant actuellement à cinquante et une livres, outre les conduits (ménages) qui montent à dix livres quatorze sols par chacun des deux quartiers, dans laquelle rançon d'estoges Monsieur le comte des Salles y prend moitié, et rien dans les conduits.

« Il n'y a aucun autre droit, audit lieu, appartenant à S. A. Royale, qui soit du moins à notre connoissance, ce que nous maire, greffier et principaux habitants, certifions véritable.

« Ce requérant, le sieur François Alexandre, receveur des finances de S. A. Royale, ici présent, chargé des ordres de sa dite Altesse Royale. Fait à Vouthon-haut, cejourd'hui vingt-quatre novembre mil sept cent vingt-neuf, sous nos seings. A. Caboret, sergent audit Vouthon-haut, a déclaré qu'il a perçu en la présente année les poules et autres droits domaniaux, et les a remis entre les mains de l'administration du seigneur, auquel ledit Alexandre enjoint de par S. A. Royale, de luy

délivrer un extrait signé et certifié des gens de justice des lieux, conforme à l'original, pour connaître le montant desdites rentes pour se les faire restituer par Claude Pelgrin, fermier de Monseigneur le comte des Salles, à qui le domaine dudit lieu a été donné par S. A. Royale.

« Signé : N. GRANDJEAN, J. CABORET, ALEXANDRE, N. LABBÉ, FR. FAINIER. »

En 1790, le revenu des dîmes du comte des Salles à Vouthon-haut était de 3,700 livres.

Simon Merrieu de Frémery, prieur de Gondrecourt, possédait à cette époque un quart et demi dans la dîme de Vouthon-haut, affermée 555 livres.

L'abbaye de Mureau possédait, de son côté, un sixième dans cette dîme, laissé pour 252 livres.

Les dames religieuses de Gondrecourt possédaient à Vouthon-haut un gagnage d'un revenu de trente paires (1), mesure de Gondrecourt.

Outre les novales et sa part dans les grosses et menues dîmes, le curé François Barrois jouissait de quatorze jours de terre; c'était peut-être l'ancien bouvrot.

Sans examiner le plus ou moins bien fondé de ces redevances, souvent arbitraires et abusives, constatons que la Révolution les abolit sans retour le 3 août 1789, alors que déjà, le 23 et le 20 août précédent, la noblesse et le clergé avaient renoncé spontanément à leurs privilèges pécuniaires. Le 24 février 1790, tous les droits féodaux furent supprimés (2).

Vouthon-haut sous le régime féodal. — Entouré de forêts étendues, très propres aux embuscades et à la défense, occupant une position élevée, situé aux frontières souvent disputées de la Lorraine, du Barrois et de la Champagne, Vouthon-haut a dû se ressentir des luttes incessantes de princes et de seigneurs ambitieux et sans pitié. Aussi, quoique l'histoire soit

(1) La *paire* se composait d'un bichet de blé et d'un bichet d'avoine.

(2) Voir plus loin la vente des biens nationaux.

muette sur les alertes, les exactions, les pillages dont nos ancêtres furent victimes, nous ne doutons pas qu'ils aient été souvent visités par ces bandes d'aventuriers qui couraient le pays lors des guerres avec l'autorisation avérée ou tacite d'un des belligérants, et qui, comme les Cosaques de 1815, étaient plus à redouter que les troupes régulières.

Nous glanerons donc dans les annales de la province le peu de faits qui intéressent notre histoire locale et nous les placerons par ordre chronologique. En vertu du vieil adage féodal : « *Nulle terre sans seigneur,* » Vouthon-haut eut les siens dès son origine, mais nous ignorons qui ils furent avant le milieu du XIVe siècle. Rappelons toutefois qu'en 1260 Jean de la Fauche donne à l'abbaye de Mureau dix resaux de blé à prendre annuellement sur ses dîmes de Vouthon-haut.

Mais tout d'abord, disons à quels États appartint successivement cette communauté.

Le 31 mars 1220, Guy de Plancy jure que son château de Gondrecourt et ses dépendances, dont faisaient partie les Vouthons, était jurable et rendable aux comtes de Champagne, et depuis lors, le fief de Gondrecourt fut réuni à cette province; le comte Henri III en fit don, en 1272, à Thibaut II, comte de Bar.

Henri III, successeur de ce dernier (1297-1302), se déclara pour Édouard Ier, roi d'Angleterre, son beau-frère, contre la France, et le servit avec zèle. Battu et fait prisonnier, il ne fut élargi qu'en 1301, moyennant un traité par lequel il rendit hommage au roi de France Philippe-le-Bel du comté de Bar et de sa châtellenie, et de tout ce qu'il tenait en franc-alleu par deçà (à gauche de) la Meuse. Philippe se réserva encore le ressort par appel des jugements qui seraient rendus par les tribunaux de Bar et du Bassigny, et ce ressort fut ensuite attribué par le roi au parlement de Paris. De là une distinction importante entre le *Barrois mouvant*, à gauche de la Meuse, dont Vouthon-haut faisait partie, et qui ressortissait au parlement de Paris, et le *Barrois non mouvant*, entièrement placé sous l'autorité des souverains de Bar, et qui, plus tard, lors de la réunion du Barrois à la Lorraine, releva du parlement de

Nancy. Cette double juridiction s'est maintenue jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France en 1766.

Les habitants du Barrois mouvant avaient l'avantage considérable d'habiter un pays d'États, libre, exempt d'impôts publics, et sur lequel le prince, leur seigneur, ne pouvait faire aucune imposition, aucune taxe ou levée extraordinaire que dans l'assemblée des États et de leur consentement. Ces importantes prérogatives leur auraient été octroyées par Childéric Ier, à son retour de Thuringe, et confirmées par son fils Clovis, passant à Bar pour aller à Reims après la bataille de Tolbiac. Nul, jusqu'à l'avènement de Léopold Ier, duc de Lorraine, n'osa toucher à ces précieux privilèges.

En 1417, René d'Anjou, comte de Guise, ayant épousé Isabelle, fille de Charles, duc de Lorraine, hérita de ses possessions à la mort de celui-ci et réunit le duché de Bar à la Lorraine. Il possédait le Barrois, par suite de l'abdication, en sa faveur, de Louis de Bar, évêque de Châlons et cardinal, à qui revenait ce duché par suite de la mort du duc Édouard III, tué à la bataille d'Azincourt avec Jean son frère (25 octobre 1415).

La réunion définitive des deux duchés eut lieu le 25 janvier 1431, par l'avènement de René Ier, au trône ducal de Lorraine.

Depuis lors, Vouthon-haut fit partie de cette province, et revint comme elle à la France à la mort de Stanislas-le-Bienfaisant (1766).

1333. — Le 7 août, Simon de Paroye, chevalier, seigneur de Marcheville, déclare tenir en fief et hommage du comte de Bar, à cause de sa châtellenie de Gondrecourt, la moitié du ban et finage de Vouthon-le-haut, en hommes, femmes, rentes, cens, justice haute et basse, avec une maison et ses appartenances. L'acte est scellé du sceau : un lion.

1355. — Le 6 décembre, Pierre de Bourlémont, seigneur de Domremy, réclame le secours du prévôt de Gondrecourt, parce qu'il devait être *assis* (assiégé) dans son manoir de Domremy (la maison-forte de l'Ile). Le prévôt Joffroy part avec quatre cents sergents à pied qu'il laisse à Vouthon-haut pour se di-

riger avec sa cavalerie sur Domremy. Cette démonstration impose à l'ennemi qui se retire et, le lendemain, le prévôt retourne à Gondrecourt.

1363. — La guerre ayant éclaté entre Henri V de Vaudémont et Jean Ier, duc de Lorraine, Henri appela à son aide des bandes de Bretons. Le duc de Bar se joignit à Jean pour repousser ces pillards, qui tenaient plusieurs places fortes. Irrité de cette alliance, le comte de Vaudémont fit ravager le Barrois. La garnison de Vaucouleurs surtout, composée de Bretons, se livra à d'affreux désordres dans nos contrées. Estevenin de Neuville, qui commandait à Gondrecourt, informa le duc de Bar, à Metz, le 22 avril, que les Bretons avaient incendié Vouthon et Marcey (Maxey-sur-Vaise) et gâté le pays.

La même année, le château de Brixey ayant été pris par une troupe de gens d'armes, commandés par Wautrin de Laweline et Henri de Lannoy qui, à la faveur des désordres occasionnés par les compagnies (Bretons, Anglais, Gascons), s'étaient saisis de cette forteresse et se livraient à des courses ruineuses dans le voisinage. Ces aventuriers pillèrent le 28 octobre Naives-en-Blois, dont ils prirent tout le bétail. Quelques jours après, une douzaine de pillards, sortis de Brixey, envahirent Vouthon-haut et Vouthon-bas; le prévôt de Gondrecourt accourut au secours de ces deux communautés, mais à son arrivée il fut assailli par la garnison qui lui prit trois sergents, et ses efforts pour empêcher le pillage furent inutiles. Vouthon-haut possédait alors déjà une maison-forte.

1364. — Le mariage du duc Robert de Bar avec Marie de France, fille de Jean-le-Bon, donna lieu à des *prières* ou contributions. La prévôté de Gondrecourt fut appelée à participer à ce subside. Les villages de la circonscription, dont Vouthon-haut faisait partie, payèrent ensemble deux cents florins.

1366. — Le prévôt de Gondrecourt leva sur la prévôté, pour l'approvisionnement des troupes, trente moutons, sept bœufs ou vaches, vingt resaux de froment, quatre *queues* de vin et vingt livres de cire. (La queue valait deux pièces.)

1369. — De nouvelles *prières* furent faites dans la prévôté de Gondrecourt, pour la libération de Robert, duc de Bar, fait

prisonnier par les Messins, le 4 avril 1368. A cette époque, bien des villages du Barrois étaient dépeuplés par les guerres et ruinés par les subsides.

1374. — Au nombre des recettes faites cette année par le prévôt de Gondrecourt, on en trouve une de quarante-quatre livres perçues par ce comptable, sur les *maiours* de la *preuosté*. Gondrecourt fut exempté de cette contribution, car le mayeur ne figure pas sur la liste de ceux qui l'ont payée. Celle-ci comprend les mayeurs ou maires de Houdelaincourt, Abainville, Baudignécourt, Demange, Broussey, *Mawages*, *Girawillier*, Pagny, Goussaincourt, Vouthon, Dainville, Lezéville et *Dehorville*.

1378. — Ce n'était pas seulement des subsides que le duc levait sur la prévôté de Gondrecourt, mais il appelait au besoin à son aide les hommes valides qui en dépendaient. Le 3 septembre 1378, Huart de Bauffremont, seigneur de Ruppes, s'établit à Gondrecourt pour préserver cette ville contre les routiers, et y resta jusqu'au 17 à la tête d'une poignée de troupes qu'il avait amenées et à laquelle durent se joindre les *fiévés* de la prévôté.

1387. — Le 14 juin, Robert de Bar vint à Gondrecourt et en partit en l'après-dîner. Le jour même de son départ, on répartit sur la prévôté une aide de 560 florins, consentie par les habitants, pour *rachiteiz des juiels* (joyaux) *le sire de Coussey* (Coucy), mis en gage entre les mains des Lombards de Metz, sans doute à propos de la rançon du duc.

1397. 11 février. — Dénombrement de messire Colart de Foug, à Pagney-sur-Meuze, Vothon-en-haut, Marcey, Burey, Amenty.

Messire Colart de Foug fait à haut et puissant seigneur le duc de Bar, *marquis dou Pont*, *signour de Quacelz* (Cassel), *à cause de son chastel et chastellenie* de Gondrecourt, son dénombrement, pour toutes les choses qui s'ensuivent :

« Et premier, à Pagney-sur-Meuze. . . . .

« Vouthon-en-haut tient ledis chevaliers, de mondit signour de Bar, environ huit livres vij sous vij deniers et sus arraiges

et rentes de bleif que ledit Monseignour avoit audit Vouton. Item encore sus lesdis araiges, quinze soulz et sept livres de cire montent et avalent.

« Item à Marcey-sur-Vaize. . . . . . » (*Trésor des chartes de Lorraine, layette Gondrecourt*, S., n. 110. — Original sur parchemin scellé.)

1397. 1er avril. — Dénombrement donné par feu monseigneur le duc Robert, que Dieu absolve, de ce qu'il advoue à tenir ligement à Gondrecourt, en la chastellenie d'illec, de tres excellent Prince mon tres redoubté et souverain seigneur, Monseigneur le Roy de France (Et pareillement le double de la déclaration donnée par les officiers dudit lieu).

« Premièrement, la ville ferme dudit Gondrecourt, etc., Horville, *Gillonvillers, Abienville*, Houdelaincourt, Baudignécourt, *Demenges, Rufferoix, Nefves, Broucey, Mauvaiges, Badonvillers*, Burey, *Uruffes, Pargney-sur-Meuze*, Goussaincourt, *Wothon*,...

« Item, ce que j'ay de mon domaine à Wothon-en-hault, en hommes, en femmes, en justice haulte, moyenne et basse, et autres drois et seigneuries quelconques.....

« Item, ce que Waultherin et Jehan de Sauxures écuyers, tiennent de moi en la ville de Vothon-le-hault, en hommes, en femmes, et en tous droits de seigneuries, proffitz et emolumens quelconques.....

« Fait et donné à Bar, le premier apvril 1397. » (*Trésor des chartes de Lorraine*, à Nancy, *layette Gondrecourt*, 1, n. 103. — Original sur parchemin.)

1407. — En mai 1407, Jean et Milot d'Autrey, frères, écuyers au service du duc de Lorraine, vinrent, avec l'autorisation au moins tacite de leur souverain, piller la ville de Taillancourt, appartenant à Colard de Foug, et menacèrent Vouthon-haut.

1412. — Charles, duc de Lorraine, voulant punir des populations sympathiques au roi de France, alors aux prises avec les Anglais (guerre de Cent-Ans), commit et fit commettre par ses gens des excès de toute sorte contre ces populations. Amanty,

Taillancourt, Sionne, Midrevaux, les Vouthons, Vaudeville, etc., eurent à souffrir de ces déprédations.

1419. — Henri de Ville-sur-Illon, évêque de Toul, et Colard de Foug, possesseur de nombreux fiefs le long de la Meuse et sur la rive gauche de ce fleuve depuis Ugny jusqu'à Vouthon-haut, prirent les armes l'un contre l'autre. Colard avait jeté en prison un prêtre de l'église de Toul, et l'évêque avait frappé pour ce fait son turbulent voisin de la censure ecclésiastique. Dans une rencontre entre les deux partis, Colard fut tué, et l'évêque fit raser les châteaux appartenant à Mathilde de Naives, veuve de Colard, et à son fils Milet, en même temps qu'il portait le ravage dans leurs seigneuries et confisquait leurs biens. (Dumont, *Hist. de Commercy*, I, p. 211.) La maison-forte de Vouthon-haut subit sans doute le sort commun.

1424. — Le prévôt de Gondrecourt ayant appris que Guillaume d'Orne, dit Fort-Epice, tenait le pays près de cette ville, manda de Neufchâteau des hommes d'armes qui firent déguerpir cet aventurier. Le fait d'appeler des troupes de Neufchâteau semble prouver que Guillaume se tenait entre cette ville et Gondrecourt, c'est-à-dire aux Vouthons.

1425. — René d'Anjou, gendre de Charles III, duc de Lorraine, prit les armes contre Antoine de Vaudémont, son compétiteur au duché, allié du roi d'Angleterre Henri VI. Antoine intéressa à sa cause de puissants seigneurs. Alors la partie méridionale du Barrois, qui comprenait les Vouthons, fut entourée d'un cercle d'ennemis acharnés, qui se disputaient pied à pied toutes les localités du pays et rançonnaient les habitants. A cette époque, grande était la misère et la dépopulation des campagnes dans cette partie du Barrois (1).

1504. 26 novembre. — Lettres de reprises, foi et hommage, etc., faites par Pierre des Salles, dit le Baille, escuier, seigneur de Gombervaulx, de ce qu'il tient du Roy de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, etc.; aux terres et seigneuries de Chardongnes, Longchamps, Wouthon-le-haut et Wouthon-le-

(1) La plupart des faits ci-dessus, sans indication d'origine, sont extraits des *Annales du Barrois*, de notre très regretté confrère Victor Servais.

bas, à luy appartenant à cause de sa femme, lesdits deux Vouthon le haut et le bas, « relevant de nostre chastel de Gondrecourt, à quoy nous l'avons reçu....... Donné en nostre ville de Neufchastel le vingt sixième jour de novembre 1504. » Signé : RENÉ. (*Trésor des chartes de Lorraine*, à Nancy, *layette Gondrecourt*, 2, n. 13. — Original sur parchemin.)

1[illegible]6. 29 may. — Dénombrement au duc de Lorraine, pour honoré seigneur Claude des Salles, seigneur de Gouhécourt, Couxey, Voulthon hault et Voulthon bas en partie, dont moitié au duc et moitié à M. Dessalles (c'est une véritable charte pour Vouthon-haut et Vouthon-bas. Nous la donnerons plus loin tout au long.) (*Trésor des chartes de Lorraine*, à Nancy, *layette Gondrecourt*, 3, n. 27.)

XIVe siècle? — Évaluation de la prévôté de Gondrecourt en ses rentes et revenus, qui y sont spécifiés.....

« Vouthon : Dou four en la partie monseigneur, par an, environ l fr.; des eschiefs environ lx fr.; d'aultres menues debites plusieurs environ xlv sols par an. » (Sans date. *Trésor des chartes de Lorraine, layette Gondrecourt*, 2, n. 116.)

Après l'expulsion des Anglais de France, le Barrois put enfin respirer pendant plus d'un siècle, sous l'égide paternelle des ducs de Lorraine. La lutte de Louis XIII contre Charles IV (1630-1678) vint de nouveau ruiner les campagnes, que soulagea dans une large mesure l'active charité de saint Vincent de Paul. Chaque sujet prit parti pour l'un ou l'autre adversaire; la lutte devint générale de forteresse à forteresse; les Suédois portèrent la flamme dans nos contrées et plusieurs villages disparurent à jamais. C'est alors que la grange de Boncourt fut incendiée par ces bandes pillardes, et que les troupes régulières assiégèrent le château de Vouthon (V. page 252).

Les règnes réparateurs de Léopold Ier et de Stanislas-le-Bienfaisant firent refleurir la Lorraine, et jusqu'à la grande Révolution, Vouthon-haut, sous la tutelle libérale de ses derniers comtes, jouit d'une tranquillité relative.

Depuis lors, cette commune a vu deux fois l'étranger envahir son territoire.

En 1815, une troupe de Cosaques, auxiliaire des troupes alliées, pilla le village, établit un bivouac dans la *Corvée* au sud, et brûla, pour se chauffer, les meubles des habitants. Ceux-ci n'ont pas pas oublié cette année néfaste, et la nomment encore *l'année des Cosaques*. Les pertes s'élevèrent en quelques jours à la somme de 4,502 fr., sur laquelle la commune reçut, du gouvernement des Bourbons, une indemnité de 1,98[illegible] fr.

Les 20, 21 et 22 août 1870, arrivèrent à Vouthon-haut 4,873 hommes et 1,305 chevaux, savoir : le 80e régiment d'infanterie hessois, un détachement du génie, l'ambulance n° 7 du 11e corps, plusieurs compagnies du régiment de siège de la garde royale et deux escadrons du 11e hussards.

Les 2 et 3 février 1871, nouveau passage de 373 hommes et 174 chevaux : 197 cuirassiers blancs, 176 hommes d'artillerie, 164 chevaux de cuirassiers et 10 d'artillerie.

Un état dressé le 22 mars 1873 établit comme suit les pertes et dommages occasionnés par l'ennemi :

Réquisitions régulières en nature pour le dehors et frais de transport ....fr.			8,665 64
Réquisitions pour Vouthon :			
Réquisitions non justifiées, pillages ....fr.			3,046 57
Entretien et nourriture :			
4,873 hommes à 1 fr. ....fr.	4,873 »	7,483 »	1,118 43
1,305 chevaux à 2 fr. ....fr.	2,610 »		
A déduire pour nourriture des troupes ....fr.		6,364 57	
2 passages : 305 h., 61 ch., à 0 fr. 40. fr.		244 »	439 75
1,305 h., 610 ch., à 0 fr. 15. fr.		195 75	
Contributions ....fr.			6,575 45
Total des dépenses ....fr.			19,845 84
Remboursé aux particuliers en déduction de leurs impôts ....fr.		436 »	5,253 70
Payé à la commune pour remboursement d'impôts ....fr.		4,243 »	
Dû à la commune pour remboursement ...fr.		574 70	
Reste pouvant donner lieu à un second remboursement de l'État ....fr.			14,592 14

Ventes des biens nationaux. — Pour compléter l'histoire de Vouthon, il nous reste à parler de la vente des biens des émigrés décrétée dans la séance du 4 août 1792.

D'une estimation faite par Derobe, architecte, et Pierre le Brun, arpenteur du district de Gondrecourt, commissaires nommés par le directoire dudit lieu, il résulte que le comte des Sall[illegible], émigré, possédait à Vouthon-haut :

Château et dépendances immédiates, parc, jardins, 37 jours (1) 71 verges de terre, estimés	47,668 livres.
Saison de Boncourt, 584 jours 181 verges, estimés.	63,090 —
Saison de Vaillantrée, 161 jours 48 verges, estimés.	27,776 —
Total : 783 jours, 50 verges, estimés	138.534 livres.

Cette estimation est signée par *F. Poulet*, agent municipal de Vouthon-haut, *Boulanger*, officier municipal, *G. Didier*, agent, et *Pierre Jacquier*.

Les 11 nivôse, 2 et 17 ventôse an III (31 décembre 1794, 20 février et 7 mars 1795), ces biens furent mis en vente par les administrateurs du district de Gondrecourt.

Partie du parc du château, plus moitié de celui-ci, jusqu'au mur de refend du *cabinet de jour*, ce dernier non compris, plus les fossés bordant cette partie et portion de la cour à l'alignement dudit mur de refend, chapelle, etc., furent adjugés à *Pierre Humblot*, *François*, et aux deux *Roussel*, de Gondrecourt.

L'autre moitié du parc et du bâtiment du château, comprenant le *cabinet de jour*, antichambre, escalier, office et cuisine existants, l'autre partie des fossés et de la cour, le pavillon avec la chambre à four, logement au grenier, etc., a été adjugée à *Laurent Boyer*, de Vaucouleurs.

Le logement du fermier Colombé fut adjugé à *Pierre Hum-*

(1) Le *jour* de Vouthon-haut était de 250 verges de 108 pouces, le pouce de 12 lignes; — en ares : 21,35 cent.

blot, et à Roussel, tous deux de Gondrecourt, pour 8,750 livres, et celui du fermier *Pierre Norguin*, dit *Lapierre*, au même *Humblot* et à *Claude* les *Roussel* aîné et jeune pour 6,775 livres.

Nous n'entrerons pas dans les fastidieux détails des autres adjudications, dont les preneurs appartenaient, pour la plupart, à cette bande de spéculateurs sans scrupule qui se sont enrichis des spoliations révolutionnaires. Nous citerons, parmi les acquéreurs, en ce qui concerne Vouthon-haut, François et Claude les Roussel, Nicolas Denaix, Jean, Pierre et François les Humblot, Pierre Urbain, Jean Massin, Nicolas Devaux et Devôge, tous de Gondrecourt, — Chéronnet et Bouquin, de Joinville, — Boyer, de Vaucouleurs, — Punjean, de Rigny-Martin (*sic*), — et Raulet, de Toulon (1).

Peu de personnes de Vouthon-haut achetèrent de ces biens spoliés; la plupart des habitants s'abstinrent, par une louable délicatesse, de prendre part à ces adjudications. Nous relevons cependant les noms de François Bonnefond, Dominique Castel, Joseph Fleuret, Dominique Robin, Jean Poulet, Nicolas et Louis les Norguin, dont, pour la plupart, les familles ont disparu de la commune.

Le 23 février 1791, un gagnage appartenant aux religieuses de Gondrecourt fut adjugé à Pierre Humblot, pour 13,300 livres.

La cure, ses dépendances et les biens y attachés, estimés 2,400 livres, fut vendue aux sieurs Jourdain, d'Hamonville, et Nicolas Urbain, pour 77,000 fr. (2).

Toutes ces adjudications réunies rapportèrent à l'État une

(1) Ferme située entre Rosières-en-Blois et Montigny-les-Vaucouleurs.

(2) Ce prix exorbitant s'explique par la dépréciation des assignats, qui avaient cours forcé. Un assignat de 100 fr. valait, en réalité, 3 fr. Plus tard, le louis de 24 fr. était coté 2,400 fr.

A cette même date, la cure de Bertheléville atteignit le prix de 115,000 fr., et fut adjugée à Nicolas Collin, de Grand.

On comprend, dès lors, que telle propriété de Vouthon-haut n'ait coûté à l'acquéreur que *le prix d'un cheval,* puisqu'en supposant à celui-ci une valeur réelle de 200 fr., cette valeur représentait 15 à 20,000 fr. d'assignats.

somme nominale de 201,335 livres. En donnant aux assignats un cours forcé, l'État fut payé en cette monnaie dépréciée, de telle sorte que les acquéreurs des biens nationaux, lors des dernières adjudications, eurent pour peu de chose les biens qui leur furent adjugés.

La dernière adjudication des biens confisqués sur le comte des Salles fut suspendue, comme l'indique la clôture ci-dessous du procès-verbal :

« Après avoir vaqué à ladite adjudication jusqu'à une heure de relevée, est arrivé un gendarme national, porteur d'un paquet à l'adresse de l'administration, lequel contenait une demande formée par le citoyen Ludre, au nom et comme mari d'Aurore-Monique Dessalles (1), au bas de laquelle se trouvait l'arrêté du département de la Meuse du 16 présent mois, par lequel il est sursis provisoirement et sans préjudice aux droits de la nation, à la vente des biens de l'émigré Dessalles de Vouthon. En conséquence, nous, administrateurs soussignés, avons déclaré jusqu'à nouvel ordre et en exécution de l'arrêté susdit, l'adjudication close et la vente interrompue, l'ayant également fait publier au son de la caisse au lieu accoutumé de la commune, au moyen de quoi les 7e, 8e et 9e lots inscrits et les actes prêts à remplir demeurent nuls.

« Signé : PELLETIER, GUÉRIN, ANTOINE JANIN, agent national, etc. »

Ces trois lots se composaient de terres labourables; nous ignorons s'ils furent remis à Mme de Ludre.

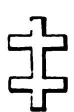
En l'an VI, il restait encore à vendre un lot de parc et jardin, affermé 25 livres le 3 germinal an VIII (23 mars 1799) aux sieurs François Labourasse et Nicolas Royer.

A part les Corvées et la Vignotte, qui appartiennent aux descendants de Nicolas Royer, possesseur de seconde main, tous ces biens furent partagés et vendus en détail. Certains assurent que ce morcellement est un bien, d'autres prétendent que c'est un

(1) Cousine et légataire universelle de François-Louis des Salles, dernier seigneur des Vouthons.

mal; chacun, à notre avis, a raison, suivant le point de vue auquel il se place. Nous pensons toutefois que le morcellement poussé à l'excès est nuisible aux intérêts de l'agriculture.

Disons en terminant quelques mots encore du château de Vouthon qui, à la fin du siècle dernier, était dans un déplorable état d'abandon. Seule, une portion de l'aile gauche existe encore; le reste a été démoli et remplacé en partie par des bâtiments d'exploitation. Dans les premières années de ce siècle, la portion encore habitée, ainsi que quelques dépendances, comme la laiterie, la boulangerie, etc., appartenaient à l'honnête Dominique Michel, de Traveron, dont nous reparlerons plus loin. En 1824, ses enfants, Étienne, Louis, François-Xavier, Nicolas, Anne, Marie-Anne et Marie, les femmes autorisées par leurs maris, ratifient une vente faite par leur feu père d'une maison dépendante du château, au sieur Nicolas Labourasse. Nicolas Michel, l'un d'eux, habitait la petite partie conservée, et possédait quelques terrains avoisinants. Il mourut en 1827, laissant le tout à Barbe Tanron, de Goussaincourt, sa petite-fille, qu'il avait recueillie fort jeune, et qui épousa M. Claude, instituteur. La famille Claude habite encore l'ancienne demeure des des Salles.



SEIGNEURS HÉRÉDITAIRES
DES VOUTHONS.

La seigneurie des Vouthons, qui appartenait aux Vernancourt, passa à la famille des Salles (1) par le mariage de Pierre des Salles avec Nicole de Vernancourt (1490).

Nous aurions voulu pouvoir remonter à la source de cette illustre famille, originaire du Béarn, avant sa translation en Lorraine vers la fin du xve siècle. Mais les archives communes de cette famille ont été détruites et dispersées lors de la prise et du sac du château de Vouthon-haut par les troupes du colonel de Gassion, le 8 novembre 1635. Il n'est resté après ce ravage que des fragments épars dans les châteaux de Claude des Salles, baron de Rorté (2), ambassadeur de France dans les cours du Nord. Ces lambeaux, réunis avec soin par le P. Hugo, enfant de Saint-Mihiel (3), abbé d'Étival en Lorraine, n'ont fourni qu'avec peine, dit-il (4), aux preuves de la généalogie de la maison des Salles depuis 1476.

Pour combler ce vide fâcheux, le P. Hugo s'est enquis dans le Béarn de l'origine et des titres de cette famille. Il s'est vai-

(1) Nous adoptons cette orthographe, qui est la vraie, quoique les archives de Vouthon-haut portent constamment *Dessalles* et que ses derniers seigneurs signent ainsi.

(2) Rorthey, commune de Sionne, canton de Coussey, Vosges.

(3) Né le 20 septembre 1667, mort le 20 août 1759.

(4) *Histoire de la maison des Salles*, un vol. in-folio, 1716, avec planches, imprimé à Nancy, sans nom d'auteur, chez J.-B. Cusson. Nous avons suivi cet ouvrage jusqu'à la date de sa publication.

nement adressé au baron de Laur, héritier des biens et des armes de la branche aînée des des Salles, ainsi qu'à Mgr Prudence, évêque de Tarbes; les ravages de la Navarre et les impitoyables hostilités de Montgommery (1) n'ont laissé aucun vestige de cette ancienne famille, ses titres ont été comme à Vouthon, détruits par le feu, et le château des Salles sacrifié à la fureur d'un ennemi victorieux. Il ne restait plus, en 1710, que les armoiries sculptées sur la pierre ou gravées sur les canons, qui annonçaient la grandeur et la noblesse de cette maison. Bertrand des Salles, le dernier rejeton mâle de la branche aînée, avait été nommé grand-maître de l'artillerie par Henri IV, son compatriote, en novembre 1587, et confirmé dans ces hautes fonctions le 8 avril 1594, comme lieutenant général des armées du même prince et son conseiller d'État. Nous n'avons pas été plus heureux que le P. Hugo et nos recherches en Béarn ont été absolument infructueuses.

De cette maison sortait Pierre des Salles, cadet de la famille, le premier que le sort des armes et les ordres de Louis XI, auquel il s'était attaché dès sa jeunesse, conduisirent en Lorraine (2). Il servit le roi René II dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et mérita par sa valeur non seulement l'estime de ce prince, mais aussi

(1) Ce fut ce même Montgommery qui blessa à l'œil le roi Henri II, et qui causa sa mort. Poursuivi par la reine Catherine de Médicis, il se fit protestant, et combattit les catholiques dans le Midi. Fait prisonnier en Normandie et devant avoir la vie sauve, il mourut victime de la haine de son ennemie en 1574.

(2) « L'évêque de Verdun était décimateur principal de Tilly-sur-Meuse; il y avait là jadis, au bord de la Meuse, un château-fort et une redoute. Vers 1476, Louis XI *le Justicier*, usant de représailles contre les bourgeois de Verdun, qui avaient contribué à arrêter un de ses secrétaires nommé *Jacques des Salles*, et l'avaient livré au gouverneur de Luxembourg qui le fit pendre, les condamna à lui payer une somme de 10,000 fr. et exigea qu'un des magistrats de la ville fût amené à Tilly, chef-lieu de la prévôté épiscopale, et qu'il y ferait solennellement amende honorable, en chemise, la tête nue et la corde au cou, qu'alors il crierait merci à Dieu et à Monseigneur le Roy. Cette sentence fut exécutée avec la dernière rigueur. » (N. Robinet, *Pouillé du diocèse de Verdun*, I, Tilly, page 692, et N. Roussel, *Hist. de Verdun*, édition revue, I, page 374.)

Ce Jacques des Salles était sans doute parent de Pierre des Salles.



Armoiries de la famille DES SALLES.

les premières charges de la cour et le gouvernement de Damvillers (Meuse), alors place frontière du duché de Luxembourg.

Ainsi fixé en Lorraine par un emploi honorable, Pierre songea à s'y créer une famille et jeta les yeux sur Nicole, riche héritière de la très noble et très opulente maison de Vernancourt. Cette alliance de prime-saut ne permet pas de douter que la noblesse de Pierre des Salles ne fût bien avérée en Lorraine. On y voit, en effet, Pierre aller de pair avec les plus illustres familles. Aussi fût-ce dans la conviction de l'ancienne noblesse de Pierre des Salles (1) que les plus puissants seigneurs de Lorraine, de Barrois et de Champagne mêlèrent à l'envi leurs noms au sien. Les Maugiron, les Hannonville, les Beauvau, les Montbelliard, les Ligniville, les Nettancourt, les Choiseul, les Lénoncourt, les Stainville, les Lavardin, les Lucy, les Myon, les Mercy, les Rivière, les Raigecourt, les Ludre, les Mauléon, les du Hautoy, les Armoises, les Fiquelmont et bien d'autres d'antique noblesse, se sont fait un honneur de donner leurs filles aux des Salles et de recevoir les leurs en mariage. L'Allemagne et les Pays-Bas firent de même : les Mérode, les Soetern, les Pottiers, les Guëltlinguen, les Rougraff, les Scharvembourg, les d'Ouren, gens jaloux de leur noblesse, ont recherché l'alliance de la maison des Salles, pour assurer la prééminence de leurs familles dans les assemblées d'État et leur droit dans les chapitres nobles.

Les armes de la famille des Salles, que nous donnons ci-contre, étaient *d'argent, à la tour d'azur donjonnée de sable, posée sur une motte de sinople*. Le cimier est *une tour donjonnée de même*, et la devise, jadis gravée sur le frontispice du château de Vouthon : *La tour du Seigneur est ma fortresse*. Les supports étaient jadis deux anges, ainsi qu'on pouvait le voir au château de Gombervaux, premier fief que la famille eut possédé en Lorraine. D'Hozier donne une variante en ce qui concerne la

(1) Suivant l'usage de ce temps, Pierre des Salles reçut un surnom, celui de *le Baille*, ou le *Baile*, soit à raison de son courage, soit à propos de ses armoiries.

On nomme *baile* une sorte de fort avancé défendant les murs d'une ville. Bar-le-Duc a encore sa *rue du Baile*.

motte, « *formée*, dit-il, *de roche d'azur.* » (De Chanteau, *Le château de Montbras*, p. 7.)

La maison des Salles a fourni nombre de grands hommes qui ont réuni en leurs personnes les charges les plus distinguées de l'État : des maréchaux de camp et d'armées des Rois très Chrétiens, des chevaliers de leurs ordres, des gentilshommes de la Chambre, des ambassadeurs, des conseillers d'État, des baillis et gouverneurs de villes, des colonels, des chambellans, des commandants de place, des maréchaux des armées de Lorraine, etc. La piété de cette maison allait de pair avec sa valeur : cette piété s'est signalée dans la fondation de quatre monastères : les Annonciades de Liège, les Capucins de Luxembourg, les Tiercelins de Vaucouleurs et les Récollets de Bulgnéville. Les des Salles étaient aussi collateurs et patrons des chapelles de la Sainte-Trinité à Dun, de Notre-Dame de l'Assomption et Saint-Sébastien à Chardogne (1), de Saint-Nicolas à Longeville près Bar, de Notre-Dame de Bar(-le-Duc), de Sainte-Catherine et de Notre-Dame de Pitié à Bulgnéville, des dignités et des canonicats de Mars-la-Tour. Si dans la nouveauté du calvinisme, l'hérésie corrompit quelques membres de cette famille, elle ne les retint pas longtemps dans l'erreur.

Nous nous sommes complu à établir dans ce qui précède l'antique noblesse des des Salles, parce que Vouthon-haut,

(1) 23 mars 1502. — « Pierre des Salles, escuyer, seigneur de Gombervault et de Chardoingne en partie, et Nicole de Vernancourt sa femme, dame des dits lieux, comme collateurs laïcs de cette chapelle, nomment chapelain messire Jehan Gastiamoine au lieu et place de messire Jehan Pitois qui a résigné cette charge entre leurs mains. »

Cet acte est daté de Gombervaux. Immédiatement l'institution canonique fut conférée au sujet présenté par Mgr l'évêque de Toul; elle est écrite en latin sur parchemin, et porte la date du 24 mai 1502. (*Arch. de la fabrique de Chardogne.*)

24 mai 1573. — Jehan des Salles, seigneur de Gombervault et de Chardogne, usant de son droit de patronnat laïc, présente à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Toul un prêtre nommé Claude....., fils de noble homme.... pour remplacer Martin..... chapelain de la chapelle ci-dessus dénommée, la chapelle étant devenue vacante par décès. — Suit l'institution canonique. (*Arch. de la fabrique de Chardogne.* — Communication de M. l'abbé Thomas, curé de cette paroisse.)

l'une de leurs principales seigneuries, en a reçu quelque reflet. Après ces préliminaires, nous abordons l'histoire sommaire des principaux personnages de cette famille.

Le père de Pierre des Salles, nommé Antoine, était gouverneur de Navarrenx (1); sa mère, Anne de Gout de Rouillac, d'une des familles les plus considérables de la Guyenne, dont était issu Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux qui, devenu pape sous le nom de Clément V, transféra en 1309 le siège pontifical à Avignon.

Antoine des Salles donna son fils à Louis XI aussitôt qu'il fut en état de servir. Le monarque le fit page de sa chambre et le mena à la bataille de Montlhéry (1465). A peine hors de page, Pierre prit part aux guerres qu'eut son maître avec Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et se montra si brave dans la campagne de 1475, que Louis XI le créa chevalier.

Cette même année, René II, duc de Lorraine, en guerre avec le remuant duc de Bourgogne, obtint de Louis XI quatre cents lances pour le soutenir. Ce corps de troupes était commandé par Georges de la Trémouille, Pierre des Salles et Odet de Rouillac, son parent. Au moyen de ce renfort, René II assiégea Damvillers et le prit d'assaut. Pierre se distingua tellement à ce siège qu'il mérita d'être dans la suite nommé gouverneur de cette ville.

Avec la permission de Louis XI, Pierre des Salles s'attacha à la fortune de René, au moment où une partie des premiers gentilshommes le quittaient lâchement pour s'enrôler sous la bannière de son ennemi victorieux. Ramassant à la hâte quelques bandes de Gascons, il se mit à leur tête et combattit vaillamment à la fameuse journée de Nancy (5 janvier 1476) où périt Charles-le-Téméraire.

Après cette victoire, Pierre des Salles marcha, avec le bâtard de Vaudémont, à la conquête du Luxembourg et du comté de Chiny. A leur approche, les villes ouvraient leurs portes; c'en était fait de la capitale même, si des raisons de jalousie n'eussent excité les puissances voisines à interrompre ces succès.

(1) Ville forte, ch.-l. de canton, Basses-Pyrénées.

Désormais tranquille, René récompensa le mérite de ses officiers. Pierre fut pourvu de la charge d'écuyer tranchant, qui n'était alors confiée qu'aux personnes de haute condition. En 1478, René lui confia le gouvernement de Damvillers, qu'il quitta l'année suivante pour se rapprocher de son souverain.

Ce fut alors, comme nous l'avons dit déjà, qu'il jeta les yeux sur Nicole, de l'opulente maison de Vernancourt (1); il l'épousa en 1490, et devint d'un seul coup possesseur de quatre-vingts seigneuries, dont les principales étaient Vernancourt, Gombervaux, Rigny, Ugny, Longchamps, Honcourt (Haucourt), Malancourt, Rebeuville, Chardogne, les *Vouthons*, Chantheu, Vitrimont, Marchéville, Marzéville, Vigneulles, Heuvillers, Coussey, Gouhécourt, Noncourt, Pagny-sur-Meuse, Gérauvilliers, Badonvilliers, Dainville-aux-Forges, Naix, etc., et s'attacha plus fortement encore à son bienfaiteur.

En 1504, le 26 novembre, il fit ses foi et hommage au ducroi René pour les seigneuries de Chardogne, Longchamps, les *Vouthons*, et pour tous les fiefs qu'il possédait en Lorraine, ainsi qu'il suit :

« René, par la grâce de Dieu, Roy de Jérusalem et de Sicile, Duc de Lorraine et de Bar, Marchis, Marquis du Pont, comte de Provence, de Vaudémont, etc.

(1) *Extrait de la généalogie de la maison de Vernancourt :*

Jacques de Vernancourt épousa Gillette de Montmorency, dame d'Orne, d'où naquit :

Eustache de Vernancourt, seigneur d'Orne, de Passavant, etc., qui épousa Jeanne de Nancey, fille d'Andreu de Nancey, seigneur de Gombervaux, et d'Alix de Chardogne, de Leymont. De ce mariage est né :

1° Jean de Vernancourt, seigneur de Chardogne, de Leymont, de Gombervaux, etc., qui épousa Étiennette de Bellemagnien;

2° Alix de Vernancourt, qui épousa Petitjean de Savigny, dont elle eut Jean de Savigny, souche des Savigny de Leymont.

Jean de Vernancourt eut trois enfants :

1° Nicole, épouse en premières noces de Pierre des Salles, et en secondes noces de Jean d'Igny, seigneur de Rizaucourt, dont elle eut Catherine, abbesse de Sainte-Hoïlde, et N. d'Igny, dit le *Capitaine de Rizaucourt ;*

2° Catherine, morte de la peste à Gombervaux;

3° Jeannette, destinée à l'état religieux.

« A tous ceux qui ces presentes verront, Salut. Sçavoir faisons que cejourd'huy, date de cestes, le sieur Pierre des Salles,..... seigneur de Gombervaulx, a reprins de Nous, et Nous a fait les foy et hommage et serment de fidélité qu'il estoit tenu de Nous faire des Terres et seigneuries de Chardogne, Longchamps, *Wothon-le-hault* et *Wothon-le-bas* à lui appartenants à cause de sa femme, lesdites terres et seigneuries mouvans de nos Fiefs : C'est assavoir ledit Chardongne du Chastel de Bar, Longchamps de nostre Chastel de Saint-Mihiel, et lesdits *Wothon-le-haut* et *le bas*, de nostre Chastel de Gondrecourt, de toutes leurs appartenances et deppendances, et generalement de tout ce qu'il peut tenir en fief de Nous, à cause de nostre dit Duchie de Bar, à quoy nous l'avons receu, sauf nostre droit de l'aultruy, et lui enjoint d'en donner un denombrement et adveu en nostre Chambre des Comptes de Bar dedans quarante jours après la datte de cestes. Si donnons en mandement à nos tres chers et feaulx Conseillers, President et Gens de nos Comptes de Bar, Baillys de Bar, de Saint-Mihiel et de Bassigny, Procureurs et Receveurs généraux de nostre dit Duchie, que si par faulte de debvoir non fait et denombrement non baillé, lesdites Terres et Seigneuries, leurs appartenances et deppendances estoient saisies et empeschées, ils les en fassent incontinent et sans delay lever la main, et tous aultres empeschemens y mis : Car tel est nostre plaisir. En témoin de ce, nous avons à ces dites presentes, signées de notre scel.

« Donné au Neufchastel (Neufchâteau), le vingt-sixième jour de Novembre l'an mil cinq cents et quatre. Ainsi signé René. Par le Roy, les Senéchal de Lorraine et Président de Nancy, presents. Alexandre. Registrata Geuffroy (1).

C'est là le dernier acte qui nous reste de Pierre des Salles, qui mourut à Neufchâteau, comme il est prouvé par la pièce suivante :

(1) Pierre des Salles prenait chaque année, sur la prévôté de Gondrecourt, une somme de 34 livres. (*Arch. de la Meuse, Comptes de Philippe de Laheyville*, 1496-1497. B. 1439. Cl. Bonnabelle, *Notice sur Vaucouleurs*, 1879.)

« L'an de grace Nostre Seigneur mil V^c et huiltz (1508), le disiesmme jour de febvrier, à IX heures et trois quars apres midy, ou peu près, au lieu de Neufchastel, en Lorraine, en la maison de messire Jacques de Nonjoye, pbre (prêtre), trepassast en Jhesu-Crist venerable et noble homme Pierre des Salles, escuyer, seigneur de Gombervaulx, d'Ugny, de Coussey, Gouhécourt en partie, etc., dont le corps d'iceluy est inhumés en sa chappelle joingnant de l'esglise monseigneur saint Loup, au lieu de Ugney (Ugny). Priés pour luy.

« *Requiescat in pace. Amen* (1). »

Pierre laissa trois enfants :

Philippe des Salles, qui suit, seigneur de Gombervaux, des *Vouthons*, et de quatre-vingts seigneuries en totalité ou en partie;

Claude des Salles, qui fut nommée par le duc Antoine, le 22 novembre 1519, en qualité de fondatrice et pour son joyeux avènement, à une prébende de la noble abbaye de Saint-Pierre de Metz; et

Marguerite des Salles, dame de Vernancourt, qui épousa Théod de Mandelot, seigneur de Passy, le 7 mars 1519.

Le 7 mai 1512, Jean d'Igny, seigneur de Rizaucourt et d'Anglus, second époux de Nicole de Vernancourt, fit foi et hommage au duc Antoine pour les seigneuries et fiefs qu'il tenait du chef de sa femme, Lunéville, Einville, Vitrimont, etc., semblablement de ce qu'il peut tenir, à cause de sa dicte femme es-lieux de *Vouthon-haut* et *Vouthon-bas*, Dainville, et sur la rente et la seigneurie de Gondrecourt.

(1) Cette sorte d'acte de décès se trouve au recto du dernier feuillet d'un *Manuale* imprimé qui existe à la bibliothèque de Nancy, lequel a appartenu, soit au château de Gombervaux, soit à son chapelain, « messire Jehan Rayebois de Roseleule, » et qu'on peut considérer comme l'un des plus anciens livres de liturgie spécialement imprimés pour le diocèse de Toul. (*Journal de la Société d'arch. lorraine,* juin 1884.)

La tombe de Pierre des Salles n'est plus visible dans l'église d'Ugny, ni celle de Nicole son épouse.

En 1516, le 25 septembre, mourut Nicole de Vernancourt, qui fut inhumée auprès de son premier époux en l'église paroissiale d'Ugny. Voici un extrait de son épitaphe :

« Ci-gist Dame Nicole de Vernancourt, Dame de Gombervaux, d'Ugny, de Chardogne et dudit Vernancourt, qui trépassa l'an MDXVI, le XV[e] jour de septembre. »

PHILIPPE DES SALLES, chevalier, seigneur de Gombervaux, d'Ugny, de Coussey, etc., et autres lieux, gouverneur de Neufchâteau, chambellan du duc Antoine qu'il suivit en Italie, puis à Saverne contre les Rustauds, où il se signala particulièrement. Il épousa MARGUERITE DE MAUGIRON, décédée le 30 octobre 1530 (1), puis RENÉE D'HAUSSONVILLE, sœur d'African d'Haussonville, baron d'Orne, après la mort prématurée de la première.

Le 30 septembre 1535, il rendit foi et hommage au duc pour les seigneuries de Chardogne (2), de Pagny-sur-Meuse, de Gérauvilliers, des *Vouthons*, de Longchamps, et pour tous les fiefs qu'il possédait dans le duché de Bar.

Après avoir signé dans plusieurs actes importants du duché, il fut promu gouverneur de Neufchâteau en 1534. Il portait la bannière d'Autriche à la dextre, pour septième ligne paternelle du feu prince François I[er], duc de Lorraine.

Le 26 novembre 1540, les anciens chevaliers de Lorraine, entre lesquels est Philippe des Salles, donnent une attestation par laquelle il conste que le duc Antoine a mis à la couronne ducale plusieurs bagues et joyaux, jusqu'à la valeur de cent mille écus au soleil.

Philippe mourut le 28 décembre 1559, laissant :

JEAN DES SALLES, qui suit;

CHRISTOPHE DES SALLES, seigneur de Vernancourt, Ugny, etc., époux de CLAUDETTE DE LUCY, dont il eut HENRI DES SALLES;

(1) Épitaphe de dame Jeanne (*sic*) de Maulgiron, femme de honoré seigneur Philippe de Salles, écuyer, seigneur de Gombervaulx, qui trépassa l'an 1530, le 30 octobre.

(2) Il possédait moitié de cette seigneurie par indivis avec Jehan de Savigny, seigneur de Leymont (Laimont, Meuse).

CLAUDE DES SALLES;

MAGDELEINE DES SALLES, qui épousa, en 1592, HUGUES DE MONTBELLIARD, seigneur de Lantages (Aube) (1);

CHRISTINE DES SALLES, qui épousa, le 10 mai 1559, PHILIBERT DE CARREL, chevalier, seigneur de Mypont et de Lezines; et

GASPARD DES SALLES, très peu connu (2).

Deux fois remariée, Renée d'Haussonville, mère de cette lignée, mourut le 12 janvier 1594, et fut inhumée dans l'église des Cordeliers de Neufchâteau. Chose à noter : malgré ses trois unions, elle ne prend, dans son inscription tumulaire, que la qualité de femme d'honoré seigneur messire Philippe des Salles, apparemment pour faire honneur à son premier mariage et à la nombreuse famille qui en était issue (3).

Dans un partage des biens de Philippe des Salles entre ses

(1) La famille des Salles possédait à Épothémont (même département), la seigneurie d'Humesnil, et le musée de Troyes, section de sigillographie, a une empreinte ovale du XVII[e] siècle (21[mm] sur 19) du sceau de cette famille, sans devise : support : *deux anges;* couronne ducale [?] (n° 168).

(2) D'Hozier met LOUISE DES SALLES au lieu de Gaspard, qui pourtant figure dans le traité de partage de la succession de Philippe. Louise ne serait-elle pas la même que Claude?

(3) La tombe de Renée d'Haussonville se trouvait à l'entrée de la chapelle des seigneurs du Châtelet, qui était au chœur, à main droite en entrant, dans l'église des PP. Cordeliers de Neufchâteau. On y lisait :

AU LECTEUR.

Quel que tu sois, arreste un peu icy,
Et d'un cœur tout dévot rallumé de pitié,
Prie, reprie encore, que de Christ l'amitié
Veuille après le trépas à tous faire mercy.

Au-dessous de ces vers étaient gravées les huit lignées de la défunte :

Haussonville, Anglure, Lignville, Wisse de Gerbeviller, Autel, Chastelet, Lenoncourt, Bayer de Boppart;

puis :

Cy gist honorée dame Renée de Haussonville, veuve d'honoré seigneur Philippe des Salles, seigneur de Gombervaux, Coussey, etc., laquelle trepassa le 12 janvier 1594.

Priés Dieu pour elle.

enfants, du 16 août 1573, un lot, échu à Claude des Salles, une de ses filles, est composé et estimé comme suit :

La seigneurie de Chardoigne	30,519 l.	9 gr.	8 d.
Longchamp	5,792	2	2
La forge de Dainville	4,000	»	»
La recette de Gondrecourt	862	5	5
Coussey	8,790	7	9
Gouhécourt	13,027	8	»
Noncourt	636	3	»
Rebeuville, en la grande et petite seigneurie	1,675	16	1
La maison de Neufchâteau	3,600	6	»
Le gagnage de Sainte-Geneviève . .	2,040	6	»
La tuilerie de Boucq	626	»	»
Moitié de la dette de M. de Melay .	201	»	»
Signeulles	6,436	1	»
Vitrimont	4,215	5	2
Chanteheu	1,173	9	»
Vouthon-haut	14,672	2	»
Vouthon-bas	2,400	2	5

Duquel et demeurent distraites les portions de la seigneurie appartenantes audit deffunt (Philippe des Salles) esdits Vouthon-haut et Vouthon-bas, pour être jointes au premier lot de Gombervaux (celui de Jean, l'aîné); d'autant que l'accord fait entre lesdits Jean des Salles et Claude des Salles du vingtième février 1573 dernier, pour récompense du droit d'aînesse dudit Jean des Salles audit Chardoigne et pour l'acquitter du tiers des deniers dotaux de damoiselle Magdeleine des Salles, leur sœur, ladite Claude lui aurait laissé lesdites seigneuries de Vouthon-haut et Vouthon-bas, selon qu'il est dit au premier lot.

Jean des Salles, seigneur de Gombervaux, Gérauvilliers, Badonvilliers, Ugny, Rigny-la-Salle, Broussey-en-Blois, Pargny-sur-Meuse, les Vouthons en partie, la petite Woëvre, etc., gouverneur de Vaucouleurs pour le roi de France, assista, le

16 juin 1567, aux assises de Nancy. Il s'attacha à Charles IX, roi de France, qui le fit gentilhomme de sa Chambre et gouverneur de Vaucouleurs. L'hérésie le séduisit depuis, et il en devint le protecteur déclaré. Pour le ramener au catholicisme, Charles IX le dépouilla de ses charges le 13 octobre 1570. Marguerite du Hautoy, sa femme, aussi hérétique et plus entêtée que lui, le fortifia dans sa nouvelle croyance, malgré les disgrâces qu'elle lui attirait. Il abjura cependant le protestantisme avant 1575, quand, revenu à la cour de Lorraine, il eut, avec Jean de Salm, un duel où il fut grièvement blessé par la déloyauté de son adversaire. Il mourut de ses blessures quelques jours après. Marguerite, sa femme, lui donna la sépulture dans l'église d'Ugny, sous cette inscription à peine lisible aujourd'hui : *Cy gist honoré seigneur Jehan des Salles, vivant chevalier, seigneur de Gombervaux, Ugny, Gérauvilliers, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, lequel décéda à Nancy le* 18 *septembre* 1573 (au lieu de 1575). Le duc Charles III condamna Jean de Salm, son maréchal, à payer 10,000 fr. barrois à Marguerite et à ses deux filles, Guillemette et Antoinette des Salles (1).

Née en 1558, Guillemette des Salles, fervente calviniste, épousa René de Beauvau, baron de Rorté, seigneur de Mesgrigny, dont elle eut deux fils, Philippe et René, qui moururent sans postérité, plus une fille, Marguerite. Guillemette, devenue veuve, donna asile aux protestants dans son château de Rorté, qui devint un foyer de rébellion. Le duc Charles III dut envoyer des troupes contre la forteresse que Guillemette et ses hôtes défendirent avec intrépidité. Néanmoins la place

(1) Marguerite du Hautoy fut inhumée sous la même dalle que son mari, dont l'épitaphe se complète ainsi :

« Et honnorée dame dame Marguerite du Hav(toy), son épouse, décédée en ce lieu d'Ugny le 7 juin 1600.

« Priés Dieu pour leurs âmes. »

Les diverses épitaphes tumulaires de l'église d'Ugny ont été copiées et nous ont été très obligeamment adressées par M. l'abbé Antoine, curé de cette paroisse.

fut emportée d'assaut, le duc de Lorraine y établit une garnison catholique, et Guillemette en fut chassée. A force de soumission, elle obtint du vainqueur, le 15 juillet 1592, la restitution de Rorté sous certaines conditions, parmi lesquelles on remarque celle-ci : « La dite dame fera nourrir ses enfans en la religion catholique, apostolique et romaine, tant et si longuement qu'ils seront avec elle; comme au semblable ladite dame fera pour son égard, sans permettre ny recevoir autres personnes au chasteau du dit Rorthey faisant profession de la nouvelle opinion, qui s'entend pour y résider ou y introniser la religion nouvelle. » Guillemette revint au catholicisme, mourut en 1607 à Abainville, et fut enterrée à Ugny, ainsi que sa sœur (1). Elle s'était remariée, le 28 juin 1596, avec Jean de Lavardin (2).

A défaut d'héritiers mâles issus de Jean des Salles, CHRISTOPHE, son frère puîné devint à sa mort le chef de la famille. Les bons services qu'il rendit au roi de France Henri III lui valurent la charge de bailli et gouverneur de Vitry-le-François. Il mourut sans postérité en 1585.

CLAUDE DES SALLES, son frère, lui succéda dans l'ordre de primogéniture. Baron de Mercy et de Gouhécourt, seigneur de Coussey, des *Vouthons*, de Dainville, de Longchamps, il était maréchal des camps et armées de Sa Majesté très Chrétienne. Le 28 août 1572, il épousa CATHERINE DE RIVIÈRE, fille de Claude de Rivière, seigneur d'Essey, de Vatrimont, etc., gouverneur de Dun, bailly de Saint-Mihiel, sénéchal du Barrois,

(1) Antoinette épousa Simon de Myon, seigneur de Clérey, de Barisey, de la Grand'Faux, le 8 janvier 1594, à l'âge de vingt et un ans. Elle avait été chanoinesse de Remiremont.

(2) Il existe dans l'église d'Ugny une épitaphe assez bien conservée, d'une dame des Salles dont le nom est effacé, et qui paraît être celle de Guillemette. Elle est ainsi conçue :

« Cy gist honnorée dame (Guillemette des) Salles, (dame) d'Ugny et de Giro(villiers), (veuve) en premières noces de messire (René de Beauvau) en son vivant chevalier de l'ordre du Roy et capitaine de cent chevaux....., décédée le ..... de l'an 1607.

Priés Dieu pour son ame.

et de Marguerite de Mercy. Le contrat de mariage fut signé à Pont-à-Mousson, où l'arrivée du marié, à la tête d'un groupe nombreux de cavaliers huguenots ne fut pas sans jeter un certain émoi (*Arch. de la Meuse*, B 1006). Un duel qu'eut Claude quelque temps après (1578), le contraignit à fuir de France, auprès de Henri de Navarre, depuis Henri IV, qu'il servit avec zèle (DANNRHEUTER).

Le 6 avril 1576, il fit ses foi et hommage au duc Nicolas de Lorraine pour sa seigneurie des *Vouthons* et pour la forge de Dainville.

Nous donnons tout au long cette pièce à raison de son intérêt.

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, salut. Claude des Salles, seigneur de Gouhécourt, Couxey, Voulthon hault et Voulthon bas en partye. Sachent tous que je tien et advoue tenir en fief foy et hommaige de très hault et très puissant prince monseigneur le duc (Nicolas) de Lorraine à cause de son chastel et chastellenie de Gondrecourt les portions de seigneuries es dictz deux Vouthons qui s'ensuyvent, savoir qu'au dict Vouthon le haut, je suys seigneur pour a moitié par indivis avec mon dict seigneur le duc en toute haulte justice, moyenne et basse, prenant la moitié de toutes amendes, espaves et confiscations y escheantz, y ayant aussy es droictz, terres et aultres choses cy après déclairez en tous esquelz droictz j'ay les portions que s'ensuyvent :

Premier que les subjectz du dict lieu sont taillables à vounté par chascun an au jour sainct Remy, en laquelle taille j'ay la moitié.

Item, au dict lieu y a un droict de lotz et vente qu'est tel que tous vendages d'héritaiges qui se font au dict lieu, les dictz seigneurs ont ung gros de chascun fran auquel droict j'ay aussi la moitié.

Encor au dict lieu y a un aultre droit qu'est tel que chascune beste tirant doibt dix deniers par chascun an au jour sainct Remy, où j'ay la moitié.

Item, que chascun subject qui n'a beste tirant doibt par chascun an au dict jour huict deniers auquel j'ay la moitié.

Item, que chascun conduict (ménage) du dict lieu doibt pour son droict de bourgeoisie et pour avoir heu la permission de faire fours en leurs maisons deux solz deux deniers où j'ay la moitié.

Item, que chascun conduict du dict Voulthon et chascun forain (étranger) ayans heritaiges au dict lieu doibvent une gélire (poule) par chascun an où j'ay aussy la moitié.

Item, est deheu par chascun an une rente appellée la rente Olivion (?) qui se paye par le curé du dict lieu aux jours sainct Remy et Noël, laquelle se prend sur une portion de menuz dismes du dict Vouthon en laquelle j'ay la moitié.

Item, est encore deheue une aultre rente assignée sur le gaignaige de Boncourt, ban du dict Voulthon, appartenant icelluy gaignage aux abbé et couvent de Mureaulx, montant à la somme de trois solz payables par chascun an au jour sainct Remy, en laquelle j'ay la moitié.

Item, que j'ay encore la moitié d'une aultre rente montant à douze deniers que doibt ung nommé Claude Vaultherin et ses hoirs pour raison d'une place qu'il tient où souloit (semblait) estre anciennement le four bannal a luy laissée par les dictz sieurs qui se paye au jour de sainct Remy.

Item, que j'ay encor la moitié d'une aultre rente montant à deux deniers sur une terre que tient le dict Vaultherin appellée la Louvière sur le chemin de Vaudeville, assize au ban du dict Voulthon, qui se paye au jour sainct Remy.

Item, est deheue aus dictz seigneurs une rente appellée la rente de la Forge montant à six deniers que tient à présent Estienne Bernardin, payable au jour sainct Remy, en laquelle j'ay la moitié.

Item, est deheu à moy seul par chascun an au jour de Noël la somme de huict gros et deux chappons sur une maison appellée le Chung (?) joindant à l'héritaige de la cure d'une part, et à Jacob Farry d'aultre.

Item, sur une aultre maison assize au dict Voulthon en la rue de Marotte joindant aux héritiers Bastien Jacob d'une part, et à Estienne Bernardin d'aultre, m'est deheu par chascun

an au jour de sainct Martin d'hyver la somme de quatre gros.

Item, sur deux maisons sizes au dict Voulthon en la rue basse joindant à Jacob Farry d'une part et à Michiel Demenge d'aultre, m'est dheu deux chappons qui se payent par chascun an au jour de feste sainct Martin.

J'ay encore au dict lieu ung gaignaige consistant une maison, granche et bastiment avec ung meix et jardin derrier, contenant le tout environ deux jours après lequel il y a six vingtz deux jours trois quars de terre avec une pièce de prey contenant environ douze faulchées.

Item, j'ay au dict ban ung bois de haulte fustaye appellé le bois des bas Jardinetz, lequel contient envyron six cent quatre vingtz ung arpentz et demy.

Pareillement aussy, au dict Voulthon le haut m'est deheu à moy seul six vingtz bicholz d'aveine, mesure de Gondrecourt à la racle sur la ferme des habitans du dict lieu chascun endroit soy, l'ung plus, l'autre moings selon son esgard, qui se payent par chascun an au jour de feste sainct Martin d'hyver.

Item, qu'au dict Voulthon le hault est encor deheu à moy seul par chascun an quatorze gelines qui se prennent sur celles qui sont deheues à mon dict seigneur le duc par les habitans du dict lieu.

Pareillement, je tien et advoue tenir de mon dict seigneur le duc à cause que dessus la moitié par indivis du dict Voulthon bas partable pour l'aultre moitié avec les seigneurs abbé de sainct Mansuy (de Toul) en toute haulte justice, moyenne et basse, y prenant la moitié des amendes, espaves et confiscations escheantes au dict lieu.

Item, que tous les subjectz du dict lieu et difforains (étrangers) ayans héritaiges doibvent chascun an au jour sainct Remy ung carolus où j'ay la moitié.

Item, que chascun subject doibt pour la permission qu'ilz ont heu de faire fours chascun ung gros où j'ay la moitié, qui se payent le lendemain de Noël.

Item, que je tien et advoue tenir la moitié du moulin et ses dépendances estant au dict Voulthon.

Item, que j'ay les trois quars en la moitié des gros dismes du dict Voulthon bas.

Item, que les habitans du dict lieu et difforains ayans héritaiges et labourantz au ban du dict lieu doibt chascun an aus dictz seigneurs deux bichots d'aveine, mesure de Gondrecourt, où j'ai la moitié.

Item, que chascun conduis du dict Voulthon et difforain y ayans héritaiges doibt par chascun an à tous les seigneurs deux gellines, auquel droict j'ay encor la moitié.

Item, est deheu à moy seul par chascun an ung chappon de rente sur une maison appartenant à Mangeot Macquard, scituée au dict Voulthon bas entre Jean Bourgeois d'une part, et les héritiers Jean Michiel d'aultre.

Item, sur une place maizière appartenant à Nicolas Pierot sise au dict lieu, joindant au grand chemin tirant à Gondrecourt, d'une part, et d'aultre à Jean Maistresse, m'est deheu par chascun an ung chappon.

Item, sur la maison de la confrarie, est deheu par chascun an un gros dont j'ay la moitié.

Item, sur une aultre maison qu'est joindante à celle de la dicte confrarie d'une part, et à Jean Anthoine du dict lieu d'aultre part, appartenant au dict Jean Anthoine est deheu par chascun an ung gros où j'ay la moitié.

Item, est deheu par chascun an sur une aultre maison appartenant aux hoirs (héritiers) Demenge Perrin qui est au bout dessus la fontaine, entre Chenot Thiery d'une part et les hoirs Didier Lambert d'aultre, deux blans dont j'ay la moitié.

Item, par chascun an est deheu deux blans où j'ay aussy la moitié sur une aultre maison appartenant à Chenot Thiery du dict lieu.

Encor au dict lieu m'est deheu douze deniers sur une terre appartenant aux hoirs Pierot au lieu dict en Vaulx de l'Estang joindant à Nicolas Pierot d'une part, et Mengeot Thevenin d'aultre.

D'advantaige, je tien et advoue tenir de mon dict seigneur au lieu de Dainville une forge et ung fourneau à batre et à fondre à feu avec ung moulin et estang, l'eaue duquel faict

mouldre le dict moulin et besongner la dicte forge, le tout ainsy qu'il se contient.

Pour toutes lesquelles choses susdictes, j'ay promis et promect de rechef par ces presentes en faire service à mon dict seigneur tel qu'au fiefz appartient et que mes prédécesseurs et ceux dont j'ay cause en ceste partye seigneurs des choses sus dictes l'ont faict au temps passé, protestant que sy par ignorance, inadvertance ou aultrement, j'avoye aulcune chose obmis et délaissé à bailler et déclairer à ce mien present adveu et dénombrement ou que j'y eusse mis et adjousté aulcune chose que de raison n'y doibt estre, de le corriger et bailler par déclaration amender ou en oster sy mestier (besoin) est, au plus tost qu'il viendra à ma cognoissance et que j'en seray adverty.

En tesmoing desquelles choses, j'ay sceellé ce présent dénombrement de mon seel armoyé de mes armes, et signé de mon seing manuel cejourd'huy sixiesme jour du mois de may mil cinq cent soixante et seize. »

Signé : Claude des Salles.

(Arch. Meurthe-et-Moselle, *Layette Gondrecourt*, III, nº 27.)

Le 4 mai 1577, Claude et Catherine, son épouse, vendent au sieur Monginot de Neufchâteau et à Anne Martin, sa femme, pour la somme de 2,300 fr. de principal, et 4 fr. *aux vins*, le tout monnaie de Lorraine, moitié de la seigneurie de Rebeufville.

Catherine de Rivière mourut le 15 février 1583. Claude fit élever un monument à sa mémoire dans l'église de Vouthon-haut, où les armes des quatre lignes paternelles et celles des quatre lignes maternelles étaient peintes. Les premières étaient Rivière, Haranges, des Armoises, Sampigny ; les autres Ludre, Jussy, Mercy et Stainville. Un poète de ce temps composa pour Catherine l'épitaphe suivante, qui fut gravée sur une plaque de cuivre :

Arrête-toi, passant,
Contemple cette lame
Qui t'assure que comme
La girouette au vent,
De ce mondain manoir
Le cours est inconstant,
Puisqu'indifféremment
De grand Seigneur ou Dame,
Comme du peuple bas
La mort sépare l'âme,
Par le pouvoir secret
D'un Dieu altitonnant,
D'avoir le corps sujet
A des maux tant et tant,
Pour le péché premier
D'Adam et de sa femme.
Car ici gist le corps
D'une dame de nom,
Qui, tant qu'elle a vécu,
Des vertus, du renom
De la foi a suivi
La trace remarquable
De ses prédécesseurs,
Du saint zèle est non feint.
Or, ayant tout au plus
Vingt-sept ans atteint,
L'Eternel l'a admis
Au repos perdurable,
Et mourut le 15 février 1583.

Près d'un siècle plus tard, reconnaissance du monument et de l'épitaphe eut lieu, et procès-verbal en fut dressé dans la forme suivante :

« Épitaphe d'honorée dame Catherine de Rivière, en son vivant femme d'honoré seigneur Claude des Salles, seigneur de Gouhécourt, Coussey et ce lieu, laquelle Dame mourut le quinzième febvrier mil cinq cens quatre vingt et trois.

« Les soussignés curé des Vouthons haut et bas, maire, procureur fiscal et greffier des dits lieux, certifions à tous qu'il

appartiendra, que l'extrait ci-dessus est conforme et se rapporte de mot à autre de l'intitule de l'épitaphe de feüe Madame de Rivière, femme audit Seigneur Claude des Salles, vivant Seigneur de ce lieu; laquelle épitaphe est posée en l'église de Vouthon-le-haut, à main gauche au-dessous du maître-autel, et à côté sont les armes des seize quartiers.

« Fait à Vouthon-le-haut, cejourd'huy quatrième aoust mil six cens soixante-neuf, sous le seing du sieur Curé, les nôtres et celuy de notre greffier. — Signé : *Baudin*, curé des Vouthons; *Rouyer*, mayeur; *Viart*, procureur fiscal, — et *Soyez*, greffier des Vouthons, avec paraphe. »

Claude des Salles eut de Catherine de Rivière, un fils, Henri des Salles, qui lui succéda, et deux filles :

Sara des Salles, qui fut mariée le 14 janvier 1694 à Jean de Beauvau, baron de Rorté et d'Espense, et

Louise des Salles, qui épousa le 14 mai 1596 Claude de Verrières, seigneur d'Amanty, de Taillancourt, etc. Pendant les premières années de son mariage, elle bâtit le château de Montbras, qui annonce, par sa noble architecture, le bon goût et l'opulence des deux époux. Les armes de la maison des Salles figuraient en différents endroits de ce superbe édifice, qui serait un des plus accomplis, si la mort n'avait surpris la fondatrice au milieu de ses travaux, sans laisser de postérité (1612). Henri des Salles, son frère, fondé de pouvoir de son père Claude, transigea avec le seigneur d'Amanty, pour la restitution des sommes et des terres que sa défunte épouse avait apportées en mariage. Par la transaction, Claude de Verrières abandonna aux héritiers de Louise, son épouse, les seigneuries de Traveron et d'Épiez, avec 400 livres de rentes faisant 600 fr. barrois qu'il percevait sur les salines de Dieuze, et céda en outre trois fermes qu'il possédait à Badonvilliers, Gérauvilliers et Chermisey.

Henri Ier des Salles, baron de Rorté, de Mont-Saint-Jean, seigneur de Landaville, et chevalier des ordres du roi, eut pour parrain le roi de France Henri III, et suivant d'Hozier Henri IV. Il apprit de bonne heure le métier des armes.

Henri IV reconnut bientôt le mérite de ce jeune homme et lui donna la charge de guidon de ses gendarmes commandés par le duc de Bouillon. Quelques années après, il le fit chevalier de ses ordres.

Avant que Henri des Salles eût atteint sa majorité, son père l'émancipa du consentement du duc de Lorraine, Charles III, le 31 mars 1595, et lui fit épouser, le 30 novembre suivant, Élisabeth de Mérode, fille d'Évrard, baron de Mérode et de la Vaulse, et d'Anne de Schauenbourg; au contrat de mariage assista Élisabeth de Mérode, veuve des barons de Malberg et d'Hauteville, tante de l'épousée, qu'elle institua son héritière universelle, le 14 mars 1597, lui donnant « meubles, debtes, gagières, robbes, bagues, joyaux, or, argent, acquests, conquests, terres et seigneuries, droits, actions, et autres choses généralement quelle elle soit, lui appartenant, en faveur de la bonne affection et obéissance qu'elle lui a toujours rendue. »

Voici un extrait du traité de mariage entre Henri des Salles et Élisabeth de Mérode, du 20 novembre 1595 :

« Et en cas que Douaire ait lieu, et qu'il y ait Enfans dudit Mariage, la dite Damoiselle prendra par droit de douaire préfix, en forme d'usufruit, sa vie durante, la somme de quinze cens frans barrois de rente annuelle, avec la Maison forte et Chastel de *Vothon-le-haut,* bassecourt, courtils, et tout ce qui en deppend, avec son chauffage es bois communaux, pour en jouir aussi par forme d'usufruit sa vie durante, à charge de l'entretenir selon que Douairière est tenue de faire, renonçant, à cet égard, au proffit des dits enfans, au douaire coutumier; laquelle rente de quinze cens frans sera assignée à la dite future épouse pour la recevoir par ses mains sur la dite terre et seigneurie des *Vothons* et autres terres et seigneuries à luy cidevant, et dès le douzième du mois de mars dernier, ceddés et transportés par le dit sieur de Gouhécourt son père, par Act passé au dit lieu et Chastel de *Vothon*, par les dits le Comte et Noblesse, notaires. »

Le 4 novembre 1595, reprise fut faite par Henri des Salles, seigneur des *Vouthons*, Landaville, etc., et damoiselles Sara

et Louise des Salles, ses sœurs, de tous les fiefs et seigneuries à eux appartenant dans le bailliage de Saint-Mihiel.

En 1598, Henri des Salles, étant à la suite des armées, donna procuration à Nicolas de la Rochete, seigneur de Tollaincourt, de faire au duc Charles III ses foi et hommage pour les seigneuries des *Vouthons*, de Dainville et de Coussey.

Le 18 novembre 1604, il acquit, à la vente et aux enchères, pour la somme de 9,333 livres six sous huit deniers, aux charges contenues dans l'acte, le château, seigneurie et baronnie de Rorté, et « choses en dépendantes, consistant en haute justice, moyenne et basse, deniers, terres, preys, chenevières, jardins, cens, rentes, poulles, chappons, grains, moulins, rivières, bois, et toutes autes choses généralement quelconques deppendants de la dite baronnie, sans aucune chose excepter ni réserver. » Saisie avait été faite de cette baronnie par Florentin Rouyer ou Royer de Nancy, sur les héritiers de René de Beauvau, vivant chevalier, sieur et baron de Rorté, créanciers de 6,420 francs barrois et frais divers au profit du dit Rouyer.

Par lettres de jussion du mois de février 1606, le roi Henri IV fait remise à Henri des Salles, pour l'acquisition ci-dessus, des droits de quints, requints et autres droits seigneuriaux qui lui peuvent appartenir, à raison de l'acquisition qu'il a faite de la terre et seigneurie de Rorté, relevant du Roi, à cause de son château de Montesclaire.

Le 17 mars 1606, enregistrement fait au bailliage de Chaumont, des foi et hommage faits par Henri des Salles, seigneur de Coussey, des *Vouthons*, etc., pour la baronnie de Rorté, et de l'arrêt d'entérinement de la remise à lui faite du quint et requint et autres droits seigneuriaux dus pour l'acquisition de même baronnie.

Le 13 mars 1613, Henri prend possession de la seigneurie d'Espiés (Épiez), que lui vend Claude de Verrière, seigneur d'Amanty, de Montbras, de Taillancourt, etc., veuf de Louise des Salles. Cette seigneurie consistait en « tous droits de haute justice, moyenne et basse et roture; ensemble du dit gagnage, rentes, cens, proffits, revenus et émolumens d'iceulx. »

« Par devant les nottaires au bailliage de Gondrecourt, soubsignés, fut present en sa personne Messire Henri des Salles, seigneur de Coussey, des deux *Vouthons*, Dainville vers Tilleville (Bertheléville), Landaville, Espiey, Girauvilliers, etc., lequel tant en son nom particulier que comme père et tuteur légitime, et ayant la garde de Henry, Philippe, Epvrard et François les des Salles, ses enfants mineurs de luy et de deffunte Dame Élisabeth de Mérode, son épouse, a créé, nommé, institué et estably son Procureur general, la personne de messire Claude des Salles, baron de Rorthey, son fils aîné, et frère des dits mineurs...

« Fait et passé à Vouthon-le-haut, au Chastel dudit sieur constituant, le quinzième du mois de juin mil six cent vingt. »

Le 20 avril 1627, règlement fut fait entre Henri des Salles, chevalier, seigneur de Coussey, tant en son nom qu'en ceux d'Epvrard et François des Salles ses enfants mineurs, Claude des Salles, baron de Rorté, son fils aîné, Henri des Salles, baron des Vouthons, et Philippe des Salles, baron de Dainville, ses autres enfants, pour le droit d'aînesse dudit Claude des Salles. Ce droit d'aînesse fut transformé en une somme de 23,333 livres six sols huit deniers tournois, à prendre par préciput, avec la terre de Rorté, sur la succession du seigneur de Coussey.

Henry des Salles, que sa femme précéda dans la tombe, mourut en 1628. Dès 1615, il avait fait préparer, dans la chapelle castrale de Rorté, son tombeau et celui de son épouse. A partir de ce moment, les traces du protestantisme se perdent dans la famille des des Salles.

D'Élisabeth de Mérode, Henri des Salles eut huit enfants :

Henri des Salles, souche de la branche des des Salles de Vouthon ;

Philippe des Salles, dit de *Dainville*, seigneur de Preische, d'Aspelt, de Fresinguen, d'Outen, d'Eurinquen, de Mondorff, de Russu, d'Alviesse, d'Hellingen, comte de Mont-Saint-Jean, colonel au service de sa Majesté Impériale ;

Évrard des Salles, tige des barons de Gouhécourt, seigneur de ce lieu, de Bertheléville et de Burey-la-Côte, lieute-

nant-colonel du régiment de Henri des Salles, son frère;

FRANÇOIS DES SALLES, qui mourut prieur de Haréville;

MARGUERITE DES SALLES, épouse de Henri de Raigecourt, grand-maître de l'artillerie de Lorraine; devenue veuve, Marguerite fonda la maison des Annonciades de Liège, s'y retira en 1635, y prit l'habit monastique, et y mourut en odeur de sainteté le 20 janvier 1669 sous le nom de Marie-Josèphe-Gabrielle;

ÉLISABETH DES SALLES, qui épousa le 9 février 1621, Denis de Pottiers, comte de Voigney, gouverneur du duché de Bouillon et gentilhomme de la Chambre de S. M. Impériale;

CATHERINE DES SALLES, chanoinesse de Bouxières, qui épousa en premières noces François de Mauléon, maréchal des camps et armées du duc Charles IV, tué à la bataille de Paffenhove, et en secondes noces Denis de Béthune (1);

Et Claude II des Salles, qui continue la branche aînée, dont ne nous occuperons pas.

Branche cadette des Vouthons.

A partir de 1628, la seigneurie des *Vouthons*, jusque-là confondue dans les domaines de la famille des Salles, a ses seigneurs particuliers. Le premier est

HENRI DES SALLES, commandant d'un régiment de cavalerie. Sa valeur le fit nommer colonel d'infanterie. Mais comme il pouvait suffire à plus d'un commandement, Louis XIII lui donna en outre la conduite d'un régiment de carabins.

La guerre s'étant allumée entre la France et la Lorraine, le duc Charles IV devint l'ennemi. Ses sujets prirent parti pour leur souverain légitime. Henri des Salles fut l'un des plus zélés et des plus prompts à se déclarer pour son souverain. La proscription de Charles, l'envahissement de ses États par les troupes françaises, le risque de perdre ses biens et d'être enveloppé

(1) Dans le contrat de mariage entre François de Mauléon et Catherine des Salles, 5 septembre 1623, Henri des Salles, son père, est qualifié chevalier, baron de Rorté, Coussey, seigneur de Landaville, Dainville, Bertheléville, Espié, Gérauvilliers et les *Vothons*.

dans la déroute du duc, ne l'empêchèrent pas de suivre sa fortune. Il reçut garnison lorraine dans ses châteaux, passa lui-même avec ses troupes dans l'armée du prince, et le servit avec une constance à toute épreuve. Sa retraite irrita Louis XIII. Il fit assiéger son château de *Vouthon*, le 4 novembre 1635, par les troupes du colonel Jean de Gassion, depuis maréchal, qui s'en emparèrent après quatre jours d'attaque. La garnison, commandée par le capitaine La Fontaine, fut abandonnée à la discrétion du vainqueur (1).

Les meubles et les effets du baron des Salles furent aussi en proie à la rapacité du soldat; ce fut alors que les plus beaux et les plus anciens titres de la maison des Salles disparurent à tout jamais.

Ce désastre ne rebuta point le fidèle écuyer. Il ne fut pas même effrayé de la confiscation de ses terres au profit du comte Gassion. Il continua ses services aux dépens de sa fortune, de celle de sa famille et même de sa vie.

Il avait épousé, le 22 août 1623, MARIE-MADELEINE DE GÉNICOURT, fille de Jean, baron d'Autry, dont il eut deux enfants :

LOUIS DES SALLES, qui suit ; et

MARIE DES SALLES, fille d'honneur de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans.

(1) « De Coussé (Coussey), dans le Barrois, le 9 novembre 1635. — Vous verrez, par ce qui s'est passé, quel honneur et profit il y a de quitter le service du Roy. Car le baron de Sales (lorrain de naissance), qui commandait pour Sa Majesté un régiment de carabins, s'estant laissé débaucher par le duc Charles et mis ce bourg avec son château et celui de Vouthon entre les mains des gens du duc, le colonel Gassion, à qui la confiscation en fut remise par le Roy, envoya devant cette place ici dès le 4 de ce mois deux compagnies de gens de pied et une cornette de cavalerie, tirés du corps des quatre régiments d'infanterie et des trois régiments à cheval qu'il commande; laquelle place (Coussey) se rendit à la première sommation qu'il lui fit en personne. D'où il envoya le même jour le baron de Beaujeu, gentilhomme lorrain, avec les mêmes troupes vers le château de Vouthon où commandait le capitaine La Fontaine (pour Charles IV) avec cinquante mousquetaires, lequel se fiant en la force de la place, endura un siège de quatre jours, après quoi, ès suite d'une rude attaque, les asségiés ont été contraints de se rendre à discrétion. » (*Gazette de France*, 1635, 9 décembre, p. 732.)

Louis I[er], comte des Salles, succéda à son père. Seigneur des *Vouthons*, de Génicourt, de Condé, etc., il fut conseiller d'État de S. A. R. le duc de Lorraine. Le crédit de Claude des Salles, son parent, à la cour de France, et les services qu'il lui rendait dans ses négociations étrangères lui furent favorables. Touché des malheurs de son neveu, l'oncle s'employa auprès de la régente Anne d'Autriche pour lui faire restituer les sei gneuries de son père, et s'y intéressa si efficacement qu'il obtint pour Louis ce qu'il désirait.

Pour reconnaître ce bienfait et pour affermir la possession de son héritage, Louis se mit au service de la France et leva une compagnie de cavalerie. Il fut ensuite colonel du régiment de Marchin et bailli du Bassigny.

Le 12 octobre 1665, il avait épousé Marie de Louviers, fille de Louis de Louviers, seigneur de Maurevert, où le contrat fut passé. De cette union naquirent :

Louis II des Salles, qui suit :

Jean-François des Salles, mort en Catalogne, capitaine de dragons au régiment d'Ouartigny ;

Marie-Anne des Salles, qui épousa en 1705 Charles-Ignace de Nettancourt, seigneur de Bettancourt, baron de Fresnel, chambellan de S. A. R. le duc de Lorraine;

N. des Salles, dame de l'abbaye de Poulangy. Celle-ci est sans doute Élisabeth-Françoise des Salles, qui épousa en 1709 Balthazar, comte de Ravenel, capitaine de cuirassiers pour le service de S. M. Impériale, et chambellan de Léopold, duc de Lorraine.

Louis II, comte des Salles, seigneur des *Vouthons*, de Génicourt, de Maurevert, etc., embrassa la profession des armes, que des infirmités précoces ne purent lui faire abandonner. La paix générale de Ryswick et l'avènement de Léopold à la couronne de Lorraine purent seuls lui faire quitter le service de la France pour se donner tout entier à celui de son souverain.

Son zèle a mérité que S. A. Royale l'honorât de la dignité de chambellan et le fît bailli de Gondrecourt.

Le 24 mai 1674, étant alors capitaine de cavalerie au régi-

ment de Boufflers, il épousa à Paris Denise-Agathe de Louviers, sa cousine-germaine, et eut de cette union les enfant qui suivent :

Alexandre-Louis des Salles, d'abord page de S. A. Royale, lieutenant au régiment du roi, qui succéda à son père;

Charles-Philippe des Salles, né à Vouthon-haut le 3 avril 17[illegible] (1);

Charles-Ignace des Salles, né à Vouthon-haut le 18 août 1706; et

Marie-Rosalie des Salles (2).

(*Ici s'arrête l'histoire du P. Hugo.*)

Louis II des Salles mourut à Vouthon-haut le 10 février 1721 et fut inhumé dans la chapelle attenant à l'église paroissiale.

Alexandre-Louis des Salles, comte, baron de Rorté, seigneur des Vouthons, Bertheléville, etc., capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, épousa, vers 1716, Marie-Louise de

(1) « Charles-Philippe, fils légitime de haut et puissant seigneur Messire Louis des Salles, chevalier, comte, seigneur de Vouthon-haut et bas, Maurevert, Saint-Merry et autres lieux, et de haute et puissante dame Denise-Agathe de Louviers, son épouse, est né le troisième jour du mois d'avril de l'année 1701, et a été baptisé dans cette église le cinquième dudit mois. Et le vingt-sixième jour du mois de janvier de l'année mil sept cent et deux, il a été apporté dans l'église une seconde fois, où je lui ay appliqué et fait sur luy les prières, exorcismes, onctions et cérémonies du baptême (qui auroient été omises ou différées), par ordre de Mgr l'Évêque de Toul; il a eu pour parrain Monsieur le marquis des Salles son frère, pour et au nom de qui le sieur Joseph Pelgrin a répondu, et pour marraine Damoiselle Marie-Anne des Salles, fille de haut et puissant seigneur Messire Louis, comte des Salles, chevalier, seigneur de Condé, Génicourt et autres lieux, bailli d'Épinal, et conseiller d'État de S. A. Royale de Lorraine, qui se sont soussigné avec moy.

Moüillet, ptre, curé des Vouthons. — Marie-Anne des Salles.

(*Arch. de Vouthon-haut.*)

(2) 5 août 1724. — Mariage de Messire Claude-François de Germignei, fils de Messire Jacques-François, marquis de Germigney, Dareche et autres lieux, et de dame Françoise Bonaventure de Saint-Maurice, de Saint-Anatole de Saintin (diocèse de Besançon) — et de Marie-Rosalie des Salles, fille de défunt Louis, comte des Salles, seigneur de Vouthon, Rorté, Chermisey, Courtimont, Maurevert, et de dame Denise-Agathe de Louviers, de la paroisse de Poulangy (Langres). (*Arch. de Vouthon-haut.*)

Beauvau, fille de Louis II du nom, marquis de Beauvau, et de Jeanne-Madeleine de Ludres.

La cense de Han ou de la Roche-du-Han (1), territoire de Gondrecourt, appelée aussi dans les anciens titres *Hans*, *Helle* et *Herley*, aurait été érigée en fief par le duc Léopold, en 1709, en faveur d'Alexandre-Louis. Il y avait alors là une forge et un haut-fourneau. La forge de Han, connue depuis sous le nom de *Vieille-forge*, comprend aujourd'hui une maison de jardinier, des remises et des écuries dépendant du château de Bellevue, résidence actuelle des maîtres de forges d'Abainville.

Ce qui est certain, c'est que le 20 avril 1709, Léopold accensa à Louis, comte des Salles, père de François-Louis, les bois de Gondrecourt, et lui donna en même temps, pour construire une forge et un haut-fourneau sur l'Ornain, les matériaux de trois portes de Gondrecourt, et d'une grosse tour qui séparait la ville haute de la ville basse. Louis démolit alors le moulin de Han, acquit celui de Muleau qui était proche et qu'il rasa également, et fit un bocard à mine de celui de Vaucheron, qui eut le sort des deux autres.

Le 15 février 1721, les forges, hauts-fourneaux et bâtiments en dépendant furent accensés à Alexandre-Louis, comte des Salles, cinq jours avant la mort de son père, à charge de rembourser à celui-ci la somme de 30,000 livres pour prix des bâtiments qu'il avait fait construire, et de payer au domaine un cens de 2,720 livres tournois. Vers 1766, et à raison de l'insuffisance des bois, le comte obtint l'échange de la forge de Gondrecourt contre celle d'Abainville, fit démolir son ancienne usine et sur l'emplacement du haut-fourneau, il établit un moulin à deux tournants (2).

(1) Le mot *Han* signifie petit groupe de maisons, hameau.

(2) Voici l'épitaphe du comte Alexandre-Louis, dans l'église de Bertheléville :

D. O. M.

Ci-gist très haut et très puissant seigneur Messire Alexandre-Louis, comte DESSALLES, baron de Rorté, seigneur des Voutons, de Bertheléville, Courtimont et autres lieux, décédé le 25 de Mai 1746, âgé de 49 ans.

Requiescat in pace.

(Immédiatement au-dessous est celle de Louis-Denis son fils, que nous donnons plus loin.)

Suivant un mémoire détaillé que nous avons sous les yeux, Charles-Philippe, dit le Chevalier des Salles, frère d'Alexandre-Louis, dérogea, mena une conduite scandaleuse, s'attira le mépris de sa famille en épousant en Suisse, après l'avoir promenée de ville en ville, une femme à gages de son frère aîné. Sa mère seule autorisa ses déportements et prit ouvertement son parti. Cette femme, qui donna des preuves non équivoques de démence, fut sans cesse en lutte avec ses autres enfants après la mort de son mari, et le 12 septembre 1737, un conseil de famille déclara urgent de la faire interdire et même enfermer, dans telle maison de royaume qu'il lui plaira de choisir. Une demande en ce sens fut adressée par ses enfants à S. E. le cardinal de Fleury, alors ministre, mais nous ignorons quelle suite y fut donnée (1).

Alexandre-Louis laissa deux fils :

François-Louis des Salles, qui lui succéda;

Louis-Denis des Salles, marquis de Noviant, baron de Rorté, seigneur de Bertheléville, Chermisey, etc., qui épousa, le 3 mars 1751, Lucie de Rosières, fille de Benoît-Joseph, comte de Rosières, baron de Marville, etc., chambellan du duc Léopold, et de Barbe Vignole;

Et une fille qui mourut religieuse.

François-Louis des Salles, comte de Vouthon, naquit en ce lieu le 5 mai 1724 et y fut baptisé (2). Il embrassa de bonne heure la carrière des armes. Ayant moins de trente ans, il fut nommé capitaine au régiment d'Harcourt, devenu plus tard Royal-Lorraine cavalerie, qui prit une part active à la bataille de Fontenoy (1745). Il devint ensuite gouverneur du duc de Montpensier, plus tard duc de Chartres, connu sous le nom de Philippe-Égalité, père de Louis-Philippe Ier, qui vota la

(1) Charles-Philippe laissa trois enfants : un fils officier en Empire, mort sans alliance, une fille morte religieuse, et N. des Salles, abbesse des Claristes de Neufchâteau, résidant à Toul.

(2) L'enfant eut pour parrain François des Salles, comte de Rorté, seigeur engagiste de la ville et de la prévôté de Vaucouleurs, conseiller d'État de S. A. R., bailli de Pont-à-Mousson, et conservateur de l'Université de cette ville. *(Arch. de Vouthon-haut.)*



mort de Louis XVI, son parent, et périt sur l'échafaud révolutionnaire (6 octobre 1793). François-Louis déposa la croix de Malte pour épouser

PHILIPPINE-ÉLISABETH DE ROCHAMBEAU, fille de Joseph-Charles, marquis de Rochambeau, grand bailli du Vendômois, et de Marie-Thérèse Bégon, gouvernante de la jeune duchesse de Bourbon, sœur du duc de Montpensier. Il devint ainsi beau-frère de Rochambeau, qui s'illustra dans la guerre d'Amérique. Nous reparlerons plus loin du dernier seigneur des Vouthons qui dut émigrer avec son épouse, et se retira, dit-on, sur les frontières de la Suisse. Indignement trompé, suivant une tradition locale, par un homme investi de toute sa confiance et qu'il avait tiré de l'obscurité (1), sur les sentiments des habitants de Vouthon-haut à son égard, François-Louis n'osa pas profiter de la loi qui lui rouvrit les portes de sa patrie (1er nivôse an X), et mourut en exil, sans que nous puissions certainement préciser la date et le lieu de son décès. Il était mort en 1810. (*Arch. de Vouthon-haut.*)

N'ayant pas d'enfant, François-Louis institua pour sa légataire universelle *Louise-Aurore des Salles* de Malpierre, sa cousine, épouse de Louise-Hyacinthe de Ludres, résidant à Nancy, la dernière qui porta le nom glorieux des barons de

(1) En regard de cette trahison, nous citerons un trait qui honore une famille, dont les membres possédèrent quelque temps les restes du château de Vouthon.

En 1792, la terre de Traveron, ancien domaine des des Salles, appartenait à dame Marguerite de Laugier-Villars. Prévoyant la confiscation des biens de la noblesse par la Révolution, elle simula une vente de cette terre, pour une somme relativement minime, à *Dominique Michel*, de Taillancourt, son fermier, qui, le danger passé, lui en rendit la propriété.

Dominique fut récompensé de sa loyauté. En 1820, il devint propriétaire de Traveron, par la cession que lui en fit Marguerite de Laugiers-Villars, moyennant une somme de cent vingt mille francs, prix minime en présence de la valeur de ce superbe domaine, situé sur le territoire de Sauvigny, comprenant plus de deux cents hectares de bois, des terres labourables louées 4,300 fr., non compris le château, le moulin et ses dépendances, dont le revenu était de 960 francs par an. C'est ainsi que Marguerite sut reconnaître le noble désintéressement de son fermier, qui laissa à ses enfants un nom sans tache et une fortune honnêtement acquise.

Rorté, des marquis de Bulgnéville et des comtes des Vouthons, décédée en 1866.

« En sa qualité de légataire universelle du *citoyen* Dessales, dit Vouthon, rayé de la liste des émigrés, elle réclama les papiers saisis chez celui-ci. On lui répondit, à la date du 12 prairial an XI, que « vu les pièces fournies par la pétitionnaire et ouï les observations du bibliothécaire, les livres provenant de Dessalles-Vouthon existant au dépôt lui seront rendus, mais qu'à l'égard des autres livres provenant du même Dessalles, qui sont déjà entrés dans la composition des bibliothèques publiques, il y a lieu à délibérer. » C'était évidemment une fin de non-recevoir, et il est probable que c'est à la suite de cette décision que les manuscrits du comte des Salles sont devenus la propriété de la ville de Nancy ». (E. Génin.)

Louis-Denis des Salles ne laissa pas de postérité. N'ayant point émigré, il conserva, sans être inquiété, sa terre de Bertheléville, où il mourut le 22 brumaire an VIII, ainsi qu'il résulte de son acte de décès ainsi libellé :

« Ce jourd'hui 22 brumaire an huit de la République une et indivisible, les cinq heures du soir, par devant moi Nicolas Liébaux, agent municipal de Bertheléville, canton de Gondrecourt, département de la Meuse, est comparu en la maison commune le citoyen Claude-Nicolas Collin, homme de loi demeurant à Grand, lequel m'a déclaré que Louis-Denis Dessalles, âgé de soixante-dix-sept ans, étant né à Vouthon-haut le six février 1723, fils de Louis-Alexandre Dessalles et de Marie-Louise de Beauvau, était décédé le vingt-deux brumaire à deux heures du soir, domicile de Bertheléville.

« D'après cette déclaration, je me suis transporté au lieu du décès du dit Louis-Denis Dessalles, j'en ai reconnu la vérité, et j'ai rédigé le présent acte en présence des citoyens ci-après dénommés, qui ont signé avec moi et le déclarant. Lesquels citoyens sont : Marie-Louise-Joséphine Dessalle et Nicolas Joly, la première âgée de soixante-trois ans, demeurant aux Neufchâteaux, cousine-germaine au décédé, le second, régisseur des forges de Bertheléville, âgé d'environ quarante-cinq ans, et ont signé avec moi.

Marie-Louise-Joséphine Dessalle, — Claude-Nicolas Collin, — Nicolas Joly, — et Nicolas Liébaux, agent (1).

(*Registres de l'état civil de Bertheléville.*)

Du mariage de Claude-François de Germigney, seigneur de ce lieu, d'Aresches, Chilley, etc., et de Marie-Rosalie des Salles (voir p. 359), naquit *Charles* ou *Claude-Joseph*, qui épousa dame Étiennette ou Stéphanie-Catherine de Boisouzet d'Ormenans, dont il eut *Amédée-Louis* (2) *de Germigney*, qui posséda Bertheléville en sa qualité d'unique héritier de ses parents, y résida et y mourut le 22 mars 1853, comme le prouve son acte de décès transcrit ci-après :

« L'an mil huit cent cinquante-trois, le vingt-deux mars, à quatre heures de l'après-midi;

« Par devant nous Martin Maillard, adjoint de la commune de Bertheléville, faisant les fonctions d'officier par suite du décès de monsieur le maire dont il va être parlé;

« Sont comparus.

« M. Pierre-Paul-Léopold, marquis de Boisouzet d'Ormenans, âgé de vingt et un ans, domicilié à Paris, rue Caumartin, 11 et Étienne Tissot, ancien notaire, âgé de quarante-quatre ans, domicilié audit Bertheléville, le premier parent du défunt, le second son régisseur, lesquels nous ont déclaré que M. Louis-Amédée, marquis de Germigney, né à Salins le 7 mars 1789, fils de M. Claude-Joseph, marquis de Germigney, et de Mme Catherine-Stéphanie de Boisouzet d'Ormenans son épouse,

(1) Épitaphe de Louis-Denis des SALLES, dans l'église de Bertheléville :

Hic etiam jacet
Messire Louis-Denis, marquis DESSALLES,
son fils,
qui fut le bienfaiteur de ce lieu
et le père des pauvres,
décédé le 14 de novembre 1798,
âgé de 74 ans.
Requiescat in pace.

(2) Registres de l'état civil de Salins (Jura).

est décédé aujourd'hui à midi, en son château de Bertheléville, où il était maire et domicilié.

« Sur cette déclaration, nous nous sommes, en notre qualité, transporté au lieu indiqué, où nous avons vu et reconnu le corps inanimé de monsieur le marquis de Germigney; ensuite nous nous sommes rendu à la maison commune, où étant, nous avons écrit le présent acte sur les deux registres à ce destinés, et que les déclarants et témoins ont signé avec nous, après nous avoir remis, conformément à la circulaire de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur en date du 29 décembre 1852, le certificat délivré par M. Hanin, docteur-médecin de Gondrecourt, qui a traité le défunt pendant sa maladie, et après que lecture en a été faite par nous.

Signé MAILLARD, — ÉTIENNE TISSOT, — PAUL DE BOISOUZET, marquis D'ORMENANS.

(*Registres de l'état civil de Bertheléville.*)

La dépouille mortelle du marquis Louis-Amédée de Germigney, descendant des des Salles-Vouthon, a été inhumée dans l'église de Bertheléville, construite pendant son administration. Son épitaphe est ainsi conçue :

D. O. M.

ICI REPOSE
LOUIS-AMÉDÉE
MARQUIS DE GERMIGNEY,
DÉCÉDÉ A BERTHELÉVILLE
LE 22 MARS 1853
A L'AGE DE 64 ANS

REQUIESCAT IN PACE (1).

(1) Voici celle de sa mère, dans la même église :

D. O. M.

Inter matres optimæ CATHARINA STEPHANIA DORMENANS, marquise de GERMIGNEY DES SALLES, die octo decimo Januarii defuncta quæ hanc ædem sacram restauravit acque ornavit. In sede proxima orare solita peramans posuit filius mærens.

Anno MDCCCXX.

Requiescat in pace.

Jusqu'à cette époque, Bertheléville était, dans le département de la Meuse, la seule commune dont le territoire (moins les bois communaux), les maisons, usines, terres, friches, etc., appartînt à une même personne. La succession du marquis ayant été acceptée par ses héritiers sous bénéfice d'inventaire, cette belle propriété fut vendue, puis morcelée, et le 15 juillet 1875, Bertheléville fut, par décret présidentiel, réuni à Dainville-aux-Forges, dont il forme une section. Cette dernière commune a pris depuis le nom de *Dainville-Bertheléville*.

(*Premier tableau*, d'après M. Boucher de Molandon.)

Descendance de JACQUES D'ARC et d'ISABELLE ROMÉE, père et mère de LA PUCELLE,

durant le XV[e] et partie du XVI[e] siècle.

Jean (de Vouthon), frère d'Isabelle Romée, épouse, à Vouthon, *Marguerite Colnel*, meurt à Sermaize (en Barrois) vers 1446 (1). (*Voir le second tableau*)

JACQUES D'ARC, laboureur à Domremy, né à Ceffonds en 1380, épouse, vers 1405, *Isabelle Romée*, née à Vouthon-(haut), est anobli, avec sa famille, en décembre 1429, meurt à Domremy, entre 1431 et 1440. Isabelle, sa femme, vient vers 1440 se fixer dans l'Orléanais; meurt à Orléans ou dans sa banlieue, le 28 ou le 29 novembre 1458.

Aveline, sœur d'Isabelle Romée, née à Vouthon (?), mariée à *Jean le Vauseul*, de Sauvigny. (*Voir le second tableau.*)

Jacquemin d'Arc, réputé l'aîné des enfants, né à Domremy, épouse N..., est père d'une fille nommée *Jeanne*; eut peut-être d'autres enfants. N'existait plus en juin 1455.

- **Jeanne**, fille de Jacquemin, épouse, vers 1450, *N... du Lis*, son cousin-germain (selon quelques-uns, épouse Jean du Lis, son oncle).

Jean d'Arc, du Lis, écuyer, né à Domremy, épouse *N...*, nommé bailli de Vermandois et capitaine de Chartres; est prévôt de Vaucouleurs de 1455 à 1468; meurt entre 1470 et 1476.

- **N... du Lis**, épouse, vers 1450, *Jeanne*, fille de Jacquemin, sa cousine-germaine; en a un fils et peut-être deux.
  - Noble homme **Claude du Lis**, procureur fiscal à Domremy; né vers 1450; épouse *Nicole Thiesselin*; a six ou huit enfants; meurt vers 1525 (continue la postérité).
    - **Claude du Lis**, prêtre, curé de Greux et de Domremy, meurt vers 1540.
    - **Didier du Lis**, marié à N..., a quatre fils et cinq filles; meurt peu après son frère Claude (continue la postérité).
    - **Didon du Lis**, épouse *Thévenin Thierrely*, de Domremy; meurt sans postérité.
- **Étienne** ou **Thévenin du Lis**, épouse *N...* De ce mariage naissent trois enfants, et peut-être deux autres morts en bas âge.
- **Marguerite du Lis**, vient, avec Isabelle Romée, son aïeule, dans l'Orléanais, vers 1440; épouse, près d'Orléans, *Antoine de Brunet*, meurt, au fief du Mont- (Saint-Denis-en-Val), entre le 30 octobre 1501 et le 15 septembre 1502.
  - **Antoine de Brunet**, mort avant 1519, sans alliance.
  - **Anne de Brunet**, morte avant 1519, sans alliance.
  - **Jean de Brunet**, écuyer, épouse, le 17 novembre 1517, *Catherine de Th[illegible]ille* (continue la postérité).

JEANNE D'ARC, *la Pucelle d'Orléans*, née à Domremy, le 6 janvier 1412; martyre à Rouen, le mercredi 30 mai 1431.

Pierre (Pierrelot) d'Arc, du Lis, chevalier, chambellan du roi, né à Domremy; épouse *Jeanne Baudot*, de ce lieu; vient, vers 1440, résider dans l'Orléanais; meurt, ainsi que Jeanne, sa femme, dans la banlieue d'Orléans, entre 1465 et 1467.

- **Jean du Lis**, dit *de la Pucelle*, seul enfant de Pierre du Lis et de Jeanne Baudot; né avant 1440; épouse, le 26 mars 1457, *Macée de Vesines*; devient seigneur de Villiers; meurt sans postérité, entre le 8 mai et le 14 octobre 1501.

Catherine d'Arc, sœur aînée de la Pucelle, née à Domremy avant 1412; épouse *Colin le Maire*, fils de Jean Colin, maire de Greux. Meurt avant 1420.

PERSONNAGES HISTORIQUES.

Vouthon-haut est la patrie d'ISABELLE ROMÉE, mère de *Jeanne d'Arc*, et de FRANÇOIS-LOUIS DES SALLES, écrivain modeste et laborieux.

ISABELLE ROMÉE (1387-1458).

Nous avons vainement compulsé les archives, lu les ouvrages spéciaux et consulté les érudits qui ont fait de la famille de la Pucelle leur étude favorite, nous n'avons pu découvrir lequel, de Vouthon-haut ou de Vouthon-bas, a donné naissance à Isabelle Romée. Elle est née à Vouthon, disent les enquêteurs et les historiens, sans autre désignation (1). Fort de ce silence et d'une tradition constante, nous revendiquons pour Vouthon-haut, jusqu'à preuve contraire, l'honneur de lui avoir donné le jour (2).

Le mot *Romée*, ajouté à son nom n'était pas celui de sa famille, comme on l'a cru fort longtemps; il indique seulement qu'elle avait fait soit le pèlerinage de Rome, soit celui du Puy-en-Velay (3), Tous les membres de sa famille portaient le nom

(1) Nous lisons cependant ce qui suit dans un ouvrage de M. Hesse, revu par Mme d'Alteynheim : « *Isabeau* ou *Zabillet Romée* était de Vouthon-le-bas, village du Barrois. » Nous ignorons où les auteurs ont puisé ce renseignement, qui nous paraît apocryphe.

Avant 1260, comme on l'a vu plus haut (page 315), chacun des Vouthons formait déjà une communauté distincte.

(2) L'usage du pays est d'appeler Vouthon-haut simplement Vouthon; l'autre Vouthon se nomme toujours Vouthon-bas.

(3) Le surnom de *Romée* pour une femme, de *Romieu* pour un homme, veut dire : qui a fait le pèlerinage de Rome, et par extension un grand pèlerinage.

M. de Ribbe possède un acte notarié de 1432, dans lequel un nommé

patronymique de *Vouthon*, qui leur est donné dans les actes publics.

Interrogée au cours de son procès sur son surnom, ce que nous appelons aujourd'hui le nom de famille, Jeanne d'Arc déclara d'abord qu'elle l'ignorait; puis le lendemain, se ravisant, elle dit se rappeler qu'on lui donnait indifféremment les noms d'Arc ou de Romée.

Isabelle, nommée aussi Isabeau et Isabelot, était fille, pensons-nous, de JEAN DE VOUTHON, mentionné en 1385 dans un registre des exploits de justice de la prévôté de Gondrecourt (1), et naquit vers cette même époque (1387?)

Elle épousa JACQUES, JACOB ou JACQUOT D'ARC (2), né en 1380, originaire de Ceffonds, près de Montiérender, en Champagne, et le suivit à Domremy-sur-Meuse, où il s'était fixé (3).

Comment Jacques d'Arc quitta-t-il son pays natal pour s'é-

Deydier est dit *Romieu*, parce qu'il avait été au grand jubilé du Puy de 1429, en même temps qu'Isabelle (DE BRAUX, *Journal de la Société d'arch. lorraine*, mai 1889). De la réponse de Jeanne à ses juges, il résulte que le surnom de Romée était donné à Isabelle, sa mère, avant 1429.

Le grand jubilé du Puy avait lieu chaque fois que l'Annonciation, qui tombe le 25 mars, coïncidait, comme en cette année, avec le vendredi-saint.

Affolée de douleur au départ de Jeanne, qui ne lui dit même pas adieu, mais qui plus tard lui en demanda pardon, Isabelle profita de cette circonstance pour aller au Puy placer sa fille sous la protection de la Sainte Vierge.

(1) « 1385, 11 avril. — Amende de 5 sols imposée à Jehan de Vouthon par Waultiers Collard » (*Arch. de la Meuse*, B., 1425, f° 72). Ce registre contient les exploits de justice par devant le prévôt de Gondrecourt et les amendes imposées par celui-ci.

(2) On a beaucoup discuté pour savoir si l'on devait écrire *d'Arc* ou *Darc*. Chacune de ces orthographes a eu ses chauds partisans. C'est à tort qu'on a prétendu que ce nom est écrit *Darq* dans les lettres d'anoblissement de Jeanne et de sa famille. Une copie collationnée de ces lettres existe aux Archives nationales, section historique, K., 65, n° 9, et le nom d'Arc y est constamment écrit avec l'apostrophe (BOUCHER DE MOLANDON). Nous adoptons cette orthographe avec Mézeray, Quicherat, Wallon, Siméon Luce et la plupart des auteurs.

(3) Jacques d'Arc eut deux frères : l'un, *Nicolas d'Arc*, dont, suivant quelques-uns, la veuve nommée Jeanne donna son nom à la Pucelle; l'autre, *Jean d'Arc*, nommé en 1436, à la rentrée du roi à Paris, « arpenteur pour les bois et forêts du royaume de France. »

tablir à Domremy? Il nous est difficile de répondre à cette intéressante question. Nous savons seulement qu'à la fin du quatorzième siècle, Simon de Montierender était procureur du Bassigny pour le duc de Bar, et l'on peut supposer qu'il eût chargé Jacques, son compatriote, de quelque mission dans ce pays. Jacques méritait cette confiance, puisque nous voyons les habitants de Domremy, lors d'un procès qu'ils eurent à soutenir contre un sieur Guiot Poingnant par devant Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, le nommer leur fondé de pouvoir (7 oct. 1423) comme doyen de la communauté, ce qui suppose de sa part une certaine notoriété et quelques connaissances juridiques. Il jouissait du reste d'une laborieuse aisance (1).

Une autre question peut également être posée. Comment Jacques connut-il Isabelle, et pourquoi, ne possédant sans doute rien à Domremy, ne s'établit-il pas à Vouthon sur le petit patrimoine de sa femme? Sur ces deux points encore nous sommes réduit à des probabilités. Isabelle devait être une fille pieuse, jouissant d'une excellente réputation, et méritant par cela même d'être recherchée en mariage par un homme d'honneur; parente de Henry de Vouthon, curé de Sermaize (Marne), localité peu éloignée de Ceffonds, elle avait pu se trouver en rapport avec quelques membres de la famille de Jacques, que des intérêts majeurs retenaient sans doute à Domremy, séjour autrement agréable que celui de Vouthon-haut.

(1) D'après une note rédigée à l'aide de traditions de famille, et transmises par M. l'abbé *Mandre*, doyen de Damvillers (Meuse), à son neveu M. Villiaumé, père de l'historien de Jeanne d'Arc, les biens immeubles appartenant à Jacques d'Arc et à Isabelle, sa femme, représentaient environ vingt hectares dont douze en terres, quatre en prés et quatre en bois, et parmi ceux-ci le *Bois-Chesnu*. Ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de deux à trois cents francs pour parer aux cas imprévus. Mettant eux-mêmes en valeur ce qu'ils possédaient, ils en pouvaient tirer un revenu annuel de quatre à cinq mille francs de notre monnaie (Siméon Luce). Cette évaluation de fortune nous paraît exagérée. Cependant le ménage n'était pas dans la gêne, malgré ses cinq enfants, puisqu'il conserva, au moins quelque temps, ce qu'il possédait à Vouthon-haut et à Ceffonds.

Nous parlerons plus loin des frères et de la sœur d'Isabelle; occupons-nous d'abord de sa propre lignée.

De son mariage avec Jacques d'Arc naquirent cinq enfants : *Jacquemin*, *Jean*, *Catherine*, *Pierre*, et enfin *Jeanne*, la plus jeune, qui illustra sa famille. De celle-ci nous dirons peu de chose, tant sa vie, résumée dans ce qui suit, est connue de tous.

« Nul n'a fait plus que Jeanne pour la patrie; d'autres l'ont embellie et défendue; elle l'a sauvée et rachetée; d'autres lui ont donné leurs veilles, leurs talents, leur vie; elle lui a donné son cœur de dix-neuf ans avec tout ce qu'il contenait d'héroïsme et de tendresse.

« En elle se trouve tout ce qu'il y a de meilleur dans le caractère français : la pureté, la douceur, le dévoûment, la tendre piété, l'élan, l'intrépidité, le sang-froid devant le danger, le langage net et incisif, le bon sens étincelant qui déconcerte les subtilités, les mots naïfs qui charment, les cris sublimes qui étonnent, et avec tous ces dons, d'autres qui la rehaussent encore : la beauté, la jeunesse, l'inspiration, la gloire du martyre.

« Et si l'on cherche à analyser sa beauté, partout, dans la grâce naïve et les entretiens célestes de son enfance, dans ses combats et ses triomphes, dans ses souffrances et son martyre, on trouve deux traits qui se mêlent et sont devenus inséparables : elle est fille de Dieu et fille de la France.

« Effacez un seul de ces deux traits, vous la défigurez.

« Otez-lui son entrain, sa hardiesse, sa franchise, sa naïveté, sa gaîté, sa droiture, ce n'est plus une Française, mais aussi ce n'est plus Jeanne d'Arc. Otez-lui sa pureté, sa piété si tendre, son humilité, ôtez-lui son archange et ses saints, ce n'est plus une chrétienne, mais aussi ce n'est plus Jeanne d'Arc. Pour retrouver sa physionomie si belle et si originale il faut réunir tous les rayons de ces deux faisceaux lumineux et les concentrer au même foyer.

« Chrétiens et Français, soyons-en fiers; chez aucun peuple, dans aucune histoire, il n'y a de figure qui lui soit comparable ».

Nous ajoutons quelques dates nécessaires pour l'intelligence de ce qui va suivre :

Jeanne naquit à Domremy, sur terre *barrisienne* soumise à la suzeraineté française (1), dans la nuit du 5 au 6 janvier 1412 (2); elle quitta Vaucouleurs pour aller trouver le roi Charles VII à Chinon au mois de février 1429, délivra Orléans le 8 mai, fit sacrer le roi à Reims le 17 juillet (3), fut anoblie avec toute sa famille par Charles en décembre de la même année, fut faite prisonnière à Compiègne le 24 mai 1430, et mourut à Rouen, sur un bûcher, le 30 mai 1431, victime d'un procès inique, réduit à néant par acte du 7 juin 1456 (4), après une longue et minutieuse enquête.

Jacquemin d'Arc. — L'existence de Jacquemin d'Arc, frère aîné de la Pucelle, reste entourée d'une certaine obscurité. Il est néanmoins mentionné dans les lettres d'anoblissement accordées à Jeanne et à sa famille. Il semble résulter de la note ci-dessous (5) qu'en 1425 Jacquemin faisait sa résidence ordinaire à Vouthon-haut, où il exploitait sans doute le petit patrimoine de sa mère Isabelle.

En 1420, le 2 avril, avant d'aller s'établir à Vouthon, il

(1) La nationalité de Jeanne, qui a donné lieu à de nombreuses polémiques, a été fixée par les patientes recherches et les savantes déductions de nos érudits confrères, H. Lepage et J.-Ch. Chapellier; il nous paraît inutile de revenir sur cette question. (Voir *Mém. de l'Académie de Stanislas*, ann. 1852 et 1855, et *Bulletin de la Société d'archéol. lorraine*.)

(2) Elle eut pour parrains Jean Barré de Neufchâteau, Jean Morel de Greux, Jean Langart et Jean Rainguesson, de Domremy; — et pour marraines Édette, femme de Jean Barré, son parrain, Jeannette, mariée à Thiesselin de Vittel habitant Neufchâteau, Jeannette Rose, femme de Thevenin ou Etienne Royer, et Béatrice, veuve de Thiesselin ou Estelin, toutes deux de Domremy (Siméon Luce). On lui donne aussi pour marraines Jeanne, veuve de Nicolas d'Arc, son oncle paternel, et Agnès, sans autre désignation.

(3) A Reims, Jeanne victorieuse associa à son triomphe ses frères Pierre et Jean, sa mère, son père et son cousin Durand Laxart.

(4) Jacques d'Arc mourut de douleur la même année, suivant quelques auteurs.

(5) Premier mois de 1425. — Jacquemin d'Ars, demourant à Vouton, pour ung deffault de jour contre Girart Pigonel adjourné et relaté par Jehan maire, sergent, et par continuacion d'autre journée............ v. sols.

(*Arch. de la Meuse*, B. 1431, f° 78.)

figure avec son père dans un acte où ils prennent à bail à ferme pour neuf ans, la maison forte de Domremy et ses dépendances, avec Jean Biget et consorts, d'Aubry dit Jannel, maire des seigneurs de Bourlémont, de Domremy et de Greux en partie.

Jacquemin, dont on ignore la descendance, eut au moins une fille nommée Jeanne (1), qui épousa, vers 1450, son cousin-germain, fils de Jean d'Arc ou du Lis, ou même ce dernier, ce qui est moins probable.

On ne sait à quelle époque Jacquemin quitta Vouthon pour Domremy où il mourut jeune encore, après une vie laborieuse et paisible.

JEAN D'ARC OU DU LIS (2), second fils de Jacques d'Arc, accompagna sa sœur Jeanne à la guerre et combattit à ses côtés. Bailli de Vermandois et capitaine de Chartres, puis prévôt de Vaucouleurs en 1455, il se maria, et vint s'établir à Domremy, dans la maison paternelle, en 1468, après avoir quitté le service du roi (3). Il fit à cette maison quelques embellissements de sculpture et de peinture. Ceux-ci déjà fort altérés en 1580, au dire de Michel Montaigne, ont disparu depuis longtemps.

Jean posséda aussi, sans qu'on puisse affirmer qu'il l'ait jamais habitée, la maison paternelle de Ceffonds. Des titres authentiques du XVe siècle en font foi. On connaît cette maison

(1) Enquête faite à Vaucouleurs le 13 avril 1551.

(2) Après leur anoblissement, les descendants d'Isabelle Romée changèrent leur nom d'Arc en celui du *Lis*. Suivant les temps et les provinces, ce dernier nom s'écrivit *Dalils*, *Daly*, *Dallis*, *D'Arc*, *Dalix*, *Dalie*, *Day*, etc.

(3) Cette maison, qui existe encore, passa des mains de Jean en celles de Claude, son petit-fils, puis en celles de Thevenin, frère de Jean, et sortit de la famille après avoir eu pour dernier possesseur Claude du Lis, fils de Thevenin, curé de Domremy et de Greux. Elle fut acquise ensuite par Thomassin Guérin; Frayminet, son neveu, la posséda après lui, et la vendit en 1586 à Louise de Stainville, comtesse de Salm.

« Lorsque les troupes alliées envahirent notre pays en 1815, elle appartenait à un ancien soldat, Nicolas Gérardin, qui l'habitait et en faisait les honneurs. Un comte prussien lui demanda le tympan sculpté de la porte d'entrée et la statue qui le couronne. Sur le refus de Gérardin, il lui offrit 6,000 francs de la maison tout entière. Quoique pauvre et chargé de famille,



Armoiries de la famille du Lis.

qui appartient actuellement à Mme Beurville-Nottat et à M. Ch. Nottat.

Jean du Lis laissa trois enfants : *N.*, qui épousa Jeanne, fille de Jacquemin, sa cousine-germaine, *Étienne* ou *Thevenin du Lis*, et *Marguerite*, qui accompagna Isabelle Romée en Orléanais.

L'existence du premier ne saurait être contestée, comme nous le verrons plus loin. Il laissa un fils bien connu, noble homme *Claude du Lis*, né vers 1450, procureur fiscal à Domremy, qui épousa Nicole Thiesselin, et mourut vers 1525, laissant une nombreuse postérité (1). En 1551 *Didon du Lis*, veuve de Thevenin Thibert, et *Anne Daly* (du Lis), veuve de Hautrevault, se disent filles de Claude et de Nicole, et *François de Boissy*, praticien, ainsi que *François Hurlet*, prêtre à Domremy, leurs petits-fils seulement.

Thévenin du Lis, qui habitait Domremy, eut plusieurs enfants dont trois sont connus : *Claude*, prêtre, curé de Greux et de Domremy, mort vers 1529; — *Didier*, qui décéda peu après son frère Claude, laissant quatre fils et cinq filles; — et *Didon*, épouse de Thévenin Thierrely, qui mourut sans postérité.

Les descendants de Didier du Lis quittèrent Domremy et se fixèrent en Lorraine, où ils possédèrent la seigneurie de Gibeaumeix, Sept-Fonds (2) et autres lieux. L'un des derniers

le vieux dragon français refusa net. Ému de ces tentatives, le Conseil général des Vosges voulut assurer au département la propriété du berceau de la Pucelle, et le sauver ainsi d'une ruine qui semblait prochaine. Le 20 juin 1818, Gérardin signa l'acte de cession au Conseil général pour la modeste somme de 2,500 francs, à la condition toutefois d'être, jusqu'à sa mort, le gardien de son ancienne propriété. Ce beau trait lui valut, avec sa nomination de garde forestier, une médaille d'or que lui décerna la ville d'Orléans, puis une royale décoration accordée par Louis XVIII. Cette maison est classée au nombre des monuments historiques ». (*M. l'abbé* Burgaut, *curé de Domremy*.)

(1) De Jean du Lis descend notre érudit confrère, *G. Piat de Braux*, de Boucq (Meurthe-et-Moselle), auteur, avec M. de Bouteiller, d'un excellent ouvrage sur la famille de Jeanne d'Arc.

(2) Ne pas confondre avec Ceffonds, lieu de naissance de Jacques d'Arc.



de ce nom illustre s'établit à Vaucouleurs, par suite de son mariage avec l'héritière de la maison de Montigny.

« On voit parmi les petits-fils de Jean du Lis un procureur fiscal à Domremy, un gentilhomme du duc de Guise, un commissaire d'artillerie, un chevalier de Malte et un écuyer du duc de Lorraine (1646). L'anoblissement n'ayant porté que sur Jeanne, son père et ses frères, qui prirent alors le nom du Lis, ses autres parents continuèrent de porter le nom d'Arc, mais la trace généalogique en est perdue (1).

Charles du Lis, avocat général à la Cour des aides, auteur *du Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et la parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères* (2), descendait au cinquième degré d'un des frères de la Pucelle, qui ne peut être que Jean, comme on le verra plus loin.

Il épousa Catherine de Cailly, qui elle-même descendait au cinquième degré de Guy de Cailly, qui reçut Jeanne d'Arc dans son manoir, lorsqu'au début de sa mission elle ravitailla Orléans. Charles mourut en 1634.

De son mariage sont issus deux fils qui décédèrent sans postérité, et deux filles, *Catherine* et *Jeanne*. La première, femme de Richard de Pichon, eut deux fils qui entrèrent dans les ordres; l'autre épousa Louis de Quatrehommes, membre de la Cour des aides et du Conseil privé des finances, dont la descendance se continue de nos jours en Orléanais dans la noble famille de Malessye.

(1) Les lettres d'anoblissement données à Jeanne et à sa famille par Charles VII, stipulent que c'est pour elle, ses père, mère et frères, et toute leur postérité mâle et femelle, clause tout à fait inusitée et qui semblait un acte de justice envers le sexe auquel appartenait l'héroïsme. Les armes octroyées par ces lettres au père et aux frères de Jeanne sont « une épée d'argent en pal supportant une couronne entre deux fleurs de lis d'or sur champ d'azur ». (Siméon Luce.)

(2) Cet ouvrage est très précieux, mais il contient plusieurs erreurs généalogiques corrigées depuis sur des titres authentiques. C'est ainsi que l'auteur fait descendre les Villebresmes de Normandie et les Hordal de Lorraine, les premiers, de Catherine, les seconds d'Hauvry ou Helvide (de Burey), toutes deux filles supposées de Pierre du Lis, frère de Jeanne, qui n'eut qu'un fils mort sans postérité.

Luc du Lis, frère de Charles, secrétaire du roi, sieur de Reinemoulin, avait épousé Louise Collier. Il vivait encore en 1528, mais ne semble pas avoir laissé d'héritiers non plus que sa sœur *Jacqueline*, veuve de Jean Chantrel, seigneur de Rezons, avocat à la Chambre des comptes.

Pierre du Lis. — Pierre, dit le *Chevalier du Lis* (1), le plus jeune des frères de la Pucelle, combattit partout à ses côtés, fut fait prisonnier comme elle à Compiègne, resta longtemps captif du bâtard de Vergy, et aliéna son modeste patrimoine pour payer sa rançon. En 1441, nous le voyons dans l'Orléanais, où il passera sa vie ainsi que sa femme Jeanne Baudot, et son fils unique Jean. Il était alors dans une grande gêne, malgré les services signalés que sa sœur avait rendus au pays. Le mercredi, 31 janvier 1441, il loue à deux lieues d'Orléans par bail emphytéotique, la ferme de Baigneaux (Bagneaux), située sur la rive droite de la Loire, comptant, outre ses bâtiments d'exploitation, cent soixante-dix à cent quatre-vingts arpents de terres labourables, appartenant à l'église Sainte-Croix d'Or léans et située sur la paroisse de Saint-Aignan de Sandillon. Cette location eut lieu sous la caution de son ami Jean Bourdon, qui allait bientôt lui rendre un nouveau service.

Dans une lettre du 28 juillet 1443, le duc d'Orléans, revenu d'Angleterre, répondant à une supplique de Pierre du Lis, s'exprime ainsi : « Avons reçu l'humble supplication de notre bien aimé messire Pierre du Lis, chevalier, contenant..... que par fortune de guerre, il a perdu tous ses biens, tellement que à peine a de quoi vivre et avoir la vie de sa femme et de ses enfants..... ».

Cette lettre fut suivie d'effet. Jean Bourdon tenait en fief l'Ile-aux-Bœufs du domaine. Il s'en dessaisit le 26 juillet en faveur de Pierre, et le 28 du même mois le duc d'Orléans faisait donation à celui-ci, à sa femme et à son fils Jean, dénommés dans l'acte, par lettres-patentes, de l'usufruit de ce domaine dans les termes les plus flatteurs et à titre de récom-

(1) Charles d'Orléans l'avait décoré de son ordre du Porc-Epic, et depuis le titre de chevalier fut accolé à son nom.

pense nationale. Ce domaine comprenait plus de deux cents arpents de terres labourables, pacages et oseraies.

Peu après une pension annuelle de 121 livres tournois sur le Trésor fut encore, en 1454, accordée au Chevalier du Lis et continuée après sa mort à Jean son fils.

L'année précédente, le 8 mai, quoique habitant la campagne, Pierre avait pris à bail pour cinquante-neuf ans, de l'abbé et du couvent de Saint-Euverte, une vieille maison sur la paroisse Saint-Pierre-Puellier, d'Orléans, rue actuelle des Africains, à raison de 32 sous parisis par an. C'est pour réparer cette maison en ruine qu'ayant fait un voyage en Barrois, il ramena de Sermaize Henri dit Perrinet, charpentier, son cousin issu de germain. A la mort de Jean, fils de Pierre, en 1505, elle revint au couvent de Saint-Euverte.

Le 11 juin 1463, Pierre du Lis reçut du duc d'Orléans une nouvelle marque de bienveillance. Il lui fut fait don d'une somme annuelle de 10 livres tournois, à prendre sur le prix de vente des bois de la forêt.

Dans plusieurs actes du temps, Pierre du Lis a le titre de *chambellan du roi*. Sa mort, qui eut lieu en 1465 ou 1466, fut bientôt suivie de celle de son épouse, qui trépassa certainement avant le 8 janvier 1467.

Du chevalier du Lis et de Jeanne Baudot (1) naquit un seul enfant, Jean du Lis, dit *de la Pucelle*, marié à Macée de Vésines le 26 mai 1457. Elle était fille de Jean de Vésines, seigneur de Villiers-Charbonneau. Il devint bientôt possesseur et seigneur de cette terre qu'il habita alors. Après la mort de son père, il demeura comme lui à Saint-Aignan de Sandillon, et prit, quoique simple tenancier, le titre de seigneur de Bagneaux. Plus tard, il dit demeurer à Bagneaux, paroisse de Saint-Aignan, le 9 mars 1497. Comme son père, il jouissait de la ferme de Bagneaux, du domaine de l'Ile-aux-Bœufs, de la pension de 121 livres tournois, et de la maison rue des Africains.

A sa mort survenue entre le 8 mai 1501, jour où il assista à la fête de la délivrance d'Orléans, et le 3 octobre suivant,

(1) On la nommait aussi Jeanne *de Prouville*, et Jeanne *du pays de Bar*.

date d'ouverture de sa succession, les biens dont il avait la jouissance retournèrent à leurs possesseurs respectifs. Quant au château de Villiers-Charbonneau, il l'avait abandonné moyennant usufruit, à son ami Nicolas de Berruyer, dès le 9 mars 1497.

Marie de Vésines suivit de près son époux au tombeau, sans lui avoir donné d'enfant apte à recueillir leur modeste succession.

Quoique l'histoire des fausses Jeanne ne rentre point dans notre plan, nous ne pouvons passer sous silence que Pierre du Lis fut la dupe ou le complice de la première, qui épousa le sire Robert des Armoises, se présenta au roi, avoua sa supercherie fut condamnée par le Parlement de Paris et exposée sur la *table de marbre.*

« La Vierge de Domremy était si pure, sa mission si pleine de merveilles, le peuple l'avait tant de fois bénie comme un ange envoyé du ciel, qu'il ne pouvait se faire à la pensée que cette pieuse et noble enfant eût achevé sa vie dans un horrible supplice. Il croyait facilement à un prodige que tant de bienfaits lui semblaient mériter. »

Mais quelle que fût la ressemblance, Pierre ne pouvait s'y méprendre. Il était alors besogneux, car jusqu'alors l'anoblissement de sa famille n'avait été qu'une faveur stérile, et il sollicita de la ville d'Orléans un secours pécuniaire pour aller rejoindre sa sœur (1). Il avait emprunté pour solder sa rançon, ne possédait plus rien, et la pénurie d'argent dans laquelle il se trouvait explique, si elle ne la justifie, sa crédulité plus simulée que réelle, crédulité que semblent cependant partager les magistrats d'Orléans.

Il est vrai qu'une autre femme, épouse de Jehan Douillet, se fit passer aussi pour la Pucelle près des Vouthon de Sermaize qui lui firent fête; mais ils avaient si peu vu Jeanne d'Arc que leur méprise peut s'expliquer en présence de l'état

(1) « A Pierre Baratin et Jacques l'Esbely, pour bailler à Jehan Dulils, frère de Jehanne la Pucelle, le mardy XXJ jours d'aost l'an MCCCCXXXVI, pour don à luy faict, la somme de douze livres tournois pour ce que le dict frère de la dicte Pucelle vint en la chambre de la dicte ville requérir aux procureurs qu'ils voulsissent l'aidier d'aucun prey d'argent pour s'en retourner par devers sa dicte sœur. » (*Extrait des comptes de la ville d'Orléans.*)

des esprits. Combien de grognards de la Grande-Armée ont refusé de croire à la mort de leur Empereur !

Nous devrions terminer ici ce qui concerne la descendance de Pierre du Lis, mais il est nécessaire, ce nous semble, de rectifier certaines erreurs qui se sont glissées dans la généalogie de sa famille.

Aucun héritier ne s'étant présenté à la mort de Jean du Lis et de sa femme Jeanne, le procureur du roi au bailliage d'Orléans fit saisir et mettre sous main de justice, conformément à la législation d'alors, tout ce qui constituait leur succession. Donc Jean n'avait pas d'enfant.

A la nouvelle de cette saisie, Marguerite du Lis, fille de Jean du Lis, épouse d'Antoine de Brunet et cousine-germaine du défunt, côté paternel, réclama cette succession. Sa requête fut accueillie par sentence du 3 octobre 1501.

Mais bientôt d'autres parents réclamèrent aussi leur part de cet héritage.

Une sœur de Jeanne Baudot, femme de Jean, Catherine Baudot, avait épousé Joffroy Tallevard, de Domremy, et en avait eu deux fils : Jean Tallevard, mort sans enfants, en janvier 1498, et Poiresson ou Pierresson (Pierre) Tallevard, survivant, cousin-germain de Jean de la Pucelle du côté maternel, qui avait par conséquent les mêmes droits que Marguerite du Lis à la succession en litige.

En conséquence, le 16 août 1502, par devant Pierre Mangeot et Cugny Rouyer, notaires à Vaucouleurs, la parenté de Pierresson Tallevart fut établie par témoins et acte en fut dressé. Pierresson donna aussitôt procuration (17 août 1502), par devant les mêmes notaires, à Colas Tallevart son fils, à Pierre Tallevart son neveu, à Jehan Mocelot, à Garin Thomassin, tous de Maxey-sous-Brissey, et à Claude du Lis, de Domremy, témoins dans l'acte de notoriété dressé la veille, procuration générale pour faire valoir ses droits à la succession de Jean, concurremment avec Marguerite du Lis, et le 15 septembre suivant, Colas et Pierre Tallevart munis de ce pouvoir, cèdent à Antoine de Brunet, écuyer, seigneur de Mont,

à cause de *feu* Marguerite du Lis, sa femme, la totalité des droits successifs de Poiresson Tallevart, leur père et oncle, pour la modique somme de 12 écus d'or à la couronne, valant 28 sous parisis pièce, payés et *baillés* auxdits vendeurs.

Il est donc faux qu'outre Jean *de la Pucelle*, Pierre du Lis ait eu une fille nommée Catherine (1), ayant laissé des enfants. Sans quoi ils eussent hérité directement et sans conteste des biens de leur frère ou de leur oncle.

Dans l'enquête dont il vient d'être parlé, Claude du Lis déclara que sa mère était fille de Jacquemin du Lis. Donc, contrairement à la tradition, Jacquemin d'Arc ou du Lis était marié et avait eu au moins une fille.

De plus, Claude du Lis ne saurait être, comme beaucoup l'ont pensé, fils de Jean du Lis, sans quoi, parent de Jean de la Pucelle au même degré que Poirresson Tallevart et Marguerite du Lis, il eût comme eux revendiqué une part de l'héritage, au lieu de paraître dans l'enquête de 1502 comme témoin désintéressé, et même d'accepter une procuration pour déposséder l'épouse d'Antoine de Brunet. Petit-fils, et non fils de Jean du Lis, frère de la Pucelle, il n'était que *cousin issu de germain* de Jean de la Pucelle, et partant, n'avait aucun droit à son héritage, suivant la législation du temps.

Donc aussi, puisque Claude n'est pas héritier comme Marguerite du Lis, c'est qu'il n'est pas son frère; dont il n'est pas fils, mais seulement petit-fils du second frère de la Pucelle, et comme sa mère Jeanne était fille de Jacquemin du Lis, son père, dont le nom est inconnu, était fils de Jean du Lis et petit-fils d'Isabelle Romée.

Ces explications nous ont paru nécessaire pour justifier la généalogie des parents de la Pucelle, que nous avons adoptée d'après M. Boucher de Molandon.

(1) Le 22 octobre 1723, Léopold I[er], duc de Lorraine, anoblit Antoine Macquart de Ruaire et son frère Henri Macquart d'Ormançon. Leur père Georges, commissaire de police à Bar-le-Duc, avait épousé Anne Haldat, leur mère, fille d'Antoine Haldat, sire de Bouvet, lequel descendait de Georges Haldat, capitaine d'infanterie pour le service de France, et de *Catherine du Lis*, fille de *Pierre* d'Arc, dernier frère de la Pucelle.



Catherine d'Arc. — Dans cette même enquête du 16 août 1502, le huitième témoin, Mongeot Rondelz, certifie que Colin le maire, fils de Jean Colin, en son vivant maïeur de Greux, et frère de la mère du déposant, avait épousé la sœur de la Pucelle, et que son dit oncle le lui a dit à lui-même. D'ailleurs, dans une enquête de 1455, Hallouy Robert, épouse de Parisot Lengres, fille de Catherine le Vauseul et petite-fille d'Aveline de Vouthon, rappelle que pendant la grossesse de celle-ci, Jeanne d'Arc la priait de donner à l'enfant, si c'était une fille, le nom de Catherine, en souvenir de sa feue sœur, ce qui eut lieu en effet.

Tout ce qu'on sait de Catherine, sœur de Jeanne d'Arc, c'est qu'elle épousa Colin le maire de Greux, et qu'elle était morte avant le départ de la Pucelle pour accomplir sa laborieuse et patriotique mission (1).

Voilà tout ce que diverses enquêtes et d'anciens écrits nous ont fait connaître des descendants de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. Il est temps de revenir à celle-ci.

Devenue veuve, éloignée de ses enfants, Isabelle se rapprocha de Pierre son fils, alla à Orléans, et reçut des procureurs de la ville un affectueux accueil. Elle amenait avec elle, comme nous l'avons dit, Marguerite, fille de Jean, bailli de Vermandois, et partant sa petite-fille. Orléans ne se borna pas envers Isabelle à un stérile accueil. Elle fut soignée aux frais de la ville pendant une longue maladie, et l'on pourvut à tous ses besoins au moyen d'une pension annuelle de 36 livres tournois, payée régulièrement par douzième jusqu'à sa mort. Cette pension, qui nous semble modique, était alors très suffisante pour une personne de sa condition. Quand Pierre du Lis prit à bail la ferme de Bagneaux, elle l'y accompagna, et

(1) Voici quelques paroles qu'aurait prononcées Jeanne au sacre du roi à Reims, et qui semblent contredire cette dernière assertion : « Plût à Dieu mon créateur, s'écria-t-elle, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère à garder leurs troupe aux avec *ma sœur* et mes frères, qui seraient bien aises de me revoir! » Mais ce vœu de Jeanne peut n'avoir pas été exactement traduit.

sur les bords de la Loire, elle reprit les habitudes champêtres de Vouthon-haut et de Domremy. Mais elle gémissait de la mort cruelle de sa petite Jeannette, son enfant de prédilection, victime de monstrueuses accusations.

« Le cardinal Guillaume d'Estouville, indigné de l'iniquité du jugement de Jeanne, conçut l'idée d'en poursuivre, en sa qualité de légat du Saint-Siège près de la cour de France, la légitime réparation : accompagné de l'inquisiteur de la foi, Jehan Brehal, il se rendit à Orléans près de la mère et du frère de l'héroïque victime en 1452. Puis, s'étant fait remettre, par Isabelle Romée et aussi par Pierre du Lis, en son nom et au nom de Jean, son frère, une requête formelle en révision du procès, il alla lui-même la déposer aux pieds du Souverain Pontife et l'appuyer de son crédit personnel. Après trois années d'hésitation, le 11 juin 1455, Calixte III, récemment élu, nomma pour procéder à la révision et au jugement réparateur, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, Guillaume Chartier, évêque de Paris, et Richard de Longueil, évêque de Coutances, assistés de Jehan Brehal.

« Isabelle et ses fils, Jean et Pierre, prirent une part considérable à ces imposants débats, provoqués et poursuivis en leur nom.

« Le 17 novembre 1455, la mère de la Pucelle alla d'Orléans à la cathédrale de Paris pour leur solennelle ouverture; puis, à raison de son grand âge, elle obtint de retourner en sa province et de se faire représenter au procès par un fondé de pouvoirs.

« Enfin, après douze mois d'informations, un arrêt définitif (1), prononcé le 7 juin 1456, mit à néant l'odieuse con-

(1) Voici le texte de cet arrêt :

« Les procès, l'abjuration et les deux jugements rendus contre Jeanne, sont remplis de dol, de calomnies, d'iniquités, d'inconséquences et d'erreurs manifestes tant en fait qu'en droit; ils ont été, sont et seront nuls et non avenus, sans valeur ni effet, ainsi que leur exécution et tout ce qui a suivi.

« Néanmoins, en tant que de besoin, les cassons, anéantissons, annulons et déclarons vides d'effet.

« Déclarons que Jeanne et ses parents, ses demandeurs, n'ont contracté,

damnation du 30 mai 1431, et ordonna que cette sentence de réhabilitation fût publiée à Rouen d'abord, à la suite d'une procession générale d'expiation, puis dans toutes les villes du royaume. Le 20 juillet suivant, deux juges du procès, l'évêque de Coutances et Jehan Brehal se rendirent eux-mêmes à Orléans, et le lendemain mercredi 21, dans l'imposant appareil des solennités religieuses, y proclamèrent publiquement l'acte réparateur. » (B. DE MOLANDON.)

Isabelle pouvait mourir : l'innocence de sa fille était juridiquement reconnue; mais une dernière joie lui était réservée.

Marguerite, fille de Jean, prévôt de Vaucouleurs, qu'Isabelle avait amenée de Domremy, épousa un gentilhomme orléanais, Antoine de ou du Brunet, et son oncle Pierre, devenu comme son père adoptif, lui constitua en dot la jouissance du petit fief du Mont, sis sur la paroisse de Saint-Denis en Val. Les deux époux habitèrent constamment ce petit domaine, dont ils accrurent considérablement l'étendue.

Antoine et Marguerite eurent trois enfants : *Antoine* et *Anne*, morts avant 1519 sans avoir contracté d'alliance, et *Jean de Brunet*, écuyer, qui épousa damoiselle Catherine de Thiville, fille de Guillaume, seigneur de la Roche-Verd, et de Marie de la Forêt. Après la mort de Marguerite, décédée en 1519, Antoine épousa en secondes noces Marguerite Potin, et mourut vers 1530.

Le 28 ou le 29 novembre 1458, Isabelle Romée, presque octogénaire, termina sa longue et douloureuse existence. Il semble, d'après les comptes de la ville, qu'elle ne mourut pas à Orléans mais à la campagne, auprès de messire Pierre, son fils. C'est ce qui explique l'incertitude des historiens sur la date précise de son décès.

Disons quelques mots en terminant des frères et de la sœur d'Isabelle Romée, qui sont nés à Vouthon-haut.

encouru aucune note ou tache d'infamie, à l'occasion de ce procès, dont en tant que de besoin, nous les déclarons quittes et entièrement purgés. »

Cet arrêt fut publié et affiché dans toutes les villes et communes de France.

Deuxième tableau,
d'après
M. Boucher de Molandon.

Bra

Descendance de JEH

1° Descendance de Jehan (de Vouthon).

Jehan de Vouthon,
recouvreur de son état,
né à Vouthon, près Domremy;
marié, vers 1405, à *Marguerite Colnel;*
vient, vers 1415,
habiter Sermaize (en Barrois);
y meurt vers 1446.

Poiresson,
ou
Perresson,
né à
Vouthon,
habitait
Sermaize;
n'existait
plus en 1476.
(Postérité
inconnue).

Perrinet,
né à Vouthon,
charpentier,
habitait Favresse,
près Sermaize;
n'existait plus
en 1476.

Henri (de Vouthon),
dit *Perrinet*,
né vers 1424,
à Sermaize,
charpentier
comme son père.
(Postérité inconnue).

Nicolas,
né à Vouthon,
religieux au monastère
de Cheminon
(ordre de Citeaux),
chapelain de *la Pucelle*
sa cousine-germaine.

Mengot
née à S
épouse en pre
Collot Ti
et en seco
Pier
n
N'ex

Jehan
(de Perthes),
mort
en l'armée
du roi,
vers 1468.

Didier
(de Perthes),
religieux
à Châlons
(peut-être
à Cheminon);
vivait encore
en 1476.

Collot
(de Perth
promote
de l'enqu
de 1476
continu
la postér

-Vaux,

Robert,
se
Barrois;
it plus
555.

Barrois,
urier
n-Vaux,
1500.
l'enquête
555.

Henri de Vouthon, que nous croyons frère d'Isabelle, était curé de Sermaize en 1415, ainsi qu'il résulte d'une enquête faite par Collot (de Perthes), en 1476, pour établir sa parenté avec Jeanne d'Arc. C'est à tort qu'on l'a confondu avec Nicolas de Vouthon, religieux profès de l'abbaye de Cheminon, proche Sermaize, cousin-germain de la Pucelle, qui l'accompagna à la guerre en qualité d'aumônier et de chapelain.

Jean de Vouthon, *recouvreur*, autre frère d'Isabelle, alla s'établir à Sermaize vers 1415, avec sa femme Marguerite Colnel et ses enfants, attiré sans doute par son frère ou proche parent messire Henri de Vouthon.

Jean de Vouthon eut trois fils, *Poiresson*, *Perrinet* et *Nicolas*, et une fille *Mengotte* (Marguerite), qui naquit peut-être à Sermaize.

Poiresson exerça la profession de son père, s'établit à Sermaize et mourut vers 1446. Sa postérité est inconnue.

Perrinet apprit l'état de charpentier, et alla habiter Favresse, commune voisine de Sermaize, où sans doute il s'est marié. Il n'existait plus en 1476. Il eut un fils, *Henri de Vouthon*, dit Perrinet, charpentier, habitant comme lui Favresse, que messire Pierre du Lis conduisit à Orléans pour avoir son avis, comme il est dit plus haut, sur une maison qu'il voulait réparer ou construire.

Nicolas, grâce à la protection de son oncle Henri, curé de Sermaize, fut admis comme profès à l'abbaye cistercienne de Cheminon. A la prière de Charles VII et avec l'autorisation de son abbé dom Thomas, il fut attaché à la Pucelle, sa cousine-germaine, en qualité de chapelain. Après la prise de celle-ci à Compiègne, il reprit sans doute à Cheminon l'habit religîeux et y mourut ignoré.

Mengotte épousa Jean Turlaut ou Turlot en 1420. Jean fut tué, deux ans plus tard, d'un coup de bombarde, en défendant l'église de Sermaize, qu'assiégeait le comte de Saulmes (Salm) par les ordres du célèbre Lahire, alors capitaine de Vitry. Vers 1440, Mengotte accepta pour second époux Pierre (de Perthes), dont elle eut deux filles, *Marguerite* et *Agnès*, dont la postérité est inconnue; et trois fils, *Jean*, mort vers 1468 dans l'armée

du roi, — *Didier*, religieux à Châlons, peut-être à Cheminon, — et *Collot*, promoteur de l'enquête de 1476, dont la descendance, perpétuée à travers les siècles, existe encore dans la famille des Boucher de Crèvecœur de Perthes.

Ce qui accrédita la croyance qu'Henri de Vouthon, curé de Sermaize et Nicolas, profès à Cheminon, étaient une seule et même personne, c'est que Poiresson, Perrinet et Mengotte, neveux et nièce du premier, se partagèrent sans conteste sa succession comme étant ses plus près lignagers. Messire Henri avait fait de la famille de Jean, son frère, sa famille adoptive, et il n'est pas étonnant que, vu l'aisance relative des frères de la Pucelle, il ait réservé aux Vouthon de Sermaize, simples et honnêtes artisans, le peu qu'il possédait.

Aveline de Vouthon, sœur d'Isabelle Romée, épousa Jean le Vauseul ou le Voiseul avant 1410, et le suivit à Sauvigny. Plus tard, nous les retrouvons à Burey-en-Vaux (1) proche de Vaucouleurs, où ils marient leur fille aînée *Jeanne* à Durand Laxart ou Lassois, qui recueillit l'héroïne lors de ses voyages à Vaucouleurs pour convaincre Baudricourt de sa divine mission.

Durant Laxart n'était donc pas *oncle*, comme le disent la plupart des historiens, mais cousin-germain de la Pucelle (2).

(1) Monsieur l'abbé Bourgaut, curé de Domremy, dit que Laxart habitait Burey-la-Côte, village en amont de Burey-en-Vaux, où sa maison existerait encore. Nous suivons l'opinion la plus accréditée : Burey-la-Côte est beaucoup plus éloigné de Vaucouleurs que Burey-en-Vaux.

(2) Cette désignation était alors admise. Ainsi, dans une enquête du 2 novembre 1476, à Vitry, Mengotte, fille de Jean de Vouthon, y qualifie d'*oncle* Pierre du Lis, et réciproquement celui-ci donne le nom de *neveu* à Henri de Vouthon, dit Perrinet, son cousin issu de germain. L'enquête du 13 avril 1551, ayant pour objet d'établir la parenté des Fournier (de Normandie) avec Jeanne d'Arc, en offre un second exemple : Jacques Robert, époux de la seconde fille d'Aveline de Vouthon, dès lors cousin-germain de la Pucelle, est également dit son *oncle* par Blaize Barrois, de Burey-en-Vaux, l'un des déposants.

Cette affectueuse qualification d'*oncle* semble donc avoir été, à cette époque et dans ces contrées, un simple titre de courtoisie, donné par déférence à des cousins plus avancés en âge. (B. de Molandon.)

De Jeanne de Vauseul, qui jouissait des privilèges de noblesse, il eut un fils, *Thibaut Lassois*, dit *le Noble*, qui habita Sauvoy (Meuse), et fut exempté des tailles comme parent de la Pucelle. Thibaut eut, de Didon, sa femme, *Nicolle Lassois*, surnommée *la Noble*, née vers 1500, qui épousa Nicolas Fréziot, et dont la postérité est inconnue.

Dimange le Vauseul, fils d'Aveline et de Jean, épousa Ydotte Voynant, de Burey-en-Vaux, dont il eut *Jehan le Vauseul*. De sa femme Mongeotte ou Mengotte Galliselle, il eut *Mengeotte le Vauseul*, qui épousa, vers 1525, Médard Royer de Chalaines, près Vaucouleurs, fermier des moulins du roi. De ce mariage naquirent six enfants, trois filles et trois fils, et parmi ces derniers *Jehan Rouyer*, militaire, puis praticien à Paris, promoteur d'une enquête en 1555, pour bien établir sa parenté avec la Pucelle, et dont la postérité n'est pas connue.

Catherine le Vauseul, seconde fille d'Aveline, celle-là même que Jeanne d'Arc, avant son départ, avait en quelque sorte nommée dans le sein de sa mère en souvenir de Catherine sa sœur, épousa Jacques Robert, laboureur à Burey-en-Vaux, né vers 1535, et décédé en 1625. De ce mariage naquirent *Jacob Robert*, laboureur, qui habita Burey, son pays natal, et fut témoin aux enquêtes de 1551 et 1555; — *Hallouy, Hauvy* ou *Helvide Robert*, née vers 1479, qui épousa Parisot Lengres, de Badonville (Badonvilliers?) et témoigna dans l'enquête de 1555; — et *Jehanne Robert*, femme de Laurent Barrois, dont elle eut *Robert Barrois*, cousturier (tailleur) à Burey-en-Vaux, né vers 1500, qui figure comme témoin dans l'enquête de 1555.

(*Voir le tableau généalogique* n° 2).

Nous donnons ci-dessous, mais sous toutes réserves, d'après le *Courrier de Nancy* (1er mai 1889) et MM. de Bouteiller et de Braux, la liste des personnages vivants qui prétendent descendre des frères de Jeanne d'Arc.



Mme Hubert, née de Saint-Vincent, à Nancy; Vicomtesse du Coetlosquet, à Pont-à-Mousson; M. Ancillon de Jouy, à Boudonville (Nancy); M. et Mme Coste, à Nancy;

M. Brou de Cuissart, officier d'infanterie;

M. de Lardemelle, receveur des finances, à Toul;

M. et Mme Félix Gouy, à Nancy;

Mme Coanet, à Nancy;

M. Léon Gouy, officier;

La famille Renaudeau-d'Arc, à Rouen, savoir :

Marthe et *Lucien*, enfants de M. Renaudeau-d'Arc, ancien magistrat décédé, et *Georges* et *Marie*, enfants de M. Ch. Renaudeau-d'Arc;

M. Julien d'Arc, ancien secrétaire de la faculté de droit d'Aix;

M. Lenery-d'Arc, ancien intendant;

Les enfants de M. Blanchet-Rivière d'Arc, capitaine de frégate.

M. de Parrel, beau-frère de M. Renaudeau-d'Arc;

M. Boucher de Crèvecœur, à Boulogne-sur-Mer;

M. le baron G. de Braux, à Boucq, près Foug;

M. le baron Desazards, à Alby;

M. et Mme de Haldat du Lis, à Nancy;

Mme de La Salle, au Château de Phlin (Meurthe-et-Moselle);

MM. les comtes *Arthur*, *Aristarque*, *Henri* et *Conrad* de Maleyssie;

M. Carmouche, ancien receveur des domaines, à Nancy;

M. Paul Le Duchat, ancien officier des haras;

M. Frogier de Ponlevoy, député des Vosges;

Mme Frogier de Ponlevoy, née de Mardigny;

M. René de Mardigny, magistrat;

M. Raymond de Mardigny, officier;

M. Joseph Huyn de Vernéville, à Vernéville (Lorraine).

Habitant la Meuse :

M. de Saint-Vincent, magistrat, à Saint-Mihiel;

M. de Cournon, à Bonnet;

M. Vaultier, de Ligny;
M. Bouillard, de Bar-le Duc;
M. Brigeat de Lambert, de Ligny;
MM. Morel, de Bar-le-Duc et de Châlons;
M. Hannotin-Bouillard, de Bar-le-Duc;
M. Bourgeois de Ménil, de Ligny;
M. le comte Fourier de Bacour, de Ligny;
M. Paillot, de Bar-le-Duc;
M. Jacquot de Brigeat;
M. Robineau, de Bar-le-Duc;
M. Vivenot-Lamy.

FRANÇOIS-LOUIS DES SALLES (1).

François-Louis, comte des Salles, naquit à Vouthon-haut, comme nous l'avons dit ci-dessus, le 5 mai 1724, d'Alexandre-Louis et de Marie-Louise de Beauvau. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes et s'y distingua par sa bravoure; mais nous le considérerons ici comme chercheur et comme historien.

M. É. Génin, s'occupant de rechercher, dans les bibliothèques publiques et autres de l'Est les manuscrits qui traitaient les questions de géographie, découvrit à la bibliothèque de Nancy un volumineux manuscrit sans nom d'auteur, intitulé *Histoire de la Marine*, renfermé dans deux énormes cartons, et pouvant fournir à l'impression vingt volumes in-12, de quatre cents pages chacun. M. Génin voulut savoir qui avait entrepris et mené à bien ce travail considérable. « Je me heurtai d'abord, dit-il, à des difficultés en apparence insurmontables : l'écriture de l'auteur est ronde, mais petite, très serrée, et

(1) Ce qui suit est extrait presque textuellement d'un opuscule intitulé : *Pourquoi nous n'avons pas recouvré l'Inde en 1782*, par É. Génin, professeur agrégé au Lycée de Nancy, délégué départemental de la Société académique Indo-Chinoise pour Meurthe-et-Moselle, 1884.

Voir p. 361, ce que nous avons déjà dit sur F.-L. des Salles.

médiocrement lisible. Non seulement l'ouvrage n'est pas signé, mais à la bibliothèque, où il est qualifié de compilation, on n'en soupçonnait pas la provenance. Tout conspirait donc pour en éloigner le lecteur. Il me sembla toutefois que l'œuvre du laborieux anonyme qui avait peiné pendant quinze à vingt ans pour réunir tant de documents, méritait quelques instants d'attention. Un rapide coup d'œil jeté sur différents passages concernant Dupleix (1) et la guerre de Sept-Ans suffit pour me convaincre de la sûreté du jugement et de la variété des connaissances de l'auteur. Étudiant ensuite divers épisodes de la guerre d'Amérique, je pus m'assurer que l'ouvrage, au moins dans la dernière partie, se recommandait par l'étendue des recherches, par l'abondance et l'exactitude des détails, en un mot, par une science aussi sûre que profonde, et je ne tardai pas à en conclure que l'œuvre de cet érudit, de ce tacticien, de cet annaliste sévère mais impartial, était digne d'échapper à l'oubli ».

M. Génin nous initie ensuite aux nombreuses recherches et comparaisons qu'il a faites pour découvrir enfin que l'auteur anonyme de l'*Histoire de la Marine* est le dernier seigneur des Vouthons.

Nous complétons ici la notice sommaire que nous avons consacrée en son lieu à François-Louis des Salles.

Ses goûts, ses aptitudes et ses traditions de famille le portèrent à embrasser la carrière des armes, qui était celle de ses aïeux. Capitaine au régiment d'Harcourt, devenu plus tard Royal-Lorraine cavalerie, il prit part à la bataille de Fontenoy (1745), assista à la prise de Tournay (1745), combattit à Roucoux (11 oct. 1746) et à Laufeld (1747) où il se fit remarquer. Dès lors il put prétendre aux plus hauts emplois de l'armée. Nous le retrouvons à trente-cinq ans colonel du régi-

(1) Joseph, marquis de Dupleix, gouverneur des établissements français dans l'Inde, mort dans la misère à Paris en 1763.

Il essaya de réaliser dans l'Inde au profit de la France ce qu'a fait depuis la Compagnie anglaise; après avoir longtemps lutté contre la Compagnie française elle-même, il fut rappelé et disgracié. Le gouvernement s'aperçut enfin de son erreur, mais il était trop tard.

ment des grenadiers de France, vraie troupe d'élite destinée à marcher et à combattre à la tête de la maison du roi, à faire les chemins et à ouvrir les passages. Mais à partir de cette époque le comte des Salles semble avoir renoncé à la vie des camps pour s'occuper exclusivement d'art militaire. Il était d'ailleurs très modeste, ne tirait aucune vanité de son nom, avait des goûts simples, des aspirations libérales, et n'aimait ni le bruit ni les honneurs.

Formé à l'école de Rochambeau, son beau-frère, qui, avant la guerre d'Amérique, avait été inspecteur général de l'infanterie, et avait pris une part active à la réforme des manœuvres de tactique. François-Louis l'avait beaucoup aidé dans ses études, comme en témoignent divers projets de réorganisation laissés par notre auteur. Cette parenté du comte des Salles avec l'un des héros de l'indépendance américaine explique comment il réussit à se procurer des renseignements si détaillés, si précis, sur les événements dont les États-Unis furent le théâtre (1754-1761). Il n'a d'ailleurs pas été difficile à l'auteur de se procurer des documents, car beaucoup de gentilshommes lorrains étaient partis pour les États-Unis, entraînés par M. de Broglie, qui avait été gouverneur de Metz. Le major-général de Chastellux, les maréchaux de camp de Vaubecourt et de Vioménil, cousins de l'auteur, l'infortuné Philippe-Adam de Custine (1) qui fit en 1780, avec le régiment de Saintonge, son entrée triomphale à Philadelphie et contribua à la capitulation d'York-Town, servaient sous les ordres de Rochambeau. Les d'Olonne de Saint-Dié et les Menonville de Saint-Mihiel possèdent des récits de diverses parties de cette guerre écrits par leurs ancêtres.

De même pour les campagnes de l'Inde : le comte des Salles, qui ne négligeait aucune source d'informations, a pu se renseigner près des officiers du régiment d'Austrasie, qui presque tous étaient Lorrains, et surtout près du brave et modeste colonel d'Hoflize, le glorieux compagnon d'armes d'Haïder-Ali

(1) Accusé de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait dû pour défendre Mayence, il fut appelé à Paris, condamné par la Convention, et décapité le 28 août 1793.



et de Tippou-Saïd (1), dont tout Nancy honorait la vieillesse. Non seulement la position qu'il occupait dans la maison des princes d'Orléans avait créé à François-Louis de nombreuses relations, mais elle lui avait permis d'étudier la cour et les petites intrigues qui exerçaient alors une influence considérable sur les grandes affaires. Pas assez en vue pour être remarqué, bien placé pour observer, il s'était trouvé dans les meilleures conditions pour juger sainement les personnages que plus tard il devait mettre en scène comme diplomates, comme généraux et comme ministres. On peut supposer aussi que les archives de la marine n'avaient guère de secrets pour lui. Son mérite personnel et ses alliances lui permettaient d'aspirer aux plus hautes dignités, mais le comte des Salles était un philosophe et un sage. Il s'était étudié et savait mieux que personne combien il manquait de la souplesse indispensable aux gens de cour. Suffisamment fourni des biens de la fortune, n'ayant point de famille et par conséquent pas plus d'ambition pour les siens que pour lui-même, il se confina, jeune encore, dans une retraite que son goût pour les sciences physiques et pour la tactique lui rendaient chère. C'est vers 1760, croyons-nous, que son ardent patriotisme et sa haine contre les Anglais, qui respire dans tout son ouvrage, le poussèrent à écrire une *Histoire des Guerres de mer*. Dès le début de la guerre de Sept-Ans, la nécessité de relever notre marine pour être en mesure de défendre nos colonies sérieusement menacées s'était révélée aux yeux les moins clairvoyants, et aussitôt qu'une lutte formidable s'engagea sur toutes les mers contre les Anglais, on comprit en France de quelle incurie nos ministres étaient coupables. Le comte des Salles qui, par ses alliances et ses principes, appartenait au parti libéral, et qui désirait le succès des plans po-

(1) Haïder-Ali ou Hyder-Ali, conquérant indien, qui prétendait descendre de Mahomet, 1718-1782. Il rangea sous ses lois, avec le secours des Français et malgré les efforts de l'Angleterre, les côtes de Malabar, celle de Calicut et les Maldives, et se fit appeler le *Roi des Iles de la mer des Indes*.

Tippo ou Tippou-Saïd, son fils, ami et auxiliaire des Français dans l'Inde, plus illustre que son père, augmenta ses possessions et prit le titre de sultan et même d'empereur. Né en 1749, il périt les armes à la main le 4 mai 1799, en défendant Seringapatam, assiégé par les Anglais.

litiques et militaires du ministre lorrain Choiseul, s'intéressa vivement à une cause qui était à la fois celle d'un compatriote qu'il estimait et celle de la France. Aussi est-il curieux de voir dans quelle abondance, on pourrait dire dans quel luxe de détails entre l'auteur quand Choiseul prépare une descente en Angleterre. Il n'oublie ni un vaisseau, ni le nom d'un capitaine; il énumère complaisamment nos forces et discute avec impartialité nos chances de succès.

Quand la lâcheté de M. de Conflans (1) nous eut infligé un cruel désastre, l'ardent patriote ne trouva pas de termes assez vifs pour flétrir sa conduite coupable (1759).

Plus tard, l'auteur eut peut-être d'autres vues. Quoiqu'il ait écrit sur l'histoire de la marine bien avant la guerre d'Amérique, peut-être voulut-il, en 1778, faciliter par ses recherches et ses travaux l'étude de l'art nautique à son élève devenu duc de Chartres, et qui convoitait la survivance de la charge de grand-amiral appartenant à son beau-frère le duc de Penthièvre. Si l'insuccès de la bataille d'Ouessant (1778) n'a pas répondu aux espérances du prince, qui y fit preuve de courage, la faute doit surtout en être attribuée à d'Orvilliers qui y commandait, et l'ancien gouverneur ne peut en aucun cas être rendu responsable de l'exécution d'un plan qu'il déclare mauvais.

Il ne semble pas que le comte des Salles ait publié de son vivant aucun de ses ouvrages; mais il est hors de doute que l'on connaissait non seulement en Lorraine, mais encore à Paris, son talent et ses tendances libérales, car le roi ayant publié, au mois de juin 1787, un édit qui créait des assemblées provinciales chargées de la répartition et de l'assiette de toutes les impositions foncières et personnelles, François-Louis fut désigné pour faire partie de la commission qui devait étudier ces questions en Lorraine; et quand cette commission, composée

(1) Le maréchal de Conflans avait vingt et un vaisseaux pour en combattre vingt-trois. Il voulut lâchement éviter le choc, et engagea sa flotte dans des brisants. Ballottés par une mer orageuse au milieu des rochers, plusieurs vaisseaux furent détruits ou coulés. La nuit suspendit le désastre, mais le lendemain, au point du jour, Conflans échoua et brûla son vaisseau amiral dans l'anse du Croisic.

de vingt et un délégués nommés par le roi se fut complétée par l'adjonction de vingt-quatre autres personnes désignées par les premières, l'assemblée, ayant à choisir les quatre membres qui, avec le président et les deux procureurs syndics, devaient former la commission intermédiaire chargée d'étudier et de préparer les matières sur lesquelles on devait délibérer, le comte des Salles fut élu député de la noblesse (18 août 1787).

La commission écrivit au roi une lettre où elle lui disait : « Nous serons trop heureux si nos soins, que nous n'épargnerons pas, peuvent contribuer au bien du service et procurer quelque avantage à cette province ». Elle se mit immédiatement à l'œuvre et donna à S. M. un avis favorable à la division de la Lorraine en six districts, présenta ses vues sur la forme, l'organisation et les fonctions des assemblées de districts, dressa un tableau de l'agriculture considérée dans toutes ses branches, chercha les moyens d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits agricoles et de répandre les lumières sur la meilleure manière de féconder le sol de la province. Elle examina ensuite les questions de tarifs et de transports. Le comte des Salles, qui prenait une part active à tous les travaux de l'assemblée, lui communiqua, dans la séance du 22 août 1787, un mémoire ayant pour objet d'ajouter aux instructions données à la commission les renseignements à prendre de sa part sur le reculement des barrières, dont les avantages et les inconvénients ne peuvent être balancés qu'après avoir connu le vœu du peuple. L'assemblée, applaudissant au zèle et aux vues patriotiques de M. le comte des Salles, décida que le mémoire serait déposé sur le bureau de la commission intermédiaire.

Quand l'assemblée provinciale chargée d'établir un meilleur ordre dans les finances, une plus grande économie dans les dépenses, et de rechercher les moyens d'arriver à une plus juste répartition de l'impôt, ouvrit ses séances à l'hôtel-de-ville de Nancy, le 3 novembre 1787, le comte des Salles en fit partie et ses collègues l'élurent membre du bureau du règlement; mais le 3 décembre de la même année, il donna sa démission de l'assemblée provinciale et de la commission intermédiaire dans une lettre où il alléguait le mauvais état de sa santé.

Les manuscrits qu'a laissés le comte des Salles peuvent se diviser en trois parties. La première comprend l'histoire de la marine de 1512 à 1762. C'est, comme il le dit lui-même, une compilation. Elle n'en est pas moins, à notre sens, très supérieure par l'abondance et la variété des détails à tous les ouvrages publiés en France jusqu'à ce jour sur la marine. La seconde est une œuvre originale pleine de faits et de renseignements curieux où l'auteur, dont on ne peut contester la compétence, ne raconte que des événements sur lesquels il a été à même de porter un jugement en connaissance de cause. Aussi pensons-nous qu'elle est digne de figurer parmi les ouvrages que publie la commission des documents sur l'histoire de France. La troisième partie se compose de divers mémoires de valeur inégale et dont quelques-uns sont inachevés ou ne consistent qu'en notes assez brèves et sans grand intérêt. En revanche, plusieurs d'entre eux, tels que celui qui est intitulé *Réforme de la marine*, et celui où l'auteur discute les vues de Necker sur les assemblées provinciales et sur la situation morale et matérielle de la province de Lorraine en 1780, méritent d'attirer l'attention des érudits au même titre que les travaux restés inédits des intendants Vaubourg et Turgot.

Au début de la première partie, le comte des Salles cite les sources auxquelles il a puisé. Parmi les historiens français et anglais, il nomme de Thou dont il donne de nombreux extraits, et Smolet, dont il discute souvent les opinions, mais qu'il prend souvent pour guide. Il reproduit plusieurs lettres de Louis XIV à des ambassadeurs, des passages du *Journal anglais* de Whittock, d'autres tirés des *Relations* de Ruyter, des *Mémoires* de Forbin ou de Duguay-Trouin dont il s'est souvent inspiré, et de nombreux ouvrages spéciaux qu'il serait trop long d'énumérer On remarque dans cette première partie d'abondants détails sur la guerre maritime soutenue par la Hollande contre Louis XIV, une curieuse étude sur le commerce dans les Indes orientales, des réflexions et des notes sur l'Ordonnance de la marine, un exposé très complet et très lucide des vues et des entreprises coloniales de Colbert. Les efforts faits par ce grand homme pour assurer à la France la

domination des mers sont mis en pleine lumière; mais l'auteur, que le patriotisme n'aveugle pas, énumère quelques pages plus loin les causes qui assurent aux Anglais une durable et incontestable supériorité. — Cette première partie comprend 25 cahiers in-folio de 30 à 40 pages chacun.

Dans la seconde partie : *Mémoires sur l'Histoire de la marine française*, il faut citer parmi les morceaux les plus importants l'exposé critique des efforts et des fautes de la Compagnie française des Indes orientales, si mal servie par ses agents et si peu soutenue par les ministres incapables de Louis XV; les pages indignées où l'historien, après avoir raconté longuement les brillants, les merveilleux succès de Dupleix et la fondation d'un immense empire colonial dans l'Indoustan, s'emporte en invectives quand son héros est brusquement sacrifié à la jalousie anglaise; — les récits de la prise de Manille, de la perte du Canada, des fautes et des revers de Lally-Tollendal; — le récit des combats livrés par Rodney aux Antilles, d'après les relations de cet amiral et d'autres officiers; — celui de la prise de Saint-Christophe et de la bataille gagnée dans la baie de Chesapeake; — celui de la prise de Pansacola et de la Jamaïque, précédé d'une description de cette île, car le comte des Salles éclaire toujours l'histoire par la géographie; — la relation très précise et très complète des événements qui se sont accomplis autour de Gibraltar et les conséquences de ce siège fameux (1), constituent autant d'épisodes dramatiques sur lesquels l'auteur donne d'abondants détails, autant de morceaux qui méritent d'attirer l'attention des futurs historiens de notre marine. Quant à la guerre de l'Indépendance américaine, qui comprend onze cahiers égaux aux précédents, elle est traitée (la forme exceptée) d'une façon tout à fait supérieure ; il n'y a aucune exagération à prétendre que le travail du comte des Salles laisse bien loin dernière lui tout ce qui a été écrit sur ce sujet. L'auteur donne sur cette lutte gigantesque qui ensanglanta les deux mondes, les renseignements

(1) La relation du siège de Gibraltar, qui fait l'objet d'un mémoire spécial, formerait à elle seule un volume in-12 de 400 pages.

les plus détaillés, les plus variés, les plus précis, puisés aux sources les plus diverses. Les lettres citées dans le cours de l'ouvrage sont au nombre de plus de cent, datées de Cadix, de Gibraltar, d'Amsterdam, de Madras, de la baie de Chesapeake, de la Jamaïque, etc. Le comte des Salles n'indique pas toujours celui qui les a écrites; il craint de compromettre ses correspondants, mais on y trouve les noms de Grasse, de Bouver, du Sillans, de Rochambeau, de Bougainville, de Howe, d'Arçon, l'inventeur des batteries flottantes, de Guichen, du marquis de Crillon et de vingt autres. Quant aux journaux consultés par l'auteur, ils sont si nombreux et si divers que l'on s'étonne qu'il ait pu se les procurer et surtout les traduire. Ce sont la *Gazette de la Cour* de Londres, la *Gazette de Hollande*, celle de *Leyde*, celle d'*Amsterdam*, le *Courrier d'Europe*, le *Bulletin de Paris*, la *Gazette de France*, sorte d'officiel, le *Courrier du Bas-Rhin*, le *Journal politique des Deux-Ponts*, etc. En résumé, cette seconde partie de l'ouvrage, celle qui raconte la guerre de Sept-Ans et la guerre d'Amérique, nous a paru un véritable arsenal de pièces rares et introuvables.

Quant à la troisième partie de l'œuvre du comte des Salles, elle se compose de manuscrits dont la plupart ont servi à rédiger l'ouvrage, de quelques autres auxquels l'auteur n'a pu mettre la dernière main, ou de copies précieuses.

L'un de ces cahiers indique le nom de tous les officiers cités dans l'*Histoire de la marine* et énumère leurs principales actions d'éclat. On y trouve des notes brèves sur le duc de Vendôme, Beaufort, d'Estrées, Vivonne, Duquesne, Tourville, Pointis, Forbin, Duguay-Trouin, Jean Bart, la Bourdonnais, Conflans, la Jonquière, l'Estanduère, d'Ache, la Clue, d'Estaing et tous les amiraux français, anglais, espagnols, qui ont joué un rôle important de 1512 à 1762. L'auteur dit en terminant ce travail : « Je n'ai pallié aucune faute des généraux français; j'ai admiré le courage de beaucoup d'entre eux, parce que les actions que j'ai puisées dans l'histoire sont dignes de louanges. Si j'eusse trouvé parmi les Anglais un Duguay-Trouin, je l'aurais fait remarquer ».

Dans un autre opuscule où la géographie domine, le comte des Salles présente des considérations élevées sur la position topographique de la France, de la Hollande et de l'Espagne, sur leurs colonies et leurs ressources au point de vue maritime. Le ton de ce mémoire est noble et soutenu. L'auteur conclut en indiquant les réformes qui lui paraissent devoir s'imposer aux méditations de nos ministres. Un cahier complètement rédigé raconte l'histoire de la *Marine vénitienne*, de 1526 à 1717; un second, celle de la *Marine espagnole*, de 1492 à 1646; et plusieurs autres sont inachevés, incomplets, amas informes de matériaux que l'auteur n'a pu classer faute de temps.

Prise dans son ensemble, et malgré des imperfections de style que l'auteur avoue lui-même, l'œuvre de François-Louis des Salles est imposante par les proportions aussi bien que par l'abondance et la variété des informations et des détails, et il est douteux qu'à ce point de vue aucun des ouvrages que nous possédons sur cette période des nos annales puisse lui être comparé. Espérons que quelque érudit tirera de la poussière et de l'oubli où ils dorment ces curieux et savants mémoires, et assigneront à leur auteur une place honorable et méritée parmi nos historiens.

Nous avons parlé précédemment (p. 230), de son *Journal d'observations météorologiques*, commencé le 1er janvier 1775 et clos le 23 juin 1787, date où l'assemblée provinciale de Lorraine absorba tous ses instants. Le comte des Salles avait une prédilection marquée pour les sciences naturelles, car, à la date du 21 prairial an II (15 juin 1794), nous lisons dans un procès-verbal dont l'original existe à la bibliothèque de Nancy : « Sur l'avis des citoyens administrateurs du district procédant à l'inventaire du mobilier de la maison de Dessalle, dit Vouthon, émigré, rue de l'Égalité (aujourd'hui rue du Haut-Bourgeois), nous avons enlevé, en présence du citoyen Meunier, commissaire en cette part, les livres qui se sont trouvés empilés dans une caisse dans un grenier, lesquels sont pour la plupart de simples brochures. Nous avons aussi trouvé dans une armoire dans ledit grenier une machine électrique et huit casseaux où

se sont trouvés quelques coquilles de différentes familles, et quelques morceaux de mines. Nous avons transporté le tout au dépôt dans la rue de la ci-devant Visitation (aujourd'hui du Lycée) ». Quelques jours après, le citoyen Deshayes, professeur du collège, demanda à être chargé de la conservation des machines et autres objets d'histoire naturelle, et on les lui délivra.

Nous ne sommes pas surpris que loin de Vouthon, où il vint rarement dans les dernières années qui précédèrent son exil, et avec ses goûts de laborieuses recherches, il ait pu être victime de coupables dilapidations et que plus tard, trompé par des rapports mensongers, il eût craint de rentrer dans son domaine, quand la loi du 1er nivôse an X, le rayant de la liste des émigrés, lui eut rouvert les portes de sa patrie.

Nous terminerons cette modeste notice par les réflexions suivantes de notre savant confrère M. l'abbé Robinet :

« L'histoire ne sera jamais complète; le passé offrira sans cesse aux chercheurs une mine inépuisable à exploiter; aussi de nouvelles découvertes viendront, nous n'en doutons pas, s'ajouter aux nôtres, peut-être parfois les rectifier ou les contredire, mais notre but sera atteint si nous avons donné aux hommes studieux qui viendront après nous l'idée de quelques études plus développées et plus savantes ».

APPENDICE.

(Voir page 65).

FONDATIONS. — Les fondations d'obits, avec vigiles et obsèques, étaient autrefois nombreuses dans l'église de Vouthon-haut.

Un état sans date, remontant au commencement du dix-septième siècle et faisant partie des archives de la fabrique, en mentionne treize, dont plusieurs doubles, qu'ils nous paraît inutile d'énumérer ici. Les services étaient faits à des dates déterminées dans l'acte de fondation, ordinairement le jour de la fête du patron des fondateurs, et payés sur des fonds de terre. Ils devaient être célébrés par le curé du lieu *ou son vicaire*. Dès cette époque est mentionnée la somme attribuée au *maître d'école* remplissant les fonctions de chantre paroissial.

Une fondation plus récente, datée du 1er janvier 1676, a été faite par Claude-Nicolas Pierre et Élisabeth Brion son épouse. Les services sont fixés au 2 juin, fête de saint Claude, et au 19 novembre, fête de sainte Élisabeth. L'acte est signé par Anthoine Pelgrain, lieutenant de la haute justice de Vouthon-haut, qui l'a écrit, Jacques Périn, curé, Claude Royer et le fondateur.

D'un autre état existant dans les archives de la même fabrique, les fondations suivantes existaient encore lors de la Révolution :

1° Messe haute suivie d'un *libera* pour Hubert Michel, payée par la veuve Gatinois de Vouthon-bas;

2° Messe haute suivie d'un *libera*, fondée le 21 novembre pour les parents de la veuve Pierre, de Vouthon-haut, qui la paient;

3° Messe haute suivie d'un *libera* pour Nicolas Moret et son

épouse, fondée le 28 juillet 1765; le tout dû par Jean-François Labourasse l'aîné, de Vouthon-haut;

4° Messe haute précédée d'un nocturne, des vigiles, des laudes, et suivie d'un *libera*, fondée en 1741 pour Nicolas Bastien et Anne Étienne son épouse; le tout dû en dernier lieu par Laurent Étienne, de Vouthon-Haut;

5° Messe haute suivie d'un *libera* pour Nicolas Pierre, fondée le 28 janvier 1759, acquittée en dernier lieu par Laurent Géotin;

6° Messe haute suivie d'un *libera* pour Gaspard Michel; même messe pour Élisabeth Colombé et Jean Menestrelle; acte renouvelé le 21 décembre 1764; ces messes étaient acquittées en dernier lieu par François Voideville, de Vouthon-bas;

7° Deux messes hautes suivies chacune d'un *libera*, l'une pour Claude Pelgrin, l'autre pour Marie Bicherote son épouse, fondées le 21 décembre 1764 et acquittées, la première par Jean-François Labourasse l'aîné, et l'autre par Élophe Labourasse, son frère;

8° Deux messes hautes précédées d'un nocturne, des vigiles, des laudes et suivies des obsèques, l'une pour Claude Didier, et l'autre pour Marguerite Didier sa fille, fondées le 18 octobre 1774 et payées par Dominique Labourasse;

9° Deux messes hautes précédées d'un nocturne, des vigiles et des laudes, suivies d'un *libera*, l'une pour Laurent Grandjean, l'autre pour Anne Pierre son épouse; fondation du 30 juillet 1736; Élophe Labourasse les acquitte;

10° Une messe haute et un *libera* à la fin pour Nicolas Pierre et Catherine Grélot son épouse; date de l'acte, 12 mai 1747; Laurent Géotin les acquitte;

11° Deux messes hautes suivies chacune d'un *libera*, l'une pour Jean Royer, l'autre pour Élisabeth Gérard son épouse; date de la fondation, 10 janvier 1780; acquittées par Dominique Labourasse le jeune;

12° Messe haute suivie d'un *libera* pour Barbe Didier; date de cette fondation que Jean-François Labourasse l'aîné doit acquitter, 21 octobre 1764;

13° Douze messes hautes en l'honneur du Saint-Sacrement le premier jeudi de chaque mois, fondées par Marie Michel et

à son intention le 28 janvier 1759; acquittées par Laurent Géotin;

14° Douze messes hautes du Saint-Sacrement avec *libera* à la fin de chacune d'elles, qui doivent se chanter le second jeudi de chaque mois, fondées par les sieurs Pelgrin et à leur intention, le 30 août 1735. De plus, le sieur Pelgrin, prêtre, aumônier de l'hôpital Saint-Laurent à Langres, a augmenté de 300 livres ladite fondation, à charge d'enseigner *gratis* trois pauvres enfants que l'aîné de la famille des sieurs Pelgrin et le sieur curé du lieu lui désigneront. Ces fondations sont acquittées par Claude Serrier, Laurent Étienne, Jean Étienne et Sigismond Parmentier, chacun pour des parts déterminées.

15° Dix messes à l'honneur du Saint-Sacrement, suivies chacune d'un *libera*, qui doivent se chanter les premiers mardis des dix premiers mois de l'année, fondées par le sieur François Dordelu, curé des Vouthons, le 6 juin 1784; le tout dû par Dominiqne Labourasse le jeune (1).

16° L'octave des morts avec un nocturne, les vigiles et les laudes suivies des obsèques, la bénédiction du Saint-Sacrement dans le ciboire tous les soirs de l'octave; deux sermons, dont l'un le soir de la Commémoraison des fidèles trépassés et l'autre le soir du dernier jour de l'octave; le tout fondé par Joseph Michel et Marie-Anne Caussin son épouse et à leur intention, le 15 octobre 1761; le tout acquitté par Sigismond Parmentier.

Avant la Révolution, la fabrique de l'église de Vouthon-haut possédait un petit gagnage de six paires, blé et avoine, qui se vendaient chaque année au plus haut *metteur;* puis les obligations suivantes :

Joseph Thouvignon, de Vouthon-bas, obligation de 62 livres en date du 3 février 1784. Rente annuelle : 3 livres 2 sols.

(1) « Vu le présent contrat de fondation, nous l'avons loué et approuvé pour être exécuté selon sa forme et teneur, et permis à cet effet l'exposition et la bénédiction du Saint-Sacrement dans le ciboire.

« Donné à Toul le 1er juillet 1784.

« Le vicaire général de l'Évêque,

« Signé Thiébault. »

Dominique Robin, du même lieu, obligation de 191 livres en date du 17 novembre 1784. Rente annuelle : 9 livres 11 sols.

Élophe Vivenot, du même lieu, obligation de 124 livres en date du 1er janvier 1784. Rente annuelle : 6 livres 4 sols.

Élophe Labourasse, de Vouthon-haut, obligation de 110 livres, en date du 14 mars 1784. Rente annuelle : 6 livres.

Sigismond Parmentier, de Vouthon-haut, obligation de 31 livres, en date du 15 juillet 1783. Rente annuelle : 1 livre 11 sols.

De toutes les fondations énumérées plus haut, les nos 15 et 16 ci-dessus ont seules résisté à la tourmente révolutionnaire. Trois autres fondations sont venues s'y joindre depuis, savoir :

Jean-François Brion, de Vouthon-haut, ordonne par testament du 3 janvier 1808, reçu par Me François Olry, notaire à Gondrecourt, qu'il sera célébré annuellement et à perpétuité en l'église de Vouthon-haut et par le sieur curé desservant ladite paroisse, deux messes hautes de *Requiem* avec vigiles et obsèques, savoir : l'une le jour de la Saint-Jean d'été, l'autre le jour de la Sainte-Françoise, pour le repos de son âme et de celle de Françoise Gérard son épouse. Le prix desquelles messes sera perçu sur une pièce de terre, située au finage de Vouthon-haut, en la saison de Fremonvaux, lieudit Jupévaux, etc. (1).

Veuve Magnier, née *Sophie* Étienne, pour le repos de son âme et de celle de son premier mari Ambroise Norguin, a donné à la fabrique de Vouthon-haut une somme de 600 francs à charge de deux messes hautes le 26 novembre et le 29 décembre de chaque année. Cette fondation a été approuvée le 26 décembre 1880.

Enfin *Claude* Érard, ancien instituteur, pour le repos de son âme et de celles des membres de sa famille, donne à la même fabrique une somme de 500 francs, à charge d'une messe haute le 30 janvier, et trois messes basses les premiers lundis de janvier, février et mars de chaque année.

(1) A raison de la dépréciation de l'argent, les charges de cette fondation et des deux précédentes ont été réduites en 1858 par ordonnance de Monseigneur l'Évêque de Verdun.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

Composition du Bureau pour 1889.

Président	M. LANGROGNET, ✻, I P ⓘ;
Président honoraire..........	M. POINCARÉ, ✻, A ⓘ;
Vice-présidents..............	M. DANNREUTHER;
	M. DEMOGET, ✻ (ch. St-Sylvestre).
Secrétaire	M. Alfred JACOB;
Secrétaire adjoint	M. Jules FORGET;
Bibliothécaire...............	M. LALLEMAND;
Trésorier....................	M. BONNABELLE, A ⓘ, rue Nève, 37.

Commission de publication....	M. BERTEAUX, I P ⓘ;
	M. Camille FISTIÉ;
	M. KONARSKI, A ⓘ.

Membres honoraires.

CARRIOT, O ✻, I P ⓘ, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

CHARAUX, I P ⓘ, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

FLORENTIN, Ernest, ancien professeur de l'Université, rue du Four, 64, à Bar-le-Duc.

GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

MASURE, ✻, I P ⓘ, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires

Les noms précédés d'une astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
Bala, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18...........	fondateur.
Bauffremont-Courtenay, le prince de, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87...	2 juin 1875.
Berteaux, I P ⓘ, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30...........................	6 octobre 1880.
Bister, Alcide, conseiller d'arrondissement, industriel, à Revigny............................	5 déc. 1888.
Bompard, Henry, ✻, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.......	fondateur.
Bonnabelle, A ⓘ, rue Nève, 37...............	fondateur.
Bornier, Hubert, I P ⓘ, sous-préfet de Verdun.	5 déc. 1888.
*Boulanger (E.), C ✻, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, boulevard Haussmann, 41, à Paris..................................	2 mai 1888.
Buvignier, Charles, député de la Meuse, rue Condorcet, 34, à Paris........................	3 déc. 1884.
Briey (S. G. Mgr de), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux..........................	5 juin 1889.
Chevelle, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville..............................	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg..........	6 février 1889.
Collin, Charles, A ⓘ, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48............	fondateur.
Collinet, A ⓘ, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55..............................	2 nov. 1881.
Dannreuther, Henri, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61.	4 mai 1881.

	Date de la réception.
Demoget, Charles, ✱, chevalier de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Werly, 14	fondateur.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✱ (chev. du Mér. agr.), député de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris	7 déc. 1887.
Didelot, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest	2 mars 1887.
Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, rue Nève, 27	6 avril 1881.
Forget, Jules, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81	4 sept. 1887.
Germain, Léon, A ◐, secrétaire annuel de l'Académie de Stanislas, rue Héré, 26, à Nancy	5 mars 1884.
*Grégoire, l'abbé Gaston, vicaire à la paroisse Notre-Dame de Bar-le-Duc	5 déc. 1888.
Imécourt, Ferdinand de Vassinhac, marquis d', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne).	4 juillet 1883.
Imécourt, Stanislas de Vassinhac, comte d', maire à Inor	4 juillet 1883.
Jacob, Alfred, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre	4 février 1874.
Jacquot, Albert, I P ◐, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy	1er févr. 1888.
Konarski, Wlodimir, A ◐, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, rue de la Banque, 12	2 nov. 1881.
Lacordaire, A ◐, négociant à Bourbonne-les-Bains, ancien bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne)	6 mai 1885.
La Gabbe, Charles-François de, rue des Ducs-de-Bar, 37	2 avril 1884.
Lallemand, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves	4 mai 1870.

	Date de la réception.
LANGROGNET, ✻, I P ⓘ, inspecteur d'Académie, rue des Ducs-de-Bar	6 octobre 1880.
MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)	3 sept. 1884.
MASSÉ, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien maire de la ville de Bar-le-Duc, à Froges (Isère)	6 juin 1888.
MAXE-WERLY, I P ⓘ, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	6 juin 1883.
MERCERON, Gaston, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la construction Varinot, rue de la Rochelle, 47	7 mai 1884.
MERMILLOD, Francisque, contrôleur des mines, rue du Bourg, 43	2 avril 1884.
MIGNIEN, Edmond, notaire à Nubécourt	7 mars 1888.
NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✻, en son château de Nettancourt	3 sept. 1884.
PAGET, chef de division à la Préfecture de la Meuse, rue du Sac, 18	1er févr. 1884.
PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris	4 juillet 1883.
PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles	7 mars 1888.
PATTIN, ancien notaire à Revigny	2 sept. 1885.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris	4 juillet 1883.
PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme)	3 déc. 1884.
PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar-le-Duc	5 mars 1884.
RAULIN, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy	4 janvier 1888.
RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12	5 mars 1879.

	Date de la réception.
Riocourt, le comte David de, propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne)	7 nov. 1888.
Sailly, Henri de, capitaine à l'école de guerre, à Paris	3 déc. 1884.
Saint-Hillier, Lucien de, officier au 18e chasseurs à cheval, à Epinal (Vosges)	7 nov. 1888.
Sellière, le baron Ernest, rue Pierre-Charon, 54, à Paris	7 déc. 1887.
Sellière, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris	6 avril 1887.
Soinoury, Henri, préfet de la Meuse	6 juillet 1887.
Varinot, Charles, ✱, entrepreneur des chemins de fer	7 déc. 1887.
Weil, Maurice, villa Landauer, à Ischl, Haute Autriche, et faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris	6 juin 1888.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'une astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

Abel, Charles, avocat, docteur en droit, à Metz, rue Nexirue, 18	3 janvier 1877.
Arnould (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles	11 avril 1888.
Barthélémy, Anatole de, ✱, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris	5 août 1883.
Baudot, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc	5 mars 1872.
*Bécourt, Eugène, professeur d'histoire, rue de la Banque, 11, à Belfort	4 mai 1881.
Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine), et à Nancy, rue Saint-Jean, 39	3 avril 1883.
Beurges, le comte Gaston de, propriétaire à Ville-sur-Saulx, par Saudrupt	7 juillet 1875.
Bonvalot, ✱, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris	6 déc. 1882.

	Date de la réception.
Braux, le baron Charles-Gabriel de, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)......	3 avril 1878.
Capitain, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville.....	2 sept. 1885.
Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris......................	6 octobre 1881.
Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris..................................	6 juillet 1881.
Chanteau, Maurice de, avocat, au château de Peyrieux (Ain)..................................	6 sept. 1882.
Chapelier, l'abbé, curé de Jeanménil, par Rambervillers (Vosges)..........................	7 avril 1886.
Chapellier, I P ◐, ✻ (ch. de la Conception de Portugal), bibliothécaire de la ville d'Épinal...	1er sept. 1875.
*Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc...........................	5 mai 1875.
*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, médecin-adjoint de l'asile de Fains...................	4 juillet 1883.
*Chéry, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, à Toul.....................	3 février 1886.
Cimochowski, Albert, I P ◐, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris................	4 avril 1883.
Clesse, A ◐, notaire honoraire, maire de Conflans et membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, 18, rue des Dominicains, à Nancy...	6 nov. 1872.
Colin (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois..........................	7 juillet 1880.
*Collignon, Albert, I P ◐, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*.	fondateur.
Damourette, docteur en médecine, à Sermaize (Marne)........	4 mai 1879.
Delville-Cordier (Mlle), artiste peintre, quai Saint-Michel, 19, à Paris.........................	6 juillet 1881.
Desseille, propriétaire à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
Dony, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..................................	4 avril 1883.
Duval, Louis, numismate, rue Notre-Dame, 22, à Bar-le-Duc............................	3 janvier 1877.

Date de la réception.

Enard, l'abbé, archiprêtre de Commercy	5 mars 1879.
Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs	5 mai 1886.
Froussard, Victor, ✱, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne)	6 août 1885.
Gabriel, l'abbé, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun	5 août 1874.
Gayot, docteur en médecine, à Ancerville	6 juin 1883.
Génin, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs	1er juin 1887.
Géminel, doctr en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
George-Lemaire, O ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris	5 février 1888.
*Georges, l'abbé Charles, curé de Brizeaux	6 juin 1883.
Gérard, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
Gillant, l'abbé, curé d'Auzéville, par Clermont	4 août 1885.
*Gillot, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
Goujon, avoué, à Montmédy	8 janvier 1879.
Guyot, Ch., A ⓘ, ✱ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.
Hamonville, comte Louis d', au château de Manonville, par Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle)	4 juin 1873.
Hautoy, comte du, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)	2 juillet 1884.
Hébert, l'abbé Marcel, directeur de la division intérieure à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris	5 nov. 1884.
Henrion, Alexandre, I P ⓘ, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales)	7 juillet 1880.
Hérelle, Georges, professeur de Philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche).	5 juillet 1882.
Hermerel, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris	3 août 1881.
*Honoré, Ernest, ✱, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)	5 sept. 1888.
Houzelle, instituteur, à Montmédy	5 janvier 1887.
*Humbert, contrôleur principal en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc	fondateur.

Date de la réception.

JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay...... 1er août 1871.

JOUBERT, André, boulevard de Saumur, 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, par Château-Gontier (Mayenne)............... 6 février 1884.

LABOURASSE, A ⓘ, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube......... 6 juillet 1870.

LACOUR, l'abbé, curé de Chaillon, par St-Mihiel. 2 juin 1880.

LAGUERRE, Emile, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc...... 3 octobre 1883.

LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes en retraite, à Verdun-sur-Meuse............. 7 août 1872.

LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar.... 7 août 1872.

LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)........ 7 octobre 1874.

LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny....... 6 déc. 1876.

*LEMOINE, instituteur primaire, à Verdun........ 7 nov. 1883.

LEROY, l'abbé, curé de Taintrux, par Saint-Dié (Vosges)..................................... 4 mai 1881.

*L'ESCALE, Eugène DE, greffier du tribunal de 1re instance de Charleville (Ardennes)........... 7 janvier 1885.

L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel.......... 5 avril 1882.

LOMBARD, ✻, I P ⓘ, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82.................. 4 octobre 1871.

MANGIN, l'abbé, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire, à Verdun.................. 1er déc. 1880.

MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy................................... 2 février 1881.

MAUPOIL, ancien capitaine, à Vassy (Hte-Marne).. 4 mai 1870.

MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 10...................... 3 février 1886.

*MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc.............. fondateur.

MICHEL, l'abbé, curé de Consancelles, par Cousances..................................... 6 janvier 1875.

MOREL, l'abbé Emile, curé de Sampigny........ 8 nov. 1871.

MOREL, Léon, I P ⓘ, receveur des finances, à Vitry-le-François (Marne)........................ 8 nov. 1871.

Date de la réception.

*Mouilleron, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc .... 8 janvier 1874.

Munerel, Gustave, président du tribunal de commerce, entrepreneur de travaux publics, quai du Champ-de-Mars, à Bar-le-Duc............ 2 nov. 1881.

Nicolas, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames........................ 4 nov. 1885.

Pajol, comte Charles-Pierre-Victor, G O ✱, général de division, rue de Grenelle-Saint-Germain, 52, à Paris.......................... 6 janvier 1886.

*Péroche, ✱, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Bailleul (Nord).......... 7 janvier 1874.

*Persenot, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt.................. 2 nov. 1881.

Pierre, Emile, meunier, à Houdelaincourt...... 2 mars 1887.

Pierrot, Philogène, A ⓘ, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy*, à Montmédy........... 6 déc. 1881.

Pierson, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs...... 5 juillet 1882.

Plauche, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun. 4 juin 1873.

Pognon, l'abbé, curé-doyen de Montfaucon...... 7 janvier 1885.

*Poincaré, ✱, A ⓘ, inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris. fondateur.

Poincaré, Raymond, député, membre du Conseil général de la Meuse, rue de Bourgogne, 29, à Paris, et à Sampigny...................... 5 nov. 1884.

Poincaré, Lucien, agrégé de l'Université, préparateur à la Faculté des Sciences, carrefour de l'Odéon, 4, à Paris......................... 5 déc. 1888.

Quintard, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy. 2 juillet 1884.

Remy, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31. 6 octobre 1875.

Rigaux, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28........... 5 janvier 1881.

Robinet, l'abbé Nicolas-Narcisse, place Madeleine, 13, à Verdun........................ 3 sept. 1884.

*Royer, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57. 3 avril 1878.

*Sailliet, Pierre-Victor, ✱, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18..................... 3 août 1881.

Date de la réception

Saint-Joire, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25... 6 mai 1885.

Saintignon, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières,. par Saint-Mihiel............................ 1er sept. 1875.

Schaudel, Louis, lieutenant des douanes, à Thonne-la-Long............................ 5 janvier 1887.

Souhaut, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny.................................. 6 sept. 1882.

Stiébel, René-Antoine, lieutenant-adjudant-major au 147e d'infanterie, à Montmédy............ 11 avril 1888.

Theuriet, André, ✻, homme de lettres, à Paris, rue Bonaparte, 30.......................... 4 octobre 1871.

Thomas, l'abbé, vicaire général du diocèse, à Verdun.................................. 3 août 1870.

Vacant, l'abbé, docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy... 6 juin 1888.

Vanson, le général, O ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris.......................... 6 juin 1888.

Varin-Bernier, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque....... 2 nov. 1881.

*Vautrin, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt.. 3 janvier 1883.

Vincent, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)............... 3 avril 1870.

Wiener, Lucien, A ⓘ, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy.................................. 3 octobre 1883.

*Yung, Alfred, A ⓘ, professeur de musique, rue du Tribel, 48.............................. 6 avril 1870.

Zanetti, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse.......................... 5 août 1885.

Zartmann, médecin oculiste, à Metz, rue de l'Evêché.................................. 5 janvier 1881.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
Académie de Caen (Calvados).
Académie de Dijon (Côte-d'Or).
Académie delphinale, à Grenoble (Isère).
Académie de Lyon (Rhône).
Académie de Metz (Alsace-Lorraine).
Académie de Reims (Marne).
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Académie du Gard, à Nîmes.
Archives de Meurthe-et-Moselle.
Commission historique du Nord, à Lille.
Comité archéologique de Senlis (Oise).
Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
Société Académique d'Amiens (Somme).
Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
Société Académique de Béziers (Hérault).
Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Société Académique de Laon (Aisne).
Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
Société Académique du Var, à Toulon.
Société Archéologique de Beauvais (Oise).
Société Archéologique de Constantine (Algérie).
Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Société Belfortaise d'émulation, à Belfort.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.

Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.

Société d'Archéologie et d'Histoire, à Briey (Meurthe-et-Moselle).

Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).

Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.

Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).

Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).

Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).

Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

Société d'Études scientifiques de Draguignan (Var).

Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.

Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).

Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine-et-Loire).

Société Industrielle de Reims (Marne).

Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).

Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).

Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.

Société Philomathique de Verdun (Meuse).

Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
Institut égyptien, au Caire (Egypte).
Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
Société impériale des Naturalistes de Moscou.
Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. An das K.K. Naturhistoriche Hofmuseums; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
Bibliothèque des Archives départementales de la préfecture de la Meuse.
Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.
Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.
Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.
Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Lachaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).



TABLE DES MATIÈRES.

POÉSIES.

MÉMOIRES.

I. — *Partie statistique.*

II. *Histoire.*

***

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC

Autorisée par arrêté préfectoral du 8 mars 1870

PROGRAMME

DES CONCOURS

Ouverts pendant l'année 1890-1891

HISTOIRE LOCALE

I

Biographie.

Une médaille d'or de cent francs sera décernée à l'auteur de la meilleure étude biographique et critique sur le savant auteur de l'*Histoire des Auteurs sacrés ecclésiastiques*, le Bénédictin dom Remi Ceillier, né à Bar-le-Duc, le 11 mai 1688, et décédé, le 17 novembre 1761, prieur titulaire de Flavigny.

II

Beaux-arts et Archéologie.

Une médaille d'or, de même valeur, sera également attribuée à l'auteur du meilleur travail sur les maisons à façade sculptée de la Ville-Haute et de la Ville-Basse de Bar-le-Duc, considérées sous le double point de vue de l'histoire et de l'art.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Ces récompenses dues à la bienveillante et généreuse initiative d'un de nos confrères, M. C.-C. Charaux, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, seront remises aux lauréats dans la séance que la Société tiendra dans le mois de mai 1891.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés avant le 15 mars 1891, à M. le Secrétaire de la Société des Lettres, à Bar-le-Duc.

Ils devront être inédits et porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

A la seule exclusion des membres de la Commission d'examen, tous les membres honoraires, titulaires et correspondants sont admis à concourir; et, de droit, l'insertion dans le Bulletin annuel de la Societé sera assurée au travail reconnu digne d'être couronné.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs en pourront prendre ou faire prendre copie.

Le Président,
W. KONARSKI.

Le Secrétaire,
A. JACOB.

Bar-le-Duc, le 4 Avril 1890.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.




Princeton University Library
32101 073764084



